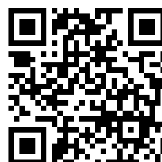
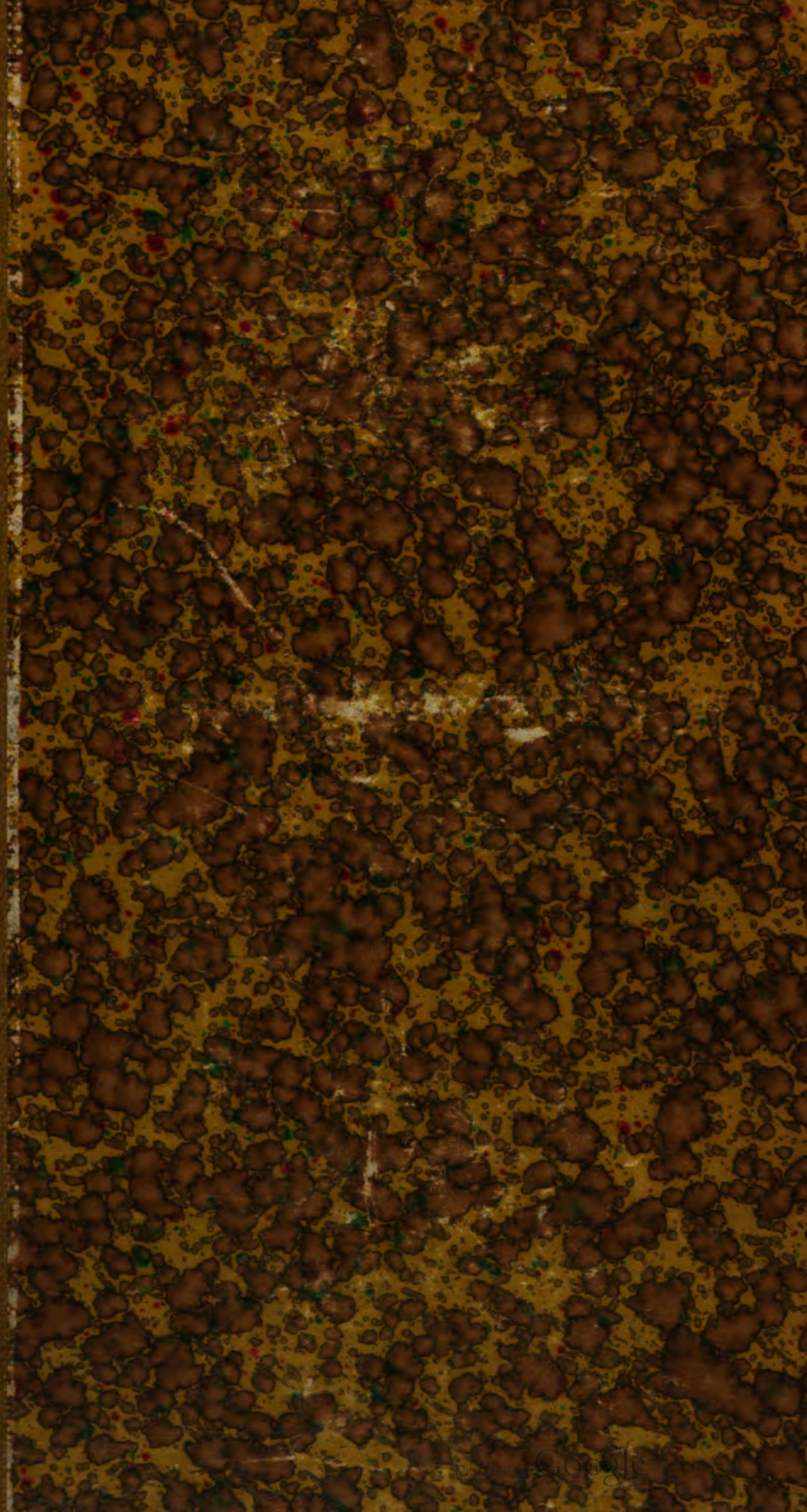


B. U. G.







MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE

DE CAEN.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE IMPÉRIALE

DES

SCIENCES, ARTS & BELLES-LETTRES

DE CAEN.



CAEN,

CHEZ F. LE BLANC-HARDEL, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE,
Rue Froide, 2.

—

1866



On lit au commencement du volume que nous avons publié en 1865 :

« L'Académie impériale des sciences, arts
« et belles-lettres de Caen avait ouvert deux
« concours pour les prix LAIR et LE SAUVAGE.
« Aucun des mémoires parvenus au Secrétariat
« n'a paru digne d'être couronné. Les sujets
« proposés ayant conservé toute leur impor-
« tance, l'Académie ouvre de nouveau l'arène,
« et a lieu d'espérer qu'en portant à *trois mille*
« *francs* l'un des deux prix, les athlètes de la
science s'empresseront de le disputer. »

Le concours pour le prix LAIR, fermé le

1er janvier 1866, a produit trois mémoires, présentement soumis à la Commission chargée de les juger.

Pour le prix Le Sauvage, la lice ne sera fermée que le 1er janvier prochain.

A la même époque expire le délai pour un prix de 500 francs, dû à la munificence de M. de La Codre, notaire honoraire, membre associé-résidant de l'Académie.

Nous donnons ci-après les programmes des deux concours qui doivent rester ouverts jusqu'au 31 décembre prochain, *inclusivement*.

Le Secrétaire de l'Académie,

Julien Travers.

SUJETS DE PRIX.

I.

PRIX LE SAUVAGE.

NOUVEAU CONCOURS.

L'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen remet au concours le sujet suivant :

DU ROLE DES FEUILLES DANS LA VÉGÉTATION DES PLANTES.

L'Académie n'a voulu tracer aux concurrents aucun programme : ce qu'elle désire avant tout, c'est un ensemble de faits *nouveaux*, bien constatés, à l'appui de l'opinion soutenue par chaque concurrent.

Le prix est de TROIS MILLE francs.

Les concurrents devront adresser leurs mémoires *franco* à M. JULIEN TRAVERS, secrétaire de l'Académie, avant le 1er janvier 1867.

Les membres titulaires de l'Académie sont exclus du concours.

Chaque mémoire devra porter une devise ou épigraphe répétée dans ou sur un billet cacheté, contenant le nom et l'adresse de l'auteur.

II.

PRIX DE LA CODRE.

Une médaille d'or de la valeur de CINQ CENTS FRANCS, mise à la disposition de l'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen, par M. de La Codre, l'un de ses membres, sera décernée, en 1867, au meilleur écrit traitant la question suivante :

Dans quelle mesure la philosophie a-t-elle été et pourra-t-elle être utile au perfectionnement et au bonheur des hommes?

Le travail de chaque concurrent devra parvenir *franc de port* à M. Julien TRAVERS, secrétaire de l'Académie, avant le 1er décembre 1866.

Les membres titulaires de la Compagnie sont exclus du concours.

Chaque ouvrage devra porter en tête une devise ou épigraphe répétée dans ou sur un billet cacheté, contenant le nom et l'adresse de l'auteur.

MÉMOIRES.

NOTES

GÉOLOGIQUES & MINÉRALOGIQUES

RECUEILLIES EN NORMANDIE,

PAR M. MORIÈRE,

Membre titulaire.

Les faits relatés dans ce travail sont un résumé d'observations faites en Normandie et qui se rapportent, les unes à la *minéralogie*, les autres à la *géologie*. Nous commencerons par les notes minéralogiques ; celles qui concernent la géologie viendront en second lieu.

OBSERVATIONS MINÉRALOGIQUES.

Ces observations portent : 1° sur le *gypse* ou *chaux sulfatée ;* 2° sur la *barytine* ou *baryte sulfatée ;* 3° sur la *galène* ou *plomb sulfuré.*

1° Chaux sulfatée ou gypse.

Il ne faut pas s'attendre à trouver dans le Calvados, dont le sol est formé surtout par des terrains jurassiques, ces grandes masses de *gypse* qui constituent des couches puissantes du *trias* dans les départements de la Meurthe, de l'Aveyron, de la

Meuse, ou bien qui forment de vastes amandes au milieu des marnes argileuses des terrains tertiaires de Paris et d'Aix en Provence. Nous ne possédons pas non plus ces amas plus ou moins considérables que tout annonce être postérieurs aux roches qui les contiennent, et qu'ils traversent et coupent irrégulièrement : tels sont les dépôts des terrains schisteux ou métamorphiques des Alpes et des Pyrénées où ils sont associés à des roches plutoniques ; tels sont aussi les dépôts des mines de sel gemme et de soufre et des terrains traversés anciennement par des sources thermales.

Dans le département du Calvados, le gypse se trouve seulement en cristaux isolés, surtout dans les argiles de l'Oxfordien. Il constitue aussi, dans plusieurs endroits, une couche allant quelquefois jusqu'à un décimètre d'épaisseur au point de séparation de la grande oolithe et de l'argile de Dives.

Les cristaux de gypse disséminés dans l'argile de Dives ou Oxfordien sont quelquefois tellement abondants qu'on est obligé de rejeter cette partie de l'argile des applications industrielles qu'on en fait dans le département (briques, tuiles, tuyaux de drainage, vases à fleurs, etc.); ou bien de faire broyer et corroyer soigneusement l'argile afin de les briser. Si cette précaution n'a pas été prise et que le gypse reste en cristaux isolés dans la pâte, on n'aperçoit aucun défaut à la sortie du four; mais bientôt, par l'exposition à l'air, le sulfate de chaux absorbe de l'eau, se gonfle et fait écailler les divers objets que l'on a fabriqués avec l'argile lorsqu'il ne les troue pas.

Le *gypse* cristallisé, disséminé dans l'argile, nous a

offert surtout la forme désignée par Haüy sous le nom de *trapézienne*, des *cristaux lenticulaires*, et des *macles* se rapportant à ces variétés.

A St-Pierre-sur-Dives, au point de séparation de la *grande-oolithe* et de *l'argile d'Oxford,* dans les carrières dites du *Rocreux*, on observe une couche de gypse, assez souvent d'un décimètre d'épaisseur, se rapportant aux variétés de gypse fibreux, lenticulaire et en fer de lance, enveloppant une couche d'oxyde de fer hydraté (*fer épigène*) et contenant quelquefois du fer carbonaté.—On a alors la démonstration évidente de l'origine de cette *chaux sulfatée* qui, comme les cristaux disséminés dans l'argile de Dives, provient d'une double décomposition entre les pyrites répandues dans cette argile et le carbonate de chaux.—Ce dépôt de gypse est jusqu'à présent le plus abondant de ceux qui ont été signalés dans le Calvados, sans l'être assez cependant pour être l'objet d'une exploitation.

Le fait le plus curieux qu'il nous ait été donné d'observer, et que nous avons signalé dès 1848, est le suivant :

On rencontre assez souvent dans l'argile de Dives des masses sphériques de *limonite* que l'on prendrait au premier abord pour des boulets, et qui ne sont autre chose que du fer sulfuré qui s'est transformé en fer oxydé hydraté. Il arrive rarement que l'altération de ces rognons de pyrite soit complète : le plus souvent elle n'est que partielle, et quelquefois même elle n'existe qu'à la surface. Au mois d'août 1848, je ramassai plusieurs boules de fer épigène que je brisai pour examiner jusqu'à quelle épaisseur avait eu lieu

la conversion des pyrites en fer hydraté, et je reconnus avec surprise que l'une de ces boules contenait, vers sa partie centrale, du gypse lamelleux très-brillant.

La boule en question présente une croûte de fer hydraté épigène qui sert d'enveloppe à la partie centrale; celle-ci est composée de chaux sulfatée et de fer sulfuré occupant chacun une portion distincte de la masse, comme si les pôles d'une pile avaient été en présence et eussent été la cause génératrice de ces deux substances.

Est-il possible de déterminer comment la chaux sulfatée a pris naissance dans le cas qui nous occupe? — de dire quelle est son origine?

Dans cet échantillon, le sulfate de chaux formé est emprisonné dans une enveloppe constituée en partie par du fer sulfuré, en partie par du fer oxydé hydraté; la boule ne présente aucun orifice, aucune fissure. Il y a eu cependant réaction de la surface à l'intérieur et même jusqu'au centre : ce qui n'a pu avoir lieu qu'autant que des éléments étaient transportés du dedans au dehors, tandis que d'autres éléments étaient transportés du dehors au dedans. L'affinité a-t-elle été la seule force en jeu dans cette circonstance? Évidemment non : l'affinité, ne s'exerçant jamais qu'à des distances très-petites, ne peut intervenir que pour commencer et non finir l'action; on ne voit que les forces électriques qui puissent opérer de semblables transports. Peut-être y a-t-il eu là intervention du phénomène désigné par Becquerel sous le nom de *cémentation* et qui consiste en une action moléculaire au moyen de laquelle des éléments de différentes

substances sont introduits dans l'intérieur d'un corps, tandis que d'autres sont expulsés, et cela sans que le corps perde sa forme.

Sous l'influence des agents atmosphériques, les pyrites ont pu prendre à l'eau de l'oxygène pour se transformer, en se combinant à une certaine quantité d'eau, en *hydrate de péroxyde*, en conservant leur forme; l'action a commencé d'abord à la surface; il y a eu dégagement d'hydrogène sulfuré ou seulement d'hydrogène avec dépôt de soufre et formation de limonite. Il y a lieu de croire, d'ailleurs, que les molécules du nouveau composé sont assez écartées pour laisser passer les éléments transportés par l'effet du courant résultant de l'oxydation de la couche placée au-dessous de celle qui est hydratée.

Si l'on recherche quel est le couple voltaïque qui détermine l'action électro-chimique d'après laquelle s'opère le double transport en question, on pourrait peut-être le trouver dans le fer oxydé et le fer pyriteux.

La formation du gypse me paraît rentrer dans la même classe de phénomènes, tout en présentant une action plus complexe. Cette action se simplifie cependant, si le rognon de fer sulfuré qui renferme à son intérieur les cristaux de chaux sulfatée, contenait d'abord du carbonate de chaux, ou si des infiltrations d'eaux calcaires avaient pu pénétrer jusqu'à l'intérieur de la pyrite; or, ces infiltrations ont lieu constamment dans l'argile de Dives. Alors la production de la chaux sulfatée serait un phénomène de cémentation analogue à celui qui a donné naissance au fer hydroxydé. En effet, nous avons en présence du carbonate de chaux et du fer sulfuré qui peuvent,

par l'affinité et l'intervention des forces électriques, donner naissance à de la chaux sulfatée et probablement à une petite quantité de fer carbonaté; il est à présumer que la chaux sulfatée se sera déposée en plus grande quantité du côté où la masse pyriteuse était plus riche en carbonate de chaux. D'ailleurs, si le couple voltaïque qui a déterminé l'action chimique, en vertu de laquelle ce double transport a eu lieu, est constitué par l'oxyde de fer d'une part et de l'autre par le sulfure de fer, on verra alors pourquoi la chaux sulfatée s'est déposée du côté de la boule où la couche de fer épigène est la plus épaisse.

Avons-nous indiqué la véritable cause du phénomène en question? Nous n'osons le prétendre. La nature est très-variée dans les moyens qu'elle emploie pour arriver au même résultat; elle possède, d'ailleurs, un élément dont l'homme ne peut disposer qu'imparfaitement : le *temps;* et alors elle peut, au moyen de forces très-faibles, agissant pendant des siècles, produire des corps que nous obtenons dans nos laboratoires dans un temps très-limité, mais en employant souvent des forces énergiques, ou bien former des substances dont la science recherche encore l'origine.

2° Barytine ou baryte sulfatée.

La construction du chemin de fer de Caen à Flers nous a mis à même de découvrir plusieurs filons de *barytine* dans les schistes cambriens et la grauwacke, tout près du pont de la Landelle, à gauche de la route impériale de Caen à Angers. Cette barytine

appartient surtout à la variété *compacte;* elle ne nous a pas offert, comme le dépôt de Laize-la-Ville, que nous avons signalé en 1848, et qui constitue une poche au milieu de marbres siluriens, de nombreuses variétés comprenant la barytine cristallisée en tables biselées, la barytine laminaire, la barytine radiée et concrétionnée connue sous le nom de *pierre de tripes*, la barytine saccharoïde et vitreuse, la barytine crêtée, la barytine compacte.

Les usages de la barytine se multipliant, et le gisement de Laize-la-Ville pouvant en offrir de très-pure, nous avons cru devoir le mentionner de nouveau, et mettre quelques échantillons sous les yeux des membres de l'Académie.

L'origine neptunienne du sulfate de baryte est bien évidente pour le gisement de Laize-la-Ville; que l'on rapporte cette baryte au terrain jurassique ou à l'époque silurienne, on est forcé de la considérer comme le résultat d'une source minérale, dont le dépôt plus ou moins troublé s'est modifié suivant les causes qui venaient altérer le calme de cette émission.

La substitution de la baryte à la matière première du test de plusieurs coquilles exclut, d'ailleurs, toute idée d'origine ignée, et les pseudomorphoses opérées par la baryte sulfatée ne sont pas rares : il suffira de rappeler ici les polypiers et les coquilles bivalves changés en sulfate de baryte, que l'on trouve à Alençon dans un sable reposant sur le granite et recouvert de calcaire oolithique.

Cette barytine, si énergiquement insoluble, a donc dû se dissoudre dans l'eau à certaines époques géo-

logiques. — Comment cette dissolution a-t-elle pu s'opérer ?

On doit à M. Becquerel une curieuse expérience sur l'augmentation du pouvoir dissolvant de l'eau, lorsqu'elle est saturée de sel marin, et qui nous mettra sur la voie d'une explication. — D'après ce savant, un litre d'eau saturée de chlorure de sodium, marquant 25° à l'aréomètre de Baumé, dissout environ 0 gr 66 de sulfate de plomb. Or, ce que l'on sait de l'analogie des sels de plomb et des sels de baryte doit nous faire supposer que la présence du sel marin, et d'autres corps peut-être, à dû favoriser la solution aqueuse du sulfate de baryte.

3° Galène ou plomb sulfuré.

Nous nous bornerons à signaler la présence de ce minéral, associé à la pyrite et au calcaire lamellaire dans diverses couches du terrain houiller de Littry, et plus particulièrement dans celles que l'on rencontre à la fosse de Fumichon. Ces diverses substances constituent, au milieu de la houille, des rognons désignés par les ouvriers sous le nom de *clous*. — Nous croyons que la galène n'avait pas encore été rencontrée dans le département du Calvados ; elle se trouve à l'état de galène lamellaire dans la localité que nous venons de citer.

C'est dans les débris de la houillère de Fumichon que le directeur des mines, M. Tarnier, a aussi découvert, il y a trois ans, des débris de poissons fossiles dont les écailles pyritisées sembleraient annoncer la présence du terrain *permien*, qui n'a pas encore été parfaitement reconnu dans notre département.

OBSERVATIONS GÉOLOGIQUES.

Nous parlerons dans cette seconde partie : 1° de dents d'éléphant trouvées dans le Calvados et dans l'Eure ; 2° d'un tuf ancien qui existe dans un quartier de la ville de Fécamp (Seine-Inférieure).

1° Dents d'éléphant (*Elephas primigenius*).

M. Eudes-Deslongchamps avait signalé, dans le IXe volume des *Mémoires* de la Société Linnéenne de Normandie, la rareté des ossements de mammifères dans les terrains meubles anciens du Calvados.

Les terrassements que l'on avait faits dans la ville et sur divers points du département n'avaient produit que des pièces osseuses, isolées et peu importantes, lorsque la tranchée du chemin de fer de Caen à Cherbourg mit à nu, à Venoix, dans une alluvion ancienne, des ossements et une tête presque complète de *Rhinoceros tichorinus* qui a été parfaitement restaurée par le savant doyen de la Faculté des sciences. Quelque temps après, on découvrit à Moulineaux, sur la rive droite de la *Mue*, dans une argile jaunâtre, un véritable ossuaire de mammifères de l'époque du diluvium, se rapportant aux genres *Rhinoceros*, *Elephas*, *Felis*, *Equus*, *Hyena*, *Bos*, etc. ; enfin aux mêmes espèces que l'on avait trouvées déjà dans un grand nombre de localités contenant des terrains de la même époque. Ces diverses pièces ont été soigneusement recueillies et déterminées par M. Deslongchamps.

La dent molaire d'éléphant trouvée, à Port-en-Bessin, par M. Malherbe, conducteur des ponts-et-chaussées, et dont nous devons la communication à l'obligeance si connue de M. Olivier, ingénieur en chef, vient encore augmenter la richesse de l'alluvion ancienne du Calvados en débris de mammifères et le nombre des localités où ces débris ont été rencontrés. Cette molaire se trouvait dans une argile qui a été probablement amenée dans l'anse de Port-en-Bessin lors d'une débâcle d'eaux, et qui recouvre en cet endroit l'oolithe inférieure surmontée du *Fuller* dans d'autres parties de la falaise. Les réparations à faire à la base d'un mur de quai ont mis à nu une portion de la dent que M. Malherbe eut l'heureuse idée de faire dégager complètement et qu'il donna à M. Olivier. Cette molaire, la plus belle et la mieux conservée de celles qui aient été rencontrées jusqu'à présent dans le Calvados, offre les dimensions suivantes : la longueur est de 26 centimètres et sa plus grande hauteur de 17 centimètres ; elle est enveloppée d'une couche assez épaisse de cément, excepté à l'extérieur, en avant, où le cément laisse apercevoir l'extrémité des lames entourées d'émail. La forme étroite des lames, le dessin qu'elles forment, la grande largeur de la dent et les autres caractères démontrent que cette dent est une *molaire gauche* de l'*Elephas primigenius* ou *Mammouth*, et que l'animal était de grande taille et adulte.

La forme et la nature du terrain entre Bayeux et la mer, le cours de la Drôme et de l'Aure, l'anfractuosité que présentent à Port-en-Bessin les falaises ordinairement très-élevées de cette partie de la côte,

la disposition actuelle de la fosse du Souci, tout fait supposer que des courants anciens auraient bien pu amener de nombreux débris de mammifères qu'ils auraient déposés dans cette cavité, qui doit se trouver depuis le confluent de la Drôme et de l'Aure, à Maisons, jusqu'à la mer. La fosse du Souci n'est peut-être qu'une véritable caverne à ossements; des travaux ultérieurs ou des circonstances fortuites permettront probablement un jour de le vérifier.

Une dent molaire d'éléphant fut recueillie à Luc, il y a 35 ans, par M. le docteur Duvard, qui la donna au musée d'histoire naturelle de la ville de Caen, où elle se voit encore aujourd'hui. Elle fut probablement trouvée dans l'alluvion ancienne que l'on rencontre entre Luc et Langrune, et qui a fourni plusieurs débris d'ossements de mammifères.

D'autres dents molaires d'éléphant, provenant des alluvions de Villers-sur-Mer, se trouvent également au musée d'histoire naturelle. Un fragment de défense du même animal avait aussi été rencontré, il y a une trentaine d'années, dans la vallée de Corbon.

Toutes ces dents, recueillies sur divers points de notre département, se rapportent à une même espèce : l'*Elephas primigenius.* — Il en est de même d'une défense trouvée à Louviers en 1863, dans un terrain meuble ancien qui avait rempli des cavités existant dans la craie. J'ai eu l'occasion de voir cette défense dans la précieuse collection de M. Guillaume Petit, député de l'Eure, qui consacre avec profit à l'étude des sciences le temps que les affaires publiques et la direction d'une grande industrie n'absorbent pas. Cette défense présente les dimensions

suivantes: arc de plus grande courbure, 1^m, 015; corde de cet arc, 0^m, 86; flèche de l'arc, 0^m, 125; diamètre de la dent dans la partie la plus grosse, 0^m, 298; à 1/4 de l'extrémité, le diamètre était encore de 0^m, 295; elle a été déposée par M. Guillaume Petit dans la Bibliothèque de la ville de Louviers.

On a rencontré des ossements d'*Elephas primigenius* dans toutes les régions du globe, et les contrées qui conviennent à la race actuelle de nos éléphants sont l'Afrique et les Indes, c'est-à-dire des pays au climat brûlant : la température de notre globe devait donc, à l'époque où ces animaux ont vécu, être singulièrement plus élevée qu'aujourd'hui.

2° Du tuf de Fécamp.

Après avoir fait une assez abondante récolte de fossiles dans la craie inférieure des environs de Fécamp, je parlai de mes trouvailles de la journée chez M. Marchand, pharmacien-chimiste, devant M. Delaunay, épurateur d'huile, qui me dit que, dans la cour de son usine, l'ouverture d'une carrière de sable lui avait fait découvrir un grand nombre de coquilles, la plupart petites et toutes parfaitement conservées. Il me proposa de me faire voir ce gisement le lendemain.

Je n'eus rien de plus empressé que de me rendre à l'invitation de M. Delaunay, et, conduit par lui à la carrière, il me fut facile de reconnaître dans les coquilles en question des Lymnées, des Planorbes, des Paludines, des Hélix, des Cyclostomes, etc.,

qui avaient été incrustées de carbonate de chaux à une époque probablement très-ancienne et qui témoigne de l'existence d'un marais dans cette partie de la ville de Fécamp. La propriété de M. Delaunay est située dans le quartier St-Ouen, entre la route de Rouen et la rue des Murs-Fontaine; elle est traversée par la rivière de Ganzeville.

En sortant de chez M. Delaunay pour aller voir des tufs en place qui avaient fourni des pierres de construction pour l'établissement de tissage mécanique fondé par MM. Mandeville et Coudray, on traverse la rivière de Ganzeville, et l'on retrouve dans la rue des Murs-Fontaine une coupe de terrain montrant inférieurement un sable plus grossier que celui que nous avions vu dans la cour de M. Delaunay, contenant encore des coquilles et des nodosités calcaires; et supérieurement une couche de terre végétale. Plus loin, à l'extrémité est du quartier St-Ouen, sur les confins ouest du quartier St-Valery, dans une espèce de delta formé par les rivières de Valmont et de Ganzeville, se trouve l'usine de MM. Mandeville et Coudray, et dans le terrain sur lequel cette usine est construite on rencontre une couche, épaisse de plus d'un mètre, de tufs très-solides offrant des empreintes très-nettes de feuilles qui nous ont paru rappeler parfaitement, par les nervures surtout, celles de l'aulne et du saule; quelques portions présentent, d'une manière certaine, des empreintes d'une fougère (*Scolopendr. officin.*, L).

Il n'est pas douteux qu'à une époque plus ou moins reculée, les eaux de Ganzeville et de Valmont, refoulées dans les vallées par le niveau de la Manche,

alors plus élevé qu'aujourd'hui, n'aient coulé à plein bord dans le fond de ces vallées, et que plus tard elles n'aient donné naissance à des dépôts de tourbe dont on n'a pas retrouvé la trace là où MM. Mandeville et Coudray ont mis leurs tufs à découvert, mais dont on a vu mettre au jour plusieurs lits, séparés par des galets roulés, lorsqu'on creusa le bassin nouveau du port de Fécamp (1). Cette alternance de lits de tourbe et de galets roulés démontre qu'il y a eu, à diverses époques, des périodes de calme pendant lesquelles la tourbe s'est déposée, et que l'envahissement des eaux de mer est venu ensuite recouvrir de galets. Des dépôts successifs et relativement récents, qui dénotent l'alternanee deseaux douces et des eaux de mer, ne sont pas rares sur le cordon littoral de la Manche. Nous en pourrions citer plusieurs exemples dans la Seine-Inférieure et dans le Calvados.

Les tufs calcaires et les dépôts coquilliers que nous avons observés à Fécamp, ont dû se former lorsque les eaux douces, très-chargées de chaux carbonatée et non contrariées par le reflux des

(1) A la page 160 de son *Mémoire sur les eaux potables*, M. Marchand, pharmacien-chimiste à Fécamp, s'exprime ainsi :

« Elles sont situées (ces sources) sur un ou deux de ces bancs de « tourbe compressible existant dans une grande partie des vallées « qui, dans ces contrées, aboutissent à la mer. On trouve dans ces « tourbes des saules, des aulnes, des coudriers, et quelques conifères mal définis; des ossements de chevaux, des cornes de cerf, « d'élan, etc.; leurs différents lits sont séparés par des cailloux « roulés, et quand on cherche à les percer, ils livrent souvent passage à des sources d'eau volumineuses, et quelquefois jaillis« santes. »

eaux marines, arrivaient librement dans les parties les plus basses de la vallée et pouvaient y séjourner; alors, en laissant dégager de l'acide carbonique, elles recouvraient d'une couche plus ou moins épaisse de calcaire les végétaux sur lesquels elles coulaient, ou bien elles incrustaient d'une enveloppe de même matière les coquilles qu'elles rencontraient dans ce marais. Les eaux douces se renouvelant, un nouveau dépôt a dû se former, et l'épaisseur du tuf a augmenté jusqu'au moment où, trouvant une libre issue, ces eaux douces ont été resserrées dans un lit plus ou moins étroit et ont pu gagner la mer. On conçoit, d'ailleurs, que le dépôt se faisant rapidement ou lentement dans une eau plus ou moins profonde, au milieu ou sur les bords de cette espèce de marais, le tuf soit solide dans un endroit, à l'état arénacé dans l'autre; qu'il contienne des empreintes de végétaux là où il a rencontré des plantes, des coquilles dans les parties où les mollusques étaient réunis; —que des concrétions stalactitiformes, sphéroïdales ou irrégulières, aient pu se former dans certaines circonstances; — que dans d'autres on aperçoive une espèce de roche, composée par une multitude de canaux entrecroisés et de mamelons concentriques groupés inégalement.

On conçoit aussi que la cause qui a donné naissance à ces tufs ayant cessé ou étant beaucoup moins intense qu'autrefois, ils aient pu être recouverts de végétations successives dont les débris accumulés ont donné naissance à une couche de terre végétale plus ou moins épaisse et aujourd'hui cultivée.

Telle nous paraît être l'explication la plus plausible

des dépôts que l'on remarque dans la propriété de M. Delaunay, où les tufs sont arénacés et coquilliers, et de ceux qui constituent des masses considérables de tufs solides dans le terrain de MM. Mandeville et Coudray.

L'origine des tufs calcaires, leur mode de dépôt nous montrent comment se sont constitués des terrains beaucoup plus anciens, qui ont dû s'asseoir dans des circonstances analogues.

Le *travertin* de Rome ressemble beaucoup à notre tuf calcaire, tant par son origine que par son aspect; c'est probablement cette ressemblance qui aura suggéré aux Romains des Gaules l'idée d'employer dans leurs constructions cette pierre qui est plus dure et en même temps plus légère que la craie, qui se taille facilement et qui se conserve très-bien.

Dans les débris romains de Vieux et de Bayeux (Calvados), on a rencontré des tufs; le cirque et les bains de Lillebonne surtout démontrent toute l'importance du tuf dans les constructions que les Romains ont élevées sur notre sol.

Plus tard, on s'est servi de cette pierre dans la construction des voûtes d'église, usage auquel elle était éminemment propre à cause de sa grande légèreté. Dans les constructions civiles du moyen-âge, les tufs ont été employés en grande quantité, surtout dans les endroits où les autres matériaux de construction sont rares et chers: le Château-Gaillard, aux Andelys, contient dans ses murs une grande quantité de tuf calcaire, provenant probablement d'une vallée voisine où cette formation est encore très-abondante. Dans une note imprimée dans le

Bulletin de la Société Linnéenne, VIII[e] volume, nous avons démontré que les eaux de la rivière qui coule au Grand-Andelys sont encore assez chargées de chaux carbonatée pour qu'en cinq ans il se dépose sur les pales d'un moulin qu'elles font mouvoir une couche de matière solide, de plus de 2 centimètres d'épaisseur, qu'on est obligé d'enlever périodiquement.

Aux Andelys et surtout à Bolbec, où il se rencontre dans les vallées en blocs dispersés dans des tufs arénacés, sur une épaisseur de 3 mètres, c'est-à-dire offrant un état à peu près semblable à celui que nous avons observé à Fécamp, le tuf calcaire est encore employé aujourd'hui dans les constructions.

Les eaux qui sortent des argiles du *fuller*, dans la partie des falaises du Calvados située entre Arromanches et Port, et au-delà vers S[te]-Honorine, sont plus ou moins chargées de chaux carbonatée dont elles incrustent les objets qu'elles rencontrent, en donnant naissance à des tufs dans l'intérieur desquels elles circulent paisiblement par une multitude de petits canaux.

L'eau de la petite rivière la Gronde (arrondissement de Bayeux) dépose une couche assez importante de chaux carbonatée, qui lui constitue une espèce d'auge dans laquelle elle coule.

Le fait le plus curieux que nous ayons à signaler dans le Calvados, et qui se rapporte au phénomène qui nous occupe, c'est celui qui nous est fourni par la cascade de Manvieu :

Qu'on se figure une cascade de mousse, descendant d'une falaise à pic, de plus de 60 à 80 mètres

de hauteur, de l'eau glissant le long de cette mousse toujours verte à la partie supérieure, coulant en filets de cristal, tombant en gouttes perlées et remontant en brouillard coloré souvent des plus belles teintes de l'arc-en-ciel. Cette eau ne tarde pas à emprisonner les plantes et les autres corps qui se trouvent à moitié et à la partie inférieure de la falaise, d'une couche de carbonate de chaux, et les cristaux formés par ce dépôt, en réfléchissant la lumière dans diverses directions, ajoutent encore à la magnificence de ce petit tableau dans lequel la nature s'est faite à la fois peintre et architecte. En effet, de place en place, cette mousse, accrochée aux rochers, se divise en arcs, se creuse en niches, s'arrondit en colonnes, se voûte en ogives, s'avance en pendentifs. Dans ce petit coin de la falaise de Manvieu, le poète et l'artiste peuvent venir chercher des inspirations; le géologue y trouvera l'explication des incrustations, des stalactites et des stalagmites; tout le monde en remportera de douces et agréables émotions.

Nous n'eussions pas rappelé ce que nous disions à une autre époque de la cascade de Manvieu (1), si nous n'avions une bonne nouvelle à annoncer aux poètes et aux naturalistes : M. le comte de Reiset, conseiller-général de l'Eure et ministre plénipotentiaire de France en Hanovre, possédait déjà une maison à Arromanches; frappé des mutilations dont la cascade de Manvieu était l'objet de la part de certaines personnes, il vient d'en faire l'acquisition afin de la conserver avec toutes ses beautés aux véritables amis de la nature.

(1) *Mémoires de la Soc. Linn. de Normandie*, Xe vol., 1844.

ASCENDANTS

ET

DESCENDANTS,

Par M. Ch. GIRAULT,

Membre titulaire.

MESSIEURS,

Le problème que je me propose de traiter devant vous n'exige l'emploi d'aucune formule mathématique. Il est vrai qu'il ne comporte pas de solution bien précise. Peut-être, néanmoins, méritera-t-il d'arrêter un instant votre attention. Je voudrais, remontant de génération en génération à travers quelques siècles, y rechercher le nombre des ancêtres de chacun de nous. Au premier abord, il semble que ce calcul soit très-simple, et qu'il n'exige d'autre raisonnement que le suivant.

Tout homme naît d'un père et d'une mère ; il possède ainsi deux parents que j'appellerai les ascendants du premier degré. Chacun de ces parents en possède lui-même deux autres : ce qui fait quatre grands-parents, ou quatre ascendants du second degré. Les quatre ascendants du second degré supposent huit ascendants du troisième, seize du quatrième, trente-deux du cinquième; et, si, pour aller plus

vite, nous escaladons d'un même coup plusieurs échelons de cette échelle généalogique, nous pourrons dire que chaque homme possède au dixième degré 1,024 ascendants, au seizième 65,536, au vingtième 1,048,576. Nous voici parvenus à la vingtième génération : c'est-à-dire que nous avons traversé environ cinq siècles, à compter vingt-cinq années par génération. Il serait donc temps de nous arrêter. Pourtant, avançons encore, et nous trouverons qu'à la trentième génération, le nombre des aïeux du même homme s'élèverait, par notre calcul, au chiffre invraisemblable de 1,073,741,824 !

Je dis, Messieurs, qu'un pareil chiffre est invraisemblable. En effet, il ne s'en faut pas de beaucoup qu'il représente la population totale de la terre. Or, à sept ou huit siècles de distance, on ne doit pas avoir besoin de parcourir tous les points du globe pour y rechercher ses ancêtres. Nous autres Français, par exemple, à peine devrons-nous, pour cela, franchir le Rhin, les Alpes, les Pyrénées et la mer.

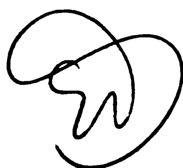
Comment donc le calcul a-t-il pu nous donner tout à l'heure 1,073,741,824 ascendants du trentième degré ? Par cette seule raison, Messieurs, qu'en partant du nombre 2, et doublant toujours pour passer d'une génération à la génération précédente, nous avons exclu toute alliance entre cousins des vingt-huit premiers degrés. En effet, si les époux A et B sont cousins germains, par exemple, ils ont à eux deux six grands-parents au plus, et non pas huit ; s'ils sont cousins issus de germains, ils ont au plus quatorze arrière-grands-parents, et non pas seize. Si donc, dans le calcul qui précède, on ren-

contre les ascendants A et B, et si l'on remonte au-delà sans tenir compte du lien de parenté qui les unit, on commet une erreur en plus qui, doublée plusieurs fois, peut à la fin devenir considérable. Cette erreur, nous sommes assurés de l'avoir ici commise, à en juger par la grandeur numérique de nos résultats. Ainsi, nous voyons déjà que trente générations ne peuvent se succéder sur la terre, sans qu'il se contracte des alliances entre cousins des vingt-huit premiers degrés.

Pour obtenir exactement le nombre des ascendants d'une même personne, il faudrait donc dresser pour elle une statistique particulière, y noter avec soin les liens de parenté qui peuvent exister entre époux à chaque génération, et prendre garde de ne pas compter plus d'une fois le même aïeul dans les générations antérieures. Or, on conçoit aisément la difficulté d'obtenir toutes les données nécessaires à la solution d'un pareil problème, et la difficulté non moins grande de discuter ensuite des résultats variables d'un homme à l'autre, d'un pays à l'autre, d'un temps à l'autre.

Nous ne devons donc pas avoir la prétention d'éclairer notre sujet d'une bien vive lumière; toutefois, nous pouvons essayer d'y projeter quelques lueurs; peut-être mettront-elles en relief certaines vérités qui autrement passeraient inaperçues.

Procédons comme procèdent d'ordinaire les mathématiciens, lorsqu'ils abordent une question dont la complication les embarrasse : modifions les conditions du problème de manière à le simplifier. A cela nul inconvénient, si nous avons en vue d'ob-



tenir, non pas des solutions exactes, mais des résultats approchés, et si leur approximation suffit pour légitimer nos déductions. Du reste, Messieurs, vous allez en être juges.

Lorsqu'on veut éveiller entre les hommes des sentiments de mutuelle sympathie, on leur rappelle volontiers qu'ils sont frères; et par là, on veut le plus souvent faire entendre, non-seulement que la nature leur a réparti à tous les mêmes droits, mais encore qu'ils ont tous eu originairement le même berceau. Or, il n'est peut-être pas inutile de mettre en évidence que, dans toute société humaine jouissant d'une existence durable, la communauté du sang n'implique pas nécessairement l'unité d'origine, et que cette communauté, se créant d'elle-même, si elle n'existe déjà, assied la fraternité sur des fondements qui ne vieillissent jamais.

Pour expliquer notre pensée, imaginons d'abord une société formée de quatre personnes, deux hommes et deux femmes, sans aucun lien de parenté. Elles forment, en se mariant, deux ménages qui ont chacun deux enfants, soit une fille et un garçon. Qu'à leur tour ceux-ci s'unissent par mariage, d'un ménage à l'autre, tous les enfants qui naîtront d'eux auront les mêmes ancêtres, et la fraternité se trouvera faite.

Ce que nous disons de quatre personnes, nous le dirons d'un plus grand nombre. Par exemple, nous savons que, si l'on exclut les mariages entre cousins, on trouve, pour un même individu, 1,024 ascendants du dixième degré. Eh bien! concevons une société formée de 1,024 personnes, que nous appellerons A,

B, C, D, etc., hommes et femmes en même nombre, formant 512 ménages sans liens de parenté, et dont les enfants, jusqu'à la neuvième génération, se marient entre eux sans rapprocher jamais le même sang. A la dixième génération, ces enfants seront devenus tous frères ou cousins; car il leur faut à chacun 1,024 ascendants du dixième degré; c'est-à-dire qu'ils ont chacun pour ascendants du dixième degré les mêmes 1,024 personnes A, B, C, D, etc. Ainsi, en adoptant les hypothèses qui retardent le plus longtemps la fraternité du sang, nous trouvons qu'elle devient générale à la dixième génération. En dehors de ces hypothèses, la fraternité commencerait plus tôt, mais resterait d'abord partielle.

Empruntons un dernier exemple au pays de l'utopie. Voici la terre peuplée de 1,073,741,824 habitants, hommes et femmes en même nombre; à chaque couple qui s'éteint survit un couple appartenant à la génération suivante, et toujours ainsi; les générations successives forment une seule et même société qui obéit aux mêmes lois; l'une de ces lois prohibe le mariage entre parents à un degré quelconque. Qu'arrivera-t-il? C'est qu'à la trente-et-unième génération, tous seront devenus frères ou cousins, parce que chacun aura pour ascendants du trentième degré la totalité des hommes de la première génération. Ils seront cousins du vingt-neuvième degré; et, pour que le monde ne périsse pas, il faudra bien que la loi se modifie et autorise les alliances à partir de ce degré. Mais alors on aperçoit que ceux qui vont naître et former la trente-deuxième génération, descendront, tous et chacun, de tous les hommes de la

seconde ; de même la trente-troisième génération descendra de tous les hommes de la troisième, et toujours ainsi. La fraternité se renouvellera donc sans cesse, à mesure que les siècles en s'écoulant tendront à l'effacer, et jamais il ne faudra remonter plus de trente générations pour en établir l'authenticité.

J'ai hâte, Messieurs, de quitter ces combinaisons artificielles, pour rentrer dans les conditions ordinaires de la nature. Mais ici la difficulté commence. Il nous faut, en effet, grouper les hommes par catégories dans chacune desquelles, à peu près à l'exclusion des autres, se contractent les mariages. Les différences de religion, les variétés de couleur, les frontières des États fournissent les éléments de premières divisions. Les grandes masses ainsi obtenues se subdivisent en agglomérations locales, dans lesquelles peuvent s'établir ensuite des distinctions de castes ou de classes. D'ailleurs, aucune démarcation n'est absolue, aucune limite n'est infranchissable. Si, pour fixer les idées, nous nous bornons à considérer ce qui se passe en France et dans les temps où nous vivons, nous voyons, sur les différents points du territoire, les populations fixes reliées entre elles par les nomades de l'industrie, du commerce et des fonctions publiques ; nous voyons partout les barrières fragiles qui séparent les conditions sociales, escaladées par ceux qui montent et par ceux qui descendent. Si donc il est vrai que nous reconnaissions sans peine les traits caractéristiques de chaque groupe, il est vrai aussi que ces groupes ont entre eux des attaches si nombreuses et si étendues, que

nous ne savons où pratiquer les coupures propres à former nos catégories.

Nous prendrons donc notre parti d'établir, au sein de la population française, des divisions un peu arbitraires. Chacun de nos groupes renfermera plusieurs milliers d'individus habitant les mêmes lieux, appartenant aux mêmes conditions, et entre lesquels il puisse se créer naturellement des relations de société et de mariage. Nous supposerons d'abord ces groupes absolument isolés les uns des autres; puis nous corrigerons ce que cette hypothèse a de trop exclusif.

A supposer que chaque groupe soit seul, il s'y formera peu à peu et maille à maille, un inextricable réseau d'alliances, lesquelles, après dix ou quinze générations, auront distribué partout le même sang et fait du groupe une seule famille. Si maintenant nous voulons tenir compte des nombreux échanges qui, dans l'intervalle, ont dû s'opérer entre les divers groupes, nous ne nous tromperons guère en affirmant que chacun d'eux, à la fin, renfermera des éléments provenant de tous les autres. De cette fusion des groupes il pourra sortir des agglomérations complètement différentes; mais si, pour nous placer dans le cas le plus défavorable à notre calcul, nous supposons que, malgré les échanges, chaque groupe parvenu à la quinzième génération, ait conservé des caractères distinctifs, alors encore nous pourrons croire avec vraisemblance qu'on y trouvera réunis, dans des proportions d'ailleurs variables, des descendants de tous les groupes qui constituaient la première génération. Cela posé, imaginons que quinze générations nouvelles succèdent aux précédentes, et

il en résultera nécessairement entre tous les groupes de la trentième génération une parenté collective, grâce à laquelle chaque homme aura pour ascendants du quinzième degré tous les hommes de son groupe, et pour ascendants du trentième degré tous les hommes de tous les groupes, *exceptis excipiendis.*

Les considérations qui précèdent nous amènent naturellement à dire un mot de la noblesse. Bien entendu, il ne s'agit pas ici, Messieurs, de la noblesse de nom et d'armes. Elle ne rentre ni dans notre sujet ni dans notre compétence. Ce sont, en effet, des conventions sociales tout-à-fait en dehors de notre cadre, qui la transmettent de mâle en mâle, ou avisent à ce qu'elle ne s'éteigne pas quand s'éteignent les mâles. Nous voulons seulement parler de la noblesse du sang. Or, cette dernière, à l'envisager à un point de vue purement arithmétique, nous ne pouvons, de quelque héros qu'elle provienne, nous refuser à reconnaître que, fractionnée de génération en génération, elle se résout en poussière avec les siècles.

Tel gentleman qui s'honore d'être l'arrière-neveu de l'un des compagnons d'armes de Guillaume-le-Conquérant, possède en réalité pour ancêtres tous les vainqueurs et tous les vaincus d'Hastings. Tel hidalgo porte le nom de l'un des braves qui s'illustrèrent sur les pas du Cid; il conserve précieusement les titres qui l'en font descendre, et serait bien étonné d'apprendre que toute l'Espagne en descend avec lui.

Vous vous enorgueillissez de l'un de vos aïeux qui se croisa pour conquérir Jérusalem; vous affirmez que la maison dont il est le chef ne s'est jamais mésalliée. Mais alors, vous descendez à coup sûr de

toute la chevalerie. Quant à moi, que vous tenez à distance en comparant votre extraction à la mienne, je mettrai mon orgueil à vous dire que ma maison occupe, dans le passé, plus de place encore que la vôtre, puisqu'elle embrasse toute la roture. Peut-être, cependant, la vérité exige-t-elle que nous ayons l'un et l'autre des opinions moins exclusives. Disons donc, plutôt, que vous et moi, et tout le pays, nous possédons les mêmes ancêtres, à savoir ceux qui vivaient en France en l'an 1000, sans compter ceux qui vivaient au dehors. Nous en descendons, soit par les hommes, soit par les femmes, avec des vicissitudes diverses et des titres plus ou moins en règle. De ces ancêtres, d'ailleurs, les uns, vers lesquels nous pouvons remonter par d'innombrables chemins, fixent en nous les caractères de la race ; les autres s'y reconnaissent seulement à quelques rares vestiges que le temps efface, ou qui persistent çà et là pour constituer des traits individuels.

Vous le voyez donc, Messieurs : chez un même peuple supposé homogène, la fraternité collective est chose indépendante des premières origines ; elle est le résultat naturel des mariages, qui sans cesse la rajeunissent. Pour chaque génération qui passe pour chaque homme de cette génération, tous les hommes qui ont vécu plusieurs siècles avant sont des ancêtres, tous les hommes qui vivront plusieurs siècles après sont des enfants. Si donc nous voulons tirer gloire de nos aïeux, si nous voulons avoir quelque sollicitude de nos arrière-neveux, il nous faut, pour être judicieux, embrasser, dans un même amour et dans un même orgueil, la patrie tout entière.

L'HOMŒOPATHIE

AU POINT DE VUE

DE

LA THÉORIE ET DE LA PRATIQUE,

PAR M. FAYEL,

Membre associé-résidant.



Quand, il y a deux mois, j'eus l'honneur d'être inscrit à votre ordre du jour pour la lecture que je viens faire aujourd'hui (1), j'étais loin de m'attendre à ce que l'homœopathie allait devenir le point de départ d'une longue et brillante discussion parlementaire. Ce jour-là, que n'étais-je sénateur ! J'aurais eu mon improvisation toute prête. Je m'en console, puisque vous voulez bien l'entendre. Permettez-moi seulement, en vous en remerciant, de réclamer votre indulgence, d'abord pour le choix d'un sujet que les débats du Luxembourg semblent avoir épuisé, ensuite et surtout pour un travail que son aridité même, à défaut de talent, va rendre bien moins intéressant que les discours de MM. Dumas, Bonjean et Dupin.

(1) Cette lecture a été faite à l'Académie, le 28 juillet 1865.
J. T.

Il y a quarante ans environ (est-il téméraire de supposer que quelques-uns d'entre vous s'en souviennent?), le champ médical était converti en une arène de disputes où deux ou trois systèmes armés du sarcasme et de l'injure, comme l'a dit Soubeyran, livraient en commun une bataille régulière aux anciennes doctrines, puis en venaient aux mains les uns contre les autres, aspirant chacun à dominer son rival. Ce fut à cette époque que l'homœopathie apparut en France.

Le moment était peu propice. Broussais était encore à l'apogée de sa gloire, et les quelques esprits d'élite qui lui résistaient, se sentaient peu disposés à approfondir les mystères d'Hahnemann, emportés qu'ils étaient par le courant nouveau qui, une seconde fois, allait révolutionner la médecine.

En effet, le jour approchait où, se faisant l'écho de l'opinion générale, un critique célèbre allait attaquer de front la doctrine physiologique et s'écrier : « Il est « temps de sortir de ce cercle borné d'irritations et « d'antiphlogistiques, dans lequel les médecins sem- « blent des aveugles conduits par des sangsues ! » On vit alors, à l'engouement qui avait accueilli le règne du physiologisme, succéder une réaction complète contre Broussais en particulier et contre les systèmes en général, et bientôt, débarrassé de leur tyrannie, chacun se proclama libre, indépendant, affranchi de toute autre autorité que celle de sa raison éclairée par l'expérience. Dogme qui caresse l'esprit humain! comme si théologiens, publicistes et savants n'avaient pas été obligés d'apporter tant de restrictions à cette loi, tant d'exceptions à cette règle,

que finalement l'homme, par le fait de son organisation physique, de ses facultés morales, des conditions de l'état social, etc., est soumis à tant de servitudes naturelles, patentes ou occultes, que son libre arbitre se trouve réduit à l'état d'élément quasi théorique et sinon problématique, au moins d'une assez rare application.

Mais, revenons à l'homœopathie. Déjà ridiculisée et tombée dès le début, il faut bien le dire, dans le domaine du charlatanisme, elle pouvait, moins que toute autre, échapper à cette réaction contre les systèmes. Je ne m'en plains pas; seulement je dois dire qu'elle fut alors bannie avant d'avoir été sérieusement étudiée, et en se rendant compte des tendances du temps, il est aisé de s'apercevoir que cette proscription légitime s'est adressée moins à l'erreur de la doctrine qu'à la doctrine elle-même, en tant que théorie. Malheureusement il en est encore de même aujourd'hui. Et quand, par hasard, dans nos écoles ou dans nos livres, on cite le nom d'Hahnemann, c'est bien moins pour réfuter ses erreurs que pour se moquer de sa pratique avec sa loi fameuse des *similia similibus.*

Hors de là, peu ou point de discussion sérieuse, et *apparent rari nantes*, ceux qui, de temps à autre, ont essayé l'examen critique de l'homœopathie considérée comme science. Tant est grande encore l'influence de la réaction générale dont nous parlions tout à l'heure, et qui, sous prétexte de renverser l'autorité en médecine, nous a conduits, sans que nous nous en doutions, à la rétablir, mais en la multipliant et par conséquent en l'affaiblissant! Qu'est-ce autre chose, en effet, que cette foule de noms plus ou moins connus

qui naissent chaque jour, au lieu des Pinel, des Brown, des Broussais, dont nous ne voulons plus? Lueurs éphémères qui brillent un instant dans les colonnes d'un journal et qui s'éteignent pour faire place à d'autres lueurs non moins passagères, ne sont-ce pas les grandes autorités de notre époque, de cette époque que Trousseau, en 1860, ne craignait point d'appeler une phase de transition, de recherches de détail, d'éclectisme et de scepticisme ; véritable chaos où se heurtent sourdement ces deux tendances et où la confusion des idées est telle qu'on peut croire qu'il n'existe pas de doctrine médicale?

Savez-vous pourquoi? Parce que ceux qui, de nos jours, cultivent la science et se livrent à la pratique, craignant de se perdre dans les utopies hypothétiques, ne veulent avoir foi qu'aux faits qui leur sont propres, et, dédaignant ceux de leurs prédécesseurs, souvent même de leurs contemporains, prétendent refaire la médecine en la reprenant *ab ovo* et en s'appuyant sur l'expérience. Ont-ils donc oublié cette vieille phrase de Bacon : *Vaga enim experientia et se tantum sequens mera palpatio est et homines potius stupefacit quam informat;* et croient-ils, malgré l'assertion contraire de Hobbes, que, pour être un habile observateur, « il suffit d'avoir le cristallin et la membrane « du tympan à l'état normal avec la main digitée et « non garnie de poils? »

Et si j'insiste quelque peu sur ce point, vous verrez tout à l'heure que je ne sors guère de mon sujet, et que l'homœopathie eût gagné à ce qu'un pareil préjugé eût été plus tôt renversé.

En effet, notre science ne s'appliquant que par le

moyen du médecin, l'expérience ne peut être que l'appréciation, faite par chaque médecin, de tous les faits; par conséquent elle est tout individuelle, et résulte pour chacun de sa manière propre de voir et de sa méthode pour raisonner ce qu'il voit. Or, aujourd'hui la parole est aux faits, rien qu'aux faits; et quand on a recueilli bon nombre d'histoires individuelles de maladies, on les compte, on les range en colonnes de chiffres, on établit des moyennes, et la statistique a été appelée à trancher le débat entre l'allopathie et l'homœopathie, en devenant une branche de la science médicale.

Triste conquête, en vérité, pour elle que cette théorie des probabilités, où, sans tenir compte des circonstances, du temps, des lieux, des variétés de la maladie, des forces du malade, au lieu de peser les observations, on les compte, comme si les maladies que nous désignons par la même appellation étaient semblables à elles-mêmes, quelquefois le même jour, à la même heure, et à plus forte raison lorsqu'on les étudie dans des constitutions médicales différentes. Conquête déplorable, et de toutes la plus dangereuse peut-être; car elle sanctionne l'éclectisme, donne raison au scepticisme le plus absolu et intronise la loi des majorités dans notre science, sous prétexte de la rendre positive, de conjecturale qu'elle était: comme si vouloir donner à une science, et surtout à une science d'application comme la nôtre, un degré de certitude et de rigueur qu'elle ne comporte pas, n'était point s'engager dans une voie sans issue et s'éloigner de la méthode qui convient à la médecine. Car, ce qu'il nous importe sur-

tout et avant tout de savoir, c'est dans quel cas un agent guérit et, s'il se peut, comment il guérit, résultat qui nous intéresse autrement que de savoir le nombre de fois qu'il a guéri.

Voilà cependant où nous a conduits notre dédain des systèmes en médecine, et pourquoi, en fait de théorie, nous vivons sur les anciennes idées plus ou moins bien adaptées à l'état actuel des choses, nul n'étant assez hardi pour gravir de nouveau les hauteurs de la synthèse.

Voilà pourquoi, à la faveur d'une critique méritée des autres doctrines, et de la faiblesse de la pensée médicale à notre époque (Messieurs, c'est encore Trousseau qui parle), l'homœopathie a pu séduire nombre d'intelligences altérées de médecine au sein de la stérile abondance de nos écoles; car, enfin, s'il les a résolues d'une manière excentrique ou absurde, Hahnemann n'en a pas moins agité les questions fondamentales de notre science. Voilà pourquoi bien des médecins avides de principes et impatients de réformes, mais trop faibles pour ouvrir des voies nouvelles, ne craignent pas encore de se précipiter dans les premières qui se présentent, quand, à l'entrée, ils trouvent la critique de tout ce qu'ils détestent avec raison et les apparences de ce qu'ils cherchent.

Qu'on ne se méprenne point cependant sur ma pensée. Je ne veux pas me faire, outre mesure, le *laudator temporis acti*, et je suis loin de nier ou de méconnaître les véritables progrès de la médecine pendant ces dernières années.

Non; ce que je veux dire, c'est que l'esprit de généralisation, cette philosophie de la médecine, au-

trement dit, l'âme de la science nous manque tout-à-fait aujourd'hui. Et voilà pourquoi je me demande si, en rejetant systématiquement les systèmes, si, en ne voulant plus d'hypothèses, bien que ce soit quelquefois les prémisses de la vérité, nous ne sommes pas allés trop loin, vérifiant ainsi cette assertion de Fontenelle : « que les hommes ne peuvent, en quelque « genre que ce soit, arriver à quelque chose de rai-« sonnable qu'après avoir, en ce même genre, « épuisé toutes les sottises imaginables. »

Or, c'est lui encore qui a dit : « mépriser la théorie, « c'est avoir la prétention excessivement orgueilleuse « d'agir sans savoir ce qu'on fait et de parler sans « savoir ce qu'on dit. » N'est-ce pas un peu le cas de nos chercheurs actuels, trompés à cet égard, comme beaucoup d'autres, par l'opinion qu'ils ont que la science bien armée de faits ne peut errer ? Les faits sont brutaux, disait Geoffroy-Saint-Hilaire, ils se refusent à tel ou tel système. Eh bien ! c'est une erreur. Avec un esprit adroit, très-habilement sophiste, il n'est pas de matière plus malléable, plus ductile que les faits. On en tire tout ce qu'on veut, si bien que tel médecin célèbre a pu dire avec raison : J'ai trente mille faits à mon commandement. Car on trouve toujours le moyen de les ajuster, de les plier, de les comprimer, de les étendre, de les tordre de manière à en exprimer ce qu'on désire.

La preuve, sans prendre l'homœopathie pour exemple, la preuve, c'est qu'en définitive ce sont en médecine les mêmes observations ou les mêmes faits qui ont servi à élaborer, à fabriquer les systèmes les plus opposés. Car, remarquons-le, chez nous, ces

faits sont toujours les mêmes : ils n'ont pas plus changé que notre organisme. Les fièvres, les inflammations , les diathèses , etc. , sont absolument les mêmes que celles qui ont été décrites par Hippocrate et les auteurs qui l'ont suivi , depuis que *Deus tradidit mundum disputationi eorum.* La conception , l'interprétation seules en ont fait toute la différence. On voit donc bien que ce grand amour des faits ne met nullement à l'abri des hypothèses les plus subtiles , des doctrines les plus aventureuses , des systèmes les plus chimériques, parce que les faits individuels, isolés, ne tirent leur valeur que de la tête qui les observe, de l'esprit qui les emploie, et, comme le disent Kant et Spinosa, reçoivent leur loi de la pensée humaine.

Oui, il faut des faits, toujours des faits : c'est la matière première. Mais ne disons pas, avec Baglivi : *ars tota in observationibus.* Car admettre sans limites l'axiome du jeune et illustre médecin de Rome , c'est rester dans une analyse inféconde, c'est sarcler le champ médical sans en récolter les fruits, c'est-à-dire les conséquences et les principes; en un mot, c'est entasser sans fin, sans mesure, des matériaux et ne point élever l'édifice ; car la conception et l'ensemble font également défaut.

C'est ce qu'avaient compris nos devanciers. Manquant de beaucoup de faits que nous possédons, ils n'essayaient pas moins de continuelles théories sur les faits qu'ils possédaient. Pour eux, c'était un point d'arrêt , submergé bientôt, il est vrai, par le flot du progrès, mais qui formulait pourtant ce qu'on savait à leur époque , et qui de plus répondait à un besoin

de la pratique médicale: besoin impérieux et toujours présent, alors même qu'on s'en doute le moins.

Demandez, en effet, à chacun de nos modernes observateurs pourquoi, au lit du malade, il agit et pourquoi il n'agit pas; pourquoi il donne la préférence à une méthode sur une autre, pourquoi il choisit plutôt telle ou telle substance, et vous verrez que la médecine ne se fait constamment et ne s'est jamais faite que d'après une intuition plus ou moins claire, vraie ou fausse de la cause de la maladie, c'est-à-dire d'après un système, et que, tacitement ou expressément, le médecin ne se détermine jamais pour ou contre tel traitement que d'après une idée arrêtée, d'après une doctrine médicale, avouée ou cachée.

Aussi disons-nous : méfions-nous des systèmes, mais gardons-nous de les rejeter systématiquement comme on le fait aujourd'hui ; gardons-nous surtout de penser que leurs auteurs ne méritent aucune reconnaissance de la part de leurs contemporains et de la postérité. Si aucun d'eux n'a trouvé ou ne trouvera le principe absolu qu'il croit avoir saisi, chacun d'eux a été frappé de quelques rayons lumineux qui l'ont conduit à des choses utiles, à de nouveaux aspects de phénomènes. Car celui qui, pénétrant jusqu'aux premières assises de la science, a pu en disposer à sa manière, en combiner les matériaux suivant ses vues particulières ; celui qui a laissé un profond sillon dans cette même science, qui a courbé les opinions, soumis une masse de volontés, qui a su imposer ses idées, ses chimères même à toute une génération, quelquefois au-delà, celui-là était certainement un homme

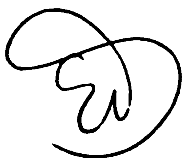
d'un esprit supérieur. Son idée a fait son temps; mais sa doctrine a eu sa part d'action et d'influence sur les destinées de la science, et cette influence s'étend quelquefois plus loin qu'on ne le croit. Sachons donc lui tenir compte de ses travaux et de ses efforts.

C'est dans cette disposition d'esprit, Messieurs, qu'après vous avoir montré comment et pourquoi l'homœopathie est *scientifiquement* si peu connue de notre génération, j'aborde devant vous son étude. Puisse-t-elle ne vous ennuyer qu'à dose infinitésimale !

Vous connaissez, sans doute, une caricature qui faisait rire, il y a quelque vingt ans. Elle représentait une conversation entre deux médecins.

« Le public, mon cher, dit l'un, le public est stupide..... nous le saignons à blanc, nous le purgeons à mort, il n'est pas content..... Il veut du nouveau.... donnons-lui-en, morbleu ! du nouveau..... faisons-nous homœopathes..... *similia similibus*. Tiens, voici une ordonnance qui résume le système : Prendre un tout petit grain...., de rien du tout, le couper en dix millions de molécules ; jeter une..... une seule ! de ces dix-millionièmes parties dans la rivière, remuer, remuer, triturer beaucoup..... laisser infuser quelques heures..... puiser un seau de cette eau bienfaisante, la filtrer, la couper avec vingt parties d'eau ordinaire..... et s'en humecter légèrement la langue tous les matins à jeun. Voilà ! Ah diable ! j'oubliais le principal..... payer la présente ordonnance. »

Eh bien ! cette caricature, qui avait la prétention de résumer le système homœopathique, ne le résumait nullement. C'était une satire contre l'esprit du



public et contre l'apostasie de certains médecins à leur foi médicale, rien de plus ; car, malgré l'erreur de ses principes et les exagérations de son application, la doctrine d'Hahnemann n'est pas là.

Seulement l'homœopathie, alors comme de nos jours, a servi et sert encore pour éblouir, fasciner le plus possible, afin d'attirer un certain public toujours niais, toujours crédule, toujours prêt à mordre à l'hameçon qu'on lui tend. Quel est, en effet, le charlatanisme, quelque grossier qu'on l'imagine ; quelle est la folie, quelque bouffonne qu'on puisse la supposer, qui ne soit de cent coudées au-dessous de la stupide ignorance d'une foule de gens, heureux de porter leur or et le tribut de leur admiration à celui qui sait le mieux les tromper ? Voilà pourquoi l'homœopathie règne encore de nos jours, sinon comme doctrine, du moins comme industrialisme très-lucratif, malgré la concurrence redoutable du magnétisme et du somnambulisme.

Laissons donc de côté cette face de l'homœopathie, face d'autant plus honteuse qu'elle est exploitée par des médecins qui ne craignent pas de traîner la robe professionnelle dans cette boue du charlatanisme dont Pline nous a laissé le portrait fidèle pour son époque, mais que la nôtre a su rendre imparfait. Reprenons l'homœopathie considérée comme système ; car, à côté de ses spéculateurs, il a existé et il existe encore quelques esprits sérieusement convaincus de l'excellence de ses principes. Témoin ce professeur de Montpellier qui, dans sa leçon d'ouverture et au grand scandale de ses collègues, faisait entendre ces paroles fameuses :

« La thérapeutique dynamique ou vitaliste n'est « que la doctrine de l'école homœopathique. Le « même point de vue sert de base fondamentale « aux doctrines des deux écoles ; la dernière ne fait « que continuer et appliquer les vérités de l'ancienne. « Prouver que Montpellier a posé les principes et « que Hahnemann et toute son école en ont déduit « et appliqué les conséquences, voilà le but de ce « discours. En effet, il faut se garder de considérer « la doctrine homœopathique comme un aérolithe « tombé du ciel, et dont on ignore l'origine et la « source. Cette doctrine médicale est, au contraire, « greffée sur l'ancienne, comme Hahnemann sur « Montpellier et Montpellier sur Hippocrate. »

Sans croire précisément, Messieurs, à cette noble origine et à cette filiation directe, j'avouerai cependant que M. Damador était dans le vrai quand il soutenait que l'homœopathie n'était point un pur effet du hasard ou d'une imagination médicale en délire. Je suis allopathe, je vais vous montrer que l'homœopathie est une doctrine fausse, dans ses principes comme dans ses applications. Je ne saurais donc être accusé de partialité en sa faveur, en vous disant que l'homœopathie a eu sa raison d'être ; qu'elle procède de la même cause qui, engendrant le physiologisme en France, après avoir donné le brownisme à l'Angleterre, allait susciter le contro-stimulisme italien.

Or, cette cause, c'était la révolte des esprits contre cette monstrueuse matière médicale et cette indigeste polypharmacie qui, pendant si longtemps, venait de régner dans la science ; c'était cette satiété de la

thérapeutique mécanico-chimique où les dépurateurs, les invisquants, les désobstruants, etc., jouaient un si grand rôle. Brown, le premier, avait, en Angleterre, levé le drapeau de la réforme, bientôt transplanté par Rasori en Italie et que devait tenir d'une main si glorieuse en France notre immortel Broussais. Ce fut à la même époque et dans le même but qu'Hahnemann fonda l'homœopathie, dont l'origine, sous ce rapport, se confond avec celle de cette révolution générale.

Malheureusement le novateur allemand n'était pas à la hauteur de la tâche qu'il s'était donnée, et, de plus, il arrivait sur un terrain encore mal défriché. Le brownisme, transporté en Allemagne, y avait remué profondément les esprits; mais, comme il ne s'y trouva pas un homme assez enivré d'indépendance, assez sûr du mouvement irrésistible qui poussait la médecine dans des voies naturelles pour trancher dans le vif, secouer le passé d'un seul coup sans daigner même le critiquer, et pour s'élancer dans l'avenir appuyé sur une conception, mais la plus simple, la plus abstraite de toutes,—toute notion complexe, toute unité trop variée et trop multiple pouvant arrêter les esprits et rejeter la médecine dans le passé; comme il ne s'y trouva pas un Broussais pour porter l'idée brownienne avec son unité, sa clarté, sa simplicité dans la direction anatomique où couraient alors les intelligences, le génie allemand emprunta un peu partout de quoi compléter cette idée. De là un mélange confus de l'ontologie médicale, du nosologisme, de la polypharmacie ancienne avec les tendances nées de la physiologie et de l'anatomie

modernes, qui caractérisent la médecine allemande au milieu de laquelle apparaît Hahnemann, cherchant à diriger cette réforme qui, entre ses mains, devient l'homœopathie.

Cela dit sur son origine, voyons ses principes, nous en étudierons ensuite les applications.

Les principes peuvent se réduire à ces trois points :

1° Substituer à une maladie pour la guérison de laquelle la nature n'a point, comme on le dit, de procédés tout préparés et qui peut durer fort longtemps, une affection médicamenteuse de même nature et qui disparaîtra dans le terme, ordinairement fort court, de la durée d'une médication ;

2° Employer, pour opérer cette substitution, le médicament dont l'effet sur l'homme sain serait de produire la maladie qu'on a à combattre, c'est-à-dire un état analogue par ses apparences ;

3° Administrer ce médicament à une dose prodigieusement faible, parce que, devant agir sur un organisme déjà affecté dans ce même sens que celui où il tend à l'influencer, la moindre atteinte de sa part doit être vivement sentie.

Voici maintenant comment Hahnemann développe ces principes. Je vais, en le résumant, m'efforcer d'être bref et véridique. Seulement serai-je très-intelligible ?

Toute maladie, dit-il, ou altération de l'organisme consiste dans un changement occulte dans l'intérieur du corps et en un changement perceptible qui forme la totalité des symptômes, soit visibles, soit invisibles pour le malade et le médecin. Ces deux changements sont intimement liés : l'un ne saurait exister sans

l'autre et l'un s'évanouit avec l'autre. Mais l'indication curative ne peut pas être relative au premier changement, qui est au-dessus de la connaissance de l'homme : elle ne peut se tirer que de la seconde espèce de changement, et le traitement ayant fait disparaître d'une manière durable la totalité des symptômes, le désordre imperceptible dans l'intérieur de l'organisme a été anéanti en même temps.

En langue vulgaire, cela veut dire, n'est-ce pas, que, pour le médecin, la maladie consiste dans l'ensemble des symptômes, puisque le désordre imperceptible de l'organisme échappe à toute thérapeutique de par son essence immatérielle. Premier jalon pour nous. Continuons.

Toute maladie étant un cas individuel, qui doit être considéré comme nouveau et envisagé d'après la totalité de ses symptômes, le seul moyen de parvenir à formuler un principe thérapeutique général est de rechercher l'effet des médicaments sur l'homme sain. Étudiée ainsi, toute substance médicinale produit des changements particuliers dans l'organisme, détermine des états de maladies artificielles variées à l'infini. Deux sortes d'effets se remarquent donc dans l'emploi des médicaments : 1° guérisons opérées parfois dans les maladies ; 2° provocation d'états morbides dans les corps sains. La même force médicinale qui rétablit la santé troublée de l'homme malade peut donc déranger la santé régulière de l'homme sain.

Veuillez faire attention, Messieurs, à la conclusion qu'Hahnemann tire de là : c'est que les médicaments deviennent remèdes, moyennant leur faculté de produire de leur chef des altérations sur des corps sains ;

ou, en d'autres termes, que la même force qui se montre comme puissance morbifique dans le corps sain, se manifeste comme vertu curative dans la maladie à laquelle elle appartient. Ce ne sera donc que dans le rapport entre les symptômes des maladies et les effets purs, spécifiques des médicaments, c'est-à-dire leurs effets sur des hommes sains, que l'on doit chercher le principe général du traitement des maladies. Or, il n'y a que trois rapports possibles entre les symptômes des maladies et les effets spécifiques des remèdes, savoir : l'opposition, la ressemblance et l'hétérogénéité. Il s'en suit qu'il n'y a que trois méthodes imaginables de traiter les maladies : l'antipathique, l'homœopathique et l'allopathique.

Rassurez-vous, Messieurs, je ne suivrai pas mon auteur dans la comparaison qu'il en fait. Je dirai seulement qu'il trouve l'allopathie *grossière* dans ses méthodes curatives, parce qu'elle ne sait, dit-il, que copier la nature, qu'il qualifie constamment aussi de *grossière* et d'*indirecte* dans les maladies, tandis que l'homœopathie réalise l'idéal opposé par des traitements *directs et dynamiques qui, ménageant les forces du malade, éteignent la maladie d'une manière immédiate et rapide :* « et cela, dit-il (c'est ma dernière cita-
« tion), parce que les effets spécifiques d'un remède
« homœopathique étant tout-à-fait semblables aux
« effets de la maladie, ils touchent justement les par-
« ties et les organes déjà affectés et *luttent* avec la
« maladie naturelle. Or, comme les maladies arti-
« ficielles thérapeutiques sont de leur nature *plus*
« *énergiques* que les maladies naturelles, ces dernières
« cèdent pourvu que les symptômes artificiels les sur-

« passent un peu en force; *car deux maladies semblables ne sauraient exister ensemble dans les mêmes* « *parties:* et comme les maladies artificielles n'ont « qu'une courte durée, elles s'évanouissent d'elles- « mêmes et laissent le corps parfaitement sain. De là « dérive ce principe: Les maladies sont guéries par « des remèdes capables de produire, chez les hommes « sains, des affections aussi semblables que possible à « la totalité des symptômes en question. »

Voilà formulée, Messieurs, la loi des *similia similibus*. Et c'est le moment de nous rappeler notre premier jalon, sur lequel est écrit: « La maladie consiste dans l'ensemble des symptômes. » Il est naturel de trouver sur celui que nous posons: « La vertu du médicament consiste dans l'ensemble des symptômes de la maladie artificielle qu'il produit. » En logique, cela n'est pas trop maladroit; en médecine, vous verrez tout à l'heure que rien n'est plus faux.

Mais cette seconde proposition était indispensable à Hahnemann pour démontrer l'action homœopathique des médicaments; car la maladie étant, selon lui, une altération *de ce qu'il y a d'immatériel en nous,* le médicament qui agit sur ce principe immatériel doit le faire par des propriétés du même ordre. Alors, les doses doivent être aussi petites que possible. En effet, comme un tel médicament affecte justement les parties du corps qui sont déjà extrêmement affectées par la maladie naturelle, il n'a besoin que de peu de force pour surpasser la dernière, au lieu qu'une grande dose nuirait au malade et pourrait le mettre en danger. Par la même raison, les remèdes homœopathiques doivent être tirés des substances médicinales *les plus*

pures et douées de toutes leurs forces naturelles. Enfin, il ne faut employer qu'un seul remède simple à la fois; car ce n'est qu'ainsi qu'on peut combiner le rapport des effets spécifiques d'un médicament avec les symptômes de la maladie.

J'ai bien peur, Messieurs, que, malgré toute votre bonne volonté, vous n'ayez eu beaucoup de mal à me suivre dans cette exposition de la doctrine homœopathique. Permettez-moi donc de réclamer toute votre patience pour écouter sa réfutation.

En effet, je ne crois pas qu'il suffise, ainsi que le soutenait, il y a quelques jours, un journal de médecine, d'exposer l'homœopathie orthodoxe pour la ruiner, et *a fortiori* de s'en tenir aux faits qu'elle avance pour les attaquer par le raisonnement. Ne faut-il pas, au contraire, réserver ce moyen pour le système, opposer doctrine à doctrine et juger les faits par les faits? Alors on s'aperçoit vite, ainsi que le proclamait dernièrement M. Dumas, que si on ne s'arrête pas au point de départ du système et si on ne l'examine pas avec la plus scrupuleuse attention, il est presque impossible de ne pas se trouver enveloppé ensuite dans une série de raisonnements tellement complexes, qui répandent sur l'esprit une obscurité tellement profonde qu'en arrivant à la conclusion, on est obligé de se demander si on ne se trompe pas, et si on ne va pas trop vite dans les appréciations sévères qu'on porte sur la doctrine dont il s'agit.

Je n'ai cependant pas, Messieurs, la prétention de vous présenter une discussion approfondie de l'homœopathie. *Non hic est locus* d'abord, puis la tâche

serait trop lourde pour moi-même. Je me bornerai à quelques réflexions plus faciles à saisir dans cette enceinte, et que je tire du simple bon sens.

En effet, il ne faut pas être médecin pour savoir que la maladie ne consiste pas dans l'ensemble des symptômes. Le symptôme ne représente que l'élément particulier de la maladie. Pour être autre chose qu'une abstraction, il doit être uni à l'élément général, c'est-à-dire à ce qui, étant commun à tous les symptômes, forme leur lien et constitue ce principe commun, manifesté par chacun d'eux à sa manière, ainsi que par leurs rapports ou leur coordination; sans cela, quel rapport y a-t-il, je vous le demande, entre une péritonite générale suraiguë et certain groupe d'accidents hystériques qui, au point de vue des symptômes, considérés en eux-mêmes et comme phénomènes particuliers, abstraction faite de leur élément général, contrefait assez bien cette grave maladie ?

Aucun évidemment! Vous voyez donc que si on leur ôte cet élément commun qui représente la diathèse, l'état général, le principe spécial de la maladie, tous les symptômes de toutes les maladies et de tous les empoisonnements se ressembleront, et rien ne sera plus facile alors que d'imiter les symptômes des premiers avec ceux des seconds. De cette manière, on pourra instituer très-rigoureusement une matière médicale homœopathique; mais cet élément commun étant ce qui différencie les symptômes de toutes les affections, si on le leur laisse, il ne sera plus possible de trouver des médicaments homœopathiques sans être dupe des plus grossières apparences.

Ne prenons qu'un exemple : Quel rapport y a-t-il entre

les ulcérations mercurielles et les ulcérations syphilitiques, ou bien entre l'angine et l'éruption scarlatineuse, et entre la sécheresse pharyngienne et les efflorescences de la peau produites quelquefois par la belladone? L'ensemble des symptômes du mercure ou de la belladone n'est semblable à l'ensemble des symptômes de la syphilis ou de la scarlatine qu'à la condition de retrancher aux uns ce qui les fait symptômes mercuriels et solaniques, et aux autres ce par quoi ils sont symptômes syphilitiques et scarlatineux. Après cela ils se ressemblent, c'est vrai, mais parce qu'ils sont identiques.

Autre point de vue : Est-ce que, tous les jours, une maladie ne se manifeste pas par un seul de ses symptômes habituels, et n'en est pas moins tout entière dans ce seul phénomène ? Exemple : la fièvre intermittente. Dans l'intervalle des accès, est-ce que la maladie n'existe pas, quoique sans symptômes? Donnez alors du quinquina : l'accès prochain ne viendra pas ou viendra plus tard. Cela ne prouve-t-il pas que, loin de guérir la fièvre dans ses symptômes en agissant sur chacun d'eux, le quinquina l'attaque dans sa cause efficiente et alors qu'elle ne présente aucun phénomène morbide appréciable? Je le demande alors : à quels symptômes actuels se substituent les symptômes homœopathiques imaginaires du quinquina?

Poursuivons cet exemple : Si le médicament n'agit pas sur le principe des phénomènes, mais sur chacun d'eux isolément, par chacun de ceux qu'il détermine, pourquoi tout médicament capable de produire un accès de fièvre ne remplacerait-il pas le quinquina et ne lui serait-il même pas supérieur?

Et lorsque le miasme paludéen se manifeste par un accès de névralgie, par une hémorrhagie, par toute espèce de phénomène morbide, comment se fait-il que le quinquina guérisse aussi bien ces accès que ceux d'une fièvre simple, à moins d'être un médicament universel, une panacée? A quoi bon dès lors un second médicament?

Concluons donc: Le point de départ de l'homœopathie, à savoir que la maladie consiste dans l'ensemble des symptômes, est matériellement faux. Il en est de même de ce second point capital de la doctrine : La vertu du médicament consiste dans l'ensemble des symptômes de la maladie artificielle qu'il produit.

En effet, en cherchant par quel moyen les médicaments modifient une maladie et la font cesser, Hahnemann crut reconnaître que c'est en vertu de la propriété singulière dont ils jouissent, de produire des actions morbides. De là sa définition forcée du médicament: c'est toute substance capable de produire par elle-même des actions morbides; définition qui convient bien moins au médicament qu'au poison.

Chez tel individu, la circulation languit, la colorification est diminuée, la digestion ne s'accomplit pas... Le médecin administre une infusion de menthe, et les trois fonctions affaiblies se raniment. Refuserez-vous à la menthe et à toutes les plantes analogues le titre de médicament? Non; et cependant on ne peut pas dire que l'infusion de menthe, prise par un homme en santé, cause des actions morbides; car, même chez lui, elle est plus bienfaisante que nuisible. Voilà donc une classe de médicaments n'ayant d'autre effet que de modifier, en les stimulant dans le

cas présent, certains actes physiologiques, à laquelle ne peut s'appliquer la définition d'Hahnemann. En revanche, et je note ce point en passant, ils agissent bien évidemment par la loi des contraires.

Il est d'autres médicaments, et ce sont les plus nombreux, qui, administrés à l'homme en santé, modifient les propriétés physiologiques de l'économie, mais qui y excitent en même temps une ou plusieurs propriétés morbides. Ainsi l'opium calme, mais il peut abrutir; il endort, mais il peut tuer; bien mieux, de calmant, il peut quelquefois se changer en stimulant, et non-seulement en un stimulant sain et physiologique, mais morbide et toxique. A ce compte, le caractère du médicament, selon Hahnemann, commence à se montrer; mais celui du poison l'accompagne. Et, en tous cas, il n'agit pas encore en vertu de la loi des semblables.

Mais que dira Hahnemann en présence de ces nombreux médicaments, dont aucune des propriétés sur l'homme sain ne peut permettre d'annoncer les effets dans certaines maladies? Tels sont le mercure, l'arsenic, l'iode, etc., etc. Est-ce en observant les effets altérants du mercure, par exemple, qui conduisent naturellement à le considérer comme un antiphlogistique, qu'on a pu pressentir son action antisyphilitique? Est-ce en constatant chez l'homme sain les propriétés toniques du quinquina, qu'on a pu prévoir son merveilleux effet contre une fièvre pernicieuse qui allait foudroyer le malade?

Vous voyez donc bien que la vertu du médicament ne consiste pas, ainsi que le veut l'homœopathie, dans l'ensemble des symptômes de la maladie artifi-

cielle qu'il produit, pas plus que la maladie ne consiste dans l'ensemble des symptômes. Mais cela fût-il pour le médicament, voyez où cela mène.

En essayant le médicament sur l'homme sain, pour de l'effet qu'il produit, en tirer le réactif, le moyen d'épreuve, le signe, en un mot, que ce médicament sera efficace contre le symptôme morbide analogue, on en revient à la vieille doctrine des signatures où l'on employait la pulmonaire contre les affections de poitrine, parce que sa feuille a des taches analogues à celles du poumon ; la chélidoine contre les maladies du foie, parce que son suc a la coloration de la bile, etc. Certes, je ne prétends pas que ces analogies empêchent ces médicaments de guérir ; mais je demande sur quelles preuves l'homœopathie a fondé ses assertions pour en formuler sa loi de *similia similibus*.

J'ouvre la *Matière médicale* d'Hahnemann ; elle comprend trois volumes et j'y trouve d'abord ceci : c'est que l'étude de chaque médicament sur l'homme sain a duré plusieurs mois, et que souvent le symptôme morbide n'est apparu qu'au bout d'un certain temps, trois mois au minimum ; d'où l'auteur conclut : *post hoc, ergo propter hoc*. Ensuite, chaque médicament n'y produit pas un effet identique. Il est suivi d'une série de symptômes bizarres dont le chiffre, rarement inférieur à 200, va souvent jusqu'à 2,000. Il est vrai que la quantité pourrait être rachetée par la qualité. Jugez-en plutôt par l'exemple suivant, qu'a cité M. Dumas et que je mets à la place d'un autre choisi par moi pour m'abriter derrière ce nom célèbre. La camomille est d'un usage journalier. Eh bien ! voici quelques-uns des mille symptômes qu'a notés Hahne-

mann dans son Étude. 120° symptôme, on n'a pas d'appétit; 130°, faim contre nature, poussant au désir de manger de la choucroute crue; 315°, bâillement, envie de dormir; 360°, perte de sommeil; 380°, le malade ronfle en dormant.

Et quand j'aurai ajouté que la camomille, comme les autres médicaments, peut voir son action modifiée de neuf manières différentes, selon l'heure du jour, l'état de l'atmosphère, etc., j'en aurai assez dit pour vous montrer l'importance du *similia similibus* transporté de l'homme sain à l'homme malade. Reste à vous prouver que, scientifiquement, le dogme de l'homœopathie ne se soutient pas davantage. Car, malgré sa gravité toute germanique, Hahnemann s'est montré le plus léger de tous les pathologistes, lorsqu'il a conclu de l'action substitutive à l'action homœopathique des médicaments. En voici la preuve.

La guérison d'une inflammation spéciale et de mauvaise nature, une ophthalmie purulente, par exemple, par une application de nitrate d'argent et son aggravation par un topique émollient, soit un cataplasme; par contre, l'aggravation d'une inflammation simple et de bonne nature par une application irritante, et sa guérison spontanée ou aidée par les émollients: voilà deux faits capitaux en thérapeutique, parfaitement connus de tous. C'est sur ces faits que, de nos jours, on a construit la théorie de la substitution qui, pour n'en dire rien de plus désagréable, est tout entière dans le mot. Car le pathologiste qui affirme une réaction entre un acide et un alcali, même s'il se trompe, dit quelque chose de clair; tandis que nous avouons ne pas comprendre celui qui se vante

d'avoir à sa disposition plusieurs espèces de phlegmasies qu'il substitue les unes aux autres. Ou tout au moins, si la chose est concevable et possible, je tiens que ni M. Trousseau, son auteur, ni Hahnemann, avec sa prétendue substitution homœopathique, ni personne n'en savent rien. Voilà un premier point.

Or, ces faits capitaux, même pour Hahnemann, ne peuvent empêcher une inflammation franche de ne ressembler en rien à une inflammation spéciale, gangreneuse, diphthéritique, syphilitique, par exemple; aux yeux de tout médecin, elles sont même plus opposées que semblables, puisque le caractère de l'une est la tendance à la guérison, tandis que le caractère de l'autre est la tendance à la désorganisation. S'efforcer d'imprimer à une inflammation spéciale, spécifique, par conséquent désorganisatrice, le premier de ces caractères, c'est-à-dire la tendance réparatrice, c'est donc agir bien plus hétéropathiquement qu'homœopathiquement. Par contre, s'il était possible de produire avec le médicament une action morbide aussi semblable que possible à celle de la nature, on augmenterait le mal, loin de l'affaiblir. Ce qui n'empêche pas Hahnemann, jugeant d'une ressemblance intérieure d'après quelques analogies de symptômes, et alors que le principe thérapeutique des contraires était plus évidemment démontré que jamais, de proclamer celui des semblables.

Mais, je vais plus loin. Admettons encore comme vraie, pour un instant, la loi des semblables, que dit Hahnemann? et je cite ici textuellement :

« Chaque symptôme de la maladie médicamen-

« teuse jouit de la propriété de faire disparaître « chaque symptôme correspondant de la maladie na- « turelle ; et pour obtenir ce résultat, il faut que la « maladie médicamenteuse, ou que chaque symptôme « de cette maladie, l'emporte en intensité sur la ma- « ladie naturelle ou sur chacun des symptômes de « cette maladie. »

Cela ne veut-il pas dire et cela ne dit-il pas qu'à chaque symptôme, considéré comme spécifique, il faut opposer un médicament spécial qui sera le spécifique de la maladie ? Et nous voilà de plain-pied dans la doctrine des spécifiques qu'Hahnemann croit renverser. En effet, vouloir que tous les médicaments soient des spécifiques, c'est supposer que telles aussi sont toutes les maladies.

Loin de moi, Messieurs, la pensée d'entamer devant vous la grande question de la spécificité dans les maladies : ce serait sortir témérairement de mon sujet. Permettez-moi une observation par laquelle je termine la critique de la doctrine homœopathique. Certaines maladies sont dites spécifiques, parce que leur existence, fortement individualisée, les assimile à des parasites ou à des êtres greffés passagèrement sur l'organisme et leur donne quelque apparence d'espèces naturelles. Mais heureusement ces affections, si elles existent, sont les moins communes de toutes, vous le savez aussi bien que moi, sans être médecins. Et alors, conçoit-on un médicament spécifique opposé à une maladie commune et la guérissant comme tel ? Comment expliquer son action dans ce cas ?

Maintenant, voulez-vous que toutes les maladies soient spécifiques ? Elles appelleront en quelque sorte

pour remèdes des agents spécifiques, c'est-à-dire dont l'effet sur l'homme sain ne permet pas plus de préjuger l'effet thérapeutique que celui-ci ne permet de préjuger l'action sur l'homme sain. Or, jusqu'ici on croyait que, si on cherche les spécifiques, quand on les trouve, la découverte d'un tel médicament est nécessairement le fruit d'un hasard heureux, et une maladie spécifique sa seule pierre de touche. Erreur! Hahnemann a trouvé le moyen de les chercher scientifiquement: il a créé la méthode de découvrir ceux de toutes les maladies spécifiques et communes, présentes et futures.

Il y aurait bien d'autres contradictions à relever dans l'homœopathie, s'il s'agissait ici d'instruire son procès en règle. Je n'insisterai pas. Je préfère vous signaler, en passant, une vérité thérapeutique qui s'en dégage, et qui, déjà connue des Gallénistes, rajeunie par Paracelse et exaltée par Van-Helmont, n'en est pas moins bonne à noter. C'est que, pour l'allopathe comme pour l'homœopathe, pour être spécifique ou direct, un médicament doit agir immédiatement là où agit la maladie. Mais, quant à la recherche des spécifiques, ce sera toujours un triste et ingrat labeur et indigne d'un grand talent. Qu'attendre, en effet, d'efforts rétrospectifs, menés en sens contraire du mouvement qui emporte toutes choses? L'avenir de la médecine, et par conséquent son véritable progrès, ne doivent-ils pas être bien plutôt considérés dans l'atténuation du nombre, de la violence, de la spécificité des maladies, par le déploiement de la santé générale, au moyen des conquêtes de l'hygiène publique et privée, de la diffusion de la moralité, des

lumières et de l'aisance, que cherchés dans la guérison de la maladie une fois formée ?

En attendant, passons de la théorie à la pratique, et parlons des doses infinitésimales qui, en définitive, ont fait le succès populaire de ce système.

Ainsi que je le disais en commençant, j'ai voulu vous montrer dans Hahnemann, non pas l'inventeur de ce charlatanisme éhonté qui court les rues sous le nom de son école, et que nous allons retrouver bientôt à propos des infiniment petits, mais le systématique tentant une réforme ; et, ainsi que le dit Trousseau, auquel j'ai, pour une bonne part, emprunté certains éléments de ma discussion, envisagée de cette manière, son œuvre, inextricable tissu de contradictions, prend un sens, sinon en elle-même, du moins dans ce sentiment qui obsédait Hahnemann, dans les abus qui l'ont inspiré, dans le but général qu'il se proposait.

Eh bien ! pour Hahneman, les doses infinitésimales se trouvaient fatalement la conséquence de son hypothèse sur la nature de la maladie, et de sa révolte contre les théories humorales de son temps. En effet, la maladie étant une aberration dynamique de notre vie spontanée, « un changement immatériel dans notre manière d'être, » comme il l'écrit, les médicaments seront doués de propriétés dynamiques ayant quelque chose de spirituel, d'immatériel, par conséquent. Or, une force ne se pesant pas, les médicaments doivent être infiniment divisés, parce que l'extrême division au moyen de la dilution, de la succussion ou de la trituration, faisant disparaître leurs propriétés physiques et chimiques, dégage d'autant plus leurs propriétés dynamiques. Ils agissent

alors à la manière des miasmes, des virus. Or, les effets de ceux-ci ne sont point en raison de leur quantité, mais de leur nature.

Telle est, sinon l'explication, au moins le motif et la justification des doses infinitésimales. Et du même coup, voilà désormais bien écartées, n'est-ce pas? « *les matérielles théories de l'humorisme.* » Et on n'aura plus à craindre maintenant « *les mouvements désordonnés de la grossière nature pour expulser le principe morbifique;* » car la force médicamenteuse, débarrassée de l'intermédiaire inerte de sa gangue, va droit à la force morbide également dégagée de l'intermédiaire de l'organisme et la détruit immédiatement. Qu'on lise l'*Organon* et on se convaincra que telle est l'hypothèse qui a servi de point de départ au système d'Hahnemann et l'a conduit à ses conséquences puériles. Cette idée le poursuit, il y revient sans cesse. Elle est un des pivots de sa pensée.

Mais Hahnemann ne pouvait y croire lorsqu'il disait, par exemple : « Quand on a réduit la silice au « millionième degré d'atténuation pulvérulente, on « prend un grain de cette poussière et on la porte « successivement à la dissolution jusqu'à la décilio- « nième puissance. En effet, les dilutions au bilio- « nième, au trilionième et au quadrilionième, pro- « duisent encore des effets beaucoup trop violents. « Celle au sextilionième seule commence à pouvoir « être employée, mais elle ne convient que chez les « sujets robustes. Chez les sujets irritables, il n'est « pas prudent de prendre une autre dilution que celle « au décilionième. » Et ainsi de suite, à propos du charbon de bois, du sel de cuisine, etc. Or, savez-vous,

Messieurs, ce qu'est un grain parvenu à sa décilionième puissance, c'est-à-dire à la 17ᵉ dilution? (Et la douce-amère en demande 24, la coquille d'huître 30!) On a calculé que, pour en arriver là, ce grain médicamenteux serait noyé dans un masse d'eau capable de remplir un bocal sphérique de quinze cents mille lieues de diamètre! Et Arago s'est amusé un jour à prouver que ce décilionième de grain est, à un grain, ce qu'un atome presque invisible à l'œil nu est à la masse du soleil.

Je sais bien qu'on pourrait répondre que ce qu'il faut d'un miasme pestilentiel, varioleux, etc., pour faire mourir un homme de la peste ou de la variole est infiniment ténu, et qu'Arago lui-même n'aurait jamais pu en connaître le poids ou le volume par rapport à un corps connu. Mais les homœopathes n'ont pas à s'en prévaloir. En effet, lorsqu'un poison morbide, un virus nous affecte et développe en nous ses effets propres, c'est qu'il y a rencontré des principes congénères vis-à-vis desquels il a joué le rôle d'une semence, sinon ses effets sont nuls. S'il la rencontre, il se multiplie indéfiniment, infecte et s'assimile toute la substance au point qu'un atome de celle-ci reproduit ailleurs la même maladie. Telle est la raison de l'action des virus, des miasmes à doses infinitésimales. La retrouvons-nous dans les médicaments? Se multiplient-ils comme des ferments ou des semences dans l'économie? Après un empoisonnement par les plus hautes doses d'une substance toxique, l'inoculation du sang ou d'une humeur quelconque de l'individu empoisonné empoisonne-t-elle un autre individu? Tout le monde dira non.

Mais cela fût-il pour le médicament, car nous ne nions ni la divisibilité infinie de la matière, ni la réalité possible de sa division, comment s'assurer de sa division infinitésimale ? On répond : par les effets physiologiques et thérapeutiques. Malheureusement l'homœopathie a été si peu une doctrine sérieuse jusqu'à ce jour, elle s'est tenue tellement en dehors de tous les progrès de la médecine moderne, que nous sommes environnés sur ce point des faits les plus contradictoires.

Ordinairement, quand un inventeur se produit, il y a des juges. Il va les trouver et il obtient leur approbation ou subit leur condamnation. Je sais bien ce que l'on objecte, et vous avez entendu l'autre jour un sénateur se faire l'écho de cette protestation. On crie à l'immobilité des corps savants en face des découvertes, à leur partialité en faveur des vieilles idées. Soit, et accordons aux homœopathes le même droit qu'aux plaideurs, celui de maudire leurs juges. Mais, au moins, laissez-vous juger. Vous ne le voulez pas, dites-vous, parce que l'arrêt sera rendu par une majorité intéressée et que vous vous méfiez des majorités. Nous le savons : ce sont elles qui ont donné raison pendant des siècles à Ptolémée contre Copernic, aux inquisiteurs de Rome contre Galilée, aux tourbillons de Descartes contre l'attraction de Newton ; et de même qu'elles ont prêté main-forte à toutes les iniquités, à tous les préjugés qui ont obscurci ou altéré le sens moral des peuples, de même elles n'ont manqué à aucune erreur en médecine.

Mais cependant, quand un système nouveau se présente, et qu'au lieu de s'adresser à ses juges com-

pétents, il s'adresse au public; quand il refuse d'accepter cette épreuve sommaire : expérimentons ensemble sur l'homme sain et sur l'homme malade, et voyons si vos affirmations sont exactes; quand un système refuse cette voie naturelle, qu'il a la prétention d'être jugé, sinon sur parole, du moins par lui-même, et de récuser toute espèce de jugement porté en dehors de sa propre doctrine et par d'autres que ses partisans, je soutiens qu'on est en droit de se méfier des résultats qu'il annonce, surtout quand on a par devers soi une certaine somme de faits contraires.

Or, les expériences de matière médicale pure avec les doses infinitésimales n'ont jamais réussi en France. Car, il faut bien qu'on le sache, elles ont été tentées, et l'homœopathie abuse de son droit de récrimination quand elle se prétend bannie sans examen préalable. Pour ne parler que de la France, elle a eu son entrée dans les hôpitaux de Paris, de Lyon, de Marseille, de Bordeaux. Un jour même, elle s'est implantée au Val-de-Grâce. Il est vrai qu'elle y est restée peu de temps. C'est que là, comme partout, l'application scientifique de ce système n'a produit que des déboires pour les malades, en dépit du talent réel des médecins homœopathes qui les soignaient. Et, sans parler du mémoire de Valleix, les conclusions récentes du directeur de l'assistance publique à Paris (et certes il est neutre dans le débat), sont là pour le prouver.

On n'en répète pas moins partout que l'homœopathie est arbitrairement exclue des hôpitaux et de l'enseignement public, tandis que des milliers de malades

vont dans les dispensaires particuliers réclamer et recevoir ses bienfaits, et on en conclut que l'État devrait protéger spécialement cette médecine si charitable et si mal menée, en vertu du grand principe de la liberté du médecin et du malade. Que ne protége-t-il alors également les somnambules, les magnétiseurs, les rebouteurs et *tutti quanti*, sous prétexte que plus considérable encore est le nombre des malades qui les consultent. Est-ce là ce que l'on demande? Je n'ose le croire.

Quant à vous, Messieurs les médecins homœopathes, vous êtes libres. A la ville, vous faites ce qui bon vous semble, quitte à demander à vos clients, ainsi que le faisait Tessier à Beaujon, s'ils veulent être traités par l'homœopathie ou l'allopathie. Si vous voulez un service à l'hôpital, une place dans nos Facultés, suivez la loi commune. Concourez. Sinon avouez franchement, avec beaucoup de vos collègues, que le problème poursuivi aujourd'hui par ceux d'entre vous qui n'ont abdiqué ni la raison ni la sincérité, c'est celui de certaines actions spécifiques d'agents médicamenteux pouvant s'adresser à certaines lésions spéciales; pouvant, chez l'homme sain, déterminer des troubles anatomiques ou fonctionnels dans l'organe même auquel on les adressera avec avantage chez l'homme malade; pouvant enfin s'exercer avec des doses plus petites qu'on ne le croit nécessaire dans la thérapeutique courante.

C'est, en effet, sur ce terrain légitime et non épuisé, il s'en faut, que nombre de médecins, dits homœopathes, se tiennent, se moquant tout haut (nous pourrions en nommer) du hahnemanisme, du

similia similibus, de la dose infinitésimale, et ne se cachant guère pour recourir simultanément aux ressources ordinaires de la médecine traditionnelle. D'autres vont plus loin: ils désavouent la doctrine, ils désavouent les faits sur lesquels on l'a fondée, ils ne connaissent plus l'homœopathie, et nous nous rappelons une lettre dans laquelle plusieurs d'entre eux protestaient contre l'appellation d'homœopathes, déclarant ne suivre dans Hahnemann que l'expérimentateur de substances médicamenteuses, et n'appartenir à d'autre école qu'à l'école expérimentale. De fait, c'est à cette prétention que se réduit de plus en plus la pratique homœopathique, et il n'y a plus d'homœopathes en France pratiquant conformément aux principes fondamentaux posés par Hahnemann.

Malheureusement, l'homœopathie est devenue un drapeau pour les marchands du Temple, et c'est à l'ombre de ces derniers que la pratique homœopathique a compté ces succès brillants, pompeusement enregistrés dans leurs brochures. En effet, du système d'Hahnemann, ces enfants perdus de la science n'ont conservé que le nom, qui permet de se poser en réformateurs incompris, et en victimes de l'allopathie, assez puissante pour faire refuser à sa rivale un enseignement public et officiel. Et les doses infinitésimales ne servent plus que de prétexte au charlatanisme le plus hardi. Car, ne croyez pas qu'ils emploient des décilionièmes de grain pour traiter des maladies sérieuses. Il faut tâcher de guérir, et ils savent bien qu'on ne guérit pas avec cela.

Mais là où l'allopathe, peut-être trop soumis encore à la polypharmacie que la réforme médicale n'a pas

déracinée chez nous, formule encore ces potions, ces juleps, ces pilules, ces tisanes, dont le principe actif se réduit toujours à quelques ingrédients puissants délayés dans un véhicule plus ou moins abondant, l'homœopathe supprime ce véhicule, et, réduisant le médicament à sa plus simple expression, le donne sous la forme d'un globule. Mais ce globule renferme, et à un degré bien souvent supérieur à celui que nous oserions l'employer, le médicament que nous associons à une foule d'agents plus ou moins inertes.

C'est ainsi que la morphine, remplaçant l'opium: la quinine, le quinquina; l'atropine, la belladone, etc., etc., et pouvant, sous un bien moindre volume, s'administrer à des doses bien plus fortes que les matières d'où on les tire et que nous employons de préférence, parce que nous les croyons plus sûres, parce que nous y sommes habitués, peut-être même parce que nous craignons de passer pour des homœopathes, la pharmacie homœopathique peut tenir dans une boîte, sans cesser, pour cela, d'être aussi riche que ses rivales de l'allopathie, et de mériter à ses heureux possesseurs la vieille définition de Guy Patin: *Animal benefaciens partes et lucrans mirabiliter.*

C'est ce que ne veulent pas comprendre les gens du monde, quand ils pensent nous embarrasser fort par le récit merveilleux des cures dont ils ont été les héros ou les témoins. Ils ne veulent pas croire que l'homœopathie actuelle ne diffère de l'allopathie que par la forme, comme dirait Bridoison; que les guérisons homœopathiques sont dues aux mêmes moyens que les guérisons allopathiques, et que le jour où l'homœopathe guérit une maladie

imaginaire par des globules inoffensifs, il parodie l'allopathe et ses pilules de *mica panis*. Tant est générale cette tendance pernicieuse des esprits qui, après avoir miné toutes nos croyances, ne semble devoir laisser d'autre refuge au besoin de croire que la foi aux phénomènes surnaturels dont, par un bizarre contraste, notre époque présente l'étonnant spectacle !

Dignes enthousiastes de ces supercheries scandaleuses, retournez donc à votre adresse vos diatribes contre l'ignorance des campagnes, vos sarcasmes contre la bêtise du peuple qui croit encore aux maléfices et aux sorciers: sottise pour sottise, la leur est, en tout cas, moins nuisible à leur bourse; car l'homœopathie, comme le somnambulisme, est une denrée de haut prix réservée à des bouches privilégiées dont la fortune peut seule récompenser cette bienfaisante exploitation, qui prêterait à rire si elle n'était douloureuse pour la médecine dont elle déconsidère les nobles traditions.

Aussi, appelé-je de tous mes vœux la création de cette chaire d'homœopathie, dont on croit nous faire un épouvantail. Car le disciple d'Hahnemann, qui aurait l'honneur de s'y asseoir, serait le premier à réagir avec nous contre cet industrialisme qui déshonorerait la nouvelle école autant que déshonore l'ancienne, il faut bien le dire, la spéculation éhontée de certaines affiches médicales à la quatrième page des journaux. Au point de vue scientifique, cette création serait plus utile encore peut-être. Déshabitués que nous sommes des systèmes, nous serions contraints d'examiner celui que nous ne connaissons

presque tous que par son axiome et ses doses infinitésimales.

Et alors, forcés de combattre des principes dont une étude plus approfondie n'aurait fait que démontrer plus encore la fausseté, à l'aide de ce faisceau de vérités éparses dans nos vieux systèmes, nous en reviendrons à aimer ces généralisations hardies, ces synthèses aujourd'hui dédaignées, qui seules peuvent servir de base solide à l'édifice auquel chacun de nous doit apporter pierre ou grain de sable, et peut-être arriverions-nous à reconnaître, avec je ne sais plus quel philosophe allemand, « que si les idées à cheveux « blancs ne sont pas par cela seul des vérités, nous ne « devons pas les rejeter par cela seul que d'autres les « auraient conçues avant nous. Car l'habit de notre « grand-père n'était pas aussi mal taillé qu'on le répète « autour de nous, et au-dessous de sa perruque il y « avait du bon. »

Or, ce quelque chose de bon que le nouveau professeur nous montrerait dans l'homœopathie, ce serait l'esprit de révolte qui, comme Brown et Broussais, poussa Hahnemann à lutter contre les exagérations de l'humorisme et de la pharmacopée de son temps; ce serait surtout dans son système ces deux choses qui se dégagent de ses erreurs et qu'avec Trousseau j'appellerai un symptôme et une aspiration. Symptôme d'un besoin de réforme dans la matière médicale, aspiration vers un idéal mal compris et cherché dans une direction d'idées contraire au but.

En effet, comme il n'y a si grande erreur qui n'ait quelques conséquences heureuses, l'homœopathie a été de quelque utilité. Sous son influence, des sociétés

se sont formées, en Allemagne surtout, pour la révision de la matière médicale. Tous les médicaments ont été essayés sur l'homme sain par des médecins qui, se choisissant eux-mêmes pour sujets de leurs expériences, n'ont pas toujours su, il est vrai, éviter les illusions systématiques, mais qui, doués de beaucoup de patience et d'attention, et n'opérant jamais qu'avec des substances simples, ont constitué leur matière médicale pure, d'où sont sorties beaucoup de notions très-précieuses sur les propriétés spéciales des médicaments, et sur une foule de particularités de leur action que nous ignorions. Enfin, car il faut savoir finir et

D'un sujet qui vous plaît *redouter* les amorces,

bien qu'appuyé sur un principe promptement faussé entre ses mains, Hahnemann est venu en aide à la thérapeutique, en proclamant que les médicaments n'agissent pas en vertu de leurs propriétés physiques et chimiques. Il a ainsi attiré l'attention sur leurs propriétés spéciales et a pu, malgré ses exagérations, ramener les esprits vers cette idée, émise par Cullen, que les médicaments agissent par impression : vérité qui est encore vraie, malgré un siècle d'existence et la chute du système de celui qui l'a proclamé.

Mais là s'arrête l'éloge que l'on peut accorder à la tentative de réforme allemande. Au-delà, il n'y a plus qu'impuissance. Chaque pas qu'elle fait est un non-sens choquant ou une hardiesse puérile. Tout en elle, et jusqu'à ses plus délirants écarts, a beau accuser les vices des systèmes qui ont pu provoquer une réaction aussi extravagante, rien ne laisse entrevoir

les principes d'une doctrine réparatrice. L'animisme de Stahl le conduisit à l'expectation, je n'ai pas à dire pourquoi. Celui de Hahnemann l'a porté, par une raison contraire, à une médecine si agissante qu'il veut tuer la maladie symptôme par symptôme. Heureusement, les exigences de son animisme d'un nouveau genre, qui se nomme dynamisme, et qui, dans les substances, isole la force de la matière, ou l'activité de la quantité, ont redressé le vice dangereux du spécifisme absolu qu'il proclame, et le résultat de cette nouvelle contradiction du réformateur n'a été que le laisser-faire le plus illimité accordé à la nature, pourtant si réprouvée. A ce point de vue, Hahnemann est un guérisseur inoffensif.

Acceptons donc comme tels ses successeurs honnêtes et convaincus, s'il en est encore, qui jurent *per verba magistri*. Ce sera la meilleure réponse au fameux dilemme de M. Bonjean : « Ou l'homœopathie est sans action, et alors elle n'est pas dangereuse ; ou elle est énergique, pourquoi s'en moquer ? » Mais, n'allons pas aussi loin que l'illustre sénateur, dont la santé robuste défie, comme il le dit, et je l'en félicite, classiques et romantiques en l'art d'Esculape. Et quand nos homœopathes modernes, je ne parle, bien entendu, que des croyants sincères, avouent que les médicaments homœopathiques, s'ils agissent réellement, ne le font qu'en simplifiant les maladies graves et en favorisant leur marche naturelle et salutaire, c'est-à-dire en faisant de la médecine expectante, ne proclamons pas Hahnemann et ses disciples les inventeurs d'une nouvelle médecine !

A moins que, par ce nom, vous n'entendiez,

comme l'a dit M. Dupin, cette médecine qui fait effort pour se singulariser, qui veut avoir ses remèdes et qui, par l'estime qu'elle a pour les siens et la confiance qu'elle accorde à ses propres manipulations, veut en faire la vente elle-même. Sinon reconnaissez que quel que soit votre système il n'y a qu'une médecine, comme il n'existe qu'une botanique; qu'une histoire naturelle, comme il n'existe qu'une anatomie, une physiologie du corps humain, de la plante ou de l'animal. Il n'y a qu'une médecine, qui est l'art de guérir avec plus ou moins d'habileté, plus ou moins de bonheur, avec des résultats plus ou moins satisfaisants, et qui permet à chacun de nous, allopathes ou homœopathes, d'exercer honorablement sa profession et de faire sa réputation par ses écrits, par sa pratique, par ses succès; en un mot, par tout ce qui s'attache à ses actes et peut fonder une bonne renommée.

A quoi bon, dès lors, à propos du *système* d'Hahnemann, réchauffer les insolences d'Asclépiade contre la médecine d'Hippocrate?

UNE

DÉFINITION DU DROIT

ET

QUELQUES-UNES DES CONSÉQUENCES QU'ON EN POURRAIT DÉDUIRE,

PAR M. A. CHARMA,

Doyen de la Faculté des Lettres, membre titulaire.



MESSIEURS,

S'il est un mot, dans notre phraséologie politique, auquel il serait à désirer qu'une idée précise fût exclusivement attachée, c'est à coup sûr celui de *Droit :* le jour où à cette question : *Qu'est-ce que le Droit?* il ne nous sera plus possible de donner, comme à celle-ci : *Qu'est-ce qu'un triangle?* qu'une seule et même réponse, universellement agréée, la science et avec elle la vie sociale auront fait, je pense, un grand pas.

Vous savez, Messieurs, aussi bien que moi, où sous ce rapport nous en sommes ; c'est par centaines que se comptent, depuis Ulpien (1) jusqu'à M. Demolombe (2),

(1) *Jus ars boni et æqui.* Fr. 1, princ. Dig., *De just. et jure*, lib. I, tit. I.

(2) « La loi est une règle sanctionnée par la puissance publique, une règle civilement et juridiquement obligatoire. Le droit est le résultat ou bien encore l'ensemble et la collection de ces règles. » *Cours de Code civil*, t. I, p. 2 et 3.

les essais qui ont eu la prétention de saisir l'insaisissable Protée, et nous ne sommes que trop fondé à répéter aujourd'hui, même après tout ce qu'on a écrit depuis sur la matière, ce que disait Leibnitz, il y a près de deux siècles : « Malgré tant de travaux remarquables, la notion du Droit est loin d'être suffisamment éclaircie (1). » On serait même tenté de croire, en ouvrant les publications dont s'enrichit chaque année notre littérature juridique, que les ténèbres se sont épaissies autour d'elle ; sera-ce, par exemple, cette définition, et je l'emprunte à l'un des traités les plus récents et les plus autorisés : « On appelle Droit l'ensemble ou plutôt le résultat général des dispositions des lois auxquelles l'homme se trouve soumis avec faculté pour lui de les suivre ou de les violer (2) ? » sera-ce, dis-je, des définitions de ce genre qui nous donneront enfin la formule que nous attendons ?

Les choses en étant là, vous comprendrez, Messieurs, que ceux qui, par état, sont amenés à s'expliquer sur un problème de cette nature, s'efforçant de bien entendre ce qu'ils sont tenus d'énoncer clairement, se hasardent à chercher à leur tour ce que

(1) « Juris et justitiæ notiones, etiam post tot præclaros scriptores, nescio an satis liquidæ habeantur. » *Dissertatio I de actorum publicorum usu*, § 11, dans les Œuvres de Leibnitz, édit. Dutens, t. IV, 3e partie, p. 294. Il se flattait, dans une lettre écrite, en mars 1673, au duc de Brunswick (Voyez ses *Œuvres allemandes*, édit. Guhrauer, 1838, t. I, p. 277), d'avoir trouvé le mot de l'énigme ; c'était malheureusement une illusion.

(2) Marcadé, *Éléments du Droit civil français*, 3e édit. Paris, 1847, t. I, p. 1.

leurs prédécesseurs n'ont pas rencontré encore, et vous permettrez au plus humble d'entr'eux de vous soumettre, ne fût-ce que pour appeler sur un sujet aussi grave vos méditations propres, les modestes résultats auxquels ses réflexions l'ont conduit.

Constatons d'abord dans la région où nos investigations vont se porter, aux alentours du fait que nous aspirons à déterminer, deux autres faits avec lesquels il a un air de famille, et dont il convient, tout en l'en rapprochant, de le tenir nettement séparé : je veux parler du *devoir* et de l'*intérêt*.

Le devoir, à mon avis comme au vôtre, Messieurs, c'est l'obligation, c'est-à-dire la nécessité morale où se reconnaît la volonté libre de prendre telle détermination, tout en se sachant le pouvoir réel de ne pas la prendre.

L'intérêt, selon moi, et vous m'accorderez aussi ce point sans conteste, c'est ce principe égoïste qui, pour obtenir de l'agent la détermination qu'il lui demande, ne lui offre que l'appât d'une satisfaction purement sensible.

Je vous présente, Messieurs, ces deux propositions comme deux axiomes ; permettez-moi d'en agir avec vous comme en agissait Cléanthe avec Chrysippe. Cléanthe, en exposant à son ingénieux disciple les doctrines de l'École, se contentait de lui donner les thèses; Chrysippe n'en demandait pas davantage ; il se chargeait de trouver lui-même les démonstrations (1).

(1) Diogène de Laerte, *Vies, doctrines et sentences des philosophes illustres*, liv. VII, édit. de Pearson. Londres, 1664, in-folio, p. 207.

Ces deux vérités admises, voyons si quelque clarté n'en rejaillira pas sur le phénomène spécial que nous voudrions pouvoir mettre dans tout son jour.

Le droit n'est pas le devoir. Voici une servitude qui vous est onéreuse et qui ne m'est bonne à rien : je puis, quand il me plaira, traverser ce champ qui ne vous appartient qu'à cette condition ; je passe et repasse, sans profit pour personne, sur votre propriété ; j'en ai le droit ; y a-t-il là, pour moi, une obligation morale ? Y a-t-il là un devoir ?

Ce droit, dont je suis investi, j'en puis user sans que personne, au point de vue juridique, ait rien à y voir ; je puis aussi, au même point de vue, sans encourir le moindre blâme, ne pas en user ; je suis libre ici d'agir ou de ne pas agir. En est-il de même dans la sphère de l'obligation morale ? Vous est-il parfois permis de manquer à votre devoir ? N'êtes-vous point partout et toujours tenu de l'accomplir ?

Il y a des droits auxquels des devoirs correspondent : je réclame de vous une somme d'argent que je vous ai prêtée, c'est mon droit ; vous me la rendez, c'était votre devoir (1). Tout en se correspondant, comme ils le font en pareil cas, le droit et le devoir se distinguent encore, puisque l'un est chez vous, tandis que l'autre est chez moi. Mais, cette

(1) M. Damiron (*Cours de philosophie*, 2e partie ; Morale, p. 182) exagère singulièrement, et il n'est pas le seul, l'étendue de ce rapport : « Le devoir et le droit, selon lui, se tiennent intimement et sont dans une nécessaire corrélation. Où manquerait le devoir, on ne concevrait pas le droit ; où manquerait le droit, on ne concevrait pas le devoir. Où commence le devoir, commence aussi le droit ; où finit l'un, finit l'autre. »

corrélation même n'est qu'accidentelle : le devoir chez l'agent ne suppose pas toujours un droit chez le patient. Vous êtes moralement tenu de donner votre superflu à ce malheureux qui manque du nécessaire; oserait-on prétendre que ce malheureux qui manque du nécessaire a droit à votre superflu ? Il y a des devoirs, la charité entre autres et le dévouement, à la hauteur desquels le droit ne monte point (1).

Le même acte peut être, dans plus d'une circonstance, selon l'intention de l'agent, ou la revendication d'un droit, ou l'accomplissement d'un devoir. Vous exigez la réparation d'une injure qui vous a été faite, homme du droit, parce que cela vous est bon et que la société vous y autorise; homme du devoir,

(1) C'est l'opinion d'un grand nombre de philosophes et de juristes : Eschbach (*Cours d'introduction générale à l'étude du Droit*, p. 21) se sert même, à ce propos, d'un exemple analogue à celui que nous avons allégué : « Mon devoir de faire l'aumône, dit-il, ne confère pas à l'indigent la faculté ou le droit de me forcer à lui donner une obole. » — M. Oudot n'est pas de cet avis : « Le *devoir* moral du riche de faire l'aumône suppose, selon lui (*conscience et science du devoir*, t. I, p. 177), le *droit* moral de l'indigent de la demander au nom de la charité... En écrivant cet ouvrage, nous croyons remplir un *devoir*; donc nous confessons un *droit*. Ce droit est celui de beaucoup d'élèves studieux qui, depuis bien des années, nous demandaient de leur léguer ces souvenirs, chers à notre pensée, de vingt-cinq ans d'enseignement. Heureux si nos efforts peuvent faire de la lecture de cet ouvrage un des *devoirs* dont la science a le *droit* de demander compte! » Ce sont là assurément de belles et nobles conceptions; mais M. Oudot ne s'aperçoit pas qu'il se place à un point de vue qui ne saurait être celui de nos sociétés actuelles; il se transporte dans un monde où le droit a été sur toute la ligne vaincu et remplacé par le devoir.

parce que vous croyez servir la cause de l'ordre en réprimant l'insolence et que votre conscience vous le prescrit. Est-ce que, sous l'unité et l'identité de l'acte, Celui qui sonde les reins et les cœurs ne distingue pas la dualité et la diversité des mobiles? Est-ce qu'il place, est-ce que nous plaçons sur le même pied, dans notre appréciation, celui qui n'a vu là qu'un droit et celui qui n'y a vu qu'un devoir?

Le droit est si peu le devoir en général, il est même si peu ce devoir spécial avec lequel il semble plus étroitement uni et qu'on nomme la justice, que, dans plus d'une occasion, il est en opposition complète avec elle. Vous pouvez, en vertu d'un titre juridique, créancier, enlever à une famille, sans vous inquiéter de ce qui en adviendra, sans prendre en pitié les misères qui résulteront de cet abominable procédé, votre débiteur, son chef, dont le travail seul assure du pain à ces enfants, à cette mère; que dit le droit (est-ce que le droit a des entrailles?)? Le droit applaudit; il est satisfait. Mais le devoir! le devoir vous note d'infamie : *Summum jus summa injuria* (1)!

(1) Cette formule que nous a conservée Cicéron (*De officiis*, lib. I, c. x, § 33) était, déjà de son temps, passée en proverbe (*tritum sermone proverbium*); mais Cicéron applique ce mot à une interprétation subtile et maligne d'une convention juridique (*nimis callida, malitiosa juris interpretatione*), non au droit lui-même; et il en voit un exemple dans la conduite de ce général qui, après être convenu d'une trêve de trente jours, ravageait pendant la nuit les terres de l'ennemi, la trêve n'ayant, selon lui, suspendu les hostilités que pendant le jour, nullement pendant la nuit (*quod dierum essent pactæ, non noctium induciæ*). — Kant me paraît beaucoup mieux saisir le sens du *Summum jus summa injuria*, lorsqu'il oppose l'équité au droit strict dans cette hypothèse : « Si la Couronne

Le droit n'est pas le devoir, et cependant il en participe dans une certaine mesure ; il lui emprunte une sorte de consécration dont il tire la meilleure partie de sa force ; il satisfait même par là les consciences vulgaires ; que d'honnêtes gens, dans nos sociétés presque exclusivement soumises au régime juridique, nous sont donnés en exemple, parce que, tout en usant largement de leurs droits, ils respectent les droits d'autrui ! L'estime publique leur est acquise, et nous ne voudrions pas les en déclarer indignes, l'idéal que la raison contemporaine se pose ne dépassant guère, si ce n'est dans quelques esprits d'élite, ce niveau moral au-dessus duquel nos Codes ne s'élèvent point.

Quels que soient les liens qui les attachent l'un à l'autre, le droit n'est pas le devoir. Serait-il l'intérêt, par hasard ?

Le devoir accompli emporte avec lui l'idée de mérite : on ne mérite qu'autant qu'on a donné du sien, qu'on s'est sacrifié. Le droit, au contraire, loin d'imposer un sacrifice à celui qui en est armé, lui

prend pour son compte les pertes que ses agents ont éprouvées en la servant, elle se rend à la voix de l'équité ; suivant le droit strict, elle pourrait n'en rien faire, par la raison que ces fonctionnaires ont accepté leurs charges à leurs risques et périls. » *Principes métaphysiques du droit*, appendice à l'Introduction, I. — J'avais, dès 1838 (Voyez mes *Leçons de philosophie sociale*, 6e lecon, p. 62), envisagé la question comme je le fais encore aujourd'hui : « Qu'est-ce que le droit ? Un naufragé va périr ; il enlève à un de ses compagnons d'infortune la planche de salut à laquelle ce malheureux s'attachait et le plonge dans l'abîme ; ce meurtre n'est condamné par aucune législation positive ; l'homme qui tue ainsi son semblable est dans son droit... »

promet un avantage. N'est-ce pas précisément ce que fait l'intérêt ?

L'intérêt n'a en vue qu'une satisfaction sensible et toute personnelle ; n'est-ce pas là aussi ce que le droit nous garantit ?

Parce qu'au fond mon droit c'est mon intérêt, je me féliciterai de l'avoir fait prévaloir quand on me le contestait ; je ne m'en glorifierai point : mon amour-propre, mon bien-être matériel profiteront de cette victoire ; mais je n'aurai grandi ni dans ma propre estime, ni dans celle de mes semblables ; je puis m'honorer en payant ma dette, je ne m'honore point en me faisant rendre ce qui m'est dû.

L'intérêt est essentiellement relatif, nécessairement mobile ; le droit n'est-il pas frappé du même caractère de mobilité, de relativité ? Ce qui était mon droit le 3 août, le 4 août (1) cesse de l'être ; vous êtes aujourd'hui mon débiteur ; demain, je serai le vôtre. Une révolution sociale, la substitution d'un régime à un autre, de la démocratie, par exemple, à l'aristocratie, met en bas ce qui était en haut, en haut ce qui était en bas ; les intérêts se déplacent et avec eux les droits.

Ne nous hâtons pas d'en conclure que le droit et l'intérêt ne sont qu'un ! Tenons compte des analogies qui semblent les identifier ; mais, notons aussi les contrastes qui évidemment les distinguent.

Examinez ces deux hommes qui veulent également de moi un acte dont le résultat leur sera bon : c'est de leur intérêt, de leur intérêt seul qu'ils se préoc-

(1) 1789, bien entendu.

cupent l'un et l'autre. Quelle différence cependant entre eux dans l'attitude qu'ils prennent avec moi, dans le ton avec lequel ils me présentent leur requête! Celui-ci, pour m'amener à ce qu'il désire, aura recours à la persuasion, à la prière; celui-là m'enverra une sommation, un ordre; c'est que le premier, seul avec son intérêt, me demande un service que je ne suis en aucune façon tenu de lui rendre; tandis que le second, fort de son droit, comme nous disons, réclame de moi ce que bon gré malgré je serai obligé de lui donner. Derrière l'intérêt, il n'y a rien; derrière le droit, il y a la société tout entière qui l'appuie.

La société l'appuie, non pas seulement comme force collective à laquelle nulle force individuelle ne saurait résister : à ce titre, elle ne donnerait à l'intérêt qu'elle prendrait sous sa garde que ce pouvoir brutal qui constitue ce qu'on appelle d'un terme plus singulier qu'impropre *le droit du plus fort;* mais, en outre et surtout, ce qui en assure bien autrement l'empire, comme raison publique, comme conscience du pays et du temps. Cette conscience, Messieurs, qui s'établit au centre des intérêts sociaux et qui leur communique, là et quand elle s'y applique, tout ce qu'ils peuvent admettre de moralité, cette conscience *juridique,* comme je la nommerais volontiers, il ne faut pas la confondre avec cette autre conscience qui, étrangère à l'utile, ne connaît que le juste et l'honnête; conscience exclusivement, absolument morale, guide suprême de la vie réfléchie, juge infaillible et sans appel de nos libres déterminations. Le mobile intéressé ne s'inspire ni de l'une, ni de

l'autre : il n'a rien de moral ; le mobile obligatoire, qui n'est que la voix même de la conscience morale, ignore absolument l'intérêt, il ne sait que le devoir ; le droit tient le milieu entre ces deux extrêmes : il participe à la fois du devoir qu'il abaisse et de l'intérêt qu'il élève, au-dessus déjà de l'égoïsme, bien au-dessous encore du désintéressement (1).

J'aurais voulu, Messieurs, dans tout ce qui précède, vous dire seulement ce que le droit n'était pas ; mais je m'aperçois que mon analyse, à laquelle d'ailleurs je ne reprocherai pas cet écart inévitable peut-être, vous a dit en outre ce qu'il était. Je ne ferai donc que me résumer en définissant maintenant le droit : *l'ensemble des intérêts auxquels la société reconnaît, à un moment donné, qu'une satisfaction est due et auxquels elle assure, à moins que celui qui en est investi n'y renonce, cette satisfaction.*

J'ai rempli, Messieurs, une des promesses de mon titre ; je vais maintenant m'acquitter de l'autre : je vous ai donné une définition telle quelle du droit ; je vous indiquerai, pour le moment je ne veux ni ne puis davantage, quelques-unes des conséquences qui me paraissent en sortir.

Si le droit suppose mobile et invariable, comme

(1) Le droit n'est donc ni, comme le voudrait Grotius, la règle des actes moraux nous obligeant à ce qui est juste : *regula actionum moralium obligans ad id quod rectum est* (*De jure belli ac pacis*, lib. I, cap. 1, § 9) ; ni, comme le prétendait Hobbes, la liberté que nous avons tous d'user de nos facultés pour conserver notre vie et nos membres : *libertas quam quisque habet facultatibus naturalibus... utendi... ut vitam et membra sua, quantum potest, tueatur* (*Elementa philosophiæ, de cive. Libertas*, cap. 1, § 7).

l'insinue notre définition, la conscience juridique qui le constate et la loi qui le formule, il faudra donc qu'il y ait dans nos Codes une clause qui permette au législateur de réviser son œuvre, lorsqu'une de ses inévitables imperfections blessera le sens moral et la raison pratique du pays. Notre constitution actuelle l'a parfaitement compris, et l'une de ses dispositions les plus heureuses à ce point de vue, c'est peut-être ce droit de pétition qui permet à chacun de nous de présenter, sur les lois en vigueur, les observations que l'expérience et la réflexion lui suggèrent, et d'appeler, sur une amélioration proposée et désirée, l'attention, la sollicitude des pouvoirs constitués.

Ainsi, à l'heure qu'il est, je n'hésiterais pas, pour ma part, à me joindre à ceux qui réclament quelque modification sur un des points les plus importants du droit domestique : après avoir été exagérée dans les sociétés qui ont précédé la nôtre, l'autorité paternelle n'aurait-elle pas été par trop amoindrie de nos jours, et ne serait-il pas bon de lui rendre, au moins en partie, ce qu'à une autre époque on a cru devoir lui enlever (1)?

(1) M. Pascal, ancien médecin militaire, à Callian (Var), demande au Sénat que certaines dispositions soient ajoutées au titre V du Code Napoléon sur le mariage. Il voudrait que la loi, si elle continue à permettre aux enfants, arrivés à un âge déterminé, de se marier sans le consentement libre du père de famille, remédie au *mal immense* qui peut résulter de cet acte d'insubordination, en déclarant *que l'enfant ainsi marié sera déchu de tout droit au patrimoine paternel.* « Il devrait, ajoute-t-il, être considéré comme s'étant volontairement séparé de la société domestique à laquelle le rattachait sa naissance, et comme ayant, à tout jamais, de propos délibéré, renoncé aux avantages matériels et financiers qu'elle doit

Que dire de cette position privilégiée faite dans notre Europe occidentale aux étrangers, aux réfugiés, que nous appelons à jouir des bienfaits de notre ordre social, en leur laissant la facilité, dont ils usent et abusent, d'en éluder les charges (1)? Que penser de cette impunité désastreuse qui leur est assurée, ici, pour les fraudes les plus honteuses; là, pour les plus exécrables forfaits (2)?

Le moment ne serait-il pas venu de substituer aux procédés sauvages usités jusqu'ici pour vider les querelles qui s'élèvent entre les nations, des procédés que l'humanité actuelle puisse avouer? L'idée généreuse, mise en avant, il y aura bientôt trois siècles, par les Erasme et les Grotius, d'un tribunal européen auquel les questions en litige seraient déférées, et qui vient d'être si noblement rappelée par une bouche auguste, n'est-elle donc pas mûre, et ne pouvons-nous pas dès aujourd'hui lui demander les fruits si évidemment désirables qu'elle nous promet (3)?

procurer. » (Voyez le *Moniteur universel*, mercredi 9 mars 1864, p. 325, col. 1 et 2). Le Sénat, conformément aux conclusions du rapporteur, M. Delangle, est passé à l'ordre du jour; la législation, qu'il approuve, a fait prévaloir l'amour des pères et leur prudence sur leur ancienne autorité, et c'est là sans doute un progrès dans l'ordre moral; mais, avant tout, il faut que *nous honorions nos père et mère*; et ce n'est certes pas, en leur envoyant, le Code en main, des *sommations* dites *respectueuses*, que nous leur donnons une preuve de notre affection et de nos respects.

(1) Voyez M. Demolombe, *Cours de Code civil*, t. I, p. 179-180.

(2) Un banqueroutier se sauve en Belgique; un assassin passe en Angleterre; et tout est dit.

(3) M. Adolphe Garnier, dans sa *Morale sociale* (liv. VI, ch. III, nos 11, 12) rappelait, en 1850, ce projet d'un conseil européen

Le devoir, Messieurs, nous le savons, est essentiellement obligatoire; partout et toujours la raison en reconnaît la légitime autorité; l'intérêt, moralement indifférent en lui-même et par lui-même, ne s'adresse qu'à la sensibilité qu'il séduit par ses promesses ou terrifie par ses menaces. A quelle condition revêt-il parfois ce caractère rationnellement impératif qui l'impose à la volonté libre, comme une règle à laquelle elle se sent tenue de se conformer? à la condition évidemment que le devoir s'y adjoint, qu'il lui communique quelque chose de sa propre nature, qu'il se l'assimile à un certain degré: à la condition, en un mot, qu'il devient un droit.

Est-ce un bien en soi, est-ce un bien pour l'ordre social, que cette transformation d'un mobile tout sensible en un mobile sensible encore, il est vrai, mais déjà rationnel dans une certaine mesure? Qui pourrait le contester? Le régime avec lequel l'élément moral fait son entrée dans la cité est un progrès immense sur le régime qui l'ignorait encore et même l'excluait.

proposé par les philosophes que nous avons mentionnés après lui, et que déjà Henri IV (Voyez les *Mémoires de Sully*) avait sérieusement songé à établir. — Il faut lire, dans le *Moniteur universel* (3 novembre 1864), la magnifique lettre adressée par Napoléon III à tous les souverains de l'Europe, et les nobles paroles dont Sa Majesté en a soutenu l'idée dans sa réponse à l'adresse du Sénat (*Ibid.*, 22 décembre, même année): « J'appelle de tous mes vœux le moment où les grandes questions qui divisent les gouvernements et les peuples pourront être résolues pacifiquement par un arbitrage européen. Ce souhait était celui du chef de ma famille, lorsqu'il s'écriait à Ste-Hélène : *Se battre en Europe, c'est faire de la guerre civile.* Cette grande pensée, jadis une utopie, ne peut-elle pas devenir demain une réalité? »

Mais, pour être en progrès sur la passion et l'intérêt, le droit peut-il être regardé comme notre règle suprême ? Ne concevons-nous pas, au-dessus de ce régime exclusivement juridique, un autre régime, un régime exclusivement moral, dont il n'était destiné qu'à préparer l'avènement ? Et pourquoi l'œuvre si heureusement commencée ne se consommerait-elle pas ?

Que ne gagnerait pas, Messieurs, à ce qu'il en fût ainsi, la dignité de l'individu et de l'espèce ? Avec le droit pour mobile, je suis un honorable citoyen qui ne veut pas avoir affaire à la force publique, sachant assez que mon obéissance, si elle n'est pas volontaire, n'en sera que plus pénible, et qu'en fin de compte, il me faudra toujours en venir là où la loi prétend m'amener (1) ; avec le devoir, mon acte ne m'est plus arraché, il est entièrement libre ; je fais le bien pour

(1) « Le droit est inséparable de la faculté de contraindre. » Kant, *Principes métaphysiques du droit*, trad. Tissot, Paris 1837, p. 36. — Il est au moins toujours permis, s'il n'est pas prescrit, de soumettre l'homme à l'observation des règles juridiques par une coërcition extérieure ou physique. Voy. Zachariæ, *Éléments du droit civil philosophique*, t. I, p. 1 ; — et si M. Marcadé (*Le droit civil français*, 5e édit., trad. G. Massé et Ch. Vergé, t. I, p. 5-6) le conteste, c'est qu'il confond, comme le Code lui-même, un devoir purement moral avec une obligation véritablement juridique ; manquer à une parole donnée en l'air et sans qu'une peine ait été formellement articulée contre celui qui se dédira dans un acte qui arme la société contre lui, c'est le fait d'un homme sans probité, sans délicatesse, que la conscience de chacun de nous jugera, condamnera ; mais la loi positive ignore cette classe de délits ou, du moins, elle n'a rien à y voir, puisqu'elle n'a pas entre les mains l'autorité nécessaire pour les réprimer et les punir.

le bien ; je suis un honnête homme dans toute l'étendue, dans toute la vérité du mot.

Avec le droit, la moralité s'arrête le plus ordinairement à l'acte : elle n'est guère qu'extérieure, superficielle; avec le devoir, elle pénètre l'intention elle-même : elle est intime, profonde; elle part des racines de l'arbre d'où elle se projette et se répand dans l'arbre tout entier.

Le domaine du droit est limité, celui du devoir est infini; sans parler de nos déterminations volontaires, c'est-à-dire de l'élément moral par excellence, que le droit n'atteint qu'accidentellement, que d'actes sur lesquels il ne peut rien, qu'il abandonne à eux-mêmes, qui, par suite de cet abandon, n'ont plus de règle, et qui, s'ils ne cherchent pas ailleurs un guide, une direction, ne seront pour le concert social que des notes perdues, ou même des dissonances ! Quelle est, au contraire, celle de nos intentions, celle de nos actions que le devoir n'atteigne pas, à laquelle il ne prescrive sa loi? Je ne sais qui a dit : *Le droit, c'est la vie* (1); pour être dans le vrai, il fallait dire : La vie, c'est le devoir !

Mais cette perspective que nous aimons à nous ouvrir, n'est-ce pas une utopie, une illusion, un rêve? Le règne du devoir ne suppose-t-il pas des conditions que cette terre ne réunira jamais? Ne faut-il pas que nous nous résignions, imparfaits comme nous le

(1) Lerminier, *Philosophie du droit*, t. II, p. 287, liv. V, ch. I. « Le droit est la réalité même; il est la charpente de l'histoire; il enveloppe dans son cercle la religion, l'industrie, l'art, la philosophie... » *Sunt verba et voces !*

sommes, au gouvernement imparfait du droit? Au lieu de n'être qu'une de ses assises, le régime juridique ne serait-il pas le couronnement de l'édifice social (1)?

Et pourquoi l'humanité s'arrêterait-elle ainsi dans la carrière où elle est une fois entrée? Pourquoi l'idéal, qui se lève et marche devant nous comme la colonne de feu se levait et marchait devant Moïse, ne se réaliserait-il pas, dans la mesure où tout idéal se réalise, sur cette terre même où notre raison le conçoit? Ne voyons-nous pas déjà quelques natures d'élite, figures prophétiques de ce désirable avenir, atteindre ces hauteurs et nous frayer le chemin qui doit nous y conduire? Et ce qui n'est encore qu'une rare exception ne peut-il pas un jour être la règle?

Comptons donc, Messieurs, pour nos développements sociaux, trois âges qui s'échelonnent en quelque sorte et se superposent! Au début, la passion, plus ou moins réfléchie, l'intérêt bien ou mal entendu nous domine et nous emporte; nous avons depuis longtemps secoué ce joug, brisé cette chaîne; — plus tard, nous nous plaçons sous la tutelle, sous le régime à demi libre du Droit: c'est là que nous en sommes; — espérons qu'un jour se lèvera, et déjà, si je ne me trompe, nous en pressentons l'aurore, où la liberté pleine et entière ne reconnaîtra plus qu'un maître, le devoir.

(1) C'est l'opinion d'un grand nombre de juristes, de Savigny entr'autres: « La réalité du droit et sa nécessité (dit-il, dans son *Traité du Droit romain*, trad. Guenoux, t. I, p. 326) tiennent à l'imperfection de l'humanité; mais cette imperfection n'offre pas un caractère accidentel et historique: elle est inséparable de notre condition ici-bas. »

Parvenu à cette limite extrême, le progrès s'arrête; ici-bas, pour nous, il n'y a rien au-delà. La statue humaine, qui s'élaborait de siècle en siècle, est achevée : Dieu n'a plus qu'à la prendre et à la poser sur son véritable piédestal ; ou plutôt et pour user, puisque nous ne pouvons parler sans figure, d'une image plus juste, notre course terrestre est accomplie; une autre arène nous attend (1) !

(1) « Jusqu'ici nous avons suivi la société dans sa marche ascendante. Nous faudra-t-il maintenant, après l'avoir monté, descendre le cours de la vie? L'humanité est-elle jusqu'au bout semblable à l'homme ? Y a-t-il une vieillesse pour elle comme pour lui? Après avoir avancé pas à pas dans la carrière, s'en retire-t-elle de même ? Ou bien les destinées lui réservent-elles une fin meilleure, et le genre humain sera-t-il, comme Élie, ravi, dans l'âge de sa force et de sa plus haute énergie, au céleste séjour ? » *Leçons de philosophie sociale*, XXIIIe leçon, p. 268.

RAYNOUARD,

SA VIE ET SES ŒUVRES,

Par M. J. DAVID,

Membre correspondant.

Il est des hommes qui, sans primer dans une littérature, n'en marquent pas moins dans leur époque. Ils possèdent le talent à défaut du génie. Heureusement inspirés dans le choix de leurs sujets, confiants en eux-mêmes, laborieux, actifs, ils ont assez d'élan pour parcourir une carrière honorable, assez de mérite pour continuer la chaîne des poètes ou des lettrés... Tel fut François-Just-Marie Raynouard.

Citoyen intègre, homme de loi désintéressé, homme de lettres consciencieux, poète par le cœur encore plus que par l'imagination ; représentant courageux pendant les mauvais jours, prêt à se dévouer à son pays dans les crises politiques, lui redemandant son indépendance au retour de la tranquillité et de la paix ; inaccessible aux tentations de la fortune comme aux flatteries de la gloire, content de peu par principe, généreux par caractère, économe pour lui, prodigue pour les autres, Raynouard fut un homme de bien. Travailleur infatigable, chercheur perspicace, trouveur éclairé, assez ému du spectacle des hommes pour demander à l'histoire des tableaux et à l'héroïsme des inspirations ; patriote assez distingué pour

revendiquer la gloire poétique de sa province, érudit assez patient pour créer le dictionnaire d'une langue oubliée, savant assez exact pour avoir ouvert un champ illimité aux recherches de la linguistique et aux découvertes de la philologie, critique assez exercé pour avoir été pendant dix ans l'interprète d'un de nos principaux corps littéraires, Raynouard fut un écrivain méritant.

Ce que c'est que la destinée, même dans l'homme de lettres! Personne peut-être n'était, par sa nature abrupte, par sa raison sévère, par son éducation moitié de légiste, moitié de savant, plus éloigné que Raynouard de traiter de la poésie lyrique dans ce qu'elle a de plus naïf et de plus prime-sautier; et cependant ce sujet vint à un cerveau limité, quoique étendu, à une imagination sans éclat, sinon sans goût. Il s'éprit, l'un des premiers, des origines de notre poésie, et il étudia, avec autant de science que de prédilection, ces charmants poètes qui ne demandaient qu'à la nature leurs couleurs, qu'au cœur leurs sentiments, qu'à l'amour leurs inspirations. On dirait qu'il y a un hasard qui vous mène vers tel sujet, qui vous impose tel travail, comme il y en a un qui vous fait naître au midi ou au nord, dans l'obscurité ou dans les grandeurs. On ne peut guère mieux prévoir, comme homme de lettres, les sujets que l'on traitera, qu'un avocat ne prévoit les causes qu'il sera appelé à défendre. On étudie, on lit, on médite, et tout-à-coup l'occasion, un concours littéraire, un vieux parchemin qu'on trouve, un ami qu'on rencontre, vous décident dans tel sens ou dans tel autre, vous déterminent à tel ou tel travail.

Pour Raynouard, cependant, ce fut moins un hasard qu'un sentiment qui l'entraîna vers les troubadours. L'amour de sa patrie, l'orgueil de sa gloire, l'importance de ses traditions poétiques trop oubliées sous les mots inconnus d'un dialecte spécial : voilà peut-être ce qui alluma sa verve et entretint sa persévérance. En souvenir de ses efforts pieux, réservons-lui une feuille de la couronne qu'il a tressée pour sa Provence chérie. Mais, avant d'honorer l'érudit, voyons le poète

C'est une chose délicate que de classer un poète, de l'admettre au rang des immortels ou de l'en écarter. Lui fixer une place parmi ses contemporains, le juger dans le milieu où il s'est produit, sans comparaison outrageante et sans parallèle d'école, nous semble et plus facile et plus équitable. Les formes de la poésie varient tout autant que ses inspirations, et l'on ne peut pas plus demander à un pommier de produire des oranges qu'à un poète du premier Empire d'avoir l'éclat fulgurant de quelques-unes des odes de Victor Hugo ou la splendeur séraphique des *Harmonies* de Lamartine. Ce n'est que la régénération de l'esprit d'un siècle qui peut monter l'âme à certaine hauteur ; ce n'est que l'ensemble des accords qui peut donner le ton exact à la lyre. Dans un temps où la raison dominait le cœur, où le poète n'avait pour s'appuyer ni l'antiquité bien comprise, ni l'histoire approfondie, ni surtout la religion cultivée ; dans un temps trop proche des perturbations les plus désastreuses du sens moral pour permettre à quelqu'un de sortir sans danger du cadre le plus étroit ; à ce réveil des lettres où la tradition du cor-

rect et du sévère commandait à l'imagination en la maîtrisant, où le despotisme du goût apportait à la réaction des esprits le secours indispensable de ses lois rigoureuses ; dans un pareil temps, imiter les modèles était un devoir, car innover eût semblé un crime. Ne reprochons donc pas à un poète de cette époque de s'être maintenu dans les bornes des genres, dans les formes du style, dans les limites de l'inspiration de ses contemporains : il lui eût fallu un génie supérieur pour s'en éloigner, sans certitude encore d'entraîner la foule à sa suite.

On ne connaît aucune des œuvres de la jeunesse de Raynouard. Né, le 8 septembre 1761, à Brignolles (1), petite ville provençale qui résumait sans doute, comme toutes les petites villes, les qualités et les défauts de sa province, Raynouard a gardé toute sa vie le cachet de sa patrie, le sel de son terroir et, en quelque sorte, sa physionomie. Sa naissance obscure, son éducation locale, sa longue résidence au pays, à l'âge même où les impressions sont les plus fortes et les plus durables, ses premières pensées ignorées, ses premiers essais inédits, son existence laborieuse, mais bornée, tous ces précédents laissèrent sur lui une empreinte profonde, et que plus tard le séjour de la grande ville ne put jamais effacer. Pourtant, s'il ne débuta en public qu'à quarante ans, il est impossible que son prix de poésie à l'Académie française contînt ses premiers vers, et qu'il ne se fût depuis longtemps exercé dans un art qui, comme tous les autres, demande de la culture, exige de l'ha-

(1) Mort à Passy, le 27 octobre 1836.

bitude, et dont le succès est dû plus souvent aux efforts du travail qu'à l'improvisation du génie. Ces premiers battements du cœur, quand nous entrevoyons la muse dans son nuage doré, ces premières aspirations de l'âme en face de la nature, ces premières émotions qui prennent un corps dans notre esprit et une forme dans notre pensée, ces joies si pures qui s'exaltent en s'exprimant, ces peines et ces plaisirs plus vivement sentis chez le poète, ces rêves de gloire intimes et naïfs, cet apprentissage délicieux de la poésie, nous les ignorons en M. Raynouard. Tout d'abord il nous apparaît comme un écolier docile au séminaire d'Aix, comme un étudiant zélé à l'école de Droit, comme un jeune homme sage, sensé, grave, mais un peu rustique à son premier voyage à Paris, en 1784; ce qu'il gagne en caractère, il le perd en charme.

Mais vint-il à Paris le portefeuille vide? N'y éprouva-t-il pas au début quelques-uns de ces déboires secrets, de ces refus poignants qui froissèrent son amour-propre et firent rentrer dans leur obscurité native ses premières œuvres de prédilection, les premiers-nés de sa muse ardente sinon expérimentée? Ne dut-il pas y ressentir l'affront des lettres sans réponse, des saluts sans réciprocité, des manuscrits rendus sans avoir été ouverts? Il était franc et dévoué, et il arrivait au milieu d'une société pleine de duplicité et d'égoïsme; il ne recherchait que la gloire, et tous autour de lui ne poursuivaient que la fortune. Rien ne put le rebuter.

En lui, à cette époque, il y avait un homme de courage qui voulait vivre et un poète d'espérance qui

voulait percer. Peu sensible sans doute aux déclamations des imitateurs de Voltaire ; étourdi par cet esprit des mots qui remplaçait alors le bon sens des choses ; étonné de l'aridité tragique à côté du succès scandaleux de la comédie d'intrigue ; affligé de l'insouciance des uns et de l'ironie des autres, il ne voulut ni se mêler à ces bruits discordants, ni passer sous le joug de la banalité régnante. Pour sauver son originalité, il résolut de se taire ; pour garder son indépendance, il songea à se créer des ressources par lui-même ; pour ne point déshonorer la poésie, il mit une sourdine à sa lyre. Le voilà donc quittant Paris et revenant dans sa province, libre d'engagements quelconques, déterminé à demander aux labeurs de sa profession le pain quotidien qu'il épargnera même en vue de l'avenir, allègre, dispos, plein d'énergie et de volonté. Son cœur a grandi si son âme a souffert : l'ardeur au travail lui fera oublier les faveurs de la muse.

De retour en Provence, Raynouard ouvrit le Digeste et ferma Racine ; il étudia Cujas et laissa Boileau. Son ardeur innée, son amour du travail, son aptitude à la méditation, son intelligence et sa mémoire le servirent dans la tâche qu'il s'était imposée, dans le devoir qu'il voulait remplir. Bientôt, il devint aussi habile avocat qu'il eût été poète fécond ; il gagna des causes, il prodigua les bons conseils, il servit l'honnêteté dans ses droits, il soutint la faiblesse dans ses réclamations, il aida l'équité et fit triompher la justice. Sa vie, toujours occupée, le consola de son abandon forcé et douloureux de la poésie. Dans ses courts moments de loisir, s'il faisait des vers, il n'a-

vait pas le temps de les écrire, et, dans ses promenades, l'écho seul répétait ses chansons. Courage recommandable, mais triste destinée! Avoir dans la tête des chants harmonieux et ne les point écouter, avoir dans le cœur le sentiment du beau et en retarder l'éclosion, sentir bourdonner à ses oreilles des mélodies enivrantes et les étouffer sous les paroles austères de l'homme de loi, rêver de rimes en compulsant des textes, chasser de son souvenir les chefs-d'œuvre de la langue pour n'employer que les termes arides de la chicane, n'est-ce pas là un supplice quotidien pour une âme amoureuse de l'idéal? Et cependant, Raynouard s'y condamna vingt ans. Mais, si son cœur était ardent, son esprit était sensé: il avait compris, en 1784, que la muse pouvait nous bercer, mais non pas nous nourrir; qu'elle ne permettait à ses adorateurs aucune préoccupation absorbante de la vie matérielle; que son culte, pour être honorable, voulait être gratuit; qu'enfin, la pauvreté du poète était un esclavage; et lui, fier de caractère et noble de cœur, il voulut d'abord conquérir son indépendance, gagner sa vie avant d'en jouir. Nul ne pourrait lui reprocher une pareille résolution qui, n'éteignant pas le poète, créa le citoyen.

La Révolution le surprit, sans l'effrayer. Il en avait conçu les progrès, rêvé les améliorations, mais sans fixer un terme si prompt à la réalisation de ses espérances. Elle pouvait, en effet, retarder ses projets par le trouble porté dans les affaires publiques; elle pouvait éloigner son but par les préoccupations qu'elle devait inspirer, par les changements qu'elle

devait amener. Pourtant, il en accepta franchement les tendances, l'esprit, les premiers développements calmes et modérés. La *Constituante* fut l'assemblée de son choix ; ses institutions lui formèrent des principes, ses orateurs lui devinrent des modèles. Il dut même alors s'occuper de politique, tout en continuant à plaider; car nous le voyons, en 1791, nommé suppléant à la Législative, retournant à Paris, y adoptant le parti le plus sage et le plus hardi à la fois, et revenant dans sa province sans avoir fait le moindre sacrifice à l'exaltation ou à la pusillanimité. Aussi fut-il persécuté pour sa raison et son courage: on l'accusa de modération, crime édicté par les lois sauvages de 93 ; on l'arracha à sa famille, on le transporta, de Provence à Paris, sur une charrette, comme un criminel; et, à son arrivée, on le jeta dans une des prisons de l'époque, comme un honnête homme. Ce fut alors qu'il conçut sa première tragédie : *Caton d'Utique*. Il la commença dans un cachot et l'acheva dans un grenier. Pourquoi ne la fit-il pas représenter ? Pourquoi ne lui donna-t-il pas immédiatement une sœur ? C'est que la confiscation des terroristes le forçait à recommencer cette œuvre de Pénélope, qu'il appelait son indépendance financière. Plaide, pauvre poète, échappé par miracle à l'échafaud, remplace tes manuscrits par des dossiers, renfonce tes inspirations dans ton cerveau et tes élans poétiques dans ton cœur ; cet autre tyran, la misère te menace encore, ainsi que tes frères dont tu es l'aîné, ainsi que ta famille dont tu es le soutien.

Il fallut dix ans à Raynouard pour se créer ce bien-être relatif, cette indépendance nécessaire, qui

lui permissent de s'adonner, sans scrupule et sans appréhension, à ses travaux personnels. C'était en 1803, il avait déjà quarante-deux ans, quand il reprit, pour ne plus la quitter, sa plume de littérateur. L'Institut avait choisi pour sujet de son prix de poésie cette maxime abstraite, plus favorable peut-être à la prose qu'aux vers : *La vertu est la base des républiques*. De cet axiome philosophique, Raynouard fit une scène, au lieu d'une déclamation. Il mit en présence, dans le temple d'Aglaure, Périclès et Socrate, c'est-à-dire Bonaparte et lui, et donna, par allusion, au premier consul des conseils de modération et de sagesse, qu'il devait répéter à l'Empereur dix ans plus tard, sans voile allégorique, cette fois, et avec bien plus d'audace, comme délégué du Corps législatif. Mais n'anticipons pas sur les événements et bornons-nous à remarquer que l'esprit de Raynouard semble de bonne heure s'être tourné vers la forme dramatique ; dans les poignants intervalles d'une persécution politique, il conçoit et exécute une tragédie de circonstance pour lui, *Caton d'Utique ;* dans les courts loisirs d'une existence d'affaires, il rêve à *Scipion*, à cette vertu romaine qui naturellement devait avoir toutes ses prédilections, à cet héroïsme épique qui deviendra le choix de ses inspirations et le type de ses caractères. Il résume dans de grandes figures historiques l'idéal de ses sentiments et la quintessence de ses rêves ; et, comme tous les véritables poètes, il prête à ses personnages quelque chose de lui-même et se peint en eux, non comme il est sans doute, mais comme il voudrait être.

Si nous ne pouvons analyser ici ses pièces inédites,

dont sa famille avait pourtant promis l'impression, *Scipion*, *Éléonore de Bavière*, qui ont précédé son grand succès, *Don Carlos*, *Charles Ier*, *Débora*, *Jeanne d'Arc* qui l'ont suivi, regardons de près au moins ses *Templiers*, qui furent le chef-d'œuvre d'une époque et dont plus tard il n'autorisa pas la reprise, soit défiance du public, soit sévérité contre lui-même, soit plutôt juste appréciation des changements du temps. Ce n'est pas qu'il n'eût le sentiment des progrès de l'art, et que son étude si complète des poésies primitives et des poètes étrangers ne lui ait fait comprendre la naïveté de nos premiers bégaiements en vers, l'énergie nette et austère de notre premier théâtre tragique, de Rotrou, qu'il a si bien analysé dans le *Journal des Savants*, de Corneille qu'il aimait tant; ce n'est pas qu'il ne goûtât la vérité saisissante de la scène anglaise de Shakespeare, qu'il fut l'un des premiers à accepter tout entier; ce n'est pas qu'il ne perçût la puissance épique partout où elle se manifeste, dans Ercilla, Camoëns, Dante, qu'il lisait dans l'original; ce n'est pas qu'il ne fût aussi éclairé qu'impressionné par ces éléments nouveaux de notre richesse intellectuelle; mais c'est que peut-être il ne se sentait plus la force de se renouveler, d'abdiquer sa forme acquise, de changer de manière; c'est que l'instrument moderne lui manquait, sinon l'inspiration. Il arrive un moment où le navire de guerre le plus rapide et le plus audacieux doit désormais rester en rade et ne plus tenter ni voyage de découverte, ni lutte avec ses rivaux; mais, s'il a jeté l'ancre dans un bon endroit, il peut voir ses successeurs s'élancer dans la lame et cingler vers la haute mer, les suivre

de ses vœux, les encourager de ses exemples et les saluer au passage.

On a fait un mérite à Raynouard, dans sa première pièce représentée, du choix d'un sujet français, et cependant il ne songeait guère à établir ce hasard en système : rappelez-vous, en effet, les titres de ses tragédies restées en portefeuille. Ce ne fut que plus tard, dans son discours de réception à l'Académie française, qu'il tira parti de cette idée. Tout d'abord il nous semble avoir exclusivement recherché l'austérité des mœurs et l'énergie des âmes : il brille, en effet, par le sens moral plutôt que par le sens dramatique. Il dédaigne toute galanterie ; l'amour, chez lui, ne fait que passer à l'horizon de ses poèmes. Il ne conçoit que les caractères tout d'une pièce, rigides dans leurs sentiments, inébranlables dans leur vertu, brefs dans leurs discours. Il ne s'inquiète réellement de l'histoire que pour lui demander des héros, que pour l'épurer, que pour l'embellir. Il tranche avec résolution les débats les plus contradictoires, interprète à sa guise les événements les plus obscurs, réhabilite des hommes que la postérité, sans les condamner, n'ose absoudre. Les *Templiers* sont peut-être le dernier de ses plaidoyers. Voyons comment il a présenté les faits, développé ses moyens, gagné sa cause auprès du tribunal de l'esprit.

Les deux premiers actes présentent comme exposition les groupes divers des amis et des ennemis des Templiers. Marigni le fils fait l'éloge de leurs vertus, le connétable de leur courage ; le premier ministre et le chancelier les accusent des forfaits les plus noirs, des intentions les plus perfides ; la reine les défend

et le roi hésite. Dans cette action qui se noue si vigoureusement, le grand-maître n'a fait que passer; mais il a laissé une trace ineffaçable de fierté sans arrogance, de grandeur sans parade, d'énergie sévère et de volonté inflexible. Au chancelier qui discute sa résolution et critique son audace contre le roi, il dit, avec autant de noblesse que de hauteur :

Portez-lui (au roi) ma réponse, au lieu de la juger.

C'est là un de ces vers bien frappés, comme il en existe dans cette tragédie un grand nombre, qui rachètent la faiblesse des rimes, la banalité des épithètes, l'abondance des chevilles, défauts ordinaires de la littérature de l'Empire. Sans éviter complètement ces taches, Raynouard les fait oublier par la fermeté de la pensée et par la précision de la phrase. Aussi peut-on dire qu'il n'a pas imité Corneille seulement dans ses caractères, mais encore dans son style : il y a en lui un peu de la moëlle du lion.

Au troisième acte éclate l'action avec toute la pompe de l'héroïsme, avec toute la rigueur de la vertu ; vertu un peu abstraite peut-être, un peu froide, mais qui néanmoins n'est pas plus vague que l'accusation qui pèse sur elle. La scène entre Jacques de Molay et ses chevaliers a plutôt le grandiose du lyrisme que l'élévation simple et digne de la tragédie ; c'est un noble spectacle, mais c'est un spectacle, c'est-à-dire un dévouement apprêté, un sacrifice de commande. Chacun a calculé ses paroles comme ses actes ; chacun s'écoute parler, se regarde faire ; chacun veut se maintenir à la hauteur du chef dont le calme, sans être étudié, n'en paraît pas moins un peu

raide : ce sont des héros, ce ne sont pas des hommes. Eschyle ne prêtait pas plus de fierté à ses Titans, à son Prométhée. L'auteur, en voulant grandir l'humanité, l'a dépassée. Une fois cette exagération pardonnée, on ne peut que louer les discours du grand-maître, les réponses des chevaliers, l'abnégation du jeune Marigni, qui dévoile son secret devant le péril, qui s'avoue templier en face de la mort ; cette péripétie est même si heureuse et si forte que la scène suivante en semble affaiblie. Et pourtant, c'est un père qui se lamente plus qu'il ne s'indigne de ce qu'il appelle la trahison de son fils ; c'est un père qui supplie son fils de vivre, plutôt qu'il ne lui demande compte de son honneur outragé. Mais ici le solennel a usé le pathétique, le cri de la nature est étouffé par le cri de la conscience.

On a reproché à Raynouard son personnage de la reine et celui du connétable, on les a déclarés étrangers à l'action. Mais, en ce qui regarde le connétable, outre que le poète s'est privé avec raison de tout confident, et qu'il faut néanmoins des figures de second plan dans un tableau bien composé, n'était-ce pas aussi ingénieux que vraisemblable, de donner pour défenseur aux Templiers un homme de guerre, le premier soldat du temps, un témoin de leurs exploits, un juge de leur valeur ? Eh! qui pouvait mieux que ce brave illustre apprécier leur courage sur le bûcher, et débiter ce récit célèbre, qui finit par un des plus beaux vers de notre Théâtre :

Mais il n'était plus temps..... les chants avaient cessé !

Quant à la reine, supposez-la absente et le drame

n'a plus de femme, plus de ces accents de tendre pitié, plus de ces paroles de douce commisération, nécessaires pour varier le ton, amollir le style; moyen d'ailleurs dont Raynouard n'a jamais abusé. N'est-ce pas la reine qui peut seule rappeler au jeune Marigni son amour pour cette Adélaïde que le poète ne fait que nommer? N'est-ce pas la reine qui prononce une des belles tirades de la pièce, où se trouve ce couplet tout Corneillien?

Quoi! sire, vos projets se cachaient devant moi!
Je me plains à l'époux du silence du roi.
Du moins, contre l'erreur de la toute-puissance,
Ne puis-je réclamer les droits de l'innocence?
Si je prends le parti de tant de malheureux,
J'agis pour votre gloire encor plus que pour eux.
Vous livrez ces guerriers à ce juge implacable
Qui force l'innocent à s'avouer coupable,
Qui se dit convaincu dès qu'il peut soupçonner,
Et commence à punir avant de condamner.
Le ministre d'un Dieu de paix et de clémence
Sur un saint tribunal fait asseoir la vengeance!
Devant lui, l'accusé se trouble et se confond:
La torture interroge et la douleur répond.
Partout l'inquisiteur s'empare des victimes.
On connait leurs malheurs; on ignore leurs crimes.

C'est, encore une fois, par de tels vers que cette tragédie fait oublier la monotonie de ses situations, l'âpreté peu justifiée des accusateurs, la résignation trop débonnaire des victimes. C'est aussi par sa catastrophe, prévue sans doute, mais habilement suspendue; c'est par son quatrième acte, sorte de trève, dans la haine et la persécution, c'est par son dénouement rempli d'une noble terreur, c'est par des scènes

fortes, c'est surtout par son style énergique que cette œuvre fut adoptée, applaudie, désignée pour la couronne du genre dans le rapport des prix décennaux; qu'elle suffit enfin pour ouvrir à son auteur les portes de l'Académie française. Aussi la choyait-il comme la plus précieuse fille de sa verve; aussi la modifiait-il, la corrigeait-il sans cesse. Généralement rebelle à la censure, Raynouard ne l'écouta peut-être qu'à propos de ce grand succès: tout grand succès, comme noblesse, oblige. D'habitude, au contraire, toujours avocat sous le poète, Raynouard, pour défendre ses créations, écrivait de véritables mémoires à consulter, et prenait des conclusions contre la critique, sorte de ministère public dont il attaqua sans cesse les réquisitoires. C'est ainsi qu'il se nomma d'office le défenseur des *Templiers*, et qu'il publia un plaidoyer en leur faveur, comme préface à sa tragédie; c'est ainsi que, pour justifier sa pièce des *États de Blois*, il présenta, à sa manière, l'historique très-controversé de ce grand événement.

Le succès des *Templiers*, si général et si retentissant, détermina, d'ailleurs, ainsi que nous l'avons déjà dit, le sujet de sa seconde tragédie représentée. Il crut innover dans la mesure du bon sens et du bon goût, en choisissant ses héros dans l'Histoire de France. Il voulait alors créer un théâtre national, à l'imitation des Grecs, des Anglais et des Espagnols; Eschyle, Euripide, Cervantès, Lopez de Véga, Shakespeare furent à la fois ses modèles. Son but, ses moyens, les règles de son genre, les limites de son innovation, il explique tout, avec autant de franchise que de lucidité, dans la préface qu'il joignit, en

1814, à la première édition de ses *États de Blois*. Mais, quoi qu'il dise, quoi qu'il prétende, c'est moins de l'histoire que de la poésie qu'il fait; c'est moins des figures réelles que des caractères héroïques qu'il trace. Le cothurne tragique élève ses personnages au-dessus de leurs contemporains, comme au-dessus d'eux-mêmes peut-être; et l'auteur a beau s'efforcer de suivre scrupuleusement l'histoire dans ses voies, il la dépasse souvent à l'avantage de l'art. Il idéalise les hommes; il agrandit les événements; sa poésie sévère, son âme droite, sa pensée forte surfont la vertu des uns, anoblissent le vice des autres, et, malgré lui, il s'éloigne de la vérité en prêtant au XVI[e] siècle les idées du XIX[e]. Ses décors, ses costumes sont véritables; mais ses personnages sont trop grands pour être vrais. L'antiquité pouvait seule, grâce au mirage des siècles, permettre ces caractères sublimes ou violents, ces hauteurs dans le bien comme dans le mal, ces types abstraits de nos passions: la tragédie, transportée dans les temps modernes, est à l'étroit dans nos mœurs frivoles, gênée dans nos habitudes mesquines et condamnée à être fausse pour conserver sa dignité.

Néanmoins, une fois reconnue cette impossibilité d'allier, avec les personnages ondoyants et divers de notre histoire, l'unité des sentiments, la logique des discours, la gravité des actes qu'exige la tragédie, il faut avouer que les *États de Blois* sont aussi fermement écrits que les *Templiers*. Une chose y étonne: c'est l'absence d'Henri III; mais la chronique prétend que ce fut l'empereur Napoléon I[er] lui-même qui dissuada l'auteur de faire paraître dans son action

cet homme double, rusé, indécis, timoré, qui aurait fait tache parmi des héros. En effet, comment admettre ce fourbe couronné auprès de cet ambitieux magnanime, ainsi que Raynouard nous représente le *balafré?* Ne valait-il pas mieux opposer à Guise ce vainqueur généreux, qu'on nommait encore Henri de Bourbon? Du choc de ces deux nobles caractères naissent des scènes pleines de grandeur, des combats de vertu, des luttes de dévouement: l'un pour la France, l'autre pour le roi; et quand ils se provoquent en combat singulier, afin d'épargner le sang des autres, c'est le comble de l'héroïsme, c'est l'abnégation sublime, dont l'*Horace* de Corneille avait donné le ton. Sans avoir la même valeur, les autres acteurs de ce drame épique atteignent tous à ce degré d'idéal où la nature s'embellit, où le cœur s'élève et où l'action ne marche pas avec nous, mais plane au-dessus de nos têtes. Crillon s'honore par son refus d'assassinat, Mayenne par son refus de trahison; il n'y a pas jusqu'à Catherine de Médicis, dont l'amour maternel n'excuse la haine; et si les ligueurs sont cruels et vindicatifs, ils sont du moins sincères. C'est une protestation contre le drame Shakespearien, tout en voulant l'imiter; c'est une apothéose de la tragédie, tout en voulant la modifier; en tout cas, c'est un bel ouvrage et bien digne de celui qui l'avait précédé.

Pourtant, il arriva à Raynouard ce qu'il arrive d'ordinaire à presque tous les auteurs. Ses *États de Blois* semblèrent au-dessous de ses *Templiers;* on déclara qu'il avait promis plus qu'il n'avait tenu. Sort commun à tous ceux qui écrivent pour le public!

Le premier discours de J.-J. Rousseau, quoique paradoxal, eut un prodigieux succès; le second, quoique supérieur au premier, fut jugé bien inférieur; le *Cid d'Andalousie*, de M. Lebrun, parut faible après *Marie-Stuart;* la *Lucrèce*, de M. Ponsard, fit tort à son *Agnès de Méranie.* Ainsi s'évapore la renommée littéraire : le public est capricieux, exigeant; quand un écrivain débute, à quelqu'âge qu'il s'y prenne, tout de lui semble excellent, nouveau, original; a-t-il le malheur de persévérer, d'ajouter une nouvelle œuvre à celle qu'une couronne a encouragée, trop souvent on blâme son audace, on critique sa présomption; on se fait aussi difficile qu'on s'était montré indulgent; on le diminue, on le rabaisse : heureux s'il en est quitte pour quelqu'injuste appréciation, pour quelque phrase douloureuse qui glace sa verve, désole son cœur et le fait douter de lui-même! heureux s'il évite les sifflets, sinon les censures!

Mais c'est là le fait le plus commun de l'esprit humain. Tout succès suscite l'envie, d'abord secrète et silencieuse, ensuite avouée et éclatante. Elle s'était tue dans le triomphe; elle avait été maîtrisée par la victoire, par ce sentiment qui semble unanime et qui accorde la palme par acclamation; mais, plus tard, elle sait prendre sa revanche. Les prôneurs sont fatigués de l'éloge, les indulgents craignent de paraître faibles; on redoute une louange répétée comme une peuve d'absence de goût; on cherche le défaut, on ne relève point la beauté; on s'était figuré l'auteur différent de ce qu'il se montre, on s'était créé un idéal dont on ne retrouve plus le type;

le mal apparaît, le bien s'efface et l'envie aux aguets joue à merveille son rôle de sévérité, de reproche, de commisération perfide. Il est si doux d'atténuer un succès, de faire considérer une première œuvre comme un hasard d'inspiration, de rabaisser celui qui s'élève pour le replacer au niveau du vulgaire! il y a tant de grandeur apparente à détrôner les rois! Sans être parvenu aussi haut, M. Raynouard n'en fut pas moins précipité du faîte qu'il avait atteint; mais peu soucieux de la critique, plein d'indifférence pour les censures intéressées, il n'en continua pas moins son œuvre poétique, conçut et écrivit quatre autres tragédies. Pourtant l'envie, comme toujours, eut raison de sa résistance; et, malgré ses travaux, ses efforts, son courage, il ne trouva plus ni théâtre pour jouer ses pièces, ni éditeur pour les imprimer: *Habent sua fata libelli!*

Ces désenchantements partiels et momentanés qui abondent dans la vie littéraire, comme les dégoûts et les chagrins dans la vie intime, ne jetèrent qu'en passant leur amertume dans l'âme fière et dédaigneuse de Raynouard. Loin de se décourager, il redoubla au contraire de labeur et d'étude, et mena de front désormais la poésie et l'érudition. La hardiesse qui lui avait manqué, sinon dans le style, au moins dans la conception tragique, il la déploya dans la philologie; cette audace qu'il redoutait comme poète, il l'adopta comme érudit. Fort de ses recherches laborieuses, de ses études approfondies, il ne recula point devant le paradoxe grammatical, ni devant les suppositions les plus excessives. Au moyen de quelques textes découverts avec sagacité,

commentés avec finesse, il établit que la langue romane coexista près du latin, qu'elle eut sa valeur propre, son origine aussi mystérieuse que les sources du Nil, et une influence directe et, pour ainsi dire, maternelle, sur l'italien, l'espagnol et le portugais. C'était s'aventurer dans les lointains sans bornes de la linguistique; il y avait chance de s'égarer, de n'être point suivi. Que lui importait? On dit que, de peur d'être détourné ou arrêté dans ses investigations, il ne tenait aucun compte de la critique et ne lisait même pas ce que ses contemporains écrivaient sur des sujets analogues aux siens.

C'est, du reste, avec autant d'ardeur que de résolution qu'il entreprend son œuvre de revendication nationale; il ne se contente pas de nous convaincre, par une grammaire aussi savante qu'ingénieuse, que le provençal est une langue et non un patois; que cette langue, quoique dérivée du latin, s'en écarta lors de la décadence et ne lui emprunta que des matériaux pour bâtir un nouvel édifice; mais il en éloigne l'origine jusqu'à un âge qu'il ne détermine pas. Pour appuyer son dire, il va cherchant des preuves partout: dans une phrase de l'historien flamand, Jacques Meyer, en 665; dans les répons des litanies Carolines; dans une exclamation de soldats levés en Gaule par Commentiolus, général de l'empereur Maurice; dans un mot de Justinien; dans le serment de Louis-le-Germanique, en 842; dans une assertion de Luitprand, qui écrivait en 950; dans une citation du savant italien Gonzon, et jusque dans le firman d'un prince arabe d'Espagne, traduit en un latin mêlé de mots populaires; enfin, parmi les savants modernes,

il s'appuie à la fois sur l'opinion de Fauchet en son *Recueil de l'origine de la langue et poésie françoises* et sur celle de Huet, en son ouvrage sur l'*Origine des romans*, et sur celle de l'abbé Lebœuf, en l'un de ses *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*. Cette langue vulgaire que bien des écrivains ont mentionnée, dont particulièrement les deux biographes de Saint-Adhalard ont constaté l'existence, il la fait s'élever quand tombe le latin, il la fait s'étendre, se propager jusqu'à ce que les troubadours la perfectionnent et la poétisent. Et non-seulement il lui donne la vie, mais la domination ; il soutient qu'au IX[e] siècle le peuple l'a préférée au latin, dans le nord aussi bien que dans le midi ; il lui fait, avec Charlemagne, conquérir, après les Gaules, une partie de la Germanie, de même qu'il la répand de Catalogne en Espagne et de Savoie en Italie. C'est un parti pris, il veut que toute la France ait parlé le provençal avant le français ; il veut aussi que l'Italie, l'Espagne et le Portugal aient demandé à cette langue quasi-universelle des mots et une syntaxe, ses tournures et sa logique.

Il est vrai que la barbarie est une, si les civilisations sont diverses ; il est vrai que le populaire, dans une décadence, emploie partout le même jargon : ce n'est que lorsque les mœurs s'épurent, lorsque les esprits se cultivent, que les langues se perfectionnent. Mais en se perfectionnant elles se diversifient : voilà pourquoi l'hypothèse de Raynouard est plus ingénieuse que véridique ; et si l'unité de l'idiome ne dura que dans les temps où la grossièreté du langage correspondait à la rudesse des habitudes, les dialectes différents apparurent dès que les populations se policèrent : témoins

les dialectes du midi, qui devinrent bientôt plus logiques, plus étendus, plus riches que ceux du nord; témoins aussi, dans le midi même, ces divergences entre le languedocien et le provençal, l'un plus doux, l'autre plus âpre. Les provinces, en se séparant, en vivant de leur vie calme, réglée et heureuse, et non plus de cette vie d'aventures et de misère qui caractérise les époques de mélange de races par des invasions successives, les provinces formèrent leur idiome en fondant leurs institutions, travaillèrent séparément sur un fonds commun, et créèrent leur langue particulière en même temps que leur nationalité.

Contrairement à Raynouard, M. Villemain, s'appuyant sur des autorités étrangères, mais d'une grande valeur scientifique, Guillaume Schlegel et Muratori, n'attribue qu'à la lente corruption de la langue latine la formation de nos idiomes. Pour simplifier le beau mais difficile langage de Cicéron, on serait arrivé du solécisme au barbarisme, du mépris des désinences grammaticales à l'absence de toute lettre finale, de l'abréviation à la transformation du mot; puis l'élément barbare aurait apporté ses sons gutturaux, ses monosyllabes énergiques, et souvent le massacre de la langue aurait suivi les massacres de la guerre. Quant à un idiome vulgaire des campagnes coexistant avec la langue châtiée des villes, aussi bien en Italie qu'en France, M. Villemain n'y peut croire, et préfère rêver une décadence linguistique aussi traînante et déplorable que la décadence des mœurs et des institutions: c'est, dans l'atonie des sociétés, la consomption du langage, s'éteignant lueur par lueur dans des ténèbres de plus en plus envahissantes.

Mais, outre M. Villemain, M. Raynouard a rencontré un autre adversaire dans l'abbé De La Rue. L'abbé De La Rue, ancien doyen de la Faculté des lettres de Caen, auteur d'*Essais historiques sur les Bardes*, *les Jongleurs et les Trouvères*, contemporain de Raynouard, et qui, pendant l'émigration, avait puisé dans la riche bibliothèque de la Tour de Londres une science historique aussi forte qu'étendue, l'abbé De La Rue revendique de son côté pour sa province, pour le nord tout entier, l'honneur d'avoir créé la langue française, suscité des poètes aussi nombreux que distingués, chanté de tout temps les exploits des braves et les grandeurs de Dieu, et emprunté à la fois à la langue latine et à la langue teutonique ce langage d'abord rude et sans art, mais qui devint si noble dans la bouche de Bossuet, si élégant dans celle de Fénelon. Il réclame aussi pour les trouvères la priorité poétique que M. Raynouard leur conteste, n'admet pas qu'ils aient puisé ni le sujet de leurs poèmes, ni les formes de leurs inspirations dans une poésie qui leur est postérieure en date, et en fait les premiers créateurs de ces rhythmes et de ces rimes que fixa définitivement Malherbe, cet autre illustre Normand.

Tout en avouant les profondes connaissances de son adversaire en histoire et en philologie, l'abbé De La Rue conteste tour à tour les arguments de la thèse de Raynouard, et les reprend un à un pour les combattre et les détruire : 1° il ne donne pas à la phrase de l'historien flamand la portée que lui accorde M. Raynouard, et prétend que Jacques Meyer, en écrivant *langue romane*, voulait positivement dire *langue latine*; 2° il ne trouve dans les répons des litanies Carolines

que deux solécismes et un barbarisme, mais aucune trace réelle d'un nouvel idiome; 3° dans l'exclamation des soldats de Commentiolus : *Torna, torna*, *fratre*, il ne constate en *torna* qu'un impératif employé par Cicéron lui-même, et dans *fratre* qu'une faute de grammaire pardonnable à un soldat; 4° dans le mot de Justinien, attesté par l'historien Aimoin : *daras* pour *dabis*, il prétend qu'Aimoin présente cette expression comme nouvelle et nullement comme empruntée à une langue reconnue ; 5° partout enfin où se rencontrent des mots vulgaires, l'abbé De La Rue n'y voit que du latin corrompu, et ne consent à reconnaître qu'une langue latine écrite et une langue latine parlée : cette dernière plus altérée encore que la première. Il en est de même de presque toutes les autres preuves rassemblées par M. Raynouard; l'abbé De La Rue les critique, les combat, les repousse, et va jusqu'à déclarer supposé l'ouvrage de Luitprand, qui renferme l'assertion qu'en 728 l'on parlait dix langues en Espagne, et, parmi ces dix langues, la valencienne et la catalane qui ne seraient, selon M. Raynouard, que la langue romane elle-même. Cette lutte de deux érudits, aussi recommandables l'un que l'autre, atteste qu'ils travaillaient tous les deux pour l'honneur et la gloire de la France, et qu'ils ont démontré tous les deux qu'en plein moyen-âge la France cultivait les muses aussi bien au nord qu'au midi.

Du reste, M. Fauriel, plus réservé et plus sage peut-être que les deux célèbres adversaires en philologie, n'affirme rien sur la formation des idiomes du midi, et suppose avec raison que la langue provençale profita,

en outre du latin, des trois vieilles langues de la Gaule : le celte, l'aquitain et le gallique. Or, si l'ancien celte s'est réfugié en Bretagne, l'aquitain dans le pays Basque et le gallique en Écosse, il est naturel qu'auparavant le provençal ait emprunté des mots au langage de ses ancêtres, et qu'il se les soit appropriés en les faisant entrer sous les lois de sa syntaxe et de sa prosodie. Selon les conséquences de sa logique, M. Fauriel cherche à se rendre le compte le plus simple de la formation du provençal, d'abord d'après des emprunts aux dialectes les plus anciens, puis tour à tour d'après les importations des différents conquérants du pays, Grecs, Romains, Tectosages, Burgondes, Visigoths, Arabes, tous apportant des mots nouveaux avec des idées nouvelles, tous coopérant à la richesse d'une langue qui a vécu dans les cours, et qui s'est illustrée, parce qu'elle a promptement converti en règles les licences d'un langage sans méthode, et donné une valeur réelle aux vocables les plus douteux : c'est l'artisan qui convertit les métaux en objets d'art, qui d'un bloc obscur tire un diamant lumineux. En tout cas, la mine la plus profitable à ces élaborations successives n'en est pas moins le latin, langage du peuple dont la domination avait duré le plus longtemps et avait été appliquée avec le plus de génie. Aussi n'est-ce qu'à l'état de dialecte populaire du latin que Fauriel considère le provençal à son origine, et il ne lui accorde droit réel de bourgeoisie littéraire qu'à la fin du Xe siècle ; enfin, il admet en lui deux langues pour ainsi dire, la langue des lettrés et la langue des illettrés, comme il y a en Orient l'arabe littéraire et l'arabe vulgaire. Ce phénomène

de deux langues coexistantes, dont l'une se dispense des richesses, c'est-à-dire échappe aux difficultés de l'autre, est aussi antique que naturel et n'a pas pu être particulier aux seuls peuples orientaux.

Depuis ces trois historiens si consciencieux et si instruits, la science de nos origines a fait des progrès; mais l'œuvre de Raynouard n'en garde pas moins son mérite intime, sa haute valeur: c'est la belle et vaste pierre qui sert de fondement à l'édifice, tout en disparaissant à mesure que montent les étages et que se dessine la façade. D'ailleurs, une dernière autorité en lexicologie, M. Walckenaer, parlant au nom de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, et quoiqu'il déclare que la langue des troubadours est plutôt la sœur aînée que la mère de l'italien, de l'espagnol et du portuguais, n'en disculpe pas moins Raynouard des exagérations qu'on lui prête, et le défend contre G. Schlegel qui l'avait par trop sacrifié. Dans les efforts de notre ardent philologue pour prouver qu'une langue rustique, évidemment née dans le midi, fut la source des autres idiomes voisins, il ne voit qu'une hypothèse ingénieuse et non un système absolu, et il sauve ainsi le bon sens de Raynouard, tout en proclamant la perspicacité de son esprit.

Mais Raynouard n'est pas seulement grammairien, historien érudit, il est poète aussi, et c'est à ce titre qu'avant de citer, commenter, transcrire tant d'œuvres si originales des troubadours et de leurs prédécesseurs, il nous parle des Cours d'amour, de cette institution toute locale et toute singulière. Rien de plus charmant au premier aspect que ces Cours d'amour, tri-

bunaux sans gardes et sans geôliers, n'ayant pour faire exécuter leurs arrêts que la force de l'opinion, et cet élan d'honneur chevaleresque qui étendait aux femmes et au culte d'une passion désintéressée sa fidélité et ses scrupules. Rien ne prouve davantage la délicatesse des sentiments dans des siècles que nous avons trop longtemps appelés barbares ; rien ne constate mieux l'influence de la poésie, qui fut la première à revendiquer l'arbitrage de cette juridiction consentie plutôt qu'imposée. Les Cours d'amour tenues principalement par des femmes, auxquelles s'adjoignaient des chevaliers au simple titre d'assesseurs, avaient promulgué leur loi, apportée, dit-on, dans le midi par un Breton. Cette loi était à la fois généreuse et exigeante, libérale et restrictive, sévère pour les maris, indulgente aux amants, quelque peu contradictoire, comme toute chose émanée du cœur, plutôt que de l'esprit. La passion y trônait, la raison n'y apparaissait que rarement. Tout premier amour y était soutenu, tout amour sincère protégé ; l'infidélité, on la condamnait sévèrement ; l'inconstance, on la tolérait quand elle était réciproque. On privait d'amour, à temps ou à vie, les coupables reconnus ; on imposait des devoirs aux tièdes, on faisait exécuter les conditions jurées, et on décretait le droit de ravir par force ou par surprise un baiser promis et non accordé. Enfin, on décidait de toute contestation amoureuse, on interprétait toute décision antérieure, on résolvait toute question posée.

Code étrange, qui prétendait régir la plus indomptable des passions ; arrêts bizarres, qui intervenaient dans la vie intime pour la régler, sinon pour la pu-

rifier; interprétations singulières, dont l'une permettait à un premier amant éconduit de requérir d'amour sa maîtresse chaste avec lui, mais qui s'était mariée; dont une autre approuve l'amour qui renaît entre des époux divorcés; jugements controversables, qui tantôt imposent la constance en cas d'absence même la plus prolongée, et tantôt n'exigent que deux ans de retraite en cas de décès. M. Raynouard analyse et présente avec autant de finesse que d'érudition cette partie si originale des mœurs du moyen-âge, ou plutôt de cette société déjà raffinée, qui polit les mœurs par l'amour, les adoucit par l'influence des femmes, et cherche par ses agréables promesses, par ses douces prescriptions, à joindre ses efforts à ceux de la poésie, cette première et si puissante civilisatrice.

Cependant, pour gracieuses que soient ces Cours d'amour, elles ne sont pas toujours morales. Ce sont tournois de tendresse, luttes de courtoisie; mais trop souvent on y autorise la légèreté, et toujours on y sacrifie le devoir conjugal au caprice ou à la passion. Rien n'étonne plus que cette naïveté dans le vice aimable, que cet appétit du fruit défendu, que ces adultères prémédités et applaudis, qui rendent à la nature sa liberté au dam des lois divines et humaines. Tout n'était pas bon chez nos pères, et il faut choisir dans leurs institutions. Leurs femmes sont ingénues, mais coquettes; les reines, les princesses leur donnent l'exemple, et appliquent des préceptes dont les conséquences peuvent mener à la corruption par des sentiers de roses. Loin de combattre ces usages, certains poètes les adoptent et

les prônent. Ils n'ont qu'à gagner à ces mœurs faciles: s'ils perdent en bonne renommée, qu'importe cette dernière appréhension ? Ils chantent toujours, et leurs vers, comme des lierres verdoyants, entourent les cœurs de leurs festons, au risque d'y étouffer à la longue la vertu et l'honnêteté. Nous sommes surpris que M. Raynouard, qui montre tant de sévérité à propos de certaines inspirations des troubadours, qui explique autant qu'il peut les audaces des uns et les satires des autres, qui en rapporte les textes en en condamnant l'esprit, n'ait exprimé aucun blâme ni contre quelques-uns des trente-et-un articles du Code amoureux, ni contre certains jugements prononcés par des femmes si jolies, mais si légères. Est-ce parce que le vice est naïf qu'il faut lui pardonner ? Il y a là une indulgence qu'on affiche trop souvent pour les mœurs de nos aïeux, et une prédilection pour l'œuvre de son choix, dont l'esprit finit par s'engouer, au détriment du jugement.

Il ne serait pourtant pas juste d'accuser de galanterie, de légèreté, d'inconstance tous ces poètes charmants que nous nommons troubadours. Quelques-uns d'entre eux furent, au contraire, des modèles de fidélité, et M. Raynouard en cite plusieurs dignes de devenir des types de l'amour le plus délicat. Pons de Capdueil, à la mort de sa dame, se montre inconsolable, exhale son désespoir en une dernière complainte et s'en va trouver, en Palestine, la fin de sa douleur en un trépas glorieux. Sail de Schola et Perdigon, touchés tous deux jusqu'au cœur de la perte de leurs amantes, se retirent du monde et cherchent une retraite éternelle, l'un dans sa ville

natale, l'autre dans un monastère. Balaun se laisse arracher un ongle plutôt que de déplaire à sa bien-aimée. C'est là la passion la plus pure, alliée à la vigueur du caractère et à la loyauté de l'âme. Mais il y a chez eux presque autant de manières de comprendre l'amour que d'individus qui s'y abandonnent, presque autant d'esprits divers que d'inspirations. Aussi trouve-t-on une littérature tout entière dans les troubadours : des sentiments ardents en amour, des sentiments exaltés en politique, les grâces de la tendresse et les férocités de la guerre, les élans du patriotisme et les violences de la lutte, des louanges à Dieu et des injures au clergé, des prières et des blasphèmes, toutes les vertus et tous les excès. Leur langue riche et sonore se prête à ces expressions contradictoires, et la variété de leur esprit offre à la fois le bien et le mal, s'inspire tour à tour de la pureté de l'ode et de l'âcreté de la satire. Pourtant, c'est surtout dans l'expression des sentiments tendres et chevaleresques qu'ils ont excellé ; et ce n'est que par là que leur renommée s'est conservée, que leur génie a satisfait Dante, touché Pétrarque et enthousiasmé M. Raynouard.

Le midi de la France était, d'ailleurs, comme prédestiné à conserver et à entretenir le culte sacré de la poésie : c'est que le désastre des invasions et l'angoisse des guerres continuelles devaient à peu près lui être épargnés. Tandis que le nord ne voyait jamais s'épuiser le flux successif des peuples barbares : après les Francs, les Saxons ; après les Saxons, les Normands ; tandis que les villes de la rive droite de la Loire ne songeaient qu'à se fortifier, et les

campagnes qu'à se constituer en communes résistantes ; tandis que les poètes du nord chantaient tout au plus le courage du guerrier et la fermeté du citadin; le midi. au contraire, plus à l'abri des invasions, à peine traversé par les Visigoths, tranquille sous la domination de princes de son choix, gouverné par des hommes doux comme les Raymond de Toulouse, favorisé par un climat admirable, chantait l'amour, ses promesses, ses joies, ses douceurs, rarement ses amertumes. La paix civilise les peuples, avance les mœurs et développe la poésie. Aussi le midi eut-il une littérature, quand le nord n'avait encore que des écrivains isolés ; aussi le midi se glorifiait-il de ses poètes, quand le nord ne comptait à peine que quelques chroniqueurs en vers.

A ces époques de transition entre la civilisation gréco-romaine qui se mourait et la civilisation moderne qui naissait, si les cœurs étaient larges, les esprits étaient étroits. Faute d'instruction assez répandue, chacun reprenait sa nature : le nord redevenait méditatif, le midi imaginatif. Or, la poésie suit l'imagination ; c'est sa compagne assidue, c'est sa sœur intellectuelle. Le midi eut donc, dans son dialecte plus promptement formé, des poètes qui, avec leurs métaphores hardies, leurs figures audacieuses, leur verve et leur génie, colorèrent les traditions, animèrent les légendes, et firent des types des héros contemporains. M. Raynouard, comme M. Fauriel, attribue à ces sortes de rapsodes, ces poèmes héroïques, ces romans chevaleresques, dont les personnages et les événements défrayèrent si longtemps la muse populaire. Mais est-ce vraiment

là que gît l'originalité des poésies méridionales ? N'est-ce pas plutôt dans ce lyrisme amoureux, dans ces vers inspirés par cette passion éternelle qui varie selon les climats, les temps, les mœurs , et dont le foyer naturel et ardent prête à chacun sa flamme ? L'honneur des troubadours, c'est d'avoir purifié cette flamme, c'est d'avoir alimenté ce foyer d'héroïsme, de dévouement, de sincérité ; leur gloire, c'est d'avoir allié leurs chants aux hauts faits de la chevalerie, c'est d'avoir fait bénéficier leur langue de toutes les grâces, de toutes les élégances, que leur inspirait la double émulation de l'amour et de la renommée.

Malgré l'unité de leur genre, malgré leur absence de drame , malgré leur dialogue à deux ou trois personnages au plus , les vers des troubadours sont tellement variés qu'ils évitent la monotonie , inhérente au lyrisme, autant par la chaleur de leur souffle que par la diversité de leurs chants. M. Raynouard compte plus de douze espèces de pièces ; et il prouve par ses citations que leurs rhythmes sont aussi abondants que dans les poésies les plus savantes. Elles semblent , en effet, avoir la mesure aussi bien que le nombre ; leurs syllabes, sans posséder toute la valeur que les dactyles et les spondées possèdent dans les poèmes latins, ont pourtant une sonorité diversifiée et sensible ; leurs rimes enfin, importation nouvelle, ont tant de richesse que leurs combinaisons semblent inépuisables, et que cet accompagnement de l'idée suffit parfois pour charmer l'auditeur. Il est évident que si la *chanson* permet une plus grande variété de rhythmes que la *complainte* naturellement monotone, et que la *tenson* commandée par la forme

du dialogue, cette *chanson* amoureuse n'en doit pas moins exprimer la félicité ou l'angoisse, la joie ou la douleur, aussi bien par ses mouvements divers que par ses rimes sourdes ou éclatantes, sonores ou étouffées. Toutes ces qualités se trouvent chez les troubadours, et M. Raynouard les a énumérées au bénéfice de cette langue et de cette poésie auxquelles il a rendu une partie de leur éclat primitif. Quant au *sirvente*, cette satire personnelle ou générale, qui, employée aux passions de l'individu, est une vengeance qui, appliquée aux besoins de la politique, est une protestation; c'est dans les deux cas une arme de guerre qui sait prendre les formes convenant le mieux à ces traits loyaux ou perfides, honnêtes ou empoisonnés. Il y a, en outre, dans cette poésie si perfectionnée, *la pièce à refrain* et *la pièce à commentaire*, c'est-à-dire mêlée de prose et de vers; la *ballade*, la *ronde*, la *danse*, véritables rimes d'une musique faite exprès, et la grave *épître*, et la *novelle* légère; et enfin le *roman* poétique qui s'élève parfois jusqu'à l'épopée. Que d'invention dans la forme des pensées! que de variété dans leur harmonie! que de grâce dans le style! L'étude seule de cet idiome, aussi riche que charmant, peut le faire goûter dans sa saveur exquise! Et M. Raynouard vous en donne le moyen par son excellente grammaire, son lexique si complet, et son extrait si étendu des plus belles œuvres de la langue romane.

C'est, du reste, du XII[e] siècle que date pour nous le charme et la valeur incontestable de cette langue, si propice à l'inspiration. Quand les troubadours parurent, la civilisation avait déjà fait un grand pas:

une liturgie sévère avait remplacé dans le temple ces chants moitié païens, moitié chrétiens, de la promiscuité desquels résultait un scandale si funeste pour le peuple, une si désespérante douleur pour les évêques; la générosité guerrière avait succédé à une férocité sauvage, la courtoisie à la rudesse, le respect des femmes à leur esclavage; la langue rustique s'était améliorée; la danse, d'impure, s'était faite presque innocente; les spectacles publics perdaient chaque jour de leur barbarie et de leur licence; les anciens *joculatores* romains, qui naguère menaient les bacchanales avec tant de délire, s'étaient transformés en *jongleurs,* qui chantaient, sur des airs déjà connus ou nouvellement inventés, la poésie idéale et chaste des troubadours, leurs maîtres. Ces vers amoureux où les sens le cèdent à l'âme, où tant de délicatesse de sentiments, d'ardeurs contenues, de désintéressements passionnés, atteignent parfois à toute la hauteur des plus nobles pensées, ces vers, relativement purs et sévères, peuvent être considérés comme un véritable progrès: progrès dans les mœurs comme progrès dans les lettres. Aussi ne faut-il pas être trop rigide pour quelques discordances qui interrompent parfois l'harmonie de l'ensemble, pour quelques violences dans certaines inspirations, pour quelques excès de la muse provençale, excès qui d'ailleurs appartiennent plutôt au tempérament du poète qu'à l'infériorité du siècle.

La chevalerie, en effet, avait été l'inspiratrice et la mère des troubadours; or, la chevalerie avait ses abus comme ses qualités. Si, d'une part, elle inculquait à tous ses servants l'amour de Dieu et de la

justice, le respect des femmes, le sentiment de l'honneur, la pitié pour les opprimés, les tendances les plus libérales, la magnanimité de l'âme et la largesse du cœur; elle favorisait, d'autre part, l'esprit d'aventure, l'interprétation personnelle des lois politiques, le dédain scandaleux des liens sociaux, la bravoure téméraire et l'orgueil indomptable. Si elle était pour quelques-uns une protestation généreuse en faveur du sens moral, elle était pour d'autres une indépendance inquiétante, faute de barrières pour la maintenir. Chacun y voyait un peu ce qu'il y voulait voir, en prenait ce qu'il en voulait prendre, en usait, au besoin, comme d'une arme ou comme d'un bouclier. La poésie la servit en l'épurant, voilà son honneur. Elle fonda ses principes, elle détermina ses limites, elle écrivit ses lois, elle idéalisa ses devoirs. Dès lors les troubadours, vicieux ou répréhensibles, cruels ou félons, égoïstes ou perfides, furent des monstres rares, dont les œuvres coupables ne font désormais plus tache sur une société qui les a désavoués. Dans toute chose humaine, c'est l'ensemble qu'il faut juger : les défectuosités sont des accidents là où elles ne l'emportent pas sur les beautés. La nature est faible, et l'individu vacille trop souvent; mais l'institution est bonne quand la majorité a progressé vers le bien : ainsi furent la chevalerie, et la poésie des troubadours, sa glorieuse interprète.

Folie, dira-t-on, que cette libéralité qui s'appauvrissait pour donner, que cette hospitalité qui n'avait ni portes, ni clefs, que cette générosité qui redressait des torts sans intérêt direct, que ce dévouement qui sauvait les jeunes filles opprimées, vengeait les

femmes répudiées, perdait son repos pour conquérir celui des autres; folie exagérée dans son expression, outrée dans ses moyens, subtile dans ses raisons : folie soit; mais n'a-t-on pas aussi appelé de ce nom toute passion généreuse et exclusive? L'amour devint donc le mobile de cette folie: l'amour de Dieu dans la défense de l'Église, l'amour du prochain dans le soulagement des infortunes, l'amour de la gloire dans le devoir accompli, l'amour de la femme dans ce culte rendu à la beauté, où l'adoration de la préférée tenait lieu de toutes les vertus ou plutôt les inspirait toutes. La poésie fut chargée d'expliquer, en l'excitant, ce sentiment platonique qui, sans avoir besoin de se particulariser dans un individu, offrait à toutes les femmes un appui pour leur faiblesse, un cœur pour les aimer, un bras pour les défendre. La poésie créa une métaphysique à l'usage de cette philosophie passionnée; elle subtilisa ces idées déjà si vagues, elle en développa à l'infini les variétés, aussi multiples que les rêves du bonheur; elle quintessencia toutes ses aspirations, elle analysa tous ses vœux secrets, et elle arriva à en former comme la doctrine des véritables chevaliers, à en tirer le sujet inépuisable de toutes ces chansons amoureuses dont elle berça pendant deux siècles les générations fortunées du Midi. Curieux problème dont la solution civilisa les mœurs de toute une contrée et la gratifia d'une littérature un peu monotone, peut-être, mais pas plus, à coup sûr, que la verdure des champs et les fleurs des prairies! Noble et profitable institution qui, par les lettres comme par les exploits, rapprochait les hommes et fondait l'égalité réelle entre les vertus et les talents!

Et maintenant si l'on voulait préciser et classer la poésie des troubadours, si l'on voulait la comparer aux poésies du même âge dans les pays hyperboréens ou dans les contrées torrides, on l'appellerait volontiers une poésie tempérée. Ses rudesses, en effet, n'approchent pas de celles des chants du Nord ou du désert : ses amours ont toujours l'espérance du bonheur, ses ardeurs sont adoucies par des habitudes relativement calmes et policées. Ce n'est qu'aux deux extrémités du monde, dans les neiges de la Scandinavie ou sous le soleil brûlant du Hedjaz, dans le Nibelungen ou dans les Moallakats, qu'on rencontre ces excès de la passion, ces férocités du cœur, ces douleurs poignantes qui impriment à la poésie un caractère farouche, violent et sanguinaire. Gudruna et Amr'oulkaïs, la veuve désespérée et le vengeur errant, Brünhild, la Valkyrie jalouse, ou Schanfara, le coureur affamé : l'une méditant à travers les glaces qui gèlent le sang dans les veines ; l'autre fuyant comme un chacal sous des rayons qui font bouillir la cervelle dans le crâne ; voilà ceux qui empruntent à une nature également terrible des sentiments d'une cruauté qui déchire le cœur, au lieu de l'émouvoir. Sous le climat enchanteur de l'Aquitaine, au contraire, avec ces brises des montagnes ou de la mer, à l'arôme de ces fleurs brillantes, à l'aspect de ces verdures délicieuses, la barbarie de l'homme s'efface, son âme s'attendrit, sa cruauté n'est plus qu'une exception, et sa voix chante et module, et sa poésie murmure l'épithalame éternel de la nature et du cœur humain. Que si quelques troubadours, comme Bertrand de Born et Rambaud de Vagueiras, chantaient la guerre pour

la guerre, s'enivraient de lutte, du carnage et de ses désolations, ces troubadours étaient loin de faire école, et le caractère principal des poésies de leurs rivaux n'en demeurait pas moins l'esprit chevaleresque, le dévouement au beau sexe, la courtoisie, l'amour, la vie douce et bienfaisante, la nature avec ses reflets d'azur et ses feuillages illuminés par le plus fécond des soleils, le cœur humain avec ses sentiments les plus délicats, les plus purs et les plus dévoués. Lisez plutôt ce que dit Giraud Riquier dans sa *Retroença,* citée par M. Raynouard, laquelle, par son accumulation spirituelle vous fera concevoir l'idéal de la chevalerie catalane :

Quar dompneys, pretz et valors,	Car amour, prix et valeur,
Joys e gratz e cortezia	Joie, bon gré et courtoisie,
Sens e sabers et honors,	Sens, savoir et honneur,
Belhs parlars, bella paria	Beau parler, belle apparence,
E larguezа et amors,	Et largesse et passion,
Conoyssensa e cundia,	Connaissance et agrément,
Troban mantenh e secors	Trouvent appui et secours,
En Cataluenha a tria.	En Catalogne, à souhait.

Cependant, quelque originale et féconde que soit la poésie méridionale aux XIIe et XIIIe siècles, elle n'en est pas moins exposée à certaines censures. Les troubadours ont rencontré des détracteurs ; mais les aèdes en ont eu aussi, et la poésie orientale a été mise en doute par quelques-uns de ceux même qui en étudiaient la langue. C'est le sort de la poésie d'être acceptée par les simples et discutée par les pédants. La poésie a toujours été et sera toujours en butte au dédain des esprits forts, à la critique des esprits étroits, à la jalousie des impuissants, à la haine des

envieux : les Zoïles sont de tous les temps et de tous les pays. On a nié le pouvoir de la poésie faute de l'éprouver, son essence faute de la saisir, sa langue faute de la comprendre. Quand on ne l'a pas accusée d'endormir les peuples par ses rêveries, on lui a du moins reproché de les tromper par ses illusions. Quand on n'a pas condamné l'erreur de ses idées, on a raillé pour le moins les hyperboles de son style. La poésie des troubadours surtout traîne à sa suite des dénigrants nombreux ; mais ces sourds entêtés ressemblent aux insulteurs romains : ils ne font que donner plus d'éclat au triomphe, plus d'élan aux acclamations louangeuses. On peut bien ne se soucier que très-médiocrement des clameurs injurieuses de quelques infirmes, quand elles furent le partage des plus belles inspirations de la Grèce : Giraud de Borneil ne peut que s'honorer d'être censuré à l'égal d'Homère, Pierre Vidal et Bernard de Ventadour à l'égal de Simonide et d'Anacréon. Nous aimons donc à confondre leur cause avec celle de tous ceux qui ont parlé cette langue des Dieux, comme disaient les Hellènes ; et c'est avoir servi les uns comme les autres, c'est avoir bien mérité de la poésie entière, que d'être parvenu, ainsi qu'a fait Raynouard, à réveiller les échos poétiques d'une grande et belle province, à rendre leur lustre à des renommées négligées, à réunir des œuvres si recommandables et si curieuses, et à raviver la gloire de notre patrie, en réclamant pour elle au-delà même de ses mérites.

Mais si Raynouard sut revendiquer pour sa province la couronne littéraire, il sut aussi, comme député,

conserver, malgré les variations du temps, un esprit de sage libéralisme et de fidélité inébranlable aux principes de 89. Plus docte, cependant, en histoire ancienne qu'en histoire moderne, plus instruit des diversités des siècles écoulés que des secrets de la diplomatie contemporaine, il jugea parfois avec rigueur les actes du présent, faute d'avoir assez approfondi les difficultés du jour, et prévu les résultats du lendemain. C'est ainsi qu'il fut sévère envers Napoléon Ier, à une époque où ce grand homme avait plus besoin d'appui que de conseil, de secours que de remontrances. Son opposition intempestive, mais sincère, fit donc plus d'honneur à son caractère qu'à sa perspicacité, et prouva qu'il était plus apte aux recherches littéraires qu'aux travaux politiques. Sa modestie naturelle, d'ailleurs, l'écartait tout aussi bien des sociétés brillantes que des intrigues du grand monde. Il ne pénétrait point ces dernières, parce qu'il ne consentait ni à les étudier de près, ni à les voir agir, ni à assister à leur action quotidienne. Tout le monde n'est pas enclin à suivre, dans ses phases contradictoires et dans ses luttes intimes, ce grand conflit de la liberté et du pouvoir, des paroles et des actes, des idées et de leur application. Pour les hommes d'étude et de cabinet les principes semblent souvent la seule sauve-garde de l'avenir, et la seule égide de la société; ils sont pressés de jouir des bienfaits de la civilisation, et ils compromettraient parfois la sécurité publique par impatience du progrès national. Sans être aussi imprudent, Raynouard n'en était pas moins affecté des obstacles que les perfidies de

l'étranger ou les complots des partis apportaient, sous le premier Empire, au développement des principes de la Révolution ; et ce même regret, sans avoir les mêmes causes, le poursuivit encore sous la Restauration. Aussi renonça-t-il de bonne heure à la politique militante, aima-t-il mieux lui consacrer un livre que des discours (son *Histoire du Droit municipal en France*), et ne traversa-t-il les affaires que pour y laisser un exemple du désintéressement le plus noble, et une réputation d'homme aussi intègre que délicat, aussi inébranlable dans son opinion qu'indépendant dans sa conduite. Ces caractères énergiques et loyaux sont toujours utiles au pays, lors même qu'ils ne peuvent lui rendre d'autres services appréciables que leur salutaire exemple.

Il ne transportait pas, du reste, dans son cabinet l'ardeur et la passion qui l'animaient dans les assemblées publiques. Là, plus calme, rendu à lui-même, au milieu de ses textes et de ses parchemins, il écrivait avec un bon sens inaltérable et une gravité pleine d'expérience. Seulement, plus préoccupé du but de ses livres que de leur concordance, se rappelant volontiers son premier métier d'avocat, il plaidait une cause historique sans s'inquiéter si ses conclusions s'accordaient avec ses prémisses, si sa nouvelle manière de voir était d'accord avec ce qu'il avait établi dans un précédent écrit, ou, si l'on veut, dans un de ses autres plaidoyers. C'est ainsi que, dans son *Histoire du Droit municipal en France,* il s'écarte complètement, à propos du régime féodal et de la chevalerie, de ce qu'il en avait pensé dans son *Histoire des troubadours*; il condamne l'un, il doute de l'autre,

parce qu'il a besoin à la fois d'exalter les traditions romaines et de combattre les institutions du moyen-âge au profit de son nouveau client, le Droit municipal. Or, tout l'attachait à cette dernière cause : ses principes, ses antécédents, les efforts de sa volonté, les aspirations de son cœur et la voix de sa conscience. Aussi l'a-t-il étudié avec tout le soin, toute la science dont il était capable, et n'a-t-il pas craint parfois de forcer quelque peu les textes et de choisir à son gré les citations pour le plus grand triomphe de sa cause et de son opinion. Et pourtant les devoirs et les occupations littéraires suffisaient, de reste, pour occuper sa pensée et absorber sa vie. Mais l'étude était son élément, le travail était son bonheur.

Nommé successivement membre de l'Académie française et de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, il se partagea entre ces deux compagnies sans que jamais l'une ou l'autre eût à se plaindre de sa négligence. Appelé même aux fonctions délicates de secrétaire perpétuel de la première, il sut en remplir les devoirs avec l'ardeur innée qui le distinguait, et, chose plus rare ! il sut les abandonner quand il jugea qu'elles allaient dépasser ses forces et embarrasser sa conscience. Personne ne comprit mieux que Raynouard la dignité des lettres, personne ne les fit mieux respecter en lui, personne ne rendit plus hommage à leur indépendance en montrant qu'elles n'avaient besoin, pour satisfaire le cœur et élever l'esprit, ni de fonctions lucratives, ni d'honneurs ordinaires. Il savait, par expérience, que les lettres consolent de tous les déboires de la vie : injustice des hommes,

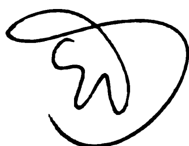
instabilité de la fortune et de la gloire, insuccès immérité des œuvres de l'esprit, inconsistance des jugements humains, dédain des impuissants, insouciance de la foule; il savait que l'amour des lettres est un don du ciel, que l'étude a d'autant plus d'attrait qu'elle absorbe davantage, et que l'écrivain, n'eût-il pour toute récompense que cet éclair de joie que Dieu envoie à celui qui produit, il serait encore l'un des hommes les plus heureux, parce qu'il serait l'un de ceux qui s'estiment le plus. C'était donc devant sa table de travail, la tête dans les mains ou les yeux sur un livre, qu'il fallait le surprendre, et non avec l'uniforme de représentant qu'il ne savait pas porter, ni avec le masque de raillerie gauloise dont il s'affublait en public. Convaincu de sa valeur sans avoir besoin de l'afficher, il dédaignait les rôles et fuyait l'apparat; d'une nature naïve et quelque peu rustique, il divisait la vie en devoirs naturels et en devoirs qu'on s'impose, il acceptait les premiers et s'épargnait les seconds. Aussi, s'il fut bon frère, ami sûr, protecteur dévoué d'une famille dont il devint le chef, il ne chercha jamais à s'en créer une particulière, évita le mariage sans le condamner, et se contenta d'assurer le bonheur de ceux à la tête desquels la Providence l'avait placé. L'aînesse avait suffi pour lui imposer une sollicitude, des efforts, des sacrifices qu'il ne se sentit peut-être pas le courage de renouveler plus tard. Jeune, il s'était condamné à un labeur pénible et absorbant, il s'était sevré de tout plaisir pour assurer l'existence aux uns, l'éducation aux autres, le bien-être à tous; parvenu à l'âge mûr, il voulut jouir enfin de la vie à sa manière, c'est-à-

dire s'adonner sans préoccupation à ces travaux de l'esprit qui occupent sans enrichir, et qui ne valent réellement qu'autant qu'ils sont désintéressés.

Grand, mince, avec son sourire caustique et son accent provençal, avec sa rigidité de caractère et sa brusquerie d'allures, avec ses usages surannés et son costume d'autrefois, il étonnait les indifférents et effrayait les solliciteurs. Cependant, sous cette écorce rugueuse il y avait un grand cœur, sous cette sévérité apparente une véritable indulgence. Il aimait le travail chez lui comme chez les autres; il encourageait les jeunes gens avec un mot bref, mais qui venait de l'âme, et s'il repoussait sans pitié ceux qui demandent avant d'avoir fait, ceux qui veulent des louanges et non des conseils, il savait discerner, même dans un inconnu, le talent ignoré et la valeur inédite. Témoin ce suffrage qu'il donna au premier essai de traduction en vers français de *Lucrèce*, et cette prédiction de succès qu'il adressa à M. de Pongerville, ce qui détermina ce dernier à poursuivre son œuvre et à venir à Paris. On peut être sobre dans ses éloges, sans être injuste; comme on peut être bienfaisant, sans être affable. Ainsi était Raynouard, qui faisait le bien, non-seulement en le cachant, mais en le dissimulant, pour ainsi dire, et qui donnait à son frère, pour sauver son honneur, près de quatre cent mille francs, par l'entremise de son fils, en disant à ce jeune homme ces belles, quoique singulières paroles : « Tous mes biens réunis pourront s'élever au total « de ses dettes, je t'en fais don : tu les vendras, afin « que mon frère ne reçoive de secours que de là

« main de son fils. » Discrétion délicate qui imposait au fils une bonne action, et qui dispensait le père de toute gratitude. Il y avait en lui autant d'originalité que de bienfaisance : c'est ainsi qu'il récompensa d'une pension viagère un de ses anciens maîtres, pour lui avoir sévèrement inculqué l'horreur de l'épigramme. Mais, avant tout, il était aussi loyal que désintéressé, et ayant gagné un jour, au tribunal de Draguignan, une cause difficile, où il s'agissait de la fortune de toute une famille, comme on s'apprêtait à lui remettre une forte portion de la somme considérable que ses soins, ses peines, ses travaux, son éloquence avaient conquise, il se contenta de réclamer soixante francs pour ses frais et honoraires.

Tel était cet homme de bien, qui fut un homme de talent, et dont la renommée littéraire a seule fait connaître de grands dévouements, de généreuses actions que sa modestie eût ensevelis dans le silence, si ses panégyristes ne les avaient proclamés. C'est à la fois un avantage pour l'humanité comme un honneur pour les lettres, de rencontrer de pareils caractères, dont le talent et la science servent un jour à dévoiler la noblesse et la loyauté : il y a si peu de bienfaits ignorés et si peu de bienfaiteurs inconnus, qu'il est utile d'en dénoncer le petit nombre, quelles que soient l'austérité de leurs mœurs et la simplicité de leur vie ; la pensée double de valeur quand elle sort d'une belle âme, et il est consolant de croire que souvent la conscience du moraliste se maintient à la hauteur de ses maximes. Raynouard fut un de ceux là ; et si l'on pouvait descendre dans une pareille



conscience, et qu'on vît avec quelle ampleur la vertu la remplit, à quelle profondeur elle y réside, on serait dans l'admiration de cette nature, abrupte en apparence, mais réellement pleine de délicatesse voilée et de grandeur contenue. On aurait peut-être là le secret de ses créations héroïques, dont le moule peut nous paraître usé, mais dont le type conserve toujours la noblesse du dévouement et la sublimité de l'honneur ; on s'expliquerait cette conception de caractères rigides et fiers, de martyrs dédaigneux qui n'ont ni l'exaltation du chrétien ni l'orgueil du philosophe, mais quelque chose d'une volonté stoïque et d'une fraternité spartiate ; conception qui, tour à tour, s'est produite dans la pensée de Raynouard sous la forme de *Caton d'Utique*, de *Jacques de Molay* et du *Duc de Guise*. Et, d'un autre côté, si l'on pouvait pénétrer dans cet esprit sensé jusque dans le rêve, ardent jusque dans la raison, défendu contre l'à peu près par le goût des investigations, à l'abri de l'erreur par l'étude des sources, poétique jusqu'à la limite du possible, assez fin pour toujours s'écarter du faux, laborieux, persévérant, lucide et logique, on apprécierait mieux, sans doute, cette science de la linguistique entée sur le goût de la poésie, cette philologie née de l'étude des poètes.

En résumé, en Raynouard, et à son honneur éternel, il y a plus qu'un beau talent, il y a un noble caractère.

NOTE

SUR LA QUESTION DE SAVOIR

SI LES ATHÉNIENS ONT CONNU LA LETTRE DE CHANGE

ET LE CONTRAT D'ASSURANCE [1];

PAR M. E. CAILLEMER,

Professeur à la Faculté de Droit de Grenoble,
membre correspondant.



MESSIEURS,

Je me propose d'appeler votre attention sur un texte de l'orateur athénien Isocrate, intéressant au point de vue de l'histoire du contrat de change et du contrat d'assurance.

I.

Dans un mémoire présenté à l'Académie des sciences morales et politiques le 25 septembre 1859,

(1) Ce Mémoire a été présenté au Comité des Sociétés savantes à la Sorbonne, le 31 mars 1864. — Pour concilier les exigences du sujet avec l'obligation imposée aux lecteurs, le 15 mai 1863, par M. Rouland, alors ministre de l'Instruction publique, de ne point dépasser le délai de vingt minutes, j'avais dû écarter du texte de mon travail et rejeter dans de simples notes tout ce qui n'était que le développement ou le complément de ma pensée. — En offrant plus tard ces pages à l'Académie des belles-lettres de Caen, je n'ai que très-peu modifié la forme qu'elles avaient primitivement reçue.

M. de Koutorga, professeur d'histoire à l'Université de Saint-Pétersbourg, écrivait : « Les Trapézites..... eurent les premiers l'idée des lettres de change, κολλυϐιστικὰ σύμϐολα (1). »

Cette assertion a donné lieu à de courtes réflexions de M. Egger, présentées, le 13 juin 1860, à la Société des Antiquaires de France et reproduites par l'auteur dans ses *Mémoires d'histoire ancienne et de philologie* (2).

L'éminent professeur de la Faculté des lettres de Paris établit d'abord que les mots κολλυϐιστικὰ σύμϐολα n'ont jamais été employés par les écrivains anciens dans le sens qu'on veut leur prêter; que le mot κολλυϐιστικός lui-même, quoique fort bien dérivé du mot κολλυϐιστής, et mentionné dans nos lexiques modernes, manque d'autorité et n'appartient pas à la langue grecque.

Il ajoute, en second lieu, que si l'on croit reconnaître chez les Romains des traces d'un procédé analogue au contrat de change, on n'a cependant encore jamais signalé, dans les auteurs grecs ni même latins, une assertion directe et claire relative à cette opération commerciale.

Le crédit qui entoure si justement les travaux de M. Egger doit causer quelque appréhension, lorsqu'on vient essayer de combattre ses conclusions. — Cependant le savant écrivain, lui-même, ne considère pas la question comme épuisée, puisqu'il fait appel à de nouvelles recherches dont il espère encore un heu-

(1) *Séances et travaux de l'Académie*, t. L, p. 231.
(2) Paris, Auguste Durand, 1863, p. 130-132.

reux résultat. — Je viens aujourd'hui vous soumettre humblement le produit de celles que j'ai entreprises.

II.

Déjà, en 1861, à une époque où je ne connaissais ni la dissertation de M. de Koutorga sur les Trapézites d'Athènes, ni la note de M. Egger, j'émettais une opinion qui se rapproche beaucoup de celle du professeur russe et je la fondais sur un passage du *Trapézitique* : « Nous lisons dans Isocrate, disais-je, les détails d'un *agissement* (1) bien voisin du contrat de change, cette grande institution dont on a coutume de reporter l'honneur aux Juifs et aux Italiens du moyen-âge » (2).

De nouvelles réflexions, loin d'ébranler ma croyance, l'ont au contraire affermie et précisée. Elles m'ont prouvé, de plus en plus, que ce contrat, qui a dû se présenter à l'esprit aussitôt que les nécessités du commerce ont exigé l'envoi de fonds d'un lieu dans un autre, n'était pas inconnu d'une population aussi industrieuse et aussi intelligente que celle d'Athènes.

Un éminent écrivain, profondément versé dans la connaissance des antiquités juridiques de la Grèce, M. Georges-Frédéric Schömann, a pu écrire sans exa-

(1) Je demande pardon aux lecteurs pour ce mot auquel nos dictionnaires n'ont point encore accordé le droit de bourgeoisie (Voir le *Dictionnaire de la langue française* par M. Littré, t. I, p. 79), mais qui est maintenant fréquemment employé dans la langue du Droit, et qui permet d'échapper à la confusion résultant des acceptions trop nombreuses du mot *acte*.

(2) *Des Intérêts*. Paris, Durand, 1861, p. 39.

gération : « Eratque Athenis quasi communis quidam multarum gentium mercatus, quo conflueret quod ubique terrarum boni gigneretur, rursusque inde in diversissima loca dimanaret (1). »

Des relations commerciales aussi étendues autoriseraient, par elles seules, à admettre chez les Athéniens l'existence des lettres de change. Mais, nous possédons de plus un texte précieux qui doit, à mon avis, faire cesser toutes les incertitudes.

III.

Je mets d'abord sous vos yeux le passage d'Isocrate, que je vais traduire littéralement.—C'est un jeune étranger, originaire du Pont, qui porte la parole devant un tribunal athénien. Le ministère des avocats n'étant pas en général admis à Athènes, les plaideurs prononçaient eux-mêmes les discours que les orateurs ou *logographes* avaient composés pour eux (2).

'Εγὼ γάρ, ὦ ἄνδρες δικασταί, μέλλοντος Στρατοκλέους εἰσπλεῖν εἰς τὸν Πόντον, βουλόμενος ἐκεῖθεν ὡς πλεῖστ' ἐκκομίσασθαι τῶν χρημάτων, ἐδεήθην Στρατοκλέους τὸ μὲν αὐτοῦ χρυσίον ἐμοὶ καταλιπεῖν, ἐν δὲ τῷ Πόντῳ παρὰ τοῦ πατρὸς

(1) *Antiquitates juris publici Græcorum.* Greifswald, 1838, p. 353. — Voir aussi mon *Etude sur les institutions commerciales d'Athènes au siècle de Démosthène.* Paris, Durand, 1865, p. 15-16.

(2) V. M. Egger : *Si les Athéniens ont connu la profession d'avocat* (*Mémoires de Littérature ancienne.* Paris, 1862, p. 355-520). — M. Albert Desjardins : *Essai sur les plaidoyers de Démosthène.* Paris, 1862, p. 11-29.

τοὐμοῦ κομίσασθαι, νομίζων μεγάλα κερδαίνειν, εἰ κατὰ πλοῦν μὴ κινδυνεύοι τὰ χρήματα, ἄλλως τε καὶ Λακεδαιμονίων ἀρχόντων κατ' ἐκεῖνον τὸν χρόνον τῆς θαλάττης (1).

« Stratoclès devait s'embarquer pour le Pont, et « moi je voulais faire venir de ce pays le plus d'ar- « gent possible. Je priai donc Stratoclès de me laisser « tout l'or dont il était porteur ; à son arrivée dans « le Pont, il se ferait payer par mon père sur les « sommes que celui-ci avait pour moi. Je regardais, « en effet, comme un grand avantage de ne point « exposer mes écus aux périls du voyage, alors « surtout qu'à cette époque les Lacédémoniens « étaient maîtres de la mer. »

N'avons-nous pas-là vraiment toutes les conditions essentielles du contrat de change, tel que les docteurs le désignent sous le nom de *cambium mercantile vel trajectitium?*

IV.

Je laisse, en effet, de côté ce qui concerne le change proprement dit : *cambium reale vel manuale*, que l'on peut définir : *permutatio nummi cum nummo.*—

(1) *Trapézitique*, §§ 35 et 36, édit. Tauchnitz, c. 19.— M. le marquis de Pastoret, dans son *Histoire de la Législation*, t. VII (1824), p. 238, a fait allusion à ce passage. Mais, par suite d'une erreur de traduction, il l'a rendu inintelligible. Il dit, en effet, que le client d'Isocrate voulait *faire passer* de l'argent dans le Pont, tandis que le texte renferme précisément l'idée contraire : le jeune étranger veut *faire venir* de l'argent.

« On appelle change, dit Pothier, l'échange d'argent contre d'autre argent. C'est une espèce de change lorsqu'on change une espèce de monnaie contre une autre espèce de monnaie, comme des louis d'or contre des écus, des écus contre de la menue monnaie (1). »

Personne ne songe à nier que cette opération fût connue des Athéniens, qui la désignaient sous les noms de Νομίσματος ἀλλαγή, et aussi de Κόλλυβος : « Ἀργύριου ἀλλαγή, dit Pollux, ὁ καλούμενος κόλλυβος » (2). Elle était même d'un usage si fréquent que les banquiers lui étaient redevables de leur nom.

Le mot Κόλλυβος, dans son acception propre, servait à désigner une petite pièce de monnaie. C'est ce que nous apprend le *Lexicon Hesychii :* « Κόλλυβος, εἶδος νομίσματος, καὶ ἐν τῷ χαλκῷ κεχαραγμένος βοῦς ». Or, comme la mission des banquiers consistait surtout à délivrer des pièces de menue monnaie contre des valeurs plus considérables, ils étaient toujours pourvus d'une abondante quantité de κόλλυβοι (3).

C'était de là qu'était venu le mot Κολλυβισταί, par lequel on les désignait, et aussi le nom de Κόλλυβος, donné à l'acte auquel ils prêtaient leur concours.

Mais je ne veux point insister sur ce point que

(1) *Traité du contrat de change*, n° 1. Éd. Bugnet, t. IV (1847), p. 473.

(2) *Onomasticon*, III, 84.

(3) C'étaient de petites pièces de cuivre, désignées aussi sous le nom de λεπτά. Elles devaient peser 0 gr. 76; mais, en fait, elles pesaient de 1 à 2 gr. et valaient 0 fr. 00253 environ. (*Séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques*, t. LXIII, p. 336 et 338. Article de M. Fr. Lenormant.)

Saumaise a suffisamment élucidé (1), et qui, d'ailleurs, ne soulève aucune difficulté (2).

V.

Revenons donc au *cambium trajectitium*. — Pothier le définissait : « un contrat par lequel je vous donne ou je m'oblige à vous donner une certaine somme en un certain lieu, pour et en échange d'une somme d'argent que vous vous obligez de me faire compter dans un autre lieu (3) » .

Appliquons cette définition, que beaucoup trouvent même trop exigeante, à l'hypothèse indiquée par Isocrate, et nous verrons que tous les éléments requis s'y rencontrent. Stratoclès, athénien, donne à l'étranger une somme d'argent à Athènes, pour et en échange de la somme d'argent que l'étranger s'oblige à lui faire compter dans le Pont.

Voilà donc bien le contrat de change, et l'orateur rappelle même les motifs qui ont donné naissance à cette institution commerciale : le désir d'échapper aux dangers et aux risques du voyage.

(1) *De Usuris.* Leyde, 1638, p. 364, 367, 494 et 495. — *De trapezitico fœnore.* Leyde, 1640, p. 527.

(2) Les textes grecs relatifs à cette opération sont soigneusement indiqués par M. le professeur Baumstark, dans la *Real-Encyclopädie der classischen Alterthumswissenschaft*, de M. Pauly, v° 'Εμπορία. Stuttgard, t. III (1844), p. 126-127.

(3) *Traité du Contrat de change*, n° 2., Éd. Bugnet, t. IV (1847), p. 473.

VI.

Ce n'est pas tout encore, et Isocrate va faire mention de la lettre de change.

J'emprunterai à Pothier une dernière définition : « La lettre de change se fait par un acte sous signature privée en forme de lettre, adressée par le tireur à celui sur qui elle est tirée, par laquelle le tireur lui mande de payer une telle somme à un tel (1). »

Or, Isocrate nous apprend que Stratoclès reçut de l'étranger une lettre réunissant toutes ces conditions, et dans laquelle le jeune homme mandait à son père de rembourser à Stratoclès les sommes que celui-ci lui avait avancées (2).

(1) *Traité du contrat de change*, n° 30, éd. Bugnet, t. IV (1847), p. 483.

(2) *Trapézitique*, § 37.—Voir, ci-dessous, le texte de ce paragraphe. — M. Cucheval (*Étude sur les tribunaux athéniens et les plaidoyers civils de Démosthène*, Paris, 1863, p. 195) paraît trouver dans les harangues du grand orateur un argument en faveur de notre opinion : « Il n'est pas, dit-il, jusqu'à une sorte de lettre de change dont un négociant semble mentionner l'usage. » — Mais l'auteur a bientôt soin de réfuter, dans une note, sa propre affirmation, et il a raison, eu égard au passage sur lequel il s'appuie (Démosthène, *in Phormionem*, § 27, éd. Reiske, 915). — Le mot συγγραφὴ sert, en effet, dans tout le plaidoyer contre Phormion, à désigner l'acte écrit, l'*instrumentum*, que l'on rédigeait pour constater le contrat de δάνειον et dont la conservation était assurée par le dépôt chez un trapézite (V. *cod. loc.*, § 6, éd. Reiske, 908).

Je ferai incidemment la même remarque sur l'assertion suivante de M. Malapert, relativement à la législation des Juifs : « Les opé-

L'orateur n'emploie pas, il est vrai, l'expression κολλυβιστικὰ σύμβολα, et je suis obligé d'avouer avec M. Egger que je ne l'ai rencontrée ni dans les orateurs ni dans les poètes d'Athènes. Le texte d'Isocrate dit seulement : τὰ ἐπεσταλμένα (1).

Mais qu'importe que la lettre ait porté un nom spécial ou ait été désignée par un terme générique ? Ce n'est plus là qu'une question de philologie à laquelle je veux rester étranger. L'essentiel, pour moi, était de prouver que le contrat et la lettre de change étaient connus des Athéniens, et je crois le discours d'Isocrate décisif en ce sens (2).

rations de banque sont très-anciennes. Citons l'écrit donné par Tobie à son fils pour réclamer de Gabelus l'argent que celui-ci devait, et dont le recouvrement fut opéré par l'ange Raphaël. Cet acte, s'il n'était pas une lettre de change, en a du moins l'apparence » (*Revue critique de législation et de jurisprudence*, 1863, t. XXIII, p. 246). — Ici encore il n'est nullement et ne saurait être question de contrat de change. Écoutons le Livre saint : « Indico etiam tibi, fili mi, dedisse me decem talenta argenti, dum adhuc infantulus esses, Gabelo, in Rages civitate Medorum, et chirographum ejus apud me habeo; et ideo, perquire quomodo ad eum pervenias et recipias ab eo supra memoratum pondus argenti, et restituas ei chirographum suum » (*Tobias*, c. IV, §§ 21-22. — Cf. c. IX, §§ 3 et 6). — Le *chirographum*, c'est le billet souscrit par Gabelus ; c'est la reconnaissance de dette ; c'est le titre original qui établit la créance de Tobie, et dont la remise sera une preuve de libération pour le débiteur (V. l'art. 1382 de notre Code Napoléon). — Ce n'est pas une lettre de change.

(1) *Trapézitique*, § 37, édition Tauchnitz, c. 19.

(2) Depuis la lecture de cette note, le 31 mars 1864, lors de la réunion des Délégués des Sociétés savantes, j'ai trouvé la confirmation de mes opinions dans un livre qui est malheureusement célèbre par le grand nombre de paradoxes qu'il renferme : « Isocrate dit de

VII.

Ici l'on m'arrête pour me faire remarquer que la lettre remise par le jeune étranger, à Stratoclès, n'est rien autre chose qu'une lettre de crédit. « Quand une personne veut entreprendre un voyage, et éviter les risques d'un déplacement de fonds, elle s'adresse à un banquier qui lui fournit, sur un de ses correspondants, un mandat par lequel il charge ce correspondant de tenir à la disposition du voyageur, une somme... On appelle ces mandats *Lettres de crédit* (1). » — Or, cette définition ne peut-elle pas s'appliquer aux faits rapportés dans le discours d'Isocrate ?

Je ne crois pas l'objection décisive. La lettre de crédit ne suppose pas un contrat de change se formant préalablement, ainsi que cela eut lieu, je crois l'avoir démontré, dans la circonstance qui nous occupe. Sans doute, le contrat de change n'implique pas nécessairement l'existence d'une lettre de change : il peut très-bien « se former et s'exécuter sans qu'il

la manière la plus claire qu'un étranger, qui avait amené des cargaisons de grains à Athènes, y donna à un marchand nommé Stratoclès une lettre de change à tirer sur quelque place du Pont-Euxin, où il lui était dû de l'argent » (*Recherches philosophiques sur les Grecs*, par Corneille de Pauw. Berlin, t. I (1788), p. 335). Puisse l'auteur ne s'être pas, dans ce cas, trop éloigné de la vérité ! — Je peux, d'ailleurs, invoquer un témoignage plus imposant : M. de Pastoret, si l'on corrige l'erreur que je lui ai reprochée plus haut, arrive aux mêmes conclusions que moi.

(1) Dalloz : *Répertoire alphabétique*, t. XX, p. 406, v° Effets de commerce, n° 942.

intervienne de lettre de change, ni rien qui puisse en donner ou même simplement en réveiller l'idée (1). » Mais cependant n'est-il pas naturel de penser que, lorsque le contrat se trouve immédiatement suivi de la rédaction d'une lettre, cette lettre se rattache intimement au contrat et est véritablement une lettre de change ?

D'un autre côté, le porteur d'une lettre de crédit n'est pas, à proprement parler, le créancier du tiré, et réciproquement celui-ci n'est pas le débiteur du recommandé. — Bien différente, au fond, est la situation du porteur d'une lettre de change, alors surtout que, comme dans notre espèce, le tiré a provision (2).— C'est avec ce second cas que la situation de Stratoclès me paraît offrir le plus d'analogie (3).

Enfin, la lettre de crédit, et c'est la conséquence de la remarque que je viens de faire, n'est point entourée de ces garanties que celui qui reçoit une lettre de change est en droit d'exiger de celui qui la souscrit. — Nous allons cependant voir, bientôt, un contrat de cautionnement intervenir entre Stratoclès et l'étranger.

Tout au plus, pourrait-on soutenir que ma prétendue lettre de change est un véritable *chèque*. Elle répond, en effet, à toutes les conditions requises par l'article premier d'une loi récente. « Le chèque

(1) Bravard : *Traité de Droit commercial*, 1862, III, p. 8.

(2) Cf. Code de commerce français, art. 170.

(3) Dans un texte de Lysias : *De bonis Aristophanis* (*Oratio* XIX, §§ 25 et 26, éd. Didot, p. 182 ; éd. Tauchnitz, p. 176), il est question d'un σύμβολον qui n'est qu'une lettre de crédit.

est l'écrit qui, sous la forme d'un mandat de paiement, sert à effectuer le retrait, au profit du tireur ou au profit d'un tiers, de tout ou partie des fonds portés au crédit de son compte chez le tiré, et disponibles (1). » — Mais on sait assez combien le chèque présente de similitude avec la lettre de change, lorsqu'elle est tirée à vue et que le tiré a provision: deux circonstances qui se rencontraient l'une et l'autre dans le fait raconté par le jeune étranger; et, d'un autre côté, tout le monde reconnaît que « c'est un contrat de change que de tirer un chèque d'une place sur une autre place (2). »

A ce point de vue encore, l'existence du contrat de change, objet principal de ce travail, serait démontrée.

VIII.

Ces points une fois admis, il serait assurément très-curieux de trouver dans la législation athénienne des règles sur la cession de la lettre de change, soit par voie d'endossement, soit de toute autre manière qui donnerait satisfaction aux besoins du commerce. Mais nos recherches, jusqu'ici, ont été infructueuses. — Devons-nous en conclure que la créance était forcément personnelle, et qu'elle ne pouvait être facilement transmise à un tiers?

(1) Corps législatif: séance du 5 mai 1865. (*Moniteur* du 6, p. 550, col. 3.)

(2) Paroles de M. Rouher, ministre d'État, au Corps législatif dans la séance du 23 mai 1865. (*Moniteur universel*, 1865, p. 651, col. 6.)

Un pareil mode de raisonnement pourrait être exact à Rome, là où la loi avait assujetti à des formalités nombreuses la cession des droits incorporels.

Mais la législation d'Athènes sur les obligations présente un caractère de simplicité remarquable et se rapproche, à beaucoup de points de vue, des principes admis par nos codes modernes.

Je serais porté à croire, pour ma part, que rien chez les Athéniens ne faisait obstacle à une facile transmission de ces titres de créance.

IX.

Ce qui est certain, du moins, c'est que le contrat de change pouvait être fortifié par un aval.

L'aval est, comme on le sait, une espèce de cautionnement par lequel un tiers vient garantir le paiement de la lettre de change.

Or, écoutons l'orateur :

Ἐρωτῶντος γὰρ Στρατοκλέους, ὅστις αὐτῷ ἀποδώσει τὰ χρήματα, ἐὰν ὁ πατὴρ ὁ ἐμὸς μὴ ποιήσῃ τὰ ἐπεσταλμένα, ἢ αὐτὸς ἐκπλεύσας, ἐμὲ ἐνθάδε μὴ καταλάβῃ, Πασίωνα αὐτῷ συνέστησα, καὶ ὡμολόγησεν οὗτος αὐτῷ καὶ τὸ ἀρχαῖον, καὶ τοὺς τόκους τους γιγνομένους ἀποδώσειν (1).

« Stratoclès me demanda qui le rembourserait de « ses avances, si mon père ne se conformait pas aux « instructions données dans la lettre, et s'il ne me « retrouvait pas au retour de son voyage. Je lui pré- « sentai alors Pasion, qui s'engagea à lui rendre le « capital et les intérêts échus. »

(1) *Trapézitique*, § 37, éd. Tauchnitz, c. 19.

X.

Ces prémisses une fois posées, il devient dès lors facile d'expliquer les passages de Cicéron dans lesquels on a cru reconnaître des allusions au contrat de change, et notamment ce fragment si connu d'une de ses lettres à Atticus : « De Cicerone tempus esse jam videtur; sed quæro quod illi opus erit Athenis permutari ne possit, an ipsi ferendum sit » (1).

Encore bien que Rome fût surtout une nation guerrière, lorsqu'elle eut pris quelques développements, elle ne dédaigna pas les institutions commerciales; et, de même que Carthage soumise lui avait légué les lois rhodiennes, de même la Grèce vaincue dut exercer son influence sur le commerce romain et introduire à Rome le contrat de change (2).

Et cependant, nous ne rencontrons pas ici de texte aussi explicite que celui d'Isocrate.—La loi 4, § 1, Dig., *De nautico fœnore* (22-2), laisse même soupçonner que

(1) *Epistolæ ad Atticum*, lib. XII, ep. 24, § 1. — Cf. lib. XV, ep. 15, § 5. — *Epistolæ ad diversos*, lib. II, ep. 17, § 4.

(2) V. M. Charles Dezobry: *Rome au siècle d'Auguste*, Paris, 1846, t. II, p. 403 et 456. — Telle est aussi l'opinion d'un de nos romanistes les plus distingués, M. Demangeat, dans une de ses annotations sur le *Traité de Droit commercial* de M. Bravard : « Le contrat de change était certainement connu des anciens. Lorsque deux personnes convenaient à Rome (par exemple, dans la forme de la stipulation) que l'une ferait toucher à l'autre une certaine somme à Carthage ou à Éphèse, au fond, il y avait bien ce que nous appelons un contrat de change. Cicéron fait évidemment allusion à un contrat de ce genre lorsque, au sujet de son fils, il écrit à son ami Atticus. » (T. III, Paris, 1862, p. 9.)

l'usage de ce contrat n'était pas très-répandu, puisqu'elle nous montre les prêteurs à la grosse aventure envoyant leurs esclaves au port d'arrivée pour recevoir, sur le prix de la vente des marchandises, le remboursement des sommes prêtées à l'armateur (1).

XI.

J'ai parlé jusqu'ici du contrat de change; je dois ajouter que le texte d'Isocrate, que je viens d'invoquer, offre encore de l'intérêt au point de vue du contrat d'assurance.

Quelques passages des auteurs latins ont permis de supposer que les assurances terrestres et maritimes étaient connues des Romains.

Pour les assurances terrestres d'abord, on en a trouvé la preuve dans Martial, et on leur a demandé l'explication de l'épigramme contre ce Tongilien qui trouvait tout profit à voir brûler ses maisons.

Empta domus fuerat tibi, Tongiliane, ducenis;
Abstulit hanc nimium casus in Urbe frequens.
Collatum est decies. Rogo, non potes ipse videri
Incendisse tuam, Tongiliane, domum (2)?

Mais j'incline, pour ma part, à voir le véritable commentaire de ces lignes dans une satire de Ju-

(1) « Pro operis servi trajectitiæ pecuniæ gratia secuti.... »
(2) *Epigrammata*, lib. III, ep. 52.

vénal, contre les *hérédipètes*, ou captateurs de testaments, qui se termine par le même trait :

« Si le feu prend au palais d'Asturius, les dames « romaines font éclater leur désespoir ; la noblesse « est en deuil; le préteur interrompt ses audiences. « C'est alors qu'on gémit du malheur de la Ville ; « c'est alors qu'on déteste le feu. — Le palais brûle « encore, et déjà l'un vient offrir le marbre pour le « reconstruire ; l'autre veut le faire relever à ses « frais. Celui-ci promet les statues les plus rares et « les mieux conservées ; celui-là de superbes mor- « ceaux de Polyclète et d'Euphranor. D'autres pro- « poseront les antiques et précieuses dépouilles des « temples de la Grèce. C'est à qui donnera des « livres, des tablettes, un buste de Minerve, et des « boisseaux d'argent. — Persicus, dans une pareille « conjoncture, est encore mieux traité, comme le « plus opulent des vieillards sans héritiers; de sorte « qu'on pourrait, à juste titre, le soupçonner d'avoir « lui-même embrasé sa maison (1). »

(1) Si magna Asturii cecidit domus, horrida mater,
Pullati proceres, differt vadimonia prætor.
Tunc gemimus casus Urbis, tunc odimus ignem.
Ardet adhuc, et jam occurrit qui marmora donet,
Conferat impensas : hic nuda et candida signa ;
Hic aliquid præclarum Euphranoris et Polycleti,
Phœcasianorum vetera ornamenta Deorum ;
Hic libros dabit et forulos, mediamque Minervam ;
Hic modium argenti. Meliora et plura reponit
Persicus, orborum lautissimus, ut merito jam
Suspectus, tanquam ipse suas incenderit ædes.

JUVÉNAL, satire III, v. 212-222.

Ce n'étaient point les assureurs qui indemnisaient Tongilien, mais bien plutôt ceux qui voulaient se le rendre favorable et conquérir par là sa succession :

« Consilium laudo artificis, si munere tanto
« Præcipuam in tabulis ceram senis abstulit orbi (1).

XII.

On a voulu aussi, mais à tort également, trouver dans Tite-Live et dans Suétone, des traces du contrat d'assurances maritimes. En effet, peut-on vraiment appeler de ce nom la promesse faite par l'État, l'an 537 de Rome, d'indemniser les armateurs, dont les navires, chargés de vivres pour l'armée d'Espagne, auraient été capturés par l'ennemi, ou en-

(1) Juvénal, satire IV, v. 18-19. — Je ne puis, en effet, adopter l'opinion de M. Van-Holst, d'après lequel les passages de Martial et de Juvénal, que je viens de citer, révéleraient l'existence à Rome d'une institution offrant quelques traits d'analogie avec ce que, par une sorte d'anachronisme, j'appellerais les sociétés de secours mutuels (ἔρανος) des Athéniens : « Romani « enim ἔρανον Græcorum æs collatitium dixerunt, quod apud eos « cum alias usu venit, tum maxime illud erat, quod amici amicis, « quibus aliquid accidisset infortunii, conferebant, sive ad ædes, « quæ vetustate corruissent, aut incendio essent consumptæ, « reparandas, vel exstruendas, sive ad quodvis aliud. » (*De Eranis veterum Græcorum, inprimis ex jure attico*, Leyde, 1832, p. 123. — V. aussi : Samuel Petit : *Leges atticæ*, éd. Wesseling, Leyde, 1742, p. 527). — Cette explication ne rendrait pas compte de tous les traits du satirique, et notamment des mots « orborum lautissimus, » sur lesquels Juvénal insiste en terminant.

gloutis par les flots (1) ? Mesure qui, d'ailleurs, ne subsista pas longtemps, parce que la République n'eut point à s'en féliciter ! Car elle devint l'origine d'un grand nombre de fraudes, imaginées par les armateurs, et qui se produisent encore de nos jours, en cas d'assurance : « Ementiti erant falsa naufragia, « et ea ipsa, quæ vera renuntiaverant, fraude « ipsorum facta erant, non casu (2). »

Il en est de même du passage de Suétone. La disette sévissait à Rome. L'empereur Claude, pour encourager l'importation des grains, accorda certains avantages aux armateurs, et prit même à sa charge les risques de mer (3).

Ces promesses exceptionnelles ne constituent pas des assurances, pas plus que les stipulations, par lesquelles, dans certains contrats, les parties modifient les dispositions de la loi sur les risques de la chose (4).

Le texte le plus favorable serait le fragment suivant d'une lettre de Cicéron à Salluste : « Laodiceæ « me prædes accepturum arbitror omnis pecuniæ « publicæ, ut mihi et populo cautum sit de vec-

(1) « Ad conducendum tres societates aderant... quorum duo « postulata fuere... : alterum, ut quæ navibus imposuissent, ab « hostium tempestatisque vi, publico periculo essent. Utroque « impetrato, conduxerunt. » (Tite-Live, lib. XXIII, c. XLIX.)

(2) Tite-Live, lib. XXV, c. III; ann. 540 U. C.

(3) « Negotiatoribus certa lucra proposuit, suscepto in se damno, « si cui quid per tempestates accidisset. » (Suétone, *Claudius*, c. XVIII.)

(4) L. 1, § 35, Dig., *Depositi vel contra* (16.3).

« turæ periculo (1). » Et encore, pourrait-il s'entendre aussi bien du contrat de change que du contrat d'assurance.

XIII.

J'ai insisté assez longuement sur les origines prétendues romaines des assurances terrestres et maritimes, parce que ce point éclairci me permet de déclarer, d'une façon plus affirmative, que le contrat d'assurance ne fut point connu des Athéniens. Aucun texte, que je sache, n'en renferme de vestiges.

Bien loin de là, notre passage d'Isocrate vient fortifier ma conclusion. En effet, si l'étranger, pour calmer ses inquiétudes sur les périls que la mer présentait alors pour sa fortune, avait pu avoir recours à un assureur, il n'eût pas attaché un si grand prix à traiter avec Stratoclès, au moyen d'une lettre de change qu'il lui remettait sur son père.

L'idée du contrat d'assurance n'était point cependant tout-à-fait étrangère à quelques nations grecques, notamment aux Macédoniens, qui semblent l'avoir importé en Asie, lors de la conquête d'Alexandre.

Antimène, chargé par ce prince du gouvernement de Babylone, fut, à son arrivée, frappé d'étonnement lorsqu'il considéra l'importance des sommes que les propriétaires d'esclaves dépensaient chaque année en rémunérations accordées à ceux qui poursuivaient et ramenaient les esclaves fugitifs.

(1) *Epistolæ ad diversos*, lib. II, ep. 17, § 4.

Pour diminuer l'étendue de cette lourde charge, il imagina alors l'expédient que voici : chaque propriétaire, en payant à une caisse, qu'il organisa, une prime de huit drachmes par tête d'esclave qu'il possédait, acquérait le droit de se présenter à cette caisse, lorsqu'un de ses esclaves venait à s'enfuir, et d'y toucher la valeur du fugitif (1). N'est-ce pas là vraiment une assurance ?

Mais rien de pareil n'apparaît dans les monuments athéniens qui sont parvenus jusqu'à nous, et nous devons provisoirement croire que notre contrat fut ignoré par les populations de l'Attique.

XIV.

Les inconvénients d'une pareille législation étaient, je l'avoue, considérables. Mais le contrat de prêt à la grosse aventure, le *nauticum fœnus,* arrivait, dans certains cas, en matière maritime, à un résultat presque identique à celui qu'eût présenté l'assurance proprement dite.

Les différences qui séparent ces deux contrats ne sont-elles pas, en effet, des plus légères ?

Dans l'assurance, le prix des risques doit toujours être reçu par celui qui les prend à sa charge, tandis que, dans le prêt à la grosse aventure, l'emprunteur ne le devra que si le malheur prévu ne se réalise pas.

(1) M. Egger, *Mémoires historiques sur les traités publics dans l'antiquité, depuis les temps héroïques de la Grèce jusqu'aux premiers siècles de l'ère chrétienne*, 1861, p. 39-40. — Cf. *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. XXIV, p. 39-40.

Dans l'assurance, la somme promise par l'assureur ne se paiera qu'après le désastre ; l'assureur n'avance rien que la promesse d'une indemnité, tandis que le prêteur à la grosse aventure paie cette indemnité avant que le sinistre ait pu se produire.

Mais, dans la réalité, le résultat est toujours le même.

Aussi le *nauticum fœnus* (*ναυτικὴ συγγραφή*) était-il fréquent à Athènes et à Rome : de riches négociants, de puissantes sociétés y consacraient tous leurs soins (1), et des exemples nombreux s'en rencontrent dans les monuments de la littérature grecque et de la littérature latine (2).

XV.

Cicéron, emporté par son admiration pour les lois de son pays, et surtout pour l'œuvre décemvirale, traitait presque de ridicules et d'absurdes la législation de Lycurgue et les codes de Dracon et de Solon : « Incredibile est enim, dit-il, quam sit omne

(1) *Novelle* 106 de Justinien.

(2) *Σωθείσης τῆς νεὼς, ἀποδοῦναι τὰ χρήματα* — *Τὰ χρήματα ἤδη κινδυνεύεται τῷ δανείσαντι.* (V. Démosthène, C. Zenothemis, § 5, Reiske, 883. — C. Dionysodore, § 31. R. 1292. — C. Phormion, § 28, R. 915.)

Sur le *nauticum fœnus* (*Bodmerei-Vertrag*; nous disions aussi autrefois : *contrat de bômerie*), cf. M. Baumstark, professeur à Fribourg *in* Pauly, *Real-Encyclopädie*, Stuttgard, t. III (1844) p. 125, v° 'Εμπορία; et M. Wachsmuth : *Hellenische Alterthumskunde*, Halle, t. II (1846), § 102, p. 182.

jus civile, præter hoc nostrum, inconditum ac pene ridiculum (1). »

C'est là une exagération que l'orgueil national peut seul expliquer et justifier. Sans doute, les lois de Rome l'emportent de beaucoup sur celles de Sparte et d'Athènes. Le progrès, ici comme partout, a marqué et devait marquer son empreinte salutaire. Mais il n'est cependant pas sans intérêt de rechercher l'influence précise que les institutions de la Grèce exercèrent sur les développements de Rome, d'étudier les dissemblances qui résultent des caractères opposés des deux peuples, de suivre, dans leurs applications pratiques, les principes divers qui étaient la base de ces vieilles Républiques.

J'ai entrepris devant vous, sur deux points spéciaux, cette tâche séduisante, et vous connaissez maintenant les résultats de mon étude. Je dois laisser à de plus autorisés que moi le soin de compléter l'œuvre et de la généraliser.

(1) *De Oratore*, lib. I, c. XLIV, § 197.



PENSÉES

ET

RÉFLEXIONS MORALES,

PAR M. SORBIER,

Premier président de la Cour impériale d'Agen,
membre correspondant.

Suite (1).

XXVII.

Il est un penchant très-difficile à expliquer, le plus singulier de tous, aberration honteuse de l'instinct de conservation, véritable frénésie consistant à vivre dans la misère pour mourir dans l'abondance, que les Latins appelaient la faim de l'or, et que nous appelons, nous, la soif de l'or, parce que la soif est un besoin plus violent et plus impérieux.

Mais celui qui a envie de boire est satisfait après qu'il a bu; l'avare est un homme qui boit toujours sans se désaltérer : pas de richesses, pas de trésors qui puissent combler l'abîme sans fond de sa cupidité. L'or est pour lui comme ces liqueurs dévorantes qui allument la soif sans l'éteindre.

Il n'avait pas cette avidité dans les commencements; il ne demandait qu'à sortir de la médiocrité, qu'à se ménager une ressource pour sa vieillesse, il n'aspirait qu'à un peu d'aisance, il l'a obtenue; mais, tandis que

(1) Voir les volumes de *Mémoires* publiés par l'Académie en 1863, 1864 et 1865.

le coffre se remplit, son amour de la fortune croît avec l'or qu'il y entasse, et il se reprocherait de ne pas désirer encore.

Les autres passions s'affaiblissent avec les années ; loin de diminuer avec le temps, l'avarice ne fait que se fortifier ; le libertinage s'épuise par ses excès, l'intempérance s'use avec le corps qu'elle accable, l'ambition se refroidit avec l'âge, l'avarice seule ne dit jamais : assez ; de même que l'œil ne cesse pas de regarder, le cœur de l'avare ne cesse pas de désirer : la mer a des rivages qu'elle ne franchit pas, la nuit se renferme dans l'espace qui lui fut tracé ; l'avare ne connaît ni mesure ni règle, il ne se trouve jamais riche : son insatiable cupidité est toujours là pour l'appauvrir.

Il y a l'avare à cassette, à coffre-fort, ayant continuellement sous la main l'objet de son ardente convoitise, ne voulant pas se dessaisir de cet or, sa vie, son souffle ; on ne peut lui parler ni d'actions industrielles, ni de placements quelconques ; il ne place pas. Ses richesses sont pour lui un dépôt sacré dont il est seulement le triste gardien ; il semble ne se réserver que le droit de les contempler, et de dire : je les ai. Tel est surtout le portrait de l'avare antique, dans une société immobile où l'on ne pouvait s'enrichir que par une excessive parcimonie.

Il y a l'avare plein de confiance dans le crédit public, qui est moderne par les idées et cherche à tirer un parti avantageux de son argent. Crépin, le fameux avare de Lyon, qui fut *empavoté*, selon le langage de ses voisins, ne laissait pas oisifs ses capitaux ; mais il se refusait tout impitoyablement.

couchait dans un chenil, lui, deux fois millionnaire. On le voyait quelquefois déchirer les affiches apposées sur les murs de la ville, et il faisait des quittances de loyer avec ces bouts de papier.

Du moins, par la circulation de leurs capitaux, les avares de cette espèce favorisent la production, créent des richesses, et donnent lieu à une consommation qui se reproduit et se renouvelle perpétuellement; tandis que le propriétaire de valeurs qu'il laisse improductives ne retire aucun profit de son argent, et enlève à l'industrie les bénéfices qu'elle pourrait recueillir en le mettant en œuvre; des écus enterrés ne sont pas du capital: il n'y a de capital que la richesse que l'on fait valoir.

Dans les deux cas, l'avare s'applique à conserver ou à grossir un trésor qui ne lui sert de rien, puisqu'il vit comme s'il manquait de tout. On connaît la réponse du prodigue Villiers, duc de Buckingham, au chevalier Cuttler. Ce dernier, aussi avare que riche, se trouvait un jour avec le duc, et croyant lui donner un sage conseil: « Milord, lui dit-il, que ne vivez-vous comme moi? » — « Vivre comme vous, chevalier « Cuttler, j'en serai toujours le maître quand je « n'aurai plus rien (1). » Divers auteurs se sont plu à citer un grand nombre de traits d'avarice; le détail des faits que l'on pourrait rapporter à cet égard étonne l'imagination, et si on en composait un recueil, ce serait une des parties les plus tristes et les plus singulières des folies et des bassesses de l'humanité.

On dit d'un malade: la fièvre le tient; on peut

(1) Pope.

dire également d'un avare : l'or le possède ; les richesses le traitent comme ce rude et mauvais maître qui contraint son esclave à travailler sans relâche, sans améliorer jamais son état, et en le laissant couvert des haillons de la misère. Ainsi, pour emprunter les paroles d'un grand moraliste (1), « l'âne « porte toujours le bois et le sarment pour chauffer les « étuves, et demeure toujours cendreux, fumé, sans « être baigné, lavé, chauffé ni nettoyé. » Mais, il y a cette différence : c'est que l'âne n'a pas choisi cette condition : il aimerait bien mieux savourer l'herbe fraîche d'un pré, ou se rouler sur le gazon, le premier de ses plaisirs, la plus suave des voluptés qui lui soit permise.

Quant à l'avare, lui, il ne jouit qu'en remuant ses monceaux d'argent : il préfère son or à ses amis, à ses parents, que dis-je, à lui-même. Qu'on vienne lui parler quand il est malade, d'un remède qui le guérirait, il le trouve trop cher. Quelle prodigieuse force de volonté ! il a dans son coffre, sous la main, tous les éléments de bien-être et de jouissance, tous les enchantements de l'âme, de l'esprit et des sens, et il a le courage de se refuser tant de délices ! Il n'est pas possible de pratiquer, avec une rigueur plus inflexible, le renoncement des plaisirs d'ici-bas ; mais ce n'est point pour crucifier par la ferveur de l'esprit et l'amour de Dieu les convoitises de la chair ; non, il n'agit que dans un but grossier et tout terrestre ; il ne fait que céder à ses goûts d'épargne sordide. Il ne vit, il ne s'émeut, il n'a d'en-

(1) Plutarque.

trailles que pour l'argent; il est mort pour tout ce qui élève l'âme, l'anoblit et l'épure.

Père sans tendresse, il rend la vie insupportable à ses enfants, par ses honteuses lésineries. Qu'arrive-t-il? Impatients de succéder, ils dévorent souvent une grande partie de l'héritage avant qu'il soit échu, ils justifient le proverbe : A père avare, fils prodigue. De là aussi, ces joies impies que ressentent presque toujours les héritiers d'un avare, lorsqu'ils se rappellent les privations cruelles que son avarice leur a fait souffrir et auxquelles la mort vient mettre un terme.

Mais, n'est-ce pas la faute de l'avare, si ses enfants respectent si peu sa mémoire? — Quand donc s'est-il occupé de former leur cœur? quand a-t-il songé à leur inspirer l'amour de la vertu, à leur parler de la douce, sainte et sublime pratique de la charité? Il ne leur a donné que de tristes exemples; il s'est toujours montré dur et injuste à leur égard. C'est un beau titre que celui de père de famille, mais c'est un titre qui oblige non moins que celui de fils.

Dans la pièce de l'*Avare*, Molière a peint en traits inimitables ce caractère qu'il a immortalisé! L'*Avare* de Plaute finit par se corriger; Molière a senti que l'avare est incorrigible.

Cette passion peut n'être pas seule et coexister avec d'autres dans la même personne : on rencontre des gens qui, à un grand fond d'avarice, joignent beaucoup d'orgueil et d'amour pour le plaisir : ils voudraient briller dans le monde sans qu'il leur en coûtât rien, et ont bien de la peine à concilier des goûts si opposés (1).

(1) Athénée. — Grimm. — Goldoni (dans l'*Avare fastueux*).

Au point de vue moral, quelle existence que celle de l'avare poursuivi par une soif inextinguible d'avoir et de posséder, qui, à l'exemple du roi Midàs, voudrait que tout ce qu'il touche se convertît en or! Quel travail que celui d'un homme qui s'épuise en expédients et en recherches pour inventer des économies impossibles, qui veut faire de l'argent avec ce qui n'est rien pour les autres! Est-il contraint de toucher à cet or qu'il idolâtre pour payer une propriété qu'il vient d'acquérir contrairement à ses habitudes : que d'angoisses et d'insomnies! il ne peut se décider à livrer cet argent qu'il a eu tant de peine à amasser, auquel il tient comme à son sang, et qui fait partie intégrante de son être. Combien de fois sa main descend dans le coffre-fort et remonte vide! enfin lorsque, par un suprême effort, il consomme le sacrifice, une sueur froide découle de son front; cette immolation lui arrache des soupirs et des gémissements, de même que si on lui amputait un bras ou une jambe. La passion l'aveugle, au point qu'il trouverait tout naturel d'avoir la chose et de garder le prix.

Voyez-le, avec ses maigres festins, ses habits sales et râpés, dans sa maison si nue, si froide, si sombre, si délabrée : les noirs soucis sont peints sur son front chargé de rides, il est travaillé de tant de soins! sa richesse présente l'effraie; celle qu'il espère le rend plus misérable encore; il craint sans cesse de perdre, il se tourmente pour gagner; il a peur qu'on ne lui enlève son trésor; il prête l'oreille au moindre bruit; il ne s'abuse pas sur les sentiments d'aversion qu'il inspire; il se défie de ses serviteurs, de ses amis, de ses en-

fants; il se plaint, se désole toujours, comme il le ferait dans l'indigence.

Les pauvres n'ont aucun accès auprès de lui; à ses yeux, tout homme nécessiteux est un coquin ou un lâche. Si on lui tend la main pour demander, il a l'air de fouiller dans sa poche et de n'y rien trouver; si par hasard il se dessaisit de quelque mauvaise pièce de monnaie, il la jette plutôt qu'il ne la donne en disant: « Voilà tout ce que j'ai. » Jamais une parole d'affectueuse compassion, jamais un regard attendri! Cependant, ce n'est pas d'argent seul qu'ont besoin ceux qui souffrent de la faim et du froid: la pitié qui paraît touchée de leurs maux les console presque autant que la libéralité qui les soulage.

L'avare tremble toujours de passer pour riche; quand il n'insulte pas les pauvres, il ne trouve ordinairement qu'un mot à leur dire: « Je n'ai rien, je suis pauvre moi-même, plus pauvre que vous. » Oui, c'est vrai, vous êtes pauvre, et plus pauvre que vous ne le croyez; car vous êtes pauvre d'humanité, pauvre de confiance en Dieu, pauvre des espérances éternelles. En vain vous lui direz, avec l'Évangile, que la charité est une source féconde de biens et de vie, que c'est un grain qui rend au centuple; il reste insensible à tous vos discours, tant le vice bas et rampant qui ronge l'avare courbe son âme vers la terre! De même que les lieux d'où l'on extrait l'or ne sont pas susceptibles de culture et ne produisent ni herbe ni plantes, de même, dans les cœurs où domine la passion de ce métal, il ne demeure aucune étincelle de vertu et d'humanité.

Mais aussi, que l'avare soit frappé de quelque disgrâce, que de gens se réjouissent de son malheur! quel concert d'imprécations! Qu'il vienne à tomber, c'est à qui le foulera aux pieds.

Au contraire, l'homme généreux, compatissant, qui donne à la fois de son bien et de son cœur, est aimé de tous ceux qui le connaissent, chacun prie pour lui et dit : « Que Dieu le maintienne longtemps « sur la terre, qu'il conserve ses champs, les étende « au loin et répande les rayons du soleil et la rosée « du ciel sur tous ses domaines dont il partage les « fruits avec nous ! » Il mérite bien cet innocent tribut de leurs acclamations et de leurs actions de grâce. C'est un héritage de bénédictions qui passe à ses enfants; en les voyant, le peuple dira : Voilà les fils de l'homme miséricordieux et libéral envers les pauvres.

Quoiqu'ils se ressemblent en plusieurs points essentiels, il ne faut pas confondre l'avare avec l'égoïste. Le premier s'inquiète surtout de l'avenir; le second ne songe guère qu'au présent; l'un vit sans cesse de privations et s'interdit rigoureusement toutes les jouissances coûteuses; l'autre accorde tout à ses désirs et passe sa vie entière à chercher ses aises et son bien-être individuel, sans se préoccuper de ce qui est autour et au dehors de lui. Ce qu'il y a de commun entre l'avare et l'égoïste, c'est que celui-là aime trop son or; celui-ci s'aime trop lui-même pour rien sacrifier aux douces affections du cœur; tout est desséché dans ces deux mauvais convives de la vie. Comment peut-on exister sans faire du bien à ses semblables, sans jamais se dévouer ni à

ses amis ni à l'intérêt public ? Comment se donner la peine de vivre, quand personne ne s'affligerait de nous voir mourir ?

L'histoire du siècle dernier fournit une preuve épouvantable de la punition que l'avare peut quelquefois recevoir, même dans ce monde. C'est la mort terrible du financier Toynard, arrivée par un accident aussi affreux que son avarice. Il était un des hommes les plus riches de la Ferme générale avant 1789. Il avait pratiqué, dans l'endroit le plus reculé de son jardin, un caveau souterrain où il cachait son argent. Il allait souvent visiter son trésor. Une nuit, la porte, poussée par le vent, se referma sur lui, et, comme elle était à secret, il fut impossible à ce malheureux de trouver un moyen de sortir : et il ne put, à raison de l'éloignement, se faire entendre au dehors. Au bout de quelques jours, à force de recherches, on parvint jusqu'au tombeau qu'il s'était creusé ; il y était mort, et on peut se figurer de quelle mort. On le trouva étendu sur des sacs, les bras à demi rongés. Il mourut de faim et de rage sur cet or qu'il avait eu le temps de maudire. Mais celui-là ne serait pas moins insensé qui ne verrait dans cet événement qu'un coup du hasard, et non pas de cette Providence qui donne quelquefois de terribles exemples de la manière dont elle sait trouver le châtiment du vice dans le vice même.

L'avare se fait la plus complète illusion sur ses défauts. Il ne se dit point : je ne suis pas généreux ; il se dit moins encore : je suis avare ; il se dit : je ne suis pas prodigue. Pour lui, conserver est la principale chose : il songe bien plus à accroître son patri-

moine en ne dépensant pas, en rétrécissant chaque jour autour de lui les limites du strict nécessaire, qu'il ne songe à s'enrichir autrement ; il est avant tout martyr de la conservation. Un homme aussi timoré, aussi craintif, aura rarement la sauvage énergie de celui qui risque le bagne ou sa tête pour s'approprier le bien d'autrui ; il y a eu d'illustres scélérats, il n'y pas d'illustres avares.

Si, pour eux, conserver est la première loi, augmenter son bien est la seconde ; dépenser est la dernière. C'est l'inverse pour les prodigues. Les uns tendent à l'immobilité, se complaisent dans une existence obscure, s'imposent toutes sortes de privations ; les autres, au contraire, veulent essentiellement vivre et vivre avec fracas. Ce n'est que le bruit, l'étourdissement, l'enivrement de tous ses sens qui donnent au prodigue une suffisante conscience de lui-même ; il n'a que les dehors de la générosité ; il ne pense qu'à satisfaire ses passions ou sa vanité ; il ne verse de largesses que sur ses flatteurs ou les ministres de ses désordres. Moins méprisable que l'avare, il est plus dangereux et plus nuisible à la société.

Les deux défauts dont je viens de parler n'ont aucun trait de ressemblance avec l'économie, qui est l'usage prévoyant et modéré des biens de ce monde, la source la plus pure de l'aisance et du repos des familles ; elle imite l'exemple de la fourmi, petite de corps mais grande au travail, qui emporte tout ce qu'elle peut traîner pour grossir ses provisions dans le but d'assurer l'avenir et de jouir des fruits de son intelligent labeur. La vertu est naturellement économe ; l'épargne raisonnable est un intérêt social de

premier ordre, au point de vue des vices qu'elle écarte, des tentations auxquelles elle se refuse et des malheurs qu'elle prévient.

C'est bien plus la parcimonie dans de petites choses, que l'épargne sur des dépenses considérables, qui attire la réputation d'avare. Quelques sommes légères sacrifiées à propos empêcheraient beaucoup de gens de passer pour avares; mais l'amour sans frein de l'argent les aveugle et les porte à tout braver; ils se sont fait peu à peu un besoin d'ajouter sans cesse à leur trésor : ce soin occupe toutes leurs pensées, toute leur activité, tout leur amour-propre; ils acquièrent l'habitude des privations; la défiance et la timidité s'accroissent avec l'âge; ils remettent l'heure des jouissances au temps où, possesseurs de plus grandes richesses, ils pourront, sans crainte de l'avenir, travailler à leur bien-être présent; puis l'âge vient et finit par les rendre insensibles aux plaisirs; ils ne changent pas leur genre de vie, ils ne renonceront pas à des habitudes que l'impossibilité d'en contracter de nouvelles leur a rendues chères; ils deviennent d'autant plus avares, dans la vieillesse, que l'amour incessant du gain n'est plus contre-balancé par le désir de jouir, et leur passion est soutenue par la crainte machinale que la vieillesse a toujours de manquer, parce qu'elle se sent hors d'état de pourvoir désormais à son existence. C'est ainsi que l'amour de l'argent est le dernier des amours qui s'envole.

Le jeune homme, au contraire, bien qu'il ait l'espoir de longs jours, est plutôt dissipateur qu'avare; il court après les plaisirs, non après la fortune. Le présent l'absorbe tout entier; il s'occupe peu de l'a-

venir qui lui paraît un champ indéfini et où tout se montre à lui sous les couleurs les plus séduisantes ; n'ayant encore lutté contre aucun obstacle, n'ayant rien pris corps à corps, il ne peut avoir que l'idée de sa propre force et non l'idée des résistances et des difficultés ; cette charmante petite ivresse de la vie qu'il porte en lui-même, lui donne le vertige ; il ne sait pas combien il est peu aisé d'acquérir et facile de perdre ; il ne se refuse pas une espérance et se couronne d'avance de toutes les palmes ; il aime ce qui est grand, désintéressé ; la faculté d'admirer est une des forces et une des grâces de la jeunesse ; à ses yeux, tout dans la nature n'est qu'effusion, et il répondrait volontiers à ceux qui lui reprocheraient ses sentiments chaleureux de bienveillance et de dévouement :

Le soleil ne dit pas : Je garde ma lumière,
Le fleuve ne dit pas : Moi, je garde mes eaux ;
L'oranger fait rouler ses fruits sous les berceaux,
La verveine, en parfums, livre son âme entière.

Il est vrai qu'il faut descendre jusqu'au dernier degré de l'échelle des êtres créés, pour trouver le dur, l'impassible rocher, et l'homme ne peut en tirer parti qu'en le brisant. C'est aussi après sa mort seulement que l'avare laisse échapper de ses mains les trésors qu'elles recélaient et qui doivent enrichir ses héritiers.

Il reste toujours à se demander comment il existe des hommes dont on peut dire qu'il serait aussi facile de tirer de l'huile d'une pierre, que de les rendre accessibles à la pitié, à la bienfaisance ; des hommes qui regorgent de tout et qui pleurent quand, tout en

tremblant de froid, il faut acheter un vêtement pour se couvrir ou dépenser quelques centimes pour avoir du pain, tout en souffrant de la faim. L'avarice prend-elle sa source dans une crainte excessive de l'indigence et des maux qui y sont attachés ? Le cœur humain est tellement infini dans ses désirs que, par l'illusion la plus bizarre, il gratifie quelquefois de cette infinité les objets les plus fragiles de ses passions. Sur le bord du tombeau et à l'extrémité de l'âge, on entassera de l'or pour dix vies d'homme et l'on craindra encore d'en manquer. Si l'argent prolongeait la vie, tous nos soins devraient tendre à en amasser, et lorsque la mort viendrait frapper à notre porte, nous lui dirions : « O mort, au lieu de moi, prends mon trésor. » Mais cet argent, objet de notre convoitise, ne saurait tenir ce qu'il nous a promis : au fort du mal, le traître nous abandonne sans défense contre les coups du ciel.

Pourquoi donc accumuler or sur or sans trève et sans mesure? Il est certain que l'avare prête à son or un éclat que la nature ne lui donne pas; il est ébloui de ce faux éclat ; la lumière du soleil, qui est la vraie joie des yeux, ne lui paraît pas aussi belle. On se rappelle cet Athénien, dont parle Horace, qui se plaisait tant à contempler ses richesses dans son coffre-fort. Qu'on relise dans *Eugénie Grandet,* de Balzac, la peinture si vive et si naturelle de l'avare mourant, qui se tournait sans cesse vers l'endroit où reposaient ses trésors, en disant avec une sorte de terreur panique à sa fille : « Y sont-ils? mets des louis devant moi. » Sa fille étendait des monceaux d'or sur une table, et il demeurait des heures entières les yeux

attachés sur eux, ainsi qu'un enfant commençant à voir qui regarde stupidement le même objet ; de temps en temps, il les touche, les caresse. Çà me réchauffe, dit-il, en laissant paraître sur sa figure une expression de béatitude.

Cependant les plaisirs des sens ne semblent entrer pour rien dans cette passion, puisqu'elle consiste dans les privations ; à moins que la vue de l'or, que l'éclat et la beauté de ce métal ne soient une sorte de jouissance physique pour les yeux de l'avare, comme la vue d'une rose ou d'un beau tableau en est une pour les nôtres ; et cela n'est pas impossible d'après les relations étroites qui existent entre les sens et l'imagination ; mais l'avare ne se contente pas de l'aspect de l'or, il veut en être le maître, le possesseur : il ne lui suffirait pas de voir les richesses entassées derrière les vitrines des joailliers.

Il n'est pas vrai non plus que l'avare aime l'argent parce qu'il le regarde comme la représentation de tous les plaisirs qu'il dépendrait de lui d'acheter et de se procurer : en examinant de plus près ses habitudes, on s'apercevrait que, bien loin de jouir en idée de toutes les commodités et de tous les avantages résultant de l'emploi de l'or, rien ne le révolte plus que la préférence qu'on donne sur l'argent à toutes les choses dont il est le prix et l'échange.

Il aime l'or pour l'or (1), il hait toute dépense, non-seulement pour son compte personnel, mais pour celui des autres. Parlez-lui d'acheter tels ou tels objets

(1) Hérodote, liv. VI. — Saadi. — V. aussi une comédie chinoise intitulée : *Khantsian-non* ou *l'Esclave des richesses qu'il garde.*

au-delà de ce nécessaire étroit et honteux sans lequel on mourrait de faim et de froid, et vous le verrez calculer sur-le-champ ce que la somme épargnée peut valoir au bout de l'année.

Qu'est-ce donc que l'avarice? est-ce un égarement de l'imagination, né de la défiance et de la cupidité, fortifié par l'habitude? La fantaisie d'accumuler n'a guère pu naître qu'à l'époque où des métaux à peu près incorruptibles sont devenus le signe et l'équivalent de toutes les possessions. Sans doute, en tous temps, l'homme avide a désiré avoir plus de terres, plus de troupeaux, plus d'esclaves que les autres; mais il fallait absolument consommer presque tout ce que produisaient le sol et le travail, ou se résoudre à le voir périr; dès lors il n'y avait pas lieu à l'avarice proprement dite, qui entasse sans jouir et sans dépenser; ensuite, les richesses naturelles ne peuvent pas se perdre aussi aisément que les richesses factices.

Donc, la facilité de réunir un grand amas d'or et la crainte de se le voir enlever ont pu produire l'avarice : on aura commencé par s'attacher à son trésor comme au garant de sa subsistance, et on se sera de plus en plus accoutumé au plaisir de le voir grossir et s'augmenter aux dépens même de cette subsistance, du moins en tout ce qui n'y était pas strictement nécessaire (1).

Ce travers d'esprit, l'une des innombrables maladies du cœur humain, plus particulièrement la passion des êtres faibles et maladifs, car des êtres

(1) La Harpe.

fortement en possession de la vie, confiants dans leur avenir, ne peuvent se persuader qu'il leur manquera un jour quelque chose, n'est-il pas possible de l'expliquer aussi en disant que l'homme, petit en soi, resserré en lui-même, et honteux de sa petitesse, étant hors d'état de rien ajouter à sa taille et à sa substance, travaille sans cesse à s'accroître, à se multiplier dans ses titres, dans ses possessions, en amassant autour de lui tout ce qu'il peut; il se figure qu'il s'incorpore toutes les richesses qu'il acquiert, qu'il augmente son importance en étendant ses domaines, et qu'il s'agrandit par la quantité d'or qu'il possède; il ne se considère plus comme un seul homme, il oublie qu'il ne faut qu'une seule mort pour tout abattre et un seul tombeau pour tout renfermer, et il ne s'avise jamais de se mesurer à son cercueil qui seul le mesure au juste: ainsi parle Bossuet, avec cette hauteur et cette hardiesse de pensée, qui dépassent tous les effets de la poésie humaine.

Toutes ces explications ne sauraient convenir à la fois à la passion que je décris, puisque les genres d'avarice sont multiples; et il est rare, il faut l'avouer, que les gens dominés par la soif de l'or, tombent dans les excès ridicules que signalent divers moralistes. Peu de personnes sont assez insensées pour se donner ainsi en spectacle.

Mais, l'idolâtrie de l'argent n'est pas moins l'unique religion que pratiquent une foule de personnes. Combien il y en a qui, sans amuser toute une ville par les traits d'une sordide avarice, sans être l'objet de la risée publique, sacrifient leur santé, leur hon-

neur à un amour effréné de l'argent! que de familles dans le sein desquelles entrent la mésintelligence et la haine, pour un vil intérêt! que d'associés deviennent des ennemis acharnés pour un malentendu dans les profits! que de fraudes, hélas! dans le commerce et ailleurs, dans le seul but de gagner de l'argent, pour faire dire qu'on en a beaucoup, pour être appelé un gros négociant, ou un gros propriétaire, ou un riche capitaliste! Qui pourrait énumérer les lâchetés, les bassesses, les actes contraires à la justice et à la délicatesse, qu'enfante dans tous les temps la cupidité?

Plus sensible au son de l'argent qu'au cri de la conscience, le monde est prompt à oublier les défaillances morales des hommes avides qui savent s'enrichir : comme si, au contact de l'or, tout s'était épuré, et il ne se montre impitoyable que pour l'avare qui se rend ridicule par son extrême lésinerie. Mais n'importe les dehors sous lesquels l'avarice se manifeste, on doit la condamner sans ménagement. Tout est aride et vil dans cette passion du gain, qui résume en elle tous les mauvais sentiments; c'est le vice des vices.

Maintenant, je ne prétends pas que l'argent soit le plus grand ennemi du genre humain, et que, métal suborneur, il ne soit bon qu'à alimenter la corruption du cœur, à relâcher tous les liens domestiques et sociaux. Je suis loin de maudire l'argent: il est l'âme de l'industrie et de toutes les merveilles que nous voyons dans le monde. Sans lui, comment bâtir des temples, entretenir le culte, créer des établissements de bienfaisance? Aussi, tout en flétrissant l'avarice, je ne conseille à personne d'imiter l'exem-

ple de Cratès qui jeta son argent à la mer pour être plus léger.

La fortune a d'excellents côtés : elle nous donne les moyens d'être indépendants, généreux, elle nous affranchit d'une foule de petits soins, de calculs mesquins qui engourdissent l'esprit et attristent le cœur. Quand on ne rechercherait pas une certaine aisance pour son propre bien-être, on devrait la désirer par vertu. Il n'est pas bon d'être réduit à prendre conseil du besoin.

Pauvreté n'est pas vice, dit le proverbe : oui, mais si trop de bien est un péril (je réponds de moi jusqu'à un million, disait gaîment le père Terrasson), l'indigence est une grande misère dont on a honte et qui peut conduire à l'opprobre. J'avoue que ceux qui se ruinent excitent en moi une profonde pitié, car c'est l'unique affliction dans la vie, qui se fasse sentir également, et que le temps augmente au lieu de la diminuer.

La fortune influe aussi sur le développement de nos facultés intellectuelles. Je ne dirai pas que le talent rampe et meurt s'il n'a des ailes d'or; le génie mûrit quelquefois sur la paille; tout ce qu'il y a de beau dans les arts et dans les lettres ne fut pas tracé par les mains de l'opulence. Que de sublimes indigents reçurent les honneurs de l'apothéose! Mais enfin, l'argent nous permet d'avoir des loisirs et de disposer de notre temps. En général, pour avoir de l'esprit, il faut être à son aise. Bossuet un jour écrivait au maréchal de Bellefonds : « Je n'ai, que je sache, « aucun attachement aux richesses ; néanmoins, si « je n'avais que le nécessaire, si j'étais à l'étroit, je « perdrais plus de la moitié de mon esprit. »

Il ne s'agit donc pas de proscrire l'argent, de supprimer l'amour sage, raisonné, des biens de ce monde : cet amour n'est blâmable que lorsqu'il est excessif, et qu'on en devient l'esclave, comme l'avare qui met toute l'énergie d'une âme immortelle au service de l'or, et dont toute l'existence n'est qu'un soupir misérable et exclusif pour la fortune ; en un mot, l'argent est un bon serviteur, mais un mauvais maître. S'il est difficile à un sac vide de se tenir debout, il ne l'est pas moins à un sac gonflé de ne pas rouler au fond de l'abîme, lorsqu'on le place sur la pente de l'avarice et des mauvaises passions.

Richesse ne rend pas riche : les trésors d'un homme ne sont pas dans son coffre-fort, mais dans l'usage qu'il en fait. On n'est riche véritablement que de ce qu'on donne aux malheureux, que du bien que l'on répand autour de soi. Ce que l'on tient et garde si serré, se gâte, diminue, et échappe par tant d'accidents, par la mort enfin ; mais ce qui est versé dans les mains des pauvres ne peut dépérir ni vieillir.

Je sais que la bourse est la partie la plus irritable d'une foule de gens, et qu'il ne faudrait y toucher que pour la remplir. Les vrais chrétiens, les vrais sages pensent au contraire que donner c'est devenir meilleur, et amasser des trésors impérissables pour cette patrie où l'on ne meurt plus et dont nous approchons tous les jours à grands pas ; ils n'oublient jamais que la Providence se décharge sur les puissants et sur les riches du soin des faibles et des petits, et que, de tous les biens que nous possédons ici-bas, nous n'emporterons avec nous dans l'autre

vie que la part que nous en aurons donnée dans celle-ci. L'aumône est le sel des richesses : sans ce préservatif, elles se corrompent.

Disons toujours : ce que j'ai donné est encore à moi ; et reconnaissons aussi que la France est le pays de l'aumône. Il semble qu'elle y soit plus sympathique qu'ailleurs, que celui qui la fait l'adresse plus à son semblable. Là, on sent que le pauvre a sa dignité d'homme et de chrétien, qu'il faut lui donner son cœur, avant de lui accorder le secours dont il a besoin, se pencher vers lui le sourire sur les lèvres, et lui tendre, avec de douces paroles, familièrement la main comme un frère tend la main à son frère. Le pauvre satisfait Dieu par ses souffrances ; le riche, par ses charités, et il n'est pas de charité réelle, si elle ne repose sur la religion. L'aumône, qui est le don de l'homme au nom seul de l'homme, est un abaissement de celui qui reçoit. Il n'en est pas ainsi de celle que donne, de la part de Dieu, le chrétien, le ministre de sa providence et l'économe de ses biens : alors, c'est l'amour qui la fait et qui rétablit l'égalité entre les malheureux et nous.

Rien n'est moins digne d'être aimé que l'homme, si nous le séparons de Dieu. Les affections humaines laissent un vide immense. Le cœur réclame un objet assez grand pour ne rien perdre en se sacrifiant lui-même. En cessant d'aimer l'homme pour Dieu, l'on finit nécessairement par n'aimer que soi : et quel triste but que soi pour sa propre vie !

XXVIII.

C'est le vice de toute ambition de ne pas regarder en arrière ; toutes les passions, du reste, sont insatiables et ne finissent que pour recommencer.

Le loisir est le plus précieux bien de la vie, non parce que l'on ne fait rien, mais parce que l'on a le moyen de faire ce que l'on veut.

Les hommes de génie sont comme les pierres précieuses : ils brillent plus de loin que de près.

La familiarité est presque toujours une maladresse : avec nos supérieurs, ils nous en savent mauvais gré ; avec nos inférieurs, ils en ont moins de considération pour nous.

Un paysage n'est quelquefois qu'un homme ou une femme. Qu'est-ce que Vaucluse sans Pétrarque ? Qu'est-ce que Sorrente sans le Tasse ? Qu'est-ce que le petit domaine des Charmettes sans Mme de Warens et J.-J. Rousseau ? Un ciel sans rayons, un bois sans échos.

Avant l'imprimerie, la Réforme n'eût été qu'un schisme ; l'imprimerie la fit révolution. Gutenberg est le précurseur de Luther.

Ne croyons jamais trop faire pour conserver la paix, fondement de tout bien, mot céleste dont nous saluent tous les jours à l'autel les ministres de Dieu. La patience émousse peu à peu les aspérités les plus rudes : que rien ne l'épuise en vous ; soyez tels que la vigne dont le suc est d'autant plus doux qu'elle croît en une terre pierreuse.

Il faut que le talent et le zèle se développent

d'eux-mêmes, sans avoir des trompettes qui les annoncent ou des machines qui les produisent. Tel prédicateur, dès le mercredi des Cendres, promettait en homme d'honneur de convertir tout le monde, et je ne crois pas qu'il ait jamais converti personne; tel autre ne faisait pas de sermon qu'il n'eût dit : « A demain, Messieurs, c'est un sujet capable de faire fendre les pierres. » On riait de l'annonce, et on ne venait pas avec plus d'empressement au sermon.

Un philosophe a été mis au nombre des sept Sages pour avoir donné le précepte de se connaître soi-même; mais personne encore n'y a été mis pour l'avoir accompli.

Il y a dans l'âme de l'enfant une logique inflexible qui le pousse, presque à son insu, à tirer toutes les conséquences pratiques de ce qu'il voit, de ce qu'il entend. Par un instinct irrésistible, par une insatiable curiosité, il descendra dans les replis de la conscience de ses parents pour y chercher leurs vices ou leurs vertus et se les approprier. Chacune de leurs infractions à la loi divine sera comme une tache originelle qui, s'insinuant jusque dans les profondeurs de son être, corrompra dans leurs sources ses inclinations les plus heureuses.

Quand on est jeune, l'injustice humaine arrache quelquefois des larmes; quand on est vieux, elle vous fait sourire. Démocrite, qui rit toujours, n'est peut-être pas autre chose qu'Héraclite à cinquante ans.

Pour frapper avec une justesse vigoureuse les esprits du peuple et de l'enfance, il n'y a rien de meilleur que ce qui est imagé, pittoresque. L'ima-

gination voit de haut et de loin ; les découvertes les plus admirables sont ses œuvres : elle arrive d'un saut là où la foule se traîne, pare ce qu'on désire, colore tout, près du bonheur qu'on eut met le bonheur qu'on rêve, et place une douce erreur où manque un bien réel. Ce n'est pas seulement une puissante magicienne et le charme de l'univers, mais une personne souvent fort raisonnable. Dans un moment d'humeur, un philosophe l'a appelée la folle du logis ; non, tout n'est pas caprice dans ses inspirations, il faut, pour qu'elle conserve son empire, que les lois du goût et de la morale lui servent de règle : autrement, l'imagination fougueuse porte tout à l'extrême, nous égare et n'engendre rien de bon ; à son tour, la froide raison sans illusion dessèche tout, désenchante la terre. Il importe de concilier ces deux puissances, qui doivent toujours vivre unies et marcher inséparables. Il faudrait que le char de l'Imagination fût doucement dirigé par la raison, mais par une raison sensible qui s'inspire des mouvements généreux du cœur.

Dans nos sensations morales il y a une partie vague et profonde, qui par sa nature même défie tous les efforts du langage. Comment définir l'impression d'une nuit obscure, d'une antique forêt, du vent qui gémit à travers les ruines et les tombeaux ?

C'est n'avoir point d'esprit que d'en avoir avec tout le monde, comme c'est n'aimer personne que d'ouvrir son cœur au premier venu.

Les hommes à railleries piquantes sont rarement des gens estimables. Croient-ils faire la police de l'amour-propre des salons ? Croient-ils remplir au

sein de la société l'office de chiens de berger? Ils sont loin de les valoir : ils mordent indistinctement et ceux qui sortent de la ligne et ceux qui ne s'en écartent pas; en abaissant tout ce qui les entoure, ils espèrent se grandir eux-mêmes. Mais ils se déconsidèrent par ce mépris des bons procédés. Entre railler sans cesse les autres et leur nuire, il n'y a pas souvent l'épaisseur d'un cheveu; et, à force de passer par une multitude de bouches, la médisance ébranle jusqu'à la réputation la plus pure.

Le temps est notre plus grand ennemi; tout ce qui a triomphé de la destruction nous est précieux à ce titre. L'esprit a son illusion d'optique : à la valeur intrinsèque des hommes et des choses, le temps ajoute un merveilleux reflet. Voyez ce grain de blé, au musée du Louvre, gardé dans un tabernacle en cristal, et qui a reposé 3000 ans sous le pli d'une bandelette dans une nécropole d'Égypte.

C'est la marque d'un esprit bien fait que de savoir demeurer avec soi-même. Quiconque sait vivre avec soi, sait vivre avec tous les autres : le monde nous étant moins nécessaire, a moins de prise sur notre âme. « J'ai appris, disait un ancien, à être mon ami : ainsi je ne serai jamais seul. » Cependant le sage a besoin d'amis, quoiqu'il se suffise à lui-même, La nature humaine se révolte contre l'isolement; elle ne peut se passer de commisération dans la tristesse et d'épanchement dans le bonheur.

Chacun a sa passion dominante, à laquelle il revient toujours, et qu'il porte jusqu'au tombeau. Faut-il faire peur aux gens, quand on a cessé de vivre ? disait une célèbre actrice, au lit de mort ? « Mettez-

moi un peu de rouge. » Pour connaître un homme, il faut chercher son principal défaut; le bout du fil une fois trouvé, le peloton se dévide aisément.

La vengeance est un fer aiguisé par les deux bouts, qu'on appuie contre son cœur et contre celui de ses ennemis.

La religion est la sagesse des jeunes gens et la jeunesse des vieillards. Ce divin rayon, qui vient éclairer l'homme au déclin de la vie, répand dans son âme et sur ses traits une sérénité qui le transfigure.

L'homme du monde qui parle de morale est à côté de nous; on ne se défie pas de lui, on n'est pas sur la défensive; au contraire, le prédicateur est au-dessus de nos têtes; quand on l'entend, on dirait presque, comme le grand Condé voyant Bourdaloue monter en chaire : « Voilà l'ennemi ».

Les âmes honnêtes et bienveillantes ont, de même que les pierres d'aimant, un pôle ami, par où elles s'attirent et s'unissent fortement l'une à l'autre.

Rien de si mince qu'un éclair et de plus petit qu'une étincelle. Cependant l'éclair est souvent précurseur de la foudre, et une étincelle peut allumer un incendie.

Il ne faut qu'une Julie pour gâter le sang des Césars.

Le malheur n'est pas difficile en amis : l'oiseau qui gazouille, le chien qui caresse ont suffi quelquefois pour charmer de grandes infortunes. Pelisson se consolait avec son araignée.

A Corinthe, on voyait aux pieds de Vénus pudique une tortue, pour faire sentir à la beauté qu'elle doit rester dans ses foyers et ne pas se prodiguer.

On est souvent au-dessous de soi, quand on veut imiter les autres. Soyons nous-mêmes en tout ce qui ne choque pas les usages reçus, les bienséances : c'est par là seulement que l'on vaut quelque chose, si peu que ce soit. Mais le commun caractère est de n'en pas avoir ; peu de gens pensent par eux-mêmes et ont le courage de leur opinion. Je pardonne à tout le monde de n'être pas de mon avis; je ne pardonne à nul homme de n'être pas de son avis.

La vie militaire est une grande école pour le caractère : l'habitude de l'action influe sur l'habitude de la pensée, et apprendre à se décider c'est aussi apprendre à bien voir.

Il faut que le soleil ait sa chaleur et son éclat pour faire naître et mûrir les moissons; il faut, de même, que le pouvoir social ait sa force et sa dignité pour couver la civilisation sous ses ailes et lui donner son libre essor.

Il en est des trésors de la pensée comme des autres : on en devient plus avide à mesure qu'on en est plus riche.

L'ordre agrandit l'espace, et le bon emploi du temps prolonge réellement la durée de la vie.

La profession d'avocat commande quelquefois une noble véhémence et une sainte hardiesse ; même en matière civile, il y a des espèces où l'on ne peut défendre la cause sans offenser les personnes, attaquer l'injustice sans déshonorer la partie. Hors ces cas d'une cruelle nécessité, il faut savoir vaincre sans blesser, et montrer cet esprit de modération et de confraternité, marque certaine d'une âme généreuse et d'une intelligence élevée. Le caractère de l'avocat

gagne presque autant de procès que son talent. Un jour l'avocat Lenormand alléguait un fait connu de lui seul : son adversaire le niait; le premier président de Harlay interrompit le contradicteur, en lui disant : « Croyez un fait quand Lenormand l'atteste. » A Athènes et à Rome, on mettait des palmes devant la maison des avocats, pour indiquer que l'honneur est l'objet principal de leur état, et on arrosait l'enceinte du barreau d'une eau lustrale, pour rappeler que leur ministère doit toujours rester pur et sans reproche.



DE

QUELQUES REPROCHES

INJUSTEMENT ADRESSÉS A BOILEAU,

Par M. SAINT-ALBIN BERVILLE,

Membre correspondant.

Je n'aime pas qu'on cherche à déprécier le caractère des hommes illustres, qu'on s'ingénie à leur trouver des torts le plus souvent imaginaires, et que, fussent-ils réels, il vaudrait mieux couvrir d'un voile respectueux. On s'imagine, en épiloguant sur les actes ou sur les intentions d'un personnage célèbre, faire preuve d'esprit : je ne sais ; mais assurément ce n'est pas de bon esprit.

Entre nos grands écrivains, l'auteur de l'*Art poétique* n'est pas un de ceux qui ont eu le moins à se plaindre de cette malignité d'interprétations. Bien des attaques irréfléchies ont été dirigées contre lui. Et pourtant, au témoignage universel des contemporains, le caractère de Boileau peut être compté pour l'un des plus honorables parmi les écrivains du grand siècle. Probe, désintéressé, sincère et souvent courageux dans sa sincérité, ami sûr, religieux sans bigoterie et sans intolérance, il fut estimé de tous et cher aux plus illustres. Il serait juste d'y regarder à

deux fois avant de lui attribuer des torts ou des faiblesses.

Parmi les reproches qu'une critique inattentive a cru pouvoir lui adresser, l'un des plus répandus est d'avoir, dans son *Art poétique*, gardé le silence sur l'apologue et sur La Fontaine. A cette occasion, les commentaires injurieux n'ont pas été épargnés. « La Fontaine était en disgrâce auprès de Louis XIV, « et comme protégé de Fouquet, et comme auteur « de contes libertins. Boileau, le flatteur, le poète « courtisan, a craint, en le louant, de déplaire au « roi dont il était pensionné; il a sacrifié à une lâche « politique les droits de l'amitié et ceux de la justice « littéraire..... »

Autant de mots, autant d'erreurs.

Observons d'abord que ce poète courtisan est celui qui glorifiait Arnauld dans l'exil, Pavillon dans la disgrâce, et qui condamnait en beaux vers la guerre de 1772, préparée avec passion par Louis XIV.

Remarquons encore que cette disgrâce de La Fontaine n'était pas chose bien effrayante. Le fait suivant, bien que postérieur à la composition de l'*Art poétique*, peut nous en donner la mesure.

Lorsqu'en 1678 le poète publia son second recueil de fables, que terminait un épilogue à la louange du roi, un privilége lui fut accordé en termes flatteurs. L'auteur, ayant désiré présenter son livre au monarque lui-même, en obtint une audience, et reçut un accueil gracieux, accompagné d'un présent que, par parenthèse, il oublia dans sa voiture de retour. Véritablement, Boileau n'aurait pas eu besoin d'un rare effort de courage pour être juste envers un homme

que le roi traitait ainsi, quand cet homme n'eût pas été son ami.

Pourquoi donc ne l'a-t-il point nommé ? Pourquoi ? par la même raison qu'il n'a nommé ni Corneille, ni Racine, ni aucun autre écrivain vivant. Boileau pensait, et il l'a dit expressément dans ses Réflexions sur Longin (1), qu'il ne faut pas se hâter de prononcer sur les modernes, et qu'il convient d'attendre, pour assigner les rangs aux écrivains, le jugement de la postérité. Dans un poème, surtout, consacré à tracer les préceptes de l'art, il a cru devoir, plus que dans tout autre, rester fidèle à ce principe. Certes, s'il eût voulu mentionner quelques vivants, c'eût été avant tout autre l'auteur déjà glorieux d'*Andromaque*, de *Britannicus*, de *Bérénice*, de *Bajazet*, de *Mithridate*, le plus cher de ses amis et le bienvenu du roi. Est-ce la peur de déplaire qui lui a fait garder le silence à l'égard de Racine ?

Ajoutons qu'on se tromperait fort si l'on supposait qu'au moment où parut l'*Art poétique*, en 1674, le grand fabuliste fût déjà pour ses contemporains ce qu'il est devenu pour la postérité. C'est en 1668 que La Fontaine fit paraître un recueil de fables comprenant les six premiers livres de l'œuvre qu'il nous a laissée. C'était déjà, sans doute, une œuvre d'élite. Cependant le succès immédiat n'eut rien que de très-ordinaire ; apparemment des beautés d'un ordre tout nouveau avaient besoin de quelque temps pour être appréciées. Et puis, il faut le dire : cette première partie, malgré tout ce qu'elle a d'exquis,

(1) Première Réflexion.

n'était pas encore comparable à cette série de chefs-d'œuvre dont la seconde est formée, et qui ont à jamais immortalisé leur auteur. De 1668 à 1678, époque où parut cette seconde partie, la première ne fut réimprimée qu'une fois. Les sentiments à son égard étaient partagés. Mme de Sévigné goûtait le livre, mais sa fille le trouvait *plat,* et la mère en convenait pour certaines parties. En un mot, il n'y avait pas là cette publique acclamation qui consacre du premier coup la précellence d'un ouvrage, et c'est une des gloires de La Fontaine, que le temps, qui détruit tant de réputations, n'ait fait que consacrer de plus en plus la sienne.

Maintenant, quand tout cela ne serait pas ; quand, pour expliquer le silence de Boileau, nous n'aurions à donner que cette raison toute simple : *il n'y a pas pensé ;* cette raison serait-elle donc si mauvaise ? L'artiste qui compose un poème est-il donc semblable au greffier qui dresse un inventaire, et auquel il n'est permis de rien omettre de ce qui garnit les lieux ? Virgile a chanté l'agriculture : croit-on qu'un cultivateur ne trouverait pas d'omission à relever dans ses *Géorgiques ?* A-t-il parlé de l'élève des bestiaux, des assolements, des engrais, ces parties fondamentales de la science agricole ? Virgile a pris de son sujet ce qui souriait à son imagination et là-dessus il a fait de beaux vers. Qu'avait-on de plus à lui demander ? Vraiment, s'il est un genre de poésie que Boileau ne dût pas oublier, c'est l'épître en vers. Non-seulement lui-même doit à ses épîtres une bonne partie de sa gloire, mais son poète favori, son modèle préféré, Horace, a excellé dans ce genre d'écrits.

Est-ce donc par mauvais vouloir contre Horace et contre lui-même que Boileau n'a pas dit un mot de l'épître en vers ? Ce genre, direz-vous, est voisin de la satire ; c'eût été un double emploi. Vaine évasion ! Quoi de commun entre la satire et des épîtres comme celle d'Horace aux Pisons, comme celle de son émule sur le passage du Rhin, sur la campagne, sur le vrai, comme l'épître à Racine sur ses détracteurs !

Pour achever d'éclairer la question, rappelons-nous en peu de mots quels furent durant leur vie les rapports entre La Fontaine et Boileau. Nous verrons qu'avant l'*Art poétique*, qu'après l'*Art poétique*, et dans tous les temps, l'amitié n'a cessé de régner entre ces deux hommes célèbres ; que jamais Boileau n'a pu vouloir être injuste envers La Fontaine ; que jamais La Fontaine ne s'est senti blessé des procédés de Boileau à son égard.

L'origine de ces rapports remonte à l'année 1664 ou 1665. En ce temps, une étroite liaison s'établit entre Boileau, Racine, Molière, La Fontaine et Chapelle. On se réunissait chez Boileau, dans la rue du Vieux-Colombier. C'est vers cette époque que La Fontaine fit paraître l'*Histoire de Joconde,* dont il avait pris le sujet dans l'*Arioste*. Avant lui un nommé Bouillon l'avait déjà traduit, et les suffrages se partageaient entre les deux imitateurs. Boileau prit la plume en faveur de son ami, et, dans une dissertation qu'on a conservée, fit voir combien l'ouvrage de Bouillon était inférieur à celui de La Fontaine, qu'il ne craignit pas de mettre au-dessus de l'original lui-même. Un peu plus tard les réunions cessèrent, peut-être par l'effet du refroidissement survenu en 1667

entre Racine et Molière, à l'occasion d'*Alexandre;* mais Boileau resta l'ami de tous ceux qui en avaient fait partie.

C'est en 1668 que La Fontaine publia son premier recueil de *Fables.* L'*Art poétique* parut en 1674; le second recueil en 1678. Ce fut alors que La Fontaine sollicita et obtint du roi une audience, et qu'il en reçut un favorable accueil. L'amitié continua tout ce temps d'unir les deux poètes, et, en 1683, La Fontaine, candidat à l'Académie française, crut pouvoir compter assez sur celle de Boileau pour lui demander de ne pas se mettre en concurrence avec lui. Boileau consentit à ne pas faire de démarches, se réservant seulement d'accepter s'il était nommé spontanément. La Fontaine fut élu, et le roi, après avoir un peu fait attendre son approbation, finit par l'accorder, sur la promesse que La Fontaine fit *d'être sage.*

En 1693, Boileau trouva et saisit l'occasion de nommer La Fontaine avec honneur. Ce fut dans ses *Réflexions sur Longin.* Il y parle du style de Saint-Gelais et de Marot, auquel, dit-il, on a encore quelquefois recours pour trouver l'air naïf en français. « C'est, ajoute-t-il, ce qui a *si bien réussi* AU CÉLÈBRE M. DE LA FONTAINE. »

A la mort de ce dernier, arrivée en 1695, l'amitié n'avait pas cessé d'exister entre lui et Boileau, et celui-ci, répondant à Maucroix au sujet des austérités que La Fontaine s'imposait dans les derniers temps de sa vie, disait : « Ces choses m'ont paru d'autant plus « incroyables de *notre défunt ami,* que jamais rien ne « fut plus opposé à son caractère. »

On voit que les censeurs de l'*Art poétique* ont pris les intérêts de La Fontaine plus qu'il ne les avait pris lui-même. La Fontaine était l'ami de Boileau avant l'apparition des *Fables*; il l'était après leur apparition ; il l'était au temps de sa mort. L'investigation la plus scrupuleuse ne surprend pas entre eux, dans cet espace de plus de trente années, l'ombre d'un refroidissement. Et l'on viendra nous dire que Boileau, l'homme qui donna tant et de si nobles preuves d'indépendance, n'a pas osé être juste envers son ami, de peur de choquer Louis XIV, qui n'était point hostile à cet ami !

Quelques-uns ont été plus loin encore dans l'extravagance des interprétations.

On sait que, dans l'*Art poétique*, Boileau ne s'est pas borné à donner des préceptes littéraires, qu'il a tracé aux écrivains des règles de conduite et des leçons de dignité. De là ces beaux vers du chant quatrième :

> Je ne puis estimer ces dangereux auteurs
> Qui, de l'honneur, en vers, infâmes détracteurs,
> Trahissant la vertu sur un papier coupable,
> Aux yeux de leurs lecteurs rendent le vice aimable.

Qui croirait que dans ces vers, qui évidemment ne renferment qu'un précepte général, un commentateur a voulu voir une allusion aux *Contes* de La Fontaine ? et, ce qu'on a peine à comprendre, le grave, le docte Walckenaer n'a pas craint de répéter cette ineptie de Brossette.

Mais d'abord, quel rapport entre ces *Contes* et les écrits corrupteurs que flétrit ici Boileau ? Les *Contes*

sont libres, d'accord; mais de cette liberté qui s'adresse à l'esprit, non aux sens; qui retrace en vers badins des histoires peu édifiantes, mais qui ne cherche point à enflammer l'imagination et à *rendre le vice aimable*. Il y a vingt fois plus de séduction voluptueuse dans telle ode d'Horace, dans telle élégie de Tibulle ou d'Ovide, que dans tout le recueil de La Fontaine.

Et puis, à quel propos cette agression outrageante contre un ami et contre le plus inoffensif des hommes? Quoi! l'honnête, le loyal Boileau, le satirique timoré, qui ne se permit jamais, même contre ses ennemis, que des critiques purement littéraires, et qui s'est à plus d'une reprise applaudi de cette réserve, aurait, de gaîté de cœur, jeté à son ami l'insulte la plus sanglante, l'aurait qualifié d'*infâme!* Quoi! Boileau, qui n'affecta jamais rien et ne se montra jamais prude, aurait, sans utilité, sans à-propos, affiché ce dur et injurieux rigorisme à l'égard d'un écrivain éminent et généralement aimé! Quoi! l'apologiste de *Joconde* aurait voué La Fontaine à l'infamie pour avoir fait *Joconde*! et après cette sanglante offense, l'amitié aurait continué de subsister comme auparavant et durant vingt-sept ans encore entre l'insulteur et l'insulté! Le supposer n'est pas de l'erreur, c'est de la démence.

Ce n'est pas seulement à l'occasion de La Fontaine que Boileau s'est trouvé en butte à de malignes interprétations. En voici une autre et des plus curieuses :

Le poète, dans sa dixième satire, a tracé le portrait de la femme savante. Vous croyez, peut-être, que

c'est qu'il a trouvé ce caractère bon pour la satire, comme avant lui Molière l'avait trouvé bon pour la comédie. Point du tout : c'est qu'il a voulu donner un ridicule à Mme de La Sablière. Et pourquoi ? Pour se venger d'une légère critique que cette dame se serait permise, *vingt ans auparavant*, sur deux vers de sa cinquième épître. Vous n'en croyez rien : écoutez Perrault dans la préface de son *Apologie des femmes* :

« L'auteur de la satire (sur les femmes) ayant mis « dans un de ses ouvrages, *il y a environ vingt ans*, « les deux vers qui suivent :

> Que, l'astrolabe en main, un autre aille chercher
> Si le soleil est fixe ou tourne sur son axe ;

« cette dame eut la bonté de lui dire que, quand on « se mêlait de faire des satires (notez que ces deux « vers ne font point partie d'une satire), il fallait « connaître les matières dont on parlait ; que ceux « qui tiennent que le soleil est fixe et immuable sont « les mêmes qui soutiennent qu'il tourne sur son axe « et que ce ne sont point deux opinions différentes, « comme il paraît le dire dans ses vers. Elle ajouta « qu'un astrolabe n'était d'aucune utilité pour dé- « couvrir si le soleil est fixe ou s'il tourne sur son « axe. *On prétend* que le chagrin qu'il eut d'être re- « levé là-dessus lui a fait faire le portrait d'une « savante ridicule. »

Voilà ce qu'allègue Perrault, ce que Saint-Marc n'hésite pas à répéter, et ce que semble accepter Walckenaer, qui le transcrit sans le discuter. C'est supposer à Boileau bien de la mémoire, et surtout une

longévité de rancune qui ne s'accorde guère avec ce que l'on sait de lui.

En y réfléchissant un peu, Saint-Marc et Walckenaer auraient facilement aperçu que le dire de Perrault n'est digne d'aucune créance. C'est le dire d'un ennemi, d'un ennemi qui n'ose pas même affirmer ce qu'il avance et qui s'abrite sous cette formule dubitative : *on prétend.* Il est d'ailleurs contraire au caractère connu de Boileau et à toutes les vraisemblances.

On sait que, loin de s'offenser de la critique, Boileau la sollicitait ; qu'il déféra souvent aux censures de ses moins considérables adversaires ; qu'il consultait sur tous ses ouvrages des amis sévères : Racine, Arnauld, Patru et d'autres. On signale encore dans ses écrits tel passage corrigé sur l'avis d'Arnauld, tel autre sur celui de Gibert. Cette déférence qu'il pratiquait pour lui-même, il ne cesse de la recommander aux autres :

> Faites-vous des amis prompts à vous censurer.....
> . . . .
> Aimez qu'on vous conseille et non pas qu'on vous loue.

Et c'est cet homme qui, pour se venger d'une juste critique, aurait, au bout de vingt années, poursuivi de ses épigrammes une femme de mérite, dès longtemps morte au monde, qu'elle avait quitté depuis près de dix ans pour se livrer tout entière aux exercices de la religion et aux pratiques de la charité ? Mais, au moins, s'il a voulu se venger ainsi, c'est qu'il aura pu croire, par ses traits malins, blesser celle qui en était l'objet. Or, au moment où parut la

dixième satire, le 4 mars 1694, Mme de La Sablière n'avait plus de satire à craindre : elle était décédée le 8 janvier 1693.

Allons plus loin : en admettant, ce que rien n'atteste, que la critique en question fût de Mme de La Sablière, Boileau l'a-t-il connue ? Tout porte à croire que non. Boileau, nous l'avons vu, corrigeait avec soin ses ouvrages ; la critique était fondée, et rien n'était plus facile à changer que les vers critiqués. D'où vient donc que ces vers sont restés ? Apparemment parce que l'auteur n'a pas été averti de sa méprise.

Je crois ce point bien éclairci. Passons à un autre.

Ici, j'ai le regret d'avoir à combattre Voltaire, Voltaire, cet esprit si droit, cet appréciateur si éclairé, quand il veut bien prendre la peine d'examiner.

Voltaire, en général, se montre bien peu bienveillant pour Boileau. Juste, mais strictement juste envers l'écrivain, il l'est rarement envers l'homme : il le gronde à tout propos d'avoir fait des satires : et vraiment ce reproche peut sembler singulier dans sa bouche ; car enfin, en fait de satire, lequel s'est le moins gêné de Boileau ou de Voltaire ?

Il joignit l'art de plaire au malheur de médire,

dit l'auteur du *Pauvre Diable*. Non, Boileau n'eut point ce malheur, dont Voltaire ne sut pas toujours se garantir. Médire, c'est attaquer les personnes, et Boileau n'attaqua jamais que les ouvrages. Il a dit que de mauvais vers étaient de mauvais vers : ce n'est pas là médire, c'est juger : c'était son droit ; c'est celui de tout le monde.

Dans sa neuvième satire, l'une de ses meilleures, Boileau déclare qu'il n'attaque nullement le caractère de Chapelain.

> Mais que pour un modèle on vante ses écrits,
> Qu'il soit le mieux renté de tous les beaux-esprits,

voilà ce qu'il ne peut souffrir. « C'est, dit Voltaire, « comme si Boileau écrivait : je suis jaloux. »

Rien de moins fondé que ce commentaire.

S'il y a quelque chose d'historiquement établi, c'est que la jalousie et la convoitise furent les deux sentiments les plus opposés au caractère de Despréaux. Il fut, il resta toujours l'ami de tous les grands écrivains de son siècle, et l'examen le plus attentif ne découvrirait ni dans sa vie, ni dans ses ouvrages, la plus légère trace du plus léger mouvement d'envie. L'homme qui n'était point jaloux de Corneille, de Molière, de Racine, de La Fontaine, était-il jaloux du talent de Chapelain ? J'ose en douter. L'était-il de ses pensions, lui qui, dans l'*Art poétique*, a dit aux gens de lettres :

> Travaillez pour la gloire, et qu'un sordide gain
> Ne soit jamais l'objet d'un illustre écrivain ?

Lui qui, en recevant les premiers bienfaits de Louis XIV, écrivai avec une noble pudeur :

> Il me semble, grand Roi, dans mes nouveaux écrits,
> Que mon encens payé n'est plus du même prix ?

Lui qui applaudissait à la décision par laquelle le traitement d'historiographe affecté à Racine était porté au double du sien; lui qui voulait qu'on supprimât sa pension pour rétablir celle de Corneille ?

Non, certes, un tel homme ne portait point envie aux 8,000 fr. de dons cumulés par Chapelain ; mais ce même homme, désintéressé pour son compte, avait bien droit d'être un peu scandalisé en voyant la pension de l'auteur de *La Pucelle* égaler trois fois celle de Molière et surpasser celle de Corneille.

J'ai nommé Molière, et ce grand nom me rappelle une autre injustice. Ce sera la dernière que je relèverai.

On sait quelle franche amitié unit jusqu'au tombeau Boileau et Molière. On sait que l'auteur du *Lutrin* professait pour l'auteur du *Misanthrope* une admiration qui devança et qui éclaira celle de leurs contemporains ; qu'il lui dédia une de ses premières satires et l'y combla d'éloges mérités ; qu'il prit en vers la défense de son *École des femmes*, injustement critiquée ; qu'il le désigna au roi surpris comme le premier génie de son siècle ; que, dans l'*Art poétique*, il le mit au premier rang des auteurs comiques ; que, trois ans plus tard, dans l'*Épître à Racine*, il déplora sa perte, déclara que la comédie était morte avec lui et ne craignit pas d'improuver tout haut l'intolérance du clergé d'alors envers les restes mortels du grand homme. — Eh bien ! tout cela n'a pas empêché je ne sais quel critique de nous représenter Boileau comme un détracteur de Molière, à propos de quelques réserves que, dans ce même *Art poétique,* il a cru devoir mêler à ses éloges. Le censeur ne craint pas même d'insinuer que la malignité du satirique aurait attendu la mort de son ami pour lancer contre sa mémoire des traits qu'il n'aurait pas osé risquer de son vivant. De telles rêveries font pitié.

Nous autres, qui adorons le génie de Molière jusque dans ses moindres esquisses, qui reconnaissons l'auteur du *Misanthrope* jusque dans le sac de *Scapin,* nous pouvons trouver les restrictions de Boileau un peu sévères : sévères, soit. Mais qu'un sentiment hostile à Molière ait pu les dicter, c'est ce qui ne saurait venir à la pensée d'un homme en son bon sens. En réprouvant quelques traits d'un comique trop peu noble à ses yeux, en regrettant que le peintre du *Misanthrope* n'eût pas toujours employé son génie à faire des *Misanthrope* au lieu de faire des *Scapin*, Boileau obéissait aux tendances de son esprit, de son éducation littéraire, de son époque. Il disait des bouffonneries de Scapin ce que disait Louis XIV des toiles de Téniers : *Otez-moi de là ces magots*. Mais, en le disant, il n'en proclamait pas moins Molière le premier de tous dans son art.

Peut-être dira-t-on que j'attache trop d'importance à des cancans littéraires sans valeur et sans autorité. Non ; j'ai vu que ces cancans trouvaient assez souvent créance par le monde. Tous les lecteurs ne sont pas attentifs, et toute médisance est assurée de trouver des oreilles crédules. Et puis, je l'avouerai, si je hais toute injustice, je hais surtout celle qui s'attaque aux hommes dont les talents font honneur à l'humanité.



LA SCIENCE DU DROIT

DANS LES

COMÉDIES DE MOLIÈRE,

PAR M. JULES CAUVET,

Membre titulaire.

Avec le goût pour les études historiques qui caractérise si fortement l'époque où nous vivons, il était naturel que la biographie des hommes illustres devînt l'objet d'investigations patientes. Cependant ces recherches érudites n'ont pu dissiper les obscurités qui environnent encore, dans des détails importants, les carrières glorieuses. C'est ainsi que, tout récemment, on a publié des volumes écrits à des points de vue opposés, pour savoir quelle était au juste la religion de Shakspeare. Les uns ont vu en lui un flatteur d'Élisabeth et un disciple de l'Église protestante établie par cette reine. Les autres ont soutenu, non sans preuves, qu'il était demeuré fidèle aux vieilles croyances catholiques professées par ses aïeux.

Une controverse, moins grave sans doute, s'attache à la mémoire de Molière. Né en 1622, notre grand poète comique eut pour père Jean Poquelin, tapissier, valet de chambre du roi, personnage important dans sa corporation. Il reçut au collége de Clermont, aujourd'hui lycée Louis-le-Grand, une éducation libé-

rale et soignée. Au sortir de ses classes, il fut admis dans la domesticité royale, en survivance de son père. Grâce à cette circonstance, en janvier 1642, il accompagna la cour du roi Louis XIII dans le célèbre voyage du Roussillon, témoin de la conspiration et de la mort de Cinq-Mars. De retour à Paris vers le milieu de cette année, il se rendit à Orléans pour étudier le Droit civil (1).

Trois ans plus tard, en 1645, nous le trouvons enrôlé dans une troupe de comédiens, qui s'intitule : *Le enfants de famille ou l'illustre théâtre*, et qui donne des représentations tantôt à Paris même, tantôt dans les foires des villages environnants, très-goûtées, à cette époque, du public parisien. En 1646, le jeune Poquelin, qui, sans parchemins ni diplômes, a laissé le nom prosaïque de son père pour celui plus sonore de Molière, quitte pour longtemps la capitale à la tête de sa troupe favorite dont il est devenu le directeur, le librettiste et le principal acteur. Douze ans durant, il mènera la vie aventureuse de comédien ambulant, si prestement décrite par Scarron dans son *Roman comique*. Enfin, en 1658, après avoir composé *L'Étourdi* et *Le Dépit amoureux*, il rentrera définitivement à Paris et produira la liste nombreuse de ses chefs-d'œuvre.

(1) C'était à l'Université d'Orléans, au temps de Molière, que venaient étudier généralement les jeunes Parisiens qui se destinaient à la magistrature et au barreau. L'Université de Paris, quelle que fût sa célébrité séculaire, ne possédait pas encore de *Faculté de Droit civil*. En 1679 seulement, un édit de Louis XIV établit à Paris cette Faculté, à côté des quatre autres existant de tout temps : Théologie, Droit canon, Médecine et Arts.

Jusque-là tout le monde est d'accord. Mais qu'a fait Molière dans les trois années de sa jeunesse qui s'écoulent de 1642 à 1645? Durant ce temps, sans doute, il cherchait définitivement sa carrière, ne voulant pas s'astreindre aux occupations paternelles, trop modestes à ses yeux. Son séjour à l'Université d'Orléans n'a-t-il été qu'une apparition courte et insignifiante? ou bien, au contraire, a-t-il obtenu dans cette école le titre de licencié en Droit? a-t-il été inscrit comme avocat stagiaire au barreau du Parlement de Paris? a-t-il enfin suivi pendant quelque temps les audiences de cette Cour?

Grimarest, contemporain de Molière et son premier biographe, adopte l'affirmative sur ces questions diverses, et le plus grand nombre des érudits imitera son exemple. Mais Grimarest lui-même nous apprend que cette opinion était contestée de son temps par quelques membres de la famille de Molière, qui craignaient sans doute, pour la gloire de leur parent, le renom de n'avoir pas réussi au Palais. De nos jours, elle a été rejetée également par M. Bazin, le savant auteur de l'*Histoire de Louis XIII*. Dans ses *Notes historiques sur la vie de Molière*, il s'exprime de la sorte: « Grimarest veut qu'il ait été reçu avocat. « Nous en doutons fort, parce que le temps nous pa- « raît manquer à ce résultat naturel de ses études. « Nous n'aurions, du reste, aucune répugnance à « compter un homme d'esprit de plus parmi les dé- « serteurs du barreau, où il en reste toujours « assez (1). »

(1) Bazin, *Notes historiques sur la vie de Molière*, p. 19.

A l'objection formulée par M. Bazin sur l'insuffisance du temps que l'on assignerait à Molière pour sa licence en Droit et ses débuts comme avocat, je répondrai qu'à cette époque il régnait dans les Universités de l'ancienne France, et notamment dans celle d'Orléans, des pratiques vicieuses qui permettaient la collation des degrés avec une rapidité singulière (1). L'édit de Louis XIV de 1679, qui établit à Paris une Faculté de Droit civil, fut aussi le premier qui prescrivit, pour l'obtention du grade de licencié en Droit, trois années d'études assidues, prouvées par les certificats des professeurs et les inscriptions des élèves.

La tradition commune sur la profession d'avocat, d'abord embrassée par Molière, me paraît singulièrement corroborée par un document contemporain. Dans une satire en forme de pièce de théâtre, dirigée contre notre poète, alors vivant, par un ami des médecins trop vivement injuriés, on lit les vers suivants, mis dans la bouche de Molière sous l'anagramme d'Élomire :

..... En quarante, ou quelque peu devant,
Je sortis du collége, et j'en sortis savant;
Puis venu d'Orléans, où je pris mes licences,
Je me fis avocat, au retour des vacances.
Je suivis le barreau pendant cinq ou six mois,
Où j'appris à plein fond l'ordonnance et les lois;
Mais quelque temps après, me voyant sans pratique,
Je laissai là Cujas, et je lui fis la nique.
Me voyant sans emploi, je songe où je pouvois
Bien servir mon pays des talents que j'avois;

(1) Bimbenet, *Histoire de l'Université de lois d'Orléans*, p. 261.

Mais ne voyant point où que dans la comédie,
Pour qui je me sentois un merveilleux génie,
Je formai le dessein de faire en ce métier
Ce qu'on n'avoit point vu depuis un siècle entier,
C'est-à-dire, en un mot, ces fameuses merveilles
Dont je charme aujourd'hui les yeux et les oreilles (1).

Mais il est des preuves d'un autre genre, qui me paraissent attester d'une manière certaine que Molière a été avocat : je veux parler du respect singulier qu'il témoigne dans ses ouvrages pour cette noble profession et pour celles qui viennent s'y rattacher. Dans le vaste tableau plein d'ironie et de sarcasme, où la fantaisie du poète se plaît à retracer tous les vices, tous les ridicules, toutes les faiblesses de son temps, il ne s'attaque pas seulement aux travers individuels, fruits désordonnés de l'humeur particulière de chacun de nous. Devant sa verve intarissable il fait comparaître, en même temps, les singularités qui semblent l'apanage exclusif de certaines positions sociales dont elles dénaturent, en les outrant, les aptitudes et les qualités naturelles.

Ces bizarreries professionnelles, à toutes les époques, ont constitué pour les poètes comiques un apanage précieux. C'est ainsi qu'Aristophane, dans *Les Guêpes,* nous peindra l'ardeur frénétique de juger de Philocléon, le vieil Héliaste. Bien des siècles plus tard, des couleurs à peu près identiques serviront à Racine pour composer sa comédie des *Plaideurs*. Là son génie railleur évoquera sous nos yeux, avec une gaîté

(1) *Élomire ou les médecins vengés*, comédie en cinq actes, par Leboulanger de Chalussai.

pleine de charme, l'entêtement d'un juge de petite ville, dont la vie tout entière s'est passée au Palais, l'avidité sans scrupule d'officiers de justice peu délicats, le bavardage d'avocats pédantesques, qui substituent maladroitement l'imitation des plaidoyers de Cicéron et de Démosthène au langage simple et précis qu'exige la discussion d'une affaire de peu d'importance. Combien de fois l'exemple de Racine n'a-t-il pas été suivi sur les théâtres de la France! Les avocats, les procureurs, les notaires, les huissiers ont fourni leur contingent de bouffonnerie et de ridicule aux diverses périodes de notre histoire dramatique.

Dans Molière, au contraire, ces professions utiles sont habituellement ménagées ou, ce qui vaux mieux encore, passées sous silence. On n'y rencontre aucun procureur. M. Loyal, il est vrai, fait dans *Tartufe* une figure des plus tristes; mais, après tout, il s'agit d'un sergent, et nous voyons en lui une exception qui confirme la règle. Quant aux avocats, Molière en introduit deux dans *M. de Pourceaugnac.* Ce sont, dit-il, *des hommes habiles, mais qui ont contracté au barreau certaine habitude de déclamation qui fait que l'on dirait qu'ils chantent* (1). On se rappelle la consultation burlesque du principal d'entre eux:

Si vous consultez nos auteurs,
Législateurs et glossateurs,
Justinian, Papinian,
Ulpian et Tribonian,
Fernand, Rebuffe, Jean d'Imole,
Paul de Castre, Julian, Barthole,

(1) Acte IIe, scène 12.

Jason, Alciat et Cujas,
Ce grand homme si capable,
La polygamie est un cas,
Est un cas pendable.

Assurément cette apparition plaisante, qui dure seulement un instant, est des plus inoffensives à l'adresse des anciens confrères de Molière, d'autant mieux que la peine de mort, pour le crime qu'il s'agit de punir, était fréquemment appliquée dans la jurisprudence de son temps (1).

Je trouve bien dans les *Fourberies de Scapin* quelques traits méchants dont le Barreau pourrait se plaindre. Au II[e] acte (scène 8) il est question *d'animaux ravissants, par les griffes desquels un plaideur doit passer: sergents, procureurs, avocats, greffiers, substituts, rapporteurs, juges et leurs clercs*. Cependant, il faut en convenir, ce sont là des peccadilles insignifiantes dans l'œuvre éminemment sardonique de notre grand poète comique. Sa véritable pensée relativement aux avocats nous semble révélée tout entière dans l'avant-dernière scène du I[er] acte du *Malade imaginaire*. Béline, l'indigne épouse d'Argant,

(1) *Les lois criminelles de la France*, par Muyart de Vouglans, liv. III, tit. IV, § 3. Cet auteur, qui écrivait un siècle après Molière, nous apprend que de son temps la mort était prononcée contre le crime de bigamie, quand il se trouvait aggravé par le faux et la supposition de personnes. A part cette circonstance, il était puni des galères pour les hommes, et du bannissement pour les femmes. Les uns et les autres étaient préalablement attachés au carcan, *les hommes avec deux quenouilles, et les femmes avec deux chapeaux à leur côté.*

prétend obtenir de son mari des avantages testamentaires, malgré la défense absolue que la Coutume de Paris prononce à cet égard. Il s'agit, comme le dit Molière, *de trouver des expédients pour passer doucement par dessus la loi et rendre juste ce qui n'est pas permis*. M. de Bonnefoi, le notaire de Béline, offre ses services dans ce but. Mais, il le déclare hautement : *ce n'est point à des avocats qu'il faut aller; car ils sont d'ordinaire sévères là-dessus, et s'imaginent que c'est un grand crime que de disposer en fraude de la loi. Ce sont gens de difficultés, et qui sont ignorants des détours de la conscience.*

Il est permis de penser que si Molière, dans ce passage, paraît s'en prendre à la corporation honorable des notaires, il ne l'a fait que pour rehausser, par le contraste, le caractère élevé qu'il assigne à la profession d'avocat. Dans les autres pièces, en effet, où nous voyons apparaître des notaires, ceux-ci remplissent un rôle muet, et sont uniquement destinés à prêter leur ministère au mariage qui va se conclure. Une fois seulement, dans l'*École des Femmes*, le notaire exposera au futur époux, dans une docte dissertation sur *les douaires coutumier et préfix*, les avantages qu'il peut faire à sa future (1). Mais ici le

(1) ... Il (le mari) peut l'avantager (sa femme)
Lorsqu'il l'aime beaucoup, et qu'il veut l'obliger,
Et cela par douaire, ou préfix qu'on appelle,
Qui demeure perdu par le trépas d'icelle,
Ou sans retour qui va de ladite à ses hoirs ;
Ou coutumier, selon les différents vouloirs ;
Ou par donation dans le contrat formelle,
Qu'on fait ou pure et simple, ou qu'on fait mutuelle.
(*L'École des Femmes*, acte IV, scène 2.)

personnage qu'il remplit est des plus innocents, et, dès lors, il est en droit de dire à son interlocuteur qui ne l'écoute guère, distrait par la jalousie qui le possède :

> Pourquoi hausser le dos ? est-ce qu'on parle en fat,
> Et que l'on ne sait pas les formes d'un contrat ?

Chacune des deux scènes que nous venons de citer prouve, sous un autre point de vue, la réalité d'études approfondies accomplies par Molière sur la science des lois. Sans cela, en effet, quelle que fût la perspicacité de son esprit, il serait difficile d'imaginer qu'il se jouât avec tant d'aisance, dans la langue des vers, sur les questions les plus délicates du Droit coutumier, et même du Droit romain, en ce qui concerne les libéralités permises entre époux.

La magistrature a fourni un seul personnage au théâtre de Molière. Mais ce que le poète raille en M. Tibaudier, de *La Comtesse d'Escarbagnas,* ce n'est pas le juge de petite ville, exagérant par quelque côté plaisant le caractère naturellement grave de sa profession élevée ; c'est le vieux garçon, appartenant à la bourgeoisie opulente, follement épris d'une comtesse de village, à la fois pauvre et glorieuse. Oh ! pour celle-ci, les traits généraux de la classe sociale à laquelle elle appartient ne sont pas déguisés ; et, certainement, plus d'une personne de qualité, au temps de Molière, dut blâmer avec amertume l'impertinence du comédien-auteur. Nous ne saurions supposer, au contraire, qu'aucune convenance ait paru blessée par les petits vers de M. Tibaudier, et la

singulière épître en prose qu'il adresse à l'objet de son amour (1). Un gentilhomme bel-esprit, un officier de finance, un échevin, un bourgeois enrichi dans le négoce eussent pu, tout aussi bien que le conseiller au présidial d'Angoulême, se rendre coupables de ce méfait de fade galanterie, si ordinaire au XVIIe siècle.

Ces personnages, avec quelques commissaires de police et quelques officiers inférieurs de gendarmerie, appelés alors du nom d'*exempts,* dont le rôle est toujours effacé : tel est le contingent que le barreau et les professions juridiques ont fourni au théâtre de Molière. Il paraîtra bien faible, assurément, si l'on se rappelle la verve impitoyable avec laquelle notre auteur a poursuivi si souvent les médecins, les grammairiens, les érudits, les poètes de salon, les nobles de cour et de province. Témoin, dans sa courte apparition au Palais, des traditions d'honneur et de dévouement en vigueur, alors comme aujourd'hui, parmi la magistrature et le barreau, il a respecté instinctivement ces corporations éminentes ; car, en fait d'institutions élevées, on méprise, en général, celles-là seulement qu'on ignore.

(1) ... Vous devriez, à votre tour,
Vous contentant d'être comtesse,
Vous dépouiller, en ma faveur,
D'une peau de tigresse
Qui couvre vos appas,
La nuit comme le jour.

... Je suis d'un aussi franc chrétien que les poires que je vous envoie, puisque je vous rends le bien pour le mal, vous présentant des poires de bon-chrétien pour les poires d'angoisse que vos cruautés me font avaler tous les jours.

(*La Comtesse d'Escarbagnas*, scène 16.)

Si Molière, durant sa jeunesse, eût appliqué son esprit à la science de guérir; si, pendant quelques mois, il eût suivi la pratique des hôpitaux comme il avait fréquenté les audiences; ah! nous n'en doutons pas, son langage eût été tout autre envers la médecine et les médecins! Au-delà des préjugés scientifiques et des travers de caractère de ceux qui la cultivaient de son temps, il eût entrevu la science elle-même, sereine et féconde. Loin de contester radicalement, comme il l'a fait avec tant d'injustice, son efficacité intrinsèque, il eût compris les soulagements précieux qu'elle a toujours apportés à nos douleurs; il eût appelé de ses vœux les perfectionnements si notables qu'elle était destinée à recevoir.

Sans les ménagements qu'il croyait devoir à d'anciens confrères, Molière eût traité les avocats et les procureurs sans beaucoup plus d'égards que les médecins. La lecture attentive de son théâtre prouve qu'il connaissait très-exactement les termes de la pratique judiciaire, toujours quelque peu techniques et barbares. Voyez avec quelle verve ironique il décrit les formalités longues et dispendieuses d'un procès civil, tel qu'il s'accomplissait au commencement du XVIIe siècle, avant la réforme de la procédure civile par l'ordonnance de 1667 : « Mais, pour plaider, il « vous faudra de l'argent. Il vous en faudra pour « l'exploit; il vous en faudra pour le contrôle; il « vous en faudra pour la procuration, pour la pré- « sentation, conseils, productions et journées du pro- « cureur. Il vous en faudra pour les consultations et « plaidoiries des avocats, pour le droit de retirer le « sac et pour les grosses écritures. Il vous en faudra

« pour le rapport des substituts, pour les épices de « conclusion, pour l'enregistrement du greffier, façon « d'appointement, sentences et arrêts, contrôles et « expéditions, sans parler de tous les présents qu'il « vous faudra faire. »

C'est dans le II[e] acte des *Fourberies de Scapin* que Molière s'exprime de la sorte. Cette comédie est écrite au courant de la plume, et l'auteur, certainement, n'a pas dû, comme le fit Racine, quand il composa *Les Plaideurs*, se faire aider par quelqu'un du métier. Mais aussi quelle tentation, pour cet esprit frondeur, de ne pas se borner à reléguer, dans une scène unique et presque inaperçue, ces détails bizarres! Quelle facilité de les employer à composer, de toutes pièces, quelque figure de jurisconsulte grimaçante et fantastique, qui ferait le pendant du *Malade imaginaire* et du *Médecin malgré lui !*

Molière, d'ailleurs, sans plus d'embarras, au langage de la procédure civile, eût pu joindre les termes de la pratique criminelle. Comme *Les Fourberies de Scapin, M. de Pourceaugnac* est une débauche d'esprit, et ce point de vue, disons-le en passant, peut seul être invoqué pour justifier quelque peu le poète des reproches que lui ont valu certains détails foncièrement malhonnêtes que contiennent les deux pièces. Là, cependant, nous trouvons le précis très-exact d'un procès criminel, tel qu'il s'instruisait au temps de Molière. Le pauvre gentilhomme limousin, injustement accusé de bigamie, répond à son interlocuteur qui cherche à l'effrayer : « Oui, mais quand « il y auroit information, ajournement, décret et

« jugement obtenu par surprise, défaut et contu-
« mace, j'ai la voie du conflit de juridiction pour
« temporiser et venir aux moyens de nullité qui
« seront dans les procédures... Le sens commun me
« fait juger que je serai toujours reçu à mes faits
« justificatifs, et qu'on ne sauroit me condamner sur
« une simple accusation, sans un récolement et con-
« frontation avec mes parties. »

Sous l'empire des ordonnances de 1539 et de 1670, on appelait, du nom de récolement, la seconde et définitive audition des témoins qui devait précéder le jugement du procès. Puis venait la confrontation, en vertu de laquelle l'accusé, mis en présence des témoins, pouvait les contredire et demander la preuve des faits justificatifs qu'il entendait alléguer. Ces deux formalités, bien imparfaitement sans doute, remplaçaient la publicité des débats et la libre défense des accusés, absentes alors des jugements criminels, au détriment de la justice et de l'humanité.

Dans les pièces de son théâtre les plus travaillées et les plus graves, Molière fait peu d'allusions à la science du Droit. *Le Misanthrope*, toutefois, nous offre le tableau, assez curieux peut-être, d'une procédure exceptionnelle de ce temps-là, sans rien d'analogue à l'époque où nous vivons. On sait quelle fut, pendant de longues années, la fureur des duels parmi la noblesse française. Nos rois, sagement préoccupés des excès d'une coutume barbare, avaient érigé le duel en crime de lèse-majesté. Le seul fait de se rendre sur le terrain et de croiser le fer était puni de mort; et, plus d'une fois, l'on vit deux combattants, qui avaient tenté inutilement de s'arra-

cher la vie, frappés, l'un comme l'autre, par le glaive des lois. On avait compris cependant que, pour empêcher les duels, il ne suffisait pas de les punir. Il importait surtout d'habituer les gentilshommes en querelle à subir un arbitrage amiable qui pacifiât les haines et désarmât les bras.

Pour cela, un édit de Louis XIV, du mois de septembre 1651, vint constituer en *tribunal du point d'honneur* les maréchaux de France, chefs éminents de la milice française. Sur l'avis que tout témoin d'une querelle survenue entre gens portant l'épée était tenu de leur donner, les maréchaux devaient faire citer les contendants à leur barre et les obliger à se contenter d'un arrangement amiable (1). Des concessions réciproques, inspirées par des militaires d'un ordre aussi relevé, devaient, on l'espérait, coûter peu à la susceptibilité la plus ombrageuse.

> Messieurs les maréchaux, dont j'ai commandement,
> Vous mandent de venir les trouver promptement,

dit l'exempt de la maréchaussée à Alceste, à la fin

(1) Les mêmes attributions, dans les provinces, étaient conférées aux gouverneurs, et, à leur défaut, à des juges du point d'honneur qui devaient être institués par eux, dans chaque bailliage et sénéchaussée. Dans l'art. 24 et dernier de l'édit de 1651, on trouve la déclaration suivante qui prouve l'étendue du mal auquel on voulait remédier : « A cette fin, nous jurons et promettons, en *foi et parole du Roi,* de n'exempter à l'avenir aucune personne de la rigueur du présent édit ; qu'il ne sera accordé par nous aucune rémission, pardon ni abolition, à ceux qui se trouveront prévenus desdits crimes de duel et rencontres préméditées ; et si aucunes en sont présentées à nos cours souveraines, nous voulons qu'elles n'y aient aucun égard, quelque cause qui puisse y être opposée. »

du 2e acte. C'est en vain que ce dernier, dont le blâme persiste contre le sonnet d'Oronte, s'exprime de la sorte :

> Quel accommodement veut-on faire entre nous ?
> La voix de ces Messieurs me condamnera-t-elle
> A trouver bons les vers qui font notre querelle ?

Alceste, quoi qu'il en soit, doit se rendre devant ses juges. Vient, en effet, au commencement du 4e acte, le récit de la séance du grave tribunal :

> Non, l'on n'a point vu d'âme à manier si dure,
> Ni d'accommodement plus pénible à conclure :
> En vain de tous côtés on l'a voulu tourner,
> Hors de son sentiment on n'a pu l'entraîner ;
> Et jamais différend si bizarre, je pense,
> N'avoit de ces Messieurs occupé la prudence.
> ..... Enfin toute la grâce et l'accommodement,
> Où s'est avec effort plié son sentiment,
> C'est de dire, croyant adoucir bien son style :
> « Monsieur, je suis fâché d'être si difficile,
> Et, pour l'amour de vous, je voudrois de bon cœur
> Avoir trouvé tantôt votre sonnet meilleur. »
> Et dans une embrassade on leur a, pour conclure,
> Fait vite envelopper toute la procédure.

Cependant, malgré son exactitude habituelle en ce qui concerne les notions relatives à la science du Droit, il est un point sur lequel nous voyons Molière commettre toujours une erreur volontaire. Cette erreur, du reste, sera suivie par tous les poëtes comiques qui viendront après lui. Il paraît supposer que, pour la célébration d'un mariage, il suffit d'un contrat dressé par un notaire.

On le sait pourtant : avant 1792, la bénédiction nuptiale conférée aux époux par le curé de l'un d'eux, en présence de quatre témoins, constituait en France la formalité essentielle des mariages, aussi bien au point de vue civil qu'au point de vue religieux. Mais le théâtre comique parut toujours ignorer l'ordonnance de 1579, qui consacrait expressément ce point de Droit, conformément aux prescriptions du Concile de Trente. Des convenances respectables eussent paru blessées en faisant intervenir, même dans un récit, les ministres de l'Église au milieu des fantaisies profanes de la scène. Les auteurs dramatiques, d'un consentement unanime, préférèrent considérer comme étant encore en vigueur une jurisprudence plus indulgente, reçue longtemps dans le monde chrétien. Avant la décision si sage du Concile de Trente, il est constant, en effet, qu'on considérait comme engagés définitivement à se tenir pour mari et femme, même au point de vue du for extérieur, deux personnes libres de condition qui s'étaient engagées l'une envers l'autre, en présence de témoins, par ce que l'on appelait *des paroles de présent* (1). Les notaires, dès lors, comme instruments des volontés des parties, devaient concourir parfois, avec les mi-

(1) Sans doute, les nouveaux époux étaient réputés vivre en état de péché tant qu'ils n'avaient pas appelé sur leur union la bénédiction de l'Église. Cependant, malgré son absence, ils n'en étaient pas moins irrévocablement engagés, si d'ailleurs l'échange de leurs volontés pouvait être prouvé. — Pothier, *Traité du Mariage*, partie IV, ch. I, sect. 3 ; — Walter, *Manuel du Droit ecclésiastique*, §§ 292 et 293.

nistres de la religion, pour constater des mariages accomplis.

Les études juridiques approfondies de Molière, sa présence au barreau dans les premiers temps de sa jeunesse, nous paraissent prouvées moralement par les observations que nous venons de présenter. On pourrait ajouter que la colère de son père dut être extrême, lorsqu'il lui vit quitter la robe de l'avocat pour l'habit bariolé des Mascarille et des Scagnarelle. Le souvenir toujours persistant des objurgations paternelles, qu'il dut subir alors, expliquerait la partialité si marquée qu'il ne cesse de témoigner, dans l'ensemble de son théâtre, aux fils en querelle avec leur père. La science du Droit, quoi qu'il en soit, n'a pas à se plaindre, on l'a vu, de ce génie railleur. Regrettons, en terminant, qu'il n'ait pas entouré du même respect deux grandes et saintes institutions qu'on lui reprochera toujours avec justice d'avoir trop légèrement traitées: nous avons nommé la foi conjugale et l'autorité paternelle !



L'HERCULE

DE

L'ESTHONIE,

PAR M. ALEXANDRE BÜCHNER,

Membre associé-résidant.



A côté des grandes nations qui, aux différentes époques de l'histoire, se placent à la tête de la civilisation, il s'en trouve toujours d'autres moins heureuses et destinées à payer de leur ruine le triomphe du plus fort. Si leur chute avait communément sa cause dans une infériorité physique et intellectuelle, due peut-être à des influences de climat, elle n'aurait droit qu'à la pitié et à une charité qui tâcherait d'améliorer le côté matériel de leur existence. Mais les races naturellement inférieures sont le plus souvent anéanties, après une lutte plus ou moins prolongée, par la force expansive des conquérants. C'est ainsi que les Aryens, descendus des plateaux de l'Asie, ont fait disparaître les indigènes noirs et grossiers de l'Inde, que les Anglo-Saxons finiront par détruire ce qui reste des aborigènes de l'Amérique du Nord. A côté de ces races malheureuses, vouées à une perte certaine, il y en a d'autres dont les souffrances ne

résultent pas d'une infériorité d'organisation. Douées des plus riches facultés, ce n'est que de l'absence de ces qualités brillantes, mais souvent terribles, qui font les conquérants, que naît leur servitude. Une existence douce et paisible aurait été la destinée des Celtes de l'Irlande sans l'envahissement de l'Ile-Verte par les Anglo-Normands ; de même que les archipels du Pacifique seraient arrivés à une espèce de civilisation propre à eux, s'ils n'avaient jamais vu venir les vaisseaux européens. L'histoire prouve qu'une sensibilité délicate et les dons de l'intelligence ne suffisent pas à garantir la vie des nations. Il leur faut, en outre, une certaine mesure de férocité, et ce ferment d'active impulsion des nations indo-européennes, qui engendre les iniquités aussi bien que la grandeur.

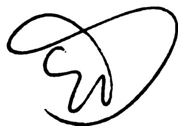
De toutes les races sacrifiées aux autres, par suite de leur douceur et de leur indolence plutôt qu'à cause de leur manque de qualités intellectuelles, il n'y en a pas de plus intéressantes que les petites peuplades, d'origine tartare, assises sur les bords de la mer Baltique, et englobées depuis des siècles entre des voisins aussi entreprenants que les Germains et les Slaves. Après avoir occupé, à titre de premiers possesseurs, les vastes terres comprises entre le Volga et la mer Blanche, l'arrivée de races nouvelles les a graduellement refoulées : d'un côté, dans les montagnes de l'Oural ; de l'autre, vers l'entrée de la presqu'île scandinave ou sur les bords mêmes de la mer. Là, il fallait attendre patiemment la servitude qui ne tarda pas à venir. Lapons et Finnois au-delà du grand bras de mer qui se termine devant St-Pétersbourg ; Ingriens, Esthoniens et Livoniens au midi de ce golfe ;

toutes ces tribus ont dû se soumettre successivement aux Danois, aux chevaliers de l'Ordre germanique, à la Pologne et à la Suède, pour devenir enfin les sujets de la Russie. Contrairement à ses habitudes, cette dernière puissance montre certains égards pour leur caractère national, faible pour l'initiative, mais doué d'une grande force latente de résistance passive.

Après avoir été de tout temps l'objet du mépris hautain de leurs dominateurs, ces populations ont attiré, depuis le commencement de ce siècle, l'attention d'un assez grand nombre de philologues allemands, suédois et russes. Il s'agissait d'abord de déterminer le caractère de leur langue, qu'on ne tarda pas à faire entrer dans la division finnoise de la grande famille ouralienne ou tartare. Ensuite on interrogea le souvenir d'une grandeur nationale, depuis longtemps éteinte, mais vivant encore dans l'esprit légendaire de la tradition. Un succès complet récompensa ces recherches, et à côté de l'épopée finnoise *Kalevala*, dont l'existence est connue depuis une cinquantaine d'années, on vient de découvrir une série de chants épiques, propres à l'Esthonie.

Nous passons rapidement sur la première de ces épopées.

La Finlande s'y appelle Kalevala, d'après le nom de son héros national, Kalew ou Kaleva. C'est à l'aide de ses trois fils, que les Finnois soutiennent une longue lutte contre leurs ennemis, les Lapons, issus cependant de la même race qu'eux, et occupant, vers le Nord, un pays beaucoup plus pauvre que le leur. Ces chants, dont l'action rappelle à la fois la lutte entre les Grecs et les Troïens et les exploits



des héros des Nibelungen , n'ont été recueillis par écrit que vers 1830. Édités pour la première fois à Helsingfors, en 1835, ils ont été traduits en français par Léouzon Leduc, en 1845. Depuis cette époque, de nouvelles recherches ont augmenté leur étendue, et dans la dernière rédaction, qui date de 1849, ils comprennent environ 23,000 vers.

L'épopée esthonienne n'est guère moins considérable. Il y a seulement une trentaine d'années que plusieurs savants, appartenant par leur origine à la fois à l'Esthonie et à l'Allemagne, l'ont recueillie de la bouche du peuple pour lui donner sa forme actuelle. C'est la société esthonienne, à Dorpat, qui, de 1857 à 1860, l'a fait paraître pour la première fois dans ses Annales avec une version allemande en regard. Les savants auxquels on doit les différents travaux relatifs à ces publications, sont les docteurs Kreuzmann et Fahlmann, collectionneurs des chants; Rheinthal et Schulz, auteurs de la traduction allemande, et le célèbre philologue Schott, qui a rédigé le rapport publié par l'Académie de Berlin.

Plus sincères que Macpherson, les éditeurs n'ont pas décoré leur trouvaille d'un nom sonore, mais apocryphe. Ils avouent qu'il ignorent complètement à quel poète ces chants doivent leur existence.

C'est encore sur le grand nom du Kalew des Finnois, que s'appuie le poème des Esthoniens. Descendant d'une race de géants, issue du commerce des anges avec les filles de la terre, il a été porté en Esthonie par un aigle. Son épouse, Linda, est née d'un œuf trouvé un jour sur la lande.

Mort prématurément, Kalew laisse trois fils, dont

le cadet, désigné de préférence comme le Kalévide, devient le héros de la nation. C'est comme Hercule, comme Thésée, le civilisateur d'un pays plein de déserts et de bêtes féroces ; c'est aussi un aventurier intrépide, qui voudrait découvrir les limites du monde et dompter l'enfer, comme l'Alexandre de la fable et le Dieu Thor ; c'est enfin un guerrier patriote, comme Artus ou Samson, venu pour défendre son pays contre la domination étrangère.

Né après la mort de son père, le fils de Kalew montre dès le berceau l'Hercule futur, déchirant les langes qui le gênent. Linda l'élève soigneusement ainsi que ses autres fils, et résiste, avec toute la dignité d'une Pénelope, aux nombreuses demandes en mariage qui lui sont adressées. Un jour, quand les trois jeunes gens sont à la chasse, un des prétendants, un méchant sorcier finnois, nommé le navigateur habile, enlève Linda. Avant d'avoir pu la porter dans son château, un coup de foudre, lancé par le Dieu suprême, lui fait perdre connaissance ; Linda est changée en rocher. C'est en vain que les fils, de retour de la chasse, cherchent leur mère. Pour mieux conduire leurs recherches, ils se séparent, et, la nuit venue, le cadet, guidé par un juste soupçon, se décide à traverser à la nage le bras de mer qui le sépare de la Finlande. Après avoir nagé pendant plusieurs heures, le Kalévide arrive à une île où il compte se reposer. Au moment de s'endormir sur le gazon, il entend au loin le chant d'une jeune fille, qui est assise auprès d'un feu allumé sous un chêne, et garde, pour les blanchir, des tissus, œuvres de ses mains. Le jeune homme répond en chantant ;

sa voix et ses paroles attirent la belle, et avant le lever du soleil ils ont goûté toutes les douceurs de l'amour. A la pointe du jour, la jeune fille, revenue de son ivresse, jette des plaintes qui attirent ses parents, maîtres de l'île; mais ils reculent pleins d'effroi devant la taille gigantesque de l'étranger. Tout fier, le fils de Kalew vante son origine presque divine. Dès qu'il a nommé ses parents, la jeune fille désespérée, se jette à la mer, et il est impossible d'arracher leur proie aux flots.

Le Kalévide se remet à nager et touche enfin le rivage de la Finlande, où un long sommeil lui rend ses forces. Pénétrant ensuite dans l'intérieur du pays, il découvre les traces du sorcier au moment où ce dernier revient de son évanouissement. Transporté de fureur, le héros arrache du sol un jeune chêne, en fait une massue et se rue sur l'ennemi d'un pas de fer qui fait trembler le sol. Le mage tire de son sein une poignée de flammes, souffle sur elles une formule, et les voilà changées en une armée de guerriers semblables à ceux qui défendaient la Toison-d'Or. Moins rusé que Jason, qui par un charme les fait s'égorger entre eux, le Kalévide se donne la peine de les combattre, les anéantit tous et tue enfin le sorcier qui lui apprend en vain la métamorphose de sa mère. Il ne veut pas le croire, il continue ses recherches, et la fatigue le plonge de nouveau dans un sommeil profond, pendant lequel Linda lui paraît comme une toute jeune fille se berçant sur une balançoire. Cette vision lui donne la conviction que sa mère n'est plus du nombre des vivants. Il pourrait revenir chez lui; mais il se rappelle qu'il y a en Finlande un armurier cé-

lèbre, chez lequel il lui serait utile de se procurer une bonne épée.

Ayant découvert la forge après maintes recherches, le jeune guerrier casse ou fait plier toutes les lames qu'on lui propose. Enfin le vieux maître lui présente une arme réservée depuis longtemps. Kalew lui-même l'avait commandée peu de temps avant sa mort, et le forgeron et ses trois fils y ont travaillé pendant sept ans, non sans réciter plus d'une formule magique. Le héros la saisit, la fait siffler dans l'air, et après avoir fendu l'enclume sans que le tranchant en ait souffert, il s'en montre satisfait. Il l'achète à un prix exorbitant, mais à crédit, parce qu'il n'a rien pour le moment. Le marché conclu, on se met à table. Échauffé par la boisson, le fils de Kalew raconte, en termes insolents, son aventure avec la jeune fille de l'île. Le fils aîné du forgeron blâme cette indiscrétion ; une dispute s'ensuit, et le Kalévide se sert de son arme nouvelle pour abattre la tête de son adversaire généreux. Au lieu d'essayer une vengeance impossible, le père prononce une malédiction d'après laquelle le meurtrier de son fils périra par le fer même dont il s'est si cruellement servi pour la première fois.

Revenu à la raison et plein de remords, le jeune homme se remet en route. Sur le littoral, il trouve le vaisseau du sorcier qu'il a tué, et s'en sert pour revenir chez lui. Passant devant l'île, il entend dans les vagues la voix de la jeune fille, qui lui reproche son double crime en termes touchants.

Bientôt le fils de Kalew retrouve ses frères, et des jeux guerriers vont décider de la succession. Le cadet

reste vainqueur : les frères le reconnaissent comme roi légitime, et partent pour trouver à l'étranger une patrie nouvelle.

L'aventurier, devenu le maître d'un désert, sent tout le poids de ses nouvelles obligations. Il se met à diriger en personne une énorme charrue traînée par un cheval gigantesque, et en peu de temps un terrain immense est rendu à la culture. Un jour, le roi laboureur accablé de fatigue se repose, et, pendant son sommeil, des bêtes féroces dévorent son cheval. A son réveil, il les maudit, brandit son arme et parcourt en hurlant les antres des loups et des ours, où il cause un carnage effroyable.

A peine délivré de ce fléau, le jeune État court les dangers de la guerre. La nouvelle d'une invasion réveille le fils de Kalew d'un de ses fréquents sommeils ; cependant il se rendort, et le Dieu suprême lui apparaît sous la forme d'un vieillard vénérable, qui lui prédit le sort de son pays et le sien. Les dernières paroles de la Divinité, qui se perd dans le brouillard du matin, sont empreintes d'une sombre mélancolie : elles ressemblent au sourd murmure de la vague et à la plainte du vent qui fouette la pluie.

Les préparatifs pour la guerre s'effacent pendant quelque temps devant une série d'aventures, en partie comiques et même burlesques. Enfin le roi s'aperçoit qu'il lui faudra des places fortes pour protéger ceux de ses sujets qui ne sauront se défendre eux-mêmes. Il se met en route pour chercher, sur les bords du lac Peipus, des planches qui lui serviront pour ses constructions. Cette migration prend le caractère d'un nouvel effort vers la civilisation. Le pas puissant du

roi change la configuration du sol : la forêt épaisse disparaît, les collines tombent dans la plaine, les marais se dessèchent. De nouvelles aventures épisodiques traversent cette action. Le héros doit combattre les démons de l'eau et les sorciers de la terre. Peut-être, toute cette partie du récit est-elle une allégorie, qui indique les difficultés qu'une entreprise pareille a dû rencontrer dans un pays inculte. Les planches deviennent dans la main du roi des armes terribles. Elles servent à terrasser les sorciers qui, peut-être, ne sont autre chose que des sables mouvants ou des bas-fonds perfides. Pendant un nouveau sommeil du Kalévide, un des mages lui vole son épée. Poursuivi, il la laisse tomber dans une rivière profonde, où le héros la découvre enfin sans pouvoir l'atteindre. Le fer, interrogé par son maître, lui répond qu'il veut rester là près de la Naïade qui l'aime et le soigne ; il regrette le bon temps passé avec lui, il lui reproche aussi son crime. Le Kalévide l'abandonne ; mais, avant de s'éloigner, il lui ordonne, par un mot à double entente, de couper les pieds à celui qui l'a porté, s'il veut le ramasser, sans songer que cette malédiction pourra le frapper lui-même aussi bien que le voleur.

Après maints autres accidents, le héros arrive à une caverne, et ayant appris que c'est là l'entrée de l'enfer, une curiosité invincible le pousse à y descendre. Il pénètre dans une maison souterraine dont trois jeunes filles prisonnières, et encore bien vivantes, lui font les honneurs en l'absence du maître, nommé Sarvic ou porteur de cornes. Ce dernier part souvent pour veiller à la culture des territoires

immenses qu'il fait exploiter par les âmes innombrables soumises à son autorité. Le véritable enfer, composé de sept mondes différents, se trouve encore beaucoup plus loin au sein de la terre, et le fils de Kalew n'y pénètre pas. Malgré les instances des jeunes filles qui voudraient fuir avec lui, il attend le retour de Sarvic qu'il voudrait combattre. Il refuse même l'aide des charmes qui abondent dans la maison, et dont ses amies lui enseignent l'usage. Enfin Sarvic arrive. Le combat a lieu, et quand, après une longue lutte, le Kalévide a enfoncé son adversaire à mi-corps dans le sol, Sarvic y disparait avant que le vainqueur ait pu exécuter sa promesse de l'enchaîner pour toujours.

Le héros part avec les trois jeunes filles, auxquelles il a promis des maris. Ils emportent différents ustensiles de magie et une très-belle épée que le Kalévide préfère à tout le reste.

Revenu chez lui, il trouve la guerre déjà terminée, et il conçoit l'idée de découvrir les limites du monde, qui doivent être situées vers le Nord. Un des hommes sages auxquels il a souvent recours, sans profiter de leurs conseils, lui apprend que les esprits de l'aurore boréale brûleraient tous les vaisseaux de bois. Une pareille perspective ne peut arrêter un homme riche de la dépouille de l'enfer. On construit un navire d'argent, et l'équipage se revêt de tissus de métaux plus ou moins précieux, selon le rang de chacun. Une première descente a lieu en Laponie, où un vieux mage entreprend la direction du navire pour un prix exorbitant. Il s'ensuit une série d'aventures merveilleuses, rappelant les dangers d'Ulysse, l'expédition

des Argonautes et les migrations de Thor et d'Odin. Des tourbillons de mer qui auraient englouti les navigateurs sans l'aide d'une baleine qui, sur l'ordre du mage, en retire le vaisseau, et des volcans jetant de l'eau bouillante, de la vapeur et du feu, font supposer que les Esthoniens ont connu de bonne heure les côtes de la Norwége et de l'Islande. De plus, on rencontre des géants, on voit combattre les esprits de l'aurore boréale, et il faut lutter contre des hommes à queue et à corps de chien, dans lesquels on pourrait bien reconnaître des Esquimaux. Enfin le fils de Kalew fait la connaissance d'un sage, qui lui dit qu'en cherchant l'extrémité du monde, il ne trouvera que sa propre fin.

Cet avis le décide à revenir chez lui, et, pendant sept ans, il gouverne en paix son peuple, qui jouit d'une prospérité complète. Ensuite il y a une nouvelle invasion à repousser, et le Kalévide remporte, par sa valeur prodigieuse, une grande victoire. Après cet exploit, ce sont les aventures avec le diable qui recommencent. Descendu encore une fois aux enfers, le héros doit livrer un combat désespéré à un grand nombre de démons avant de pouvoir en venir aux mains avec Sarvic. Enfin le Kalévide engage une lutte corps à corps avec l'ennemi, et n'en sort vainqueur qu'en suivant un conseil, quelque peu perfide, que lui donne l'âme de sa mère. Semblable à Hercule, combattant Antée, il soulève le diable en l'air et le terrasse ensuite. Cette fois il l'enchaîne solidement sur un rocher, et part chargé de trésors.

Peu de temps après, l'arrivée d'une armée ennemie, composée d'hommes de fer, répand la con-

sternation dans le pays et parmi les guerriers, dont les épées ne pourront briser l'airain, dont les haches resteront impuissantes contre l'acier. Le roi, lui-même, tombe dans une profonde tristesse à laquelle toute la nature semble participer. C'est en vain qu'il cherche de la consolation près de la tombe de son père : le tumulus reste muet, les vagues roulent en gémissant le long du rivage, l'air est sombre, l'œil des nues pleure, des ombres se lèvent et chancellent sous les coups du vent qui soupire.

Avant de livrer bataille, le fils de Kalew enterre son trésor, et proclame les conditions sous lesquelles il pourra être retrouvé ; mais, pas plus que l'or de Siegfried jeté dans le Rhin par Hagen, les richesses du héros esthonien n'ont été découvertes jusqu'à présent. Le Kalévide reste encore une fois vainqueur dans une série de combats acharnés ; mais ce sont des victoires trop semblables à celles que Pyrrhus remporta sur les Romains. Le coursier du roi, ses meilleurs amis et un grand nombre de ses guerriers y succombent. Une sombre mélancolie s'empare alors de son âme : il laisse là le reste de ses sujets, et s'éloigne pour errer, en solitaire, dans les bois. Une de ses migrations, entreprises au hasard, le ramène aux bords du lac Peipus, que son œil, voilé par les larmes, ne reconnaît pas. Traversant, sans s'en douter, la rivière qui cache son épée, l'aspect soudain de cette arme magnifique lui fait tendre le bras vers elle, et, fidèle à ses propres injonctions, cet instrument de la fatalité lui coupe les deux pieds. L'âme du héros s'en va avec son sang et monte vers le ciel. Cependant les dieux décident, dans un con-

seil secret, qu'il ne peut pas rester dans ces régions. On le charge de veiller à la porte de l'enfer, afin que Sarvic ne puisse plus jamais être délivré. Comme les dieux eux-mêmes ne peuvent lui rendre les pieds qui lui manquent, ils l'y envoient à cheval. Arrivé devant les rochers de la porte d'entrée, le Kalévide y donne un puissant coup de poing. Le rocher se fend, et l'ouverture emprisonne son bras pour toujours. C'est ainsi qu'enchaîné lui-même, il tient prisonnières les légions infernales. Quelquefois il voudrait retirer sa main, et alors ses efforts font trembler la terre et la mer. Un jour, un incendie général, tout-à-fait semblable à celui de la mythologie scandinave, fera fondre les rochers, et le fils de Kalew reviendra chez lui pour reconstituer la nation esthonienne, destinée à être plus heureuse dans l'avenir qu'elle ne l'a été dans le passé.

L'analogie entre les traditions esthoniennes et celles d'autres peuples est frappante. Elle ne se base pas seulement sur la ressemblance naturelle entre des faits primitifs, qui sont partout les mêmes; au contraire, le mythe esthonien prend à peu près l'air d'une compilation heureuse, faite sur la propriété de beaucoup d'autres nations. On se tromperait, cependant, en lui refusant le mérite de l'originalité, qui consiste, en grande partie, dans la multiplicité et dans la diversité de ses données. Les rêves les plus extraordinaires d'une imagination passionnée s'y rencontrent très-fréquemment avec les détails les plus réalistes. Plusieurs traits et le caractère du personnage principal sont dignes des demi-dieux helléniques ; d'autres parties ressemblent,

à s'y méprendre, aux notions de la mythologie germanique et scandinave; l'idolâtrie et la superstition grossière des Slaves s'y montrent dans le rôle important que jouent les démons et les sorciers; enfin on y rencontre souvent cette mélancolie vague qui règne dans les chants celtiques attribués, avec plus ou moins de raison, au sombre fils du malheureux Fingal. En un mot, Ossian, les Eddas, Homère et le rude paganisme des adorateurs de Svantevit, se rencontrent dans le petit pays situé aux bords de la mer Baltique. Cependant on ne peut admettre que les auteurs, très-peu savants, de ces chants populaires, aient eu assez de connaissance des traditions d'autres peuples, plus ou moins voisins, pour y puiser une partie de leurs inspirations. Il ne faut pas supposer, non plus, que cette coïncidence puisse résulter d'un souvenir dû à une origine commune, ce qui ne serait possible qu'à la condition que les Esthoniens fussent, comme leurs voisins, issus de la grande famille aryenne ou indo-européenne. Tirant son origine de la race tartare, qui n'a rien de commun avec les Aryens, et condamnée de bonne heure à l'isolement, cette petite nation n'a pu puiser qu'en elle-même. La ressemblance de ses légendes avec celles de tant d'autres peuples, ne peut s'expliquer que par des causes générales, et c'est dans un cas pareil qu'il est permis de parler de l'influence décisive du climat.

Assis sur un sol en partie marécageux et couvert d'épaisses forêts, voisins de la mer, et habitant sous une latitude assez septentrionale, les Esthoniens ne recevaient, de la nature qui les environnait, que des

impressions peu riantes. Il est, par conséquent, naturel que leurs poètes nous rappellent le barde de l'Irlande et de la Haute-Écosse, habitué à observer les mêmes phénomènes qu'eux. Ces ombres qui paraissent dans le brouillard et dans les nuages, ces gémissements des vagues et ces sons plaintifs du vent, ces voiles mystérieux enveloppant un horizon de brume, ces voix sans corps qui parlent d'un passé malheureux et d'un avenir sombre, ces rêves fréquents et peuplés de visions ne sont pas des imitations d'Ossian :—chez les uns comme chez les autres, le même effet est produit par l'action des mêmes causes sur l'imagination.

Il en est de même à l'égard de l'expansion naturelle aux races conquérantes. Sous ce rapport, le mythe esthonien se rapproche de celui des Germains. Aussi bien que ces derniers, les tribus tartares, dont nous voyons les restes refoulés sur un territoire étroit, ont eu leur époque de migrations lointaines et d'entreprises hardies dont le souvenir est resté aux poètes. Les Eddas de la Scandinavie, le Béowulf des Anglo-Saxons et les Nibelungen de l'Allemagne, racontent plus d'un exploit et contiennent plus d'un détail analogues aux événements de la vie du Kalévide. Les armes douées d'une valeur extraordinaire ou surnaturelle, les trésors péniblement acquis et trop bien cachés ensuite, l'enchaînement de Loké, semblable à celui de Sarvic, le désir de connaître les choses qui se trouvent placées hors de la portée de l'intelligence humaine, et, enfin, des notions très-élevées sur la nature de l'Être suprême et sur une fatalité encore plus puissante que lui, s'y

trouvent comme dans le poème esthonien. Mais il y a une différence fondamentale. Pour les Germains, le mal, dans la nature, se présente sous la forme de géants difformes et lâches, mais très-forts, très-habiles, et versés dans toutes les branches de la magie. Les dieux et les héros, plus petits et plus faibles que ces ennemis terribles et perfides, ne les combattent victorieusement qu'à l'aide de leur intelligence et de leur énergie, quelquefois aussi au moyen de charmes supérieurs. Le Kalévide, au contraire, est un géant lui-même, non-seulement par comparaison avec les hommes des siècles postérieurs, mais encore avec ses contemporains et sujets qu'il met quelquefois dans ses poches ou dans son sac de voyage. Les nombreux sorciers et démons qu'il a pour ennemis, il les bat avec le seul secours de sa force physique.

S'il n'y a rien d'étonnant à ce que les mythes slaves, celtiques et germaniques, trouvent comme un écho chez les Esthoniens, comment est-il possible que, malgré une situation géographique entièrement différente, il puisse y avoir de la ressemblance avec l'esprit de l'Hellénisme? Ce n'est que chez les Hindous et chez les Grecs que le mythe donne au demi-dieu la mission pacifique d'introduire la culture dans le désert, de rectifier le cours des fleuves, d'établir la sécurité des routes, de faire respecter le droit de la propriété, et d'augmenter la prospérité de la patrie en y apportant les trésors des produits et des arts étrangers.

Il n'y a que le don d'une intelligence supérieure qui a pu deviner dans l'agriculture le plus puissant

élément de la civilisation. En devenant laboureur, le héros esthonien se distingue avantageusement des grands guerriers des races septentrionales et du moyen-âge, célèbres par des exploits et des aventures stériles ou même nuisibles pour le genre humain. C'est de ce côté que le héros de l'Esthonie devient le pendant d'Hercule, type éternel de l'homme dont les efforts pour le bien commun lui donnent un titre à la divinité. Les aventures comiques ou sérieuses du Kalévide avec des mages ou avec le diable, ses longues pérégrinations à la nage ou dans un vaisseau d'argent, ses recherches de trésors fabuleux et d'armes invincibles ne nous intéressent que comme un jeu libre, mais quelquefois trop arbitraire, d'une imagination jeune et vivement portée vers le merveilleux. Mais quand nous voyons le grand guerrier avoir conscience de son devoir de protecteur envers un petit nombre d'hommes perdus sur un sol inculte, quand il se met à diriger une charrue, quand il se fraie un chemin pour chercher du bois de construction, quand enfin il se sert de sa lame terrible pour exterminer les bêtes féroces ennemies de l'agriculture, ou pour repousser l'oppression venant du dehors, nous sentons une grande vérité morale se mettre à la place de l'élément fantastique. Aussi les chants qui le célèbrent respirent-ils tout le patriotisme qui doit naître d'un dévouement entier au sol natal. C'est là un des traits les plus touchants de la poésie esthonienne. En général, le sentiment patriotique se développe en proportion inverse de l'étendue et de la puissance du pays auquel il s'adresse. L'habitant d'un grand État est porté naturellement et facilement vers le cosmo-

politisme ; quand on s'est une fois dit qu'on a trente millions de frères, on n'est plus loin d'en accepter jusqu'à cent millions et au-delà. Dans un pays petit et faible, au contraire, on devient facilement égoïste, et il existe plus d'une nation de quelques millions seulement qui ont la conviction intime d'être les premières du monde. Dans ces milieux étroits, l'individualisme peut se faire valoir sans aucune résistance; et plus le sol est ingrat, plus la nature est dure pour l'homme, plus il aimera le théâtre de ses luttes et de ses peines, de même que les individus s'attachent aux autres, non en raison des bienfaits qu'ils en reçoivent, mais en raison des services qu'ils leur rendent.

L'Esthonie fournit la preuve de ce fait, comme la Norwége, l'Islande et d'autres pays peu favorisés par leur climat. Cette manière d'être devient encore plus frappante chez une nation condamnée à une servitude rigoureuse et interminable. Loin de perdre patience, l'Esthonien souffre en restant où il est né, semblable à ses voisins et frères de Finlande dont le poème national contient cette belle et touchante maxime : « Il vaut mieux boire chez soi de l'eau dans un soulier que se délecter d'un breuvage miellé, dans la coupe d'or que vous offre un pays étranger et éloigné. » Ce patriotisme, exagéré peut-être, est encore un des traits par lesquels l'esprit des Esthoniens doit être comparé à celui des Grecs.

Devant ces nombreuses ressemblances de la mythologie esthonienne avec les traditions d'autres peuples, on pourrait s'attendre à y trouver aussi des traces du christianisme. Il est vrai que la nouvelle foi ne s'est montrée que tardivement dans ce coin reculé

de l'Europe, où le mythe national avait pris naissance longtemps auparavant. Cependant les notions chrétiennes ont su se frayer un chemin dans plus d'un milieu littéraire très-éloigné d'elles, et de plus on sait quelle est la destinée des poëmes primitifs tant que l'emploi de l'écriture et une rédaction définitive n'ont pas fixé leur forme et limité leur sujet. Semblables à de vieux édifices reconstruits et élargis plus d'une fois et réunissant enfin dans un seul monument les styles différents de plusieurs âges, les épopées nationales varient d'une époque et d'une génération à l'autre, et chaque événement quelque peu important y laisse son souvenir. Enfin tous ces éléments se confondent, les faits s'embrouillent, l'ordre chronologique disparaît, et les exploits les plus divers, enrichis de toutes les exagérations possibles, finissent par être mis sur le compte d'un seul et même personnage. Ainsi l'origine du Siegfried des Nibelungen remonte à la première arrivée des races germaniques dans leurs siéges actuels, et cependant son nom s'allie à ceux d'Attila et des princes du premier royaume de Bourgogne. Des recherches récentes paraissent prouver également que les grands poëmes épiques de l'Inde mettent des événements peu éloignés de la naissance du Christ à côté des traditions les plus anciennes.

C'est pour des raisons semblables qu'il ne sera guère possible de fixer l'époque à laquelle le fils de Kalew peut appartenir. Une partie des chants qui le célèbrent, doit avoir la même antiquité que la nation qui les a produits. Les faits qui ne peuvent avoir qu'un sens allégorique remontent toujours jusqu'aux

premières sources de l'histoire et jusqu'à l'endroit où elle se confond avec le mythe. Des tremblements de terre et des chutes de montagnes, présentés sous la .forme d'un combat entre des dieux , des géants et des monstres tués par les flèches du Soleil, ce sont là des fictions symboliques de la plus haute antiquité, qui donnent un caractère personnel aux événements de la nature. Nous avons vu que le poème esthonien a de ces fictions, et si le savant Kreuzer en avait pu avoir connaissance, il ne les aurait pas passées sous silence dans les neuf volumes de sa *Symbolique*.

D'autres parties de notre poème sont certainement beaucoup plus récentes. Ce sont celles où nous voyons le Kalévide aux prises avec des hommes de fer venant de l'Ouest, qui ne peuvent être que les chevaliers de l'Ordre Germanique. Loin de prouver que le poème ne date que du XI[e] siècle , ce fait constate une action poétique postérieure à l'époque où les Esthoniens se sont trouvés en rapport avec des nations chrétiennes. Il n'y aurait par conséquent rien d'étonnant à ce que des traces du christianisme parussent dans leur poème. Mais la foi, venue avec l'oppression, ne s'est répandue que péniblement parmi les adorateurs de Taara. De même que, d'après l'aveu des éditeurs, les païens sont encore aujourd'hui nombreux parmi les Esthoniens, de même leurs chants se sont défendus de tout alliage avec les idées chrétiennes. Ils ont conservé une indépendance dont la perte aurait certainement compromis leur beauté.

Il n'y a que l'espérance d'un réveil national et d'une nouvelle ère de liberté et de bonheur, due au retour d'un prince héroïque, espérance très-répandue

d'ailleurs chez les nations germaniques, qui puisse être un reflet de la prophétie messianique dont se berce l'attente des Juifs. Mais quand même on admettrait que, sous ce rapport, le poème esthonien doit quelque chose à l'étranger, pour tout le reste il est d'une fraîcheur et d'une originalité des plus frappantes.

C'est à ce titre qu'il nous paraît mériter une place honorable parmi les nombreux monuments de la poésie primitive des nations.

DES PATOIS EN GÉNÉRAL

ET

DU PATOIS NORMAND EN PARTICULIER,

Par M. Julien TRAVERS,

Secrétaire de l'Académie.



Un homme dont je prise au plus haut degré l'érudition, le talent et le caractère, prononçait à Caen un discours d'ouverture, le 15 décembre 1864, comme directeur de la Société des antiquaires de Normandie. Ce remarquable discours, que nous avons entendu avec plaisir, que nous avons lu depuis avec intérêt, s'attache à faire sentir l'utilité générale des musées, où se trouvent tant de débris de l'antiquité : statues, médailles, inscriptions, etc. L'épigraphie amène très-naturellement l'orateur à parler des dialectes de la langue grecque : dialectes littéraires dans Homère, dans Hérodote, dans Thucydide, dans Pindare ; dialectes populaires dans d'obscurs municipes, mais dialectes assez barbares, vrais patois provinciaux, méprisés des grammairiens et l'objet des railleries d'Aristophane.

De ces patois de la Grèce, qui « ont laissé sur le marbre leur empreinte, » l'orateur passe à d'autres débris d'idiomes un peu moins effacés, aux patois de la Gaule, qu'il nous semble trop exalter, comme font la plupart des modernes linguistes.

« En France, dit-il, malgré nos chemins de fer, malgré les efforts d'une législation qui tend à tout niveler, les patois subsistent, vivants témoignages de l'activité de l'instinct populaire, ce vrai créateur des langues et cet obstiné protecteur des œuvres qu'il a une fois produites. Les notaires et les maires de nos villages ne parlent plus que le beau français de Paris, le dialecte courtisan, comme l'appelait Ronsard ; mais leurs clients et leurs administrés sont moins dociles : ils parlent toujours le normand que les paysans d'il y a dix siècles tirèrent du latin corrompu, ou plutôt transformé, avec quelque mélange de vieux celtique. Quand je veux m'entretenir avec un de ces francs campagnards, je ne le comprends pas toujours sans peine ; mais, loin de m'étonner ou de m'indigner, je me dis avec une secrète joie d'antiquaire : Tant mieux ! voilà encore une œuvre du bon Dieu que la main de l'homme a respectée ; voilà une inégalité, assurément innocente, que n'a pas encore effacée le niveau de nos réglements publics ; il y a encore des prairies et des forêts naturelles, et la végétation n'est pas partout taillée, alignée, fardée comme dans les jardins de Versailles. »

La plupart des métaphores ne sont qu'un voile élégant ou hardi de la pensée. Celles de l'ex-directeur de la Société des antiquaires de Normandie décèlent son faible pour nos vieux patois, indiquent une sorte de préférence qu'il leur donne sur la langue dont notre Malherbe entreprit ou poursuivit la discipline. Cette langue cependant est le français, que le talent sait plier à tous les usages, que la religion substitue au latin dans ses polémiques, que la philosophie

prend pour interprète de ses méditations, que la politique emploie pour fixer le sens des traités, que la littérature trouve docile à tous ses caprices, pour toutes ses créations; c'est, en un mot, celle de toutes les langues modernes qui tend le mieux et le plus sûrement à l'universalité. Avons-nous bonne grâce à prôner les patois devant la langue si laborieusement perfectionnée depuis les premiers trouvères jusqu'à Racine, si habilement maniée depuis trois siècles, si variée sous la plume de tant de génies ?

« Continuez, nous disait l'orateur, d'aimer et de respecter, comme vous le faites, ces précieux restes du passé, les patois de votre chère Normandie. Conseillons ensemble à ceux qui les parlent encore de ne pas mettre leur orgueil à les oublier. Qu'ils apprennent à l'école ce qu'il faut pour être de bons Français ; mais qu'ils ne rougissent pas du parler normand ; et si parfois leur cœur est ému de quelque sentiment, ou leur esprit agité de quelque pensée que puisse exprimer naturellement le simple langage du pays, qu'ils ne craignent pas de s'essayer en ce genre de littérature, patriotique aussi à sa manière. »

Ce conseil, nous le croyons du moins, sera tout-à-fait stérile, et nous n'en aurons aucun regret. Sans doute le patriotisme est louable dans tous ses élans, mais non sous toutes les manières de se produire. L'exemple du poète Jasmin, qu'on nous a proposé, ne peut être suivi sans danger dans nos départements du Nord-Ouest. Le patois normand ne diffère pas de la langue perfectionnée de l'Académie comme en diffèrent les idiomes du Midi ; le patois normand est

du français informe, à l'état brut, qu'une foule de grands hommes ont dégrossi péniblement et lentement poli. Exprimer ses sentiments et ses pensées en ce vieux langage, c'est leur donner la rouille pour parure, c'est retourner vers la barbarie.

Assurément le savant que je combats n'a pas eu l'intention de faire produire des pièces ridicules ; mais il a trop espéré des prosateurs ou des poètes normands qui voudraient écrire en leur patois. Sur ce point, à notre estime, l'avenir ne saurait être plus riche que le passé : nos aïeux, dont le patois était la langue pure et que rien n'altérait autour d'eux, étaient mieux placés que nous pour composer dans un idiome qui ne doit sa persistance qu'à l'habitude. Or, qu'ont-ils fait qui soit digne de vivre dans la mémoire des hommes ? On a cherché, il y a peu d'années, les vieux chants populaires de la France : la Normandie a fourni son contingent avec le zèle qu'elle met à répondre à tout appel du ministère de l'instruction publique. Je ne sache pas qu'avec la meilleure volonté du monde, on ait trouvé l'ombre d'un chef-d'œuvre.

D'où vient donc la faveur du patois auprès de quelques savants modernes ? Elle vient des motifs mêmes qui nous attachent aux résultats de nos recherches. Oui, l'objet spécial de nos études a pour nous tous un attrait puissant : un érudit, un fort linguiste trouve aux patois un charme que ne soupçonnent pas ceux qui ne sont que philosophes, ou poètes, ou historiens, ou théologiens, ou romanciers, ou écrivains économistes. Est-ce à dire qu'il faille adopter des opinions exagérées ? Ne vaut-il pas mieux se défendre

d'un enthousiasme qu'on ne peut faire partager aux autres, et qui d'ailleurs n'est pas légitime ?

Nous avons eu l'occasion d'éditer, en 1856, un *Glossaire du patois normand*, et notre part d'additions à l'œuvre posthume de Louis Du Bois ne nous a point abusé sur la valeur de notre vieil idiome. Nous abordâmes notre tâche avec curiosité, nous l'accomplîmes avec un véritable intérêt, et quand nous la quittâmes, nous crûmes devoir consigner dans quelques pages les réflexions qu'elle nous suggéra.

Aujourd'hui que l'épreuve de neuf années, demandée par Horace pour les poèmes, achève de s'écouler, je reprends et modifie peu ces réflexions, auxquelles je ne puis me défendre de trouver de la justesse et de l'opportunité.

Qu'est-ce en réalité que nos patois ?

Nos patois sont de précieux débris d'idiomes anciennement parlés dans nos provinces. Chaque invasion, chaque passage d'armées étrangères, chaque séjour de peuples conquérants, apporta son tribut de mots et de locutions, altéra plus ou moins l'idiome primitif, et prépara plus ou moins cette lente fusion d'où sortit laborieusement, dans le nord de la France, la langue de Bossuet, de Racine, de Voltaire. Telle est la richesse ou plutôt la variété des patois, qu'aucune langue régulière n'en saurait égaler les variantes. L'indépendance du peuple, impatient du joug grammatical, ne connaît point la retenue académique ; il se joue des scrupules de l'écrivain, il n'a d'autres lois que ses caprices. Aussi se donne-t-il toute liberté dans la création des mots, dans leurs flexions, dans le remaniement des syllabes et dans leur prononciation. Il les allonge

ou les resserre, ouvre la bouche ou la ferme, précipite les sons ou les traîne à son gré, et parvient, sans le vouloir, sans le savoir, à créer l'usage.

Quelle tâche que celle de saisir et noter tant de vocables, tant d'acceptions, tant de nuances? On peut dire qu'elle est infinie, et ceux-là seuls en auront pleine conscience, qui essaieront de faire eux-mêmes le lexique d'un de nos patois. C'est dans cette œuvre de patience et de persévérance qu'il faut se résigner à l'imperfection. Plus on avance, plus on s'aperçoit qu'on n'arrivera jamais au complet dans ce genre de nomenclature. Oui, quand la liste des mots patois aura paru, le plus mince écolier signalera, en la parcourant, l'omission de mots qui lui sont familiers. Érudits infatigables, résignez-vous à collectionner avec une telle perspective.

C'est qu'en effet rien ne semble plus difficile à composer qu'un glossaire, sans lacunes, d'un patois usité dans une contrée étendue comme la Normandie. Le propre de cet idiome, sans règles fixes ou du moins apparentes, est la mobilité. Pour le saisir dans ses formes multiples, il faudrait passer des mois, peut-être des années, dans chaque canton de la province qui le parle. Plusieurs vies d'hommes n'y suffiraient pas! Il faudrait l'étudier dans les villages et dans les hameaux, car il change plus ou moins de commune en commune; il faudrait comparer les mêmes vocables, dont toute la différence, si tranchée au premier abord, consiste assez fréquemment dans de simples variantes de prononciation; il faudrait remarquer les acceptions nouvelles dues aux lieux que l'on habite, aux impressions que l'on reçoit de

la nature physique, aux formes politiques, aux croyances religieuses, aux préjugés, aux superstitions de toute sorte qu'imposent les circonstances et les climats; il faudrait tout voir, tout saisir, tout noter, puisqu'il est vrai que chacune de ces causes influe sur le langage, et que toute pensée, tout sentiment veut son expression et la trouve. Qui donc entreprendra cette tâche immense? Et, cependant, pour l'accomplir, des philosophes de bonne volonté ne suffiraient pas: il est besoin, pour de telles recherches, d'hommes de beaucoup de sens et d'érudition. Que de connaissances en linguistique sont nécessaires pour vérifier les éléments natifs de tant d'agrégats, roulés de rivages en rivages pendant des siècles, et modifiés par tant d'influences, sous tant de latitudes! Que de sagacité pour en saisir les traits primitifs, voilés sous des transformations successives qui ont altéré leur physionomie et parfois changé leur constitution!

Plus on y réfléchira, plus on sentira l'importance des glossaires patois pour un dictionnaire historique de notre langue, et plus on reconnaîtra la justesse des réflexions de Génin sur ces « immortelles archives de la langue française, » comme il les appelle. Écoutez ce philologue incisif : « Il s'en va grand temps de les recueillir! La civilisation, disséminée par le réseau des chemins de fer, entame partout la tradition, l'écrase sous les roues des locomotives, et aura bientôt fait d'absorber et de confondre toutes les originalités locales dans l'océan de l'uniformité. Dans un temps donné, il n'y aura plus de patois; il n'y aura plus que le français littéraire, le français

du théâtre et des romans, compliqué (et non pour une petite dose) du français industriel. Dieu sait ce que c'est, et surtout ce que ce sera ! »

Dieu sait et nous ignorons ce que sera ce français du théâtre, des romans et de l'industrie, cette langue future de nos descendants, et peu nous importe à nous qui serons morts quand on la parlera et qu'on l'écrira ; mais nous tenons aux enquêtes approfondies sur les origines du français, et nous désirons en percer quelques mystères, en surprendre quelques secrets. Les patois en recèlent, étudions les patois.

Et d'abord faisons d'amples herbiers de cette flore de la linguistique, pour laquelle, si nous ne nous en occupons, tant d'espèces seront perdues. Hâtons-nous, car si les anneaux que nous tenons encore disparaissent, la chaîne entre l'avenir et le passé sera pour jamais rompue ; il n'y aura plus de tradition.

Heureusement qu'il existe çà et là des esprits curieux, éclairés, patients, qui herborisent à leur façon dans des excursions intelligentes à travers nos villages, au sein de nos foires et de nos marchés, où afflue la population de nos campagnes. En contact d'affaires et d'intérêts, quelquefois de fêtes et de plaisirs, avec cette population au vieux langage, ils en notent tous les mots surannés, toutes les acceptions insolites, toutes les nuances de prosodie, et amassent, sans autre but que le botaniste qui fait sa récolte, de précieuses nomenclatures, pour l'unique et solitaire bonheur de les posséder.

Nous connaissons de ces intrépides et modestes collectionneurs, qui ne pensent point à la gloire et

que la gloire oublie, et dont le désintéressement est sans bornes. Leurs manuscrits sont à qui veut les consulter ; leur bonheur est de voir que l'on fait cas de leurs travaux et qu'on désire en tirer parti. Il est vrai que leur zèle a souvent dépassé toutes limites, et qu'ils ont recueilli des matériaux dont une portion nuit beaucoup à l'autre. On rencontre généralement trop de mots dans leurs lexiques manuscrits, puisqu'ils en inscrivent, par mégarde, qui ont place dans la dernière édition du Dictionnaire de l'Académie française.

Sans doute il faut noter tous les vocables qui appartiennent à des idiomes ou très-anciens, ou perdus, et qui attestent le passage, ou le séjour, ou l'établissement de divers peuples dans nos contrées ; sans doute il faut signaler une foule d'altérations de prononciation, qui ne sont pas le patois proprement dit, qu'à la rigueur on en pourrait retrancher, qui semblent toutefois en faire partie, et qu'admettent en proportion plus ou moins grande la plupart des dictionnaires de nos patois ; sans doute il faut multiplier les remarques ; mais il importe aussi d'y mettre des bornes, et de ne pas suivre dans tous ses caprices l'accentuation de nos villageois. Si elle change, non-seulement d'un département à un département, d'un canton à un canton, d'un village à un autre, elle varie d'un homme à un homme, et l'on court le risque de noter un cas particulier comme cas général, et de le regarder comme l'usage de toute une contrée.

Il importe aussi de ne pas s'arrêter en chemin au désir si naturel et si décevant de trouver l'étymologie

des mots patois. Nous ne connaissons pas de terrain plus glissant, et nous avons vu les hommes les plus instruits y faire, comme à l'envi, les plus lourdes chutes.

M. l'abbé Decorde, qui a fait un *Dictionnaire du patois du pays de Bray*, a donné dans sa préface quelques phrases copiées dans une œuvre inédite d'Auguste Le Prevost; je vais les citer à mon tour : « La science étymologique est une arme à deux tranchants qui ne doit pas être abandonnée à des mains novices. On peut la comparer à ces flambeaux qui jettent de la fumée et de l'obscurité sur leur passage quand ils n'éclairent pas. Elle demande non-seulement la connaissance approfondie et la comparaison continuelle d'un grand nombre de langues, de dialectes, d'idiotismes, une faculté d'observation et de rapprochement exquise; mais encore beaucoup de sobriété, de loyauté, de circonspection dans l'exercice de cette faculté; sans quoi l'on arrive par une pente très-rapide à faire venir *alfana* d'*equus;* on se décrédite soi-même, et l'on décrédite l'une des recherches les plus piquantes et les plus utiles à la satisfaction de la raison humaine, qui puisse occuper les loisirs d'un érudit. Nous insistons d'autant plus sur la nécessité d'une grande réserve à cet égard, que, débarrassé de cette grave responsabilité, le travail que nous désirons voir entreprendre dans chaque arrondissement n'offrira plus qu'une tâche facile à chacun de nos collaborateurs. »

Cette tâche facile est si longue, si minutieuse, elle demande dans une localité quelconque tant de patience et de sagacité, qu'étendue à toute une province, elle devient pénible, ardue, immense, et que



l'on ne peut susciter trop de travailleurs pour l'accomplir. On aura d'abord (il faut s'y attendre) des essais informes, incomplets, peu satisfaisants; d'autres, moins incomplets, viendront à leur tour; enfin d'autres suivront sans doute, pour la plus grande gloire de ces vieux idiomes d'où est sortie la noble et limpide langue française, dont les mérites furent parfois méconnus de ceux-là même qui lui durent le plus de succès.

A nos yeux, l'étude des patois a pour premier et principal avantage d'éclairer nos origines, et nous disons avec Génin : « Ces glossaires patois avanceraient tout d'un coup la besogne du *Dictionnaire historique;* l'Académie prendrait là ses éléments sur le vif. Tant de mots dépareillés, barbouillés, méconnaissables, errant à travers le langage comme des mots sans aveu, le glossaire patois fournirait sur-le-champ de quoi leur constituer une famille, rétablir leur vraie physionomie, et les remettre dans le monde sur le pied d'honnêtes et légitimes citoyens du vocabulaire, sur le pied de leur naissance, avec restitution de leur antique apanage. Les écrivains du moyen-âge seraient appelés à déposer comme témoins, et à confirmer la possession d'état par preuves écrites et irrécusables. La langue française se trouverait tout à coup restaurée : ce serait un monument simple et grandiose dont chacun pourrait mesurer l'intérieur et examiner toutes les assises, depuis les plus anciennes jusqu'aux plus récentes, éclairé par le flambeau du génie même qui a présidé à la fondation. »

Telle est, en réalité, la principale utilité des patois, le véritable intérêt qui doit exciter à leur étude. Quant

à les considérer comme des langues par excellence, quant à nous associer à l'enthousiasme de leurs admirateurs plus ou moins érudits, comme un Schnakenburg, un Pierquin de Gembloux, un Charles Nodier, le bon sens nous l'interdit, et nous tâchons de n'avoir pas d'autre maître. Nous ne disons pas du patois, avec ce dernier : « Presque inaltérable dans la prononciation, dans la prosodie, dans la mélopée, dans l'orthographe même quand on l'écrit, il rappelle partout l'étymologie immédiate et souvent on n'y arrive que par lui. Jamais la pierre-ponce de l'usage et le grattoir barbare du puriste n'en ont effacé le signe élémentaire d'un radical. Il conserve le mot de la manière dont le mot s'est fait, parce que la fantaisie d'un faquin de savant ou d'un écervelé de typographe ne s'est jamais évertuée à détruire son identité précieuse dans une variante stupide. Il n'est pas transitoire comme une mode. Il est immortel comme une tradition. Le patois, c'est la langue native, la langue vivante et nue. Le beau langage, c'est le simulacre, le mannequin. »

Voilà de ces paradoxes comme savait les tourner Charles Nodier, et comme il aimait à les développer aux lecteurs superficiels, qui ne s'inquiètent pas assez du fond quand on les charme par la forme. Quinze à dix-huit pages de ce style sur le patois font un chapitre neuf et piquant de ses élégantes *Notions de linguistique*. Mais quel homme réfléchi donnera son assentiment à de si étranges assertions? La conséquence naturelle de ce singulier article et du livre tranchant de M. Pierquin de Gembloux, et de tout ce qu'écrivent ceux qui s'éprennent d'un trop vif amour pour les patois,

c'est que les Vaugelas, les Patru et tous les hommes de goût qui se sont consumés en utiles et féconds efforts, dans la première moitié du XVII[e] siècle, pour épurer notre langue et donner aux grands hommes un instrument que leurs chefs-d'œuvre devaient faire approcher de la perfection, ont le tort grave d'avoir dénaturé les patois qu'ils ont cru polir. « Les patois, en effet, dit Charles Nodier, ont une grammaire aussi régulière, une terminologie aussi homogène, une syntaxe aussi arrêtée que le pur grec d'Isocrate et le pur latin de Cicéron. »

Et plus loin : « Pour trouver une langue bien faite, et j'entends par là, comme tout le monde, une langue bien grammaticale et bien syntaxée, qui n'est inconséquente avec elle-même, ni dans la déclinaison ni dans la conjugaison, qui est toujours fidèle à elle-même, à la prononciation dans le mot, à une forme donnée dans la locution, on ne court aucun risque de remonter à un patois. J'irai plus loin, car je ne recule pas devant les conséquences expérimentales : ce serait le parti le plus sûr. »

Ainsi la langue harmonieuse et pure de Racine et de Massillon est inférieure à celle des rustres du moyen-âge. Pour la réformer, nous ne courons aucun risque en remontant au patois ; là seulement nous trouvons une grammaire bien fixée, sans inconséquence avec elle-même ni dans la déclinaison ni dans la conjugaison ; les siècles de barbarie sont ceux de l'excellence du langage, et les siècles de la politesse des mœurs et de la civilisation en progrès sont ceux où le langage est tombé dans la barbarie !

Les exagérations de Grégoire à la tribune de la

Convention nationale, dans son fameux rapport sur l'extinction des patois et les moyens d'universaliser l'usage du français, nous semblent beaucoup plus raisonnables ; car si c'est une croisade stérile que celle que l'on entreprendrait contre la ténacité de certaines populations, attachées à leur jargon comme à l'air de leurs vallées ou de leurs montagnes, il est désirable que l'intelligence de notre langue se propage sur tous les points de notre territoire ; l'unité de l'idiome importe à l'unité politique, religieuse, administrative. La fusion d'une foule de peuplades voisines dans une grande nation n'est complète qu'autant qu'elles parlent le même langage ; et l'Assemblée constituante qui ordonna, le 14 janvier 1790, de traduire ses décrets en dialectes vulgaires, prit une mesure moins logique que la Convention décrétant, le 8 pluviôse an II (27 janvier 1794), qu'il serait établi des instituteurs primaires pour enseigner la langue française dans les départements où elle était le moins répandue, notamment dans ceux de la Bretagne et de l'Alsace.

Ces vues patriotiques ont été secondées par les guerres de la République et de l'Empire, et, quand la paix est venue, les mesures législatives et les intérêts nouveaux des populations ont continué la propagation du français dans les provinces arriérées. Chaque jour les patois perdent du terrain, et nous sommes loin de nous en plaindre. Si nous nous montrons curieux de les recueillir, ce n'est point pour substituer leur indigence à nos richesses. Nous imitons les antiquaires qui remplissent leurs musées de vieilleries de toute espèce pour l'art, non pour

l'usage ; et ceux-là seuls nous blâmeraient, qui proscriraient toute recherche sur le premier des arts, celui de la parole.

Mais le blâme n'est pas à craindre, puisqu'une faveur marquée accueillit les essais divers tentés jusqu'à ce jour. Ces essais, toutefois, n'étaient que des labeurs isolés : ils sont loin de suffire. Seulement ils démontrent l'utilité de l'un des grands travaux collectifs, que pourraient entreprendre les sociétés savantes des départements, l'utilité d'un *Glossaire des patois de la France*.

Cette tâche, que nous avons reconnue si difficile, si impossible pour des savants réduits à leurs livres et dans la solitude de leur cabinet, se ferait sans peine et comme en se jouant par des milliers de collaborateurs. Il suffit, en effet, qu'on soit prévenu pour ouvrir l'oreille et noter les mots patois auxquels, sans cet avertissement, on n'aurait fait aucune attention. Chacun peut recueillir des vocables frappants, étranges, pittoresques, des locutions, des acceptions remarquables, des variantes de prononciation, des altérations plus ou moins profondes, qui sont les matériaux du Glossaire national. De bons esprits, qui n'y ont jamais songé, se passionneraient pour cette espèce de chasse aux mots patois, et les éléments de l'œuvre que nous désirons seraient recueillis en trois ou quatre années.

Que faut-il pour cela ? Un simple appel de M. le Ministre de l'instruction publique, un plan donné par le Comité impérial des travaux historiques. Si M. le Ministre en juge comme nous, il fera cet appel, il transmettra aux sociétés savantes des départements

le plan du Comité, il nommera une commission pour mettre de l'ordre dans les recueils trop considérables que l'on enverra, et pour rédiger avec patience et talent un Glossaire national. Ou notre attente sera trompée, ou l'Académie des inscriptions s'applaudira de voir la province lui venir en aide pour un ouvrage que tous les efforts de ses membres sont impuissants à produire. N'est-ce pas à de semblables travaux que nous devons nous attacher, nous, humbles ouvriers des départements ? On parle toujours d'œuvres de décentralisation littéraire : celle que nous indiquons est toute naturelle, elle est désirable, elle est possible ; nous sommes donc en droit de la regarder comme légitime.

L'ART POÉTIQUE

DE BOILEAU

ET LES NOVATEURS,

PAR M. A. THÉRY,

Recteur, membre titulaire.

MESSIEURS,

Je veux essayer de traiter devant vous un sujet littéraire, ancien et nouveau tout ensemble, qui aurait peu d'attrait pour les lecteurs de feuilletons, mais qui ne scandalisera pas une académie, où il n'y a qu'une puissance à laquelle on soit tenu de plaire : la conscience du vrai et du beau.

Dressons ensemble, si vous le voulez bien, un inventaire des préceptes contenus dans l'*Art poétique* de Boileau, pour voir s'il y en a qui soient restés debout, s'il y en a qui aient succombé sous les attaques et sous les exemples des romantiques et de leurs successeurs, les réalistes de nos jours.

Vous savez qu'en l'année 1823, une phalange hardie, indignée des timidités poétiques du siècle de Louis XIV, leva son drapeau. Parmi les combattants, dont plusieurs étaient de beaux-esprits, quelques-uns des poètes de génie, suivis par malheur d'une tourbe de médiocrités violentes, les uns, enjambant par-

dessus le XVIIe siècle, s'établirent en plein moyen-âge pour y respirer l'air de la liberté; les autres, sans se préoccuper des essais ou des chefs-d'œuvre du temps passé, déclarèrent qu'à la France nouvelle il fallait un art nouveau. Plusieurs se rangèrent sous la bannière du Christianisme, et lui demandèrent des inspirations plus intimes que les imaginations païennes ; d'autres, méprisant comme de froids dessinateurs les scrupuleux partisans des règles, glorifièrent avant tout le coloris. Racine et Boileau furent pour les uns de pâles imitateurs des anciens, affublés des oripeaux usés de la mythologie; pour les autres, des aristocrates littéraires qui avaient peur du mot propre, de la pensée et de l'expression du peuple, contrairement au principe moderne d'égalité.

Aujourd'hui, l'enthousiasme romantique est refroidi. Le moyen-âge risque bien d'aller retrouver le XVIIe siècle dans un commun linceul. L'art nouveau s'est fait positif et vulgaire, de parti pris. Il sourit de pitié à l'idéal comme à une vieille figure sillonnée de rides, et lui oppose triomphalement la réalité nue, seule digne de sa verve et de nos hommages.

Eh bien ! Messieurs, est-il vrai que la législation poétique du grand siècle ne soit plus qu'une ruine; que celui à qui nous la devons ne soit aujourd'hui qu'un oracle muet, ou dont les réponses, faites timidement à voix basse, n'arrivent pas à nos oreilles?

Au contraire, est-il vrai que l'*Art poétique* subsiste tout entier, et que tant d'efforts n'aient détaché aucune pierre de ce monument du goût classique?

Deux solutions trop absolues à mon gré. Mais, Messieurs, je ne veux pas juger seul ; permettez-moi de vous associer à l'instruction du procès.

Dans le premier chant, rempli comme les autres de souvenirs d'Horace, mais de souvenirs qui se changent, sous une main habile, en créations originales, Boileau recommande avant tout de ne pas se proclamer poète sans être bien assuré de sa vocation.

Hélas ! il faut le reconnaître ; c'est là un de ses préceptes les plus impuissants. Il a peut-être arrêté quelques génies timides et défiants d'eux-mêmes ; mais les gens entêtés de leur mérite, et d'autant plus décidés à faire des vers qu'ils y étaient moins préparés par la nature, classiques ou romantiques, ceux-là auront passé à pieds-joints par-dessus le conseil du maître, et la Vogue, cette fée capricieuse, les aura enchantés en les touchant.

Le second précepte commande de ne cultiver que la spécialité poétique à laquelle on est propre. Hélas ! encore une fois, rien n'est plus raisonnable ; mais nulle recommandation n'est moins écoutée. On a bien dit que La Fontaine était moins un fabuliste qu'un fablier, portant naturellement des fables, et, quand la vocation spéciale éclate avec cette force, il n'y a pas d'étude ni d'effort à faire pour la suivre. Mais que de gens se sont regardés comme propres à tout, et particulièrement aux genres où ils n'étaient pas appelés ! Tel homme d'esprit, qui eût composé d'ingénieuses épîtres, s'est déguisé en berger pour faire des églogues ; tel autre, né pour être un conteur piquant et sarcastique, s'est lancé dans l'épopée ; et plus d'un, qui demandait la gloire à quelque grand poème, rencontrera peut-être la renommée dans un couplet.

Revenons à Boileau.

Le bon sens, la raison ; c'est la grande loi qu'il impose d'abord au poète. Il condamne les faux brillants, la recherche des détails inutiles; l'incertitude du goût qui, pour corriger un défaut, se jette dans le défaut contraire ; l'ennuyeuse uniformité; la bassesse du style, même dans les sujets les moins nobles; l'emphase déclamatoire; les cadences qui blessent l'oreille ; l'obscurité du langage qui résulte de l'insuffisance de la réflexion. Il veut que la langue soit toujours respectée, que l'écrivain se défie d'un travail rapide, et qu'il polisse lentement son ouvrage ; enfin que l'unité règne dans l'œuvre poétique. Son dernier conseil, dans ce premier chant, le plus important des quatre, c'est de choisir un ami sévère, qui ne pardonne aucune négligence, qui ne montre de complaisance pour aucun défaut.

Tous ces préceptes, Messieurs, ont-ils la même valeur? Je ne le pense pas, et je crois que plusieurs peuvent être modifiés selon les diversités de l'état social et du mouvement littéraire. Il est bien vrai que la solennité du grand règne a comprimé plus que de raison ce qui restait du génie gaulois, et que, Molière et La Fontaine à part, les grands écrivains du XVII[e] siècle se ressentent un peu trop de la majesté du monarque. Je ne suis pas très-disposé à croire qu'il faille sans cesse *polir* et *repolir* ses ouvrages. Cette poursuite obstinée de la perfection absolue risque fort d'éteindre et d'effacer l'imagination.

Mais, ces concessions faites aux novateurs, je maintiendrai contre eux, comme dictés par le goût et la sagesse même, les autres conseils du poète.

En vain attaquent-ils cette recommandation réitérée de donner toujours à l'œuvre poétique le cachet de la raison, sous prétexte que l'imagination en sera désarmée. La fantaisie vide et sonore peut amuser nos oreilles, mais ne descend pas profondément en nous, et le bon sens, loin de gêner l'imagination, lui communique assurément la solidité et la vie.

Il paraît commode d'épuiser les détails d'une description, d'un portrait, d'une scène d'intérieur, et d'illustres exemples, tels que celui de Walter Scott, semblent autoriser cette méthode facile. Il n'en est pas moins vrai qu'elle amène avec elle l'ennui et la fatigue, et que le lecteur le plus amoureux d'un livre saute sans scrupule plus d'une page où surabondent ces minutieux ornements.

J'admets qu'on ne s'effraie pas toujours du mot propre, et qu'on ne parle pas au public de nos jours avec ce choix d'expressions toutes générales que Boileau préfère et que prescrivait encore Buffon. La cour ne dicte plus à la ville ses arrêts littéraires, et la critique est devenue démocratique comme la société. Cependant, si nous parlons au peuple, que ce soit à la partie bien élevée du peuple. La bassesse du style n'est jamais un droit; c'est un délit plus que littéraire, un véritable délit social.

On prendrait, si on l'osait, la défense de l'emphase, en alléguant qu'elle touche au sublime.

On se gêne moins à l'égard de la langue, qu'on traite comme une science incomplète, et qu'on veut enrichir de l'argot du vol, ou de ces barbarismes qui seuls peuvent exprimer les idées neuves de l'inventeur.

Quant à l'unité de l'œuvre poétique, on dédaigne cette unité palpable que Boileau réclame; on la place dans les nuages, si haut et si loin qu'elle échappe aux faibles yeux des gens de goût.

Je ne dis rien de l'ami sévère dont Boileau nous parle à diverses reprises. Peut-être y a-t-il moins d'amis que de compères dans notre siècle, et il faut bien excuser les poètes qui ne réussissent qu'à rencontrer des admirateurs.

Repoussons donc, au nom de la raison, au nom de l'imagination, au nom du génie, au nom du goût, même du goût hardi et sans préjugés, ces recettes faciles proposées à la médiocrité; ces primes offertes à l'esprit déclamatoire, à l'esprit commun et trivial; aux contempteurs de notre belle langue; à la paresse que fatigue le soin de l'ensemble et qui se perd mollement dans les détails. Sur tous ces points, donnons raison à l'*Art poétique;* résistons aux sophismes de ses détracteurs.

Il me semble, Messieurs, que je mettrai plus d'ordre dans mes idées en rapprochant le quatrième chant du premier, et que je ferai par-là ce que le poète lui-même aurait dû faire.

De quoi s'agit-il, en effet, dans ce quatrième chant?

D'observations générales, comme dans le premier; de la nécessité d'éviter la froideur, d'écouter avec docilité la critique, de n'employer que de nobles images, expression d'un noble cœur. Toutes ces idées sont indiquées dans la première partie. Ce que nous rencontrons de nouveau dans la quatrième, c'est une permission brièvement accordée à l'art de

franchir quelquefois les bornes prescrites, une sommation généreuse de travailler, non pour l'argent, mais pour la gloire, et, comme péroraison naturelle, un magnifique éloge du grand Roi.

Travailler pour la gloire ! ne pas se montrer affamé d'argent ! plus d'un réaliste contemporain, Messieurs, trouverait que Boileau en parlait bien à son aise ; que la vogue est plus lucrative que la gloire, et que, si le goût du public est aux émotions malsaines, un écrivain serait une franche dupe de préférer à une sympathie actuelle et productive les suffrages lointains de la postérité.

Parcourons maintenant, sans peser sur les détails, le second et le troisième chant de l'*Art poétique*.

Nous entrons ici dans les spécialités : et, tout d'abord, nous reprochons à Boileau, comme l'ont fait tous les critiques, son inconcevable oubli de la Fable et de La Fontaine. L'Opéra, peut-être en haine de Quinault, est également oublié. Enfin, il n'est pas question de l'Épître. Boileau, qui lui doit pourtant une partie de sa gloire, la regardait, sans doute, moins comme un genre que comme une simple forme poétique. Néanmoins, puisqu'il a mentionné l'Épigramme, l'Épître n'eût pas été indigne du même honneur.

Le second chant contient les règles de l'Idylle, de l'Élégie, de l'Ode, du Sonnet ; touche en passant l'Épigramme, le Rondeau, la Ballade, le Madrigal, s'arrête sur la Satire, et donne quelques vers au Vaudeville, non pas comme composition dramatique, mais à titre de chanson.

A l'Idylle Boileau attribue une élégante et gracieuse

naïveté, également éloignée de la rusticité et de l'emphase. Quel que soit le charme des vers de Théocrite et de Virgile, le genre pastoral est si contraire à la nature, à moins de remonter jusqu'aux bergers problématiques de l'Age d'or, que je serais tout prêt à excuser la nouvelle école du peu de cas qu'elle en a fait.

Il n'en est pas de même de l'Élégie. C'est l'éternelle voix de la plainte qui s'exhale du cœur humain, frappé dans ses affections. Mais pourquoi donc Boileau ne reconnaît-il que les élégies amoureuses? Il veut que le cœur seul parle dans ce poème; mais n'est-ce pas le cœur qui doit parler dans toutes les douleurs?

Dans ses préceptes sur la poésie lyrique, notre législateur fait la partie trop belle aux romantiques, en permettant à l'Ode *un beau désordre*, qui est, dit-il, *un effet de l'art*. J'aurai la hardiesse de dire que ce mot *désordre* me déplaît, même corrigé par ce qui l'entoure. Il n'y a certainement pas de *désordre* dans les œuvres des grands lyriques; il y a un mouvement libre, une liaison d'idées plutôt que de mots. Leur style ne marche pas *au hasard*, comme le dit Boileau; il néglige les transitions lentes, mais son vol est réglé par la raison, que l'imagination anime et colore.

Que dirons-nous du Sonnet, si ce n'est que Boileau, trop voisin du puéril et célèbre duel des sonnets de Job et d'Uranie, a pris l'engouement de l'époque pour une admiration légitime, et que son goût, si sûr ordinairement, s'est trompé en consacrant plus de vingt vers à ce pauvre tour de force poétique, et en nous disant sérieusement que :

Un sonnet sans défaut vaut seul un long poëme.

L'Épigramme n'est qu'une occasion pour le critique de défendre aux pointes l'accès de tous les genres, excepté celui-là, qui est sans importance à ses yeux.

Le Rondeau, la Ballade et le Madrigal obtiennent de lui ce qu'ils méritent, c'est-à-dire un jugement rendu comme par grâce, en courant. Vous savez, Messieurs, que les novateurs ont fait bon marché du rondeau et du madrigal, qui appartiennent au temps de la galanterie raffinée. Au contraire, ils ont tenté de réhabiliter la ballade, qui prête à la fantaisie, et qui s'accommode du vague et de l'étrangeté.

Pour ce qui est de la Satire, Boileau exige qu'elle conserve *un esprit de candeur*. C'est une condition que n'a pas acceptée l'école moderne. La crudité du nom propre et la violence des invectives lui ont paru beaucoup plus dignes d'elle que les critiques décentes et les traits piquants sans être injurieux.

Le Français, né malin, créa le Vaudeville.

Cet excellent vers est tout ce qui reste du rapide jugement porté par le poète sur un genre qu'il paraît confondre avec la Chanson.

Je n'ai plus, Messieurs, qu'à vous entretenir du troisième chant, où Boileau trace les règles de la Tragédie, de l'Épopée et de la Comédie.

C'est à la tragédie que s'est attaquée surtout, il y a quarante ans, la grande insurrection dramatique, et Boileau, avec Racine, a porté le poids de l'invasion.

Voyons donc ce que demandait le maître, ce que lui refusaient les révoltés, et tâchons de faire équitablement, s'il y a lieu, la part de leurs défaites et de leurs conquêtes.

Boileau commence noblement par poser une règle féconde. Il faut que l'auteur tragique remue la passion; qu'il excite la terreur ou la pitié. Une froide logique endormira le spectateur.

Y avait-il dans ce précepte une intention cachée de critiquer le théâtre de Corneille, où le raisonnement tient beaucoup de place, et où l'admiration, ce troisième ressort tragique, s'ajoute à la terreur et à la pitié? Il se peut que l'ami de Racine ait eu ce type devant les yeux. Convenons cependant que, sauf les exceptions de génie, la pitié et la terreur seront toujours les moyens tragiques par excellence.

On attribue encore au même sentiment les vers énergiques dans lesquels le poète recommande la clarté de l'exposition. Il est vraisemblable que le début confus d'*Héraclius* était présent à sa pensée.

Mais nous voici arrivés au champ de bataille. Les trois unités de lieu, de temps, d'action ! Voilà le grief de l'école moderne contre Aristote, Horace, Corneille, Racine et Boileau :

« Quoi ! le poète tragique s'emprisonnerait dans ces liens pédantesques ! Il se mettrait à lui-même de telles entraves ! Quoi ! si l'émotion, la passion, la vérité poétique gagnent à un changement de lieu, à une prolongation du temps, à une variété d'actions attachante, il faudra, par respect pour une prescription littérale et surannée, étouffer le géant qui eût grandi en liberté ! Sus donc aux trois unités ! Qu'elles cèdent la place à l'unité réelle, à la seule vraie, à l'unité d'intérêt ! »

Et le théâtre romantique s'est mis à l'œuvre, et nous avons vu ses héros voyager dans l'espace et

dans le temps, et entrecroiser les fils de diverses intrigues dans un chaos rempli de mouvement plus que de lumière.

Il a fait plus, toujours au nom de cette liberté que Boileau, dans son incorrigible manie, veut obstinément régler par la raison. Il a prétendu, à l'exemple de l'Angleterre, confondre les deux genres tragique et comique, et faire succéder, dans une même pièce, les éclats de la bouffonnerie à ceux de la passion. Boileau n'avait pas songé à défendre ce mélange, et, s'il y avait songé, c'eût été un grief de plus.

Pour les unités, n'exagérons rien. Concédons, dans une certaine mesure, que l'unité de temps et l'unité de lieu ne soient pas des conditions rigoureuses. Le théâtre grec ne les a pas toujours observées, et nous abandonnons l'accusation à cet égard.

Mais nous ne serons pas aussi facile pour l'unité d'action. Ce qu'on appelle l'unité d'intérêt autorise des conceptions monstrueuses et des fractionnements à l'infini. Que votre imagination varie les moyens; qu'elle vous fournisse même des actions diverses, habilement liées entre elles, comme dans l'*Andromaque* de Racine; mais qu'il y ait toujours une action dominante à laquelle tout se rattache, une clef de voûte où toutes vos grandes pièces d'architecture convergeront et viendront aboutir.

La vraisemblance, le renoncement aux spectacles qui blessent les yeux, la gradation, l'étude fidèle des caractères et des mœurs, la bienséance, l'accord d'un caractère avec lui-même, l'harmonie du langage et des sentiments : telles sont encore les règles sages que Boileau trace à l'auteur tragique.

Le théâtre moderne prétend suivre la loi de l'intérêt progressif, reproduire avec plus de fidélité qu'autrefois les mœurs et les caractères, faire cadrer d'une manière plus exacte les sentiments et l'expression. Il n'accepte sur tous ces points l'autorité de Boileau qu'en se proclamant plus compétent, plus éclairé par l'expérience que le vieux critique du XVII[e] siècle. Mais, pour la vraisemblance, l'attention à reculer des yeux les actions dont le récit pourrait suffire, les lisières gênantes de la bienséance, l'accord d'un caractère avec lui-même, il déclare tous ces préceptes contraires à la nature, et se pique fièrement de les violer au profit de l'art.

Pour l'Épopée, j'aurais peu de chose à dire, si je ne rencontrais la question du merveilleux chrétien, que Boileau proscrit sans pitié, et j'oserai dire sans raison suffisante. Comment condamner un moyen dont Milton, le Tasse, Klopstock, Chateaubriand ont tiré de si sublimes effets?

Choisir un héros intéressant, dont le nom même ne soit pas bizarre; ménager les incidents, débuter avec simplicité, animer le tout par des mouvements et des images, éviter les détails bas et inutiles; voilà les conseils que Boileau offre au poète épique, et, comme les tentatives en ce genre ne sont pas nombreuses, ces avis n'ont guère trouvé de contradicteurs. Les poètes contemporains préfèrent, sans doute, à une machine si compliquée, des aspirations indécises, des légendes racontées avec enflure, aussi longues peut-être que des épopées; mais ils n'ont pas fait ouvertement la guerre aux règles du genre; ils le rangent silencieusement parmi les ruines du temps passé.

Reste enfin la Comédie, que Boileau, on ne sait pourquoi, a séparée de la Tragédie par l'Épopée. Il en parle succinctement, pour recommander l'étude de la nature, l'observation des caractères, des habitudes de la cour et de la ville, la raison surtout, la raison, qu'il préconise toujours, et dont il étend partout le domaine.

S'il a oublié d'interdire l'élément comique dans la tragédie, il n'omet pas d'exclure de la comédie l'élément tragique. Il n'a pas prévu le drame ni la tragédie modernes; mais il a prévu la comédie larmoyante, et nos poètes ont fait bon marché de ses anathèmes. Quant à l'observation, ils l'ont perfectionnée, disent-ils, en multipliant les nuances. Ce n'est plus même un caractère qu'on peint aujourd'hui sur la scène, à quelques glorieuses exceptions près; c'est un accident de l'esprit, une manie personnelle, un travers de circonstance; ce sont des épreuves infiniment réduites et souvent à demi effacées des modèles que Boileau avait sous les yeux.

Notre excursion est terminée, Messieurs; qu'en avons-nous recueilli pour la pratique? Si je ne me trompe, nous avons accordé aux novateurs quelques points secondaires; nous avons franchement signalé des erreurs ou des lacunes dans l'œuvre admirable de Boileau; mais nous avons maintenu fermement tout ce qu'elle renferme de sensé, de vrai, d'ingénieux. Nous avons dit implicitement, et nous allons répéter en termes formels, que l'*Art poétique* est et restera le Code du bon sens appliqué aux travaux d'imagination. Puissent nos contemporains consulter plus souvent l'oracle! Ses réponses tourneront au grand avantage de l'art et de tous ceux qui sont dignes de le cultiver.

DE LA

PHILOSOPHIE POLITIQUE

A L'OCCASION DES ŒUVRES POSTHUMES

DE M. ALEXIS DE TOCQUEVILLE,

PAR M. A. BERTAULD,

Membre résidant.



La philosophie politique a un grand profit à tirer de la publication des travaux posthumes de M. de Tocqueville. Les problèmes qu'elle agite aujourd'hui avec le plus d'ardeur ont été presque tous, sinon résolus, sinon même développés, au moins abordés dans les précieux fragments que les soins d'une pieuse amitié livrent à nos méditations.

Nous n'avons pas toujours, nous n'avons pas même le plus souvent, dans toute sa plénitude, et avec le cortége de tous ses aperçus, la pensée finale ; la conclusion est plutôt indiquée qu'achevée, et il n'y a guère que des jalons pour montrer la route qui y conduit ; le lecteur assiste à la conception ; il est initié, en quelque sorte associé à la tâche de l'écrivain et poursuit sous sa direction la vérité.

Il n'y a point cependant partout des lacunes à combler, des degrés et des distances à franchir ; plusieurs chapitres destinés au livre qui devait faire

suite à l'*Ancien Régime et la Révolution* sont plus qu'à l'état d'ébauches : s'ils n'ont pas les caractères d'une rédaction absolument définitive, ils sont déjà, comme style et comme enchaînement d'idées, d'un tissu si serré qu'ils rappellent Montesquieu, dont, pour le fond et pour la forme, M. de Tocqueville continue la tradition.

Mais, je le confesse, le principal attrait des nouveaux volumes est pour moi dans les *Notes de voyage ;* c'est là que je saisis le mieux la vraie physionomie de l'auteur, ses tendances, ses habitudes d'esprit, ses préoccupations, son originalité ; j'ai la spontanéité, le premier jet de l'impression contemporaine de la première vue, de l'impression qu'a subie et non cherchée l'intelligence. La réflexion n'a pas encore eu le temps d'agencer, de systématiser son œuvre. Il y a de l'incomplet, du tâtonnement, de l'hésitation, de la contradiction parfois, dans l'observation. Tout cela est pour moi une garantie de cette bonne foi que la longue méditation, le souci de la composition et le besoin d'unité altèrent toujours plus ou moins, sans qu'il le veuille et sans même qu'il en ait conscience, chez l'écrivain le plus dévoué au culte du vrai. Qu'importe que l'art ait perdu, si la vérité a gagné à la hâte d'une formule improvisée et provisoire, encouragée par la promesse du huis-clos ? La simplicité et le négligé de la toilette n'excluent pas l'élégance.

Je trouve aussi beaucoup de charmes dans la *Correspondance* de M. de Tocqueville : des lettres qui, pour le plus grand nombre, sont adressées en France à MM. Royer-Collard, Molé, de Rémusat, Duvergier

de Hauranne, de Corcelle, de Montalembert, Gustave de Beaumont, Odilon Barrot, Dufaure, Frélon*, J. Ampère, Léon Faucher, etc.; en Angleterre, à MM. Sénior, John Stuart Mill, George Cornwall Lewis, Henry Reeve, N. V. Sénior, James Stephen, ne peuvent manquer d'exciter une vive curiosité; mais, sauf l'exception faite pour MM. Royer-Collard et Molé, nous n'avons pas les lettres des correspondants de M. de Tocqueville. C'est pour les lecteurs une véritable privation, dont ils s'expliquent les causes sans que pour cela ils éprouvent moins de regrets. Puis, dans les lettres mêmes de M. de Tocqueville, il y a des lacunes résultant des suppressions que d'impérieux motifs de convenance ont dû commander: l'idée a subi des mutilations, et ce n'est pas sans quelque impatience qu'on regarde les points qui remplacent les lignes absentes. Toutefois, la lecture de cette Correspondance, même dans son état actuel, est une source abondante et de profit et de plaisir.

Je me propose de choisir, parmi les nombreuses questions de philosophie politique que M. de Tocqueville a soulevées dans ses *Fragments* et spécialement dans ses *Notes de voyage*, celles qui offrent en ce moment le plus d'à-propos et le plus d'intérêt.

I. Depuis bien des siècles, et encore dans la première moitié de celui-ci, on a beaucoup débattu la thèse, je ne dis point oiseuse, mais moins féconde en conséquences pratiques qu'on n'a paru le croire, de l'origine divine ou contractuelle du pouvoir social; cette thèse est maintenant et comme d'un commun accord délaissée, soit qu'on la tienne pour suffisamment élucidée, soit qu'on reconnaisse qu'elle n'a pas l'impor-

tance que nos devanciers y ont si longtemps attachée.

C'est la thèse des limites du pouvoir qui à bien juste titre s'est emparée de l'attention, en Allemagne, en Angleterre, en France. Mais la question des limites est primée, dominée peut-être par une question sur laquelle on ne trouve, dans les publicistes des divers âges, que des notions inexactes ou au moins troublées et confuses.

Je sais bien que la question des limites implique la question de compétence, et il est bien difficile, il est dans la réalité impossible de déterminer la compétence, c'est-à-dire les attributions du pouvoir, sans s'être rendu préalablement compte de l'objet que le pouvoir est chargé d'atteindre. On a cependant, même de nos jours, procédé par voie de négation, et commencé par refuser au pouvoir les prérogatives qui ont semblé incompatibles avec les droits des individus.

Si on eût débuté par l'examen de la question de l'objet du pouvoir social, on eût pu déduire rationnellement, de la nature et des bornes de cet objet, les moyens d'action, les droits ou plutôt les devoirs dont l'existence était nécessaire à son accomplissement : on eût été ainsi en mesure de procéder par voie d'affirmation, et de mettre en rapport la force et le degré d'autorité avec la mission.

Le bonheur de tous ou du moins l'utilité du plus grand nombre à réaliser, voilà la charge un peu lourde que les écoles les plus diverses se sont obstinées à imposer au pouvoir social, et on conviendra que leur théorie rend commode le rôle de la critique,

qu'il est plein d'encouragements pour les oppositions; le pouvoir, à coup sûr, sera aisément convaincu de trahison, d'infidélité ou au moins de défaillance, car il restera toujours au-dessous de sa tâche. Mais aussi et en revanche, comment dénier au pouvoir des moyens d'action proportionnés, adéquats à l'immensité des obligations dont on le grève? Le pouvoir le plus absolu, le plus affranchi de toute restriction, est légitime en tant qu'il n'est employé qu'à de bonnes fins, dans l'intérêt de la félicité publique; il est compétent pour infliger ses bienfaits à qui les répudie. Suivant qu'il poursuivra comme but principal ou le bonheur terrestre ou le bonheur de la vie à venir, il disciplinera, dans ses intimités les plus profondes, l'existence tout entière du peuple dont il aura le dépôt et la garde.

On comprend peu la longue fortune d'une thèse grosse de ces irrésistibles conséquences. Elle a été pourtant plus ou moins explicitement professée par les écrivains des écoles les plus diverses, par les défenseurs de la souveraineté de *droit populaire* comme par les défenseurs de la souveraineté de *droit divin*. Je la trouve en Angleterre, dans les écrits de Locke, de Hume, de Fergusson; en France, dans les livres de Rousseau, de Mably; Wattel dans son Traité du droit des gens se l'est appropriée. Je n'ose compter au nombre de ses soutiens Montesquieu.

Dans une des Lettres persanes, Usbek écrit à Rhédi (Lettre 81ᵉ) :

« J'ai souvent pensé en moi-même pour savoir lequel de tous les gouvernements était le plus conforme à la raison. Il m'a semblé que le plus parfait est

celui qui va à son but à moins de frais, et qu'ainsi celui qui conduit les hommes de la manière qui convient le plus à leur penchant et à leur inclination est le plus parfait. »

Mais quel est le gouvernement conduisant les hommes de la manière qui convient le plus à leur penchant et à leur inclination ?

Dans l'*Esprit des Lois*, Montesquieu, bien qu'il distingue avec grand soin la nature et le principe des gouvernements (livre III, chap. 1er) et qu'il recherche l'objet des États divers (livre XI, chap. v), ne résout, ni même, à vrai dire, ne pose la question.

De tous les publicistes, celui qui en France l'a le plus nettement formulée, c'est un écrivain dont le spiritualisme et l'orthodoxie catholique ne sauraient être contestés : je parle de d'Aguesseau qui, dans un de ses meilleurs et de ses moins solennels ouvrages, l'*Essai d'institution au droit public* (2e partie, 2e vérité) a écrit :

« La nécessité d'un gouvernement étant ainsi reconnue de fait, il est évident, et l'on peut prouver dans le droit, que, comme je l'ai observé ailleurs, l'objet essentiel de toute société civile ou de toute nation, c'est-à-dire, du chef et des membres, est la félicité du corps entier ; et puisque je me suis convaincu, en posant les fondements du droit naturel, que je ne puis trouver mon bonheur particulier qu'en tendant à la perfection de mon être, je dois reconnaître encore que le bonheur d'un État entier ne peut se trouver que dans sa perfection. Ceux qui gouvernent doivent donc avoir pour objet et pour fin du gouvernement la perfection et la félicité de ceux qui

sont gouvernés, dans lesquelles leur propre perfection et leur félicité personnelle sont nécessairement renfermées. »

Voilà, dans toute sa franchise d'expression et avec une grande hauteur d'intention religieuse, la thèse dont le crédit n'a que trop duré. Cette thèse profondément empreinte dans le Code du grand Frédérick, code qui ne fut promulgué que par son successeur, et dont le préambule est, comme on l'a dit, une tête moderne sur un corps gothique, le communisme l'a abaissée, en la matérialisant par la substitution pour objet, du *maximum* du bien-être au *maximum* du bonheur.

Les théories qui aujourd'hui assignent pour but aux gouvernements, ou le progrès, ou le développement de la civilisation, éludent la difficulté quand elles ne définissent ni le progrès ni la civilisation; et quand elles les définissent, quand elles leur attribuent pour caractère le perfectionnement de l'individu et de l'État, surtout quand elles n'indiquent pas auquel de ces deux perfectionnements appartient la primauté, elles donnent prise à toutes les objections que j'adressais tout à l'heure à la philosophie politique du XVIII[e] siècle.

La théorie qui, sous un titre ou sous un autre, charge les gouvernements de la félicité publique, aboutit fatalement à l'absolutisme d'une religion ou d'une philosophie; elle impose à la société un culte avec ses intolérances, ses disciplines, ses contraintes, le culte d'une certaine utilité actuelle ou future; c'est peut-être parce qu'elle ne s'est pas assez défendue de l'inspiration de cette théorie que l'école doctri-

naire a encouru le reproche de trop sacrifier aux principes d'autorité.

M. de Tocqueville a beaucoup mieux compris le véritable but du pouvoir social; et pourtant, j'ai une réserve à faire contre sa formule :

« La société est-elle obligée, comme on le croit chez nous, de garantir l'individu et de faire son bonheur ; ou plutôt sa seule obligation n'est-elle pas de donner à l'individu des moyens faciles et sûrs de se garantir lui-même et de se créer une existence heureuse ?

« La première notion : plus simple, plus générale, plus *uniforme*, plus saisissable par les esprits à demi éclairés et superficiels.

« La seconde : plus compliquée, plus divisée dans son application, plus difficile à concevoir, mais seule vraie, seule compatible avec l'existence de la liberté politique, seule capable de faire des citoyens et même des hommes (t. VIII, p. 358). »

La société ! pourquoi la société ? La société, c'est ou la réunion des gouvernants et des gouvernés ou les gouvernés seulement ; or, c'est de la souveraineté sociale, représentée par les gouvernants, que le publiciste veut évidemment parler : sa terminologie est encore équivoque et n'est pas exclusive de toute confusion. Toutefois, le problème est visé, et je le tiens pour bien résolu : le pouvoir social est chargé d'assurer à la société et à chacun de ses membres, la liberté dont la sécurité est la première condition.

C'est là l'objet principal et la mission la plus importante du pouvoir : il protége, conserve et développe la société en garantissant la liberté de tous et

de chacun, le déploiement des facultés individuelles; mais pour mieux assurer, pour faciliter de plus en plus les rapports sociaux, il a le droit, et dans une certaine mesure le devoir, de sortir de son rôle de médiateur pour se faire initiateur; il pourvoit encore aux besoins de la sociabilité, à la légitime indépendance de l'individualité; il l'éclaire, lui montre et lui ouvre la bonne voie en s'offrant sans s'imposer comme guide.

II. Pour procurer la liberté à tous et à chacun, comment le pouvoir doit-il être constitué? Doit-il être centralisé ou au contraire fractionné? M. de Tocqueville est trop de son temps pour se faire l'adversaire de l'unité nationale et de l'unité de souveraineté qui en est la plus sûre garantie. La centralisation politique est à l'abri de toute controverse; mais la centralisation administrative n'est-elle pas beaucoup moins impérieusement commandée? Ne semble-t-il pas que l'administration puisse, sans inconvénient, être localisée? N'y a-t-il pas des intérêts indépendants des intérêts du pouvoir central: et pourquoi ces intérêts n'auraient-ils pas leurs représentants et une certaine liberté d'action?

Naturellement, instinctivement, les classes qui arrivent ou ont l'espérance d'arriver à la vie politique, supportent avec impatience, avec jalousie, les pouvoirs trop voisins d'elles, les supériorités de naissance, d'entourage, de richesse, avec lesquels elles sont en contact; elles ont le sentiment que leur élévation rencontrera moins d'obstacles, trouvera plus de secours de la part d'un supérieur commun gérant les affaires communes, et les gérant avec impartialité,

non-seulement sans parti pris contre les intérêts nouveaux, mais plutôt avec quelques préventions bienveillantes, parce qu'ils sont les plus faibles et que les intérêts anciens sont pour lui d'anciens rivaux? N'est-ce pas déjà un succès pour les intérêts nouveaux de déplacer le pouvoir et, s'ils ne peuvent s'en saisir, d'en dépouiller au moins la classe qui le possède et à laquelle ils n'épargnent pas le reproche d'abus?

Ce sentiment de répugnance, de lassitude, presque d'envie, à l'encontre des pouvoirs locaux, de la part des intérêts qui ont l'ambition de devenir des droits, a surtout beaucoup de puissance dans les pays où la souveraineté a été longtemps morcelée, a eu la propriété pour source et a pesé de tout le poids de son caractère territorial.

A ce signalement on reconnaît la féodalité. L'industrie, le commerce, les communes, la bourgeoisie, pour rompre l'étreinte féodale, ont dû fortifier la royauté. Les nouveaux-nés ont aidé le pouvoir royal dans sa lutte contre les grands vassaux, et en l'aidant, ils entendaient bien s'aider eux-mêmes.

Voilà le fait qui donne raison à l'idée.

Lorsque le Tiers-État eut accompli son œuvre, lorsque, par l'intelligence et la richesse, il a été tout, il a voulu d'une part écrire dans les lois l'égalité qui était dans les esprits et dans les mœurs, et d'autre part limiter la souveraineté sociale; en s'associant à cette souveraineté, il ne l'a pas dépouillée de ses attributions administratives; il en a maintenu la centralisation.

L'administration en France n'est pourtant pas, comme en Angleterre, dans le Parlement: elle ap-

partient au pouvoir exécutif, il est vrai ; mais, sous le régime parlementaire, la majorité imposait les ministres qui administraient ; l'administration n'était donc pas de fait à la discrétion de la royauté.

Sous un régime où le chef du pouvoir exécutif règne et gouverne, où sa responsabilité exclut la responsabilité ministérielle, la question de décentralisation a plus d'intérêt pour la distribution et l'équilibre des pouvoirs ; mais la décentralisation suppose l'existence dans toutes les localités d'aptitudes administratives, et d'aptitudes disposées à s'exercer dans une pensée de neutralité et de désintéressement. Or, sans doute en France, légalement, il n'y a plus de classes, et les seules inégalités qui subsistent entre nous, sont des inégalités mobiles de moralité, d'éducation, de richesse ; si elles sont transmissibles et si elles constituent une aristocratie, elles constituent une aristocratie ouverte ; elles sont une cause d'émulation et non une excitation à des passions haineuses.

Cependant les aristocraties, même celles qui ne sont pas fermées, sont toujours exposées au soupçon d'être exclusives, et l'on présume, à tort ou à raison, qu'elles ont plus de tendance à consolider qu'à affaiblir les barrières qui les séparent des masses, et qu'elles viennent rarement au-devant de ceux qui ont un parcours à faire pour les aborder. Pourquoi ajouter encore aux avantages dont elles jouissent et qu'elles ont le désir de perpétuer, l'avantage qu'elles recueilleraient naturellement de diriger l'administration locale ? Pourquoi revendiquer pour elles une force qui serait une inégalité de plus, une force dont les effets seraient directs, immédiats, et ne comporteraient

par suite aucun de ces tempéraments que ménagent les intermédiaires et qu'assure presque l'éloignement? La démocratie progressive et novatrice a toujours redouté la prépondérance des intérêts territoriaux, trop amis de la stabilité et presque de l'immobilité. Les intérêts territoriaux ne domineraient-ils pas les administrations locales?

Les intérêts démocratiques n'accepteraient avec empressement la décentralisation, qu'autant qu'ils auraient la certitude de se saisir des pouvoirs locaux; cette certitude, ils ne l'ont pas; ils inclinent, dans l'état, à beaucoup concéder au pouvoir central, afin que, de son côté, par une sorte de compensation, il serve leur cause; ils préfèrent sa tutelle s'exerçant de haut et de loin à une variété de tutelles plus rapprochées, mais moins désintéressées.

M. de Tocqueville, dans une lettre du 29 janvier 1854 à M. de Beaumont, me semble avoir assigné la cause que j'indique au progrès de la centralisation en Allemagne:

« J'avais remarqué, comme vous, les progrès que la centralisation fait en Allemagne; comment voulez-vous qu'il en soit autrement? Les gouvernements sont seuls prêts à hériter de tous les anciens pouvoirs qui achèvent de mourir; les peuples ne le sont pas. Il n'est pas étonnant que la sphère d'action des individus et des corps aille toujours en se rétrécissant, et celle de l'administration centrale en s'élargissant. L'égalité croissante des conditions mène là invariablement, quand elle s'établit dans un pays où les citoyens n'ont jamais eu ou n'ont plus l'habitude de conduire en commun leurs propres affaires, et l'art assez difficile

d'y réussir. » (Nouvelle Correspondance entièrement inédite, p. 311, t. VII des Œuvres complètes.)

En France, la démocratie s'impose l'attente : est-elle trop modeste et apprécie-t-elle mal sa puissance d'action et son degré de préparation? Je l'ignore. J'essaie d'analyser, en m'inspirant des œuvres posthumes de M. de Tocqueville, les considérations auxquelles quelques-uns des chefs et des organes démocratiques peuvent obéir.

M. de Tocqueville est de ceux qui pensent que le triomphe de la démocratie n'implique pas un nivellement absolu; qu'il n'exclut pas les différences de mérite, la supériorité de valeur morale et de lumières; qu'il n'a rien d'incompatible avec l'égalité de droits qui restent accessibles à chacun et s'offrent à l'effort, comme un objet légitime de conquête.

M. de Tocqueville reconnaît que la décentralisation assure principalement satisfaction aux intérêts aristocratiques. Qu'importe, si, en encourageant ces intérêts, on donne des garanties, du moins des chances de plus à la liberté?

Les sympathies de M. de Tocqueville pour les pouvoirs intermédiaires, pour les influences aristocratiques ne me heurtent point : j'admets volontiers qu'une aristocratie dont le cadre a assez d'élasticité pour recevoir toutes les sommités morales et intellectuelles, quelle qu'en soit l'origine, est une sauvegarde pour la liberté, et non pas seulement pour la liberté de quelques-uns, mais pour la liberté de tous.

Toutefois, voici pourquoi, à mon sens, la décentralisation n'a peut-être pas en France l'avenir qu'on

paraît espérer pour elle ; elle blesserait chez nous un intérêt qui est bien vivace : elle entraînerait une notable diminution des fonctions publiques salariées ; or, la multiplicité des fonctions publiques, qui était sous la monarchie administrative un expédient financier, un merveilleux instrument d'impôt fécondé par la vanité, est aujourd'hui pour le gouvernement un mode, non plus de s'enrichir, mais d'enrichir les dévouements qui l'appellent au secours de l'insuffisance ou de l'accroissement de leur fortune. Les traitements sont une sorte de *taxe*, non de l'indigence matérielle, mais de l'impatience des activités et des ambitions ; ils sont l'objet d'une convoitise presque universelle ; ils sont, pour la majorité des familles, le salut de plusieurs de leurs membres.

En Angleterre, les fonctions publiques sont beaucoup moins nombreuses qu'en France : les Anglais aiment mieux s'appartenir que d'appartenir à l'organisme administratif; c'est à eux-mêmes qu'ils sont habitués à demander leurs chances d'avenir.

La centralisation romaine avait répandu et répandu à profusion la manne vivifiante des délégations salariées, des fonctions lucratives. La centralisation française, son héritière, a encore fait prospérer l'héritage ; le droit aux places est trop acquis aux classes moyennes, il a résisté à trop de révolutions pour qu'elles consentent volontiers à l'échanger contre l'espérance de partager, avec les classes aristocratiques, l'influence locale de quelques mandats gratuits. Comment croire que, de gaîté de cœur ou par superstition pour la tradition anglaise, la bourgeoisie laisse tarir une source abondante de jouissances

d'amour-propre et d'argent? J'ai là-dessus des doutes.

Enfin des esprits ombrageux se préoccupent de la crainte que, pour la distribution des mandats locaux, salariés ou gratuits, la décentralisation ne favorisât ces coalitions égoïstes de famille, ces coteries oppressives qui, en dehors de toute préoccupation politique et sous le seul stimulant d'une étroite personnalité, proscrivent tout ce qui ne s'offre pas à leur joug. — Le pouvoir central est trop à distance pour subir les inspirations de l'envie ; s'il ne découvre pas toujours le vrai mérite, il ne s'ingénie point à le tyranniser, et on se résigne plus facilement à l'obscurité de l'oubli qu'à de quotidiennes tracasseries.

Les partisans de la décentralisation objectent que, sans corps intermédiaires, la liberté est précaire, compromise ; que les individus dans leur isolement sont découragés, écrasés, par l'impossibilité de toute résistance aux empiétements du pouvoir central. C'est pour suppléer aux anciennes forces sociales, que la Révolution a détruites sans retour, qu'ils réclament l'organisation de pouvoirs locaux qui défendent, non plus des droits fondés sur le privilége, mais les droits de tous.

Les défenseurs de l'unité administrative répondent : que les garanties qu'on veut créer existent dans les grands corps de fonctionnaires correspondant à tous les services publics, ces corps si vivaces, si puissants, les uns par leur inamovibilité, les autres par la spécialité de leurs connaissances techniques, qu'ils traversent, à l'abri d'atteintes, toutes les révolutions politiques, s'imposant aux gouvernements qu'ils con-

tiennent, qu'ils limitent, qu'ils aident à faire tomber ou qu'ils affermissent, suivant qu'hostiles ou sympathiques, ils condamnent ou approuvent l'œuvre dont ils sont les instruments. Les mandataires, surtout quand ils sont nombreux et animés d'une même pensée, enveloppent et dominent le mandant; bien qu'en droit ils puissent être à sa discrétion, en fait, il dépend plus d'eux qu'ils ne dépendent de lui.

C'est précisément parce que la centralisation suppose une immense hiérarchie d'auxiliaires, qu'elle n'a pas l'indépendance et l'omnipotence d'action qu'on lui attribue : secondée pour le bien, elle serait entravée dans ses abus. Le développement excessif de l'organisme administratif, qui est un mal par de nombreux côtés, se présente, par ce côté, comme un remède et une sûreté.

Montesquieu parle d'une certaine jalousie, qui est l'effet de la force physique du climat, et qui est le remède de cette force. — La multiplicité des fonctions publiques est le produit de la centralisation, et elle en est le correctif.

Lisez dans *L'ancien Régime et la Révolution*, le chap. VI : *Des mœurs administratives de l'ancien Régime*, vous reconnaîtrez que M. de Tocqueville, lui-même, voit dans les fonctionnaires administratifs l'aristocratie de la société nouvelle.

M. de Tocqueville, après avoir interrogé les intérêts, fait appel aux principes rationnels. Du droit de l'individu sur lui-même, il conclut le droit de l'agrégation sur elle-même; cette conclusion est périlleuse. L'individu a une vie et une destinée propres, une sphère d'action dans laquelle il n'engage que lui-même.

Les agrégations provinciales, départementales, communales n'ont pas une existence, une liberté, une responsabilité distinctes de l'existence, de la liberté, de la responsabilité des membres qui les composent. Elles sont un cadre, un théâtre, un groupe dans lequel des intérêts qui ont entr'eux plus ou moins d'affinités se déploient. Par elles-mêmes, elles n'ont pas de droit; elles ne peuvent sans doute revêtir un caractère collectif et se mouvoir avec quelque unité qu'autant qu'elles obéissent à une règle, et cette règle suppose un pouvoir qui la promulgue et la fasse respecter. Mais ce pouvoir sera-t-il un pouvoir local plus ou moins affranchi de contrôle, ou au contraire sera-t-il une délégation d'un pouvoir supérieur et central? C'est là l'objet du problème, et, pour le résoudre, le droit de l'individu sur lui-même, en ce qui ne concerne que lui, ne peut fournir aucunes données utiles.

Le droit d'un individu sur lui-même limite nécessairement le droit d'autrui, et partant, le droit de toute souveraineté, que cette souveraineté soit locale ou centrale; mais il est étranger à l'origine de cette souveraineté : qu'elle soit voisine ou lointaine, que lui importe, si, dans le domaine qui lui appartient, il n'est pas abusivement entravé ?

Il convient même de reconnaître que, lorsque la souveraineté n'est pas un privilége, lorsqu'elle n'est pas un droit dont le dépôt soit indépendant de la volonté des gouvernés, lorsqu'elle a surtout le caractère d'un devoir, et que le droit n'est que la sanction de ce devoir, lorsqu'en un mot, la souveraineté est déléguée, il y a quelques raisons d'accueillir sans trop d'impatience l'unité administrative précisément

parce que les individus, en dehors du droit de se gouverner chacun eux-mêmes, sont investis d'un certain droit de gouvernement sur autrui, sur les agrégations diverses dont se compose l'État, et sur l'État lui-même. On peut considérer qu'ils s'assujettissent à relever, pour tout ce qui est étranger à la souveraineté individuelle, de la souveraineté générale qu'ils ne créent pas, mais dont ils délèguent l'exercice. La variété et la prééminence des pouvoirs locaux se concilient plus avec des souverainetés fondées sur le privilége qu'avec une souveraineté fondée sur la volonté nationale livrée à l'interprétation du suffrage universel : la participation égale de chacun à la formation du pouvoir politique n'implique pas nécessairement, mais implique naturellement l'égalité pour chacun et pour tous, l'égalité pour toutes les agrégations du régime administratif.

Mais ces idées-là, bien entendu, ne préjugent nullement que les membres de chaque agrégation n'auront pas un pouvoir très-étendu sur le choix des représentants de leurs intérêts spéciaux.

M. de Tocqueville a très-bien vu et très-bien montré les liens de convenance qui unissent l'aristocratie et la décentralisation ; mais ce qui me semble s'être dérobé à ses remarques, c'est l'influence du principe des institutions politiques sur les institutions administratives.

III. M. de Tocqueville, dont l'esprit d'ordinaire est si plein d'élévation et d'équité s'est pourtant associé à une ingratitude et à une injustice dont, dans ces derniers temps, notre littérature politique est profondément empreinte.

Il est aujourd'hui d'usage et de mode de présenter les légistes comme les ennemis systématiques de la liberté ; on leur prodigue les termes les plus méprisants : caractère et esprit chez eux auraient été de même niveau ; attelés aux Codes de l'Empire romain, éplucheurs et esclaves de ses textes, ils se sont faits, avec leur science étroite et leurs aptitudes serviles, les dociles instruments du despotisme :

« Si l'on étudiait attentivement ce qui s'est passé dans le monde depuis que les hommes gardent le souvenir des événements, on découvrirait sans peine que dans tous les pays civilisés, à côté d'un despote qui commande, se rencontre presque toujours un légiste qui régularise et coordonne les volontés arbitraires et incohérentes du premier. » (Tome VIII, pages 39, 206 et 489) (1).

D'où viennent toutes ces colères ? Les légistes ont été les meilleurs auxiliaires de la monarchie administrative, les ouvriers les plus actifs de la centralisation ; ils ont ruiné la féodalité et le privilége. — Ce n'est pas la féodalité et le privilége que regrette

(1) Voir la lettre du 4 janvier 1856 à Alexis Stoffels (Œuvres et Correspondance inédites, t. I. p. 468). — Voir aussi *L'ancien Régime et la Révolution* (note, p. 345 et 346) ;— M. de Rémusat, *Politique libérale* (p. 366) ;— Frédéric Morin, *Origines de la démocratie* (p. 227). — On oublie que la loi romaine a proclamé que la liberté est de droit naturel et que tous les hommes sont égaux (L. IV au Digeste, *De statu hominum*, et L. 32, ff, *De regulis Juris*). — Je n'ai pas et personne ne peut avoir la tentation de refaire ce qu'a fait M. Troplong sur l'influence des légistes. — (*Revue de législation*, t. I, p. 401, et t. II, p. 1). - M. Augustin Thierry, *Récits des temps mérovingiens*. Considérations sur l'Histoire de France, chap. I.

l'école dont je signale le langage ; l'école qui fait fi des légistes est une école libérale ; ses regrets ne s'adressent qu'aux corps intermédiaires. — Mais, dans les États-Généraux, les légistes étaient au premier rang ; ils étaient le plus souvent les représentants, les orateurs du Tiers-État ; ils faisaient le fond, ils étaient l'âme des parlements. En 1789, la représentation du Tiers-État comptait 216 avocats et 162 officiers de judicature. Il me serait difficile de regarder Barnave et les légistes de la Gironde comme des artisans du despotisme ; je ne veux pas parler des vivants, mais quiconque parcourra la Correspondance inédite de M. de Tocqueville sera frappé du nom de plusieurs de ses correspondants et du caractère des amitiés qu'il a entretenues avec le barreau.

Le précurseur de Montesquieu, le publiciste Bodin, n'a pas, que je sache, prêché la servitude ; il a plus de libéralisme, on en conviendra, que Hobbes le philosophe.

On reproche aux juristes de s'être épuisés en efforts pour modeler la royauté française sur le type de la souveraineté impériale. — C'est oublier qu'ils opposaient la souveraineté civile des empereurs romains aux prétentions d'une souveraineté rivale, la souveraineté religieuse de la papauté.... Leurs réminiscences étaient une arme de guerre. Les juristes présentaient les rois comme les élus de Dieu et les héritiers du pouvoir de l'empereur, ils inventaient une souveraineté royale de droit divin, pour ne pas faire relever la royauté de la souveraineté populaire et subordonnée d'où la papauté la faisait naître, afin d'avoir un prétexte de la primer. — Mais

cette résurrection de la puissance impériale était-elle l'œuvre exclusive des légistes ? L'auteur de la *Divine Comédie* et aussi du *Traité de la Monarchie*, Dante et le franciscain Ockam, sont, de tous les publicistes, ceux qui ont le plus contribué à reconstruire la Rome impériale au profit des pouvoirs civils. — La théorie du droit divin n'a jamais été une théorie désintéressée ; au moyen-âge, c'était une théorie libérale.

Le protestantisme et le jansénisme, qu'on n'accuse pas d'ordinaire d'hostilité pour la liberté, ont compté parmi les magistrats et les avocats de nombreux adhérents.

En Angleterre, aussi, on a essayé de présenter les légistes comme peu favorables à la cause de la liberté. Le comte John Russell, dans son *Essai sur l'Histoire et la Constitution britanniques*, a protesté contre cette idée, et il a usé du meilleur des arguments : il a cité des noms, le nom de Bracton, juge sous Henry III, de Fortescue, chief-justice sous Henry VI, de Coke et de Selden, au commencement de la lutte avec les Stuarts ; plus tard, de Serjeant Maynard et de Somers, du chancelier Whig, lord Cowper, enfin de lord Campden ; il ne néglige pas non plus le nom de lord Erskine (V. chap. XV).

Chose singulière ! en même temps que M. de Tocqueville suspecte le libéralisme des légistes, il propose, à titre de garantie et de progrès, de les introduire dans l'administration en les investissant du droit de juger les agents administratifs :

« La nécessité d'introduire le pouvoir judiciaire dans l'administration est une idée *centrale* à laquelle me ramènent toutes mes recherches sur ce qui a

permis et peut permettre aux hommes la liberté politique. »

M. de Tocqueville a lui-même présenté la séparation des pouvoirs comme une conquête.

« Il est vrai, d'après M. de Tocqueville, que si nous avons chassé la justice des sphères administratives où l'ancien régime l'avait laissée s'introduire fort indûment, le Gouvernement, en revanche, s'introduisait sans cesse dans la sphère naturelle de la justice et nous l'y avons laissé; or, la confusion de pouvoirs, dit-il, est encore plus dangereuse de ce dernier côté que de l'autre, « car l'intervention de la « justice dans l'administration ne nuit qu'aux affaires, « tandis que l'intervention de l'administration dans « la justice déprave les hommes et tend à les rendre « tout à la fois révolutionnaires et serviles (*L'ancien « Régime et la Révolution,* chap. IV). » Si je comprends bien M. de Tocqueville, il est d'avis de la suppression de la justice administrative. La justice administrative pouvait être un besoin dans l'ancienne France, où les tribunaux ordinaires ne dépendaient guère du Gouvernement.

« Comme le roi n'y pouvait presque rien sur le sort des juges; qu'il ne pouvait ni les révoquer, ni les changer de lieu, ni même le plus souvent les élever en grade; qu'en un mot il ne les tenait ni par l'ambition ni par la peur, il s'était bientôt senti gêné par cette indépendance. Cela l'avait porté, plus que nulle part ailleurs, à leur soustraire la connaissance des affaires qui intéressaient directement son pouvoir et à créer, pour son usage particulier, à côté d'eux, une espèce de tribunal plus dépendant, qui présentât

à ses sujets quelque apparence de la justice sans lui en faire craindre la réalité. Dans les pays, comme certaines parties de l'Allemagne, où les tribunaux ordinaires n'avaient jamais été aussi indépendants du Gouvernement que les tribunaux français d'alors, pareille précaution ne fut pas prise et la justice administrative n'exista jamais. Le prince s'y trouvait assez maître des juges pour n'avoir pas besoin de commissaires (1). »

Dans un autre chapitre, le chap. XI du même livre (*L'ancien Régime et la Révolution*), M. de Tocqueville a écrit, en parlant de notre ancienne magistrature :

« Le magistrat était inamovible et ne cherchait pas « à avancer, deux choses aussi nécessaires l'une que « l'autre à son indépendance ; car qu'importe qu'on « ne puisse pas le contraindre, si on a mille moyens « de le gagner? »

Je n'ai pas à m'expliquer sur cette demi-inamovibilité qui, suivant M. de Tocqueville, protége le juge contre le pouvoir, mais ne protége pas la société contre le désir naturel de l'avancement du juge. Je me borne à demander où serait, dans le système de M. de Tocqueville, l'avantage de la substitution du

(1) Dans une lettre du 10 août 1854 à M. Frélon, M. de Tocqueville a reproduit la même idée :

« Les légistes administratifs nous disent sans cesse que le plus grand vice du Gouvernement intérieur de l'ancien régime était que les juges administraient ; on pourrait se plaindre avec autant de raison de ce que les administrateurs jugeaient. La seule différence est que nous avons corrigé l'ancien régime sur le premier point et l'avons imité sur le second. » (*Œuvres et Correspondance inédites*, t. II, p. 221, 222.)

juge ordinaire au juge administratif ; mais ce n'est pas principalement par ce côté que l'innovation de M. de Tocqueville me semble devoir être combattue ; cette innovation serait la ruine du principe de la séparation du pouvoir administratif et du pouvoir judiciaire ; avec le jugement des actes de l'administration et des agents administratifs, le magistrat est le suprême administrateur ; il domine le pouvoir exécutif et dans la réalité il l'absorbe. Nous savons bien que l'idée de M. de Tocqueville tend à s'accréditer dans les esprits, qu'elle a même conquis l'adhésion de juristes éminents, et qu'elle a surtout fait fortune parmi les publicistes littérateurs qui ne croient pas au libéralisme des légistes. Malgré mon respect pour les autorités auxquelles je me heurte ici, je persiste dans les convictions que j'ai ailleurs exprimées (*La liberté civile*, chap. XVI).

Je sais bien qu'on a dit, et dit très-ingénieusement, qu'il ne faut pas confondre le mauvais usage d'un pouvoir légal et la violation de la loi, l'erreur et l'arbitraire. Le juge ordinaire ne serait chargé que de la répression des violations de la loi et de l'arbitraire ; il serait incompétent pour censurer le mauvais usage, l'exercice imprudent ou abusif d'une prérogative administrative. Mais qui fera la distinction entre le mauvais usage du pouvoir et l'excès de pouvoir ? Est-ce le juge ordinaire ? Sans aucun doute, dans la théorie que je combats ; mais alors le juge ordinaire qui aura le dernier mot, aura une souveraineté absolue sur l'administration.

Je crois me rappeler que c'était *ratione peccati* ou *delicti* que les canonistes, au moyen-âge, revendi-

quaient pour le pouvoir spirituel la connaissance de tous les litiges. Le juge du péché, juge du pécheur, était juge de tout le monde. Ce biais est-il digne de revivre ?



NOTICE

SUR

GUILLAUME MAUQUEST DE LA MOTTE[1],

PAR M. LE ROY-LANJUINIÈRE,

Membre associé-résidant.



L'honneur que vous m'avez fait, en m'ouvrant les rangs de votre docte Compagnie, m'imposait un devoir que j'avais le plus vif désir de remplir. Mais il est si difficile de trouver dans les sciences médicales un sujet qui puisse captiver l'attention de la généralité des membres de l'Académie, que j'ai hésité, je l'avoue, jusqu'à ce jour. Cependant, l'espérance qu'une notice sur l'un des chirurgiens normands les plus experts du XVIIe siècle vous présenterait quelque intérêt, l'obligation de payer enfin mon tribut, m'ont décidé à vous demander la parole.

Parmi les hommes de l'art qui naissent, vivent et meurent dans une de ces petites villes de province, où ni la pratique dans un grand hôpital, ni l'enseignement professionnel, n'attirent l'attention sur eux, il en est bien peu dont les noms parviennent à la

(1) Mauquest de La Motte ajoutait à son nom, sur ses livres : « chirurgien à Valognes, et chirurgien de l'hôpital des troupes du « Roi, en Basse-Normandie, établi audit lieu. »

postérité. Quelques-uns cependant font une remarquable exception à cette règle, soit qu'ils acquièrent par leur talent une brillante réputation, dont la renommée franchit les limites de leur province pour retentir jusque dans la capitale ; soit qu'ils publient des ouvrages, fruit d'une expérience consommée, qui les placent tout d'un coup au premier rang. — Le chirurgien, dont je me propose de vous parler, a suivi avec un égal bonheur ces deux voies : c'est pour cela que son nom est arrivé jusqu'à nous.

Guillaume Mauquest de La Motte, chirurgien juré, l'un des plus habiles accoucheurs du XVII[e] siècle, et l'un des écrivains les plus judicieux de cette époque, naquit à Valognes (Manche), le 27 juillet 1655. Quoique les débuts de ceux qui arrivent aux grandes positions médicales se ressemblent toujours, qu'une naissance plus ou moins obscure, un penchant décidé vers telle profession, un travail persévérant, une conduite sans reproche, soient les conditions qu'on ait à mettre en relief, je regrette que les auteurs n'aient pas écrit la vie de La Motte avec quelque détail, parce qu'il y a toujours un enseignement nouveau et un encouragement pour la jeunesse dans cet examen des premiers efforts d'un homme laborieux.

Quoi qu'il en soit, j'ai parcouru avec soin les ouvrages de Portal, Haller, Sprengel, Panckoucke, Dezeimeris, ainsi que la *Biographie universelle* des frères Michaud, et voici les seuls renseignements que j'ai pu recueillir :

Issu de parents qui n'étaient pas riches, il fit ses humanités dans sa ville natale ; mais il n'y reçut pas une éducation aussi complète qu'il aurait pu le

désirer. Parvenu à l'âge où il faut penser sérieusement au choix d'un état, de La Motte céda au noble désir d'être de la plus grande utilité possible à ses contemporains. C'est dans cet esprit qu'il se dévoua à l'art de guérir. Il fit ses études médicales à Paris, et suivit assidûment pendant cinq ans la pratique chirurgicale de l'Hôtel-Dieu, alors la principale école du royaume (1). Bientôt un goût décidé le porta plus particulièrement vers la pratique des accouchements. Cependant il ne put profiter, pour son instruction, de la salle des accouchées de cet hôpital, qu'en y suivant comme *topique* la visite des médecins pendant six mois (2). Mais quels sacrifices ne sont pas possibles à ceux qui éprouvent véritablement le besoin de s'instruire, et qui se sentent entraînés par un penchant irrésistible vers telle ou telle branche des connaissances humaines ! L'histoire de la médecine nous en fournirait, au besoin, un grand nombre d'exemples.

Ses études médicales terminées, et, comme il le dit lui-même, les dons de la fortune ne lui ayant pas permis de s'établir dans aucune des grandes villes du royaume, il se fixa dans sa ville natale (3). Là il se livra entièrement à la pratique. Ses lumières, sa conduite, son assiduité, ses succès lui concilièrent bientôt l'estime et la confiance de ses concitoyens, et sa bonne renommée se répandit rapidement dans toute la Basse-Normandie. Il se fit un nom plus spécialement dans la pratique des accouchements, dans

(1) Préface de son *Traité de chirurgie*, p. 9.
(2) Préface de son *Traité d'accouchements*, p. 6.
(3) Préface de son *Traité de chirurgie*, p. 9,

laquelle il eut un bonheur étonnant ; ce qui est d'un grand prix pour obtenir et conserver la confiance. Aussi les dames le préconisèrent-elles avec enthousiasme, et l'on sait quel est leur empire pour faire ou pour détruire les réputations.

Son mérite sollicita pour lui les faveurs du Gouvernement : il fut appelé dans les hôpitaux du Roi, pour avoir soin des malades et des blessés que l'on y transportait de l'armée, qui était employée aux travaux pour mettre le port de la Hogue en état de défense, et à garder les côtes maritimes de la province. Il ne dut cet honneur qu'à ses talents et à son noble caractère ; car il était protestant, et vous savez quelles étaient, après l'édit de Nantes, les intentions du Roi à cet égard (1). Il acquit, comme chirurgien de l'armée, l'estime et l'affection des maréchaux de Bellefonds, de Choiseul, de Joyeuse, et des lieutenants-généraux de Matignon, de Maupertuis, du Rosen, de La Hoguette et de Monçault, qui commandèrent successivement la province (2).

(1) Puisque j'ai été amené à parler de la religion qu'il pratiquait, j'ajoute que les rigueurs et les persécutions qui suivirent cet édit ne purent ébranler de La Motte dans sa foi. Mais si son esprit était inaccessible à la crainte, il était au contraire très-accessible à la persuasion. De nombreux entretiens qu'il eut avec Mme de Bellefonds, et dans lesquels régna toujours une discussion vive et franche, en firent un bon catholique. (*Journal de l'arrondissement de Valognes*, du 2 mars 1838, feuilleton signé X. R.)

(2) Préface de son *Traité de chirurgie*, p. 10.

Il vécut dans une grande intimité avec le célèbre Pierre Coste, de la Société royale de Londres, qui lui dédia sa traduction de l'*Éducation des enfants*, par Locke.

Cette vie active et laborieuse, toute consacrée pendant plus d'un demi-siècle à l'utilité publique, s'éteignit le 27 juillet 1737. Il fut généralement et très-justement regretté, car l'humanité venait de perdre en lui un de ses plus habiles serviteurs.

De La Motte légua à ses descendants un patrimoine qu'ils s'empressèrent de cultiver. Il eut un fils, docteur en médecine de la Faculté de Montpellier, dont est sorti de La Motte, médecin des armées du Roi, et G. de La Motte qui s'est livré plus particulièrement à la pratique des accouchements.

Tels sont les principaux traits de la vie professionnelle de cet homme méritant. Parlons maintenant des travaux qui l'ont fait connaître avantageusement de la postérité.

Les premières productions littéraires d'un auteur sont ordinairement des fruits précoces, nés principalement du désir de se faire connaître. Il n'en fut point ainsi de celles de La Motte. Des trois grands dogmes philosophiques qui ont successivement régné dans les écoles, depuis la résurrection des sciences en Occident, il choisit le dogme de Bacon, ou la foi dans l'expérience. Dès lors, observateur patient et plein de sagacité, il réunit, analysa et classa une foule de faits (1) que presque tous les auteurs qui l'ont suivi se sont empressés de lui emprunter. Et ce ne fut qu'à une époque assez avancée de sa carrière, lorsqu'il était rompu à toutes les difficultés de la pratique et

(1) Ce qui étonne, dit M. Velpeau, c'est que, relégué au fond d'une province, il ait pu recueillir tant de faits intéressants, les rédiger et les mettre en ordre (*Traité des accouchements*, t. I. p. 49).

qu'il possédait à fond tous les secrets de l'art, qu'il livra à la publicité le résultat de ses observations.

Je trouve la confirmation de ce que je viens d'avancer dans le passage suivant, tiré de la préface de son *Traité de chirurgie,* p. 11. Je cite ce passage avec d'autant plus de plaisir, qu'il nous permettra d'apprécier à la fois, et l'esprit qui l'a guidé au milieu de ses travaux, et le but qu'il s'est proposé en les publiant.

« Persuadé, dit-il, que celui qui ne travaille que pour « sa propre utilité, est réputé capable d'enfouir ses « talents, je me suis cru obligé de rendre compte au « public de mes réussites. Dès lors, après avoir observé « pendant 25 ans, avec beaucoup de soin et d'appli- « cation, j'ai écrit mes observations et j'ai fait mes ré- « flexions sur ce que j'avais observé, espérant pouvoir « donner ainsi aux jeunes chirurgiens quelques lu- « mières, qui ne leur seront pas inutiles pour les former « à la pratique. » — Dans la préface de son *Traité d'accouchements,* p. 16, il ajoute ces lignes qui montrent toute l'excellence de son jugement : « Je fais bien « plus de cas des observations que des réflexions : « les premières sont des choses fermes, stables et « de tous les temps, au lieu que les réflexions ou « conclusions que l'on en tire peuvent changer, et je « les ai moi-même changées en plusieurs occasions, « induit à ce changement par de nouvelles observa- « tions, que j'avais faites avec plus d'exactitude que « les précédentes. »

Ce ne fut donc que lorsqu'il eut atteint la virilité de l'expérience, qu'il fit imprimer les résultats de son heureuse et longue pratique.

De La Motte nous a laissé deux traités : l'un de

chirurgie et l'autre d'accouchements, plus une espèce de controverse dans laquelle il réfute les opinions de divers auteurs contemporains, *sur la génération, sur la superfétation; sur l'indécence aux hommes d'accoucher les femmes, et sur l'obligation aux mères de nourrir leurs enfants de leur propre lait.*

De ces ouvrages, les deux premiers méritent seuls de fixer notre attention, parce que ce sont eux qui lui ont fait un nom distingué dans la chirurgie, et dans cette partie de la chirurgie qu'on appelle l'art des accouchements.

Je craindrais d'abuser des moments de l'Académie si j'entrais dans de longs détails sur ces ouvrages ; je me bornerai à lui transmettre l'opinion émise sur chacun d'eux par les hommes les plus autorisés.

Le traité de chirurgie de La Motte a été jugé très-favorablement. Un de nos plus grands chirurgiens, Sabatier, l'a adopté, pour ainsi dire, en en publiant une nouvelle édition, trente-quatre ans après la mort de l'auteur, et en se donnant la peine de l'enrichir de notes.

Voici l'appréciation qu'il en donne, dans l'Avertissement qu'il a ajouté à cet ouvrage :

« Un traité de chirurgie, publié pour la première « fois en 1722, et dont la deuxième édition parut dix « ans après, augmentée de quelques observations « nouvelles que l'auteur, encore vivant, mais par« venu à un âge extrêmement avancé, avait com« muniquées à la personne qui se chargea de le faire « réimprimer, semblerait ne pas mériter d'être mis « sous les yeux du public, après les découvertes « sans nombre dont l'industrie et la sagacité des

« chirurgiens de nos jours ont enrichi la théorie et « la pratique de l'art qu'ils exercent. Mais celui de « M. de La Motte n'a point vieilli, et son utilité est « toujours la même, parce que les raisonnements « qu'il contient sont fondés sur l'expérience, et que « les préceptes y sont déduits ou confirmés par l'ob- « servation. Il est fâcheux que l'auteur, qui a joui « d'une réputation fort brillante pendant une longue « suite d'années, n'ait pas embrassé dans ce traité « toutes les parties de son art, sur lesquelles il devait « cependant avoir des connaissances fort étendues. « On y cherche en vain ce qui concerne les affections « des yeux, le bec de lièvre, le polype des narines, « l'anévrisme, les hernies, etc., etc., maladies très- « communes, que ceux qui commencent à pratiquer « la chirurgie n'ont pas moins d'intérêt à connaître « que les autres. »

Son traité d'accouchements a toujours été regardé comme un des meilleurs qui aient paru en ce genre, et Levret, l'un des plus éminents accoucheurs du XVIII[e] siècle, *le citait comme un digne modèle à suivre* (1). Aussi a-t-il eu plusieurs éditions, et a-t-il été traduit en plusieurs langues.

Si nous jetons un coup-d'œil d'ensemble sur ses écrits, nous trouvons qu'ils attestent, chez de La Motte, un amour extrême pour son art, un goût dominant pour l'observation, un jugement droit, une candeur et une probité portées si loin qu'elles l'ont déterminé à abandonner l'opération de la taille, parce qu'il avait été malheureux en la pratiquant.

(1) Levret, *Accouchements laborieux*, p. 65.

Dans l'art des accouchements, où il s'est plus particulièrement distingué, il est le successeur ou plutôt le continuateur naturel de Mauriceau et le digne précurseur de Levret. En effet, la méthode avec laquelle il a présenté l'ensemble de l'art, l'exposition de plus de 400 cas extraordinaires d'accouchements, propres à éclairer les jeunes praticiens sur presque tous les points de quelque importance, lui ont valu d'être ainsi placé entre le plus célèbre accoucheur du XVII[e] siècle et l'un des plus remarquables du XVIII[e].

Malheureusement tous les auteurs qui ont apprécié ses travaux lui adressent un reproche qui vient tempérer ces éloges (1). D'après ces biographes, de La

(1) Portal, t. IV, p. 536, dit qu'il était plus versé dans la pratique que savant théoricien. Il ajoute encore : partout il s'est montré grand partisan de lui-même et peu de ses confrères, c'est ce qui a fait dire à Haller : *Laudes suas non negligit, non perinde famæ collegarum studiosus.*

Haller, t. II, p. 42 : *Non quidem eruditus, sed recti judicii homo.*

Biographie Panckoucke. Doué de beaucoup de sagacité et d'une grande aptitude pour l'observation, de La Motte avait des connaissances bien restreintes en théorie, il manquait presque entièrement d'érudition. Faut-il s'étonner s'il s'exagéra à lui-même l'importance de ses travaux, s'il était toujours prêt à se prodiguer la louange, si enfin il professait un injuste dédain pour les productions des autres ? Les travers sont l'inséparable résultat de cette excessive confiance en nous-mêmes, que semblent autoriser quelques écrits utiles, et qui repose presque toujours sur l'excès d'amour-propre, ou sur l'ignorance où nous sommes de ce que les autres ont fait dans le même genre. Telle paraît avoir été la situation d'esprit où se trouvait de La Motte (Bégin).

Du reste, de La Motte lui-même semble reconnaître ce côté faible

Motte, entraîné par son goût dominant pour la pratique, n'aurait pas assez suivi le mouvement scientifique de son temps, aurait trop négligé la théorie. Dans l'intention de vérifier cette assertion, j'ai lu avec soin les ouvrages de son époque, et, j'ai le regret d'ajouter que les siens laissent en effet quelque chose à désirer sous ce rapport. Sans cela il aurait pu s'emparer des horizons nouveaux ouverts par ses contemporains, et les élargir en les éclairant.

Comme ce reproche touche à un préjugé encore très-répandu aujourd'hui, je vous demande la permission de le combattre.

Je veux parler de ce préjugé qui va toujours vantant exclusivement les études pratiques, les présentant comme étant seules capables de faire de vrais praticiens, et les élevant ainsi infiniment au-dessus des études théoriques devenues presque inutiles.

Que de personnes partagent cette erreur par conviction, par irréflexion, ou par intérêt! N'importe: ce n'est pas moins une grave erreur que je vais essayer de détruire.

La *théorie* est la parole du passé, de l'expérience de tous les temps, de tous les lieux; c'est la pratique de tous les médecins passés et présents qui l'ont transmise, controversée et systématisée par l'ensei-

de ses ouvrages, dans la phrase suivante, tirée de la préface de son *Traité d'accouchements*, p. 17: « Je me suis toujours attaché à « expliquer une observation et une pensée le plus nettement qu'il a « été possible *à un homme qui a beaucoup plus d'expérience que « d'étude*; au reste, j'espère que cet aveu ne me fera pas perdre « l'estime du lecteur, etc. »

gnement oral et écrit ; tandis que la *pratique particulière* n'est que l'expérience non controversée, non systématisée d'un seul homme, c'est-à-dire un point perdu dans l'espace ; car, en fait de science et d'art, ce que nous devons à nos devanciers est immense, et ce que nous devons à nous-mêmes imperceptible. Il faut donc acquérir toutes ces connaissances passées et présentes, et ces connaissances s'acquièrent par les leçons des maîtres, par la lecture des bons auteurs, par l'observation de la nature elle-même.

En effet, les leçons des maîtres, les ouvrages des auteurs sont le tableau de leur expérience et des jugements qu'ils en ont portés. Entendre beaucoup de maîtres, lire beaucoup d'auteurs, s'ils sont bons, c'est s'enrichir d'une grande partie de l'expérience de tous. C'est, en chirurgie, acquérir plus ou moins profondément les connaissances pratiques de vingt, de cent, de mille auteurs distingués. Étudier en même temps, ou successivement, la nature par soi-même, c'est ajouter à cette vaste expérience son expérience personnelle. C'est, il est vrai, celle d'un seul homme, mais d'un homme instruit et préparé par ses études préliminaires à rectifier les erreurs de ses devanciers, à ajouter à leurs observations et à perfectionner son art. Si ce n'était que l'expérience d'un ignorant, ce ne serait presque rien ; ce serait ce qu'on appelle de l'*empirisme,* cette grossière observation pratique qui prend pour semblables les choses les plus différentes. Jugez, d'après ces considérations, ce que doivent être les lumières et l'expérience de ces hommes qui, entrés ignorants dans la carrière de la médecine, jurent à tout moment par leur pratique particulière,

et répondent à toutes les objections, faute de meilleures raisons, par leur expérience propre. Qu'importe, d'ailleurs, qu'ils aient beaucoup vu s'ils n'ont rien compris?

Mais allons plus loin et supposons, avec Quesnay (1), que l'on ait puisé à toutes ces sources... Eh bien! toutes ces connaissances passées et présentes, jointes à la pratique la plus étendue, ne suffiraient pas: il faudrait encore ne laisser échapper aucune des découvertes qui naissent tous les jours des travaux des maîtres de l'art. Sans cette étude continuelle, le praticien le plus consommé ignorera, dans l'espace *de peu d'années,* au grand détriment de ses clients, des vérités qui seront familières à des novices. Le prétexte tiré du peu de temps que le public laisse à un chirurgien fort occupé, ajoute Louis (2), ne peut être reçu que comme une excuse dictée par le défaut d'émulation. Les grands hommes de tous les temps ont su allier les devoirs extérieurs et pénibles de leur état avec l'étude qui devait les diriger; s'il fallait en citer des exemples, les noms de A. Paré, de Boerhaave, de J.-L. Petit et de tant d'autres se présenteraient tout d'abord.

Que conclure de cette discussion?—Qu'il faut puiser constamment à ces deux sources d'instruction, ne pas vanter l'une aux dépens de l'autre; que l'une sans l'autre, et pas plus la pratique que la théorie pure, n'est capable de jamais former un médecin ou un chirurgien instruit et capable.

(1) *Mémoires* de l'Académie royale de chirurgie, Préface, p. 18.

(2) Éloge de Malaval, p. 35.

Il faut donc que l'art soit éclairé par la science, et de La Motte a un peu trop négligé l'étude pour la pratique. Malgré ce côté faible, ses ouvrages renferment tant de faits instructifs, suivis de réflexions si judicieuses et de préceptes si utiles, qu'on les lira toujours avec intérêt et qu'on les consultera toujours avec avantage.



BALZAC.

PREMIÈRE ÉBAUCHE DU XVII[e] SIÈCLE ET DE BOSSUET ;

PAR M. DENIS,

Membre associé-résidant.

Balzac est jugé comme écrivain : il n'y a plus rien à en dire après les études que lui ont consacrées M. Sainte-Beuve et M. Nisard ; mais il n'est pas sans intérêt de chercher en lui le premier crayon et l'ébauche du XVII[e] siècle, au point de vue moral et politique. Il ne se donnait pas seulement pour un écrivain, pour le restaurateur et le maître, ou, comme on l'appela, pour l'empereur de l'éloquence, il aspirait encore à la gloire du philosophe. Nous l'envisagerons uniquement à ce point de vue. Il n'a point de système, sans doute, et jamais homme peut-être n'a manqué davantage de l'esprit philosophique. Mais il offre un certain nombre de vues éparses, singulièrement importantes, moins pour leur valeur intrinsèque et absolue, que parce qu'elles annoncent déjà les idées dont Bossuet sera le principal organe et le représentant le plus complet. Balzac me paraît un Bossuet ébauché et manqué, mais qui n'a été inutile, ni pour le fond ni pour la

forme, au Bossuet véritable. D'ailleurs, ce n'est pas seulement la langue française, comme l'a dit ingénieusement M. Sainte-Beuve, c'est encore l'esprit français qui doubla sa rhétorique sous Balzac. Cet esprit fut, en effet, bien plus oratoire et littéraire que philosophique au XVII[e] siècle. Qu'on ne s'étonne donc pas de me voir donner quelque importance aux vues politiques, religieuses et historiques de ce prince des rhéteurs : elles ont eu plus d'influence qu'on ne croit généralement sur l'éducation et l'esprit de la génération qui fit ou approuva la révocation de l'édit de Nantes.

Balzac a composé son *Prince* comme Machiavel. Peut-être a-t-il voulu lutter avec le grand Florentin en faisant autrement ou mieux que lui : sa vanité permet de le supposer. Mais rien de plus dissemblable ni de plus inégal, pour la valeur, que ces deux ouvrages portant le même titre. Je n'entends pas les comparer, mais il n'est pas inutile de dire un mot sur le procédé des deux auteurs.

Quelque opinion que l'on ait sur le livre de Machiavel, qu'on en accepte ou qu'on en repousse les principes, on ne peut en faire une médiocre estime. Machiavel a un but : les regards fixés sur l'Italie et le cœur profondément attristé de cette division qui la réduit à l'impuissance et en fait la proie des barbares, il met toute la force et toute la sagacité de son esprit à découvrir le remède de ce mal séculaire (1). Il croit le voir dans la domination d'un

(1) Les tristes lettres de Machiavel, d'où l'on peut inférer qu'il se proposait toute autre chose que ce but patriotique, ne prouvent

prince ou d'un dictateur investi de tous les pouvoirs, et qui ait uniquement pour maxime : *Salus populi suprema lex esto!* Ces prémisses admises, il est impossible de ne point admirer la pénétration et la logique inflexible de l'étrange publiciste. Non que je croie qu'on puisse galvaniser et ranimer un pays par les moyens qu'il propose : un peuple qui, au lieu d'être amené insensiblement et par les nécessités de la lutte aux ruses et aux violences qui flattent l'imagination de Machiavel, s'y jetterait de gaîté de cœur et de dessein prémédité, serait incapable de régénération et condamné d'avance à la servitude ou à la mort politique, parce qu'il aurait le cœur profondément gâté, et qu'il manquerait de ces ressorts moraux sans lesquels tous les expédients sont inefficaces. L'erreur radicale de Machiavel, ce qui fait, quoi que puissent en dire ses apologistes et ses enthousiastes, le côté faible et superficiel de son *Prince* comme de ses *Remarques sur Tite-Live*, c'est de faire table rase des forces morales qui sont après tout les forces vives de l'humanité. Mais, en supposant que l'unité italienne eût été un besoin de son temps, comme elle était la passion de son esprit, il faut convenir, à moins de fermer les yeux aux leçons de l'histoire, que le promoteur de cette révolution, prince, peuple ou sénat, se fût vu entraîné peu à peu

rien ; car *le Prince* ne contient pas d'autres idées que les *Observations sur les Décades de Tite-Live* et que certains mémoires sur la formation d'une armée nationale. Or, on ne peut pas dire que ces observations et ces mémoires aient été écrits pour rentrer en grâce auprès des Médicis.

aux expédients indiqués par Machiavel, ou qu'il eût échoué infailliblement. Seulement on se trompe lorsqu'on fait de son *Prince* le bréviaire des politiques : il n'est que celui des révolutionnaires ou des usurpateurs. Comme tel, il est tout plein d'effrayantes vérités, et ces vérités ne sont que la quintessence des réflexions que l'histoire suggère sur les états violents ou les crises de la vie des peuples. Machiavel n'imagine ni ne déclame ; il observe et il réfléchit. L'histoire de la lente usurpation de la terre par les Romains, les succès de quelques tyranneaux italiens ou d'un Louis XI, la connaissance profonde et toute personnelle des manéges et du jeu des partis, l'expérience de ce qu'il y a de bas et de lâche dans le cœur de l'homme : voilà ce qui lui fournit la matière de ses maximes. C'est une observation vraie et profonde à beaucoup d'égards, quoique incomplète, de la nature humaine. Machiavel, toutefois, est plus un artiste en conspirations qu'un théoricien et un philosophe : admirable sur les moyens et les mouvements des révolutions, il n'en connaît point les causes intimes et les principes. Mais « jamais, comme le dit M. Baudrillard, on n'a exprimé d'un trait plus net et plus sûr les phases des révolutions, les difficultés des nouveaux régimes, les changements funestes souvent à ceux qui les ont désirés ou accomplis, les causes des revers, les chances qu'offrent les divers partis à suivre, toute imprudence ou tout relâchement suivi d'un châtiment inévitable ; jamais on n'a mieux appris à jouer serré le grand jeu de la politique. » Aussi quel mâle et solide langage !

Rien de tel dans Balzac. Et d'abord, le titre de

son livre est un mensonge ; ce n'est pas *le Prince* qu'il aurait dû mettre en tête, mais *Mon Prince ;* l'ouvrage tout entier n'est que l'éloge emphatique et souvent puéril de Louis XIII, et indirectement de Richelieu. Balzac a beau écrire : « Concluons donc que c'est le prince par excellence et au-delà de toute comparaison, que sa vie est la leçon des maîtres et l'exemple des parfaits ; » ces exagérations ne font que rendre plus sensibles la vanité et le ridicule de son dessein. Alors même que Louis XIII eût été réellement un grand prince, ce qu'il n'était pas, il ne serait pas pour cela le prince par excellence, l'idéal et le prototype des souverains. Bossuet fera la même faute, mais avec plus de discrétion et de bon sens, dans sa *Politique tirée de l'Écriture sainte* ; on y sentira trop que son modèle des gouvernements n'est qu'un gouvernement particulier, celui de Louis XIV. Considéré philosophiquement et politiquement, le livre de Balzac n'a point de but : ce n'en est pas un que de louer à tue-tête le prince régnant pour attraper une grasse abbaye que l'on aura même la maladresse de manquer. Aussi la politique (art ou science, il n'importe pour le moment) fait-elle place à de perpétuels lieux communs. L'auteur a-t-il à nous dire que son prince est sage et qu'il ne doit point cette sagesse au nombre des années : vite une tirade sur « les enfants qui ne sont pas encore venus et les vieillards qui sont passés, les uns qui sont des fleurs et les autres qui ne sont que des écorces, ceux-là qui ne savent pas les choses du monde, et ceux-ci qui les ont oubliées. » Parle-t-il de la dévotion du roi : aussitôt trois ou quatre ampli-

fications sur les espèces de dévotion que le prince n'a pas et qu'il ne doit point avoir. C'est la manière de développement éternellement employée par Balzac.

Comme il n'a d'autre but que de louer et aussi de faire valoir son éloquence, il paraît s'inquiéter assez peu des choses qu'il dit, pourvu qu'elles semblent bien dites. Tantôt, il exagère l'éloge jusqu'aux dernières limites de l'invraisemblance. A qui pouvait-il faire croire, par exemple, que Louis XIII fût impeccable ? Et comment n'a-t-il pas senti qu'il y a plus de ridicule que d'éloquence dans ces paroles : — « Je ne veux point prévenir le jugement de l'Église, ni répondre d'une vertu que Dieu n'a pas encore récompensée des félicités de l'autre vie. Je dis seulement qu'il n'est aujourd'hui personne au monde qui sache que le roi péche, et que la plus hardie et plus injuste médisance qui se puisse attaquer aux choses saintes ne pourrait trouver sur ses actions de quoi mentir avec couleur..... Humainement parlant et dans la rigueur de notre justice, il semble qu'il n'ait point perdu son innocence ? » — Tantôt, il loue son prince d'une vertu plus conforme à l'état d'un religieux qu'à celui d'un souverain, et par des raisons qui, bien entendues, pourraient avoir l'air d'une satire détournée, parce qu'elles sont le contraire de la vérité. « Je ne craindrai point, dit-il, de louer le roi de sa pureté, puisqu'elle fait une partie de sa valeur, puisqu'il la doit à la force de sa raison et non pas à la faiblesse de ses appétits, et que la paix de sa conscience ne vient point de la langueur et de l'oisiveté de son naturel, mais du travail et de la victoire de son esprit. » Ailleurs, il exalte son héros pour une

vertu qui était plutôt un défaut qu'une qualité dans un roi. Je veux parler de sa piété fervente, mais assez mal éclairée et pleine de petits scrupules ; ce qui faisait dire à Tallemant des Réaux : « Jamais homme n'a moins aimé Dieu et plus craint le diable que le feu roi. » Richelieu, qui était un homme d'affaires et non un déclamateur, tient un tout autre langage que Balzac. Prêtre, il ne peut pas ne pas faire au roi un mérite de sa piété ; mais il ajoute en homme d'État : « Au lieu de représenter à votre Majesté les avantages que les princes religieux ont par-dessus les autres, je me contente de mettre en avant que la dévotion qui est nécessaire aux rois doit être exempte de scrupules. Je le dis, Sire, parce que la délicatesse de la conscience de Votre Majesté lui fait souvent craindre d'offenser Dieu en faisant certaines choses dont assurément elle ne saurait s'abstenir sans péché. » Il considère cette piété méticuleuse comme un défaut grave dont les princes doivent se corriger, « principalement, s'il est vrai qu'il en peut arriver des défauts préjudiciables à l'État. » L'éloquence de Balzac n'a point de ces réserves : « Le roi, dit-il majestueusement et sur le ton d'un prêcheur d'oraisons funèbres, a la crainte des sages et des courageux ; il tremble en la présence du Seigneur. Ses maximes n'offensent jamais les devoirs de la charité ; sa prudence politique n'est point contraire à la simplicité des chrétiens. Il a mis la probité dans le trône, et, se ressouvenant qu'il est le compagnon de ses sujets au service d'un plus grand maître et que le soin de son salut est la plus importante de ses affaires, il voit bien que, de droit, le serviteur le plus obligé doit

être le plus fidèle, et que ce lui serait un misérable avantage de n'obéir ni aux lois, ni à la raison pour faire paraître son indépendance, de remplir de ses conquêtes les annales et les histoires et d'être effacé du livre de vie. »

Le Prince n'est donc qu'un panégyrique, qu'une pièce oratoire, qu'une de ces productions d'étalage et de parade qui rebutent malgré le talent de l'écrivain. Il ne vaut ni plus ni moins pour le fond que les écrits analogues de Sénault et du P. Lemoine, ou que les amplifications dans lesquelles les collaborateurs du grand roi, Périgny et Pélisson, noyèrent la pensée, d'ailleurs assez mince, de leur maître. Mais il n'est pas plus vide après tout, ni plus déclamatoire, quoique plus fastueux (écrirai-je ce blasphème ?), que les trois quarts de la *Politique sacrée* de Bossuet. C'est toujours le même procédé tout oratoire de prêter au roi toutes les vertus imaginables, qu'elles soient ou non contraires à ses vraies fonctions, au lieu de déterminer ses devoirs et ses droits par la simple analyse de l'organisme de l'État. Partout, la forme emporte le fond. Les fantaisies poétiques de Platon, dans ses *Lois,* et même dans sa *République,* sont des chefs-d'œuvre de science à côté de ces productions d'un ton si dogmatique. Je ne parle point de la *Politique* d'Aristote : il faudra attendre jusqu'à l'*Esprit des Lois* de Montesquieu, pour avoir quelque chose qui la rappelle sans lui ressembler. Cette infériorité philosophique de nos prosateurs dans les choses sociales s'explique naturellement. Le citoyen des petites républiques grecques avait intérêt à se rendre compte de la république à laquelle il appar-

tenait sans doute, mais qui, par certains côtés, était sa chose propre; il était donc porté à examiner sérieusement les principes mêmes du gouvernement; le sujet, lui, s'habitue à mettre tout l'État dans le prince, à ne voir, à ne considérer que le prince d'où toute loi émane comme toute faveur; ses considérations politiques sont encore un hommage qu'il croit rendre au souverain, et cet hommage ne va point sans compliment et sans encens. Vous attendez une théorie, vous avez la glorification d'une personne; il est donc naturel que l'éloquence remplace la science et l'analyse.

Mais Balzac n'atteint même pas le mérite dont il est le plus jaloux, parce qu'on manque l'éloquence lorsqu'on la cherche hors de propos. Le paradoxe, chose très-rare chez les écrivains du grand règne, ne lui déplaît pas. Lui, qui était littérateur jusqu'à la moelle des os, n'avance-t-il pas quelque part le paradoxe qui devait commencer la réputation de Jean-Jacques Rousseau : qu'il n'y a rien de plus corrupteur et de plus funeste pour les États que les lettres? Dans quel but et à quel propos? Pour louer sous le nom de « philosophie pratique » le peu de littérature, pour ne point dire l'ignorance de Louis XIII. « Assurément, dit-il, il n'y a point de meilleur moyen d'amollir la vigueur des courages, que d'occuper les esprits à des exercices paisibles et sédentaires, et l'oisiveté ne peut entrer dans les États bien policés par une plus dangereuse tromperie que celle des lettres. Ce sont ces personnes oisives et paresseuses qui en partie ont ruiné le commerce et l'agriculture, et qui sont cause de la faiblesse de notre État et de la lâcheté



de notre siècle...... Quand une nation est malade de la dialectique ou de la poésie, et qu'un pays trafique plus de sphères et d'astrolabes que des autres choses nécessaires, c'est un signe très-assuré de sa prochaine ruine.... » Que c'est bien tourné et que c'est niais ! Rencontre singulière ! Richelieu, obéissant trop à cette manie d'écrivain qui lui dicta les mauvais vers de *Marianne* et tant d'autres, développe une thèse analogue dans une page de son *Testament politique:* c'est que le trop grand nombre d'artistes et de lettrés serait la ruine d'un État. Mais il se garde bien de donner comme un fait réel ce qui n'est qu'une supposition et un argument par impossible. Balzac voit déjà la chose réalisée, et la France lui paraît toute proche de sa ruine, parce qu'il y a plus de mains habiles à tenir la plume que de bras propres à porter les armes ou à remuer la charrue. On gâterait les meilleures causes par ces exagérations. Qu'est-ce donc, lorsque l'idée qu'on développe n'est elle-même qu'une proposition sans aucune espèce de fondement ? Où a-t-on jamais vu un État perdu par les lettres seules ? Mais notre rhéteur trouvait l'occasion de faire un développement spécieux et il la saisissait, quitte à faire ailleurs un développement contraire, si l'occasion venait à s'en présenter.

Je relève ce défaut, parce qu'il est plus sensible dans Balzac que dans les écrivains qui le suivront; mais il est presque général, quoique moins en évidence dans toute la littérature dogmatique du XVIIe siècle. Les auteurs fuient le paradoxe, il est vrai, mais ils aiment l'amplification oratoire. Ils sont plus attirés par la vérité littéraire, c'est-à-dire par la

vraisemblance, que par la vérité même. Les idées convenues et courantes, qui prêtent à la beauté de la diction, sont toujours bien venues auprès d'eux; rarement ils en vérifient les titres. Elles circulent, elles sont reçues, elles ont de l'apparence, elles entrent dans les habitudes générales de leur pensée, et, par conséquent, elles peuvent s'exprimer avec une grâce simple et vive, ou avec une grandeur sans enflure; cela suffit. Oui, cela suffit, en effet, pour la vérité et la beauté du discours. Mais d'où vient que la pensée des contemporains de Louis XIV nous semble souvent plus étrangère, plus loin de nous, que celle des écrivains grecs ou romains, dont nous sommes séparés par plus de deux mille ans? Est-ce parce que les opinions du XVII[e] siècle, si contraires aux nôtres, trouvent encore des partisans outrés et sont nos ennemies, tandis que nous sommes indifférents aux erreurs des anciens, parce que nous n'avons plus à les craindre? Ou n'est-ce pas plutôt que l'art merveilleux de nos grands prosateurs, à partir de Pascal jusqu'à Fénelon, sert d'enveloppe à des idées qui tiennent plus de la convention que de la nature? S'ils n'étaient pas plus vrais que Balzac dans le choix des idées intermédiaires ou moyennes par lesquelles ils développent leurs thèses ou idées principales, la réponse ne serait pas difficile; car tout nous paraîtrait faux et nous répugnerait. Mais, malgré leur habileté à fortifier de vraisemblance et d'apparence ces thèses qu'ils ont reçues de la tradition et auxquelles ils sont si sincèrement attachés qu'on peut dire qu'ils y ont mis leur cœur, nous sentons je ne sais quel divorce entre leur pensée et

la nôtre ; seulement on ne fait que le sentir d'une manière confuse, sans savoir ou sans vouloir s'en rendre compte. Or, ce qui me paraît donner quelque prix à Balzac, c'est que sa rhétorique étourdie ne nous laisse plus aucun doute sur ce divorce profond. L'émotion d'un Pascal ou l'imagination si vraie d'un Bossuet peuvent nous faire illusion, parce qu'il y a encore par là quelque chose de commun entre eux et nous. Mais il n'y a plus rien de commun entre nous et Balzac, et le fond principal de ses opinions, qui n'est pas autre que celui même du XVII[e] siècle dans ce que ce siècle a de plus propre et de plus intime, apparaît clairement dans toute son étrangeté pour nos esprits.

Voyons donc enfin ces idées, auxquelles on ferait trop d'honneur de les décorer du beau nom de principes, et qui pourtant le sont devenues pour la plus brillante génération de ce siècle.

Et d'abord sur la politique : Louis XIII, selon Balzac, possédait la raison « en un degré si souverainement excellent » qu'il aurait mérité de « régner de droit naturel, selon Aristote, quand il n'eût pas régné de droit divin, selon la foi. » Je me contente de prendre acte de cette supposition : que les rois règnent de droit divin, selon la foi ; je l'examinerai plus tard à loisir. Il suit de là que les rois ont quelque chose de surhumain. « S'il en faut croire ceux qui ont l'honneur d'approcher du roi et de considérer l'intérieur de sa vie et la source de ses actions, il est si heureux en ce qu'il conçoit et juge si certainement les choses le moins certaines, qu'il paraît bien qu'il ne les voit pas à notre mode et qu'il est guidé par une plus pure lumière que celle de la raison ordinaire. La plupart

des grandes résolutions qu'il a prises lui ont été envoyées du ciel. La plupart de ses conseils partent d'une prudence supérieure, et sont plutôt des inspirations venues immédiatement de Dieu que des propositions faites par les hommes. » Quelle apparence que ce pauvre Louis XIII, au milieu de ses écuyers et de ses fauconniers, qui étaient ses conseillers avant que Richelieu se fût emparé de lui, ait jamais été illuminé d'en-haut? Bossuet n'aura point la sottise de particulariser ainsi les choses : il les tiendra d'habitude dans les hauteurs et parmi les nuages de la généralité. Il sera plus vraisemblable ; sera-t-il plus vrai ?

Voilà donc le roi divinisé, ou tout au moins placé entre la terre et le ciel, plus près, toutefois, de Dieu que des hommes ; et ce culte ne cessera de croître jusqu'au moment où les désastres de la seconde moitié du grand règne viendront arrêter le cours de cette idolâtrie d'une nouvelle espèce. Nos rois ne cesseront plus d'entendre ce langage qui retentira aux oreilles de Louis XIV, à peine né. Dans la préface des *Quatrains* de l'évêque Godeau, pour l'*Institution d'un prince chrétien*, je trouve les paroles suivantes sur Louis, âgé alors de cinq ou six ans : « L'impression du doigt de Dieu est visible sur son front, et quand il n'aurait pas de marques de royauté parmi ceux de son âge, la majesté de son port ferait aisément reconnaître qu'il est leur maître. Son esprit est avancé au-delà de ses années. Il se plaît aux actions de sa dignité sans les connaître ; enfin, il n'a presque aucune des inclinations ordinaires de l'enfance. » Il serait puéril de relever de telles adulations, si ces

métaphores et ces hyperboles n'avaient point fini par devenir une théorie. Louis XIV, dans l'enivrement de sa puissance, les prit à la lettre, comme on peut le voir par ses *Mémoires pour l'instruction du Dauphin ;* et Bossuet prétendit, dans sa *Politique sacrée*, les mettre sous l'autorité de la raison et de la foi. Ce qu'on appelait encore la liberté française déclinait insensiblement vers le despotisme oriental.

Un des pires inconvénients des gouvernements absolus, c'est que le bien public est le plus souvent sacrifié à des passions et à des intérêts particuliers, et que les mauvais rois ou les princes faibles font encore plus de mal par leurs favoris que par eux-mêmes. C'est l'avis de tout le monde ; c'était l'opinion du cardinal de Richelieu, qui voulait bien qu'un roi se déchargeât de ses devoirs sur un premier ministre, mais qui ne connaissait point de « plus dangereuse peste pour le bien public que les favoris et les favorites. » Balzac a tant de faiblesse pour les princes, qu'il adore tous leurs caprices et qu'il ne conçoit point comment « on pense à vouloir les priver des douceurs de l'amitié. » Selon lui, s'il est vrai que « les rois ne sauraient régner sans ministres, il est presque aussi vrai qu'ils ne sauraient vivre sans favoris. » Et pourquoi ? C'est que le bien ne s'arrête pas au lieu de sa source, qu'il veut couler et s'épandre, et que ce n'est qu'un bien *commencé,* s'il ne croît par la communication et ne s'achève en se dilatant. Ne dites donc point, avec je ne sais quel philosophe, que le peuple doit être l'unique favori des rois. Ce serait leur défendre le plus doux usage de la volonté, les dépouiller de la plus humaine des passions, les lier à la grandeur de

leur condition et les clouer sur leur trône. Palzac ne veut pas être le tyran des rois, et il demande si c'est un crime d'avoir un confident dans la compagnie duquel on vient chercher du repos après le travail et des divertissements après les affaires. A ces raisons, qui sentent plus la rhétorique que la vérité, Balzac, qui a la manie de vouloir faire de la religion et parler en docteur, en ajoute une qui est étrange, mais qu'il faut citer, parce qu'un des graves défauts du XVIIe siècle, selon moi, c'est d'avoir abusé des Livres saints pour mettre sous le patronage de la foi des maximes qui n'ont aucun rapport avec elle. « Dans le ciel où se trouvent les idées et les premières formes des choses, n'y a-t-il pas des regards bienfaisants et des inclinations favorables plutôt pour ceux-ci que pour ceux-là, d'où naissent sur la terre les prédestinés et les élus? » Admirez ce platonisme, qui est aussi bien placé ici que le soi-disant christianisme qui va suivre. « N'y a-t-il pas une nation choisie qui a été préférée à toutes les autres nations?.... Dans la maison des patriarches, cette préférence est toujours tombée d'un côté, à l'exclusion de tout le reste : les cadets ont emporté le droit d'aînesse..... Et quand le Fils de Dieu lui-même est venu au monde, outre les soixante et douze disciples qui étaient de sa suite... il a appelé douze apôtres pour lui rendre une plus particulière sujétion et pour être plus près de sa personne? Entre ceux-là même, il y en a eu trois à qui il s'est ouvert plus familièrement qu'à leurs compagnons. Encore a-t-il témoigné plus de tendresse pour l'un des trois que pour les deux autres : saint Jean ne fait pas difficulté de s'appeler le cher et le

favori de son Maître. » Voilà les rois bien et dûment rassurés. Images de Dieu sur la terre, ils sont autorisés par cela même à se choisir comme lui des favoris, et peuvent, sans scrupule, se laisser aller à leur faiblesse pour des Luynes et des Cinq-Mars. Heureusement que Louis XIII n'avait point de tempérament et qu'il haïssait les femmes : sans cela, Balzac n'eût pas manqué de trouver aussi dans les Écritures le privilége et le droit divin, pour les princes, d'avoir des maîtresses autant que le cœur leur en dirait.

De même que Balzac craint de limiter la liberté des princes à l'égard de ceux qu'ils aiment, il les met fort à l'aise avec ceux qu'ils redoutent ou qu'ils soupçonnent. On comprend que Richelieu, entouré d'ennemis, obligé de lutter sans cesse contre leurs menées, ayant d'ailleurs conscience d'être nécessaire à la France et au roi, ait facilement admis pour maximes politiques que « si, dans le cours des affaires ordinaires, la justice requiert des preuves authentiques, il n'en est pas de même de celles qui concernent l'État, qu'il faut prévenir les fautes avant qu'elles éclatent, » et que, par conséquent, le pouvoir a le droit d'emprisonner ou d'éloigner les personnes suspectes sans autre forme de procès. Son ardeur pour le bien public, ses continuels dangers, son caractère impérieux et la véhémence de sa volonté lui inspiraient facilement des principes tyranniques et dangereux, et qu'il jugeait tels lui-même, comme on peut le voir dans son *Testament*. Mais il semble qu'on devrait écarter de pareilles maximes, lorsqu'on prétend tracer l'idéal du prince, parce qu'un gouvernement parfait, ou simplement bon, respecte et doit

respecter non-seulement la justice, mais encore ses procédures et ses formes, qui sont pour les particuliers des garanties contre l'arbitraire et l'omnipotence de l'État. Tel était, cependant, au début du XVII[e] siècle, l'attrait des esprits vers un gouvernement fort, capable de briser toutes les résistances et d'étouffer jusqu'à l'ombre des factions, que Balzac ne s'éloignait guère de l'opinion générale en parlant le langage tyrannique de Richelieu et en prêchant comme tout simples des principes qui sont le renversement de toute légalité. Qu'un gouvernement soit assez bien sur ses gardes et ait assez de clairvoyance pour ne point laisser aux conspirateurs le loisir de se rendre tout-à-fait coupables ; qu'il les surprenne entre la pensée du crime et l'exécution ; que, lorsqu'ils croient avoir négocié fort secrètement, « il sache autant de leurs nouvelles que s'il avait présidé lui-même à leurs conseils ; » qu'enfin les conjurés, au moment où « ils lèvent la main pour frapper leur coup, la trouvent saisie et soient réduits à une chambre de la Bastille, quand ils s'imaginaient partager bientôt le royaume : » rien de mieux ; le gouvernement est dans son droit et ne fait strictement que son devoir. Si Balzac s'en était tenu à louer cette prudence, il n'eût pas mérité les reproches que lui fait l'abbé de Morgues, ennemi de Richelieu, aumônier et défenseur à outrance de la reine-mère. Mais il ajoute : « Les princes peuvent prévenir le danger, voire par la mort de ceux qui leur sont suspects. Mais c'est une bonté qui ne peut être assez louée, et qui n'est propre qu'au roi (Louis XIII), de faire la même chose et de ne faire mourir personne. Sur un simple soupçon,

sur une légère défiance, sur un songe qu'aura fait le prince, pourquoi ne lui sera-t-il pas permis de s'assurer de ses sujets factieux et de se soulager l'esprit en leur donnant pour peine leur propre repos : » c'est-à-dire en les enfermant à la Bastille ? Le tour ingénieux que Balzac donne à tout cela ! La jolie figure par laquelle il termine son morceau ! C'était assez pour rassurer sa conscience sur l'étrange doctrine qu'il professe ; mais n'était-ce pas ouvrir les portes toutes battantes à la tyrannie, et l'abbé de Morgues n'avait-il pas raison de crier à notre rhéteur : « Les souverains ont la justice contre les indices des attentats ou rebellions. Il ne leur est pas loisible de massacrer personne, s'il ne résiste à leur juste puissance, ni d'emprisonner pour un songe : autrement, il faudrait prier Dieu, comme faisaient les Indiens dans *Philostrate*, qu'il envoie de bons songes à nos rois, ou désirer qu'ils ne nous connaissent point, de peur de nous rencontrer dans les fantaisies de leur sommeil ou dans les rêveries de leurs maladies. » Mais Balzac veut qu'un sujet fidèle souffre même avec joie « une détention qui, donnant lieu à la preuve d'une chose contestée, fera voir plus nettement sa fidélité, convaincra la calomnie de ses ennemis et apaisera les inquiétudes de son maître. » L'on ne doit plus s'étonner, quand les sujets font si bon marché de la liberté des personnes et deviennent si foncièrement sujets qu'ils ne se souviennent plus d'être hommes, de voir les rois, les régentes et leurs ministres jeter en prison sans aucune sorte de procès ceux qui leur déplaisent, et s'indigner naïvement qu'on puisse songer à leur ôter ce droit monstrueux.

Les parlementaires de la Fronde ne purent jamais arracher à Anne d'Autriche les sûretés et les formes de justice qu'ils réclamaient en faveur de ceux qu'on embastillait. Cette femme altière et bornée, ne concevait même pas, comme on le voit dans son admiratrice, Mme de Motteville, qui ne le concevait pas davantage, qu'on pût avoir des droits contre les rois, et elle aurait cru avilir et détruire la puissance de son fils, si elle eût signé les seuls articles sensés des exigences du Parlement. Comme s'il craignait de n'en avoir pas dit assez, Balzac renchérit encore sur le droit énorme qu'il vient d'accorder au pouvoir. « La justice, dit-il, s'exerce seulement sur les actions des hommes, mais la prudence a droit sur leurs pensées et sur leur secret. Elle s'étend bien avant dans l'avenir, elle regarde l'intérêt général, elle pourvoit au bien de la postérité. Et pour cela elle est contrainte, ici et ailleurs, d'employer des moyens que les lois n'avouent pas, mais que la nécessité justifie, et qui ne seraient pas entièrement bons, s'ils n'étaient rapportés à une bonne fin. L'utilité publique se fait souvent du dommage des particuliers. »

Au lieu de perdre mon temps à montrer qu'il y a dans ces discours de Balzac presque autant de sophismes que de syllabes, il vaut mieux, je crois, tracer rapidement la généalogie du droit divin, que l'on fait remonter, ce me semble, beaucoup trop haut, et qui ne vient pas de plus loin que Balzac. Ce ne fut originairement qu'une protestation de la royauté contre les usurpations des papes, du pouvoir civil contre les prétentions de la puissance ecclésiastique. La question n'est pas encore engagée sous

les deux premières races de nos rois : ils n'ont point à se défendre contre l'Église ; ils ne connaissent d'autre droit divin que celui que leur confèrent l'élection et leur épée. Mais, avec Grégoire VII, commencent des doctrines inquiétantes pour toutes les puissances civiles. Il déclare que ces puissances sont filles de l'orgueil et du démon, et qu'une dignité, inventée par des hommes qui ignorent Dieu, doit être soumise à une dignité que la Providence a créée pour son honneur. Innocent III, rappelant que le premier gouvernement du peuple de Dieu fut le régime sacerdotal, ajoute : « Dieu dit à Samuel : Ton peuple demande un roi ; ce n'est pas toi qu'il rejette, c'est moi. Donc, si Dieu accorde aux Juifs leur demande, c'est dans sa colère ; la royauté est une punition. » Puis il écrit sans cesse que le pape, en tant que « vicaire de Celui à qui appartiennent la terre, l'univers et tous ceux qui l'habitent, » a pouvoir au ciel et sur la terre, et que l'autorité royale emprunte à l'autorité des papes la splendeur de sa dignité. Boniface VIII, sous prétexte que Dieu l'a établi pour « arracher, détruire, dissiper, planter et édifier en son nom, » convoque un concile où il appelle les archevêques, évêques, abbés et docteurs en théologie, pour traiter avec eux de la réformation du royaume de France, et où il ose citer le roi, en le menaçant, s'il ne s'y rend point en personne ou par représentant, de faire procéder contre lui en son absence. C'est en réponse à ces insolentes prétentions, sans cesse renaissantes, que Philippe-Auguste et ses barons, que saint Louis et son clergé, que Philippe-le-Bel et les États-Généraux, que les Parle-

ments enfin élevèrent la doctrine que le royaume de France et la royauté ne dépendaient que de Dieu : simple négation des extravagances ultramontaines et rien de plus. Personne ne songeait encore à chercher à la puissance civile une origine et un fondement mystiques, bien que nos princes se dissent rois par la grâce de Dieu. Même à la fin du XVIe siècle, les auteurs de la *Satire Ménippée*, tout en soutenant les droits de Henri IV contre les doctrines démagogiques des ligueurs et contre les intrigues du légat et des Espagnols, ne connaissent pas encore le droit divin. Parlant en politiques purement humains, et non point en politiques théologiens, ils disent simplement : « Le roi que nous demandons est déjà fait par la nature, né au vrai parterre des fleurs de lys de France, rejeton droit et verdoyant du tige de saint Louis. Ceux qui parlent d'en faire un autre se trompent et ne sauraient en venir à bout. On peut faire une maison, mais non un arbre ou un rameau vert ; il faut que la nature le produise par espace de temps du suc et de la moëlle de la terre qui entretient la tige en sa sève et vigueur. Aussi, nous pouvons faire des maréchaux à la douzaine..., mais le roi, point ; il faut que celui-là naisse de lui-même pour avoir vie et valeur. » Il ne s'agit ici que de la légitimité ou du droit de succession, lequel a pour tout « fondement mystique, » pour parler le langage de Pascal, le temps et la coutume. C'est la même question qui reparaît dans le cahier de Paris et de l'Ile-de-France pour les États-Généraux de 1614, et qui se mêle avec la vieille question du sacerdoce et de l'empire, ressuscitée et ravivée dans l'Université par le docteur Richer.

« Pour arrêter, y est-il dit, le cours de la pernicieuse doctrine qui s'introduit depuis quelques années contre les rois et puissances souveraines établies de Dieu..., le roi sera supplié de faire arrêter, en l'assemblée de ses États, comme loi fondamentale du royaume, qu'il n'y a puissance en terre, spirituelle ou temporelle, qui ait aucun droit sur son royaume pour en priver les personnes sacrées de nos rois. » C'était une protestation contre les doctrines populaires de la Réforme et de la Ligue, mais c'en était une surtout contre les empiétements des ultramontains et de leurs acolytes qui s'étaient permis d'excommunier Henri III et Henri IV. Le cardinal Duperron ne s'y trompa point. Il fit tous ses efforts pour faire avorter la motion et il y réussit, en soutenant que « les rois de la terre doivent lécher la poudre des pieds de l'Église et se soumettre à elle en la personne du pape », mais surtout en intriguant et en soulevant l'orgueil des nobles contre le Tiers-État, qui avait eu l'outrecuidance de s'appeler le frère cadet des deux premiers ordres. La doctrine n'en subsista pas moins dans l'Université de Paris et dans les Parlements, jusqu'à ce qu'elle devînt loi fondamentale du royaume par les articles de 1682. Les termes de « puissances établies de Dieu » et de « personnes sacrées de nos rois » n'ont point un sens absolu et n'emportent aucunement l'idée que les rois soient d'une autre espèce que les autres hommes. L'honneur revient donc bien à Balzac d'avoir inauguré un nouveau dogme théologico-politique, lorsqu'il parle de Louis XIII, « roi de droit divin, selon la foi. » Ce sera au temps et à Bossuet de développer cette semence.

Mais admirez la marche et la vicissitude des choses. Grégoire VII, Innocent III et beaucoup d'autres papes, ou intermédiaires, ou qui vinrent après eux, déclarent que les puissances civiles, tant qu'elles ne sont pas purifiées et sanctifiées par la religion, en s'y soumettant humblement. ne sont que des inventions du démon, et ils sont moins éloignés en cela qu'on ne le dit des anciens chrétiens qui, dans les trois premiers siècles, appellent, non sans intention, les Césars du nom de *princes et d'autocrates du siècle*, comme Satan. Les princes, uniquement pour se défendre et non pour se diviniser, répondent, de leur côté, qu'ils ne tiennent leur couronne que de Dieu, et qu'à ce titre le pouvoir séculier est aussi respectable que l'ecclésiastique : proposition, je le répète, dont le sens est d'abord purement négatif, mais qui se transforme peu à peu au XVII[e] siècle, et devient, par l'esprit des peuples et surtout par le génie d'un homme d'Église, toute une théorie théologico-politique, qui a presque la valeur d'un dogme. « La racine diabolique et maudite » (c'est ainsi que les Grégoire et les Innocent appelaient la royauté) devient un bel arbre divin, à qui plus d'un pape, depuis 1789, n'a pas dédaigné de donner sa bénédiction.

Mais que signifie la royauté de droit divin, quand on donne à ces mots un sens positif? Serait-elle, par hasard, un sacrement comme le mariage, sacrement en vertu duquel les sujets seraient enchaînés à un prince par un lien non moins étroit, non moins indissoluble que celui de la femme chrétienne à l'égard de son mari? Mais, qu'est-ce qui constituerait ce sacrement d'une nouvelle espèce? La naissance?

Je ne vois pas qu'aucune personne naisse sacrée selon la foi. Ce serait donc l'onction? Mais on reconnaît que toutes les puissances sont établies de Dieu, sacrées, par conséquent, tout aussi bien sans cette cérémonie qu'avec cette cérémonie. D'ailleurs, un chef de république, temporaire et responsable, pourrait tout aussi bien être marqué de ce signe que les descendants de Clovis et de saint Louis. Que si les puissances sont jusqu'à un certain point sacrées, elles le sont uniquement en vertu des lois fondamentales de l'État, et ces lois valent sans l'onction et indépendamment de la foi. Or, comme ces lois sous-entendent toujours le droit de légitime défense du peuple à l'égard du prince ou du magistrat, la foi ne pourra faire que ce qui n'est inviolable que conditionnellement, devienne absolument inviolable. La religion n'a donc que faire ici, et, de quelque côté que l'on se tourne, la royauté de droit divin ne présente qu'un non-sens. Et ce fut toute la théorie politique du grand siècle!

Ce qui absout les auteurs de cette doctrine, sans ajouter pourtant à la valeur intrinsèque de leurs idées, c'est qu'ils obéissaient moins à un penchant à la servitude, comme on serait d'abord tenté de le croire, qu'aux entraînements du patriotisme et du sentiment national. Je le dis de Balzac comme de Bossuet. Qu'il y ait mêlé certaines vues personnelles et qu'il ait voulu faire ses affaires et celles de son esprit, je n'ai point de peine à le croire. Mais il serait injuste de ne lui imputer que des motifs mesquins d'intérêt et de vanité. Car, s'il est permis de douter un peu de son cœur, il faut avouer qu'il avait, comme le dit

Descartes, quelque chose d'élevé et de généreux dans l'imagination. Pourquoi n'eût-il point partagé les sentiments de la plus grande partie de la France?

La mort de Henri IV avait consterné le pays, qui craignit d'être replongé dans les guerres civiles et de revoir l'étranger régner sur nos frontières et jusque dans les murs de la capitale. La faible et ruineuse régence de Marie de Médicis, la faveur de Concini, puis celle de Luynes, étaient loin d'avoir dissipé ces craintes, qui ne disparurent que lorsque Richelieu s'empara du roi et du gouvernement. On reconnut alors la vraie politique française, et, tout en souffrant beaucoup de l'extrême tension de l'autorité, on admira le grand et terrible ministre qui étouffait les factions, achevait l'unité du pays en ôtant aux Calvinistes leurs places de sûreté, reculait les frontières vers leurs limites naturelles aux dépens de l'Espagnol et de la maison d'Autriche, et rétablissait partout notre influence avilie et presque anéantie par ses prédécesseurs. Voilà le sentiment qui commença sous Louis XIII et acheva sous Louis XIV l'idolâtrie pour la royauté. J'en retrouve dans le *Prince* des traces manifestes. Il faut en recueillir quelques-unes pour rendre justice non-seulement à Balzac, mais encore à la nation, qui n'a glorifié et divinisé le pouvoir absolu que par un de ces emportements indiscrets de reconnaissance et d'orgueil national, auxquels nous ne sommes que trop sujets.

La France sentait instinctivement qu'elle entrait dans une ère nouvelle, et que le temps était enfin venu de la plénitude de ses forces. De là, son admiration pour Richelieu qui la conduisait violemment au but

désiré. « Je tiens certes mes yeux pour suspects, s'écrie Balzac, et j'ai peine à me croire moi-même, quand je considère le présent et qu'il me souvient du passé. Ce n'est plus la France de dernièrement, si déchirée, si malade, si caduque. Ce ne sont plus (ces) Français, si ennemis de leur patrie, si languissants au service du prince, si décriés parmi les nations étrangères. Sous les mêmes visages, je remarque d'autres hommes, et dans le même royaume un autre État. Il s'est fait une révolution morale, un changement de l'esprit, un passage doux et agréable du mal au bien. » On voulait qu'un Français fût Français et n'eût pas toujours les yeux et le cœur à l'étranger. Il s'ensuivait qu'à la haine religieuse et fanatique se mêlait une certaine malveillance patriotique pour les Huguenots qui, se sentant ou se croyant toujours menacés dans les priviléges où ils mettaient leur sûreté, négociaient incessamment en Allemagne et en Angleterre. « Nous savons, dit Balzac, qu'ils ont divisé les rois et rompu les alliances des couronnes; que leurs harangues séditieuses ont versé le feu et le soufre de tous côtés; qu'ils ont essayé de remuer toute l'Europe contre leur patrie; qu'ils ont été au bout du monde nous chercher des ennemis, et ont fait si peu d'état du nom français qu'ils n'ont point eu honte de se trouver au lever d'un favori d'Angleterre et de plier les genoux devant une puissance étrangère. » Le vieux Malherbe, dans ses lettres comme dans ses poésies, n'est pas moins violent que Balzac.

D'un autre côté, combien n'y avait-il pas de Français à qui le sentiment de la justice et de l'égalité

inspirait des idées ou des paroles comme les suivantes : « Parmi nous, dit Balzac, la peine et la récompense n'ont presque jamais été connues. Les grands ont toujours offensé impunément les petits ; les faibles ont toujours été la proie des plus forts ; on a toujours marché sur ceux qui se sont humiliés. » Enfin, quoique le projet ou le rêve d'une confédération européenne fût encore bien loin de pouvoir se réaliser, ce n'était pas sans un certain orgueil qu'on voyait la maison d'Autriche, avec ses prétentions à la monarchie universelle, partout arrêtée ou affaiblie par nos armes et par notre politique, qu'on protégeait les États protestants d'Allemagne et qu'on pensait à arracher l'Italie aux Espagnols. Balzac a exprimé dans tant d'endroits cette fierté généreuse d'une puissante nation qui croit de sa gloire de protéger les faibles, qu'il est fort difficile de citer. Voici pourtant quelques passages expressifs : Louis « croit qu'un grand roi doit porter ses soins fort avant dans l'avenir et fort loin au-delà de son royaume ; que tous les temps lui doivent être en pareille considération que le présent, et tous les misérables en même recommandation que ses sujets ; qu'il faut que le Montferrat et le Mantouan soient aussi proches de son esprit que les faubourgs de Paris et le derrière du Louvre, et que si, à trente journées de lui, un affligé invoque son nom et implore la justice, il sente en même temps de la diminution à ses maux et du changement à sa fortune. » Puis, devinant ou servant la pensée même de Richelieu, il exhorte les Italiens à se préparer à recevoir un libérateur en sortant de leur assoupissement et de leurs divisions.

« A quoi songent donc aujourd'hui les spéculatifs au pays de Machiavel et de Tacite ? Que prétendent devenir les princes et les peuples qui nous veulent regarder faire les bras croisés ? Si on ne tient ce qu'on leur a promis, pensent-ils être spectateurs, oisifs et immobiles d'une action dont le succès leur est commun par une conséquence inévitable » ?..... Il faut, de nécessité, qu'ils choisissent de deux choses l'une : ou d'être ses sujets (de l'Espagne), ou d'être ses ennemis, et qu'ils regardent lequel ils aiment le mieux, ou de la servitude ou de la guerre. Les choses ne sont pas tellement altérées en leur pays, que la nature n'y ait conservé quelque reste de bonne semence. Elle peut encore susciter des âmes fortes et courageuses de cet antique principe de valeur qui n'est pas éteint, et démêler quelques gouttes de sang purement romain et italien d'avec la masse corrompue. Il n'est pas qu'ils ne se souviennent quelquefois qu'ils sont les enfants des seigneurs de l'Univers..... Il n'est pas qu'y ayant parmi eux tant de Césars, de Pompées, de Scipions, de Camilles, ils n'aient honte de porter ces grands noms et d'obéir cependant à un don Fernand ou à un don Pèdre..... Il est bien honteux qu'ils ne soient habiles ni vaillants que pour autrui, et que leur esprit et leur courage ne travaillent que pour affermir la domination qui les opprime. S'ils font de bonnes actions en Allemagne et aux Pays-Bas, s'ils reviennent de la guerre, chargés de dépouilles et pleins de réputation, c'est la gloire des Espagnols et non pas la leur. Par là, ils n'acquièrent pas des sujets, mais des compagnons de servitude ; ils ne

font pas meilleure la fortune de leur pays, mais ils rendent la puissance de l'étranger plus redoutable...» J'avoue que ce fonds d'idées et de sentiments généreux me réconcilie quelque peu avec le royalisme de Balzac, malgré les exagérations de son zèle et la fausse rhétorique qui dépare tout ce qu'il dit de plus sensé. Balzac se souvient ici de la grande pensée qui animait Henri IV et Sully dans leurs préparatifs contre la maison d'Autriche, et qui alla toujours s'affaiblissant et se rapetissant de Richelieu à Mazarin, de Mazarin à Louis XIV dans son bon temps, jusqu'à ce qu'elle fît place aux égoïstes et puériles ambitions de la conquête pour la conquête, et de la gloire pour la gloire. C'est un honneur pour notre déclamateur angoumois d'avoir eu, au moins par mémoire, quelques idées qu'on chercherait vainement dans les écrivains du grand règne.

Mais de quoi se mêle-t-il de vouloir être meilleur catholique et politiquement plus unitaire que Richelieu ? Rien de plus triste en général que ses déclamations contre les Protestants, et c'est à peine si elles mériteraient qu'on daignât s'en souvenir, si elles n'étaient le premier symptôme et comme la première excitation de cette fureur religieuse, d'où devaient sortir, avant la fin du siècle, de si déplorables effets.

Il ne faut pas attendre d'un rhéteur qui ne cherche que le succès et le bruit, ce noble esprit de tolérance qui animait le chancelier de L'Hôpital dès le commencement des guerres de religion et qui lui dictait ces belles paroles: « Le couteau ne vaut contre l'esprit..... La douceur sert plus que la rigueur :

Otons ces noms diaboliques, noms de parti, faction et sédition, luthériens, huguenots, papistes, ne changeons le nom de chrétien. » Balzac pourra écrire au ministre Dumoulin : « Il n'y a pas de loi bien expliquée qui soit contraire à celle de l'humanité et qui ne s'accorde au droit des gens. Si nos opinions sont différentes, il n'est point de nécessité que nos volontés soient désunies. » Mais ce n'est point par esprit de tolérance et de justice; c'est qu'il était dans un moment d'indulgence et de bonne humeur, parce qu'il avait appris que Dumoulin faisait cas de ses écrits. Balzac ne sut, d'ailleurs, jamais se tenir dans les bornes de la tolérance toute politique qui faisait dire à Richelieu dans les États-Généraux, quand il n'était encore qu'évêque de Luçon: « Pour ceux qui, aveuglés de l'erreur, vivent paisiblement sous votre autorité (c'est au roi que Richelieu s'adresse), nous ne pensons à eux que pour désirer leur conversion et pour l'avancer par nos exemples, nos instructions et nos prières, qui sont les seules armes avec lesquelles nous les voulons combattre » Richelieu, à la différence de tant d'hommes politiques qui pensent d'une façon quand ils ne sont rien, et d'une autre quand ils sont en pouvoir, écrivait aux princes protestants d'Allemagne, inquiets du mariage de Louis XIII avec une infante espagnole et du roi d'Espagne avec une fille de France : « C'est avec une terreur panique qu'on appréhende que de l'union des deux couronnes sourde la division de la France : nul ne croira aisément qu'on brûle sa maison pour faire plaisir à son voisin. Les diverses créances ne nous rendent pas de divers États. Divisés en foi, nous

demeurons unis sous un prince. Il se trouvera véritablement division entre nous, non en ce monde, mais en l'autre, non produite par le mariage espagnol, mais par la diversité de religion. » Richelieu se conduisit toujours conformément à cette lettre qu'il écrivit lorsqu'il n'était encore que ministre en sous-ordre, et Balzac, qui voulait plaire au vrai maître de la France, aurait dû comprendre que Richelieu était assez grand pour être plus ministre que cardinal. Mais il était aussi incapable de cette prudence politique de Richelieu que de la charité philosophique ou de l'humanité de L'Hôpital. Rhéteur, sa phrase l'emporte encore plus que ses préjugés ; car il n'est pas si fougueux catholique qu'il n'aime à caresser, à charge de retour sans doute, Dumoulin, Daillé, Conrard, tous protestants très-fermes, mais dont l'approbation n'était pas à dédaigner pour qui ne recherchait que la renommée. Tantôt il parle, quoique avec trop d'emphase, le langage de la saine politique et des hommes modérés ; tantôt il parle celui du fanatisme et du peuple ; le plus souvent même les deux choses sont unies tant bien que mal dans la même page, presque dans la même phrase ; et l'on voit un homme qui ne sait pas distinguer dans les protestants l'opinion religieuse qui est indifférente au bon ordre de l'État, et l'esprit de faction qu'il fallait abattre, mais qui n'est pas inhérent à telle croyance plutôt qu'à telle autre.

L'édit de Nantes avait établi deux choses : l'une excellente et que les bons esprits auraient dû travailler à conserver à tout prix, la liberté de conscience ; et l'autre, mauvaise en elle-même, mais nécessitée

par les circonstances, la concession de certaines places de sûreté pour les Calvinistes. Cette concession ne pouvait être que temporaire, pour calmer les défiances et les craintes trop légitimes de la minorité protestante. Mais, en soi-même (et les protestants auraient dû le comprendre, si leurs inquiétudes n'avaient pas été excitées par l'absurde expédition (1) de Luynes dans le Béarn), un pareil privilége était incompatible avec l'autorité royale et avec l'unité de l'État. Balzac avait donc raison d'écrire (et encore faudrait-il faire de larges coupures pour que tout fût raisonnable dans son discours) : « C'est assez que les Alpes aient été françaises et qu'on parle notre langue sur les terres de nos voisins, sans qu'il faille que dans le cœur de ce royaume il y ait toujours un peuple étranger, qui ne peut souffrir nos anciennes lois ni reconnaître le Dieu de saint Louis et de Charlemagne. Il n'y a plus moyen de cacher cette plaie qui déshonore la face de l'État, ni de laisser ensemble plus longtemps la rebellion et l'obéissance, la bonne religion et la mauvaise. A parler sainement, quelle amitié pourrait-il jamais y avoir entre la maîtresse du logis et la concubine? Quelle monstre naîtrait-il de la monarchie et du gouvernement populaire? Et que serait un souverain dépendant de ses sujets, et son conseil subalterne de leur maison de ville? Certes, si le roi était obligé de donner des villes aux Catho-

(1) Expédition absurde à tous les points de vue: rien n'était plus avantageux politiquement que d'avoir une frontière protestante du côté de l'Espagne. Luynes fit détruire, par la main de Louis XIII, l'œuvre de la mère de Henri IV.

liques à proportion de leur nombre, comme il fait aux autres, il faudrait qu'il allât demeurer toute sa vie à St-Germain, et il ne lui resterait rien que le nom de roi et la campagne de son royaume. Mais ce désordre ne durera pas toujours ou il n'y a pas de véritable augure ; et la raison veut, aussi bien que la nature, que les choses reprennent leur ancienne forme. Ce serait offenser celui qui a promis à la France de la faire durer plus que toutes ses maladies (1), de croire qu'il lui eût donné des remèdes contre les Goths, les Maures et les Anglais, pour la laisser aujourd'hui mourir par les mains d'une poignée de rebelles..... Pour moi, je trouve qu'on obligerait fort les Huguenots de donner un repos certain à leur esprit défiant et de leur ôter tout d'un coup toutes leurs peurs et toutes leurs espérances. Quand ils ne seront plus en peine de faire des assemblées et que leur vie sera libre de la crainte des supplices; quand, dis-je, nous et eux (nous) jouirons d'une sûreté commune, il est très-vrai que leur condition en sera beaucoup meilleure. » Voilà, en effet, surtout dans les derniers mots, ce que demandait la saine politique et ce que ne désavouaient ni la justice ni l'humanité ; mais de croire que la fin de l'hérésie était nécessaire : que Dieu « l'avait réservée au siècle de Louis XIII; qu'il n'y avait personne si vieux ni si malade qui ne pût légitimement espérer de vivre plus que le Calvinisme ; que,

(1) Où ? Dans quelle prophétie ? Par la bouche d'Isaïe, de Jérémie, d'Ézéchiel ou des petits prophètes ? C'est, sans doute, dans l'exergue de nos monnaies ; mais ce n'est pas précisément là une promesse de Dieu. L'histoire donne pourtant raison à Balzac.

puisque la ruine de l'hérésie était écrite dans le ciel de la même sorte que le Jugement dernier et que la fin du monde, ce serait résister à la volonté de Dieu et combattre sa providence, que de laisser cette grande œuvre inachevée et de ne point terminer une chose dont l'événement était infaillible ; » c'était se bercer de chimères fanatiques et donner à la royauté les plus funestes conseils. L'intelligence de Balzac semble offusquée par les passions populaires autant que par les fumées de la rhétorique. Il appelle l'hérésie une peste, la mère et la nourrice des factions. A ses yeux, les Huguenots sont des bêtes sauvages, des ennemis publics, « nés à la ruine du monde, et il n'y a personne qui n'ait quelque sujet de s'en plaindre. » N'ont-ils pas violé ce qu'il y a de plus saint et de plus auguste parmi les hommes ? N'ont-ils pas troublé le repos de la chrétienté ? « Je sais bien, écrit-il, que le roi ne saurait faire changer de naturel à l'hérésie et que, quoiqu'il la flatte, elle sera toujours ennemie de son autorité et rebelle à ses commandements. Tout le temps qui s'est passé depuis la naissance de cette opinion jusqu'à cette heure a plutôt été un interrègne et une suspension de la puissance légitime que la véritable suite de l'ancien gouvernement de nos pères. Il a fallu que les rois aient fait un serment contraire à celui de leur sacre, et qu'ils se soient obligés de prendre la protection de ceux dont ils venaient de jurer d'entreprendre la ruine (1). Ils ont reçu de leurs

(1) Sans doute, le serment de leur sacre, imaginé dans des temps déplorables, était absurde. Henri IV et ceux qui le suivirent n'é-

sujets les conditions de la paix qu'ils avaient accoutumé de leur donner; et sans mettre en avant qu'au milieu de leurs États il y a des villes qui sont frontières, et que la France n'est pas plus divisée de l'Espagne et de l'Angleterre par la mer et par les montagnes que d'elle-même par l'hérésie, qui ne sait que c'est elle qui ramasse tous les mécontentements des grands et les brouilleries de cour pour troubler notre repos une fois l'an, et qu'elle a été ou la mère ou la nourrice de toutes les factions que nous avons vues? » Un peu de calomnie ne fait pas de mal, et il est toujours bon de présenter comme des factieux ceux qui ont l'esprit assez mal fait pour ne point consentir à se laisser égorger comme un vil bétail, eux, leurs femmes, leurs pères et leurs enfants. N'était-ce point les furieux dont Balzac imite le langage, qui avaient causé ces divisions et ces troubles dont il se plaint? N'était-ce pas eux qui les entretenaient par leur religion forcenée, et qui divisaient plus la France d'avec elle-même qu'elle n'était séparée par les montagnes et par la mer de l'Espagne et de l'Angleterre? Mais enfin que voulait Balzac? Nos rois devaient-ils donc s'exposer à renouveler Jarnac, Coutras, Montcontour et la St-Barthélemy, pour être fidèles à une clause imprudente et absurde du serment de leur sacre? Balzac n'en savait trop rien. « Je me figurais, écrit-il à propos du siége de Montauban, qu'un de ces jours les hérétiques seraient au nombre

taient point tenus, pour être fidèles aux sanglantes aberrations du moyen-âge, de faire des St-Barthélemy ou des exterminations albigeoises. Un rhéteur ou un fanatique peut seul s'étonner et se scandaliser de l'édit de Nantes.

des choses passées ou que, pour le moins, ils porteraient des chapeaux jaunes et iraient une fois par semaine au sermon comme les Juifs d'ici (de Rome.) » Destruction ou pour le moins humiliation des hérétiques, voilà ce qu'il demande de sang-froid et sans avoir l'excuse d'une foi vive et exaltée. Mais il ne désespère pas qu'on arrive à l'extirpation même de l'hérésie, et il y pousse de toutes les forces de sa rhétorique. « Selon lui, c'est un ouvrage qui ne coûtera pas tant à faire au roi qu'un favori et que toute la chrétienté exige de lui comme une dette héréditaire que le feu roi son pére lui a laissée. » Henri IV léguant à son fils la destruction de la plus noble partie de son œuvre ! L'auteur de l'édit de Nantes, complice de ceux qui en voulaient la révocation sanglante ou tout au moins pleine de violences et de douleurs !

L'histoire ne devrait pas s'arrêter sur ces extravagances d'un rhéteur, si l'on ne faisait réflexion qu'il a été le prosateur le plus célèbre de son temps, qu'il n'a pas seulement influé sur le style, mais encore sur la pensée de la génération suivante, et que d'ailleurs il a exprimé cette partie de l'opinion publique qui devait enfin triompher sans aucune protestation, à la honte comme au détriment de la France. On ne sait pas assez combien les écrivains tels que Balzac et Malherbe, non moins enragé que Balzac contre les Protestants, ont pu faire de mal en s'adressant à des passions toujours frémissantes et soutenues par une hiérarchie aussi formidable que la hiérarchie catholique. Pour s'en rendre compte, il faut voir comment beaucoup de personnes jugeaient la conduite de Richelieu, si prudente, si ferme, si juste à l'égard des

réformés du dedans, si politique et si habile avec ceux du dehors. Tandis que les écrivains à la solde du cardinal vantaient la prise de La Rochelle, non comme un acte de politique, mais comme un acte de piété, et que Richelieu avait le tort de la présenter sous ce faux jour à son maître, ses ennemis, connaissant bien le faible de l'opinion publique, traitaient le ministre de mauvais chrétien à cause de ses alliances avec l'Allemagne, et ne l'appelaient dans leurs pamphlets que le Cardinal de La Rochelle. Écoutons l'abbé de Morgues, malgré son mauvais style. Il apostrophe Haï, un des hommes du ministre. « Écrivez donc pour les Frères ignorantins desquels le cardinal est protecteur, qu'il a été porté à l'entreprise de La Rochelle par le zèle de la religion, et que son extrême affection au bien de l'Église et de l'État l'attachèrent (*sic*) à ce siége. C'est un discours pour amuser le simple peuple, qui s'imagine que l'Évangile n'est en sûreté que depuis qu'on a rasé le bastion que les Rochelais appelaient de l'Évangile ; que la lumière de la foi éclatera davantage après la ruine de la tour de la Lanterne, et que la digue a arrêté le cours des opinions de Luther et de Calvin. Ceux qui savent l'histoire du temps ne peuvent ignorer que le cardinal n'ait fait la déclaration par écrit et scellée du grand sceau de France, qu'il n'attaquait point l'opinion, mais la rebellion. Nous ne voyons pas aussi qu'il ait rien fait en France pour l'avantage de l'Église, et nous savons qu'il l'a cruellement persécutée en Allemagne et aux Pays-Bas. Il est vrai que, devant le ministère du cardinal, le roi entreprit le voyage de Béarn pour rétablir les ecclésiastiques dans leurs

biens ; il est aussi très-vrai que les conseils du cardinal empêchent que les évêques et abbés d'Allemagne ne soient remis dans leurs bénéfices, et qu'il avait voulu ruiner la ligue qui avait été faite pour ce sujet. Il est assuré que le zèle du roi a désiré l'extinction des opinions contraires à la foi ; mais le cardinal en a si peu de soin qu'il n'a point ôté en aucun lieu de France l'exercice de l'hérésie ; et par ses assistances d'hommes et d'argent, il l'a établie en plus de dix mille paroisses, et a mis le presche dans Nancy et dans le Pont-à-Mousson, villes très-catholiques. Si la piété du roi a fondé trois ou quatre monastères dans La Rochelle, l'impiété de son ministre en a fait saccager ailleurs plus de vingt mille. Il a eu un extrême regret de la mort du roi de Suède qui avait, comme il a dit souvent, le dessein de faire un trou au monde, de raser la ville de Rome qu'il appelait Babylone, et de sonner le dernier coup de la messe partout où il passerait. Quand les conseils du cardinal auraient apporté quelque petit avantage à la religion dans la France, ce qui n'est pas, il faut avouer que, notre créance étant semblable partout et toutes les églises n'en faisant qu'une, c'est un même crime de les violer en quelle part (1) du monde qu'elles soient. Un cardinal, qui est prince de l'Église universelle, est obligé d'en avoir un soin égal, s'il ne veut confesser qu'il est indigne de l'habit et de la qualité qu'il porte. Il pourra peut-être trouver quelques exemples des enfants de Dieu qui se sont servis de l'assistance des

(1) *Quelque part que* semblait un solécisme à l'abbé de Morgues. Il accuse, à tort ou à raison, Balzac de cette innovation.

hérétiques et païens pour se garder d'oppression; mais il n'en trouvera point d'aucun qui ait été estimé chrétien, ayant ému et assisté les hérétiques pour troubler la paix des princes catholiques, envahir leurs États et l'ancien patrimoine de leur maison ». Heureusement, Richelieu ne prit conseil ni de ses admirateurs comme Balzac, ni de ses ennemis comme l'abbé de Morgues. Plus homme d'État que prince de l'Église, il sut réduire les protestants de France sans violer leurs droits d'hommes et de citoyens; et au lieu d'entrer dans une ligue où la France eût été à la remorque de l'Autriche sous la fausse apparence du bien de la religion, il se servit des réformés de l'Allemagne et des Pays-Bas pour mâter Sa Majesté apostolique, l'Empereur, et Sa Majesté catholique, le roi d'Espagne.

Je ne dois pas terminer les diatribes de Balzac contre les Huguenots sans montrer quelles fausses idées il se faisait, ainsi que beaucoup de catholiques, de la puissance et de la solidité de la Réforme en Allemagne, en Hollande et en Angleterre. Lorsqu'une opinion religieuse s'est emparée de la croyance des peuples, la saine politique, non moins que le respect des droits sacrés de la conscience, conseille de la considérer comme un fait accompli sur lequel il n'y a plus à revenir, si ce n'est par les moyens de persuasion, mais sans compter beaucoup sur ces moyens. Il faut supposer que cette opinion est sincère et par là même d'une invincible opiniâtreté; et la plus fausse comme la plus funeste appréciation, c'est de s'imaginer qu'elle a pu s'imposer et qu'elle peut se détruire par un coup de l'autorité. Nos catholiques de France se sont toujours persuadé que le schisme

d'Angleterre n'a eu d'autre raison d'être qu'un caprice amoureux et despotique de Henri VIII, qu'il faillit disparaître par un autre caprice de Marie-la-Sanglante, et qu'on devait par conséquent espérer que ce qu'un roi avait fait, un autre roi pourrait le défaire. De là les espérances bien connues qu'ils conçurent sous Louis XIV, lors du rétablissement de Charles II et surtout à l'avènement du roi Jacques. Mais ce qui est moins connu, c'est qu'ils aient nourri les mêmes chimères au sujet de Charles I[er], marié à une princesse catholique, Henriette de France. « Puisqu'il est vrai, dit Balzac, que la persécution cesse en Angleterre et que le roi se lasse de nous donner des martyrs, peut-être que, d'ici à quelque temps, il mettra tout-à-fait les âmes en liberté et que ce qu'il fait, c'est toujours un pas pour retourner à l'Église sa mère. Quant à moi, je ne désespère pas de sa conversion que tous les gens de bien demandent au ciel à chaudes larmes. Au contraire, sachant qu'il a l'esprit raisonnable et qu'il peut être persuadé sur une chose dont il délibère, je m'assure qu'il trouve tous les jours la vérité dans l'Instruction que le grand-cardinal Duperron lui a laissée, et partant que la vérité sera la plus forte en son royaume, sitôt que sa conscience sera pour elle. Et en effet, il ne fut jamais de puissance si absolue ni d'autorité mieux établie que la sienne; et, si mon auteur ne me trompe point, ses prédécesseurs ne savaient que c'est de régner au prix de lui, non pas même celle (1) qui s'est jouée

(1) Singulière manière de désigner Élisabeth, comme si elle avait fait tomber autant de têtes que sa sœur, Marie-la-Catholique !

de tant de têtes et qui a été plus heureuse qu'il n'eût été besoin pour le bien commun de la république chrétienne. Il est certain que l'Angleterre a cru autrefois en Dieu ; mais aujourd'hui elle croit seulement en son prince, et la religion ne fait qu'une partie de l'obéissance qui lui est rendue : de sorte que, s'il voulait mettre en la place de tous les points de la foi toutes les fables de la poésie, il trouverait assez de complaisance en ses sujets pour se porter à sa volonté, et se persuader qu'il peut rendre juste tout ce qu'il feint et injuste tout ce qu'il condamne.... Il est à croire que la Providence veut se servir de l'aveuglement de ce peuple pour procurer son salut et le faire rentrer dans l'Église par la même porte qu'il en est sorti. » Quelle sottise insolente ! Quel ridicule mépris de la foi et de la conscience de tout un peuple ! Pour peu qu'on sache l'Histoire d'Angleterre, et qu'on se représente soit l'ardeur des puritains et des autres sectaires auxquels eut affaire Charles I[er], soit, en remontant dans les âges, le mouvement excité par Wicklef et les plaintes éternelles des barons avec leurs menaces répétées de séparation et de schisme contre les Verrès de la Rome des papes, on tombe de son haut en lisant cette page étourdie de l'*empereur de l'éloquence,* et l'on est encore plus surpris que Bossuet ne fasse que répéter magistralement le même fonds d'idées non-seulement dans son oraison funèbre de la reine d'Angleterre, mais encore dans son *Histoire des variations,* et que ce soit pour la plupart des catholiques instruits la pure vérité historique. Mais passons. Ainsi ce n'était pas assez pour notre rhéteur angoumois de pousser le roi de

France contre ses sujets de la religion, il croyait encore que ses lettres auraient assez de crédit, par le bruit qu'elles faisaient, pour porter le roi d'Angleterre à revenir sur une révolution accomplie depuis un siècle, et d'autant plus irrévocable qu'elle s'accordait merveilleusement avec le tempérament du peuple anglais et avec l'esprit de ses libres institutions. C'était conseiller au malheureux Charles de porter un peu plus tôt sa tête sur l'échafaud de Wite-Hall (1).

Mais d'où venaient à Balzac de telles idées? car enfin l'on ne voit pas que sa foi ait jamais été bien ardente, et sans en croire Théophile qui l'accuse d'avoir été plus que libertin dans ses opinions, alors qu'ils parcouraient ensemble la Hollande, ses avances et ses caresses à un certain nombre de protestants, alors distingués par leurs talents ou par leur position littéraire, prouvent assez que le fanatisme était plus dans sa tête et au fond de son écritoire que dans son cœur. C'est qu'il était ou qu'il affectait d'être un de ces conservateurs outrés, voulant que « les nouveautés, comme il dit, ne fussent plus reçues que pour les couleurs et la façon des habillements, et que le peuple laissât aux mains de ses supérieurs la liberté, la religion et le bien public, » afin « que du gouvernement légitime et de la parfaite obéissance, naquît cette félicité que les politiques cherchent et

(1) On peut lire dans l'*Histoire des variations* un conseil tout semblable de Bossuet, juste quelques mois avant le détrônement de ce pauvre sire, Jacques II, dont il n'a pas tenu à nos Français qu'on ait fait un martyr et un saint.

qui est la fin de la vie civile. » C'est que, tenant pour la monarchie et pour les priviléges dont il espérait bien profiter, il sentait instinctivement le rapport naturel qu'il y avait entre la Réforme et la liberté populaire, et qu'il était effrayé des tendances démocratiques de nos huguenots, tendances qu'il exagérait d'ailleurs singulièrement, et comme pour monter le ton de son éloquence. « Il ne faut pas que vous vous mépreniez, écrit-il à un de ces amis vrais ou supposés auxquels s'adressent ses lettres, ni que l'exemple de nos voisins soit cause que vous vous flattiez de quelques espérances. Ce n'est qu'aux Pays-Bas qu'il semble que Dieu favorise les révoltés. Partout ailleurs il est du parti de la royauté et veut que nous laissions à sa providence le changement des États et la punition des princes, sans toucher à une chose qu'il s'est entièrement réservée. Pour moi, comme je trouve bon que la puissance souveraine soit modérée par le conseil des gens de bien, je n'ai pas approuvé qu'elle fût affaiblie par la désobéissance des rebelles. La liberté ne doit pas être plus éloignée de la servitude que de la licence; et pour qu'un État soit heureux, il faut qu'un prince aime des sujets qui le redoutent. Vous m'avouerez que ceux de La Rochelle n'ont pas été jusqu'ici de cette opinion : ils veulent toujours avoir quelque chose qui les dispense de l'obéissance; et s'ils étaient assurés que le roi se fît demain huguenot, encore aujourd'hui ils seraient catholiques. C'est un peuple ennemi de l'ordre et de la police. Il ne peut souffrir que la tête soit au-dessus des autres parties du corps; ils voudraient ou dégrader ou éteindre toute noblesse. Ne vous mêlez

donc point, si vous me croyez, avec ces gens-là, qui haïssent en partie le roi à cause qu'il est le premier gentilhomme de son royaume, et qui vous ôteront d'abord tous les avantages que votre naissance vous a donnés sur ceux qui sont au-dessous de vous. Parmi eux, un artisan sera bien fondé de vous disputer la préséance, et il vaut beaucoup mieux être de la maison de ville que de celle de Rohan ou de La Trémouille. Et si cela est, voulez-vous employer votre bien et votre fortune à maintenir une si honteuse tyrannie? » L'administration de Richelieu, celle de Mazarin, les premières années du règne personnel de Louis XIV prouvèrent bien que l'existence du Protestantisme n'est pas plus incompatible dans un État avec l'existence de la monarchie absolue qu'avec celle de la noblesse. Mais il est très-vrai, d'un autre côté, que le despotisme est entraîné par sa nature à vouloir régner en toute chose, et qu'il pouvait arriver un jour que la Réforme fût une occasion de révolte, si le roi voulait faire passer son joug jusque sur la conscience de ses sujets.

Cela n'embarrassait Balzac que médiocrement : il était sûr d'être du parti du prince et que ses principes n'éveilleraient point de soupçon. Il fait profession de la soumission la plus absolue à l'autorité, et sa docilité ne sent aucunement le besoin de la liberté de penser. « Nous ne sommes pas venus au monde, dit-il, pour faire des lois, mais pour obéir à celles que nous avons trouvées et nous contenter de la sagesse de nos pères, comme de leur terre et de leur soleil. Et puisque même aux choses indifférentes la nouveauté est blâmée, et que les rois ne quittent

pas les lys pour prendre des tulipes en leurs armes, à combien meilleur droit devons-nous conserver les anciens fondements de la religion, qui est d'autant plus pure que par sa vieillesse elle s'approche davantage de l'origine des choses, et qu'entre elle et le principe de tout bien il y a moins de temps qui l'a pu corrompre ! »

Au moment où Descartes écrivait le *Discours de la Méthode* et les *Méditations*; lorsque déjà Bacon avait appelé la science à la conquête de l'univers; lorsque Galilée, marchant sur les traces de Képler et de Copernic, démontrait le vrai système du monde; lorsque toutes les puissances de l'esprit, délivrées et surexcitées par la Renaissance, tendaient à se développer dans toutes les directions : Balzac écrivait cette belle déclamation sur l'impuissance incurable de la raison : « Véritablement, quelque débauché qu'ait été mon esprit, je l'ai toujours soumis à l'autorité de l'Église et au consentement des peuples, et comme j'ai cru qu'une goutte d'eau se pouvait beaucoup plus aisément corrompre que la mer, j'ai pensé de même que les opinions particulières ne sauraient jamais être si saines que les générales. Un pauvre homme, qui ne se connaît que par le rapport d'autrui; qui perd l'esprit dans la considération des moindres ouvrages de la nature; qui, depuis tant de siècles, ne peut trouver les causes des débordements d'une rivière, ni des intervalles de la fièvre tierce ; comment peut-il parler hardiment de cette majesté infinie, devant laquelle les anges se couvrent la face de leurs ailes et le ciel s'abaisse jusqu'aux abîmes ? Il ne nous reste que la seule gloire de l'humilité et

de l'obéissance ; et, puisqu'il est certain que la raison des hommes ne s'étend pas si loin que la vérité des choses, au lieu de plaider les points de la religion, il nous doit suffire d'en adorer les mystères. Autrement, certes, si nous voulons aller plus avant et chercher la raison de ce qui a été inconnu à toute la philosophie et qui s'est caché aux sages du monde, nous ne remporterons rien d'une si profane curiosité que l'éblouissement de nos yeux et la confusion de notre esprit. » Voilà ce que Balzac écrit à plusieurs reprises dans ses *Lettres*, ce qu'il répète non moins magnifiquement dans le *Socrate chrétien*. Je doute, toutefois, que l'esprit humain se rende jamais à ses conseils, même en théologie. Il faut qu'il se remue et qu'il s'agite ; et lorsque, par une cause ou par une autre, il se trouve réduit à une inaction apparente, regardez bien et vous verrez qu'il est sans cesse en travail et qu'il enfante alors fantômes sur fantômes, au lieu de ces vérités utiles sur la nature et sur l'homme, qu'on ne conquiert, il est vrai, qu'au risque de se tromper mille fois. Si Balzac consent à « ne rien croire de plus véritable que ce qu'il a appris de sa nourrice, » ce n'est pas une raison de calomnier ceux qui ne croient pas comme lui, et, par exemple, de présenter Théophile comme un monstre, parce qu'il était poursuivi par le P. Garasse, ni Vanini, parce qu'il venait d'être brûlé vif, comme « un réprouvé abominable, qui a noirci son siècle par sa naissance, et souillé par sa vie et par sa mort notre pays et le sien. » Mais, puisqu'on a la manie de faire le théologien, où est cet *obsequium rationale* que saint Paul et après lui tous les Pères de l'Église demandent à

l'âme intelligente? J'ai peur que cette soumission absolue à l'autorité et au consentement des peuples ne cache une lâcheté de cœur qu'on déguise sous de grandes paroles. Et véritablement, je crois que Balzac a laissé échapper son secret, lorsqu'il a écrit à son prétendu noble protestant : « Après tout, la raison veut que les plus forts soient les maîtres des autres. » Voilà le grand mot lâché ! Quoi ! vous ne voulez pas croire ce que le roi ordonne, diront à satiété les missionnaires bottés ou mitrés de Louis XIV ! Après tout, la raison veut que les plus forts soient les maîtres des autres, nous dit ici Balzac. C'est le même sentiment de part et d'autre, le respect servile de la force et le mépris superbe de la conscience et de la liberté. J'ai toujours soupçonné que l'autorité, séparée de la raison, n'est autre chose que la force pour ceux même qui en parlent d'un ton si haut ; et j'étais sûr de trouver l'aveu de cette triste vérité dans Balzac en fouillant bien ses ouvrages. S'il humilie si fièrement la raison devant l'autorité, il ne faut pas s'y tromper malgré la pompe de ses paroles : c'est qu'il trouve plus de sûreté à se ranger au parti du maître et des gros bataillons.

On comprend le dégoût que devaient inspirer à ce bel-esprit les énormes élucubrations des scolastiques. En cela, Balzac était bien de son temps et se montrait plus novateur qu'il ne croyait. Oui, selon ses vives expressions, « ces montagnes d'écritures accablent les têtes et n'édifient point les esprits. Ces volumes se font d'un débordement d'humeurs corrompues, se grossissent des superfluités et des excréments de l'esprit humain. Les monosyllabes des sages valent

bien mieux que tant de chapitres et de paraphrases, que tant de distinctions, de divisions et de subdivisions. » Mais je ne sais s'il n'y avait pas plus de sincérité et de foi dans les auteurs de ces gros volumes que dans celui qui dit plaisamment et d'un ton assez cavalier, au sujet de tous ces travaux théologiques : « Les plus courtes folies sont les meilleures. » Voici, dans tous les cas, des préceptes et des conseils qui ne dénotent, selon moi, qu'un médiocre intérêt pour les vérités qu'on fait profession de respecter et d'adorer avec tant d'étalage. « Qu'on se défasse de l'ambition de pénétrer plus avant (que les anciens Pères) dans un pays qu'ils ont connu et qu'ils ont appréhendé. Ils ont fait toutes les découvertes. Ils ont achevé toutes les conquêtes. Il ne faut plus songer à découvrir ni à conquérir. Il vaut mieux vivre de ses rentes et jouir à son aise de leurs peines, en leur rendant l'honneur qu'ils ont mérité et la reconnaissance qui leur est due. » Si, comme le dit Balzac, « la parole de Dieu est toujours difficile, toujours obscure après mille et mille expositions, » et si c'est afin que « Dieu enseigne toujours et que l'homme étudie toujours sous lui, que Dieu soit toujours le maître, et l'homme toujours l'écolier ; » il ne faut donc pas se contenter de jouir du travail d'autrui, ni ne rien découvrir par soi-même et par ses propres efforts. Mais Balzac ne se pique pas de tant de conséquence, parce que la phrase est la seule chose qu'il prenne au sérieux.

N'y a-t-il pas une grande légèreté dans cette fin de non-recevoir qu'il oppose aux réformés ? « Nous ayant donné le mystère de la Trinité et celui de

l'Incarnation, ils ne se sont rien réservé après cela. Par la concession de ces deux grandes, étranges, étonnantes vérités, ils ont renoncé à la liberté de leur esprit, et cette liberté est une chose qui ne se peut ni perdre, ni conserver que tout entière. La même autorité qui les assure de la certitude du symbole des Apôtres les assure de la validité de toutes les autres pièces de la religion, et ils ne sont pas mieux fondés de la contester ici que là. L'autorité étant infaillible, elle est infaillible partout, elle est également infaillible. Le chrétien, étant captif de la foi et non pas juge de la doctrine, doit obéir à la voix qui parle sans délibérer sur les paroles. On n'a plus droit de rentrer dans les termes de la première franchise de l'homme, quand on a subi le joug de Dieu dominant et victorieux. Il n'est pas temps de vouloir se servir de la raison après l'avoir soumise à la foi. Quel jeu, je vous prie, serait celui-là de quitter tantôt sa raison et tantôt de la reprendre, de choisir dans le Christianisme certains endroits qui plaisent, et de rejeter les autres qui ne plaisent pas, d'être demi-incrédule et demi-croyant? Ce serait capituler avec Jésus-Christ et faire des conditions avec l'Église. Ce serait faire quelque chose de pis, et passer de la complaisance au démenti, en lui avouant une partie de ce qu'elle nous propose à croire, et lui soutenant que le reste est faux. » Laissons Balzac continuer ses métaphores et ses antithèses. Aussi bien nous n'en avons déjà que trop cité. Mais quel principe pose-t-il là? Je n'entre pas plus qu'il ne fait dans la question de savoir si les Protestants ont tort ou raison de rejeter tel ou tel dogme, tel ou tel mystère, tel ou

tel sacrement des Catholiques, comme contraires à la tradition de la primitive Église. Je prends la chose *in abstracto* et je dis que le principe, posé étourdiment par Balzac, mène plus loin qu'il ne pense. Quoi! parce que j'admets sur la foi d'un livre révélé deux mystères incompréhensibles, je serais tenu d'accepter pour article de foi tout ce que la subtilité, l'ignorance et la crédulité auraient pu ajouter à cette tradition première? Ma raison serait tellement enchaînée que je n'aurais plus le droit d'examiner si ce qu'on me dit est contenu réellement ou virtuellement dans les Livres saints, si des dogmes et des sacrements, dont on sait la date, sont des conséquences légitimes et nécessaires que je ne saurais rejeter de ma créance sans cesser par cela même d'être chrétien? Jamais l'Église n'a exigé un tel abandon, une telle abdication de la raison. Que serait, en effet, devenue la foi chrétienne, si l'on eût admis dans l'origine que, du moment qu'on accorde l'Incarnation et la Trinité, on ne doit plus être difficile sur le reste? De quel droit aurait-on arrêté le débordement de l'intempérance des Gnostiques orientaux, qui multipliaient à l'infini le mystère et le miracle? Celui qui croit à l'infaillibilité de l'Église n'a qu'à s'assurer de la suite de la tradition et il n'en demande pas davantage. Quant à celui qui n'admet pas cette infaillibilité absolue ou qui ne l'attribue qu'à la parole de Dieu, consignée dans les Écritures, le plus simple est peut-être de ne pas discuter avec lui. Mais il ne faut pas croire que ce soit lui fermer la bouche de lui dire: « Vous recevez l'Incarnation et la Trinité, parce que vous trouvez ou croyez trouver évidemment ces mystères dans l'Évan-

gile ; donc vous devez recevoir tout ce que Rome enseigne, quoique cette tradition vous paraisse formellement contraire à l'Écriture. » Je comprendrais ce langage dans un incrédule. Comme il n'y a point, à ses yeux, de raison de s'arrêter dans le surnaturel et l'irrationnel, dès qu'on s'est engagé dans cette voie, il ne comprend pas qu'on chicane sur le plus ou sur le moins. Mais entre chrétiens, de quelque secte que l'on soit, il y a une règle suprême, la parole de Dieu. Si un dogme n'est point à un degré quelconque dans l'Écriture, il n'est rien, puisque tout doit être bâti sur ce fondement. L'Écriture, voilà ce qui arrête et doit arrêter l'imagination dans les espaces infinis du surnaturel.

Une chose peut être gênante pour ces croyances sans conditions, telles que les veut Balzac : c'est la critique historique. Aussi en fait-il bon marché, et l'on peut voir avec quelle énergie Bossuet, plus tard, la repousse, quand elle veut s'ingérer dans les matières de la foi. Pour Balzac, il en parle en homme indifférent à l'erreur ou à la vérité. L'histoire ecclésiastique (Tillemont, Fleury et tous ceux qui l'ont traitée sérieusement en conviennent) a besoin d'être nettoyée d'un grand nombre de récits, de légendes, de traditions apocryphes et controuvées qui ne tendent pas à moins qu'à la déshonorer. S'il y a des actes authentiques de la vie des saints et des martyrs, il y en a beaucoup plus qui sont loin d'avoir ce caractère. S'il y a des ouvrages qui appartiennent bien réellement à tel ou tel Père à qui ils sont attribués, il y en a qui assurément n'en sont pas. Or, l'authenticité d'ouvrages tels que l'*Iliade* ou l'*Odyssée* n'a

qu'une faible importance, si ce n'est pour la curiosité ; les interpolations qui ont pu s'y glisser n'ont rien de bien fâcheux, pourvu qu'elles soient belles et intéressantes ; mais il n'en saurait être ainsi ni des ouvrages supposés, ni des interpolations, quand il s'agit de livres sur lesquels les croyances s'appuient. Il faut que l'authenticité de ces livres et de leur contenu soit bien et dûment établie. Balzac ne semble pas avoir senti l'importance et la nécessité de ce contrôle, et il écrit avec sa légèreté habituelle : « Loin de disputer à saint Denis (l'auteur supposé des *Noms divins*) la qualité d'aréopagite, je ne m'oppose même pas au cardinalat de saint Hiérome (1), et quand il ne tiendrait son chapeau rouge que de la faveur des peintres et de la crédulité des peuples, je ne veux point lui faire un procès sur les ornements de son portrait. »

Quel heureux rapprochement ! qu'il montre de bon goût et qu'il est concluant ! le cardinalat plus que douteux de saint Jérôme et l'authenticité de livres attribués à un chrétien du Ier siècle, tandis qu'ils ne peuvent être que d'un écrivain du IVe ou du Ve ! Il importe assez, ce me semble, lorsque l'on veut suivre le fil de la tradition, de ne point donner à un contemporain des Apôtres les opinions d'un mystique qui vécut quatre siècles plus tard. Et même, si l'on faisait intervenir le chapeau de saint Jérôme dans l'histoire de l'institution du cardinalat, il ne serait pas si inutile de savoir si Jérôme a pu être ou non cardinal. Non content de

(1) Jérôme, selon le langage vulgaire, Hiéronyme et non Hiérome, selon la vérité linguistique.

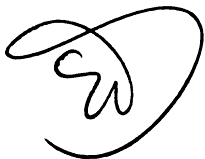
cette spirituelle et impertinente saillie, Balzac ajoute : « Ils (les faussaires) ont cru que la vérité était quelquefois trop courte et trop maigre, et qu'en ce cas-là il n'y avait pas de mal de l'allonger ni de la grossir par leurs inventions. Sur ce fondement, ils ont été encore les médiateurs de cette belle amitié contractée entre saint Paul et Sénèque, quelque temps après leur mort; ils se sont imaginé qu'ils faisaient une bonne œuvre de mettre bien ensemble deux hommes si vertueux, et que ces deux hommes, vivant en même temps et dans une même ville, s'ils n'ont été amis, ils le devaient être. Il n'y a rien en cela qui offense la vraisemblance ni qui choque la chronologie. Vos gens de l'antiquité profane sont bien plus licencieux et bien plus téméraires. Votre Virgile a bien marié un homme et une femme qui non-seulement ne se sont jamais vus en toute leur vie, mais qui ont été éloignés l'un de l'autre de plus de cent ans. Je ne dis rien pour cette fois du régent Pythagore et de l'écolier Numa..... Pour cela, il ne faut battre personne, ni sauter aux yeux de ses amis. » Non, sans doute ; mais comparer une histoire telle que l'*Histoire ecclésiastique* avec l'*Énéide*, ou avec des traditions fabuleuses sur des personnage. qui n'ont peut-être jamais existé, ne paraître pas demander plus d'exactitude et de certitude à l'une qu'à l'autre, si Balzac y eût réfléchi, il eût vu com bien de pareils rapprochements sont inconvenants. Ce n'est pas seulement de l'incuriosité, c'est de l'indifférence et du mépris. L'histoire profane elle-même doit être débarrassée, autant que possible, des anachronismes, des fables, des erreurs ou des men-

songes, et nous employons pour cela toutes les ressources de l'érudition, parce que l'histoire ne peut être un enseignement qu'autant qu'elle porte sur des faits réels. A plus forte raison faut-il que l'histoire ecclésiastique soit purgée de tout ce qui n'est pas vrai; et dans le cas où il y a doute, il faut marquer que la chose n'est point certaine. Mais il semble que l'histoire n'ait été pour Balzac qu'une matière à éloquence, comme elle le fut, en général, pour le XVII[e] siècle.

Il ne reste plus qu'à ajouter quelques mots sur certaines vues du *Socrate chrétien*, qui semblent anticiper sur l'*Histoire universelle* de Bossuet. L'inspiration fondamentale du *Discours sur l'Histoire universelle*, c'est le gouvernement direct de la Providence dans l'histoire. Balzac a exprimé la même idée dans un langage déjà digne de celui dont l'éloquence devait faire oublier sa rhétorique. « Il faut toujours en venir là, dit-il. Il est très-vrai qu'il y a quelque chose de divin; disons davantage: il n'y a rien que de divin dans les maladies qui travaillent les États. Ces dispositions et ces humeurs dont nous venons de parler, cette fièvre chaude de rebellion, cette léthargie de servitude viennent de plus haut qu'on ne s'imagine. Dieu est le poète, et les hommes ne sont que les acteurs. Ces grandes pièces qui se jouent sur la terre ont été composées dans le ciel, et c'est souvent un faquin qui en doit être l'Atrée ou l'Agamemnon. Quand la Providence a quelque dessein, il ne lui importe guère de quels instruments et de quels moyens elle se serve. Entre ses mains tout est foudre, tout est tempête, tout est déluge, tout est Alexandre, tout

est César. Elle peut faire par un enfant. par un nain, par un eunuque, ce qu'elle a fait par les géants et par les héros, par les hommes extraordinaires. Dieu dit lui-même de ces gens-là, qu'il les envoie dans sa colère et qu'ils sont les verges de sa fureur. Mais ne prenez pas ici l'un pour l'autre. Les verges ne piquent ni ne mordent d'elles-mêmes, ne frappent ni ne blessent toutes seules. C'est l'envoi, c'est la colère, c'est la fureur qui rendent les verges terribles et redoutables. Cette main invisible, ce bras qui ne paraît pas donnent les coups que le monde sent. Il y a bien je ne sais quelle hardiesse qui menace de la part des hommes, mais la force qui accable est toute de Dieu. » Il est inutile de discuter la question, lorsqu'on se tient dans cette haute et nébuleuse sphère des généralités. Cependant on peut se demander comment Balzac l'entend. Que la Providence gouverne le monde moral, non moins que le monde physique, je ne vois pas comment on pourrait en douter, dès qu'on admet Dieu et ses perfections souveraines. Mais c'est tout ce que nous en savons. Dieu, d'ailleurs, gouverne-t-il par des volontés générales ou par des volontés particulières, par l'intermédiaire des lois de la nature ou par une intervention expresse et directe ? Et, dans ce dernier cas, quelle est la part de l'action divine et celle de la liberté humaine? Il faut être bien hardi pour décider ces questions. Qui en a la mission ? Qui a autorité pour cela ?

Balzac a fait deux applications de son principe : l'une dans *le Prince*, et elle n'est guère lumineuse ; l'autre dans le *Socrate chrétien*, et elle nous paraît bien téméraire. Si nous en croyons Balzac, à part



deux ou trois règnes et quelques années des autres, la France a été si mal gouvernée qu'on peut dire que la Fortune a régné souverainement dans nos affaires. Aussi était-il passé en proverbe que la France était un vaisseau à qui la tempête servait de pilote. Et pourtant elle s'est maintenue au milieu de ce désordre, et elle a fait mentir toutes les prévisions et toutes les maximes d'après lesquelles les politiques croyaient pouvoir juger que c'était un pays qui allait à sa ruine. Comment expliquer un tel phénomène ? Selon notre auteur, « c'est Dieu qui a pris un soin particulier de la France abandonnée, et qui a voulu lui servir de curateur dans la confusion de ses affaires; c'est sa Providence qui a perpétuellement combattu contre l'imprudence des hommes; c'est le ciel qui a fait autant de miracles que les hommes faisaient de fautes. » On ne peut nier que cette explication ne soit aussi simple que magnifique. Mais que nous apprend-elle ? Il n'y a pas de peuple qui ne puisse dire avec autant de fondement que nous, que Dieu le protége. Ces explications sont tellement magnifiques qu'elles n'expliquent rien. Elles ressemblent aux discours de ces Bédouins qui, lorsqu'on leur demande quel est leur âge, ne savent que répondre avec ce que nous appelons bénévolement la sublimité orientale : Dieu le sait ! L'autre exemple, que je prends dans le *Socrate chrétien,* ne me paraît pas beaucoup plus clair; mais il a beaucoup plus de témérité par cela même qu'il est plus particulier et plus précis. Voici comment Balzac interprète la vie de Sylla : « Il devait périr cet homme fatal (nous le considérâmes, il y a quelques jours, dans l'empire d'Orient), il

devait périr dès les premiers jours de sa conduite par une telle ou une telle entreprise. Mais Dieu se voulait servir de lui pour punir le genre humain et pour tourmenter le monde. La justice de Dieu se voulait venger et avait choisi cet homme pour être le ministre de ses vengeances. Il fallait donc qu'il fît, quelque malade, quelque moribond qu'il fût, ce que Dieu avait résolu qu'il ferait avant sa mort. La raison concluait qu'il tombât d'abord par les maximes qu'il a tenues ; mais il est demeuré longtemps debout par une raison plus haute qui l'a soutenu. Il a été affermi dans son pouvoir par une force étrangère et qui n'était pas de lui ; une force qui appuie la faiblesse, qui anime la lâcheté, qui arrête les chutes de ceux qui se précipitent, qui n'a que faire des bonnes maximes pour produire les bons succès. Cet homme a duré pour travailler au dessein de la Providence. Il pensait exercer ses passions et il exécutait les arrêts du ciel. Avant que de se perdre, il a eu loisir de perdre les peuples et les États, de mettre le feu aux quatre coins de la terre, de gâter le présent et l'avenir par les maux qu'il a faits et par les exemples qu'il a laissés.... Le dictateur a été le pédagogue des triumvirs, bien qu'il y ait eu quarante-six ans entre eux et lui. » Je demande si Balzac a assisté aux conseils de la Providence pour venir nous les exposer d'un ton si assuré. Qui lui a dit que Dieu voulait se venger, qu'il a choisi Sylla pour ministre de ses vengeances, qu'il l'a soutenu d'une manière formelle et directe dans les entreprises qui devaient le perdre ? C'est de la poésie et de la déclamation, ce n'est point de l'histoire ni de la philosophie. Ce serait bon dans une

oraison funèbre ; mais je doute que cela convienne jamais à la vérité historique, lors même qu'un Bossuet la mettrait en œuvre, à l'aide des prophètes et de sa splendide imagination.

Quoi qu'il en soit, nous avons signalé dans Balzac non pas certainement toute la pensée du XVIIe siècle, mais le germe ou les ébauches des principales tendances qui s'y développeront et qui donneront lieu à ce qu'on peut appeler la philosophie de ce siècle : en politique, la déification du pouvoir et la négation ou l'oubli des droits individuels ; en religion, le principe de l'intolérance qui ne se manifeste encore que par la défiance et la haine contre les dissidents, mais qui deviendra facilement le *compelle intrare ;* en théologie, le mépris et l'asservissement de la raison ; dans l'histoire, l'éloquence à la place de l'exactitude et de la vérité, et je ne sais quel fatalisme obscur et superficiel sous le nom de Providence ; en tout et partout le règne sans condition de l'autorité. Considéré à ce point de vue, Balzac, sans être encore un penseur complet (il a trop d'étourderie pour cela), est cependant plus qu'un simple rhéteur. En bien ! comme en mal, il est déjà l'expression, mais l'expression pompeuse et vague des idées les plus intimes et les plus caractéristiques de son siècle ; et l'on peut dire que Bossuet, qui en doit être l'expression la plus pleine et la plus éclatante, ne sera qu'un Balzac agrandi, plus vrai, plus profond, plus sérieux, plus sincère ; un majestueux monument au lieu de quelques etites pierres brillantes et bien taillées, mais éparses, sans ciment, sans consistance et sans unité.

RECHERCHES

SUR

LES LOIS PHONÉTIQUES

DE LA LANGUE BASQUE,

Par M. H. DE CHARENCEY,

Membre correspondant.

Les lois phonétiques de la langue basque n'ont encore été que très-peu étudiées. Leur connaissance, cependant, est indispensable à quiconque s'occupe de l'étymologie *Eskuara* et tente par là de parvenir à débrouiller la question, si obscure encore, des origines Ibériennes. Bien que le petit travail par nous offert en ce moment au public soit loin encore d'être complet, il ne paraîtra peut-être pas aux philologues indigne d'attirer quelque peu leur attention. Il pourra servir, d'ailleurs, de point de départ à des travaux plus considérables et plus féconds en découvertes.

I. SYLLABES PRÉFIXES.

Nous rangeons sous ce numéro un certain nombre de préfixes, dont l'origine est fort obscure, et ne paraît pouvoir être rapportée d'une manière bien certaine,

ni à des lois euphoniques déterminées, ni surtout à l'adjonction au radical de particules significatives.

A. *Préfixes formées d'une gutturale et d'une voyelle.*

GA. *Gahamu,* hameçon (latin *hamus*). —*Garrathoin,* rat (voy. R.).

B. *Préfixes formées d'une voyelle et d'une liquide.*

AL. *Alporteh*, sacoche (franç. *poche;* le *r*, sans doute est ici euphonique, comme dans *gophora,* la coupe, pour *gophoa*).

EL. *Elzarr* et *zorri,* vers, vermine.

IL. *Ilharr,* haricot.

LE. *Lerro* et *herrok,* rang.

Peut-être, cette liquide est-elle le reste du démonstratif latin, comme dans le français *lierre,* pour *illam hederam.*

C. *Préfixes formées d'une sifflante, suivie d'une voyelle.*

AZ. *Aztapar,* patte (du radic. taper). —*Aztal,* talon.

EZ. *Ezkero* et *gero*, ensuite, après.

ES. *Estalpe*, tapis (*l* euphoniq. comme dans *moldesi*, modestie). — *Estoki*, têtu (franç. *toqué.* Comp. le suédois *tockig,* fou). — *Estoy,* lit (lat. *torus*, le *y* représente ici une consonne finale, ce qui a lieu souvent dans certains dialectes : ex. *koroya*, pour *korona,* couronne).

ZI. *Zizarri* et *zorri* ver, vermine.

II. VOYELLES PRÉFIXES.

A. *Avec harmonie des voyelles, devant a et i.*

Al et *ahal*, pouvoir.—*Anzkorr* et *ahanzkorr*, oublieux.— *Ahari* et *ari,* bélier.—*Aide* et *ahaide,* parent,

Atarace, ouvrage de marqueterie (castillan *taracea*). —*Athamenda,* demander. —*Ibil*, marcher (bas-bret. *pelu,* naviguer alentour; écossais *pill*, aller autour; sanscrit *pel*). — *Ichill,* se taire (lat. *silere*). — *Ichtill,* stillare.

B. *Sans harmonie des voyelles.*

Alhor et *Lurra,* terre, champ cultivé. — *Amelu*, étoupe (castillan *mulo*). — *Aphain,* faire la toilette (castill. *peinar*, se peigner). — *Athun*, thon. —*Eduk*, tenir (bas-bret. *dougen*).— *Izarr,* étoile (gallois *sèr.*).

C. *Devant rr*, voy. plus loin.

III. CONSONNES PRÉFIXES.

A. *H. ajoutée dans les dialectes souletin et navarrais;* ex. : *Hagun*, écume. — *Harm,* arme. — *Heguzki,* et *Eguzki*, soleil.—*Hertchi,* étroit (lat. *arctus*).—*Herrest,* reste, reliquat.—*Higi* et *igi*, mouvoir.—*Hirrita*, irriter.—*Hodeï* et *odeï,* nuage.

B. Z. *Préfixe*, ex. : *Zerb,* herbe.

IV. VOYELLES REDOUBLÉES, SOIT SEULES, SOIT PRÉCÉDÉES D'UN H.

A. HA. *Chahal* et *chal*, veau; —*mahain,* table (lat. *mensa*);—*mahatch* et *match*, raisin; — *lahar* et *lar*, buisson, taillis (vieux franç. *larris*); — *nahas* et *nas*, mêler ;—*zahar* et *zar*, vieux, usé (sanscrit *Djar*).

B. *He; behere* pour *bere*, inférieur, de *be* ou *pe*, sous, le dessous ;—*leherem* et *len* ou *leren*, premier.

V. VOYELLES INTERCALÉES.

A. *I intercalé devant n, surtout dans les syllabes*

finales; ex.: *aingir,* anguille ;—*ainguru,* ange (lat. *angelus*, le *r* entre deux voyelles est souvent pour un *l;* ex. : *hil* et *hiri*, périr ; —*ili* et *iri*, ville). — *botoin*, bouton ;—*errain*, reins ;—*falkoin*, faucon (lat. *falconem*) ;—*gain* et *gan*, sur, dessus ;—*kofoin*, ruche à miel (castill. *cofa*, de l'arabe *koufah*, panier ; d'où aussi le franç. *alcove*) ;—*letain*, litanie ;—*mathuin*, fromage mou (franç. *mattes*, lait caillé) ; — *maingu* , boiteux (lat. *mancus*) ; *oraindio*, *orandio* , encore même ; — *loskandu, loskaindu,* promettre.

B. *I intercalé devant une liquide, une sifflante* ou l'*article final* ex. : *choil,* seul (solus) ;—*azeri, aizeri,* renard ;—*burua* et *buruia,* la tête ;—dans plusieurs dialectes, cet *i* devient *y ;* ex.: *debrua*, *debruia* ou *debruya*, le diable.

VI. TRACES D'HARMONIE DES VOYELLES.

Irin et *harun*, farine ;—*mocholon*, mousseron (le *o* médial pour *e*) ;—*dona Phaleu* (pour *don Phaleu*, St-Palais (nom de ville) ; —*doni Joan* (pour don Joan), St-Jean-Pied-de-Port.

VII. CONSONNES INTERCALÉES.

A. *L intercalé, afer* et *alfer*, paresseux ; — *alzéir*, acier ;—*bult*, boutade ;—*estalpe*, tapis ;—*molde*, mode, façon ; — *moldesi*, modestie ;—*moltch*, poche (le *m* est ici pour un *p*, comme il arrive souvent ; ex. : *Mendekoste*, Pentecôte.

B. *Z intercalé*, *chizpil* et *chiphil*, brûler.

C. *S intercalé, kusku*, coque, *yoska* (jocare).

D. *N intercalé.*

1° Spec. devant le *tz.;* ex. : *askatze* et *askantze,* soltura :—*gaitz* et *gaintz,* supériorité ; —*askaëra,* promptitude et *askantzoro,* promptement ;— *ithonz,* suffocation et *ithogarri*, sujet à la suffocation.

En général, le *n* suivi d'un *tz* ne prend pas l'*i* euphonique ; ex. : *zaitz* et *zantz,* gardien ; — *arzantz* et *arzaitz,* art pastoral ; — *egontz* et *egoitz,* demeure, domicile.

Ce *tz* est pour le *te*, signe du nom verbal, ex. : *aurgite* et *aurgintz*, accouchement ;—*ereite* et *ereintze*, l'ensemencement ; — *iruntz* et *irute*, l'intestin grêle ;

2° Souvent devant le *z ;* ex. : *aitzurr* et *aintzurr*, bêche ; — *fañtz,* face, effigie ; — *pozoy* et *ponzon*, poison ; —*phunzel,* pucelle.

Quelquefois alors, la présence du *n* entraîne le changement du *z* en *s* ou *tch ;* ex. : *zuzi* et *suntchi*, détruire.

3° Souvent aussi devant le *ch* et le *s*, ex. : *inche* et *itch*, rosée du soir, serein ; — *insuldatu* et *isuldatu*, transfusus.

4° *Devant la dentale, irauti* et *iraundi,* persévérant ; – *maitegi* et *maintegi*, réfectoire (litt. *tabulæ locus*).

Cette adjonction du *n* a lieu surtout s'il y a changement du *t* en *d ;* ex. : *enda* et *eta*, et ; — *izandu* et *izatu,* été, qui a été ;—*igindarri* et *igitarri*, moteur ;— *kantoitu* et *kantoindu*, esquinado ;—*sasoitu* et *sasoindu*, sazonado ;—*utchitu* et *utchindu,* partagé, divisé.

5° *Quelquefois devant une gutturale ;* ex. : *changrin,* chagrin ;—*igel* et *ingel,* grenouille ;— *migain* et *mingain*, palais de la bouche (litt. *super linguam*) ; — *sankristab*, sacristain.

Dans ce cas, la présence du *n* entraîne souvent la mutation de la gutturale forte en faible ; ex.: *alako* et *alango*, tel ;—*ereikiro* et *ereingiro*, sementera ;— *lango*, lac.

En souletin et en bas-navarrais, le *k* précédé d'un *n* devient quelquefois *kh;* ex. : *zinkhor* et *zikoitz*, avare, chiche.

6° *N intercalé dans quelques autres mots tels que les suivants ;* ex. : *aitagiarreb* et *aitaginarreb* , beau-père (peut-être le *n* est-il la finale de la particule *ki* ou *kin*) ;—*esale* et *esanle* , bavard ;—*aragey* et *anraket*, impudicité ;—*ereinle* et *ereile*, semeur.

E. B. Euphonique.

1° Après *m*, *amildu* et *ambildu*, roulé ; —*gambar* , chambre (lat. *camera*) ; — *gombite* , vomissement (*g* pour *b*, comme dans *garlop*, varlope).

2° Dans plusieurs dialectes, entre deux voyelles ; ex.: *aoa* et *aboa*, la bouche ;— *abostu*, le mois d'août ; — *nagusi*, *nausi* et *nabusi*, maître (éthiop. *négush*, roi) ; —*pharabizu*, le paradis ;—*gauerdi* et *gaberdi*, minuit.

3° Dans le dial. de Cambo, entre une voyelle et l'article final ; ex. : *aoa*, *auba* , la bouche ; — *olaüa*, *olaüba*, l'amas de planches ;— *gaua* et *gauba*, la nuit.

VIII. ABSENCE DE CONSONNES DOUBLES INITIALES.

La langue basque n'admettait certainement point, à l'origine, de consonnes doubles initiales. Le latin *crux* y devient *khurutze*, le castillan *cristiano* , *giristiano*, le latin *fricare*, *phereka*.

Plus tard , cette loi a cessé d'être observée et nous trouvons aujourd'hui *pleitu*, plaid, procès ;—

primu, héritier (lat. *primus*) ;— *trenka,* trancher, etc.

Quelquefois l'une des consonnes initiales se supprime ; ex. : *luma* plume ;—*loria,* délices (*gloria*).

IX. **MUTATION FRÉQUENTE, SURTOUT EN SOULETIN ET EN BAS-NAVARRAIS, DES FORTES INITIALES DE L'ORDRE DES MUETTES EN DOUCES.**

Galz, bas (castill. *calzado,* chaussé) ; — *garizum,* carême (Quadragésime) ;—*garitate,* rogations (castill. *caritad*) ;— *gamelu,* chameau (*camelus*) ; —*gaztelu,* prison (*castellum*); —*gathibu,* captif; —*gaztain,* châtaignier (castill. *castana*) ; — *guphid,* intéressé (*cupidus*) ; — *gambio,* troc, échange (castill. *cambiar* , changer) ;— *gachur,* petit-lait (lat. *caseus* et basq. *ur,* eau) ; —*gichi* et *kichi,* petit ; —*gereiz* et *kereiz* , cerise ; — *gophor,* coupe , gobelet ; — *gurutze* et *khurutze* , croix ; — *gorphitz,* corps.

Dorpe, rude (castill. *torpe,* lourd, du lat. *turpe*) ;— *dasta,* goûter (vieux franç. *tâter*) ; — *dorra* et *torre,* tour, donjon (castill. *torre*);—*denta,* tenter; — *dimbre,* timbre ; — *dardara,* chancelier (castill. *tartalear*) ; — *dumba* , retentir (castill. *retombar*) avec élis. de la première syllabe ; — *dendazay* , cabaretier (castill. *tendero*) ; —*diti* et *titi,* téton , mamelle ; — *dafern,* auberge, cabaret (lat. *taberna*) ; — *distia* et *tistia,* resplendir.

Barkha, pardonner (*parcere*) ; — *balenkad,* pati ictus (castill. *palencada*) ;— *balanki,* vallum (castill. *palenquera*) ; — *bantz, phanz,* ventre, panse ; — *bekhatu* , *pekatu,* péché ; —*bilo,* cheveu (lat. *pilus*) ; — *bitz* et *phitz,* allumer ;—*betral, petral,* poitrail (castill. *petral,*

pretal) ; — *brensi* , *prensi*, mettre en presse (castill. *prensar*) ; —*bortha*, porte, etc., etc.

X. ADOUCISSEMENT DE LA MUETTE APRÈS UNE LIQUIDE NON GUTTURALE.

I. Cette loi s'observe assez régulièrement, s'il s'agit d'une dentale précédée de N ; ex. : *arrandegi*, marché au poisson (pour *arraintegi*); —*ardandegi*, cabaret (pour *ardantegi*); — *borondate*, volonté (lat. voluntatem); —*bekhaindari*, tentateur ; — *dendaera*, tentative ; —*egindari*, faiseur ; —*elefandi*, éléphant ; —*enda* et *eta*, et ; —*hundu*, mûri (*hun*, bon, mûr, et *du* pour *tu*, signe du participe) ; — *gudondarte*, triomphe (pour *gudu on arte*, litt. post pugnam bonam, avec *d* euphonique, pour *t*) ; — *izandu*, qui a été (pour *izantu*) ; —*landa*, travaillé (pour *lantu*) ; — *Mendekoste*, Pentecôte (*m* init. pour *p*, voy. plus loin) ; — *okendu*, onguent (*unguentum*) ; —*sendakinde*, thérapeutique (*de* final pour *te*) ; —*yainkokinde*, théologie, etc.

Elle souffre exception, si un *d* fait partie d'une syllabe suivante ; ex. : *tendaldi*, tentative ; —*zezentalde* (pour *zezenalde*), troupeau de bœufs.

De même, dans la désinence *tasun* et *tarzun* ; ex. : *ontasun*, bonté ; —*gizontarzun*, humanité. De même, si le *t* est suivi d'une sifflante ; ex. : *berantz*, retard ; — *phantz*, ventre ; *zalantz*, hésitation ; de même, enfin, dans un certain nombre de mots, tels que les suivants : *denta*, tente ; — *berant*, tard ; — *izantitu*, nommé ; —*sentitu* et *sentidu*, senti ; — *testamentu*, testament ; — *thonto*, fou ; —*tarantarr*, tarentin ; — *tarentul*, tarentule.

2° La dentale s'adoucit assez souvent aussi, après

un *l*, surtout si elle fait partie des finales *de*, *tu*, *turr*; ex. : *bialdu*, parti, sorti (pour *bialtu*) ; —*heldu*, arrivé ; —*choildu*, dévasté ;—*ephelde*, tiédeur ; — *olde* et *oste*, quantité ;—*egaldari* et *egaaztari*, ailé ;— *sabeldarrago*, glouton, etc.

Il en est de même dans le mot *tholdo*, sot (*stultus*) ;

3° La gutturale s'adoucit également après une liquide non initiale, dans un certain nombre de mots ; ex. : *elkarr* et *elgarr*, l'un, l'autre ; — *ilkhi* et *yalgi*, sortir ;—*dendalgoa*, l'art de la couture ;—*malgu*, mou (grec μαλακος).

Alago et *alango*, tel ; — *tenengo*, le premier (pour *lenenkoa*) ; — *maingu*, boiteux (lat. *mancus*) ;— *ongi*, *ongo*, bien (pour *onki*, *onko*).

XI. ASPIRATION FRÉQUENTE EN SOULETIN ET EN BAS-NAVARRAIS, DES CONSONNES SUIVIES D'UN R.

Arkh, arche ;—*artho*, pain de maïs (dial. de Marseille, *artoun*) ; — *bortha*, porte ; — *charthe*, greffe ;— *garkhor*, nuque ; —*gertha*, trouver (bas-lat. *quæritare*) ;—*merkhatu*, marché ;—*urkha*, pendre (lat. *furca*, potence) ; —*zorkhatzea*, chercher la vermine.

Cette règle ne s'observe guère avec les finales *te*, *tu*, *tari*, etc.

XII. R SIMPLE, DOUBLE ET ASPIRÉ.

1° R simple.

= L. Dans un certain nombre de mots, où il précède une des voyelles finales, *i*, *u*, *o*; ex. : *ainguru*, ange (angelus) ;—*debru*, *deabru*, diable ; — *hiri* et *hil*, périr ;—*soro*, sol (lat. *solum*) ;—*zeru*, ciel.

Dans certains mots où il est médial, sans qu'on puisse établir de règles fixes à cet égard; ex.: *irabarki*, vilebrequin; — *armanak*, almanach; — *arim*, âme (castill. *alma*); — *borondate*, volonté; — *mirotz*, milan, etc.

2° RR.

Le basque n'admettant pas le *r* initial, on lui préfixe une voyelle, et le *r* se redouble; ex.: *Erroma*, Rome; — *irri*, rire; — *arrahel*, râle; — *arrabota*, rabot; — *arraleri*, raillerie; — *arraro*, rare; — *hirriska*, risquer; *arratch*, soir (sanscrit *râri*, nuit, tzigane, *rât*). On remarquera que si la voyelle qui suit le *r* double est un *a* ou un *i*, il y a généralement harmonie vocalique. Dans le mot *erbi*, lièvre (peut-être de l'anglais *rabbit*), le *r* n'est pas doublé.

Le *r* se double quelquefois encore, lorsque cette lettre est placée entre deux voyelles; ex.: *durrund*, tonnerre (dial. de Marseille, *trun*); — *murru*, mur; — *gogor*, dur (forme indéfinie) et *gogorra* (forme définie); — *arreg*, fraise (lat. *fraga*).

3° RH=R.

Dans le mot *arhan*, prune (sanscrit *arani*, premna spinosa, écossais, *airneag*).

XIII. H MUET ET ASPIRÉ.

1° Le *h* initial est muet dans les dialectes occidentaux, aspiré en Soule et en Navarre. Il est souvent purement euphonique; ex.: *harm*, arme; — *harrapa*, attraper; — *hirrita*, irriter; — *hodeï* et *odeï*, nuage; — *heguzki* et *eguzki*, soleil; — *igi* et *higi*, se mouvoir; — *hagun*, écume; — *hertchi*, étroit (lat. *arctus*); — *herrest*, reste.

2° Le *h* médial tient quelquefois la place d'une consonne disparue, etc. : *desohore*, déshonneur ;—*liho*, lin; —*uhart* et *ausart*, hardi, osé ;—*mihi*, langue et *millika*, lécher ; *uherlo* et *ubel*, terne.

XIV. N.

N=L. Au commencement de certains mots ; ex. : *nahar* et *lahar*, ronce ;—*nasai* et *lasai*, lâche, ample.

XV. Z.

Préfixe euphonique dans *zerb*, herbe.

XVI. L.

=R. Dans quelques mots, lorsque, par suite de la contraction d'une voyelle, il se trouve immédiatement suivi de quelque consonne, ex. : *deselkida*, *deserakida*, disconvenir ; — *galchuri*, *garichuri*, fleur de froment ; —*dendalkoa* (pour *dendarikou*), état de couturière ;— *zamaldun*, cavalier et *zamari*, cheval (du lat. *sagmarius*, cheval de somme).

XVII. N.

S'efface : 1° lorsqu'il est dans une syllabe initiale suivie d'un *f*, ex. : *iferne*, enfer ; — *ifame*, infâme ;— *kofesa*, confesser (se) ; — *ichtant*, instant ; — *ichtinto*, instinct.

2° Lorsqu'il fait partie d'une syllabe initiale, entre deux voyelles, *inusturi*, *iusturi*, tonnerre ;—*liho*, lin ; —*ohore*, honneur ;

2° Dans quelques mots, tels que *mez*, table (mensa); —*koroe*, couronne, etc.

XVIII. B et P.

Permutent avec la gutturale, dans quelques mots, tels que les suivants : *guraso, buraso*, parent ;—*eltzagorr* et *eltzaborr,* instrument de musique ;—*chisphil* et *chiskil,* brûlé ;—*garlop,* varlope ;—*habuin* et *hagun*, écume ;—*garbin* et *barbin,* coëffe de réseau ;—*borbora* et *gorgora,* fredonner.

XIX. M=P et V.

Souvent, lorsqu'il est initial et suivi d'un *a* et surtout d'un *e;* ex. : *mardie*, pardieu ;—*marra*, barrer ; —*magin*, gaîne (vagina);—*makhil*, bâton (baculum);—*mainho*, bain (balneum).

Mendekoste, Pentecôte ; —*mertchika*, pêche (*persicum malum*);—*meneno*, poison (venenum);—*mentur*, aventure, accident ;—*mendeka*, se venger (vindicare) ; —*men* et *ben*, sérieux.

On trouve encore le *m* pour une labiale muette, dans *moltch* et *foltchu*, pochette ;—*minagre*, vinaigre.



SOUVENIRS
LITTÉRAIRES.

LECTURE

FAITE DANS LES SÉANCES DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE CAEN (1865),

PAR M. THÉRY,

Recteur de l'Académie de Caen.

MESSIEURS,

Une circonstance récente, ou plutôt actuelle, m'engage à compléter par un appendice les *Souvenirs littéraires* que vous avez accueillis, l'an dernier, avec indulgence.

Les journaux constatent, vous le savez, le succès oratoire qu'obtient aujourd'hui même, dans la chaire de Notre-Dame, à Paris, un religieux de l'ordre du Carmel, le Père Hyacinthe.

Il s'appelait, dans le monde, Charles Loyson.

Je ne connais pas ce religieux, et il ne m'appartient de juger ni sa personne, ni son talent.

Aussi ne sera-t-il que l'occasion, mais l'occasion toute naturelle, de la présente communication.

Le dernier numéro de la *Semaine religieuse* du diocèse de Bayeux contient une notice sur le Père Hyacinthe. J'y ai remarqué cette phrase : « Son père

était recteur dans l'Université. Son oncle, Charles Loyson, jeune et charmant poète, mort en 1829, fut un des plus brillants élèves de l'École normale, à une époque qui était l'aurore d'une grande rénovation littéraire. »

Le même journal nous renvoie à son numéro du 13 août dernier, où il rappelait le touchant souvenir consacré à Charles Loyson, par M. Villemain, dans ses *Souvenirs contemporains.* M. Villemain s'exprime ainsi : « Sans autres secours que d'excellentes études de lettres et de philosophie, Charles Loyson sortait à vingt-deux ans de l'École normale, poète touchant et pur, écrivain polémique assez redoutable pour embarrasser de ses premiers coups Benjamin Constant, et penseur assez solide et assez grave pour mériter l'entretien fréquent et l'amitié de deux orateurs illustres, M. de Serres et M. Royer-Collard : rare et noble jeune homme, dont la fin si prématurée fut entourée et bénie des soins affectueux d'un autre homme bien éloquent, Mgr l'évêque d'Hermopolis. »

Je n'ai connu que de nom le père du célèbre prédicateur ; son oncle était mort depuis huit ans, lorsque lui-même vint au monde, et cependant un souvenir pieux de la famille donna à l'enfant, sur les fonts du baptême, le prénom du parent qu'elle regrettait et qui l'avait honorée. Cet oncle du Père Hyacinthe, Charles Loyson, a été mon maître et mon ami.

J'avais eu déjà la pensée de suspendre son portrait dans cette galerie où vous avez bien voulu me suivre. J'ai craint d'abuser des impressions personnelles. Aujourd'hui que ce nom me revient, comme rajeuni par une réputation nouvelle, je reprends

mon idée première, et je cède au désir d'avouer publiquement une précieuse amitié (1).

Pendant les trois années que j'ai passées à l'École normale, de 1816 à 1819, j'ai eu le bonheur de recevoir les leçons de plusieurs des hommes qui ont marqué en France dans la philosophie et dans la critique littéraire. Déjà, dans la rhétorique du lycée Charlemagne, j'avais entendu l'éloquente parole de M. Villemain, et le solide enseignement de M. Victor Leclerc, le regrettable doyen récemment enlevé à la Faculté des lettres de Paris, m'avait donné le goût des graves études. Entré à l'École, j'y eus pour maîtres Jouffroy, le plus clair et le plus consciencieux des psychologues modernes, M. Cousin dans sa gloire naissante, M. Patin, aujourd'hui doyen et héritier du savant Leclerc, qui nous intéressait vivement par ses ingénieuses études sur la tragédie grecque.

Parmi ces hommes éminents, il y en avait un, le plus jeune, qui nous apprenait à juger la littérature française. La pureté de son goût, la noblesse de ses vues nous séduisaient. Son dévouement, que n'arrêtaient pas les progrès trop visibles d'une cruelle maladie, touchait nos cœurs, et, lorsqu'à la fin d'une conférence brillante, nous le voyions porter un mouchoir

(1) Je me serais peut-être abstenu de ce travail, ou je lui aurais donné une forme plus exclusivement personnelle, si je m'étais souvenu que M. Sainte-Beuve a jugé dignement Charles Loyson, il y a vingt-cinq ans, dans la *Revue des Deux-Mondes*. C'est aujourd'hui, non pas seulement après mon *siége fait*, mais après ma lecture faite, que je remets la main sur les pages délicates du grand critique. Je laisse subsister les miennes sans changements; ce sera ma pénitence.

à ses lèvres, et le retirer taché de sang, nous éprouvions une de ces sympathies douloureuses qu'inspire la perte prochaine, inévitable, d'un ami.

Cet homme était Charles Loyson. Il avait vingt-cinq ans, lorsque je le connus. Deux ans plus tard, dans ma troisième année de séjour à l'École, je recevais directement ses leçons. Successivement professeur d'humanités et de rhétorique en province, rédacteur attaché au *Journal des Débats*, directeur de la librairie, chef de bureau au ministère de la justice, il regarda comme sa première et sa plus douce fonction celle de maître de conférences à l'École qui formait des professeurs.

Cette active intelligence ne se contentait pas du labeur des fonctions publiques : elle multipliait les travaux particuliers, et, avec une souplesse de talent qui donnait les plus heureuses espérances, elle se partageait entre deux occupations bien dissemblables : les écrits politiques et la poésie.

Dans sa polémique, Loyson défendait avec énergie les intérêts généraux de la France, les idées d'ordre, les doctrines d'un sage libéralisme. Sa verve, contenue, mais véhémente, lui valut des ennemis, et lui attira même, sous forme de réplique, des calomnies qu'il sut repousser avec la conscience éloquente d'un homme d'honneur méconnu.

La poésie n'avait jamais été négligée par l'écrivain politique. Honoré d'un accessit à l'Académie française, auteur d'un Recueil de poésies qu'il dédia au roi Louis XVIII, et dont un exemplaire lui revint, un jour, annoté de la main royale ; puis d'un second Recueil qui, sous le titre d'*Épîtres et Élégies*, mérita

les suffrages des gens de goût, il préparait avec amour une traduction de Tibulle, qu'il n'eut pas la bonne fortune de publier.

Ce fut alors, au milieu des affaires, des travaux littéraires et des angoisses d'une santé délabrée, que Loyson, aidé de quelques amis, fonda un journal de littérature, *Le Lycée français*, dont le succès répondit à ses efforts. Je terminais précisément ma troisième année. Ce fut tout à la fois une surprise et un bonheur pour moi d'être choisi pour collaborateur par des hommes dont j'étais en mesure d'étudier plutôt que d'imiter le talent.

Les principaux rédacteurs de ce journal, ou plutôt de cette revue, étaient Casimir Delavigne, au début de sa brillante carrière; Germain Delavigne, son frère, esprit positif et gracieux écrivain; Brifaut, l'auteur de *Ninus II*, et des piquants mémoires qui ont occupé récemment la presse; Viollet-le-Duc, le père, érudit et sémillant tout ensemble; le savant Avenel, l'ingénieux Dupaty, quelquefois Scribe, Victor Leclerc, M. Patin, nos anciens, déjà connus ou célèbres; moi, enfin, le plus humble et le plus jeune, écolier au milieu des maîtres, doué seulement, qu'on me permette cet aveu, d'une certaine intrépidité de novice, plutôt stimulé qu'effrayé par les chances du début.

L'activité de Charles Loyson donnait à notre petite tribune littéraire la vie et le succès. Tant qu'il vécut, *Le Lycée français* resta florissant. Loyson y insérait fréquemment des pièces de poésie, élevées par la pensée, pures par le style, et des morceaux d'une critique large, inclinant cependant plutôt vers la sévérité classique que vers les innovations.

Je voudrais d'abord, Messieurs, vous donner une idée de la prose de Charles Loyson. Ce qu'il a écrit de plus vif, de plus incisif, est caché dans des brochures politiques dont le sujet est bien loin de nous, et l'oubli a justement couvert le fond et la forme de ces discussions étrangères à notre époque. J'aime mieux vous citer le début d'un article tout littéraire fort remarqué en 1820, où notre jeune critique annonce au monde des Lettres un grand événement poétique, les *Méditations* de Lamartine.

« Voici, dit-il, quelque chose d'assez rare à annoncer aujourd'hui : ce sont des vers d'un poète. Ce début n'est point un paradoxe chagrin, ni une épigramme contre notre temps. A toutes les époques, les vrais poètes ont été faciles à compter ; mais la disette en est plus sensible de nos jours, par l'extrême abondance des versificateurs. Tout le monde fait des vers maintenant, et presque tout le monde les fait bien. Le langage des Muses est devenu une langue de grammaire, de dictionnaire et d'usage tout comme une autre. Pour l'apprendre et la parler avec une certaine perfection, il suffit d'avoir de l'esprit, de l'étude et du goût ; l'étude même peut n'y être pas d'une rigoureuse nécessité, et ce don céleste, qui jadis élevait les Homère et les Hésiode presque au rang des dieux de la Grèce, est à présent parmi nous un talent de société ; ou bien, en l'envisageant sous son aspect le plus sérieux, une forme de l'art d'écrire, un genre de littérature. Est-ce un progrès dont nous ayons lieu de nous applaudir ? Pour parler franchement, je ne le pense pas. Notre conquête se réduit à peu de chose ; car, si nous avons saisi le

voile brillant de la Muse, cette vierge divine l'a laissé entre nos mains, et s'est envolée dans une région inconnue. Heureux qui peut, de temps en temps, la rappeler un moment dans ce monde désenchanté, où elle a cessé de se plaire, peut-être, en grande partie, parce qu'elle a cessé d'y plaire! Habileté ou bonne fortune, de quelque nom qu'on veuille l'appeler, c'est un avantage qu'a eu l'auteur des *Méditations poétiques*. »

Et plus loin :

« Il n'est point littérateur; il n'est point écrivain; il n'est point philosophe, bien qu'il ait beaucoup de ce qu'il faut pour être tout cela ensemble; mais il est poète, il dit ce qu'il éprouve, et l'inspire en le disant. Il possède le secret ou l'instinct de cette puissante sympathie qui est le lien incompréhensible du commerce des âmes. Aussi trouve-t-il toujours les nôtres d'accord avec la sienne, soit que, dans des vers pleins d'élévation, il touche les mystères de notre nature spirituelle, religieuse, morale, et les grands intérêts de l'humanité; soit que, quittant ces vérités générales pour des objets plus particuliers, il nous intéresse à nous-mêmes en nous parlant de lui, lorsque, tantôt dans un vallon retiré, tantôt à l'aspect d'un beau lac ou d'une mer tranquille, tantôt dans une église de village, il chante avec une douce mélodie ses émotions, ses chagrins, ses mélancoliques souvenirs et ses pieuses espérances. »

Il conclut ainsi :

« Pour que la France compte un bon poète de plus, souhaitons à l'auteur une courageuse docilité avec un ami impitoyable, et qu'il regarde quelques-

unes des pièces de son Recueil comme des morceaux d'étude dont il ne doit conserver que l'avantage de s'être exercé à faire mieux, et les autres comme des productions destinées à durer, lorsque le travail et la rigueur d'un esprit difficile à lui-même y auront mis cette perfection qui leur manque et pour laquelle elles semblent faites. »

Je ne vous donne pas ces fragments, Messieurs, pour un spécimen de haute critique littéraire. Les conseils que Charles Loyson adresse à l'illustre auteur des *Méditations* lui convenaient à lui-même dans une certaine mesure. Il avait besoin, pour sa part, dans ce monde de la critique qu'allait renouveler M. Villemain, de reculer son horizon, de perfectionner son goût, et de le rendre tout à la fois moins tranchant et plus libre; mais il n'avait pas vingt-neuf ans, et nous lui reprocherons moins ses vues encore incomplètes que nous ne louerons en lui la noblesse du ton, la sobriété de la forme, l'habitude déjà sensible des jugements graves et naturellement impartiaux.

Mais le principal mérite de Charles Loyson est dans ses divers essais poétiques. C'est en feuilletant les cinq volumes qui contiennent l'œuvre collective du *Lycée français* que je trouve, dans une *épître aux femmes de son temps,* qui se mêlaient un peu trop de politique, ces jolis vers :

Régnez dans les boudoirs, gouvernez les toilettes,
Et laissez, dans les mains du prince et du sénat,
Laissez flotter sans vous les rênes de l'État.
Tandis qu'à gouverner votre zèle s'empresse,
Qu'à régler le budget, la milice et la presse,
Vous perdez des soins superflus,

L'empire des salons est en proie aux abus.
Qu'êtes-vous devenus, temps heureux de nos mères,
Où les soupers charmants, voués aux doux propos,
N'usurpaient pas le soin des publiques affaires,
Au timon de l'État laissaient les ministères,
Les princes sur le trône, et l'Europe en repos?
Le potage, en entrant, accordait tout le monde;
On riait, on chantait, on disait des bons mots;
Le vin et la gaîté circulaient à la ronde;
On parlait des beaux-arts; on se moquait des sots;
On louait *Mahomet*; *Zelmire* était sifflée;
Et, lorsqu'enfin minuit séparait l'assemblée,
Jusques au lendemain, à regret se quittant,
Chacun prenait sa canne et s'en allait content.

C'est là encore que, dans une pièce empruntée au volume publié peu de jours auparavant par Loyson: *Épitres et élégies*, nous lisons ces beaux vers, hélas! trop prophétiques, sur l'*Office des morts*. Le poète évoque le souvenir de son aïeule, de l'institutrice de son enfance, et il s'écrie :

Pauvre et simple d'esprit, son cœur était habile;
Elle avait tout appris en lisant l'Évangile.
Salutaires leçons, préceptes maternels,
Croissez, et de vos fruits couvrez ma vie entière!
A celle dont la main vous sema la première
Mon cœur a consacré des regrets immortels.

. . . .

Pourquoi vous retracer, ravissantes images,
Beaux jours si tôt passés pour ne plus revenir?
Objet sacré, du moins, ah! reçois mes hommages,
En attendant qu'enfin, sur ces brillants rivages,
Sur ces bords éternels d'un heureux avenir,
Un jour qui n'est pas loin puisse nous réunir.
Le temps court, l'heure avance et va sonner peut-être.
J'ai vu fuir ma santé, mes forces disparaître.

Un nuage fatal, chaque jour plus épais,
Partout autour de moi remplissant l'étendue,
S'approche, et par degrés m'enferme de plus près;
Et, ce n'est point en vain que, vers moi descendue,
La nuit, à mon chevet, d'un œil silencieux,
Ton ombre vient s'asseoir, et me montre les cieux.

Dans une épître à M. Cousin, qui devait bientôt prononcer un éloquent adieu sur sa tombe, Charles Loyson raconte gaîment l'emploi de ses vacances chez un hôte illustre, le philosophe Maine de Biran. Pendant que le maître du logis supporte de fâcheuses visites, il essaie, lui, d'une double chasse, mais vous verrez assez qu'il justifie le proverbe familier : On ne *peut courir deux lièvres à la fois :*

Un fusil à la main, je m'enfuis dans les bois;
Là, seul, pensif, errant loin de tout œil profane,
Je rencontre ma muse où je cherchais Diane.
En vain l'ardent Médor bat les taillis voisins;
Désormais oubliant mes projets assassins,
Je vais chasser aux bords de la docte fontaine;
Mais ne voilà-t-il pas, lorsque, tout hors d'haleine,
Après de longs efforts je crois saisir un vers,
Qu'un lièvre étourdi part et se jette à travers!
J'arme, je mets à l'œil; Médor joyeux aboie...
Ami! qu'il est mal sûr de chasser double proie!
Précédé de l'éclair, le plomb mortel a fui;
Mon lièvre fuit plus vite et ma rime avec lui.

Voilà bien une chasse de poète.

Une élégante imitation des chants d'Ossian et de la charmante pièce de Grillparzer: *L'Ange et l'Enfant,* attestent ses études étrangères en même temps que la variété de ce talent multiple et toujours correct.

Je trouverais de beaux vers à citer de trois odes, adressées, l'une au célèbre auteur des *Fiancés*, Alexandre Mauzoni ; la seconde à Brifaut, après le succès de sa tragédie, *Charles de Navarre ;* la troisième à Casimir Delavigne, le lendemain du jour où les *Vêpres siciliennes* lui avaient valu un véritable triomphe,

C'est dans cette dernière ode qu'il a été le mieux inspiré. Ravi de l'heureuse fortune de son ami et d'un coup d'essai qui était un coup de maître, il mêle cependant les conseils aux louanges, et finit par ces vers :

O Casimir ! que ton aurore
Nous promet de jours de splendeur !
Courage, ami ! fais mieux encore ;
De l'art que ton début honore
Il faut relever la grandeur.
Nourris cette flamme sacrée
Que le ciel allume en ton sein ;
Mais que ta fougue mesurée,
Par la raison mieux assurée,
En bondissant se plie au frein.

Le talent n'a qu'une étincelle,
S'il brille sans la vérité.
La vérité, vierge immortelle,
Tient seule le flambeau fidèle
Qui luit sur la postérité.

Va donc ! d'une main douce et fière
Presse et modère tes coursiers,
Et jette-moi, dans la carrière,
A travers ta noble poussière,
Une feuille de tes lauriers.

Je laisse de côté une pièce un peu déclamatoire et toute politique sur l'attentat de Louvel, assassin du duc de Berri, ainsi qu'une *Hymne à la Lune*, très-bien versifiée, et beaucoup plus classique que l'hymne fameuse d'Alfred de Musset, mais trop chargée de mythologie et de réminiscences.

Je terminerai ces citations par quelques vers d'une traduction élégante, harmonieuse, mais un peu diffuse, du psaume *Super flumina Babylonis*, que Charles Loyson essaya d'une main déjà défaillante, et qui ne fut insérée au *Lycée français* qu'après sa mort, comme une sorte de testament littéraire.

Sion, objet sacré d'amour et de douleur,
Lieu saint qui m'as vu naître, où moururent mes pères,
Si de mon triste souvenir
Ton image pouvait jamais être effacée,
Si tu devais un jour sortir de ma pensée,
Puisse le juste ciel aussitôt m'en punir!
Que ma main, pour jamais aride et desséchée,
Cherche en vain sur ma harpe un son religieux ;
A mon palais que ma langue attachée
Ne puisse plus chanter les cantiques pieux.
. . . .
Fille de Babylone, ô courtisane impie,
Qui des larmes des saints enivres tes enfants,
Heureux qui te rendra tes funestes présents
Et les maux que tu fais à ma triste patrie!
Heureux qui changera tes insolents remparts
En un vil amas de poussière,
Et qui de tes enfants, brisés contre la pierre,
Foulera sous ses pieds les cadavres épars!

Le talent poétique de Charles Loyson manque un peu de grâce, du moins quand il traite les sujets

élevés ; mais il est noble, châtié. Il a du mouvement et souvent de l'énergie. Dans l'épître, il a du trait et des touches savantes. C'était là, selon moi, le genre où il eût excellé, s'il eût vécu.

Nous en trouverions la preuve dans quatre piquantes lettres, intitulées : *Voyage dans quelques départements de l'ouest de la France*, très-ingénieuse imitation, moitié en vers, moitié en prose, du Voyage de Chapelle et de Bachaumont. J'en citerai ce passage, lestement tourné :

Qu'on ne me vante plus les bourgeois nos ancêtres.
C'étaient de bonnes gens ; d'accord ; mais parlons net :
Leurs descendants en tout ne sont-ils pas leurs maîtres ?
Quel progrès depuis eux notre langage a fait !
Nos cuisiniers sont des chimistes ;
Nos décrotteurs sont des artistes ;
La vieille tabagie est un estaminet.
Plus de ces noms grossiers, bons pour les temps antiques ;
Plus d'outils, de comptoirs, de métiers, de boutiques.
Paris a mille hôtels et pas un cabaret ;
Tout est art, instrument, salon, laboratoire :
Nous ennoblissons tout ; c'est là notre secret,
Notre mérite et notre gloire.

Et cet autre morceau, où il décrit sa visite au couvent de la Trappe :

Le sentier est montueux,
Glissant, pierreux, tortueux,
Étroit, rude, et pour remparts
Flanqué de deux rangs d'épines
Dont les pointes assassines
Vous percent de toutes parts.
Maint carrefour s'y présente,

Dont la fourche embarrassante
Du bon ou mauvais chemin
Laisse le choix incertain.
On consulte, on examine,
Enfin, on se détermine,
Et, tout vu, tout entendu,
On prend le premier venu.

Ce fut en 1820 que Charles Loyson se sentit vaincu par le mal qui minait ses forces, sans affaiblir ni sa verve, ni sa raison. Ses amis lui cherchaient quelques distractions tardives. M. Patin, qui était le plus avant peut-être dans son intimité, me prit un jour avec lui, et nous offrîmes au pauvre malade une excursion d'agrément dans les environs de Paris. Je n'ai pas oublié cette bonne et douce causerie à trois, que nous prolongeâmes sous les ombrages du parc de St-Cloud, et où Loyson, comme un foyer qui va s'éteindre, jeta les dernières étincelles de son imagination encore brillante. Quel contraste douloureux entre ces derniers efforts d'un esprit toujours vivace et les ravages que la maladie, arrivée à son dernier période, gravait sur le visage de notre ami ! Je ne devais plus le revoir.

Je me souviens que, dans cet entretien suprême, il fut question d'un article de critique littéraire que je venais de donner au *Lycée français*, et dans lequel je traitais impitoyablement un nouveau traducteur en vers, assez ridicules, en effet, de l'*Art poétique* d'Horace.

« Mon jeune ami, me dit Charles Loyson, vous pouvez réussir dans la critique; mais prenez garde de la changer en satire. Si vous y mettez de l'esprit,

vous verrez devant vous des gens qui vous sauront gré de les avoir fait rire; mais derrière vous se lèvera un monde d'ennemis. J'ai passé par cette épreuve, et mon expérience peut vous servir. Si je vis, je veux être bon pour les personnes, quoique implacable envers le mauvais esprit et le mauvais goût. »

Vous me permettrez d'ajouter, Messieurs, que je n'ai jamais oublié ce dernier avis d'un mourant, et que, né peut-être, j'en fais l'aveu, avec quelques dispositions pour la satire, je me suis privé de tout malin plaisir de ce genre, pour ne chercher dans la culture des lettres que l'honneur des principes et le charme de la vérité.

Le nom de Charles Loyson, réveillé dans ma mémoire et dans mon cœur par la popularité actuelle de son neveu, le Père Hyacinthe, vous explique aussi, Messieurs, la variété des éléments qui paraissent composer l'auditoire de Notre-Dame. J'ai entendu quelques personnes s'étonner de trouver, parmi les auditeurs du religieux carmélite, le nom du représentant le plus élevé de la philosophie contemporaine. Vous n'en serez pas surpris, vous, Messieurs, quand vous aurez entendu M. Cousin, devant la tombe ouverte de son ami, lui adresser ces belles paroles :

« Tu n'as paru qu'un instant sur la terre, mais, pendant cet instant si court et si bien rempli, tu as cru à la sainteté de l'âme, à celle du devoir, à tout ce qui est beau, à tout ce qui est bien, et tu n'as cessé de nourrir dans ton cœur les seules espérances qui ne trompent point. Ta vie a été pure, ta mort chrétienne. J'ai besoin de me souvenir que c'est là

l'unique éloge que ta pieuse modestie voulût recevoir. Mon silence est la dernière preuve de mon dévouement. »

C'est ainsi, Messieurs, que l'habitude des graves pensées et la religion des souvenirs rapprochent des âmes dont la foule n'aperçoit pas les secrètes affinités. Ainsi s'explique la rencontre, au pied de la croix, des deux *sœurs immortelles*, la Foi et la Raison, dont notre historien national célébrait poétiquement l'alliance, il y a quinze ans, pour discipliner les passions d'une assemblée où s'agitaient les grands intérêts de la France.

J'ai terminé, Messieurs, ma dernière excursion dans le pays lointain de mes souvenirs. Puissiez-vous ne pas me reprocher de vous avoir mis du voyage!

NOTIONS DES ANCIENS

SUR LES

MARÉES ET LES EURIPES[1],

PAR M. TH.-H. MARTIN,

Doyen de la Faculté des lettres de Rennes, membre correspondant.

Les mers extérieures éprouvent chaque jour, en chaque point de leurs rivages, des changements périodiques de niveau, dont l'intensité est trop grande pour qu'ils puissent rester inaperçus, et dont la régularité ne permet pas de les attribuer à des causes accidentelles. Ces alternatives constantes de *flux* et de *reflux* constituent ce qu'on appelle les *marées*. Considérables sur les grands rivages des mers extérieures, ces changements de niveau sont aussi réguliers, mais beaucoup moindres, sur les petits îlots ou rochers isolés en pleine mer, de sorte qu'ils n'y sont facilement observables qu'en temps calme. Ils se font sentir aussi un peu dans les mers intérieures, surtout

(1) Les recherches que m'a demandées ce travail, entrepris depuis un grand nombre d'années et complété peu à peu jusqu'à ces derniers temps, ont été grandement aidées par des notes manuscrites que mon savant ami, M. Egger, membre de l'Institut, avait prises en vue d'un travail analogue, et qu'il m'a communiquées depuis longtemps. Je suis heureux de pouvoir lui en exprimer ici mon affectueuse reconnaissance.

dans certains golfes et détroits de ces mers (1) ; mais ils sont généralement trop faibles pour que les vents, causes accidentelles d'élévation ou d'abaissement des eaux, ne suffisent pas à les rendre presque insensibles ; de sorte que, pour bien constater et surtout mesurer ces marées des mers intérieures, il faut appliquer à des observations nombreuses et persévérantes le calcul des moyennes. Sur les côtes des mers extérieures, l'observation est bien plus facile, tant qu'on ne vise pas à une grande exactitude : il est aisé de constater que deux fois les eaux s'élèvent et deux fois elles s'abaissent dans l'intervalle de vingt-quatre heures, ou, pour mieux dire, dans un temps un peu plus long, puisqu'il y a un retard quotidien de quarante-huit à quarante-neuf minutes, et de remarquer qu'ainsi pour chaque lieu le phénomène revient à peu près aux mêmes heures au bout de la moitié du mois lunaire

(1) Sur les marées de la Méditerranée, voyez Crescenzi, *Nautica Mediterranea*, lib. III ; Riccioli, *Almagestum novum*, lib. IX, sect. 4, c. XIV, § 16 ; Gassendi, *De physica Epicuri*, p. 1091 (Lyon, 1649, petit in-fol.) ; les *Mémoires de l'Académie des sciences*, 1767, p. 293, et Scaccia, *Osservazioni intorno al flusso e al reflusso del Mediterraneo* (*Bibliotheca italiana*, 1819, p. 211). Sur les marées de l'Adriatique en particulier, voyez Bianchi, cité par Montucla, *Hist. des math.*, 2e éd., t. IV, p. 300 ; Toaldo, *Novæ tabulæ barometri æstusque maris*, 1763 ; le même, *Della vera influenza degli astri*, 1781 ; un article de Strange dans les *Philosophical Transactions*, t. LXVII (London, 1777), et Lalande, *Voyage en Italie*, p. 12. Sur les marées du détroit de Sicile, voyez Cluvier, *Sicilia antiqua*, I, 5, et Popowitsch, *Untersuchungen vom Meere*, p. 153, 165 et 216 (1750, in-4°). Sur les marées de Marseille, voyez un mémoire du P. Pezenas dans le Recueil de ses *Mémoires de mathématiques et de physique rédigés à l'Observatoire de Marseille* (5 vol. in-4°, 1755 et suiv.).

synodique, dont la durée est, comme on sait, de 29 jours 12 heures et un peu plus de 44 minutes. En même temps, il est aisé de voir que l'intensité du flux et du reflux subit des variations qui, au bout d'un demi-mois lunaire synodique, ont accompli leur période régulière. En examinant de plus près ces phénomènes et en prenant des moyennes entre des observations continuées pendant longtemps en un même lieu et concernant les marées de chacune des époques de chaque lunaison, l'on découvre qu'outre ces deux périodes, l'une diurne, ou, pour mieux dire, semi-diurne, l'autre mensuelle, ou, pour mieux dire, semi-mensuelle, il y a encore, pour les marées, certaines variations secondaires d'heures et d'intensités, variations régulières aussi, et qui dépendent soit de la révolution du périgée et de l'apogée de l'orbite lunaire et de la révolution de ses nœuds, soit des saisons de l'année solaire et par conséquent du mouvement de la terre en déclinaison et du changement de sa distance au soleil. Or, Newton et Laplace ont établi que les lois de la gravitation universelle rendent compte de tous ces changements réguliers du niveau des mers par les attractions diversement combinées de la lune et du soleil : grâce aux belles théories de ces deux savants et de quelques autres, la science en est venue au point de prévoir avec certitude les heures et les intensités des marées, sauf les perturbations produites par des causes accidentelles. Ces théories, faites d'abord pour la pleine mer, s'appliquent ensuite aux différents points des rivages, à l'aide d'un coëfficient empirique d'intensité pour chaque lieu, et en tenant compte des *heures de port*,

c'est-à-dire d'un retard par rapport à l'heure théorique des marées, retard différent suivant les lieux, mais constant pour chaque lieu, et produit par des causes locales, mais permanentes.

Les courants marins, surtout ceux qui se produisent aux détroits et qu'on nomme *euripes*, viennent altérer en apparence le phénomène des marées. Cependant la science réussit à faire à peu près la part des causes qui concourent à produire ces résultats compliqués.

En outre, certaines sources situées près des bords de l'Océan présentent des phénomènes analogues à ceux du flux et du reflux, et qui s'expliquent par les lois de l'hydrodynamique.

Jusqu'à quel point les anciens ont-ils devancé les modernes dans ces découvertes, qui ont établi un lien de plus entre l'astronomie et la géographie physique? Cette question intéressante, que nous nous proposons de résoudre, se divise en deux autres : 1° jusqu'à quel point les anciens avaient-ils observé ces faits si remarquables et en avaient-ils aperçu les lois? 2° jusqu'à quel point en avaient-ils soupçonné les causes?

En d'autres termes : 1° quelles ont été les observations des anciens sur les marées? 2° quelles ont été, sur cet objet, leurs théories et leurs hypothèses?

Telles sont les deux questions que nous allons traiter successivement, en rapprochant et en discutant les textes anciens relatifs à chacune d'elles.

Iʳᵉ PARTIE.

OBSERVATION DES FAITS.

I.

NOTIONS GÉNÉRALES DES ANCIENS SUR LES MARÉES ET SUR LES LIEUX OU ELLES SE PRODUISENT.

A l'exception de l'astronome Séleucus de Babylone, chaldéen, disciple des Grecs, et dont, comme nous le verrons (§§ 2, 8 et 22), l'opinion sur les marées nous a été transmise par des auteurs grecs, et à l'exception des Phéniciens de Gadès, dont, comme nous le verrons aussi (§ 14), une remarque sur les marées nous a été conservée par Strabon, les Grecs et les Romains sont les deux seuls peuples antiques dont nous connaissions les observations et les théories sur le flux et le reflux de la mer : et ces deux peuples eux-mêmes paraissent n'avoir fixé qu'assez tard leur attention sur ces variations périodiques, peu sensibles dans la seule mer qui leur ait été bien connue de bonne heure, c'est-à-dire dans la Méditerranée.

§ 1ᵉʳ. *Premières notions des Grecs et des Romains sur les marées.*

Cependant Strabon (1) a cru voir une allusion aux marées dans les épithètes ἀψόῤῥοος et παλίῤῥοος données au *fleuve Océan*, l'une par Homère (2), l'autre par

(1) I, 1, § 7, p. 4-5 (Casaubon).
(2) *Iliade*, XVIII, 399, et *Odyssée*, XX, 65.

Hésiode (1). Mais, d'abord, ces épithètes pourraient tout aussi bien désigner, dans ces textes, le mouvement alternatif des vagues sur la plage ; et, en effet, tel est le sens des épithètes παλίῤῥους et παλιῤῥόθιος dans deux textes, l'un d'Euripide (2), l'autre d'Homère (3), dans lesquels il s'agit évidemment d'un mouvement alternatif accompli par une vague en un instant, et nullement du flux et du reflux de la mer, qui durent chacun six heures et plus. Cependant les épithètes παλίῤῥοος et ἀψόῤῥοος, dans leur application spéciale à ce qu'Homère (4) appelle le *fleuve Océan*, à ce fleuve qu'il nomme ἀκαλαῤῥείτης (5), c'est-à-dire *paisible dans son cours*, doivent plutôt, comme le dit Eustathe (6), signifier que, suivant la croyance primitive des Grecs, ce fleuve *rentrait sur lui-même* en faisant tout le tour de la terre circulairement de l'ouest au nord, du nord à l'est, de l'est au sud, du sud à l'ouest et ainsi de suite (7). Ce *fleuve Océan*, qu'Ulysse traversait en si peu de temps, lorsqu'en une journée il allait de l'île de Circé au séjour des morts sur la rive occidentale au-delà de ce fleuve, et que sur son navire il revenait à l'île de Circé avant le point du jour (8), ce fleuve ima-

(1) *Théogonie*, 776.

(2) *Iphigénie en Tauride*, 1397.

(3) *Odyssée*, V, 430. Comparez Eustathe sur ce vers.

(4) *Iliade*, XIV, 245-246 ; XVIII, 607 ; XX, 7 ; XXI, 195 ; *Odyssée*, XI, 157-159 et 639 ; XII, 1.

(5) *Iliade*, VII, 422 ; *Odyssée*, XIX, 434.

(6) Sur l'*Odyssée*, XX, 65, et sur la *Périégèse* de Denys, v. 3.

(7) Voyez Vœlker, *Ueber homerische Geographie und Weltkunde*, III, 1, § 48, p. 94, et IV, § 74, p. 143-146 (Hannover, 1830, 1 vol. in-8°).

(8) *Odyssée*, X, 506-512, et 541 ; XI, 13-21, et 639-640 ; XII, 1-9.

ginaire des vieilles épopées de la Grèce n'était point l'Océan des géographes, grande mer extérieure qu'Homère n'a pas connue, lui dont les notions réelles, mais bien vagues, sur les régions de l'Ouest ne dépassaient pas la Sicile.

Strabon (1) a cru reconnaître les marées du détroit de Sicile dans le passage de l'*Odyssée* (XII, 105) où Homère dit qu'*en un jour* le gouffre de Charybde engloutit les eaux *trois fois* et les revomit *trois fois*; mais rien n'autorise cette explication, repoussée par le nombre *trois*, d'autant plus que le *jour* est probablement ici le temps qui s'écoule entre l'aurore et le crépuscule du soir (2).

Quelques érudits de la décadence grecque (3) croyaient voir dans l'épithète πλήθουσα, appliquée à la lune par Homère, une allusion à l'influence de la lune sur le flux de la mer et à la période mensuelle des marées. Mais le participe πλήθων et le verbe πλήθω, dans Homère et dans tous les auteurs de bonne gré-

(1) I, 1, § 7, p. 4 (Casaubon).

(2) Il n'y a qu'un seul vers d'Homère (*Odyssée*, X, 80) où le mot ἦμαρ, contenu dans l'adverbe ἐξῆμαρ, paraisse signifier l'intervalle d'un jour et d'une nuit. Mais, dans ce vers même et dans d'autres (*Odyssée*, IX, 74; XIV, 93), le même mot ἦμαρ exprime la *journée* opposée au temps de la *nuit*, puisqu'au nombre des jours Homère ajoute celui des nuits. Il en est de même dans Hésiode (*Théogonie*, 722; *Travaux et jours*, 612). D'autres vers où Hésiode compte simplement par *jours* (*Théog.*, 59; *Travaux et jours*, 564 et 663) ne prouvent rien ici, puisque Homère (*Iliade*, I, 493; XXI, 80-81; *Odyssée*, XIX, 192) compte de même par *aurores* : c'est la partie mise pour le tout.

(3) Voyez Eustathe sur Homère, *Iliade*, XVIII, 484.

cité, n'ont que le sens intransitif, et πλήθουσα σελήνη est tout simplement *la pleine lune*, et nullement *la lune qui remplit* les mers.

Les mots πλήμμυρις ou ῥαχία signifient souvent la *marée montante*, de même que les mots ἄμπωτις ou ἀνάῤῥοια signifient le *reflux*. Mais le mot πλήμμυρις s'est appliqué primitivement à toute crue des eaux (1). Ce mot se trouve une fois dans l'*Odyssée* (IX, 486), où il signifie un mouvement de la vague en avant, mais un mouvement qui, causé par la chute de la pierre énorme lancée dans la mer par le Cyclope (2), n'a rien de commun avec la marée montante.

Quant au mot ἁλοσύδνη, employé dans Homère (3) comme surnom d'Amphitrite et de Thétis, il signifie que ces déesses sont *nées de la mer*, et il n'a aucun rapport avec les marées, quoi que des savants modernes (4) en aient pu dire.

Les auteurs les plus anciens chez lesquels nous trouvions une mention certaine des marées sont Hérodote (5), Pythéas (6), Platon (7) et Aristote. Pour cette époque, le principal initiateur de la Grèce à la

(1) Voyez Eschyle, *Choéphores*, 183; Euripide, *Alceste*, 181; *Suppliantes*, 715.

(2) *Odyss.*, X, 486. Voyez Eustathe sur ce vers.

(3) *Odyss.*, IV, 404; *Iliade*, XX, 207.

(4) Scaliger sur Festus, au mot Salacia, et Daléchamp sur Pline, II, 99 (97).

(5) II, 11, et VII, 198.

(6) Dans Stobée, *Appendix*, t. IV, p. 437 de l'édit. de Gaisford, et dans le faux Plutarque, *Opinions des philosophes*, III, 17.

(7) *Phédon*, p. 111 C-112 E.

connaissance de ce phénomène fut le phocéen Pythéas de Marseille, qui avait visité Gadès, et dont les explorations, tant par terre que par mer (1), pénétrèrent vers le Nord, sur les côtes de l'Océan, jusqu'à l'île de Bretagne et à la Scandinavie (2). D'un autre côté, Néarque, amiral de la flotte d'Alexandre, visita, depuis les bouches de l'Indus jusqu'à celles de l'Euphrate, les côtes de l'Océan Indien, dont les marées furent ainsi connues et décrites par les compagnons d'Alexandre. Quant à Aristote, qui composait sa *Météorologie* pendant l'expédition d'Alexandre (3), se trouvant sans doute trop peu renseigné sur ce phénomène, il n'en a rien dit dans les trois premiers chapitres du second livre de cet ouvrage, chapitres où il traite des propriétés de la mer. Il a parlé des marées, mais d'une manière tout-à-fait incidente et sans aucun détail précis, dans un autre chapitre du même livre (II, 8, § 7), où il est question des tremblements de terre, et il a fait une simple allusion aux marées dans son *Traité de la génération des animaux* (IV, 10), qui paraît avoir été sa dernière œuvre (4).

Clitarque (5), contemporain d'Alexandre, Diodore

(1) πλωτὰ καὶ πορευτά, dit Polybe dans Strabon, II, 4, § 2, p. 104 (Casaubon).

(2) Voyez M. Redslob, *Thule*, kap. IV, *Die Reise des Pytheas*, p. 68-101 (Leipzig, 1855, in-8°), et M. Bessell, *Ueber Pytheas von Massilien und dessen Einfluss auf die Kenntniss der Alten vom Norden Europas*, p. 19-145, 193, 241-266 (Gœttingen, 1858, in-8°).

(3) Voyez M. Rose, *De Aristotelis librorum ordine et auctoritate*, p. 204-206.

(4) Voyez M. Rose, même ouvrage, p. 216 et suiv.

(5) Dans Strabon, VIII, 2, p. 293 (Casaubon).

de Sicile (1), Arrien (2) et Quinte-Curce (3) nous disent quel étonnement et quelle frayeur ce phénomène, peu connu des Grecs jusqu'alors, inspira aux soldats qu'Alexandre conduisit jusqu'aux bords de l'Océan Indien. Un récit de Polybe (4) nous montre que les marées produisirent la même impression sur les Romains, dans les Syrtes, à l'époque de la première guerre punique.

Cependant le culte de Venilia et de Salacia, déesses marines, était très-ancien à Rome, et saint Augustin (5) rapporte une explication d'après laquelle ces déesses auraient présidé la première au flux et la seconde au reflux de la mer. Mais cette explication, qu'aucune autorité n'appuie, ne donne pas le sens antique du culte de ces deux divinités de la mer. Par son étymologie, le mot *Salacia* ne peut pas exprimer le *reflux* de la mer, et, en effet, ce sens n'y a été trouvé ni par Varron, ni par Festus, ni par aucun auteur connu. Le mot *Venilia* se prêterait mieux à exprimer le *flux;* mais l'étymologie de ce mot n'a été interprétée ainsi par aucun auteur ancien (6).

(1) XVII, 106.

(2) *Expédition d'Alexandre*, VI, 9.

(3) *Hist. d'Alexandre*, IX, 9.

(4) *Histoires*, IX, 9.

(5) *De Civitate Dei*, VII, 22.

(6) Voyez Varron, *Ling. lat.*, V, 72, p. 21 (Egger); Festus, *De verb. signif.*, p. 135 (ed. rom.), et les extraits de Festus par Paul Diacre, p. 420, l. 20 et suiv. (*Auct. ling. lat.*, Ed. Godefroy). Comparez Virgile, *Enéide*, X, 75; Servius, sur l'*Enéide*, X, 76, et I, 724, et sur les *Géorgiques*, I, 31; Cicéron, trad. lat. du *Timée*,

Vers les derniers temps de la République romaine et le commencement de l'époque impériale, deux philosophes stoïciens grecs, dont le premier avait observé lui-même les marées à Gadès et qui tous deux furent très-connus des Romains, Posidonius d'Apamée (1), maître de Cicéron à Rhodes et ambassadeur des Rhodiens à Rome, et Athénodore de Cana près de Tarse (2), maître du jeune Octave à Apollonie, et plus tard ami et conseiller de son élève devenu l'empereur Auguste, publièrent sur les marées des notions qui, plus exactes et plus précises que celles qu'on avait eues jusqu'alors, se répandirent en Grèce et en Italie, et qui, jointes à celles de Pythéas, furent reproduites et propagées par Strabon, ami d'Athénodore, par Pline (3) et par d'autres auteurs.

Cependant des rhéteurs romains (4) continuèrent de citer le flux et le reflux de l'Océan comme ayant

ch. 11 ; Aulus Gellius, XIII, 22 ; Apulée, *Metam.*, IV, t. I, p. 308, et *Apol.*, t. II, p. 467 (Leyde, 1786 et 1823, 3 vol. in-4°), et saint Augustin, *De Civ. Dei*, IV, 10.

(1) Dans Strabon, I, 1, § 9, p. 6 ; I, 3, § 12, p. 55 ; III, 5, § 7-9, p. 172-175 (Casaubon). Comparez Bake, *Posidonii Rhodii reliquiæ doctrinæ* (Leyde, 1810, in-8°).

(2) Dans Strabon, I, 1, § 9, p. 6 ; I, 3, § 12, p. 55 ; III, 5, § 7, p. 173. Comparez XIV, 5, § 14, p. 674-675, et XVI, 4, § 21, p. 779 ; Lucien, *Longévité*, § 21, et Sévin, *Rech. sur la vie et les ouvrages d'Athénodore* (*Mém. de l'Acad. des inscriptions*, 1re série, t. XIII).

(3) II, 97, s. 99-100, nos 212-219, t. I, p. 189-192 (Sillig). Comparez I, *Catal. auct. lib.* II, p. 20.

(4) Oscus et Fabianus, cités par Sénèque le rhéteur, *Suasoria*, I, p. 4-5 (ed. bip. alt.).

été un des dangers les plus capables d'effrayer l'audace d'Alexandre.

§ 2. *Généralité et périodicité régulière des marées dans l'Océan.*

Hérodote (1) et, trois siècles plus tard, Agatharchide (2) avaient signalé les marées du golfe Arabique ; les historiens contemporains d'Alexandre (3) et l'astronome Séleucus de Babylone (4) celles de la mer des Indes ; Posidonius avait observé celles de Gadès (5), déjà connues d'Aristote (6) ; Pythéas celles de l'île de Bretagne (7), et c'était probablement aussi d'après les relations de Pythéas que l'historien Timée (8) parlait de celles des rivages occidentaux des Gaules. Mais Hérodote et Agatharchide paraissent avoir considéré ce phénomène comme propre seulement aux localités désignées par eux.

Nous ignorons si Platon et Pythéas en soupçonnaient la généralité (9), que du moins ni l'un ni

(1) II, 11.

(2) Dans la *Bibliothèque* de Photius, cod. 250, p. 459 (Bekker).

(3) Voyez Onésicrite et Clitarque dans Strabon, I, 1, § 8, p. 5 ; XV, 1, §§ 20 et 34, p. 693 et 701 (Casaubon).

(4) Voyez Strabon, I, 1, § 9, p. 6, et III, 5, § 9, p. 174.

(5) Dans Strabon, III, 5, § 9, p. 174.

(6) Voyez Posidonius dans Strabon, III, 3, § 3, p. 153.

(7) Voyez Pline, II, 97, s. 99, n° 217.

(8) Dans le faux Plutarque, *Op. des Ph.*, III, 17, et dans Stobée, *App.*, t. 4, p. 437 (Gaisford).

(9) Deux erreurs, dont nous parlerons tout à l'heure, l'une de Timée, l'autre d'Eratosthène, ne doivent pas être imputées à Pythéas ;

l'autre n'avait affirmée. La pensée d'Aristote sur ce point n'est pas mieux connue. Dans sa *Météorologie* (1), il nomme en passant le flux et le reflux de la mer, mais seulement pour leur assimiler une alternative diurne qu'il attribue aux exhalaisons terrestres et aux vents, et pour expliquer par cette alternative les tremblements de terre et leur fréquence plus grande, dit-il, la nuit que le jour. C'est peut-être de cette comparaison que quelques auteurs anciens (2) ont conclu qu'Aristote expliquait les marées par des brises diurnes causées par la présence et l'absence du soleil sur l'horizon. Cette opinion, dont l'attribution à Aristote est confirmée par un passage du traité *De la génération des animaux* (IV, 10), n'implique pas nécessairement l'universalité des marées, mais ne l'exclut pas non plus. Il en est de même d'une autre opinion attribuée aussi à Aristote sur les marées, opinion dont nous parlerons plus loin (§ 17), et qui, comme nous le verrons, pouvait se concilier avec la précédente.

L'historien Timée, qui avait emprunté ses renseignements à Pythéas, paraît avoir pensé que le phénomène des marées se produisait uniquement sur les côtes occidentales de l'Europe (3). Érastosthène

car la première pouvait être une conclusion mal tirée des données fournies par Pythéas, et nous verrons qu'une de ces données contredisait la seconde erreur.

(1) II, 8, § 7. Il nomme aussi à ce propos les *Euripes*, dont il a traité ailleurs (*Météor.*, II, 1, § 11 et suiv.) sans les nommer.

(2) Voyez Stobée, *Ecl. phys.*, I, 41 ; le faux Plutarque, *Op. des phil.*, III, 17 ; et le faux Gallien, *Hist. philos.*, ch. 88.

(3) Voyez Stobée, *App.*, t. IV, p. 437 (Gaisford), et le faux Plutarque, III, 17.

croyait même que ce phénomène, *au lieu de s'étendre à toute la circonférence de la terre habitée,* n'allait pas au-delà du *promontoire sacré* (cap St-Vincent), situé, suivant lui, tout au plus à 1,700 stades au nord-ouest de Gadès sur la côte d'Espagne (1). Très-injuste envers Pythéas, Strabon reproche ici à Ératosthène de s'être trop fié en beaucoup de choses au voyageur marseillais. Mais cette erreur, ainsi formulée, ne peut pas venir de cet habile explorateur, qui avait signalé, comme nous l'avons vu, les marées de l'île de Bretagne. C'est donc Ératosthène seul qui garde la responsabilité de cette fausse opinion, si toutefois Strabon n'a pas mal interprété la pensée d'Ératosthène et de Pythéas. Séleucus de Babylone et Hipparque conservèrent des doutes sur l'universalité et la régularité uniforme de ce phénomène dans toute l'étendue des grandes mers (2). Ces doutes, entretenus par l'hypothèse d'Hipparque sur la séparation de l'Océan en plusieurs bassins sans communication entre eux (3), furent combattus par le géographe

(1) Voyez Strabon, III, 2, § 11, p. 148 (Casaubon. C'est par un contre-sens évident que, pour disculper Pythéas, M. Fuhr (*Pytheas*, p. 17 et p. 20, note 19, Darmstadt, 1842, in-4°), et M. Bessell (*Ueber Pytheas*, II, p. 42-44, Gœttingen, 1858, in-8°) font dire ici à Strabon que, suivant Ératosthène et Pythéas, les marées n'ont pas lieu dans la Méditerranée, mais seulement *dans l'Océan au-delà de Gadès.*

(2) Voyez Strabon, I, 1, §§ 8-9, p. 5-6.

(3) Sur ce système d'Hipparque, système antérieur à cet astronome et même à Aristote, qui le connaît, mais le repousse; système adopté, après Hipparque, par Marin de Tyr, par Ptolémée et par Pappus, voyez mes *Études sur le Timée*, t. I, p. 311. Quoi qu'en

Artémidore, qui réfuta Ératosthène sur ce point (1); ce qui n'empêcha pas Cicéron (2) de prêter au philosophe académicien Cotta des expressions d'après lesquelles les marées sembleraient être un phénomène propre aux côtes de l'Espagne et de la Bretagne. Mais ces doutes persistants furent détruits d'une manière victorieuse par Posidonius et par Athénodore, qui approfondirent la question du flux et du reflux (3). Leur opinion sur ce point fut adoptée par la plupart des auteurs postérieurs, notamment par Strabon (4), qui se contentait d'admettre, avec raison, quelques différences locales, et par Pline (5), pour qui l'universalité des marées dans les mers extérieures n'était pas l'objet d'un doute.

Cependant des opinions divergentes sur ce point se reproduisirent plus tard. Par exemple, au IVe siècle de notre ère, saint Basile (6) semble penser que les marées se font sentir seulement dans la *mer occidentale* qu'il nomme *Océan*. Vers le commencement du IIIe siècle, le géographe Agathémère (7), sans dire s'il admet qu'il y ait des marées

dise M. Ruge (*Der chaldæer Seleucus*, p. 18-23, Dresden, 1865, in-8°), l'opinion de Séleucus sur les marées ne prouve pas qu'il ait cru à la séparation des mers extérieures en plusieurs bassins. Eratosthène croyait à l'unité de ces mers, et croyait encore moins que Séleucus à l'universalité des marées.

(1) Voyez Strabon, III, 2, § 11, p. 148 (Casaubon).

(2) *Nat. Deor.*, III, 10.

(3) Voyez Strabon, I, 1, § 9, p. 6, et I, 3, § 12, p. 55 (Cas.).

(4) I, 1, § 8, p. 5; VII, 2, § 1, p. 402 (Cas.).

(5) II, 97, s. 99, nos 217-218.

(6) *Hexaëm*, VI, 11, p. 61 B C (Bened.).

(7) III, 11, p. 369 (Hoffmann).

dans toutes les mers extérieures, en nie implicitement la régularité uniforme, puisqu'il prétend que le flux dure plusieurs jours et le reflux plusieurs autres jours sur les côtes de l'Inde. Au VI[e] siècle de notre ère, le roi de Perse Chosroès, dans une question adressée à Priscien de Lydie, paraît croire que le phénomène des marées ne concerne que la *mer Érythrée,* c'est-à-dire le golfe Persique, le golfe Arabique et la grande mer qui les unit (1). C'est aussi à quelques lieux, notamment sur les côtes de la mer Érythrée, qu'un scoliaste des quatre livres astrologiques de Ptolémée (2) borne ce phénomène.

§ 3. *Différence d'intensité suivant les lieux.*

Les anciens savaient que les marées ne sont pas également fortes sur tous les points des bords de l'Océan. Ils avaient signalé l'intensité remarquable de celles de l'île de Bretagne (3) et des îles voisines (4), de la Germanie (5) et des Gaules (6), de

(1) Voyez *Prisciani philosophi solutiones eorum de quibus dubitavit Chosroes Persarum rex*, quæst. VI, p. 569-570, à la suite de Plotin (Didot).

(2) *In Ptol. quadripart.*, II, p. 63 (Bâle, 1559, in-fol.).

(3) Voyez Pythéas dans Pline, II, 97, s. 99, n° 217; Tacite, *Agricola*, c. 10; Hérodien, III, 14.

(4) Voyez Diodore de Sicile, V, 22, § 2-3, et Priscien, *Solutiones*, etc., quæst. VI, p. 571 (Didot).

(5) Voyez Manilius, *Astron.*, IV, 792-794; Pomponius Mela, III, 6, l. 77-81, p. 282 (Leyde 1748, in-8°), et Pline, XVI, 1, s. 1, n° 2.

(6) Voyez César, *De Bell. gall.*, III, 9, 12 et 13, et IV, 29; Florus, III, 10, § 5; et Dion Cassius, XXXIX, 40-41.

Gadès (1), des côtes de l'Inde (2) et de certaines îles près de ces côtes (3).

Pline (4) remarque, avec raison, que les marées sont plus intenses près des grands rivages qu'en pleine mer. Strabon (5) observe, avec non moins de vérité, qu'elles sont plus fortes dans les lieux où la mer se trouve resserrée entre deux rivages (6).

Les Grecs nommaient ἀναχύσεις et les Romains *æstuaria* des baies, quelquefois prolongées fort loin dans les terres, et dont le sol présente un niveau intermédiaire entre ceux de la haute et de la basse mer : de sorte que le flux les couvre et le reflux les découvre deux fois par jour en grande partie, sinon en totalité (7). Les auteurs anciens signalent la force

(1) Voyez Posidonius dans Strabon, III, 5, §§ 7-8, p. 172-174 (Cas.) ; Tite-Live, XXVIII, 30 ; Lucain, I, 405-411 ; Silius Ital., III, 46-60, et XVI, 195-196.

(2) Voyez Onésicrite dans Strabon, XV, 1, § 20 et 34, p. 693 et 701 (Cas.) ; Diodore de Sic., XVII, 106 ; le *Périple de la mer Érythrée*, p. 168 (Blancard), et Solin, c. 23, p. 32 *g* (1689, in-fol.).

(3) Voyez Pline, XIII, 25, s. 51, n° 141. Diodore de Sic. (II, 58) parle de la force des marées sur les côtes des *Iles Fortunées* de l'Océan méridional ; mais c'est d'après les fabuleux récits d'Iambule, qui prétendait que près de ces îles l'eau de l'Océan était douce. Contre cette erreur, voyez Ælius Aristides, *Discours égyptien*.

(4) II, 97, s. 99, n° 218.

(5) III, 2, § 4, p. 142-143 (Cas).

(6) Voyez aussi Aristote dans Strabon, III, 3, § 3, p. 153 ; il se trompe seulement sur la configuration des côtes de l'Espagne.

(7) Varron avait composé un traité *De æstuariis*, qu'il cite *De ling. lat.*, IX, 26, p. 148 (Egger). Sur les *estuaires*, voyez aussi Varron, *De re rust.*, III, 17 ; Strabon, III, 1, § 9, p. 140 ; III, 2, §§ 4-5, p. 142-144 ; et III, 3, § 1, p. 151-152 (Cas.) ; César, *De Bell. gall.*, II, 28, et III, 9 ; Pline, III, 1, s. 3, n° 11 ; III, 26, s. 3,

et la rapidité prodigieuses de la marée dans certains *estuaires*, en particulier dans ceux des côtes occidentales de l'Espagne (1) et des Gaules (2). Ils remarquent aussi que le flux de la mer, surtout dans les fortes marées, remonte fort loin dans les fleuves, dont il refoule les eaux (3). Des écrivains, que Strabon (4) refuse de croire sur parole, prétendaient que sur la côte occidentale de la Mauritanie il y avait un antre où la marée haute pénétrait jusqu'à une profondeur de sept stades, tandis que, sur une plaine unie qui s'étendait devant l'ouverture de cet antre, s'élevait un autel d'Hercule qui n'était jamais recouvert par les flots.

Les Grecs et les Romains paraissent avoir ignoré un fait important, mais qu'il leur aurait été bien difficile de constater, surtout eu égard à leur habitude de se borner au cabotage le long des côtes de

n° 151 ; V, 1, s. 1, n° 3 ; XVI, 1, s. 1. n° 2 ; Pline-le-Jeune, *Ep.*, IX, 33 ; Valère-Maxime, IX, 1 ; S. Isidore de Séville, *Orig.*, XIII, 18 ; les Extraits de Festus par Paul Diacre au mot ÆSTUARIA, et Servius, sur les *Géorgiques*, II, 479-480.

(1) Voyez Strabon, cité dans la note précédente.

(2) Voyez Servius, *Géorg.*, II, 479-480.

(3) Voyez Posidonius dans Strabon, III, 5, § 9, p. 174-175 ; le *Périple de la mer Érythrée*, p. 168 (Blancard) ; Timée dans le faux Plutarque, *Op. d. ph.*, III, 17, et dans Stobée, App., t. IV, p. 437 (Gaisford) ; Antigone de Caryste, ch. 148 ; Priscien de Lydie, *Solutiones ad Chosroem*, p. 571 ; Tacite, *Agricola*, ch. 10 ; Pomponius Mela, III, 6 ; Sénèque, *Nat. q.*, III, 28, § 6 ; Claudien, *Sext. cons. Honorii*, 496, et *in Rufinum*, II, 113-114 ; S. Sidoine Apollinaire, *Paneg. Aviti*, 394-398, et *Burgus Pontii Leontii*, 106-113, et Servius, sur l'*Enéide*, I, 248.

(4) XVII, 3, § 3, p. 826 (Cas.).

l'Océan : ce fait, c'est la gradation de l'intensité des marées en raison inverse des latitudes, gradation observable seulement en pleine mer, parce que les influences locales y sont sensiblement nulles (1).

§ 4. *Marées de la Méditerranée et des autres mers intérieures.*

Pline (2) dit, avec raison, que les marées sont moins sensibles dans les autres mers que dans l'Océan. Solin (3), reproduisant les idées d'auteurs qu'il ne nomme pas sur la formation de la Méditerranée par une antique invasion des eaux de la grande mer extérieure (4), et l'opinion des Stoïciens sur les marées considérées comme un phénomène vital, ajoute, probablement aussi d'après les Stoïciens, que la respiration de l'Océan, cause du flux et du reflux, se propage dans la mer intérieure et s'y fait sentir sur plusieurs points, notamment sur les côtes de l'Italie. Priscien de Lydie (5), qui cite Posidonius et Arrien,

(1) L'arabe Abou-Mashar (*Intr. ad Astron.*, XI, 4-8, trad. lat., Venise, 1506, in-4°), qui vivait au X[e] sicle, dit que les marées doivent être nulles dans les mers *trop éloignées du lieu où la lune agit*, c'est-à-dire dans les mers polaires. Sur les marées de la Laponie, voyez M. Martins, *Du Spitzberg au Sahara*, p. 132 et 137-8 (1866, in-8°).

(2) II, 97, s. 99, n° 217.

(3) *Polyhistor*, c. 18, p. 28, et c. 23, p. 32-33 (1689, in-fol.)

(4) Comparez Macrobe, *Saturn.*, VII, 12, § 35-36, t. II, p. 618 (Janus); l'allusion contenue dans les mots *non Gaditano freto* de Pline, IV, 13, s. 27, n° 93; Manilius, *Astron.*, IV, 637-638; le faux Aristote, *Du monde*, ch. 3, p. 393 (Berlin).

(5) *Solutiones ad Chosroem*, tr. lat., quæst. VI, p. 570 (Didot).

parle aussi de la propagation des marées de l'Océan dans la Méditerranée, et en particulier dans le détroit de Sicile. Macrobe (1) dit même qu'elles ont lieu partout dans la Méditerranée (*ubicumque in nostro mari*), soit dans les détroits resserrés, soit même sur quelques rivages non accidentés. Au contraire, Strabon (2) dit que l'Adriatique est *presque* la seule partie de la Méditerranée dans laquelle les marées se fassent sentir. Pourtant, dans un autre passage (3), il admet qu'elles se font sentir aussi près d'Éphèse. Hérodote (4) parle des marées du golfe Maliaque. En décrivant un flux et un reflux extraordinaires de la mer, près de Potidée, il ajoute (5) qu'il y en a souvent sur ce rivage, mais de moins forts. Pausanias (6), Claudien (7) et Procope (8) signalent aussi les marées de l'Adriatique; Pline (9), celles de la côte d'Illyrie; Varron (10) et Valère-Maxime (11), celles de Naples et de Baïa; Palladius (12), celles des côtes de Sardaigne; Antigone de Caryste (13), celles qui remontent dans le fleuve Camicus en

(1) *In Somn. Scip.*, II, 9, § 3, t. I, p. 172 (Janus).
(2) V, 1, § 5, p. 212 (Cas.).
(3) XIV, 1, § 24, p. 641.
(4) VII, 198.
(5) VIII, 129.
(6) I, 3, § 5.
(7) *Sext. cons. Honor.*, 495-499.
(8) *Guerre des Goths*, I, 1, p. 9 (Dindorf).
(9) III, 26, s. 30, n° 151.
(10) *De re rust.*, III, 17.
(11) IX, 1.
(12) *De re rust.*, II, novemb., tit. 15.
(13) *Hist. merv.*, ch. 148.

Sicile ; Appien (1) et Silius Italicus (2), celles de Carthagène en Espagne ; Pline-le-Jeune (3), celles de la côte de Numidie, près d'Hippone ; un grand nombre d'auteurs (4) parlent de celles des Syrtes. Nous verrons (§ 17) qu'Aristote, dans un passage de ses *Météorologiques* (II, 1, § 11), semble avoir fait allusion aux marées de la Méditerranée, sensibles surtout dans les détroits. Enfin, Priscien de Lydie (5) parle des marées de la *mer d'Hyrcanie*, c'est-à-dire de la mer Caspienne, mer intérieure qu'il considère à tort comme un golfe de l'Océan.

§ 5. *Marées extraordinaires.*

Il arrive quelquefois que la marée, se trouvant favorisée par des causes accidentelles, présente, tel jour et en tel lieu, une intensité tout-à-fait inusitée, dont les lois ordinaires du phénomène ne peuvent pas rendre compte. Hérodote (6) cite un exemple d'un reflux considérable de la Méditerranée, suivi

(1) *Hist. rom.*, VI, *Iber.*, ch. 21.

(2) XV, 226, et 237-240.

(3) *Epist*, IX, 33.

(4) Voyez Polybe, I, 39, § 3 ; Strabon, XVII, 3, § 17, p. 835 et 835-836 ; Scylax, *Périple*, p. 47 (Vossius) ; Denys, *Périégèse*, 107 et 201-204 ; Eustathe, sur ces vers de Denys ; Apollonius, *Argon.*, IV ; 1235-1244, et le Scoliaste sur ces vers ; l'*Etymologicum Magnum*, au mot ἄμπωτις ; Varron dans Solin, ch. 27, p. 35-3 (1689, in-fol.) ; Pline, II, 97, s. 99, n° 218 ; Pomponius Mela, 7, etc.

(5) *Solutiones ad Chosroem*, p. 570 (Didot).

(6) VIII, 129.

d'un flux plus extraordinaire encore, entre Potidée et Pallène, pendant les guerres médiques. Nous avons déjà vu (§ 4) que, suivant Solin et d'autres auteurs, la Méditerranée aurait été formée par une brusque invasion de l'Océan entre l'Europe et l'Afrique. Les auteurs que Solin avait sous les yeux attribuaient peut-être cette catastrophe à une grande marée qui aurait rompu un isthme entre Calpé et Abyla, puisqu'ils alléguaient en faveur de leur hypothèse chimérique la transmission des marées de l'Océan à la Méditerranée. Suivant Diodore de Sicile (1), les Ichthyophages des bords du golfe Arabique conservaient le souvenir d'une marée prodigieuse pendant laquelle ce golfe aurait été laissé presque entièrement à sec, puis les eaux seraient revenues à leur niveau accoutumé. Le scoliaste des quatre livres astrologiques de Ptolémée (2) insinue que c'est à la faveur d'un reflux extraordinaire que Moïse et les Hébreux ont traversé ce même golfe à pied sec (3). Éphore, Clitarque et d'autres auteurs, pour expliquer l'émigration des Cimbres, disaient qu'une grande marée les avait chassés de leur péninsule (4). Posidonius (5) et

(1) III, 40.

(2) *In Ptol. quadripart.*, II, 13, p. 83 (Bâle, 1559, in-fol.)

(3) *Exode*, XIV, 21 et suiv. Comparez le juif Artapane dans Eusèbe, *Prép. évang.*, IX, 27, p. 432 A (Vigier). Voyez aussi Riccioli, *Almag. nov.*, t. II, p. 367; Desvignoles et un anonyme cités par Lalande, *Bibliogr. astron.*, année 1775; Salverte, *Sciences occultes*, ch. 4, 2ᵉ éd., p. 74, et M. Henry, *l'Egypte pharaonique*, t. II, p. 69.

(4) Voyez Strabon, VII, 2, § 1, p. 292-293 (Cas.).

(5) Dans Strabon, II, 3, § 6, p. 102.

Strabon rejettent cette explication, à laquelle le dernier oppose la régularité du flux et du reflux. De plus, il remarque que de son temps les Cimbres occupent encore leur péninsule, et que par conséquent le fait imaginé pour expliquer leur émigration partielle est plus que douteux. Mais il a tort de nier d'une manière absolue la possibilité d'une invasion soudaine de la mer: de fortes marées, surtout lorsqu'elles se trouvent favorisées par des tempêtes, par des trombes ou par des tremblements de terre, ou bien ces dernières causes seules, indépendamment des fortes marées, peuvent achever soudainement de triompher d'un dernier obstacle, qui auparavant empêchait seul la mer d'envahir des plaines basses.

II.

DE QUELQUES PHÉNOMÈNES LIÉS RÉELLEMENT AUX MARÉES OU CONFONDUS AVEC ELLES PAR LES ANCIENS.

Avant de dire ce que les anciens savaient sur les périodes des marées, nous devons dire ici quelques mots des courants qui s'établissent aux détroits, parce que ces courants subissent l'influence des marées et viennent compliquer les phénomènes qu'elles présentent, mais surtout parce que les anciens n'ont pas bien distingué ces deux ordres de phénomènes. Par la même raison, nous allons parler de certaines sources auxquelles on attribuait des espèces de marées journalières.

§ 6. *Sur les courants des détroits et sur leurs rapports avec les marées.*

Les anciens nommaient *euripes* les courants qui ont lieu aux détroits et qui vont ainsi d'une mer à une autre, tantôt dans une direction, tantôt dans une direction contraire (1). Ératosthène (2), l'auteur des *Récits merveilleux* attribués à Aristote (3), Antigone de Caryste (4), Cotta dans Cicéron (5), et Priscien de Lydie (6), probablement d'après Posidonius et Arrien qu'il vient de citer, admettent que les changements de direction du courant du détroit de Sicile coïncident avec les alternatives du flux et du reflux de l'Océan. Strabon (7) et Eustathe (8) disent que cet euripe a deux vicissitudes par jour (9). Pline (10) dit qu'à Tauromine les alternatives de l'euripe de Sicile se font sentir un plus grand nombre de fois en

(1) Voyez Pomponius Mela, II, 7, l. 75-82, p. 225 (Leyde, 1748, in-8°). Tel devait être l'euripe de Mitylène, dont parle Xénophon, *Hellen.*, I, 6, § 23.

(2) Dans Strabon, I, 3, § 11, p. 54-55.

(3) Ch. 6, p. 113 (Beckmann). Comparez ch. 142, p. 285-286.

(4) Ch. 138, p. 188 (Beckmann).

(5) *Nat. Deor.*, III, 10.

(6) *Solutiones ad Chosroem*, q. VI, p. 570, l. 25-41 (Didot).

(7) I, 2, § 3, p. 43, et I, 3, § 12, p. 55. Comparez Appien, *Guerres civiles*, V, 85-89.

(8) Sur l'*Odyssée*, XII, 105, et sur Denys, *Périégèse*, 475.

(9) Ils ajoutent qu'Homère (*Odyssée*, XII, 5), en parlant des *trois* vicissitudes quotidiennes de Charybde, a songé aux *deux* marées quotidiennes de l'Océan, et qu'il a mis le nombre *trois* par une inexactitude volontaire, afin d'augmenter la terreur.

(10) II, 97, s. 100, n° 219.

un jour et une nuit. Il est possible qu'à Tauromine des causes accidentelles produisent souvent cet effet, et qu'au détroit même le courant produit par la marée l'emporte habituellement, du moins pendant les syzygies, sur ceux qui résulteraient d'autres causes. Le plus célèbre des euripes, l'*Euripe* par excellence, nommé souvent ainsi sans autre désignation, était celui de Chalcis, entre l'Eubée et la Béotie. Cotta, dans Cicéron (1), semble croire que les mouvements de cet euripe coïncident avec les marées de l'Océan; mais, suivant la plupart des auteurs anciens (2), sa direction changerait sept fois en un jour et une nuit; suivant d'autres (3), elle changerait sept fois par chaque journée et sept fois par chaque nuit. Le mouvement de cet euripe a lieu quelquefois contre le vent, suivant Pomponius Mela (4). Tite-Live (5) contredit toutes ces assertions en soutenant que les variations de l'euripe de Chalcis sont irrégulières et

(1) *Nat. Deor.*, III, 10.

(2) Voyez Strabon, I, 3, § 12, p. 55; et IX, 2, § 8, p. 403; Denys de Chalcis dans Jean de Lydie, *Des mois*, II, 11, p. 26-27 (Bekker); Jean de Lydie lui-même, *Des mois*, I, 12, p. 16; Priscien, *Solutiones ad Chosroem*, q. VI, p. 570, l. 56-57 (Didot); Eustathe, sur l'*Odyssée*, XII, 105, et sur Denys, *Périégèse*, 473; l'*Etym. Mag.* et Suidas, au mot Εὔριπος, et Pline, II, 97, s. 100, n° 219. Comparez Lucain, V, 235.

(3) Voyez Pomponius Mela, II, 7, l. 78-82 (Leyde, 1748, in-8°), et Sénèque, *Hercules Œtæus*, 780-782.

(4) A l'endroit cité. Voyez aussi l'*Etym. Magn.*, au mot Εὔριπος.

(5) XXVIII, 6. Voyez aussi le scoliaste de Stobée (*Ecl. phys.*, t. II, p. 447, Heeren), qui attribue les mouvements alternatifs de l'euripe de Chalcis à l'effort des vagues pour franchir le détroit.

causées par les vents. Pausanias (1) exprime la même opinion sur l'euripe de Sicile, et Olympiodore (2) sur celui de Chalcédoine. En effet, ce n'était sans doute pas sans raison que l'inconstance capricieuse des euripes était passée en proverbe (3). Mais on sait quelle idée superstitieuse était attachée au nombre *sept*. Ce préjugé explique suffisamment l'assertion de Théon de Smyrne (4), qui prétend que tous les euripes varient *sept* fois par jour. L'euripe de Chalcis se repose tous les *sept* jours, suivant Antigone de Caryste (5) ; il se repose *trois* jours par lunaison, le *septième*, le huitième et le neuvième, suivant Pline (6). Aristote (7), Straton et Ératosthène (8), et les auteurs lus par Pline (9) et par Sòlin (10), sachant bien qu'un courant continu sort de la mer Noire, mais se trompant entièrement sur la direction du courant continu du détroit de Gadès, pensaient que

(1) V, 25, § 1.

(2) Sur la *Météorol.*, II, 1, fol. 28 *b*, Ald. (t. I, p. 274, Ideler).

(3) Voyez Platon, *Phédon*, p. 90 *c* ; Aristote, *Eth. Nicom.*, IX, 6, p. 1167 (Berlin) ; Eschine, *contre Ctésiphon*, § 90 (*Oratores attici*, t. 2, p. 113, Didot) ; Ælius Aristides, *aux Rhodiens sur la concorde*, t. II, p. 380 (P. Estienne) ; Themistius dans Nicéphore, *Hist. eccles.*, X, 42 ; Cicéron, *Pro Murœna*, c. 17 ; Sénèque, *Hercule furieux*, 377 ; Claudien, *In Rufinum*, I, 91 ; Boèce, *Consol. philos.*, II, metr. I, etc.

(4) *Mus.*, c. 46 (*Arith.*, c. 78), p. 163 (Boulliau).

(5) C. 140, p. 189 (Beckmann).

(6) II, 97, s. 100, n° 219.

(7) *Météor.*, II, 1, § 11-14.

(8) Dans Strabon, I, 3, § 4, p. 49-50 (Casaubon).

(9) IV, 13, s. 27, n° 93 (Sillig).

(10) *Polyhistor*, c. 18, p. 28 (1689, in-fol.).

le mouvement dominant de la Méditerranée, malgré un balancement sensible dans les détroits, allait du Pont-Euxin à l'Océan Atlantique. Par conséquent, suivant eux, comme suivant les commentateurs d'Aristote, cette direction devait dominer dans les euripes de Byzance et de Gadès. Telle était la pensée d'Olympiodore (1), qui en même temps attribuait aux vents les variations de l'euripe de Chalcédoine, identique à celui de Byzance. Telle était aussi la pensée d'Alexandre d'Égée (2), qui trouvait dans le balancement dont parle Aristote la cause des mouvements alternatifs des euripes en général. Pline (3) dit, avec raison, que l'eau du Pont-Euxin s'écoule toujours par la Propontide. Hipparque (4) observait seulement que ce mouvement de l'euripe de Byzance se reposait quelquefois. Macrobe (5), admettant la possibilité de la superposition de deux courants contraires, affirmait qu'il y avait dans le détroit de Byzance un courant inférieur et profond, qui, venant de l'Océan Atlantique, allait constamment de la mer Égée au Pont-Euxin, et un courant supérieur, qui, formé par les eaux douces des fleuves, allait constamment du Pont-Euxin à la mer Égée. C'est l'inverse de l'opinion de quelques savants modernes sur un double courant du détroit de Gibraltar.

(1) Sur la *Météor.*, II, 1, f. 28 *b*, Alde (t. I, p. 274, Ideler).

(2) Sur la *Météorol.*, II, 1, f. 92 *a* (Alde, 1527, in-fol.).

(3) II, 97, s. 100, n° 219.

(4) Dans Strabon, I, 3, § 12, p. 55 (Cas.), et dans Eustathe, sur Denys, *Périégèse*, 475.

(5) *Saturn.*, VII, 12, n° 34-37, p. 617-618 (Janus).

Suivant Porphyre (1), les fontaines et les euripes croissent et diminuent en même temps que la partie éclairée du disque de la lune. Saint Anastase le Sinaïte (2) dit la même chose des eaux en général, ou du moins de celles de la mer. « Les marins, dit-il, savent que les eaux augmentent et diminuent en même temps que le corps de la lune. » Cela n'est vrai ni des marées, qui ont deux périodes par lunaison et un *maximum* à la nouvelle lune aussi bien qu'à la pleine lune, ni des euripes, souvent confondus par les anciens avec les marées. Suivant saint Basile (3), les euripes sont, comme les marées, sous l'influence de la lune, mais avec des effets différents : à la nouvelle lune, les euripes changent de direction à chaque instant, tandis que dans ses autres phases la lune leur imprime des variations régulières. Suivant sant Ambroise (4), les euripes sont en repos à la nouvelle lune, et ne recommencent leurs mouvements que lorsqu'une certaine partie du disque de la lune est éclairée. Au contraire, saint Eustathe d'Antioche (5) semble croire que les courants alternatifs des euripes et les marées de l'Océan n'ont lieu qu'à la nouvelle lune. Suivant l'astrologue chrétien, auteur du dialogue intitulé *Hermippe* (6), la lune est la cause *du flux et du reflux de la mer*

(1) *Intr. in Ptol. quadrip.*, p. 183 (Bâle, 1559, in-fol.).

(2) *Anag. contempl. in Hexaëm.*, IV (*Bibl. max. Patr.*, t. IX, p. 875 A).

(3) *Hexaëm.*, VI, 11.

(4) *Hexaëm.*, IV, 7.

(5) *Hexaëm.* (*Bibl. max. Patrum*, t. XXVII, p. 28 c.).

(6) II, 9, p. 42 (Bloch).

Atlantique: phénomènes *qui*, dit-il, *indiquent aux Ibériens et aux Libyens le temps de la nouvelle lune*. Or, voici en quoi consisteraient, suivant l'auteur, ce flux et ce reflux propres au détroit de Gadès: au moment de la conjonction de la lune avec le soleil, un courant s'établirait de la Méditerranée à la mer Atlantique par ce détroit, parce qu'alors, dit-il, *la lune aspire l'humidité de la terre ;* au contraire, à partir de la pleine lune, l'eau de la mer Atlantique refluerait vers la Méditerranée. Comme on le voit, cet astrologue ne connaissait bien ni les marées, ni les euripes, qu'il confondait avec elles. Pline lui-même (1) dit que les euripes sont des marées d'une nature spéciale et propres à certaines localités. Au moyen-âge, Guillaume de Malmesbury (2) va jusqu'à croire qu'*euripe* est le nom grec des marées.

En réalité, par le détroit du Bosphore, les eaux de la mer Noire, recevant des fleuves plus qu'elles ne perdent par l'évaporation, déversent leur trop-plein dans l'Archipel. Mais, au contraire, dans la Méditerranée, l'évaporation, activée par les vents secs et brûlants de l'Afrique, produit un déficit, que vient combler un courant rapide et continu, pénétrant de l'Océan Atlantique dans la Méditerranée par le milieu du détroit de Gibraltar, tandis que, sur les bords de ce même détroit, deux courants latéraux produits par les marées changent de direction deux fois par jour. Quant à un courant inférieur, qui, suivant Wol-

(1) II, 97, s. 100, n° 219. Comparez n° 218.
(2) *De gestis Angliæ regum*, lib. II, ann. 979.

laston (1), restituerait à l'Océan la partie la plus profonde, la plus dense et la plus salée des eaux de la Méditerranée, la réalité de ce contre-courant a été contestée avec raison par M. Lyell (2); car, d'une part, les reflux latéraux suffisent à l'explication d'un fait vainement allégué comme preuve de l'existence de ce contre-courant inférieur; d'autre part, le fond du détroit de Gibraltar est beaucoup au-dessus du niveau de ces eaux à forte salure qu'on retire des profondeurs de la Méditerranée.

Dans les autres détroits de la Méditerranée, il y a simultanément de petites marées, sensibles aux époques des syzygies, insensibles ou à peu près dans les quadratures; et des courants irréguliers, causé surtout par les vents et d'autant plus sensibles que les marées le sont moins (3).

Les anciens ont confondu aussi quelquefois avec les marées certains courants autres que ceux des détroits. Pline (4) tombe dans cette confusion, quand il dit qu'une marée rapide emporte quelquefois des navires d'Italie à Utique en trois jours. Appien tombe dans cette même confusion, quand il dit (5) que le reflux transporte en une demi-journée des Ibériens dans l'île de Bretagne : ce qui est une explication fausse d'un fait imaginaire, mais rendu vraisemblable aux yeux d'Appien par une erreur sur les positions

(1) *Philosophical Transactions*, 1829, part 1, p. 9.

(2) *Principles of geology*, II, 8, t. II, p. 96-99, sixth edition London, 1840, in-12).

(3) Voyez ci-après, § 24.

(4) II, 97, s. 99, n° 218.

(5) *Rom.*, VI, *Iber.*, c. 1.

respectives de cette île et de l'Espagne (1). C'est peut-être encore la même confusion qui fait dire à Appien (2) que César fut transporté rapidement dans l'île de Bretagne par le reflux. Enfin, nous verrons (§ 17) que, suivant quelques auteurs, les marées étaient produites par le choc de quatre grands courants des mers extérieures.

§ 7. *Marées dans des puits et des fontaines près de la mer.*

Pline (3) parle de sources thermales situées dans des îles près de l'Illyrie, à l'embouchure du Timave, et dont les eaux douces montent avec la marée. Il parle (4) aussi d'une fontaine située dans l'*Heracleum* de Gadès et dont les crues coïncident avec le flux, et les baisses avec le reflux de l'Océan, tandis qu'une autre fontaine située dans le même lieu présenterait, suivant lui, des phénomènes inverses. Il ajoute que l'eau de tous les puits d'une ville voisine du fleuve Bœtis et l'eau d'un puits d'Hispalis baissent pendant la marée montante et haussent pendant la marée descendante. Polybe, Silanus, Artémidore, et avec eux Strabon (5), qui les cite, attribuent à une fontaine de l'*Heracleum* de Gadès ce mouvement contraire à celui de la marée. Mais, suivant Posido-

(1) *Britannia..... in occidentem Hispaniæ obtenditur,* dit Tacite (*Agricola,* c. 10), qui rapproche de même l'Espagne de la Bretagne.

(2) *Rom.,* IV, *Celt.,* Excerpt., I, c. 5.

(3) II, 103, s. 106, n° 229, et III, 26, s. 30, n° 151.

(4) II, 97, s. 100, n° 219.

(5) III, 5, § 7, p. 172-173. (Cas.)

nius (1), témoin oculaire, qui avait étudié à Gadès même tout ce qui concerne les marées, il y avait dans l'*Heracleum* de Gadès deux fontaines, dont la plus petite se vidait rapidement en entier quand on y puisait, puis se remplissait lentement, et dont la plus grande baissait sensiblement pendant le jour, parce qu'on avait coutume d'y puiser pendant toute la journée, et réparait ses pertes pendant la nuit. De ce témoignage de Posidonius, comparé avec les expressions de Pline, il résulte que la merveille des deux fontaines de Gadès paraît s'être réduite à peu de chose. Il pourrait en être de même pour les puits d'Illyrie et de Bétique cités par Pline. Cependant, des observations modernes prouvent que certaines fontaines près des rivages ont des flux et des reflux qui correspondent à ceux de la mer (2); mais, je ne crois pas qu'on puisse citer des exemples certains du phénomène inverse.

Revenons aux marées proprement dites, et voyons comment et jusqu'à quel point les anciens en ont constaté les périodes.

(1) Dans Strabon, au même endroit.

(2) Voyez M. Arago, *Sur les puits forés*, etc., chap. VII (*Notices scientifiques*, t. III, p. 311-314). Comparez Riccioli, *Almag. nov.*, t. II, p. 336.

III.

PÉRIODES DES MARÉES (1).

§ 8. *Période diurne. — Influence des positions de la lune par rapport au méridien.*

Parmi les périodes des marées, la plus importante et la plus facile à observer est la période diurne. Les Grecs et les Romains, placés loin de l'Océan, ont été longtemps sans la connaître avec exactitude. Hérodote (2) se contente de dire que la marée a lieu *tous les jours* dans le golfe Arabique et dans le golfe Maliaque. Agatharchide (3) et Diodore de Sicile (4) s'expriment sur les heures des marées d'une manière plus précise, mais bien erronée, quand ils disent que sur le golfe Arabique la marée haute a lieu *deux fois chaque jour, à la troisième et à la neuvième heure*, c'est-à-dire vers neuf heures du matin et trois heures du soir, à six heures seulement d'intervalle, au lieu de douze. Par un excès contraire, Quinte-Curce (5) semble supposer que dans la mer Indienne il n'y a qu'une marée dans les vingt-quatre heures et toujours aux mêmes heures.

(1) Sur ces périodes et sur quelques opinions des anciens touchant les marées, voyez La Lande : *Du flux et du reflux de la mer* (1781, in-4°).

(2) II, 11, et VII, 198.

(3) Dans Photius, *Biblioth.*, cod. 250, p. 449 (Bekker).

(4) III, 15.

(5) IX, 9.

Par le peu de mots que Platon (1) dit sur les marées, on ne peut pas voir s'il leur attribuait une périodicité régulière. Un passage d'Aristote (2) signifie que les tremblements de terre sont rares et faibles pendant le jour, excepté vers l'heure de midi, parce que pendant le jour, excepté à midi, heure de calme, les vents, sortis de la terre, soufflent dans l'atmosphère; mais que les tremblements de terre sont fréquents et forts pendant la nuit et surtout au point du jour, parce que pendant la nuit les vents sont rentrés dans la terre, et qu'au point du jour ils font effort pour en sortir. De plus, Aristote compare au flux et au reflux de la mer et, en même temps, aux mouvements alternatifs des euripes cette sortie des vents hors de la terre et leur rentrée nocturne. Bien qu'Aristote ne le dise pas, cette comparaison peut induire à penser qu'il considérait le milieu du jour comme le moment de la haute mer, le milieu de la nuit comme le moment de la basse mer, le matin comme le temps du flux et de l'éruption des vents, le soir comme le temps du reflux et de la rentrée des vents dans la terre. Il n'y aurait ainsi, suivant lui, qu'une marée dans les vingt-quatre heures, et il ignorerait le retard quotidien de 48 minutes. En effet, quelques auteurs (3) disent que, suivant Aristote et Héraclide de Pont, la période diurne des marées se

(1) *Phédon*, p. 111 C-112 E.

(2) *Météor.*, II, 8, § 7.

(3) Stobée, *Ecl. phys.*, I, 41, p. 634-636 (Heeren); le faux Plutarque, *Op. de philos.*, III, 17, et le faux Gallien, *Hist. philos.*, ch. LXXXIII, t. IV, p. 433, éd. gr. (Bâle).

réglait sur des brises causées par la révolution diurne du soleil autour de la terre. Cependant, nous verrons (§ 17) qu'Aristote paraît avoir admis subsidiairement une certaine influence de la lune sur les vents et sur les mers.

Dans le traité *Du monde* (1), faussement attribué à Aristote, on lit : « Il y a, *dit-on, beaucoup* de flux et de reflux qui reviennent à des époques fixes suivant le cours de la lune. » L'auteur avait sans doute quelque connaissance très-vague des observations de Pythéas, dont la conclusion était que les marées se règlent sur les phases de la lune (2). Le navigateur marseillais avait donc quelque notion de la *période mensuelle*, et il est bien probable qu'à plus forte raison il connaissait avec plus ou moins d'exactitude la *période diurne*, c'est-à-dire le rapport, constant pour chaque lieu, entre les heures des marées et les heures des passages de la lune au méridien. Le témoignage du poète Silius Italicus (3) ne suffit pas pour nous autoriser à affirmer qu'Archimède *connut les lois du flux et du reflux de l'Océan*. Mais nous savons positivement qu'une notion approximative de la période diurne s'est formée et transmise dans l'école stoïcienne (4).

(1) Ch. IV, p. 396 *a* d'Aristote (Berlin).

(2) Voyez Stobée, Appendice, t. IV, p. 437 (Gaisford), et le faux Plutarque, III, 17.

(3) XIV, 349.

(4) Voyez Cicéron, *Nat. Deor.*, II, 7; Philostrate, *Vie d'Apollonius*, V, 2; Pomponius Mela, III, 1, l. 20-25, p. 243-244 (Leyde, 1748, in-8°); Solin, c. 23, p. 32-33 (1689, in-fol.). Comparez Isidore de Séville, *De nat. rer.*, c. 40, p. 68-69 (G. Bekker).

Cette notion n'a pas été étrangère non plus à l'astronome Séleucus de Babylone (1), qui cependant niait que le phénomène s'étendît uniformément à tout l'Océan (2), et qui de plus soutenait que, dans un même lieu, la périodicité n'était régulière que lorsque la lune se trouvait dans le voisinage de son passage à l'équateur céleste (3). Ce sont là deux opinions erronées, mais qui prouvent, de la part de Séleucus, une observation attentive et l'amour de l'exactitude; car la première erreur a sans doute pour cause la différence des *heures de port,* dont il sera bientôt question; et, quant au second point, Séleucus a eu tort, il est vrai, s'il a prétendu nier que dans un même lieu il y eût un rapport constant, ou sujet à de petites variations (4), entre les heures du flux et du reflux et celles des passages de la lune *au méridien;* mais sa remarque est juste comme objection contre les auteurs que nous allons citer et qui voulaient établir, pour nos latitudes, un rapport constant entre les heures des marées et les heures des passages de la lune *à l'horizon.* En effet, pour les lieux de la terre situés loin de l'équateur, c'est seulement lorsque la lune est à l'équateur céleste que ses deux passages à l'horizon et ses deux passages au méridien, l'un au-dessus, l'autre au-dessous de l'horizon, se font à quatre intervalles de temps égaux entr'eux.

(1) Voyez Stobée, Appendice, t. IV, p. 437-438 (Gaisford), et le faux Plutarque, III, 17. Sur Séleucus, voyez ci-après, § 22.

(2) Voyez ci-dessus, § 2.

(3) Voyez Strabon, III, 5, § 9, p. 174. (Cas.)

(4) Voyez plus loin, § 11.

Les instants des deux passages quotidiens de la lune à un méridien sont les mêmes pour tous les lieux situés sous ce méridien et par conséquent à la même longitude ; tandis que, pour ces mêmes lieux éloignés de l'équateur, les instants des passages de la lune à l'horizon varient notablement d'après les latitudes de ces lieux, en raison des déclinaisons de la lune, quand elle est à une distance notable de l'équateur. Or, bien que les heures des deux commencements quotidiens du flux se ressentent un peu de cette variation (1), ces heures n'éprouvent pas une variation égale à celle des heures des passages de la lune à l'horizon, et par conséquent les intervalles entre ces dernières heures et celles des deux commencements quotidiens du flux sont variables pour un même lieu, suivant les déclinaisons de la lune. Si c'est là tout ce que Séleucus a voulu dire, il n'a voulu dire qu'une chose parfaitement juste; seulement il ne s'est pas assez expliqué, si toutefois sa pensée a été fidèlement reproduite par Strabon.

Le mathématicien Ératosthène (2) veut que le flux commence toujours au lever de la lune, qu'il finisse à la culmination supérieure de cet astre ; que le reflux dure toujours jusqu'au coucher de la lune ; qu'un nouveau flux lui succède et dure jusqu'au passage inférieur de la lune au méridien, et qu'il soit suivi d'un nouveau reflux jusqu'au lever de la lune. Cette

(1) Voyez plus loin, § 13.

(2) Dans Strabon, I, 3, § 11, p. 54-55 (Cas.). Voyez aussi Ptolémée, *Quadripartitum*, I, 2, f. 4, r°, l. 14-15 (Nüremberg, 1535, in-4°), et la paraphrase de Proclus, I, 2, p. 4 (Leyde, 1635, in-18).

manière de formuler la période diurne des marées a deux torts, dont le second tombe sous le coup de l'objection de Séleucus. Car, d'une part, il y a pour les deux *hautes mers* quotidiennes une postériorité, constante pour chaque lieu et variable d'un lieu à un autre, par rapport aux deux passages quotidiens de la lune au méridien; d'autre part, comme Séleucus l'avait vu, l'écart entre le temps des deux *basses mers* quotidiennes et le temps des deux passages de la lune à l'horizon est variable pour un même lieu, quand la lune n'est pas à l'équateur.

Le stoïcien Posidonius (1) conçoit la période diurne des marées comme Ératosthène, avec cette différence que, suivant lui, la mer reste stationnaire au lever de la lune et à son coucher, tant qu'elle n'est au-dessus ou au-dessous de l'horizon que d'une quantité inférieure à un signe du zodiaque. Ainsi, de même qu'Ératosthène, Posidonius n'a tenu compte ni du retard, normal en pleine mer, de la fin du flux après le passage de la lune au méridien, ni de la différence considérable des *heures de port*, ni des variations causées par les déclinaisons de la lune, pour l'écart entre le temps de la *basse mer* et celui du passage de la lune à l'horizon.

Cependant, Priscien de Lydie (2), habitué à suivre Posidonius, dit que le *maximum* de la hauteur de la mer a lieu un peu après le passage de la lune au méridien. C'est peut-être là un détail que Strabon a négligé de nous faire connaître dans le système de Posidonius.

(1) Dans Strabon, III, 5, § 8, p. 173 (Cas.).
(2) *Solutiones ad Chosroem*, q. VI, p. 571 (Didot).

Pline (1) dit qu'il y a, dans l'espace d'un jour et d'une nuit, deux flux et deux reflux, dont chacun dure six *heures équinoxiales* (2). Mais ce n'est là qu'un *à peu près;* car il sait, comme Ératosthène et Posidonius, que l'heure des marées retarde chaque jour, de même que l'heure des passages de la lune au méridien (3). Mais, de plus, il admet expressément que les deux *maxima* des hauteurs de la mer ont lieu deux heures après chacune des deux culminations inférieure et supérieure de la lune, et les deux *minima* deux heures après chacun des deux passages de la lune à l'horizon (4). Dans les mers libres, ces résultats s'écartent peu de la vérité en ce qui concerne les *maxima* diurnes. Quant aux *minima* diurnes, Pline a oublié, comme Ératosthène et Posidonius, que les intervalles de temps qui séparent le lever de la lune de son coucher et son coucher de son lever sont variables, et qu'ils sont chaque jour inégaux entre eux, excepté quand la lune se trouve à l'équateur céleste. Pour les *maxima* et les *minima* diurnes, il n'a rien dit de la différence des *heures de port*. Nous ignorons à quel auteur le compilateur Pline avait emprunté ces déterminations, si exactes

(1) II, 97, s. 99, n°s 212 et 213. Suivant le faux saint Augustin (*De mir. sacr. Script.*, I, 7), le temps du flux est plus long pendant la partie croissante de la période semi-mensuelle des marées.

(2) C'est-à-dire six heures comme les nôtres. Quant aux heures *temporaires* (καιρικαί) des anciens, leur longueur variait suivant les saisons, parce qu'elles étaient des douzièmes, les unes du jour, les autres de la nuit.

(3) Voyez Pline, II, 97, s. 99, n° 213.

(4) Id., II, 97, s. 99, n° 216.

à cela près. Si c'était à Posidonius, Strabon lui aurait fait tort par la manière incomplète dont il les aurait reproduites. Mais le guide de Pline a peut-être été ici Varron, cité par lui dans le Ier livre, en tête de la liste des auteurs latins qu'il a suivis dans le IIe livre. Quoi qu'il en soit, ces déterminations, telles que Pline les donne, supposaient des observations bien conduites, si toutefois elles ne devaient pas être attribuées en partie aux chances d'une approximation heureuse. Nous verrons bientôt (§ 10) que la considération des *heures de port* paraît avoir été négligée par ceux des anciens qui se sont occupés de la théorie des marées, et cette négligence devait tendre à fausser les conséquences générales qu'ils tiraient d'observations locales. Pourtant, en somme, dans aucun autre auteur ancien, nous ne trouvons rien d'aussi approchant de la vérité sur la période diurne des marées que dans Pline.

L'ignorance de plusieurs auteurs postérieurs sur cette période se trahit, comme nous le verrons (1), par leurs hypothèses sur la cause du phénomène. Ausone (2) se borne à dire que le flux et le reflux durent chacun six heures. Saint Jérôme (3) parle de la période diurne, mais sans en signaler le rapport avec le cours de la lune : suivant lui, le retard journalier des marées est des trois quarts d'une heure équinoxiale, le flux dure cinq heures et le reflux sept heures. Tout cela manque d'exactitude, mais sans

(1) §§ 17, 20, 21 et 22.

(2) Ep. XVIII, *Ad Ursulum*, v. 14.

(3) *In Job*, XXXVIII, 16, t. VII, fol. 98 IK (Paris, 1546, in-fol.).

s'écarter très-loin de la vérité ; au contraire, le byzantin Procope (1) se trompe grossièrement, lorsque, parlant des marées de l'Adriatique, il dit que la haute mer a toujours lieu le matin, et la basse mer le soir.

§ 9. *Identité d'heure et différence de temps pour les marées suivant les longitudes.*

Les pays situés à des longitudes différentes, n'ayant pas simultanément les mêmes positions du soleil par rapport à leurs méridiens respectifs, n'ont pas en même *temps* les mêmes *heures* du jour et de la nuit. Par conséquent, un phénomène qui se reproduirait *en même temps* sous deux méridiens y aurait lieu *à des heures différentes*, et un phénomène qui se produit *à la même heure* sous deux méridiens n'y a pas lieu *en même temps*. Or, en vertu de la rotation uniforme du globe terrestre, le passage successif de la lune à tous les méridiens en un peu plus de 24 heures, a lieu *à la même heure* pour chacun d'eux, sauf une petite différence causée par le changement d'élongation de la lune entre les instants de ses passages à deux méridiens. Les marées, se réglant sur les positions de la lune par rapport aux divers méridiens, doivent donc n'avoir pas lieu *en même temps* dans les pays situés à des longitudes différentes, et cependant avoir lieu à peu près *aux mêmes heures* pour ces lieux divers, sauf les différences locales qui constituent les *heures de port*, différences qui sont nulles en pleine mer.

(1) *Guerre des Goths*, I, 1, p. 9 (Dindorf).

Ces notions sont bien élémentaires. Nous les rappelons ici, pour montrer que des auteurs anciens les ont méconnues.

Par exemple, Pomponius Mela (1) suppose que la mer hausse *simultanément* sur tous ses rivages, et qu'elle baisse *simultanément* sur tous. Cependant il reconnaît expressément que les heures des marées dépendent de celles du lever et du coucher de la lune (2). Son erreur résulte donc d'une distraction étrange, si elle ne prouve pas une ignorance grossière des premiers éléments de l'astronomie pratique. Philippe (3), cité par Bède (4), nous apprend aussi que, suivant quelques auteurs anciens, la mer haussait simultanément et baissait simultanément sur tous les rivages du globe terrestre. Une conclusion bizarre de cette erreur se trouve formulée par le platonicien Lamprias, personnage d'un dialogue de Plutarque (5): Lamprias dit que le flux est une augmentation, et le reflux une diminution de la masse totale de l'Océan. Saint Jérôme (6) et le faux saint Augustin (7) s'in-

(1) III, 1, l. 1-13, p. 241-243 (Leyde, 1748, in-8°).

(2) Même passage, l. 21-25, p. 243-244.

(3) Peut-être l'astronome Philippe de Medma, disciple de Platon et auteur d'une démonstration de la forme de la lune (Voyez Plutarque, *Non posse suaviter vivi secundum Epicurum*, ch. XI, p. 1093 F), ou bien Philippe de Chalcis, ou Philippe de Théangèle, historiens d'Alexandre.

(4) *De ratione temporum*, ch. XXVII, t. II, p. 58 (Cologne, 1612, in-folio).

(5) *De facie in orbe lunæ*, ch. XXIV-XXV.

(6) *In Job*, XXXVIII, 16, t. 7, f. 98 IK (Paris, 1546, in-fol.).

(7) *De mir. sacr. Script.*, I, 7 (Op. S. Aug., t. III, App., p. 7, Bened.).

quiètent de savoir ce que deviennent les eaux de l'Océan pendant le reflux. Pomponius Mela (1) suppose qu'elles peuvent rentrer alors dans des cavernes souterraines et en sortir par le reflux. Rutilius (2) paraît croire que l'Océan se retire des rivages d'un continent austral, quand il hausse sur les nôtres.

Pline remarque avec vérité que les *temps* des marées doivent être différents suivant les lieux, puisque les *temps* des levers et des couchers de la lune sont de même différents suivant les longitudes (3). Ainsi, sauf la différence des heures de port, différence qui n'existe pas en pleine mer, on peut dire que, quand la mer est haute en un lieu, elle est basse dans les lieux situés à 90° de longitude du premier. Au VIII[e] siècle, le moine anglo-saxon Bède (4) déclare fort bien que, lorsque le flux a lieu en un point des mers, le reflux a lieu en un autre, et qu'ainsi les marées ne sont qu'un petit *déplacement* des eaux sur la surface du globe (5). De même, un auteur chinois du XII[e] siècle (6) dit fort bien que, soit que la marée monte ou qu'elle descende, les eaux de la mer n'augmentent ni ne diminuent, mais qu'elles ne font que suivre le

(1) III, 1, l. 15-21, p. 248.

(2) *Itinerarium*, I, 648.

(3) Voyez Pline, II, 97, s. 99, n° 218 : *Propter dispares siderum in quoque tractu exortus.*

(4) *De rat. temp.*, chap. XXVII.

(5) Pourtant, dans un autre ouvrage (*Élem. philos.*, lib. III, Op. t. II, p. 222-223, Cologne), Bède paraît se ranger à l'opinion énoncée par Pomponius Mela.

(6) Dans Klaproth, *Lettre sur l'invention de la boussole*, p. 126-127.

mouvement diurne de la lune combiné avec son mouvement mensuel ; seulement il explique mal ce mouvement des eaux, en disant que par le reflux les eaux s'en vont au nord quand la lune est à sa culmination supérieure, et au sud quand elle est à sa culmination inférieure.

§ 10. *Heures de port, négligées par les anciens.*

A la question sur laquelle nous venons d'exposer les opinions des anciens, se rattache une autre question, qui vient en préciser et en restreindre la solution générale, et que plusieurs fois nous avons dû faire intervenir d'avance dans notre critique des assertions antiques sur la période diurne des marées. Le rapport est-il le même, en tous lieux, entre les heures des marées et celles des passages de la lune au méridien? Ératosthène, Posidonius et Pline paraissent supposer qu'il en est ainsi, puisqu'ils assignent à la haute mer et à la basse mer un rapport constant avec la position de la lune au-dessus et au-dessous de l'horizon, sans que rien indique qu'ils aient admis des différences locales (1). Pline (2) nous dit bien que les marées diffèrent suivant les pays, quant au *temps* précis où elles ont lieu, et non quant à leur périodicité régulière *(tempore, non ratione, discordes)*; mais, ainsi que nous l'avons vu (§ 9), la cause qu'il donne de cette différence, c'est que la lune, comme les autres astres, ne se lève pas *en même temps* pour tous les pays (*propter dispares siderum in quoque tractu*

(1) Voyez plus haut, § 8.
(2) II, 97, s. 99, n° 218.

exortus) : il cite pour exemple les marées des Syrtes, dont la longitude diffère, en effet, notablement de celle des rivages de l'océan Atlantique près de Gadès. Or, nous avons montré (§ 9) que les différences de longitude terrestre changent le *temps* des marées et des passages de la lune au méridien, sans en changer l'*heure*, et que les différences de latitude sous un même méridien changent un peu les heures des levers et des couchers de la lune, quand cet astre n'est pas à l'équateur céleste, sans changer dans une proportion aussi forte les heures des deux commencements quotidiens du flux de la mer.

Mais voici ce que Pline paraît avoir ignoré, aussi bien qu'Ératosthène et Posidonius. En des ports dont les différences de longitude sont assez petites pour que les heures du jour et de la nuit, et par conséquent les positions de la lune par rapport au méridien, y soient sensiblement les mêmes en un même moment donné, les *heures* des marées peuvent cependant être très-différentes, surtout si l'un de ces ports est sur une mer libre et si l'autre est au fond d'un golfe dont l'ouverture étroite soit tournée vers le nord, vers le midi ou vers l'ouest, et même en dehors de ces conditions, si aux abords de l'un de ces ports les fonds présentent à la marée montante une résistance extraordinaire; car il faut alors un temps considérable pour que la marée se propage de la pleine mer au dernier port.

Le tacticien romain Végèce (1) semble avoir fait allusion à ces différences locales, si importantes à

(1) *Stratag.*, V, 12.



connaître, et que les anciens n'ont pas pu négliger entièrement dans la pratique, lorsque leur marine, soit militaire, soit marchande, a abordé la navigation le long des côtes de l'Océan. Mais il paraît que les philosophes et les géographes avaient omis de s'occuper de ces différences entre les heures des marées suivant les lieux. Du moins, dans les écrits qui nous restent des anciens, nous ne trouvons rien qui se rapporte à l'observation des *heures de port*, si ce n'est l'allusion peu claire de Végèce, les doutes vagues d'Hipparque, de Séleucus et de quelques autres sur l'uniformité du phénomène dans l'Océan (1), et peut-être cette expression de Strabon (2), que la manière dont s'opèrent ces élévations et ces abaissements périodiques du niveau de la mer est la même partout, ou *légèrement différente* (οὐ πολὺ παραλλάττων) suivant les lieux. Mais, pour certains lieux, la différence des heures de port est considérable.

§ 11. *Autres modifications de la période diurne, non remarquées par les anciens.*

En outre, pour un même lieu, il y a, dans le rapport des heures des marées avec les heures des passages de la lune au méridien, une variation, dont la période est du quart d'un mois synodique, et qui résulte de la combinaison de la marée solaire avec la la marée lunaire. Il y a, de plus, quelques autres variations d'heures, variations toujours très-légères,

(1) Voyez plus haut, § 2.
(2) I, 1, § 8, p. 5 (Cas).

mais plus ou moins marquées suivant la latitude du lieu, et qui dépendent soit des déclinaisons de la lune et du soleil, soit surtout de la variation de la distance de la lune à la terre, et par conséquent du rapport d'intensité entre la marée lunaire et la marée solaire (1). Aucune de ces petites variations d'heures, aujourd'hui soumises au calcul, n'a été connue des anciens.

§ 12. *Période mensuelle des marées. — Influence des syzygies et des quadratures sur l'intensité des marées.*

Puisque l'heure des marées se règle, à très-peu de chose près, sur les passages de la lune au méridien, il en résulte évidemment que chaque demi-lunaison doit ramener à peu près les mêmes heures des marées et que, pendant cet intervalle de temps, la marée du matin doit retarder de manière à devenir peu à peu marée du soir, et la marée du soir de manière à devenir marée du matin. Mais il y a une autre observation importante à faire sur les rapports des marées avec la lunaison : c'est que leur intensité subit une variation régulière qui accomplit deux fois sa période en un mois synodique. C'est cette variation d'intensité qui constitue la *période mensuelle* ou plutôt *semi-mensuelle* des marées.

Pythéas de Marseille, au IV[e] siècle avant notre ère, savait déjà qu'il existe un rapport entre les

(1) Voyez La Lande, *Du flux et du reflux de la mer* (1781, in-4°), et Laplace, *Mécanique céleste*, 1[re] partie, IV, 1-4, t. II, p. 198-338, et XIII, 1-6, t. V, p. 175-288 (Paris, 1825, in-4°).

marées et les phases de la lune (1) ; mais nous ignorons comment il avait défini ce rapport. L'astronome Ptolémée (2) dit vaguement que les marées se règlent sur les positions de la lune par rapport au soleil. Suivant Posidonius, que Strabon (3) cite en l'approuvant, les marées les plus fortes ont lieu à la *conjonction ;* puis elles vont en diminuant de nouveau jusqu'au *premier quartier ;* ensuite elles augmentent jusqu'à l'*opposition ;* puis elles diminuent de nouveau jusqu'au *dernier quartier ;* enfin une nouvelle augmentation commence pour durer jusqu'à la *conjonction.* Strabon ajoute que *les augmentations l'emportent en durée et en vitesse.* Cette dernière proposition, qu'il ne faut peut-être pas attribuer à Posidonius et qui vient peut-être de quelque malentendu de Strabon, son interprète, est d'une fausseté évidente ; car, si elle était vraie, il y aurait de mois en mois pour les marées une augmentation définitive et sans limites. Nicomaque de Gérase (4) place, comme Posidonius, les deux *maxima* aux jours mêmes de la nouvelle lune et de la pleine lune, et les *minima* aux deux quartiers. L'auteur du *Périple de la mer Erythrée* (5) dit que les marées des rivages de l'Inde sont très-fortes aux *syzygies* et

(1) Voyez ci-dessus, § 8.

(2) *Quadripartitum*, II, 12, f. 25 v°, I, 19-20 (Nüremberg, 1535, in-4°).

(3) III, 5, § 8, p. 174. Comparez I. 1, § 9, p. 6, et I. 3, § 12, p. 55 (Cas.). Voyez aussi Priscien, *Solutiones ad Chosroëm*, p. 571 (Didot).

(4) Dans les *Theolog. Arithm.*, p. 45 (Ast).

(5) P. 168-169 (Blancard).

surtout à la nouvelle lune, et que les marées de nuit sont plus fortes que les marées de jour.

Chez les Romains, César et ses soldats, dans les Gaules, quoique déjà familiarisés avec le flux et le reflux de l'Océan (1), ignoraient encore que les marées fussent plus fortes *à l'époque de la pleine lune*, et César lui-même (2) raconte quels malheurs résultèrent de cette ignorance pour lui et pour ses troupes. Le savant Varron, dans son traité *de Æstuariis*, avait parlé de la *période mensuelle;* mais nous ignorons en quels termes (3). Pline (4) corrige, peut-être d'après Varron, l'indication de Posidonius et de Nicomaque, en ajoutant avec raison que les deux *maxima* ont lieu non pas précisément à la nouvelle lune et à la pleine lune, mais un peu après. Macrobe (5), au contraire, suppose la coïncidence parfaite des *maxima* et des *minima* des marées avec les quatre principales phases de la lune, et, comme le nombre *sept* est sacré, il admet, avec Pline (6), que chaque période de croissance et de décroissance est de sept jours. Mais, en réalité, il faut ajouter plus de neuf heures à chacune de ces quatre périodes partielles, puisque la période mensuelle des marées se règle sur le mois synodique, qui est de 29 jours, 12 heures et plus de

(1) Voyez César, *Bell. gall.*, III, 9, 12 et 13.

(2) *Bell. gall.*, IV, 29.

(3) Voyez Varron, *Ling. lat.*, IX, 26, p. 148 (Egger).

(4) II, 97, s. 99, nos 215-216.

(5) *In Somn. Scip.*, I, 6, n° 61, t. I, p. 49 (Janus). Comparez nos 53-58, p. 43.

(6) II, 97, s. 99, n° 215.

44 minutes. Solin (1) dit vaguement que la *morte eau* (*macies aquarum*) et l'époque des fortes marées (*plenitudo aquarum*) se règlent sur les phases de la lune.

Saint Ambroise (2) dit qu'à la nouvelle lune les marées de l'Océan sont beaucoup plus fortes qu'à l'ordinaire. Il ne paraît pas savoir que les marées de la pleine lune ne sont pas moins fortes. Sénèque (3) a l'air de ne pas le savoir davantage, puisqu'il ne cite non plus que la conjonction. Saint Eustathe d'Antioche (4) paraît même supposer que c'est à la nouvelle lune seulement qu'il y a des marées dans l'Océan. Le byzantin Procope (5), parlant des marées de l'Adriatique, dit qu'elles sont fortes depuis la pleine lune jusqu'au quartier suivant.

D'autres auteurs savent qu'il y a des marées tous les jours du mois lunaire ; mais ils se trompent en croyant qu'il n'y a par mois, pour les marées, qu'une seule période de croissance et de décroissance. Ainsi, Philostrate (6) dit que *les marées augmentent et diminuent avec la partie brillante du disque de la lune*, et cette erreur du sophiste grec se retrouve mot pour mot dans un extrait du *We-li-lun*, ouvrage chinois antérieur à la fin du IX[e] siècle (7). Telle est aussi la

(1) *Polyhistor*, c. 23, p. 33 A (1689, in-fol.).
(2) *In Hexaëm.*, IV, 7.
(3) *Nat. Quæst.*, III, 28, § 6.
(4) *In Hexaëm.* (t. XXVII, p. 28 C., *Bibl. max. Patr.*)
(5) *Guerre des Goths*, I, 1, p. 9 (Dindorf).
(6) *Vie d'Apollonius*, V, 2, fin.
(7) Voyez Klaproth, *Lettre sur l'invention de la boussole*, p. 126.

pensée de saint Anastase-le-Sinaïte (1), lorsqu'il dit que *les eaux de la mer croissent comme le corps de la lune*. En vertu de ce faux principe, le platonicien Favorinus d'Arles (2), saint Augustin (3) et d'autres auteurs (4) s'imaginent que le *maximum* mensuel des marées est à la pleine lune, et le *minimum* à la nouvelle lune.

Deux écrivains du moyen-âge, le faux saint Augustin (5) et Bède (6), connaissent mieux la période mensuelle des marées; ils nomment *malina* la période croissante et *ledo* la période décroissante (7), et ils

(1) *Anag. contempl. in Hexaëm.*, IV (*Bibl. max. Patr.*, t. IX, p. 875 A).

(2) Dans Aulus Gellius, XIV, 1, § 8.

(3) *De Civ. Dei*, V, 6.

(4) Voyez, par exemple, le traité *De imagine mundi*, I, 40 (*Bibl. max. Patr.*, t. XX, p. 972 B). Comparez Eusèbe de Césarée, *Sur la Pâque* (dans Mai, *Script. vet. nov. coll.*, t. I, p. 249), et Isidore de Séville, *De rer. nat.*, c. 40, p. 69, l. 5-9 (G. Becker).

(5) *De mir. sacr. Script.*, I, 7 (S. Aug. Op., t. III, Appendix, p. 7, Bened.).

(6) *De rat. temp.*, c. 27, t. II, p. 58. Comparez *De rer. nat.*, c. 39, t. II, p. 34, et *De mundi constit.*, t. I, p. 325 (Cologne). Ces deux derniers ouvrages ne sont pas de Bède. Le second est probablement d'un certain Jacob. Voyez Baluze, *Miscell.*, t. I, Appendix, p. 423 et 602 (éd. Mansi).

(7) Les mots *ledo* (ou *liduna*) et *malina* se trouvent aussi dans Marcellus Emp., *De medicam*, c. 16, f. 110 v° et f. 121 v° en deux endroits (*Coll. medic.* H. Stephani), dans deux auteurs du moyen-âge cités par les Bénédictins (*Ad Pseudo-Augustinum*, l. c.), dans un fragment ancien en tête de la *Loi salique*, cité par Saumaise (*Exerc.*, *Plin. in Solin.*, p. 204), dans l'ouvrage inédit du moyen-âge, *Liber valde pulcher et utilis* (ms. lat. 21083 de la Biblioth. imp.), et dans Guillaume de Malmesbury, *De gest. angl. reg.*, II,

disent, avec raison, qu'il y a deux *ledo* et deux *malina* par mois lunaire. Suivant le premier de ces deux auteurs, la période croissante commencerait trois jours et demi avant la nouvelle lune et avant la pleine lune, et cesserait trois jours et demi après ces deux syzygies : ce qui revient à fixer les *maxima* des marées trois jours et demi après les deux syzygies et les *minima* trois jours et demi après les deux quadratures, tandis qu'en réalité le retard n'est que d'un jour et demi (1).

Suivant Bède (2), le reflux est proportionnel au flux : observation vraie, que nous ne croyons pas avoir trouvée expressément formulée dans aucun écrivain antérieur.

§ 13. *Influence du périgée, de l'apogée et des déclinaisons de la lune sur l'intensité des marées.*

Quelques circonstances du mouvement propre de la lune modifient la période mensuelle.

1° Toutes choses égales d'ailleurs, les marées sont plus fortes quand la lune est à son périgée que lorsqu'elle est à son apogée : la *marée lunaire*, c'est-à-dire

ann. 979. Comparez Olaüs Worm, *Hist. du Danemarck*, II, 11, G. J. Vossius, *Orig. et progr. idol.*, II, 69, p. 670, et Rivinus (Bachmann), *De Venilia et Salacia*, Diss. I, qui croient que ces mots sont d'origine saxonne. Mais où Marcellus de Bordeaux, médecin de Théodose-le-Grand, aurait-il pris des mots saxons ? Il y a des mots celtiques dans ses écrits.

(1) Voyez Laplace, *Mécan. cél.*, XIII, 1, t. 5, p. 159 (1825, in-4°).

(2) *De rat. temp.*, c. 27.

la marée en tant que causée par la lune seule, augmente comme le cube du diamètre apparent de l'astre. Or, le *mois anomalistique*, intervalle de deux passages consécutifs de la lune au périgée ou à l'apogée, étant plus long de 5 heures et 33 minutes que le mois sidéral, à cause de la *révolution des apsides* de la lune en 3232 jours, 11 heures et 12 minutes, est plus court de 1 jour, 23 heures et 25 minutes que le mois synodique. Il résulte de cette dernière différence que le périgée et l'apogée coïncident successivement avec toutes les phases. La marée est très-forte, quand le périgée se rencontre avec une syzygie ; elle est très-faible, quand l'apogée se rencontre avec une quadrature.

2° Comme l'action de la lune doit être, toutes choses égales d'ailleurs, d'autant plus faible qu'elle s'exerce plus obliquement, d'autant plus forte qu'elle est plus près d'être verticale, il en résulte évidemment que, *sous l'équateur*, les marées doivent avoir, toutes choses égales d'ailleurs, un *maximum* à chaque passage de la lune à l'équateur céleste, un *minimum* à chacune de ses déclinaisons extrêmes, tant australe que boréale : *sous l'équateur*, la marée doit diminuer comme le carré du cosinus de la déclinaison de la lune ; mais les *minima* résultant de cette cause ne sont pas, à beaucoup près, les mêmes pour toutes les révolutions sidérales de la lune, parce que ses déclinaisons extrêmes varient depuis 17 degrés jusqu'à 29, en vertu de la *révolution des nœuds*, dont la demi-période est d'environ 9 ans et 3 dixièmes. Du reste, il semble, au premier coup-d'œil, que l'influence de la déclinaison lunaire doit avoir des résultats très-

différents suivant les latitudes terrestres. En effet, pour les ports très-éloignés de l'équateur, par exemple pour ceux de nos côtes, il doit y avoir entre les deux marées de chaque jour quelque inégalité de durée et d'intensité, quand la lune n'est pas à l'équateur céleste (1); mais cette différence n'est pas très-sensible. Cependant, en considérant l'obliquité plus ou moins grande de l'action de la lune, on serait d'abord tenté de croire que, dans les lieux situés entre le tropique du cancer et le pôle boréal, il devrait y avoir, pour les marées produites par les culminations supérieures de la lune, un *maximum* à l'époque de son extrême déclinaison boréale, et un *minimum* à l'époque de son extrême déclinaison australe; et au contraire, pour les marées produites par les passages inférieurs de la lune au méridien, un *maximum* à l'époque de son extrême déclinaison australe, et un *minimum* à l'époque de son extrême déclinaison boréale. Mais, dans ces oscillations quotidiennes du niveau des mers, une égalité approximative s'établit entre les deux marées consécutives, et leur valeur, qui tient le milieu entre les deux valeurs extrêmes données par la considération de chacune d'elles prise à part, doit être inférieure à la valeur des marées que la lune produit quand elle est à l'équateur céleste. Cependant cette influence, en ce qui concerne les rivages occidentaux de l'Europe, est difficile à estimer théoriquement, et elle n'est pas très-sensible en réalité. Celle du périgée et de l'apogée de la lune est évidente, notable et universelle.

(1) Voyez ci-dessus, § 11.

Cela posé, voyons si les anciens ont eu quelque idée de l'influence du périgée, de l'apogée et des déclinaisons de la lune sur l'intensité des marées.

Quelque notion de cette influence semble impliquée par cette phrase, d'ailleurs très-inexacte, de Pline (1) : « Quand la lune est *au nord et plus éloignée de la terre*, les marées sont plus faibles que lorsque, *s'en étant allée vers le midi*, elle exerce *de plus près* son influence. » Cette phrase complexe peut se décomposer en deux propositions, dont la première est vraie, mais dont la seconde implique une erreur énorme : 1° les marées sont plus fortes quand la lune est à son périgée, que quand elle est à son apogée ; 2° le périgée de la lune coïncide toujours avec son extrême déclinaison australe, et son apogée avec son extrême déclinaison boréale. Pline a peut-être mal compris, comme cela lui arrive si souvent, l'auteur qu'il a voulu suivre. Quoi qu'il en soit, sa proposition erronée montre bien ce que nous savons d'ailleurs, c'est-à-dire qu'il ignore la révolution des apsides de l'orbite lunaire (2), révolution qui s'accomplit en moins de neuf ans, et en vertu de laquelle, par conséquent, en moins de quatre ans et demi, le périgée de la lune prend la place de l'apogée. Il est, d'ailleurs, possible que ce mauvais disciple des astronomes grecs, oubliant sa leçon mal apprise, raisonne ici comme si la terre of-

(1) II, 97, s. 99, n° 215.

(2) En effet, dans sa théorie de la lune (II, 16, s. 13, n° 65), Pline a confondu avec l'apogée mobile de la lune l'*exaltation astrologique* de cet astre, exaltation invariablement fixée par la superstition dans le signe du Taureau.

frait une surface plane, sur laquelle la voûte du ciel reposerait, et comme si la lune était d'autant plus près de la terre qu'elle s'élève moins sur notre horizon, et elle s'élève d'autant moins que sa déclinaison est plus australe.

Au contraire, dans le traité *De mundi constitutione* (1), ouvrage faussement attribué à Bède, on lit que les marées sont d'autant plus fortes que la lune est plus vers le nord, et d'autant plus faibles qu'elle est plus vers le midi. Cette opinion, diamétralement opposée à celle de Pline, a du moins, comme nous l'avons vu, quelque vraisemblance théorique en ce qui concerne les marées produites par les culminations supérieures de la lune dans nos climats. Mais, comme nous l'avons vu aussi, ce serait l'inverse pour les marées produites par les culminations inférieures, et une compensation s'établit.

Suivant le traité *De imagine mundi* (2), autre œuvre du moyen-âge, les marées sont plus fortes *quand la lune est à l'équinoxe, que lorsqu'elle est aux solstices.* Si cette phrase ne désigne pas en termes obscurs et inexacts, mais avec vérité au fond, la *période annuelle*, dont nous parlerons tout à l'heure, elle peut signifier qu'il y a deux *maxima* des marées aux deux passages de la lune à l'équateur céleste, passages que l'auteur appellerait *équinoxes lunaires*, comme les deux passages du soleil à l'équateur sont les deux *équinoxes solaires*; et qu'il y a deux *minima* aux deux déclinaisons extrêmes de la lune, déclinaisons que l'auteur

(1) Cap. *Exustiones*, t. I, p. 325 (Cologne).

(2) I, 40 (*Bibl. max. Patr.*, t. XX, p. 972 B).

appellerait, par catachrèse, *solstices lunaires*. D'après ce que nous avons vu, cette proposition ainsi comprise serait vraie pour les mers équatoriales, et même un peu pour les nôtres.

La petite inégalité des deux marées diurnes dans les déclinaisons extrêmes de la lune n'a peut-être pas échappé entièrement à Bède (1), qui seulement ne s'en rendrait pas bien compte, lorsqu'il dit que, si la période croissante des marées commence par une marée du matin, la marée du matin sera la plus forte pendant toute cette période, et que ce sera l'inverse si la période croissante commence par une marée du soir.

§ 14. *Période annuelle des marées. Influence du périhélie et de l'aphélie de la terre et des déclinaisons du soleil sur l'intensité des marées.*

Puisque dans les syzygies l'attraction du soleil sur les mers concourt avec l'attraction de la lune, tandis que dans les quadratures elle la combat, il en résulte que le périhélie de la terre augmente les marées des syzygies et diminue celles des quadratures, tandis que l'aphélie augmente les marées des quadratures et diminue celle des syzygies, et cela pour toutes les latitudes terrestres. Or, le périhélie de la terre coïncide presque avec le solstice d'hiver. Donc, les marées des syzygies devraient être partout plus fortes en hiver que dans les autres saisons, si aucune autre

(1) *De rat. temp.*, c. 27, t. II, p. 58, et *De rer. nat.*, c. 39 t. II, p. 34 (Cologne).

cause ne venait contrarier ce résultat. Mais il faut tenir compte des déclinaisons du soleil, desquelles dépend la direction de l'action solaire, plus puissante quand elle approche de la verticalité. D'après cette considération dominante, *dans les mers équatoriales*, les grandes marées des syzygies doivent être, toutes choses égales d'ailleurs, plus fortes aux équinoxes, plus faibles aux solstices, et ce doit être l'inverse pour les marées des quadratures. Quant à nos climats, il semblerait, au premier coup-d'œil, que les marées solaires produites par les passages supérieurs du soleil au méridien devraient être à leur *maximum* au solstice d'été, et qu'alors les marées solaires produites par les passages inférieurs de l'astre au méridien devraient être à leur *minimum;* que ce devrait être l'inverse au solstice d'hiver, et que par conséquent les marées des syzygies, résultant du concours de la marée lunaire et de la marée solaire, devraient avoir au solstice d'été un *maximum* pour le jour et un *minimum* pour la nuit, et au solstice d'hiver un *maximum* pour la nuit et un *minimum* pour le jour, à cause de la direction plus ou moins oblique de l'attraction exercée par le soleil sur les mers à nos latitudes. Mais ce que nous avons dit (§ 13) sur l'influence des déclinaisons de la lune s'applique également à celles du soleil : une compensation s'établit entre les deux marées solaires consécutives, et la valeur moyenne des deux marées quotidiennes solsticiales est inférieure à celle des marées équinoxiales. En outre, à cause de l'aphélie de la terre, les marées des syzygies doivent être encore un peu plus faibles vers le solstice d'été que vers le

solstice d'hiver. Voilà ce que la théorie indique et ce que l'observation paraît confirmer. En effet, la moyenne des marées d'équinoxe est légèrement supérieure à celle des marées de solstice. L'avantage paraît être surtout pour les marées de l'équinoxe d'automne; mais des circonstances météorologiques peuvent contribuer à ce résultat (1).

Si, pour les modernes, toute incertitude n'a pas encore disparu en ce qui concerne la période annuelle des marées pour nos climats, on ne s'étonnera pas de trouver chez les anciens une grande incertitude sur ce même point.

Strabon (2) nous dit qu'Athénodore et Posidonius avaient traité la question des marées dans toute son étendue. Nous avons déjà vu l'opinion de Posidonius sur la *période diurne* et la *periode mensuelle*. Quant à la *période annuelle,* il admettait l'assertion des Phéniciens de Gadès, d'après laquelle le *maximum* annuel des marées serait vers le solstice d'été, et il prenait sur lui d'en conclure qu'il devait y avoir un second *maximum* au solstice d'hiver et deux *minima* aux équinoxes (3). Mais Strabon remarque que Posidonius, qui accuse les Gaditains de s'être trompés grossièrement sur un fait quotidien et facile à observer, savoir, sur la crue et la baisse journalière d'une fontaine (4), a eu tort de les croire sur un phéno-

(1) Voyez La Lande, *Du flux et du reflux de la mer,* 1781, in-4° (t. IV de son *Astrom.*).

(2) I, 1, § 9, p. 6, et I, 3, § 12, p. 55 (Cas.). Comparez ci-dessus, § 7.

(3) Voyez Strabon, III, 5, §§ 8-9, p. 174-175.

(4) Voyez Strabon, III, 5, §§ 7-8, p. 172-173.

mène annuel bien plus difficile à constater (1). Posidonius lui-même, se trouvant à Gadès à l'époque du solstice d'été et de la pleine lune, n'observa rien d'extraordinaire ; seulement, à la conjonction suivante, il vit une marée très-forte à Ilipa sur le Bætis (2). Suivant le faux saint Augustin (3), comme suivant Posidonius, les *maxima* annuels des marées seraient aux solstices, et les *minima* aux équinoxes.

Varron (4), en nous apprenant que dans son traité *Des estuaires* il avait parlé de la *période diurne* et de la *période mensuelle*, semble vouloir dire qu'il y avait parlé encore d'une autre période des marées, c'est-à-dire sans doute de la *période annuelle*. Manilius (5) indique clairement qu'outre la *période diurne* il y a non-seulement une *période mensuelle*, qui dépend des phases de la lune, mais encore une *période annuelle*, qui dépend de la marche du soleil ; mais il ne définit aucune de ces périodes. Tacite (6) raconte que Vitellius, lieutenant de Germanicus, risqua d'être submergé avec deux légions par une marée d'équinoxe, à cause de l'imprévoyance de son général, et l'historien ajoute expressément que les marées des équinoxes sont les plus fortes de toutes. Sénèque (7) dit que la coïncidence de l'équinoxe avec

(1) Voyez Strabon, III, 5, § 8, p. 174.
(2) Voyez Strabon, l. c., p. 174-175.
(3) *De mir. sacr. Script.*, I, 7 (S. Aug. Op., t. III, App., p. 7, Bened.).
(4) *Ling. lat.*, IX, 26, p. 148 (Egger).
(5) *Astron.*, II, 89-92.
(6) *Ann.*, I, 70.
(7) *Nat. Quæst.*, III, 28, § 6.

une syzygie amène des marées plus fortes que toutes les autres. Pline (1) dit, avec raison, que les *maxima* annuels des marées sont aux équinoxes, surtout à celui d'automne, et les *minima* aux solstices, surtout à celui d'été, et que les *maxima* et les *minima* retardent de quelques jours sur ces quatre époques.

Ainsi, pour la période annuelle des marées, comme pour la période diurne et pour la période mensuelle, Pline est, parmi les auteurs anciens dont nous connaissons les doctrines, celui qui a le plus approché de la vérité. Mais une erreur énorme de sa part sur les positions du périgée et de l'apogée de la lune (2) est venue nous rappeler que, sur les marées comme sur les autres objets, sa science doit être empruntée; s'il l'a tirée du traité de Varron *De æstuariis*, la perte de cet ouvrage est très-regrettable.

§ 15. *Longues périodes considérées comme ramenant à peu près les mêmes marées.*

Les mêmes marées, quant aux heures et quant aux intensités, sont ramenées dans le même ordre, suivant Pline (3), par une période de huit ans. Cette assertion est répétée dans un ouvrage faussement attribué à Bède (4) ; mais c'est à une période de dix-neuf ans que Bède (5) assigne cette propriété. Or, si les heures

(1) II, 97, s. 99, n° 215.

(2) Voyez ci-dessus, § 13.

(3) II, 97, s. 99, n° 215.

(4) *De nat. rer.*, c. 39.

(5) *De rat. temp.*, c. 27. Comparez le traité *De imagine mundi* (*Bibl. max. Patr.*, t. XX, p. 972 b).

et les intensités des marées dépendaient exclusivement de la coïncidence des phases de la lune avec les époques de l'année solaire, Bède aurait à peu près raison, puisque le cycle lunisolaire de dix-neuf ans, imaginé par l'athénien Méton au V[e] siècle avant notre ère, ramène à peu près cette coïncidence, qui n'est ramenée que d'une manière plus inexacte par l'octaétéride ou cycle lunisolaire de huit ans, autre période athénienne plus ancienne. Mais ces périodes sont toutes deux très-défectueuses pour l'usage spécial que Pline et Bède leur assignent. En effet, une période destinée à ramener pour chaque port, sauf les perturbations accidentelles, les mêmes marées dans le même ordre, aux mêmes heures et avec les mêmes intensités, devrait comprendre un nombre entier et exact de fois, non-seulement le mois synodique et l'année tropique, mais de plus le mois anomalistique et la révolution des apsides de la lune (1). Elle devrait même, pour plus d'exactitude, comprendre un nombre entier de fois le mois lunaire sidéral et la révolution des nœuds, à cause de la petite influence des déclinaisons de la lune sur l'intensité et même sur les heures des marées (2). Mais la période ainsi formée serait trop longue pour être utile. Pour la prévision exacte des heures et des intensités des marées, aucune période ne peut dispenser du calcul direct.

(1) Voyez ci-dessus, §§ 13 et 14.
(2) Voyez ci-dessus, §§ 11 et 13.

2e PARTIE.

THÉORIES.

I.

THÉORIES DES ANCIENS SUR LES MARÉES PROPREMENT DITES.

Les hypothèses des anciens sur les causes des marées sont quelquefois tellement impliquées dans l'expression de leurs opinions sur la nature, les circonstances et les lois de ce phénomène, qu'il nous a été impossible de les en séparer entièrement dans la première partie de cette Étude. Mais, si nous avions voulu réunir un exposé étendu de leurs hypothèses à celui de leurs observations et de leurs opinions sur les faits mêmes, il en serait résulté trop de confusion dans un sujet si compliqué. Maintenant que nous connaissons leurs notions plus ou moins exactes sur les faits, il nous sera plus facile de suivre l'histoire des théories qu'ils ont imaginées pour en rendre compte.

§ 16. *Scepticisme de quelques anciens sur la cause des marées.*

Parmi les auteurs anciens qui se sont occupés des marées, quelques-uns, comme Hérodote et Strabon, se sont abstenus d'en chercher la cause, ou se sont contentés, comme Pomponius Mela, d'énumérer di-

verses hypothèses, sans se prononcer eux-mêmes. Mais, non contents de suspendre leur jugement sur une question non résolue, plusieurs sont allés jusqu'à nier la possibilité de trouver à ce phénomène une explication certaine ou probable : par exemple, Cotta dans Cicéron (1), Lucain (2), Solin (3), saint Irénée (4) et saint Isidore de Séville (5).

Mais un grand nombre d'auteurs anciens ont proposé diverses hypothèses pour expliquer, soit le fait général de ce mouvement alternatif des mers, soit ses lois et ses périodes (6).

(1) *De nat. Deor.*, III, 10.

(2) I, 417-419.

(3) C. 23, p. 32-33 (1689, in-fol.).

(4) *Contre les hérésies*, II, 28 (47), n° 2, p. 156 (Massuet).

(5) *De rer. nat.*, c. 40, p. 69, l. 12-14 (G. Becker).

(6) Sur les auteurs modernes qui se sont occupés de cette question théorique, voyez Patrizzi, *Nov. de univ. philos.*, *Pancosmias* lib. XXVIII-XXIX (Ferrare, 1591, in-fol.) ; Fournier, *Hydrographia,* IX (Paris, 1643, in-fol.); Riccioli, *Almagestum novum,* lib. II, c. xv, et lib. IX, sect. 4, c. xiv, §§ 23-42, et c. xv (Bologne, 1641, in-fol.) ; Andreas Rivinus (Bachmann), *De venilia, salacia et malacia, malanis et lidunis, sive æstibus æquinoctiorum tempore contingentibus* (Leipzig, 1645, in-4°) ; Gassendi, *Epicuri philosophia, Meteor. de æstu maris,* p. 1085-1097 (Lyon, 1649, petit in-fol.) ; Morhof, *Polyhistor philos.*, lib. II, part. II, c. xx, §§ 3-4, t. 2, p. 364-367, ed. quarta (Lubeck, 1747, in-4°) ; Fabricius, *Théologie de l'eau,* III, 2, trad. fr., p. 296-306 (Paris, 1743, in-8°); La Lande, *Tr. du flux et du reflux de la mer,* dans le t. IV de son *Astronomie* (Paris, 1771-1781), et *Bibliographie astronomique* (Paris, 1803, in-4°), table alphabétique des matières par Corte, art. *Marées,* p. 949, et Montucla, *Histoire des mathématiques*, part. V, liv. VI, §§ 11 et 12, t. 4, p. 282-300 (Paris, 1802, in-4°).

§ 17. *Explications par une action mécanique exercée sur les mers.*

D'abord, on ne s'attacha qu'au fait principal des changements quotidiens du niveau de la mer, sans trop examiner les détails de ce fait, auquel on chercha une cause mécanique dans les eaux apportées par les fleuves, dans le ballottement des eaux marines entre deux rivages, dans les vents, dans les courants marins.

Nous avons nommé plus haut (§ 2) les auteurs qui considéraient les marées comme un phénomène propre à quelques localités seulement. Parmi eux, l'historien Timée attribuait les marées des côtes occidentales des Gaules aux intermittences de l'écoulement des fleuves qui descendaient, disait-il, des montagnes de ce pays (1), tandis que ces intermittences apparentes du cours des fleuves près de leurs embouchures dans l'Océan sont, au contraire, produites par les marées, qui refoulent les eaux fluviales. Pomponius Mela (2) semble tenté de partager cette erreur, quand il dit que les fleuves de la Bretagne tantôt coulent vers la mer et tantôt remontent vers leurs sources. Antigone de Caryste (3) en dit

(1) Voyez Stobée, Appendix, t. IV, p. 437 de Gaisford; le faux Plutarque, *Opinions des philosophes*, III, 17, et le faux Galien, *Hist. philos.*, ch. LXXXIII, t. IV, p. 433, l. 57-58 (éd. gr. de Bâle, in-fol.). Ce système a été renouvelé et étendu à toutes les mers par Scipion Chiaramonti, *De universo*, XIII, 22.

(2) III, 6, ligne 50, p. 277 (Leyde, 1748, in-8°).

(3) Ch. CXLVIII, p. 195 (Beckmann).

autant du Camicus, rivière de Sicile, près d'Agrigente. C'est peut-être par suite de la même erreur, que Solin (1) est tenté de considérer la grandeur des fleuves de l'Inde comme la cause de la force des marées sur les côtes de ce pays.

D'après le témoignage de Posidonius (2), Aristote expliquait les marées des rivages voisins de Gadès par l'élévation et la rudesse des côtes de la Mauritanie et de l'Espagne, entre lesquelles les flots se trouvaient ballottés (3). En effet, à propos du flux continu qu'il attribue à la Méditerranée vers l'Océan, Aristote (4) a parlé d'un ballottement (ταλάντωσις) sensible surtout dans les détroits. Suivant le commentaire d'Alexandre d'Égée (5), ce balancement, insensible en pleine mer, se fait sentir non-seulement dans les détroits, mais aussi dans des golfes où il n'y a pas de courants. Qu'est-ce donc que ce ballottement, sinon le flux et le reflux dans les golfes et les détroits de la Méditerranée? Il est possible qu'Aristote, dans quelque ouvrage aujourd'hui perdu, ait étendu la même explication aux marées observées sur d'autres rivages.

D'un autre côté, quelques auteurs (6), dont l'asser-

(1) Ch. XXIII, p. 32 G (1689, in-fol.).

(2) Dans Strabon, III, 3, § 3, p. 153 (Casaubon).

(3) Remarquez la ressemblance de cette explication avec celle de Gonzalez d'Oviedo, citée par Patrizzi (*Nov. de univ. philos.*, lib. XXVIII), et avec celle de Pic de La Mirandole (*Adv. astrol.*, III, 15).

(4) *Météor.*, II, 1, § 11.

(5) Sur ce passage, f. 92 r° (Ald. 1527, in-fol.).

(6) Voyez le faux Plutarque, III, 17; le faux Galien, p. 433, l. 53-55, et Stobée, *Ecl. phys.*, I, 41, p. 634 et 636 (Heeren).

tion est confirmée par un passage de la *Météorologie* d'Aristote (II, 8, § 7), attribuent à ce philosophe et à Héraclide de Pont l'opinion d'après laquelle les marées seraient causées par des brises alternatives, dépendantes du mouvement diurne du soleil. De plus, un passage du traité *De la génération des animaux* (1) prouve qu'Aristote associait la lune à cette action du soleil sur les vents et par eux sur le mouvement alternatif des mers. Nous avons déjà dit (§§ 2 et 8) que ces deux explications pouvaient se concilier, si Aristote considérait ces vents comme produisant le balancement de la mer entre deux rivages; mais alors, en montant sur l'un des deux rivages opposés, la mer aurait dû baisser sur l'autre.

De même, quoique Théophraste attribuât à certains astres une action sur la terre et sur la mer (2), ce philosophe supposait, comme Aristote, un rapport constant entre les vents et les marées; il prétendait (3) que le flux annonçait le vent du midi, et que le reflux annonçait le vent du nord; car, disait-il, quand le flux vient par le vent du nord, le vent tourne bientôt au midi, et quand le reflux vient par le vent du midi, le vent tourne bientôt au nord. Les auteurs d'une des hypothèses énumérées par Lucain (4) allaient jusqu'à dire que le flux était produit par le vent du nord, et que le reflux était produit

(1) IV, 10, p. 777, col. 2, l. 30-35 (Berlin).

(2) *Des causes des plantes*, II, 19 (26), § 4, t. I, p. 437 (Schneider).

(3) *Des signes de la pluie*, ch. II, § 4, t. I, p. 790 (Schneider).

(4) *Pharsale*, I, 412-413.

par la chute de ce vent (1). Ces savants n'avaient, sans doute, pas remarqué que la marée va quelquefois contre le vent.

Macrobe a, du moins, le mérite d'assigner pour cause aux marées un phénomène considéré par lui comme stable et universel ; mais ce phénomène est imaginaire. Suivant lui (2), l'Océan, s'étendant sous la zone torride, séparerait notre continent d'une grande terre australe. De cette mer équatoriale partiraient, à l'orient et à l'occident, deux courants qui se replieraient autour du continent boréal, et qui, au pôle, iraient se choquer l'un contre l'autre, tandis que deux autres courants, se repliant autour du continent austral, iraient se choquer l'un contre l'autre au pôle antarctique. De cette collision des deux courants dans chaque hémisphère, résulteraient le flux et le reflux. Cette même hypothèse se trouve plus amplement et plus clairement développée, au VIIe siècle, par Bède (3), qui, de plus, en déduit une explication des quatre principaux vents et même des vents collatéraux. Du reste, ni Macrobe (4),

(1) Ainsi nos marées viendraient du nord, comme l'a cru faussement Bernardin de Saint-Pierre, qui, dans ses *Études de la nature* (IVe étude), a eu l'étrange fantaisie d'expliquer ce phénomène deux fois quotidien par la fonte des glaces polaires.

(2) *In Somn. Scip.*, II, 9, §§ 1-3, t. I, p. 171-172 (Janus).

(3) *Elem. philos.*, III, Op. t. II, p. 222-223 (Cologne, 1612, in-fol.). Cette théorie de Bède se retrouve dans Guillaume de Conches, cité par Vincent de Beauvais, *Spec. natur.*, V, 18-21, col. 318-320 (Douai, 1624, in-fol.).

(4) *In Somn. Scip.*, I, 6, § 61, t. I, p. 49 (Janus).

ni Bède (1) n'excluent une certaine action des phases de la lune sur les marées. Peut-être leur pensée est-elle que la lune agit sur la marche des quatre grands courants. Suivant Bède, les marées sont très-fortes à la nouvelle lune, parce que cet astre n'épuise pas alors l'eau des mers par son éclat; les marées décroissent jusqu'au premier quartier, par l'action épuisante des rayons lunaires, trop peu intenses cependant alors pour faire bouillonner la mer; les marées croissent jusqu'à la pleine lune, parce que ces mêmes rayons deviennent assez forts pour produire le bouillonnement; les marées diminuent jusqu'au dernier quartier, par la diminution d'intensité de ces mêmes rayons et du bouillonnement qu'ils causent; enfin les marées croissent jusqu'à la nouvelle lune, parce que la lune, rendant alors au soleil sa lumière empruntée, cesse de diminuer la quantité des eaux. L'explication mécanique gagne peu à se compliquer ainsi d'une mauvaise physique.

L'explication aristotélique des marées par le ballottement de la mer entre deux rivages a été reproduite par le poète Stace (2), qui attribue à un choc alternatif de la mer contre l'Italie et contre l'Afrique les marées des Syrtes et les mouvements de l'euripe de Sicile. Cette même théorie, combinée avec l'hypothèse antique d'un continent situé au sud de la zone équatoriale, qu'on croyait occupée en entier par les

(1) *Elem. philos.*, l. c., p. 224.
(2) *Thébaïde*, X, 622.

eaux (1), inspire au poète Rutilius (2) la pensée de rendre compte des marées par le choc alternatif de l'Océan contre notre continent et contre le continent austral : ainsi le flux nous viendrait du midi. Eumenius, dans son *Panégyrique de Constance-Chlore* (3), hésite entre cette même hypothèse et une autre dont nous parlerons bientôt (§ 19). Des idées analogues se rencontrent encore à l'époque de la Renaissance (4).

§ 18. *Explication par une force propre aux mers elles-mêmes.*

L'épicurien Lucrèce (5) établit une comparaison entre le mouvement régulier de l'éther et celui des marées. Lucrèce veut-il, comme plus tard l'arabe Alpetrondji (6), considérer les marées comme un

(1) Voyez Cratès dans Strabon, I, 4, § 24, p. 30 (Casaubon) ; Strabon, II, 3, § 3, p. 98 ; II, 5, § 3, p. 111 ; Manilius, *Astron.*, I, 237-246 ; Pomponius Mela, I, 9, l. 54-55, t. I, p. 60 (Leyde, 1748, in-8°), et Cléanthe dans Cicéron, *Nat. Deor.*, III, 14.

(2) *Itinerarium*, I, 643. Comparez Priscien, *Périég.*, v. 7.

(3) *Panegyricus Constantio Cæsari recepta Britannia dictus*, c. 6, § 4 (*Panegyrici veteres*, t. I, p. 278-279, ed. Jæger, Nürnberg, 1778, in-8°).

(4) Voyez Pandolfo Sfondrati, *De causa æstus maris* (Ferrare, 1590, in-4°), cité par Riccioli, *Almag. nov.*, lib. IX, sect. 4, c. 14, § 27, et la citation que Patrizzi (*Nov. de univ. philos.*, lib. XXVIII) fait d'un auteur qu'il ne nomme pas.

(5) *De rer. nat.*, V, 506-508.

(6) Cité par Roger Bacon, *Opus majus*, p. 85, ed. Jebb. Suivant Alpetrondji, l'obéissance imparfaite de la mer à l'impulsion du premier ciel produit la périodicité des marées avec leur retard journalier.

mouvement imprimé aux mers par la rotation diurne de la sphère céleste ? Alors, cette explication serait décidément mécanique. Ou bien ne veut-il pas plutôt attribuer à la mer un mouvement propre et régulier par lui-même comme celui du ciel ? Cette dernière opinion, qui est probablement celle de Lucrèce, paraît aussi avoir été celle des grammairiens Cratès de Mallos et Apollodore de Corcyre (1). Il resterait à savoir si ces auteurs attribuaient à une force vitale, ou bien à une cause purement mécanique, le mouvement régulier du ciel et le mouvement régulier des mers. En ce qui concerne la physique toute mécanique de Lucrèce, la question est peu douteuse. Elle est douteuse en ce qui concerne Apollodore, qui, pour expliquer les marées, leur appliquait abusivement les expressions d'Homère sur le *fleuve Océan* (2). Cratès, qui donne au flux et au reflux le nom de *spasme alternatif de la mer*, semble incliner par cette expression vers le vitalisme (3). Saint Jérôme (4), signalant la période diurne des marées, sans marquer le rapport de leur retard journalier avec celui de la lune, n'est pas éloigné de partager l'opinion de ceux qui s'autorisent d'un texte de *Job* pour admettre que les eaux du flux sortent de profondes cavernes sous-marines et y rentrent pendant le reflux, en vertu d'une loi éternelle que Dieu a

(1) Dans Stobée, *Appendix*, t. IV, p. 437 de Gaisford.

(2) Voyez ci-dessus, § 1. Sur Apollodore de Corcyre et ses interprétations des poètes, comparez saint Clément d'Alexandrie, *Stromates*, V, p. 570 (Paris, 1641, in-fol.).

(3) Sur Cratès, comparez Strabon, I, 1, §§ 4-8, p. 3-5 (Casaubon).

(4) *In Job*, XXXVIII, 16, t. 7, f. 98 IK (Paris, 1546, in-fol.).

établie. Dans cette hypothèse, et probablement dans celle de Lucrèce, ni la vie de la terre, ni les influences des astres ne jouent aucun rôle : c'est la mer qui a par elle-même un mouvement naturel, imprimé sans doute par la nécessité aveugle, suivant Lucrèce ; ordonné par la Providence divine, suivant saint Jérôme.

§ 19. *Explications tirées de l'hypothèse du vitalisme universel.*

Dans l'explication que Platon donne des marées, on voit apparaître la doctrine qui considère l'univers comme un seul être animé et vivant. Suivant Platon (1), dans les profondeurs de la terre, il y a d'immenses cavernes qui sont le réservoir des eaux et en même temps du *souffle vital* (πνεῦμα) de notre globe, avec la surface duquel ces cavernes communiquent par diverses ouvertures. Les eaux et le souffle vital sont balancés à l'intérieur de la terre, entre ses deux hémisphères, par un mouvement respiratoire alternatif, qui les porte tantôt d'un côté, tantôt de l'autre ; et c'est de là que résultent, dit Platon, les vents et les *crues des eaux*, c'est-à-dire évidemment ces crues périodiques qui constituent les marées. Cette théorie, qui a un rapport évident avec l'opinion de Diogène d'Apollonie (2) sur la communication souterraine des

(1) *Phédon*, p. 111 C-112 E. Sur cette théorie de Platon, voyez Olympiodore, *Sur le Phédon, Mythe*, § 77, p. 168 (Finckh) ; Stobée, *Ecl. phys.*, I, 41, p. 636 (Heeren), et le faux Plutarque, *Op. des philos.*, III, 17.

(2) Dans Sénèque, *Nat. Quæst.*, IV, 2, § 27-29.

mers, repose principalement sur la doctrine de la force vitale du globe terrestre; doctrine qu'Ovide (1) a raison de signaler comme pythagoricienne (2), et qui a été adoptée par Platon (3), par son école (4), et on peut dire par la plupart des anciens (5).

Les stoïciens s'en sont emparés et en ont fait une application analogue pour la théorie des marées. Le stoïcien Athénodore (6) expliquait le flux et le reflux de la mer par une *expiration* et une *inspiration* que la terre accomplirait par des conduits souterrains pleins d'air et d'eau, qui devaient communiquer avec le fond des mers. De même, dans le corps humain, suivant Diogène d'Apollonie, Empédocle, Platon et Aristote (7), et suivant l'école hippocratique (8), le souffle vital et le sang circulaient ensemble dans tous les vaisseaux sanguins. Partisan de l'opinion de Praxagoras, d'Erasistrate, d'Asclépiade de Pruse et de la nombreuse école médicale des pneumaticiens,

(1) *Métam.*, XV, 341 et suiv.

(2) Sur le feu vital de la terre, principe de sa chaleur et de sa fécondité suivant les pythagoriciens, voyez mes *Études sur le Timée de Platon*, note XXXVII, § 3, t. 2, p. 117. Comparez note XXII, § 15, t. 1, p. 381-382.

(3) *Timée*, p. 30 et suiv., et p. 40 BC.

(4) Voyez Plotin, IVe *Ennéade*, IV, 32.

(5) Voyez le faux Plutarque, *Op. des philos.*, II, 3.

(6) Dans Strabon, III, 5, § 7, p. 173 (Casaubon).

(7) Voyez mes *Études sur le Timée*, note CLXIII, t. 2, p. 324, et note CLXVII, p. 331-332.

(8) Voyez Hippocrate, *De la maladie sacrée*, §§ 4 et 7, t. 6, p. 368 et 372; *De la nature des os*, § 11, t. 9, p. 182; *De l'aliment*, § 31, t. 9, p. 110; *Des vents*, §§ 8, 10 et 14, t. 6, p. 102-104, 104-106 et 112 (Littré).

qui faisaient circuler le sang seul dans les veines et le souffle vital seul dans les artères (1), Sénèque (2) dit que la terre est un être animé, qui a des veines pleines d'eau et des artères pleines de *souffle vital*, et que c'est là qu'il faut chercher la cause des marées. Telle paraît avoir été, au moins depuis Athénodore, c'est-à-dire depuis les derniers temps de la République romaine et l'avènement d'Auguste, l'opinion des stoïciens en général (3); opinion très en vogue dans l'antiquité, même hors de leur école (4). Polybe s'en était servi pour expliquer les crues, réelles ou supposées, d'une fontaine de Gadès (5). Strabon (6) paraît peu éloigné de l'adopter. Varron (7) attribue à des vents sous-marins (8), sinon toutes les marées, du moins celles des Syrtes.

(1) Voyez mes *Études sur le Timée*, note CLXVII, § 1, t. 2, p. 332-333.

(2) *Nat. Q.*, III, 15, § 1-8. Comparez II, 1, § 4.

(3) Nous verrons (§ 21) que le stoïcien Posidonius, antérieur à Athénodore, avait un système différent.

(4) Voyez Pomponius Mela, III, 1, l. 15-21, t. 1, p. 243 (Leyde, 1748, in-8°); Solin, c. 23, p. 32-33 (1689, in-fol.); Philostrate, *Vie d'Apollonius*, V, 2 et 6; Isidore de Séville, *De rer. nat.*, c. 40, p. 69 (G. Becker); le faux saint Augustin, *De mir. sacr. Script.*, I, 7; Eustathe, sur Denys, *Périég.*, v. 200, etc. C'est aussi une des deux opinions entre lesquelles Eumenius hésite. Voyez ci-dessus, § 17.

(5) Voyez ci-dessus, § 7, et ci-après, § 26.

(6) III, 5, § 7, p. 173 (Cas.). Comparez I, 3, § 8, p. 53.

(7) Dans Solin, c. 27, p. 36 A (1569, in-fol.).

(8) C'est à peu près l'opinion de Pic de La Mirandole (*Adv. astrol.*, III, 15) sur la cause des marées, auxquelles il ne veut pas que les astres aient aucune part. Au contraire, le médecin espagnol François Valles (*Sacra philosophia*, c. 52, Turin, 1587, in-8°) veut que ces vents sous-marins soient excités par le soleil et la lune.

Cependant, les stoïciens admettaient que ce phénomène se réglait sur le lever et le coucher de la lune (1). C'est que, suivant eux (2), le monde était un seul être animé, dans lequel les impressions se transmettaient comme dans le corps humain : de sorte que la lune exerçait une action vitale sur le flux et le reflux de la mer, de même que sur la croissance des animaux et des plantes et même sur les minéraux, en vertu de la *sympathie universelle* (3). Pline (4) prétend établir par de nombreuses preuves cette action vitale de la lune et son influence sur le *spiritus*, principe de la vie; par exemple, après avoir rapporté que, suivant Aristote, aucun animal ne meurt, si ce n'est pendant le reflux, il affirme que le fait est vrai, mais seulement pour les hommes, et seulement sur les côtes des Gaules baignées par l'Océan. Philostrate (5), à l'exemple d'Apollonius de Tyane, dit la

(1) Voyez Cicéron, *De nat. Deor.*, II, 7 ; *Divin.*, II, 14, et Sénèque, *De provid.*, c. 1, § 4.

(2) Voyez Sextus Emp., *Contre les physiciens*, I, § 79, p. 57 (Fabricius). Comparez Manilius, *Astron.*, II, 89-92.

(3) Voyez Aristote, *Génération des animaux*, IV, 10, p. 777-778 (Berlin); Galien, *Des jours critiques*, III, p. 444 et suiv. (éd. gr. de Bâle) ; Cicéron, *Divination*, II, 14 ; Pline, II, 8, s. 6, n° 30, t. 1, p. 110; II, 41, s. 41, n°s 109-110, p. 141-142 ; II, 97-101, s. 99-104, n°s 212-223, p. 189-193; IX, 7, s. 6, n° 18, t. 2, p. 146; XXXVII, 10, s. 67, n° 181, t. 5, p. 457 (Sillig); Manilius, *Astron.*, II, 87-95; Plutarque, *Questions de table*, III, 10 ; Ptolémée, *Quadrip.*, I, 1, p. 1 (Nuremberg, 1535, in-4°); le scholiaste, sur ce passage, p. 2-3 (Bâle, 1559, in-fol.) ; l'*Introduction* de Porphyre, p. 83 (même éd.): Aulus Gellius, XX, 8 ; saint Basile, *Hexaëm.*, VI, 10, etc.

(4) II, 98-99, s. 101-102, n°s 220-221, t. 1, p. 192 (Sillig).

(5) *Vie d'Apollonius*, V, 2.

même chose des habitants de Gadès, et cite ce fait imaginaire en faveur de l'explication des marées par la respiration de l'Océan. Il est probable que les stoïciens, depuis Athénodore, attribuaient aussi au soleil quelque influence vitale sur la respiration de la terre, et qu'ainsi leur hypothèse pouvait s'accommoder à l'explication de la triple période des marées, telle qu'ils pouvaient la connaître. C'est là un avantage que ne présentait aucune des hypothèses précédemment énumérées, si ce n'est peut-être celle de Macrobe et de Bède (§ 17).

Après avoir dit que le flux et reflux sont une sorte de mouvement propre et de *respiration* de la mer, Végèce (1) ajoute que l'action de la lune règle les heures de ce phénomène journalier.

Au moyen-âge, au lieu de la conception antique de la terre animée et des cavernes sous-marines qui devaient lui tenir lieu d'artères, de veines et de poumons, l'imagination crédule de quelques physiciens avait eu recours au monstre marin Léviathan, qui embrassait notre continent dans ses replis, et qui causait le flux en vomissant les eaux, et le reflux en les absorbant (2).

Au XVI[e] siècle, Patrizzi (3) explique les marées par un accroissement du volume des mers gonflées par le souffle vital et dilatées par la chaleur vitale; mais

(1) *Instit. rei milit.*, V, 12.

(2) Cette opinion étrange sur les marées est du nombre de celles qui sont rapportées par le faux Bède, *De mundi constitutione*, Op., t. I, p. 325 (Cologne, 1612, in-fol.).

(3) *Pancosmias* lib. XXIX, *De causis fluxus et refluxus maris*, p. 144 (*Nova de universis philosophia*, Ferrare, 1591, in-fol.).

il dit qu'en vertu de la *sympathie universelle* ces mouvements de la mer imitent les mouvements célestes.

Au commencement du XVII[e] siècle, après avoir préparé la voie aux découvertes de Newton (1), Kepler (2) revient, pour l'explication des marées, à la vieille hypothèse des stoïciens, d'après laquelle elles seraient un phénomène vital, produit sous l'influence des astres par la respiration du globe terrestre.

Parmi les physiciens de l'antiquité, arrivons à ceux qui ont considéré l'influence des corps célestes comme la cause unique ou principale des marées.

§ 20. *Explication par l'influence du soleil seul, ou des planètes, ou des astres en général.*

Suivant une opinion citée par Lucain (3) et par saint Isidore de Séville (4), le soleil produirait le flux en soulevant l'Océan *pour s'en nourrir*. Cette idée bizarre, de faire de l'Océan la nourriture du soleil et

(1) Voyez ci-après, § 23.

(2) *Harmonices mundi libri quinque*, IV, 7 (Lintz, 1619, in-fol.). Comparez Phil. Jac. Sachsius, *Oceanus macromicrocosmicus, seu diss. de analogo motu aquarum ex et ad Oceanum et sanguinis ex et ad cor* (Vratislaw, 1664, in-8°); Fr. Follius a Puppio, *Recreatio physica de sanguinis ac omnium viventium universali analogica circulatione* (Florence, 1665, in-8°), et Seb. Basso, *Philosophiæ naturalis libri XII adversus Aristotelem* (Paris, 1621, in-8°), cité par Morhof, *Polyhistor*, lib. II, part. II, c. 20, § 3, t. 2, p. 364 (Fabricius).

(3) *Pharsale*, I, 415-416. Comparez X, 258.

(4) *De rer. nat.*, c. 40, p. 69, l. 10-12 (G. Becker).

des autres astres, est empruntée à Parménide, à Héraclite et aux stoïciens (1).

Solin (2) dit que les marées sont très-fortes sur les côtes de l'Inde, parce que *la chaleur solaire, étant très-grande, y soulève beaucoup l'Océan*, sans doute en dilatant les eaux (3).

Le poète Rutilius (4) cite une opinion d'après laquelle les marées résulteraient d'un soulèvement de l'Océan, causé par *les astres qu'il nourrit*. Philon-le-Juif (5) pense qu'elles sont dues à une action occulte des *planètes*.

Il est évident que ces hypothèses, qui méconnaissent l'influence dominante de la lune, ne rendent pas compte des périodes du phénomène, telles qu'elles sont constatées par l'observation. Cependant, depuis la Renaissance, Isaac Vossius (6) a dépensé beaucoup

(1) Voyez Stobée, *Ecl. phys.*, I, 25, p. 510; I, 26, p. 524, 532 et 540; I, 27, p. 554 (Heeren); Aristote, *Météor.*, II, 2, § 7; Diogène de L., VII, 145; IX, 9 et 10; Cicéron, *Nat. Deor.*, II, 15, et III, 14; Porphyre, *Antre des Nymphes*, ch. XI; Cléomède, I, 6, et Macrobe, *Saturn.*, I, 26.

(2) C. 23, p. 32-33 (1689, in-fol.).

(3) Le poète Stace (*Théb.*, VII, 471) ne prétend pas, sans doute, parler en physicien, quand il dit que le soleil soulève l'Océan au moment où il en sort, et qu'il le refoule quand il en est sorti : il n'a probablement pas eu l'intention de faire allusion aux marées, qui seraient bien mal expliquées par cette image poétique.

(4) *Itinerarium*, I, 641-644.

(5) *De la création du monde*, p. 26 (Paris, 1640, in-fol.).

(6) *De motu marium et ventorum liber* (Lahaye, 1663, petit in-4°). Suivant Vossius, la dilatation des eaux au-dessus desquelles le soleil passe en élève le niveau, et produit un courant équatorial continu d'Orient en Occident, tandis que des courants latéraux obliquement contraires vont rétablir le niveau en arrière. En pleine mer,

d'esprit pour expliquer ces périodes par l'influence du soleil seul.

§ 21. *Explications par l'influence de la lune seule.*

Parmi les hypothèses antiques sur les marées, celles qui attribuent, au contraire, à la lune seule tout l'effet produit sont un peu moins éloignées de la vérité. Quand elles veulent expliquer pourquoi cette action de la lune est plus forte dans les syzygies, elles s'égarent; mais, quand elles glissent sur ce point, elles ne choquent pas trop la vraisemblance.

Telle est l'explication bien brève donnée par Sénèque (1). Il pose en fait la régularité constante du phénomène, et il dit que le flux de l'Océan, soumis

les eaux dilatées s'élèvent, quand le soleil est au méridien du lieu; elles retombent au-dessous de leur niveau moyen, quand il est à l'horizon occidental; mais bientôt les eaux, qui affluent dans cette partie basse et dont l'impulsion se continue après que le niveau est rétabli, tendent à élever ce niveau pendant le passage inférieur du soleil au méridien presque autant que pendant le passage supérieur. Suivant Vossius, ces oscillations des eaux au-dessus et au-dessous de leur niveau moyen devraient se continuer les jours suivants en diminuant d'intensité, si le soleil ne venait pas les renouveler. Mais de l'hésitation qui se produit entre le flux et le reflux, résulte un retard de 48 minutes par jour, retard qui, *par hasard*, se trouve égal à celui des passages de la lune au méridien. Par le même hasard, suivant lui, les deux marées de chaque jour durant ensemble un jour et 48 minutes : il se trouve que dans les syzygies les oscillations des eaux concourent avec l'action présente du soleil, tandis qu'elles la contrarient en partie pendant les autres époques de la lunaison: et voilà l'explication de Vossius pour la période semi-mensuelle des marées par le soleil seul.

(1) *De Provid.*, c. 1, § 4, et *Nat. q.*, III, 28, § 6.

au pouvoir de la lune, est d'autant plus fort ou plus faible que les eaux sont plus ou moins attirées par cet astre. D'où dépend l'intensité de cette attraction, plus grande dans les syzygies? Il n'en dit rien. Est-ce une attraction propre à la lune seule et s'exerçant seulement sur les eaux! Sans qu'il le dise, ses expressions le font penser. Cependant il dit que les marées les plus fortes ont lieu, quand une conjonction de la lune concourt avec un équinoxe. Peut-être donc, s'il s'était expliqué sur ce point, n'aurait-il pas refusé au soleil toute part dans le phénomène, à moins qu'il ne considérât cette influence de l'équinoxe comme purement météorologique.

Le voyageur Pythéas de Marseille (1), l'auteur du traité *Du monde* (2), le platonicien Favorinus d'Arles (3), l'astrologue chrétien auteur de l'*Hermippe* (4) et beaucoup d'autres auteurs (5) rangent les marées parmi les nombreux effets des actions occultes qu'on attribuait à la lune (6).

Arrivons aux auteurs qui ont essayé de définir

(1) Dans Stobée, *Appendix*, t. IV, p. 437 (Gaisford), et dans le faux Plutarque, *Op. des philos.*, III, 17.

(2) Ch. IV, dans les Œuvres d'Aristote, p. 396, col. 1 (Berlin).

(3) Dans Aulus Gellius, XIV, 1, §§ 3-4.

(4) II, 9, p. 41-42 (Bloch.)

(5) Voyez Pomponius Mela, III, 1, l. 21-25, p. 243-244 (Leyde, 1748, in-8°); Lucain, I, 414; X, 204 et 216-217; Silius Italicus, III, 45; S. Augustin, *Civ. D.*, V, 6; Dracontius, *Hexaëm*, v. 554 et suiv.; S. Sidoine Apollinaire, *Burgus Pontii Leontii*, v. 104-109; Claudien, *Sext. cons. Honorii*, v. 499, et *Cons. Mallii Theod.*, v. 107. Comparez Scipion Chiaramonti, *De universo*, XXIII, 22.

(6) Voyez ci-dessus, § 19.

l'action de la lune sur les mers. Suivant Posidonius, s'il fallait en croire Stobée (1), la lune serait cause des vents et par eux des marées. Ainsi Posidonius supposerait à tort, de même qu'Aristote et Héraclide de Pont (2), l'existence d'un rapport constant entre les marées et le souffle des vents. On conçoit qu'à la rigueur Posidonius pouvait croire qu'il expliquait ainsi la période diurne et la période mensuelle avec leurs modifications. Quant à la période annuelle, si peu constatée pour lui, il est probable qu'il ne cherchait pas à l'expliquer, à moins toutefois qu'il n'eût recours subsidiairement au soleil ou bien à une influence météorologique des saisons.

Comme nous l'avons vu (§§ 9 et 19), certains auteurs grecs et le géographe latin Pomponius Mela croyaient que la mer haussait et baissait simultanément sur tous ses rivages, et beaucoup de physiciens voulaient qu'elle rentrât pendant le reflux dans des cavernes souterraines. Mais d'autres voulaient que la lune augmentât temporairement par son influence la masse même des eaux marines. Pline (3) dit que *la lune enfante les eaux,* tandis que le soleil les dévore. Ptolémée (4) dit qu'elle *augmente* les eaux des fleuves; mais, quant aux mers, il dit seulement (5) que leurs mouvements se règlent sur

(1) *Appendix*, t. IV, p. 437 (Gaisford).

(2) Voyez ci-dessus, §§ 8 et 17.

(3) XX, 1, s. 1, n° 1, t. 3, p. 288 (Sillig.).

(4) *Quadripartitum*, I, 2, f. 1 v°, l. 13-14 (Nürnberg, 1535, in-4°). Comparez Proclus, *in Quadrip.*, I, 2, p. 4 (Leyde, 1635, in-18).

(5) *Quadrip.*, I, 2, f. 1 v°, l. 14-15, et II, f. 25 v°, l. 20-22. Comparez Proclus, II, 12 (13), p. 143.

son lever et son coucher, et qu'il y a un rapport entre ses phases, le flux et le reflux et les vents. En vain le scoliaste (1) conteste que, pour les eaux des fleuves, Ptolémée parle d'une *augmentation* produite par la lune. Le platonicien Lamprias, mis en scène par Plutarque (2), dit expressément que la lune, humide par nature, produit le flux de la mer en augmentant la quantité d'eau contenue dans l'Océan. Appliquant cette même théorie à la période mensuelle mal connue, saint Anastase-le-Sinaïte (3) dit que les eaux de la mer *croissent* comme le *corps de la lune*, c'est-à-dire comme la partie éclairée de son disque. Porphyre (4) en dit autant des fontaines et des euripes. Ne pouvant croire à cette *augmentation de la masse* des eaux par la lune, Marsile Ficin (5), au XV[e] siècle de notre ère, y substitua une dilatation, c'est-à-dire une *augmentation de volume* (6).

Cléomède (7) pense aussi que la lune est cause des marées; mais il assure qu'elle emprunte au soleil, avec sa lumière, le pouvoir de les produire. Il ne dit pas pourquoi la lumière directe du soleil est

(1) *In Quadrip.*, I, 2, p. 2-3 (Bâle, 1559, in-fol.).

(2) *Du visage dans la lune*, ch. xxv, n° 21.

(3) *Anag. contempl. in Hexaëm.*, IV (*Bibl. max. Patr.* t. IX, p. 875 A).

(4) *Introd. in Ptolemæi Quadrip.*, p. 183 (Bâle, 1559, in-fol.).

(5) *In Plotini Ennead*, II, lib. III, p. 119 (Bâle; 1580, in-fol.). Voyez aussi Resta, *De mari*, c. xiv.

(6) Scalberge Minière (*Sur les causes naturelles du flux et du reflux de la mer*, Chartres, 1680) combine avec l'opinion de Ficin l'idée d'une pression exercée sur l'Océan par le soleil.

(7) II, 1, p. 105, et II, 2, p. 120 (Bake).

moins puissante sur les mers que sa lumière réfléchie par la lune, et pourquoi la nouvelle lune, qui n'est pas du tout lumineuse, produit d'aussi fortes marées que la pleine lune.

Suivant saint Eustathe d'Antioche (1), l'époque sinon unique, du moins principale des marées est précisément celle de la nouvelle lune, et elles sont plus fortes quand il y a une éclipse de soleil, parce que la lune intercepte alors les rayons solaires, qui contrarient habituellement son action sur les mers. Rappelons-nous que, suivant Pline, la lune *enfante* les eaux et le soleil les *dévore*. Malheureusement les fortes marées de la pleine lune protestent contre l'explication de saint Eustathe, comme les fortes marées de la nouvelle lune contre l'explication de Cléomède et de saint Anastase.

Suivant Priscien de Lydie (2), Posidonius disait que le soleil soulève les vapeurs humides, mais les consume, tandis que la lune gonfle la mer en soulevant ces mêmes vapeurs sans avoir la chaleur nécessaire pour les consumer. Ce ne serait donc pas aux vents, comme Stobée nous l'a dit, mais à ces vapeurs soulevées par la lune, que Posidonius aurait attribué les gonflements périodiques de la mer. Cette explication des marées, reproduite par l'astrologue arabe Abu-Mashar (3) et modifiée par le moine Roger

(1) *In Hexaëm.*, *Biblioth. max. Patr.*, t. XXVII, p. 28 C.

(2) *Solutiones ad Chosroëm*, *Quæst.* VI, p. 570-572, à la suite de Plotin (Didot).

(3) Abu-Mashar-al-Balki, qu'on nomme vulgairement Albumazar, dans son *Introd. ad Astron.*, XI, 4-8, trad. lat. (Venise, 1506, in-4°) croit que c'est la chaleur émise par la lune qui agite les vapeurs de la mer.

Bacon (1), a trouvé de nombreux partisans jusqu'au milieu du XVII[e] siècle (2).

Suivant saint Basile (3) et saint Ambroise (4), la lune produit les marées en aspirant, puis en refoulant *par son souffle* les eaux de l'Océan.

Voilà bien des erreurs de fait et de théorie. Passons à une hypothèse toute différente, où pourtant la lune joue encore le principal rôle, et où le soleil n'en a aucun.

(1) Suivant Roger Bacon (*Opus majus*, p. 85-86 de Jebb, et *Epist. ad Clementem* V), le soleil et les étoiles sont sans action sur la mer, celles-ci parce que leurs rayons sont trop faibles, celui-là parce que les siens, trop forts, quelque obliques qu'ils soient, dégagent et consument tout de suite les vapeurs du fond de la mer. Au contraire, les rayons obliques de la lune à l'horizon, soulevant les vapeurs du fond de la mer sans avoir la force de les consumer, produisent le flux. Les rayons de la lune au méridien consument les vapeurs marines, et le reflux commence. Quant aux marées qui ont lieu pendant que la lune est sous l'horizon, Roger Bacon les explique par une prétendue réflexion des rayons lunaires qui vont frapper la concavité de la sphère des fixes ou de la neuvième sphère dépourvue d'astres.

(2) Voyez Contareni (*De elementis*, lib. XI), Raphaël Aversa (t. II, *Philos. quæst.* 42, sect. 7), Crescenzi (*Nauticæ Mediterraneæ* lib. III), Jérôme Borro d'Arezzo (*Dial. de fluxu et refluxu maris*, p. 125), le P. Cabée (*Meteor.*, lib. II, text. 6, quæst. 9), le P. Fournier (*Hydrographia*, IX, 8), le P. Kircher, *Magnes*, III, 4, p. 592-601 (Cologne, 1643, in-4°), Schyrle de Rheita (*Radius sidereomysticus*, IV, 3), et Riccioli (*Almag. nov.*, lib. IX, sect. 4, c. 14, § 42).

(3) *Hexaëm.*, VI, 11.

(4) *Hexaëm.*, IV, 7. Comparez saint Isidore de Séville, *De nat. rer.*, c. XL, p. 69 (G. Becker), et le traité *De imagine mundi* (*Bibl. max. Patr.*, t. XX, p. 972 B).

§ 22. *Explication par les rotations de la lune et de la terre.*

Séleucus de Babylone, astronome du second siècle avant notre ère, chaldéen de naissance, grec de nom et initié à la science grecque (1), admettait à titre de faits certains la rotation diurne de la terre sur son axe et sa révolution annuelle autour du soleil, proposées déjà par Aristarque de Samos, mais seulement à titre d'hypothèses (2). Comme nous l'avons vu (§§ 2 et 8), Séleucus niait que le phénomène des marées fût uniforme dans toutes les parties de l'Océan, et, suivant lui, ce phénomène, régulier lorsque la lune se trouvait dans le voisinage de l'équateur céleste, était plus ou moins irrégulier lorsque la lune s'écartait de ce cercle. Nous avons montré (§ 8) que ces deux assertions fausses étaient des conséquences exagérées d'observations vraies, qui avaient échappé aux observateurs antérieurs. Il nous reste à dire ici comment Séleucus concevait la cause de ce phénomène : Séleucus, dont la pensée a été mal comprise par Galilée, croyait avec raison, comme Galilée lui-même, que la rotation du globe terrestre et la rotation de la lune avaient lieu dans le même sens ; et de là Séleucus concluait, avec raison, que les parties des surfaces de ces deux astres tournées l'une vers l'autre devaient, précisément en vertu des rotations des deux corps dans le même sens, se mouvoir suivant des

(1) Voyez M. Sophus Ruge, *Der Chaldæer Seleucus*, p. 1-10 (Dresden, 1864, in-8°).

(2) Voyez mes *Études sur le Timée*, t. II, p. 127-129.

directions opposées (1). Il pensait que cette opposition des directions de mouvement des deux surfaces, en regard l'une de l'autre, devait produire dans l'air compris entre elles des courants alternatifs qui, frappant sur la mer Atlantique, y causaient le flux et le reflux. Ainsi Séleucus croyait, avec la plupart des anciens (2), que notre atmosphère s'étendait jusqu'à la lune et même au-delà. Malgré cette erreur antique, l'hypothèse de Séleucus ressemble beaucoup à celle de Galilée (3), de Césalpin (4) et de Wallis (5), d'après laquelle la cause principale des marées serait l'opposition de la rotation diurne de la terre et de sa révolution annuelle, et à l'hypothèse de Baliani (6) et de don Jacques Alexandre (7), qui expliquent les

(1) Voyez Stobée, *Appendix*, t. IV. p. 437-438 (Gaisford), et le faux Plutarque, III, 17. Ces deux auteurs disent que, suivant Séleucus, ces deux rotations *s'opposent* (ἀντικόπτειν) l'une à l'autre. Nous venons d'expliquer que cette opposition résulte précisément de ce que les deux rotations ont lieu dans le même sens. Galilée (*Systema cosmicum*, Dial. IV, p. 455-456, Elzévir, in-4°) a tort d'imputer à Séleucus l'erreur d'après laquelle la rotation de la lune aurait une direction contraire à celle de la rotation de la terre.

(2) Voyez Ideler, *Meteorol. vet. Gr. et Rom.*, c. 1, p. 18-19.

(3) *Syst. cosm.*, Dial. IV.

(4) *Quæst. peripatet.*, III, 5.

(5) *De æstu maris* (Op. t. II, p. 739-750, in-fol.)

(6) Cité par Riccioli, *Almag. nov.*, t. I, part. 1, lib. IV, c. 10, n° 3, p. 216, et part. 2, lib. IX, sect. 4, c. 15, p. 381, et combattu par Wallis, l. c., p. 742 et suiv.

(7) *Traité du flux et du reflux de la mer* (1726, in-12). Comparez Mairan, *Acad. des sciences*, 1727, in-4°, *Mém.*, p. 90 et suiv., *Hist.*, p. 162 et suiv.; le P. Aubert, *Mém. de Trévoux*, 1727, p. 2008, et La Lande, *Mém. de l'Acad. de Dijon*, t. II, p. 306.

marées à peu près comme Galilée, mais en faisant tourner la terre autour de la lune et celle-ci autour du soleil. L'hypothèse de Séleucus sur les marées a bien aussi quelque ressemblance avec celle de Descartes et de quelques autres savants (1), qui attribuent les marées à une pression exercée par la lune sur le tourbillon elliptique de la terre, et même avec l'hypothèse de César d'Arçons (2), qui explique les marées par une libration de la lune, et leur retard journalier par un repos de cette libration pendant quelque temps de chaque jour.

Non-seulement la vérité, mais la vraisemblance manque à toutes ces hypothèses. Il faut avouer que celle de Galilée, en particulier, donne beau jeu aux objections de Riccioli (3), adversaire du nouveau système du monde. Il faut avouer aussi que Galilée, qui critique si durement l'hypothèse de Séleucus sur les marées, sans le nommer, aurait dû se montrer plus indulgent pour une hypothèse qui ressemble

(1) Voyez Descartes, *Principes de la philosophie*, part. 4, §§ 49-52; Bernard Varen, *Geographia generalis*, I, 14, prop. 10-11, p. 174-181 (Armst., 1671, in-18); Rohault, *Tr. de physique*, part. II, ch. dernier, t. II, p. 140 et suiv. (1705, in-12); Louis Feuillée, *Journal d'observations faites en Amérique*, p. 578, 597 et 636; J.-A. Fabricius, *Théologie de l'eau*, II, 3, trad. fr., p. 298-303 (Paris, 1743, in-8°), et le P. Cavalleri, *Prix de l'Acad. des sciences*, 1740. Suivant le P. Honoré Fabri (*Physices* t. III, tr. VI, lib. III), l'élévation du niveau des mers résulterait de ce que l'atmosphère pèserait moins sur la surface des eaux sous le point de contact des sphères de la terre et de la lune.

(2) *Tr. du flux et du reflux de la mer* (Bordeaux, 1667).

(3) *Almag. nov.*, t. I, part. II, p. 377-380.

tant à la sienne, et dont l'auteur, près de 1800 ans avant lui, avait pensé comme lui et comme Copernic sur la constitution du système solaire.

§ 23. *Explications par les influences combinées de la lune et du soleil.*

Arrivons enfin aux auteurs anciens qui ont compris la nécessité d'adjoindre l'influence du soleil à celle de la lune, et qui ont considéré cette double influence comme la cause principale ou unique des marées.

Il semble, au premier abord, que cette explication aurait dû se présenter tout naturellement à tous ceux des physiciens anciens qui connaissaient la période diurne et la période mensuelle des marées, puisque la première période dépend des positions de la lune par rapport au méridien, et puisque la seconde dépend des positions de la lune par rapport au soleil. Mais, d'un côté, les stoïciens en général n'assignaient à la lune seule, ou bien à la lune et au soleil, qu'une influence régulatrice sur les marées, produites, suivant eux, par d'autres causes (§ 19), tandis qu'Aristote, Héraclide et peut-être Posidonius n'attribuaient à ces deux astres, ou à l'un d'entr'eux, une action directe que sur les vents, et attribuaient aux vents la production des marées (§§ 17 et 21); d'un autre côté, parmi les auteurs qui considéraient le flux et le reflux comme des effets d'une action directe de la lune sur les eaux marines, la plupart, comme Plutarque, Favorinus, Ptolémée, Porphyre, les auteurs

de l'*Hermippe* et du traité *Du monde*, se rendaient compte de la période mensuelle par une influence occulte des phases mêmes de la lune ou de sa position astrologique (§ 21), ou même, comme Macrobe (1), par les propriétés du nombre *sept* dans la série des jours de la lunaison. Par conséquent, aucun de tous ces auteurs n'a senti le besoin de recourir subsidiairement à une action directe du soleil lui-même. Il en est de même de ceux qui, comme Cléomède (2) et Galien (3), croyaient que toutes les influences merveilleuses attribuées par eux à la lune venaient d'une puissance qu'elle empruntait au soleil et qui était à son *maximum* dans les deux syzygies, à son *minimum* dans les deux *quadratures*. Quant à la période annuelle, elle était trop peu constatée pour faire sentir à beaucoup de physiciens la nécessité d'un rôle spécial du soleil dans les marées, et d'ailleurs ce rôle aurait pu ne leur paraître que très-indirect, s'ils avaient considéré cette période comme due à une influence exercée sur les marées par des circonstances atmosphériques attachées aux saisons.

Pline (4) et Manilius (5) sont les seuls auteurs anciens qui disent nettement que la lune et le soleil, simultanément et chacun pour leur part, causent directement le flux et le reflux. Ils ne s'expliquent pas

(1) *In Somn. Scip.*, I, 6, § 61, p. 49 (Janus).
(2) II, 1, p. 105, et II, 2, p. 120 (Bake).
(3) *Des jours critiques*, III, t. 8, p. 44 et suiv. (Éd. gr. de Bâle, in-fol.)
(4) II, 97, s. 99, n° 216, t. 1, p. 489 (Sillig).
(5) *Astron.*, II, 90-92.

davantage sur ce point, et ils ne nous font pas connaître les auteurs de cette hypothèse.

Cette opinion vraie de Pline et de Manilius, suivie par Albert-le-Grand (1) et par Duns Scott (2), combattue à tort par Pic de La Mirandole (3) comme entachée de superstition astrologique, maintenue par Frédéric Chrysogonus (4), par les Jésuites de Coïmbre (5) et plus tard par Képler (6), rejetée par Galilée (§ 21), soutenue contre lui par Riccioli (7), qui la gâte en voulant l'expliquer et en la combinant avec d'autres, puis abandonnée généralement pour celle de Descartes (§ 22) ou bien pour celle d'Abu-Mashar renouvelée (§ 21); cette opinion vraie, dis-je, a été établie d'une manière inébranlable par Newton et complétée dans ses développements par Bernouilli, Euler, Maclaurin, Boscovich, La Lande, Laplace et d'autres savants (8). Mais, sous la forme nouvelle que

(1) *De proprietatibus elementorum*, lib. I, tract. II, c. 5 et 6, p. 305-308, Op. t. V (Lyon, 1651, in-fol.).

(2) *Meteorol.*, lib. II, quæst. 2, art. 2, §§ 5 et 10, t. 3, part. I, p. 65 (Lyon, 1635, in-fol.).

(3) *Adversus astrologos*, III, 15.

(4) En 1527. Voyez Patrizzi, *Nov. de univ. philos.*, lib. XXVIII, et Rivinus (Bachmann), *De Venilia et Salacia*, diss. II, p. 747.

(5) *Meteorol.*, lib. II, tr. 8.

(6) *Comm. de motu Martis*, Introd., p. 8 (Prague, 1609, in-fol.), et *Epitome astronomiæ Copernicanæ*, p. 555 (Lintz, 1618, in-8°).

(7) *Almag. nov.*, t. I, part. II, lib. IX, sect. 4, c. 14, § 42, p. 377 (Bologne, 1651, in-fol.).

(8) Voyez Newton, *Philos. natur. principia math.* (1re éd., Londres, 1687), t. III, part. I, prop. 24, theor. 19, p. 122-131; part. II, prop. 36, probl. 17, p. 537-539, et prop. 37, probl. 18, p. 539-547 (éd. Lesueur et Jacquier, Genève, 1760, in-4°); Ber-

Newton et ses successeurs lui ont donnée, c'est à eux qu'elle appartient, et non à Pline et aux auteurs qui l'ont suivi. Car ce sont ces savants modernes, dont Newton est le chef, qui en ont fait une théorie vraiment scientifique, en l'appuyant sur la connaissance de la gravitation universelle et de ses lois, tandis que, pour les anciens, sans excepter Pline et Manilius, l'action de la lune ou du soleil sur les mers était une action spéciale et indéfinissable, ou bien une action définie, mais imaginaire, en tout cas une *cause occulte*, rebelle à toute loi précise et à tout calcul.

§ 24. *Insuffisance des observations et des théories des anciens sur les marées.*

Parmi les hypothèses antiques, dont nous venons de donner une énumération aussi complète que nous avons pu la faire, celles qui laissent de côté l'action de la lune et du soleil (§§ 17, 18, 19 et 22) sont impuissantes à expliquer les périodes du phénomène; il en est de même de celles qui n'ont recours qu'à l'un de ces deux astres (§§ 20 et 21); celles qui ne considèrent l'action de la lune et du soleil sur les mers que comme une cause secondaire et régulatrice (§§ 17

nouilli, Euler et Maclaurin, dans le *Recueil des prix de l'Académie des sciences*, 1740; le P. Boscovich, *De maris æstu* (Rome, 1746); La Lande, *Traité du flux et du reflux de la mer*, t. IV de son *Astronomie* (1781, in-4°), et Laplace, *Mécanique céleste* (1re éd., an VII), IV, 1-4, t. 2, p. 198-338, et XIII, 1-6, t. 5, p. 175-288 (Paris, 1825, in-4°). Comparez Montucla, *Hist. des mathém.*, part. V, liv. VI, §§ 11 et 12, t. 4, p. 286-300 (Paris, 1802, in-4°).

et 19), recourent inutilement à des causes principales imaginaires; celles qui invoquent l'action de la lune et du soleil comme cause soit unique, soit principale ou secondaire des marées (§§ 17, 19 et 23), auraient pu, sans le secours de la notion de la gravitation universelle et de ses lois, se prêter à une explication vague, mais du moins plausible, de la plupart des lois dès lors reconnues ou entrevues du phénomène des marées, savoir, de la période diurne, de la période mensuelle, et des modifications introduites par l'influence du périgée ou de l'apogée de la lune, du périhélie ou de l'aphélie de la terre et des déclinaisons de la lune et du soleil (§§ 8, 12, 13 et 14). Mais il ne paraît pas qu'aucun auteur ancien ait tiré de ces dernières hypothèses un si heureux parti.

Aucun auteur ancien ne nous dit que l'action du soleil s'ajoute à celle de la lune dans les syzygies et la combat dans les quadratures. Quand bien même les anciens auraient eu cette pensée, qui paraît leur avoir été tout-à-fait étrangère, il leur aurait été impossible de calculer et de prédire, comme on le fait de nos jours, l'intensité de chaque marée, sauf l'influence des causes accidentelles. En effet, puisqu'ils n'avaient pas défini l'action de la lune et du soleil sur la mer, ou bien l'avaient définie de la manière la plus erronée (1), puisqu'ils ne l'avaient pas rattachée,

(1) Les modernes, avant Newton, n'avaient pas été plus heureux. L'action de la lune sur les mers était magnétique suivant les Jésuites de Coïmbre (*Meteor.*, lib. II, tr. 8), Gilbert (*De magnete*, VI, 6) et Zanardi (*Commentarius cum quæstionibus ac dubiis in Physicam Aristotelis*, quæst. 30, Cologne, 1622, in-4°); cette action était sympathique suivant une des deux opinions de Képler sur les ma-

comme Newton l'a fait le premier, à une loi générale et précise de la nature, à celle de la gravitation proportionnelle aux masses et en raison inverse du carré des distances, il leur était impossible de savoir dans quelle proportion cette action dépendait des masses des corps qui l'exerçaient et de leurs distances à la terre. D'ailleurs, ces masses leur étaient inconnues, et ces distances ne leur furent jamais connues avec assez d'exactitude en ce qui concerne la lune, et encore beaucoup moins en ce qui concerne le soleil. Ils n'auraient donc pas pu faire la part de l'action de chacun de ces deux corps, ni par conséquent établir à ce sujet un calcul *à priori*. En effet, nous avons vu (§ 15) que leurs périodes de 8 ans et de 19 ans, pour le retour prétendu des marées semblables, les auraient trompés tant pour les intensités approximatives que pour les

rées (*Epitome Astronomiæ Copernicanæ*, p. 555); productrice de vapeurs au fond des mers, suivant Contareni, Aversa, Crescenzi, Borro, Cabée, Schyrle de Rheita, Kircher et Riccioli (cités § 21, en note); mais ce dernier admettait que le soleil avait part à cette action de la lune sur la mer, et que d'autres causes contribuaient à produire les marées. Isaac Vossius (cité § 20, en note) attribuait les marées au soleil seul, dont les rayons verticaux dilataient les eaux par la chaleur. J.-C. Scaliger (*De subtilitate ad Cardanum*, exerc. 52, p. 162, Lyon, 1615, in-12) hésitait entre une puissance magnétique de la lune sur les mers et une action spéciale des rayons solaires réfléchis par elle. Le chancelier Bacon (*Novum organum*, II, 36, et *Tract. de fluxu et refluxu maris*) présentait plusieurs hypothèses, entre autres celle de Gilbert, sans s'arrêter à aucune. Depuis Newton, à la fin du XVIIIe siècle, un physicien, traducteur et faiseur de romans, le comte de Tressan (*Essai sur le fluide électrique considéré comme agent universel*, Paris, 1786, 2 vol. in-8°) voulait que l'action de la lune sur les mers fût électrique.

heures précises, quand bien même ils auraient joint à ces périodes une connaissance négligée par eux, celle des *heures de port.*

En outre, certains faits très-frappants, que nous allons énumérer, doivent nécessairement être pris en considération dans la théorie des marées : pour les anciens, la plupart de ces faits étaient restés inexplicables.

1° C'est Newton qui, le premier, a expliqué d'une manière satisfaisante (1) pourquoi les passages de la lune et du soleil au méridien, au-dessous de l'horizon, produisent sur les mers le même effet que les culminations supérieures de ces astres. Pourtant il faut savoir gré à Pline (2) d'avoir tiré de l'identité inexpliquée de ces deux effets un argument contre ceux qui s'obstinaient à nier la sphéricité de la terre et le passage des astres au-dessous d'elle.

2° Pourquoi, en pleine mer, ou bien abstraction

(1) L'explication de Roger Bacon (§ 21, en note) et de Robert de Lincoln (dans Duns Scot, *Meteor.*, lib. II, q. 2, art. 2, § 6, t. III, part. I, p. 65, Lyon, 1635, in-fol.), tirée de la réflexion prétendue des rayons lunaires contre la huitième ou la neuvième sphère, l'explication de Gérard J. Vossius (*De origine et progressu idolatriæ*, lib. II, c. 69, p. 670), tirée de l'hypothèse d'après laquelle les mers des deux hémisphères communiqueraient par des cavernes souterraines, et l'explication d'Isaac Vossius (§ 20, en note), tirée des oscillations de la mer autour de son niveau moyen, sont loin d'être *satisfaisantes.* Les explications de Galilée, de Baliani et de Wallis (§ 22, en note) ne le sont pas non plus. Voyez Montucla, *Hist. des mathém.*, part. V, liv. VI, § 11, t. 4, p. 283-286. Riccioli (*Almag. nov.*, lib. IX, sect. 4, c. 14, § 42, t. 1, part. II, p. 377) avoue qu'il n'en connaît aucune qui soit acceptable.

(2) II, 97, s. 99, n° 214, t. I, p. 189-190 (Sillig).

faite de ces retards locaux qui constituent les *heures de port*, les *maxima* diurnes des marées ont-ils lieu quelques heures après les passages de la lune au méridien? Pourquoi les *maxima* mensuels ont-ils lieu un jour et demi après les syzygies, les *maxima* du périgée quelques jours après les passages de la lune à ce point, et les *maxima* annuels quelques jours, dit-on, après les équinoxes? Pline (1) croit qu'il faut un temps notable pour que l'action de la lune arrive jusqu'à la terre. Mais, si l'intervalle de temps entre le passage de la lune au méridien et la fin du flux en pleine mer était égal au temps que l'influence de la lune met à arriver à la terre, la durée du voyage de cette influence ne pourrait pas expliquer l'intervalle de temps beaucoup plus grand entre la syzygie et la plus forte marée correspondante. Les modernes ont dû chercher une explication plus plausible. Le retard quotidien de la fin du flux en pleine mer sur le passage de la lune au méridien peut résulter en partie de la lenteur avec laquelle le mouvement se transmet à la masse des mers. De plus, pour expliquer les retards de tous les *maxima* des marées sur les phénomènes astronomiques qui les causent, voici ce qu'on peut dire avec vraisemblance, en invoquant une comparaison bien naturelle. Le *maximum diurne* de la chaleur ne vient qu'environ deux heures après midi vrai, parce que, quelque temps encore après la culmination supérieure du soleil, la chaleur qui vient de cet astre au lieu d'observation surpasse, malgré sa diminution, celle qui se perd par le rayonnement

(1) II, 97, s. 99, n° 216, p. 190.

terrestre, et, pour une raison semblable, le *maximum annuel* de la chaleur ne vient, pour nos latitudes, que plus d'un mois après le solstice d'été. De même, les impulsions de plus en plus fortes qui sont imprimées à la mer pendant la partie croissante de chaque période produisent des oscillations quotidiennes qui croissent suivant une progression plus rapide que la progression des impulsions, parce que les effets de ces impulsions successives s'accumulent, comme s'accumuleraient les effets des impulsions qu'on imprimerait à un pendule suivant la même progression, et la croissance des oscillations dure encore après que la progression croissante des impulsions a cessé, jusqu'à ce que la dépense de force, causée par la résistance de la masse à mouvoir et par le frottement, l'emporte sur l'acquisition de force qui continue de résulter des impulsions décroissantes. Telle est la théorie de Newton (1) et d'Euler (2), à laquelle j'ai peine à renoncer, malgré la grande autorité scientifique de Laplace (3), qui explique les retards de tous les *maxima* des marées par une cause à laquelle Newton reconnaît seulement une grande part accessoire dans les retards des deux *maxima* quotidiens de l'élévation des eaux en pleine mer par rapport aux deux passages de la lune au méridien

(1) *Philos. nat. princ. math.*, t. III, part. 1, prop. 24, theor. 19, p. 123 et 128 (Ed. Lesueur et Jacquier, Genève, 1750, in-4°).

(2) *Inquisitio phys. in causam fluxus et refluxus maris*, §§ 73, 74, 97 et 104, p. 333-334, 351 et 355, à la suite de Newton, t. III, part. I, même édition.

(3) *Mécanique céleste*, XIII, 1, t. V, p. 159 et 178-179 (Paris, 1825, in-4°).

au-dessus et au-dessous de l'horizon, c'est-à-dire par la lenteur de la transmission du mouvement dans les grandes masses liquides.

3° D'où vient la différence des *heures de port*? Nous avons vu (§ 10) que les anciens se taisent sur cette question, et nous avons dit que la marée, qui marche régulièrement de l'est à l'ouest, a besoin de temps pour se transmettre, surtout dans les golfes et les détroits, du midi au nord, du nord au midi, ou de l'ouest à l'est, et même de l'est à l'ouest, quand les fonds offrent une résistance extraordinaire.

4° Les marées sont plus sensibles dans l'Océan que dans les mers intérieures. Pline (1) en indique la vraie cause, tirée de l'étendue de la masse liquide sur laquelle agissent la lune et le soleil (2).

5° Dans l'Océan même, la force des marées varie considérablement suivant les lieux. Nous avons vu que, parmi les anciens, quelques-uns invoquaient à ce sujet des causes sans efficacité. Par exemple, l'historien Timée et Solin alléguaient hors de propos les grands fleuves, dont l'écoulement intermittent, suivant eux, venait accroître deux fois par jour les eaux marines (§ 17). Solin alléguait aussi, sans plus de raison, la chaleur de certaines contrées, comme si cette chaleur avait pu gonfler la mer (§ 20). Pline (3),

(1) II, 97, s. 99, n° 217, p. 190-191.

(2) En cela, Pline a deviné mieux qu'Abu-Mashar (XI, 8), qui explique cette différence par la nature spéciale de ces mers, et que Patrizzi (*Nov. de univ. philos.*, lib. XXVIII), Casmann (*Quæst. marin.*, t. II, p. 296, Francfort, 1607), et Rivinus (*De Venilia et Salacia*), qui considèrent surtout la salure de la mer comme la condition de l'intensité du phénomène.

(3) II, 97, s. 99, n° 218, p. 191.

invoquant une comparaison plus ingénieuse que vraie et inspirée par l'hypothèse du vitalisme universel, disait que les marées étaient plus fortes sur les rivages qu'en pleine mer, de même que le pouls se fait mieux sentir aux extrémités des membres. Strabon (1) a été mieux inspiré : il faut dire, avec lui, que les eaux qui tendent à s'élever s'accumulent contre les rivages qui leur font obstacle et entre ceux qui les resserrent. Les anciens ignoraient que, dans les mers libres, la marée n'est que d'un mètre au plus sous l'équateur, et qu'elle va décroissant de l'équateur au pôle, où elle est nulle. C'est donc à la situation et à la configuration des rivages qu'il faut attribuer la force prodigieuse des marées de nos côtes de la Manche et des marées du nord de l'Angleterre, marées dont Pythéas a pourtant exagéré l'intensité, s'il est vrai qu'il les ait évaluées jusqu'à 80 coudées d'élévation (2).

6° D'autres causes locales, par exemple la profondeur grande ou petite des eaux, et l'état des fonds, qui résistent plus ou moins à la propagation du mou-

(1) III, 2, § 4, p. 142-143 (Casaubon). Voyez aussi Aristote, cité ci-dessus (§ 17). Comparez § 3.

(2) Voyez Pythéas dans Pline, II, 97, s. 99, n° 217, p. 191 (Sillig), et dans l'irlandais Dicuil, *De mensura orbis terræ*, VIII, 6, n° 4, p. 64 (Letronne). Lelewel (*Pytheas*, p. 29, trad. allem. de Straszewicz, Leipzig, 1838, in-8°) et Fuhr (*Pytheas*, p. 17, Darmstadt, 1842, in-4°) pensent qu'il y a là une erreur de chiffres, ou un malentendu de Pline, qui aura confondu une crue extraordinaire des eaux avec les marées ordinaires. M. Redslob (*Thulé*, 92-93, Leipzig, 1855, in-8°) croit que l'erreur appartient à Pythéas qui, n'ayant sans doute visité que le sud de l'île de Bretagne,

vement dans la masse liquide, peuvent exercer une influence notable sur l'intensité des marées. Cette influence, entrevue par Aristote (1), a fixé l'attention de Bède (2) et d'Abu-Mashar (3).

7° Des causes accidentelles, par exemple, des trombes, des vents, des tremblements de terre, peuvent quelquefois compliquer le phénomène du flux et du reflux de la mer (4). Nous avons vu (§§ 17 et 21) que, chez les anciens, Aristote, Héraclide de Pont et Posidonius avaient le tort de prêter aux vents soit le

et ayant vu avec surprise la force des marées de cette côte, aura cru qu'elles allaient augmentant vers le nord, et aura calculé qu'elles devaient atteindre 80 coudées au nord de l'Écosse. M. Bessell (*Ueber Pytheas*, II, p. 41-42, Gœttingen, 1858, in-8°) suppose que Pline a appliqué par distraction aux marées du nord des îles Britanniques, parmi lesquelles, d'après le témoignage de Strabon (II, 5, § 8, p. 114), Pythéas comptait l'Islande sous le nom de Thulé, la hauteur assignée par Pythéas aux éruptions d'eau chaude (*geysers*) de l'Islande, éruptions qui s'élèvent, en effet, jusqu'à 100 pieds. Disons plutôt que si Pythéas, mal interprété par Pline, a estimé à 80 coudées, non pas l'élévation du *niveau* de la marée haute, mais la hauteur à laquelle le flot de la marée montante *jaillit* contre les rochers des Orcades, il n'a pas exagéré. Voyez Buffon, *Théorie de la terre*, t. II, p. 97 (éd. Lacépède, 1819), et James Beeverel, *Délices de l'Écosse*, t. XVII, p. 1405 et 1421, cité par Bernardin de Saint-Pierre, *Études de la nature*, étude IV et note 9, t. I, p. 173 et 489 des Œuvres (éd. A. Martin, 1836, grand in-8°).

(1) Dans Strabon, III, 3, § 3, p. 153 (Casaubon).

(2) *Elem. philos.*, lib. III, Op. t. II, p. 222-223 (Cologne, 1612, in-fol.).

(3) XI, 8, trad. lat. (Venise, 1506, in-4°).

(4) La Lande (*Tr. du flux et du reflux*, *Astron.*, t. IV, p. 10 et suiv., Paris, 1781, in-4°) a calculé l'influence que le vent peut exercer sur les marées.

rôle principal, soit un rôle important et perpétuel dans la production régulière du phénomène lui-même. Végèce (1), au contraire, a remarqué avec raison que le flux et le reflux peuvent avoir lieu contre le vent. Bède (2) et Abu-Mashar (3) assignent aux vents leur place véritable parmi les causes accidentelles, qui peuvent modifier les résultats ordinaires des lois des marées.

En résumé, les anciens ont eu, sur le flux et le reflux de la mer, des observations nombreuses et variées, mais trop peu précises, et même tout-à-fait insuffisantes sur plusieurs points, notamment sur les différences locales qui constituent les *heures de port*. Rien n'indique qu'ils aient jamais essayé de mesurer exactement et d'une manière suivie les variations périodiques du niveau des mers, et de prendre des moyennes entre les résultats d'observations très-nombreuses faites en un même lieu en des circonstances semblables entre elles pour les positions de la lune et du soleil. Tel aurait été cependant le seul moyen d'éliminer l'influence perturbatrice des causes accidentelles, et de trouver *expérimentalement* les lois exactes du phénomène, lois dont la détermination *à priori* a été impossible jusqu'à la grande découverte de Newton. Ils ont eu, pour l'explication des marées, des hypothèses très-variées, dont une est vraie au fond. Mais ils ne l'ont pas développée; ils n'ont pas pu l'élever à la hauteur d'une théorie scientifique,

(1) *Instit. rei milit.*, V, 12.
(2) *De rat. temp.*, c. 27.
(3) XI, 4-8, trad. lat. (Venise, 1506, in-4°).

parce qu'ils n'ont pas pu la rattacher à une loi générale de la nature, et, par suite, ils n'ont pas pu en déduire l'explication et la prévision des détails du phénomène, de manière à pouvoir les calculer d'avance. Du reste, ni Descartes, ni Galilée, ni aucun savant moderne avant Newton, n'a réussi beaucoup mieux que les anciens dans la théorie des marées. Newton a ouvert la voie véritable.

Nous avons vu qu'au moyen-âge les notions de Pline sur les marées s'étaient conservées en Occident avec diverses modifications, et qu'elles y avaient donné lieu à diverses théories. Mais, dans l'Empire byzantin, toute notion des marées de l'Océan semble avoir disparu. L'oracle du VIII[e] siècle en Orient, saint Jean de Damas, n'en avait dit rien, et Aristote, l'autre grande autorité, n'y avait fait que des allusions fugitives (§§ 1, 2, 8 et 17). Au XIII[e] siècle, George de Chypre, moine et ensuite patriarche de Constantinople sous le nom de Grégoire, compose un *Éloge de la mer ou traité de la nature de l'eau en général* (1) : il y est question de l'immense et infranchissable Océan qui entoure toute la terre (2) ; mais il n'y est nullement question des marées. En ce même siècle, le savant moine Nicéphore Blemmide compose un traité de *physique* (3), dont le chapitre XVI est intitulé : *De la*

(1) *Patrologiæ græcæ* tomus CXLII, colonnes 433-444 (Paris, 1865, gr. in-8°, Migne).

(2) Colonnes 435-438.

(3) *Epitomes Isagogicæ* lib. II, *Epitome physica*, colonnes 1022-1320, *Patrologiæ græcæ* tomus CXLII (Migne). Les chap. II-XVII en latin ont été imprimés à tort sous le nom de saint Jean de Damas, dans les trois éditions que Jacques de Billy a données de ses Œuvres.



mer ; les courants alternatifs des euripes de la Méditerranée y sont mentionnés (1) ; mais sur les marées il n'y a pas un mot.

II.

THÉORIES DES ANCIENS SUR QUELQUES PHÉNOMÈNES QU'ON CROYAIT LIÉS AUX MARÉES.

Nous avons vu (§§ 6 et 7) que les anciens rattachaient aux marées les courants observés dans les détroits, les crues et les baisses journalières de certaines sources. Sur ces deux ordres de faits, nous avons exposé leurs observations réelles ou prétendues. Il nous reste à faire connaître les faibles et rares tentatives qu'ils ont faites pour les expliquer.

§ 25. *Théorie des euripes.*

Quoique les anciens se soient beaucoup préoccupés des *euripes,* c'est-à-dire des courants observés dans les détroits, très-peu d'entre eux ont osé hasarder une théorie sur ce sujet difficile. Mais, qu'Aristote se soit noyé dans l'euripe de Chalcis, par désespoir de n'avoir pu pénétrer la cause de ses mouvements, c'est là une fable qu'on rencontre pour la première fois dans les scolies grecques sur saint Grégoire de Nazianze, et dont l'origine se trouve dans deux ré-

(1) Chap. XVI, § 3, colonne 1157 (Migne).

cits, erronés et mal compris, de saint Grégoire et de saint Justin (1).

Comme nous l'avons vu (§ 6), Aristote et d'autres auteurs admettaient que la Méditerranée, grossie par les tributs des fleuves, avait un mouvement habituel et dominant, du Pont-Euxin à l'Océan, par les détroits de Byzance et de Gadès, avec un balancement, par lequel Alexandre d'Égée expliquait les mouvements rétrogrades, légers suivant lui, des euripes; Olympiodore assignait aux vents la cause des mouvements rétrogrades de l'euripe de Chalcédoine; d'autres auteurs attribuaient à chaque euripe des périodes de mouvement alternatif où les propriétés du nombre sacré *sept* jouaient un grand rôle. D'autres prétendaient faire coïncider les mouvements des euripes avec les marées, qui sont en effet quelquefois observables dans les détroits de la Méditerranée, et ils se croyaient ainsi autorisés à appliquer aux euripes leurs hypothèses sur les causes du flux et du reflux de la mer. Ératosthène admettait cette coïncidence, au moins pour l'euripe de Sicile. Nous avons vu (§ 8) qu'il connaissait la période diurne des marées, mais qu'il en niait l'universalité dans l'Océan. Nous ignorons s'il avait une hypothèse à lui sur les causes du flux

(1) Voyez saint Grégoire de Naz., *Contre Julien*, p. 279 (Morel), et saint Justin, *Exhortation aux Grecs*, p. 33 (Bened.). Comparez Eustathe, sur Denys, *Périég.*, v. 475. Ces auteurs disent seulement qu'Aristote mourut de chagrin de n'avoir pu pénétrer ce mystère. Obligé de se réfugier d'Athènes à Chalcis, Aristote y mourut d'une maladie d'estomac. Voyez Apollodore dans Diogène de L., V, 10 Denys d'Halycarnasse, 1re *Lettre à Ammæus*, ch. 5, et Censorin, *De die natali*, c. XIV, p. 71-72 (Havercamp).

et du reflux, et comment il conciliait son opinion sur l'euripe de Sicile avec son hypothèse, bien connue, sur la cause des euripes en général : suivant son système sur la distribution des eaux à la surface du globe, les mers différentes qui communiquent entre elles, et les portions d'une même mer, devaient avoir perpétuellement des niveaux différents ; en conséquence, il disait qu'un courant intermittent, de la mer la plus haute à la mer la plus basse, s'établissait par les détroits et constituait les euripes (1). Strabon ajoute que, suivant l'hypothèse d'Ératosthène, la différence des niveaux subsistant toujours dans le même sens, l'écoulement devrait avoir lieu toujours dans le même sens pour chacun des euripes. L'objection paraît bien fondée. Mais Strabon la gâte en l'exagérant, lorsqu'il prétend conclure du principe d'Archimède que toute différence de niveau, même temporaire, est impossible entre deux mers unies par un détroit. Il ne voit pas que l'action des vents peut élever le niveau des eaux d'un côté du détroit vers lequel elle les pousse, pendant qu'elle l'abaisse de l'autre côté, et qu'ensuite, la cause de cette différence de niveau ayant cessé, l'équilibre doit tendre à se rétablir. Le cours des euripes doit donc, en général, comme le disent Tite-Live et Pausanias (2), être tantôt dans un sens, tantôt dans l'autre, et être irrégulier, de même que les variations des vents, qui le produisent. Quand cette cause de mouvement n'existe qu'à un faible degré, et surtout quand en

(1) Voyez Strabon, I, 3, § 11, p. 54-55 (Casaubon).
(2) Cités plus haut, § 6.

même temps les attractions de la lune et du soleil concourent à produire leur effet le plus puissant, les petites marées de la Méditerranée peuvent devenir sensibles dans les détroits, de même que dans le fond des golfes de cette mer : voilà ce qui peut expliquer l'opinion de certains auteurs anciens qui admettent la coïncidence des mouvements des euripes avec le flux et le reflux de l'Océan. En effet, des observations modernes faites au détroit de Négrepont (1) semblent prouver que, dans les syzygies, ce détroit présente chaque jour deux marées régulières plus ou moins troublées par des mouvements accidentels, tandis que, dans les quadratures, les marées étant trop faibles dans ce détroit, on y voit se manifester à leur place ces mouvements accidentels qui peuvent changer de direction plusieurs fois en un jour.

Quant au détroit du Bosphore, par lequel le trop plein de la mer Noire s'écoule dans la Méditerranée, et quant au détroit de Gibraltar, par lequel, au contraire, les eaux de l'Océan viennent empêcher l'abaissement de niveau que l'évaporation ferait subir à cette mer, les marées sont très-sensibles dans ce dernier détroit, et les causes accidentelles agissent

(1) Voyez Resta, Traité 1, *De mari*, qui cite des observations faites sur les lieux; Paul Lucas, *Voyage dans la Grèce*, 1714, t. I, p. 220, et les observations du P. Babin, publiées par Spon, *Voyage d'Italie, de Dalmatie, de Grèce et du Levant*, VI[e] livre, t. II, p. 190-201, éd. de Lahaye (1724, 2 vol. in-12). Comparez Hartsœker, dans le *Journal des Savants*, janvier 1728, p. 51 et suiv., et *Cours de physique*, t. II, p. 119, et J.-A. Fabricius, *Théologie de l'eau*, trad. fr., p. 310-315 (Paris, 1743, in-8°).

dans l'un et dans l'autre, mais sans pouvoir suspendre le courant dominant (1).

§ 26. *Théorie des crues et des baisses journalières de certaines sources.*

Nous avons dit (§ 7) que, suivant la croyance des anciens, certaines fontaines et certains puits voisins de la mer avaient des crues et des baisses dont les périodes s'accordaient avec celles du flux et du reflux de la mer, ou bien étaient inverses. Or, le rapport direct des crues de certaines fontaines avec les marées a été constaté dans les temps modernes, et M. Arago (2) en a donné une explication hydrodynamique pleinement satisfaisante. Quant au rapport inverse, dont l'explication serait bien difficile, mais dont la réalité est plus que douteuse, c'est précisément le seul pour lequel nous trouvions chez les anciens une tentative d'explication.

Polybe, adoptant le vitalisme universel des stoïciens (§ 20), croyait sans doute que la respiration du globe terrestre, expliquant les marées, expliquait du même coup les phénomènes des fontaines dont les crues coïncidaient avec le flux, et les baisses avec le reflux. Mais le rapport inverse lui paraissait mériter une explication spéciale. Il disait (3) qu'une fontaine de Gadès était basse pendant la haute mer, parce qu'alors

(1) Voyez ci-dessus, § 6.

(2) *Sur les puits forés*, etc. (*Notices scientifiques*, t. III, p. 311-314).

(3) Dans Strabon, III, 5, § 7, p. 172 (Casaubon).

le souffle de la respiration de la terre, sortant avec plus de peine sous les flots qui avaient envahi le rivage, se trouvait en partie refoulé à l'intérieur et bouchait les conduits souterrains de la source, tandis que, pendant la basse mer, ce même souffle, sortant librement du rivage laissé à sec, permettait aux eaux souterraines de remonter dans le bassin de la fontaine. Artémidore opposait à cette hypothèse de Polybe une autre hypothèse, que Strabon (1) n'a pas jugé à propos de nous faire connaître. Mais Strabon (2) lui-même, qui a l'indulgence de trouver celle de Polybe assez vraisemblable, en propose cependant deux autres. D'après la première, pendant la haute mer, les conduits ascendants de la fontaine, humectés extérieurement par l'eau salée, se rétréciraient. D'après la seconde, ces conduits communiqueraient avec ceux de la respiration sous-marine ; de sorte que, pendant l'expiration, qui produit le flux de la mer, les eaux de la fontaine descendraient par leurs canaux vers le fond de la mer, et pendant l'aspiration, qui produit le flux, elles seraient chassées vers la surface de la terre et rempliraient leur bassin.

Ce sont là, comme on voit, des applications assez ingénieuses d'une fausse théorie des marées à l'interprétation d'un fait que Posidonius, qui avait vu la fontaine merveilleuse, avait probablement raison de déclarer imaginaire (3).

(1) III, 5, § 7, p. 172.
(2) III, 5, § 7, p. 173.
(3) Voyez ci-dessus, § 7.

POST-SCRIPTUM.

J'ai dit (§ 1) qu'aucune autorité n'appuie l'explication citée par saint Augustin, et d'après laquelle les déesses romaines Venilia et Salacia auraient représenté le flux et le reflux de la mer. Cependant, saint Augustin semble indiquer que cette explication est de Varron, qui pouvait l'avoir donnée dans son ouvrage *Sur les choses divines*, quoique, plus prudent et mieux inspiré dans son traité *Sur la langue latine* (V, 72), il se soit contenté de rapprocher le mot *Venilia* du mot *venire* et du mot *ventus* dans le sens de *vent favorable*, et le mot *Salacia* du mot *salum*, *mer agitée* (Comparez le mot grec σάλος).



NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

M. ROBERGE,

MEMBRE HONORAIRE DE L'ACADÉMIE.

PAR M. J. MORIÈRE,

Professeur à la Faculté des Sciences de Caen, membre titulaire.



L'Académie de Caen perdait naguères un de ses membres les plus dignes et les plus dévoués ; notre ville, un de ses citoyens les plus estimables; la botanique, un des hommes qui la cultivaient avec le plus de zèle et de succès.

Roberge (Michel-Robert), dont je veux vous entretenir quelques instants, naquit à St-Ouen du Mesnil-Oger (Calvados), de parents qui n'avaient pas été favorisés sous le rapport de la fortune : aussi, dut-il songer à terminer ses études le plus promptement possible, et à embrasser une carrière honorable qui lui permît de se suffire à lui-même, tout en rendant à la société les services qu'elle est en droit d'exiger de chacun de ses membres.

Le jeune Roberge songea d'abord à la profession d'avocat, et nous le voyons de bonne heure licencié en Droit, et plus tard juge de paix du canton de Creully ; mais il quitta bientôt le Code pour l'enseignement, qui était sa véritable voie.

Comme professeur de littérature, d'histoire et de géographie, notre compatriote fut un homme véritablement remarquable, et les leçons aussi profitables qu'attrayantes qu'il donna pendant de longues années, dans plusieurs pensionnats de demoiselles de la ville de Caen, ont formé l'esprit et développé l'intelligence de plus d'une jeune personne qui, devenue aujourd'hui mère de famille, se souvient avec bonheur et reconnaissance d'avoir eu M. Roberge pour maître. La variété et l'étendue de ses connaissances, la clarté de son exposition, la simplicité et le charme de sa diction, les anecdotes ingénieuses dont il savait parsemer ses récits, expliquent les efforts des maîtresses de pension pour s'attacher un tel professeur, et l'impatience avec laquelle ses leçons étaient attendues par ses élèves.

Ne partageant ni l'enthousiasme des uns, ni le mépris des autres pour la méthode Jacotot, M. Roberge étudia avec soin cette méthode, et il trouva que, sans être exempte de reproches, elle présentait de grands avantages.

M. Jacotot avait choisi le *Télémaque* pour base de son système ; M. Roberge voulut s'assurer si le choix du livre était indifférent pour la méthode, comme l'annonçait l'auteur, et si, appliquée à une tragédie de Racine, elle donnerait les mêmes résultats qu'avec l'immortel ouvrage de Fénelon.

Le livre que M. Roberge publia en 1830, sous ce titre : *La Méthode Jacotot appliquée à la tragédie d'Athalie pour l'étude de la langue française*, fut accueillie avec faveur, et dut exercer une heureuse influence sur son enseignement.

Dans la préface, l'auteur nous donne une preuve de sa modestie et fait voir que les bienfaits de l'éducation ont été une des grandes préoccupations de sa vie :

« Si ce travail, dit M. Roberge, renferme quelque « chose d'utile, il appartient à M. Jacotot que j'ai « presque suivi pas à pas. Ce que je dois craindre, « c'est d'avoir été, par ignorance, un interprète « infidèle de ses principes. Au reste, j'aurai atteint « mon but, si, en lisant ce petit traité, un père, une « mère se persuadent qu'ils sont capables de com- « muniquer à leurs enfants les bienfaits de l'éduca- « tion ; si le jeune homme dont les études ont été « négligées ou incomplètes vient à reconnaître qu'il « ne tient qu'à lui de réparer ce malheur, et qu'il « peut se doter lui-même de la plus précieuse des « acquisitions, celle de la science. »

Il y avait dans M. Roberge, non-seulement un professeur émérite, mais encore un littérateur que l'Académie sut distinguer et qu'elle fit entrer de bonne heure dans ses rangs. Pendant plusieurs années, avant qu'une perte cruelle et une excessive sensibilité l'eussent jeté dans la solitude, il fut l'un des membres les plus assidus de vos séances, l'un de ceux qui prirent la part la plus active et la plus utile à vos paisibles discussions. Il vous lisait fréquemment des poésies élégantes, d'une douce morale, qu'il n'avait pas voulu laisser imprimer dans vos *Mémoires ;* mais quelques-unes de ces pièces ayant été retrouvées après sa mort, des mains pieuses ont cru devoir les réunir en une brochure qui a été tirée à un petit nombre d'exemplaires et adressée

aux amis de l'auteur. Je choisis, au hasard, une pièce dans ce recueil pour vous donner une idée de la manière de faire de notre poète.

Le Départ pour l'école.

Pars, mon fils; je veux à l'école
Que tu sois toujours le premier.
Ne dis rien à la pauvre folle,
Et prends garde au chien du fermier.

Préviens, par un salut honnête,
Tous ceux que tu rencontreras :
Un sourire, un signe de tête
Font plaisir, et ne coûtent pas.

Si quelque indigent, l'œil humide,
Vient à passer dans ton chemin,
Approche, et, d'une main timide,
Glisse-lui ce sou dans la main.

En traversant le cimetière,
Ne chante pas; mais au bon Dieu
Adresse une courte prière
Pour ceux qui dorment en ce lieu.

Ce pain, ces deux pommes, j'espère,
Sont plus qu'assez pour ton dîner;
Mais j'ai pensé que quelque mère
A son fils n'en saurait donner.

Si tu parviens à bien comprendre
Ta leçon, comme l'autre jour,
Ce que ton maître va t'apprendre,
Tu me l'apprendras à ton tour.

Surtout sois modeste et sincère;
Sans cela le reste n'est rien.
Travaille au bonheur de ta mère,
Le Ciel se chargera du tien.

L'Académie de Caen ayant mis au concours, en 1842, l'éloge de notre illustre et infortuné compatriote Dumont-d'Urville, M. Roberge obtint sur de nombreux concurrents le prix proposé par un homme que l'on a peut-être trop vite oublié, et qui avait mérité pendant sa vie le nom de Mécène de la cité (1). Le rapporteur de ce concours, M. Massot, s'exprime ainsi en parlant du travail de M. Roberge :

« La narration est claire, attachante, pleine de « sensibilité. Il y a, dans la manière de l'auteur, « quelque chose de contenu, d'égal, de réservé. C'est « de la simplicité et du bon goût tout à la fois. Sans « doute, on y pourrait désirer plus d'énergie, plus de « chaleur ; mais qui sait si l'œuvre n'y perdrait pas « un peu de cette grâce facile qui en fait le charme « et le principal mérite ? »

Le mémoire couronné, qui fait aujourd'hui l'ornement d'un de vos volumes, se termine par le paragraphe suivant que je vous demande la permission de rappeler :

« Dumont-d'Urville n'est pas descendu tout entier « dans la tombe. Sa renommée lui survit, renommée « sans tache et fondée sur les titres les plus du« rables. Il n'a point pris part à ces luttes sanglantes, « où le courage n'est souvent que de la fureur ; la « gloire, que le triste fruit du carnage et de la dé« vastation. Vouée aux progrès de l'intelligence, son « âme intrépide a poursuivi, à travers mille dangers, « le triomphe des lumières, et il n'a fait de conquêtes « qu'au profit de l'humanité. Il a éclairé aux naviga-

(1) M. Pierre-Aimé Lair.

« teurs la route des mers et leur en a signalé les « écueils. En retrouvant ses traces sur des plages « lointaines, ils ne pourront songer à lui sans atten- « drissement. Le globe s'est agrandi devant ses pas, « et les découvertes qu'il y a faites sont chargées de « perpétuer, avec son nom, le nom de ceux qui lui « étaient chers. Il a jeté un jour nouveau sur les « peuples de l'Océanie, et assigné des bases natu- « relles à la géographie de cette partie du monde. « Nos musées se sont enrichis de ses périlleuses re- « cherches : la Vénus de Milo, les débris du naufrage « de La Pérouse, tant d'espèces inconnues dont lui « sont redevables les trois règnes de la nature, ap- « prendront à la postérité la plus reculée quels furent « son zèle, son activité, son dévouement. Que dis-je ? « L'avenir est déjà commencé pour lui : partout on « proclame ses services, on rend hommage à sa mé- « moire, on lui prépare des honneurs. Un genre de « végétaux lui a été dédié ; Paris va élever un mau- « solée à ses cendres, et sa ville natale consacrer « son berceau par un monument, comme pour lui « renvoyer le reflet de la gloire qu'il a répandue sur « elle. Une Académie, dont il était le correspondant, « a ouvert un concours pour son éloge. L'honorable « citoyen qui la préside a voulu donner ce dernier « témoignage d'intérêt et de considération à celui « dont il fut l'ami. C'est la vertu demandant des cou- « ronnes pour le génie. Dumont-d'Urville a parcouru « une carrière de travaux, de fatigues et de périls, « semée de chagrins et terminée par la fin la plus « déplorable ; mais il aimait la gloire et il savait qu'il « l'enchaînerait à son nom. La gloire est sa récom-

« pense : le Calvados le comptera toujours parmi ses « plus belles illustrations ; la France, parmi ses plus « hardis navigateurs ; la science, parmi ses inter- « prètes les plus fidèles et les plus courageux. »

Ce style pur et correct se remarque dans l'ensemble du mémoire, dont plusieurs passages ne manquent ni de fermeté, ni de vigueur de ton.

Dans le passage suivant, tiré de son *Éloge de Linné*, vous remarquerez les mêmes qualités et un parallèle très-vrai et très-bien touché entre le plus grand naturaliste de l'antiquité et l'illustre Suédois :

« De tous les naturalistes anciens et modernes, il « n'en est point, si l'on excepte Pline, qui eût tra- « vaillé sur un plan aussi vaste que Linné. Mais les « ouvrages du premier, quoique remplis d'une foule « de connaissances précieuses, ont été bien moins « utiles à la science que ceux du second, dans les- « quels ces connaissances sont digérées et rangées « dans l'ordre le plus propre à les faire ressortir. « L'un, riche et varié comme la nature, étincelle de « beautés, mais ces beautés sont isolées et aucun fil « ne les lie ; l'autre, exact et méthodique, marche « pas à pas, comme l'esprit humain ; le naturaliste « latin dessine des tableaux à grands traits ; le natu- « raliste suédois, entrant dans les plus petits détails, « fait des portraits d'une ressemblance frappante ; « Pline est le poète de la nature, Linné en est l'his- « torien. »

J'ai cherché à vous montrer le professeur et le littérateur, je vais maintenant vous mettre à même d'apprécier le botaniste.

En 1823, lorsqu'un homme qui s'est toujours

préoccupé des moyens de se rendre utile à son pays, et dont non-seulement la Normandie a le droit d'être fière, mais qui est encore revendiqué par tout le monde savant (1), songea à réunir les personnes qui s'adonnaient à l'étude des sciences naturelles dans notre province, M. Roberge fut un des membres fondateurs de cette nouvelle Société, et il fut appelé le premier à la dignité de président. C'est qu'en effet, on ne pouvait choisir un homme plus capable que M. Roberge de faire ressortir les avantages d'une Compagnie ayant pour but d'étudier, de décrire, de classer et d'appliquer les productions naturelles de notre pays.

Les volumes de la Société Linnéenne contiennent les éloges historiques de Linné et de Tournefort, dans lesquels, tout en faisant la biographie de ces deux maîtres de la science, M. Roberge trouve le moyen de donner aux jeunes botanistes des conseils paternels et de vanter les délices de l'étude de la nature : « Le premier fruit que vous retirerez de « l'étude des sciences naturelles, leur dit-il, sera « une foule de jouissances particulières qui accom« pagnent toujours la contemplation de la nature « et l'examen des phénomènes qu'elle présente. « Elle occupe l'esprit de tout ce qu'il y a de beau, « de grand, d'admirable dans la sphère de ses ou« vrages. »

Mais notre regretté collègue ne se borna pas à donner des conseils aux jeunes gens qui voulaient aborder l'étude de l'histoire naturelle : il cultiva lui-

(1) M. de Caumont.

même avec le plus grand succès certaines branches de la botanique.

Les personnes qui s'occupent de cette science n'ont pas oublié qu'il entreprit, en collaboration avec mon honorable prédécesseur à la Faculté des sciences, la publication des *Algues de la Normandie*, de ces plantes admirables qui vivent au fond de la mer ou des eaux douces et sont, pour ainsi dire, la palette où le Créateur a étalé ses plus brillantes couleurs, en en graduant admirablement les nuances. Les premiers fascicules du vaste et précieux travail entrepris par MM. Chauvin et Roberge ont seuls paru, mais ils ont suffi pour nous faire apprécier les hydrophites de notre contrée, et pour servir de point de départ à d'autres publications de même genre, qui ne feront jamais oublier celle qui fraya le chemin et qui sera toujours un des plus beaux modèles à suivre.

Plus tard, M. Roberge dirigea plus particulièrement ses études sur les petites espèces de champignons, — sur ces espèces microscopiques qui n'avaient été que peu examinées jusqu'alors, et qui offraient à sa patience, à son talent d'observateur et à son exactitude de descripteur un vaste champ qui fut exploré avec succès. Les fascicules de M. Desmazières, où le nom de notre compatriote revient presque à chaque page, sont là pour prouver toute la part que prit M. Roberge à la publication de cet important ouvrage, tout en enrichissant la science d'espèces nouvelles ou peu connues.

Les loisirs que lui laissaient les jours de congé étaient consacrés à des excursions botaniques aux environs de Caen, et surtout dans le parc de Lébisey

où, non-seulement il admirait la vigoureuse végétation des arbres rares plantés par M. de Magneville, et conservés religieusement par son petit-fils, M. du Moncel, mais où il fit encore ses découvertes les plus précieuses en cryptogamie. Pour lui, rien n'était plus curieux que ce monde des infiniment-petits, et ses yeux, armés d'un microscope ou d'une loupe, étudiaient plus particulièrement la famille des Hypoxylées (1); les organes dont il découvrait la conformation, les moyens si variés employés par la nature pour faire atteindre à la plante le double but de tout être vivant: conservation de l'individu et propagation de l'espèce; tant de mystères qui lui étaient dévoilés par l'étude attentive des objets qu'il avait recueillis, lui faisaient souvent répéter ces paroles qui étaient familières également à un illustre cryptogamiste que la science vient de perdre (2): *Deus maximus in minimis*.

Marié en 1838 à une femme qui lui fit connaître toutes les douceurs du foyer domestique, il ne put jouir de ce bonheur pendant de longues années; sa chère compagne lui fut enlevée en 1850. M. Roberge eut encore recours à l'étude des œuvres du Créateur, pour calmer les douleurs que lui faisait éprouver cette perte.

Aussi Dieu, dans sa miséricorde, lui accorda-t-il

(1) Une liste des Hypoxylées, Mucédinées et Urédinées trouvées par notre collègue dans le Calvados, et particulièrement aux environs de Caen, — liste que j'ai pu former en dépouillant les notes laissées par M. Roberge, sera prochainement imprimée dans le *Bulletin* de la Société Linnéenne de Normandie.

(2) Montagne.

la consolation la plus douce qu'il pût lui donner, en permettant que, dans les dernières années de sa vie, une nièce affectueuse lui prodiguât les soins que le père le plus aimé peut attendre de la fille la plus dévouée. Ses forces ne lui permettaient plus de se livrer aux fonctions de professeur, ni de faire des excursions botaniques ; mais il aimait encore, accompagné de cette nièce, j'allais dire de cette fille chérie, à parcourir les serres et le jardin botanique de la ville de Caen où il retrouvait d'anciennes connaissances et en faisait quelquefois de nouvelles. — Il se plaisait encore à parcourir son herbier et à faire jouir des richesses qu'il avait récoltées les botanistes qui en manifestaient le désir. Doué de cette sûreté de coup-d'œil que l'exercice rend plus remarquable, mais que la nature seule sait donner à un degré élevé, il élucidait les questions les plus litigieuses sur la détermination des espèces, avec une rectitude qui avait rendu proverbiales ses connaissances en ce genre.

Avec cet esprit d'observation qui lui était particulier, combien de notes utiles, combien de remarques critiques précieuses n'aurait-il pas fournies pour notre flore normande, si, moins insoucieux de la renommée, il avait demandé à la botanique autre chose que ces jouissances qui rendaient si délicieux les moments qu'il y consacrait !

Vous entretiendrai-je maintenant de l'homme privé ? N'a-t-on pas été à même de juger la générosité de son cœur, lorsqu'il offrit l'hospitalité la plus cordiale et la plus désintéressée au conservateur du Jardin-des-Plantes, dont l'habitation et le mobilier venaient

d'être dévorés par les flammes? M. Herment trouva chez cet ami véritable les soins les plus touchants pendant la maladie qui nous l'a enlevé, et quelques mois après, le fils de M. Herment, revenu d'un long et pénible voyage qui avait altéré sa santé, reprenait dans l'affection de cette excellente famille la place laissée vide par la mort de son père.

Ai-je besoin d'ajouter que toutes les personnes qui ont eu le bonheur de fréquenter M. Roberge se rappellent quel était le charme de sa conversation, la multiplicité de ses connaissances, la sûreté de son jugement? Aussi sortait-on toujours de chez lui plus instruit qu'on n'y était entré. C'était une de ces natures excellentes, comme on est si heureux d'en rencontrer quelquefois dans le monde. D'une droiture ennemie du moindre détour, il fallait, pour gagner son affection, ou même pour parvenir à entretenir avec lui des relations, mériter d'abord son estime; mais, une fois que l'amitié l'avait porté à former des nœuds, le temps ne faisait que les resserrer.

Rien ne pouvait faire supposer que ses amis seraient si tôt privés des visites qu'ils aimaient à lui rendre. Le 1er décembre 1864, il soutenait encore une conversation des plus enjouées avec l'un des hommes les plus spirituels de notre ville, qui a prouvé, en publiant le *Guide du voyageur aux Eaux-Bonnes*, qu'il savait allier le talent du littérateur aux connaissances du botaniste. A trois heures du matin, le 2 décembre 1864, on s'aperçut qu'il ne respirait plus qu'avec peine; on courut en toute hâte chercher son médecin; sa nièce vola à son secours; mais il venait de s'éteindre sans agonie et avec une telle tranquillité

d'âme qu'il parut s'endormir en passant du temps à l'éternité (1).

(1) Mlle Jackson, nièce de M. Roberge, a cru interpréter les dernières volontés de son oncle en donnant au Musée d'histoire naturelle de la ville de Caen son herbier, qui viendra prendre place à côté de ceux de Lamouroux, de Dumont-d'Urville, de Dubourg-d'Isigny, de Chauvin, de Monin, etc.; collections précieuses, qui malheureusement seront sans utilité pour la science, jusqu'au moment où l'Administration municipale pourra faire approprier le local qui leur est destiné.

A cette première donation, Mlle Jackson a voulu ajouter celle du magnifique microscope qui avait été offert à son oncle par M. Desmazières, et qui, d'après l'intention de la donatrice, devra servir aux jeunes naturalistes qui voudront étudier les infiniment petites espèces de cryptogames que M. Roberge a si bien décrites.



POÉSIES.

MON ERMITAGE,

Par M. BERVILLE,

Membre correspondant.



Là se bornaient mes vœux; un asyle champêtre,
Sans faste, sans éclat, simple comme son maître;
Un peu d'ombre, des fleurs, et, sous d'humbles lambris,
Cette paix si charmante ignorée à Paris.
Ces vœux, le ciel propice a daigné les entendre :
Même il m'a donné plus que je n'osais prétendre,
Comme à ce bûcheron, qui veut pour tout trésor
Un pauvre outil de bois, et qui le reçoit d'or.
Non qu'aucun luxe ait place en mon réduit agreste.
Rien d'orgueilleux ; maison, jardin, tout est modeste;
Le nécessaire seul s'y montre, et l'art humain
A mon palais rustique a très-peu mis la main.
Des neveux de Lenôtre et de La Quintinie
Mon petit parc jamais n'exerça le génie,
Et mon logis, peu fait pour frapper les regards,
Ne doit rien au compas des modernes Mansards.
Mais un plus grand artiste a pris soin de l'ouvrage.
Voyez de tous côtés ce riche paysage :
Voyez, à mon chalet prodiguant ses trésors,
Cybèle autour de moi disposer ses décors.
Vous diriez que sa main, pour enchanter ma vue,
D'aspects harmonieux a peuplé l'étendue.
A mes pieds un ravin, puis des coteaux, des bois,
Du village prochain les murs blancs et les toits,
La Bièvre, qu'on devine et qui fuit en silence,
Et d'un vaste horizon la profondeur immense,
Une mer de verdure étalée à mes yeux,
Et pour fond du tableau la mer d'azur des cieux.

Promenez vos regards ; que de lieux dont l'histoire
A consacré les noms et choyé la mémoire !
Sceaux, des arts, des plaisirs docte et brillant séjour
Lorsque Bourbon du Maine y rassemblait sa cour ;
Aulnay, discret boudoir d'un noble solitaire ;
Chatenay, fier encor du berceau de Voltaire ;
Montlhéry, dont la tour insulte aux coups du temps.....
Plus près rit Fontenay, qui, cher aux dieux des champs,
Heureux de leur devoir sa double renommée,
Du fraisier savoureux, de la rose embaumée,
Mariant les parfums, mariant les couleurs,
Au trésor de ses fruits joint celui de ses fleurs.

C'est ici qu'échappant au tumulte des villes,
Je viens, loin des mortels, cacher mes jours tranquilles.
Dès que mai, dissipant la brume des hivers,
D'une clarté plus vive a coloré les airs,
Semblable au gai moineau dont on ouvre la cage,
Je prends mon libre essor et vole à mon bocage.
Ici, quel heureux calme, et que ces frais abris
Reposent bien nos sens du fracas de Paris !
Seul avec la nature et des travaux que j'aime,
Mon esprit n'y reçoit d'ordre que de lui-même,
Et si quelque lueur, daignant le visiter,
Sur un sujet heureux l'invite à méditer,
Point d'éclat importun qui, troublant ma pensée,
Fasse avorter soudain mon œuvre commencée.
Vais-je au dehors ? ma voie est libre, et je n'ai pas
A me ranger six fois pour avancer trois pas.
Veux-je aspirer l'air pur que filtrent nos ombrages ?
Du cigarre insulteur j'y nargue les outrages :
Nul, jetant le dégoût à mes sens révoltés,
Ne me force à subir d'infectes voluptés.
Loin ces chars frémissants sur le pavé sonore,
Ce bal que mon chevet maudit jusqu'à l'aurore :
Point de voisins fâcheux, traitant comme un abus
Le sommeil du prochain dès qu'ils ne dorment plus.

Nul bruit ne vient m'atteindre en ma douce retraite ;
Au seuil de mon enclos toute rumeur s'arrête ;
Le sommeil à son choix peut durer ou finir,
Et le réveil ne vient que quand il veut venir.

Ainsi, me recueillant dans une paix profonde,
Et sans m'en exiler me reposant du monde,
Par l'étude et les arts fécondant mes loisirs,
A mon humble fortune ajustant mes désirs,
N'excitant des humains la pitié ni l'envie,
Au sein d'un bonheur vrai je sens couler ma vie.
Jamais le sombre ennui ne descend parmi nous :
Chaque jour y poursuit son cours égal et doux,
Semblable à ce ruisseau dont l'eau limpide et pure
Glisse sans que la rive entende son murmure.
Des écrits commencés, quelques livres de choix
Me tiennent compagnie, et même quelquefois,
D'un véritable ami la tendresse attentive
Fourvoie en mon désert sa visite furtive.
Tel, perçant le rideau qui nous cachait les cieux,
Un rayon de soleil vient égayer nos yeux.

Longtemps ces purs loisirs, cette paix si chérie,
J'allai les demander à ma douce patrie.
Hélas ! le nid trop faible où je m'étais glissé
Par le souffle des vents un jour fut renversé ;
Il fallut fuir.... Merci, gracieux ermitage,
Qui m'ouvris, tutélaire, un port dans mon naufrage.
Ah ! si de mon penchant à regret détourné,
Je ne dois plus revoir les lieux où je suis né,
A vivre en exilé s'il faut que je consente,
Console-moi du moins de la patrie absente.

LA TOUFFE DE BRUYÈRE,

Par M. Paul BLIER,

Membre correspondant.

Il dort sur le Grand-Bé.
Cette fleur de bruyère,
— Un jour que le soleil inondait de lumière
La baie où Saint-Malo s'assied, —
Je l'ai cueillie, ainsi qu'une relique sainte,
Sur sa tombe bercée à l'éternelle plainte
De l'Océan qui gronde au pied.

Sur sa tombe sans nom qu'une croix funéraire
Domine, neuve encore et déjà légendaire,
Mon front pieux s'est appuyé;
Et j'ai dit : « Dors en paix, gracié de la vie!
Sous ton bloc de granit qu'attaque en vain l'envie
Repose, immortel Ennuyé !

« Dors! et que ton sommeil de visions sublimes
S'étoile et resplendisse, ô pélerin des cimes!
O chevalier du Saint-Graal!
Aigle, à tes cris d'amour tu vis fuir la colombe; —
Mais dans ton cœur, calmé par la paix d'outre-tombe,
Rayonne aujourd'hui l'Idéal!

« Pendant que le scalpel s'ébrèche à ton génie,
Les enfants de ton cœur, plus forts que l'ironie,
Veillent sur la tombe où tu dors,
Glorieux, et pareils aux Victoires ailées

Qui, debout dans la nuit de leurs cryptes scellées,
Gardent le sommeil des rois morts.

« Tous sont là : Velléda, René, Chactas, Eudore !
Ils vivent, — car leur sein frémit et saigne encore
De ton incurable douleur !...
Mais, dussent-ils un jour sous l'oubli disparaître,
De l'Art renouvelé tu resterais l'ancêtre,
Comme tu fus le précurseur ! »

CONCERT D'ÉTÉ,

Par le Même.

Dans les prés où le bœuf rumine,
Sur les coteaux, et dans les bois
Qu'un rayon furtif illumine,
Juin rit et fleurit à la fois.

Juin rit et fleurit. La campagne
S'égaie aux ébats des oiseaux,
Ténors turbulents qu'accompagne
Le sourd murmure des ruisseaux.

Sous l'ombrage où leur nid babille,
Grives, bouvreuils, merles, pinsons,
— Sifflant, jasant — font en famille
Éclater gaîment leurs chansons.

Narguant l'oiseleur qui l'épie,
Dans l'herbe et le buisson fleuri
L'un gazouille, l'autre pépie,
Chacun fait sa note ou son cri.

Et dans l'air vibrant s'éparpillent
Les rumeurs du folâtre essaim;
Et tous à l'envi s'égosillent,
Sans prendre l'accord du voisin.

Chacun pour soi! c'est leur devise...
Pourtant de ces chants, si confus,
Résulte une harmonie exquise,
Dont s'émeuvent les bois touffus.

Les bœufs somnolents s'en émeuvent;
Et, le long des sentiers couverts
Où les fleurs et les songes pleuvent,
Le rimeur la traduit en vers.

Mais, à ce festival rustique
Quand son cœur s'attendrit, — soudain
L'âne, formulant sa critique,
Se met à braire avec dédain.

LA CATHÉDRALE DE COUTANCES,

Par le Même.

A l'Art grec épuisé, plus grave et plus naïve,
Une autre Architecture avait superposé
Sa forêt de piliers au plein-cintre écrasé,
Symbolisme effrayant d'une époque oppressive.

De ce temple — où l'effroi semblait divinisé —
Le Gothique allégeant la structure massive,
Aiguisa l'arc roman, après l'avoir brisé,
Et fit dans les hauteurs monter la svelte ogive.

L'ogive ! — De l'Art grec, jusqu'alors sans rival,
Par elle l'Art chrétien, franchissant la distance,
Fit éclore en plein ciel un nouvel idéal ;

Et — chef-d'œuvre de foi, d'efforts et de constance ;
D'un *Te Deum* de pierre *Hosannah* triomphal ! —
Surgirent dans l'azur les Flèches de Coutances.

A MÉCÈNE,

Imitation d'Horace, ode 29 du IIIe livre,

Par M. Julien TRAVERS,

Secrétaire de l'Académie.

Mécène, issu des rois, pour tes soucis moroses
Je garde en mes celliers un vin délicieux ;
Chez moi tu trouveras abondance de roses
Et de parfums pour tes cheveux.

Près de moi, sans retard, que le plaisir te guide :
A ma voix pour un jour laisse le frais Tibur,
Et les coteaux d'Ésule, et ce mont parricide
Dont le nom m'obscurcit l'azur.

Quitte pour un instant l'ennui de l'opulence,
Ce palais dont le faîte aux nuages s'enfuit ;
Vois les splendeurs de Rome avec indifférence,
Ses arts, sa fumée et son bruit.

Un peu de changement plaît au riche : une table,
Propre et simple, interdite à tout luxe infécond,
Sans pompe, sans tapis, par son aspect aimable
A souvent déridé son front.

Déjà Céphée au ciel monte plein de jeunesse,
Déjà brandit ses feux le bouillant Procyon,
Et les jours accablants d'aride sécheresse
Sont ramenés par le Lion.

Las comme son troupeau, le berger sous l'yeuse
Cherche la brise en vain : plus de buissons mouvants ;
Le ruisseau dans son lit se tait ; silencieuse,
La rive ne croit plus aux vents.

Cependant que fais-tu ?—Dans tes veilles austères,
Tu prépares des lois, l'œil sur nos ennemis,
Redoutant les projets des Bactriens, des Sères
Et des hordes du Tanaïs.

La prudence divine a d'une nuit épaisse
Entouré l'avenir : elle rit du mortel
Qui le veut pénétrer : Mécène, en ta sagesse,
N'interroge jamais le Ciel.

Règle le jour présent et vis en paix : le reste
Est semblable à ce fleuve, aux flots indifférents,
Qui coulait calme et pur, et s'irrite, funeste,
Lorsque d'impétueux torrents

L'ont enflé de leurs eaux, entraînant avec rage
Troupeaux, maisons, rochers arrachés aux ravins,
Au milieu du bruit sourd et de l'écho sauvage
Des forêts et des monts voisins.

Heureux qui, plein de jours, chaque soir de son âge,
Maître de ses destins, peut dire : J'ai vécu !
Que demain le soleil triomphe d'un nuage,
Ou qu'un nuage l'ait vaincu,

Qu'importe? tout pouvoir a perdu son empire
Sur les actes obscurs, sur les faits éclatants ;
Jupiter même en vain chercherait à détruire
Le passé qu'emporte le temps.

Insolente en ses jeux, la Fortune est en fête
Quand le succès se change en un revers soudain :

Son caprice aujourd'hui d'honneurs charge ma tête,
Un antre les aura demain.

Stable, je la bénis; mais que son inconstance
Me délaisse, je dis : Prends ce que j'ai reçu;
Avec l'honneur pour dot, j'épouse l'indigence
Et me voile de ma vertu.

Si, battu par les vents, mon mât gémit et ploie,
Dois-je de lâches vœux fatiguer Jupiter
Pour que ma riche nef ne tombe pas en proie
Au gouffre avare de la mer?

Non, non! mais de Pollux et Castor protégée,
Ma barque au loin jamais ne s'éloigne du bord,
Et si Notus l'emporte aux écueils de l'Égée,
Zéphyre la ramène au port.

LE RÊVE,

IMITÉ DE HENRI HEINE,

Par le Même.



Trois heures avant l'heure où renaît le soleil,
Je m'endormis, lassé du bal ; un rêve étrange,
Rêve doux et terrible, agita mon sommeil,
Et me présente encor son bizarre mélange.

J'étais dans un jardin où les plus belles fleurs
Embaumaient de parfums l'atmosphère attiédie,
Où de riants bosquets les hôtes enchanteurs
Gazouillaient, exhalaient au ciel leur mélodie.

Au milieu du parterre, un limpide bassin
Recevait dans le marbre une claire fontaine,
Où je vis, blanchissant une toile de lin,
Une vierge aux yeux bleus, aux longs cheveux d'ébène.

Pour laver dans l'eau pure elle agite ses bras,
Et chante, et me regarde, et son œil étincelle.
Curieux, je m'approche, et je lui dis tout bas :
« Pour qui donc laves-tu ce blanc tissu, la belle ? »

Elle répond soudain : « Je blanchis ton linceuil. »
Et tout s'évanouit, jardin, vierge et suaire ;
Et, comme un naufragé brisé sur un écueil,
Je demeurai sans voix. — Puis un bois solitaire

Me reçut égaré, courant dans un hallier.
La vierge, qui tantôt lavait à la fontaine,
M'apparut, cette fois d'une hache d'acier
Frappant à coups pressés pour abattre un grand chêne.

Sa bouche murmurait une chanson de deuil.
« Ah ! dis-je, la sueur inonde ta mantille
« Pourquoi tout ce travail ? » — « Pour faire ton cercueil ! »
Et tout s'évanouit, forêt et jeune fille.

Et la scène changea. Sur le sol inconnu
D'une lande stérile, immense, désolée,
Sans savoir où j'allais ni d'où j'étais venu,
J'errais, quand tout à coup une bêche isolée

Dans la terre creusa. C'était ma vierge encor
Travaillant sans relâche, et sombre et radieuse.
Allait-elle enfouir ou chercher un trésor,
La belle bûcheronne et la belle laveuse ?

J'approche et dis tout bas : « Pourquoi donc tant d'efforts ?
« Pourquoi fouiller ainsi cette terre infertile ? »
Mais elle brusquement : « Pour y mettre ton corps,
« L'heure sonne d'entrer dans ton dernier asile. »

Mon courage faillit : en proie à la terreur,
Je plongeai du regard dans la fosse profonde,
Et pâle, et frissonnant d'une secrète horreur,
Je me sentis sans force entraîné dans la tombe.

Un cri que je poussai m'éveilla. Dans la nuit
Je demeurai tremblant, et l'éclat de l'aurore
N'effaça point ce rêve affreux : il me poursuit,
Et, même après vingt ans, je le revois encore.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

MM.

ASSELINEAU (Charles). Furetière dans Tallemant des Réaux. — Sur l'Histoire de la caricature antique, par Champfleury.

BLIER (Paul). La Légende dorée et poèmes sur l'esclavage de H.-W. Longfellow.

BORDES (Adolphe). Échos dans la vallée.

BOULATIGNIER. Discours prononcé au Corps législatif, le 26 mai 1865, par M. Boulatignier, conseiller d'État, commissaire du Gouvernement, dans la discussion de la loi relative aux Conseils de préfecture.

BUCHNER (Alexandre). L'Hercule de l'Esthonie.

CAILLEMER (Ex.). Notes pour la biographie du jurisconsulte Gaius. — Note sur la question de savoir si les Athéniens ont connu les lettres de change et le contrat d'assurance.

CARRANCE (E.). A vingt ans, un acte en vers.

CAUMONT (Arcisse de). Congrès scientifique de France. 31e session, tenue à Troyes au mois d'août 1864. — Almanach de la Société française d'archéologie, 2e année. — Annuaire de l'Association normande pour 1866. — Annuaire de l'Institut des provinces pour 1866.

CHARENCEY (H. de). La langue basque et les idiomes de l'Oural ; 2e fascicule. Déclinaison et comparaison avec divers idiomes. — Recherches sur les lois phonétiques de la langue basque.

CHARMA. De l'éducation donnée aux enfants de

France, petits-fils de Louis XIV, d'après un document inédit.

COLLAS (Ernest). Fables et fantaisies.

CURMER (Léon). De l'établissement des bibliothèques communales en France. — La propriété littéraire et artistique.

DAVID (J.). Raynouard, sa vie et ses œuvres.

DEGRON (Lucien). Essai historique et littéraire sur Chateaubriand.

DENIS (Jacques). Thucydide; valeur historique de ses discours. — Balzac. Première ébauche du XVII[e] siècle et de Bossuet.

DUBOIS (Edmond). Théorie du mouvement des corps célestes parcourant des sections coniques autour du soleil, traduction du *Theoria motus*, etc., de Gauss, suivie de notes.

DUPRAY DE LA MAHÉRIE. Discours prononcé à l'audience solennelle de rentrée de la Cour impériale de Caen, le vendredi 3 novembre 1865.

EGGER. Discours de M. Egger, président de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, lu dans la séance publique annuelle du 28 juillet 1865.

FAYEL-DESLONGRAIS. L'homœopathie au point de vue de la théorie et de la pratique.

GIRAULT. Ascendants et descendants.

GOMART (Ch.). Ham, son château et ses prisonniers.

LAMBERT (Éd.). Essai sur la numismatique gauloise du nord de la France, 2[e] partie.

LE ROY-LANJUINIÈRE. Notice sur Guillaume Mauquest de La Motte.

LEUWEN. Senis vota pro patria, carmen elegiacum, cui certaminis poetici præmium e legato J.-H. Hoeufft

adjudicatum est in consessu publico Academiæ Regiæ disciplinarum Neerlandicæ, die XIV M. martii anni CIƆ IƆ CCCLXIV. Accedunt duo carmina laude ornata.

MAREY. Études physiologiques sur les caractères graphiques des battements du cœur et des mouvements respiratoires, et sur les différentes influences qui les modifient.

MARTIN (Th.-H.). Notions des anciens sur les marées et les euripes.

MORIÈRE. Notes géologiques et minéralogiques, recueillies en Normandie.

PUISEUX (Léon). L'émigration normande et la colonisation anglaise en Normandie, au XVe siècle.

QUENAULT (Léopold). Mélanges historiques et littéraires.—Topographie ancienne des côtes du Cotentin. — Invasion de la mer sur les côtes du Cotentin.

REYNALD (H.). Recherches sur ce qui manquait à la liberté dans les républiques de la Grèce. — Étude sur la vie et les principaux ouvrages de S. Johnson.

RYAN (Matthew). The celebrated theory of parallels. Demonstration of the celebrated theorem. Euclid. I, axiom 12.

SAUVAGE (H.). Bibliographie normande, 4. — Histoire du canton de Couptrain (Mayenne) et de ses communes.—Mayenne en 1589 et en 1590 (fragment de l'Histoire de la Ligue dans le Maine).

SCELLES DE MONTDÉSERT (O.). La goutte, sa nature, son histoire, son traitement. — Cours d'hygiène, fait à l'École impériale centrale des arts et manufactures, aux élèves de l'Association polytechnique.

SORBIER. Pensées et réflexions morales (Suite, 1865).

THÉRY. Excursion à travers un manuscrit normand

de 1720. — Discours prononcé à la séance solennelle de rentrée des Facultés de droit, des sciences, des lettres et de l'École préparatoire de médecine et de pharmacie (à Caen), le 15 novembre 1865. — L'Art poétique de Boileau et les novateurs. — Souvenirs littéraires. Lecture faite dans les séances de l'Académie impériale de Caen (1865).

TRAVERS (Julien). Annuaire du département de la Manche, 37e année (1865). — Gerbes glanées (7e Gerbe). — Notice sur un manuscrit de Mme de Maintenon. — Analyse et extraits du Journal historique, ou récit fidèle de ce qui s'est passé de plus considérable pendant la maladie et à la mort de Louis XIV, roi de France et de Navarre, par les sieurs Anthoine. — Des patois en général et du patois normand en particulier.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES,

QUI FONT ÉCHANGE DE LEURS PUBLICATIONS AVEC L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE CAEN.

Académie française.

Académie des sciences morales et politiques.

Académie nationale, etc., et Société française de statistique universelle, à Paris.

Athénée des arts, à Paris.

Comité des travaux hist. et des Soc. sav., à Paris.

Société philotechnique, à Paris.

Société de géographie, à Paris.

Société des antiquaires de France, à Paris.

Société de l'Histoire de France, à Paris.

Société de la morale chrétienne, à Paris.

Soc. fr. de numismatique et d'archéologie, à Paris.

Société impériale d'émulation d'Abbeville.

Soc. imp. d'émul. et d'agric. de l'Ain, à Bourg.

Société d'émulation de l'Allier, à Moulins.

Société des antiquaires de Picardie, à Amiens.

Société d'Arras (sciences, lettres et arts).

Société Éduenne, à Autun.

Soc. des sciences, etc., du Bas-Rhin, à Strasbourg.

Société des sciences, lettres et arts, à Pau.

Athénée du Beauvaisis, à Beauvais.

Société archéologique de Béziers.

Société des sciences et belles-lettres de Blois.

Soc. imp. des sciences, etc., de l'Aisne, à St-Quentin.

Société imp. d'agriculture, sciences et arts d'Angers.

Acad. des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.

Commission des monuments hist., à Bordeaux.
Société d'agriculture, etc., de Boulogne-sur-Mer.
Société d'agriculture et de commerce de Caen.
Société de médecine de Caen.
Société Linnéenne de Normandie, à Caen.
Société des antiquaires de Normandie, à Caen.
Société d'horticulture du Calvados, à Caen.
Société philharmonique, à Caen.
Société des beaux-arts, à Caen.
Association normande, à Caen.
Institut des provinces, à Caen.
Société française d'archéologie, à Caen.
Soc. vétérin. de la Manche et du Calvados, à Caen.
Société d'archéologie, etc., à Avranches.
Soc. d'agr., sc., arts et belles-lettres de Bayeux.
Société d'émulation de Cambrai.
Soc. d'agr., etc., de la Charente, à Angoulême.
Société impériale académique de Cherbourg.
Société impériale des sciences nat. de Cherbourg.
Acad. imp. des sciences, etc., à Clermont-Ferrand.
Société d'agriculture de l'arr. de Compiègne.
Soc. des sc. nat. et d'ant. de la Creuse, à Guéret.
Acad. imp. des sc., arts et belles-lettres de Dijon.
Société médicale de Dijon.
Soc. imp. et centrale d'agr., sc. et arts de Douai.
Soc. imp. des sc., etc., du Doubs, à Besançon.
Société d'études scient. et archéol. de Draguignan.
Société Dunkerquoise (sciences, lettres et arts).
Société libre d'agric., etc., de l'Eure, à Évreux.
Société académique, agricole, etc., de Falaise.
Académie impériale du Gard, à Nîmes.
Société Havraise d'études diverses, au Havre.

Soc. d'agriculture, etc., d'Indre-et-Loire, à Tours.
Soc. d'émulation du Jura, à Lons-le-Saulnier.
Société académique de Laon.
Société impériale des sciences, etc., à Lille.
Société d'agriculture, sciences et arts de Limoges.
Société d'émulation de Lisieux.
Société académique de la Loire-Inférieure, à Nantes.
Académie imp. des sc., belles-lettres et arts de Lyon.
Société impériale d'agriculture, etc., à Lyon.
Société d'horticulture de Maine-et-Loire, à Angers.
Société d'agriculture, d'archéologie, etc., à St-Lo.
Société d'agriculture, sciences et arts du Mans.
Société d'agriculture, etc., de la Marne, à Châlons.
Académie impériale de Marseille.
Société de statistique de Marseille.
Académie impériale de Metz.
Société d'histoire naturelle de la Moselle, à Metz.
Société industrielle de Mulhouse.
Société imp. des sciences, lettres et arts de Nancy.
Acad. imp. des sc., belles-lettres et arts, à Orléans.
Société d'agriculture, sciences et arts de Poitiers.
Id. de la Haute-Loire, au Puy.
Société agricole, scientifique, etc., à Perpignan.
Académie de Reims.
Société d'agriculture, etc., de Rochefort.
Académie imp. des sciences, etc., de Rouen.
Société libre d'émulation, etc., de Rouen.
Soc. cent. d'agr. du départ. de la Seine-Inf., à Rouen.
Société libre des pharmaciens de Rouen.
Société imp. d'agr. etc., de la Loire, à St-Étienne.
Soc. imp. d'agr., etc., de Saône-et-Loire, à Mâcon.
Soc. des sc. mor., etc., de Seine-et-Oise, à Versailles.

Acad. des sciences, etc., de la Somme, à Amiens.
Acad. des Jeux-Floraux, à Toulouse.
Acad. impériale des sciences, etc., de Toulouse.
Soc. d'horticulture de la Haute-Garonne, à Toulouse.
Soc. d'émul. du départ. des Vosges, à Épinal.
Académie d'Hippone, à Bône.
Académie d'archéologie de Belgique, à Anvers.
Soc. roy. des beaux-arts et de littér. de Gand.
Institut lombard, à Milan.
Société d'histoire de Lancastre et de Chester.
Société littéraire et philosophique de Manchester.
Soc. d'archéol. et de numism. de St-Pétersbourg.
Académie royale des sciences, à Amsterdam.
Société royale de zoologie d'Amsterdam.
Société royale d'économie de Kœnigsberg.
Institut Smithsonien, à Washington.
Société d'agriculture de l'État de Wisconsin.
Académie américaine des arts et sciences de Boston.
Institut libre des sciences de Philadelphie.
Académie des sciences naturelles de Philadelphie.
Académie des sciences de St-Louis.
Société d'agriculture de l'Ohio, à Columbus.
Société d'histoire naturelle de Portland.
Lycée d'histoire naturelle de New-York.

LISTE

DES MEMBRES HONORAIRES, TITULAIRES DE DROIT, TITULAIRES ÉLUS, ASSOCIÉS-RÉSIDANTS ET ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE CAEN, AU 1er AVRIL 1866.



Bureau

POUR L'ANNÉE 1865-1866.

MM.
CAUVET, *président.*
DANSIN, *vice-président.*
TRAVERS, *secrétaire.*
PUISEUX, *vice-secrétaire.*
GIRAULT, *trésorier.*

Commission d'impression.

MM.

CAUVET, TRAVERS, PUISEUX,	membres de droit.
CHARMA, LEFÈVRE, DANSIN, GIRAULT, LATROUETTE, ROULLAND,	membres élus.

Membres honoraires.

Mgr DIDIOT, évêque de Bayeux et Lisieux.

MM.

DAN DE LAVAUTERIE, de la Soc. de médecine.
BONNAIRE, profr. honoraire de la Fac. des sciences.
ROGER, profr. honoraire de la Faculté des lettres.
DEMOLOMBE, doyen de la Faculté de droit.
EUDES-DESLONGCHAMPS, doyen de la Fac. des sc.
TREBUTIEN, bibliothécaire-adjoint.
GERVAIS, membre de la Soc. des ant. de Normandie.
HIPPEAU, professeur à la Faculté des lettres.

Membres titulaires de droit

MM.

DAGALLIER, premier président.
LE PROVOST DE LAUNAY, préfet du Calvados.

Membres titulaires élus.

MM.

1. LECERF, professeur honoraire de droit civil.
2. DE CAUMONT, correspondant de l'Institut, etc.
3. BERTRAND, membre du Corps législatif.
4. TRAVERS, profr. honoraire de la Fac. des lettres.
5. DES ESSARS, conseiller à la Cour impériale.

6. VASTEL, directeur de l'École de médecine.
7. DE FORMEVILLE, conseiller à la Cour impériale.
8. CHARMA, doyen de la Faculté des lettres.
9. GUY, architecte.
10. PUISEUX, professeur d'histoire au Lycée.
11. TROLLEY, professeur à l'École de droit.
12. PIERRE, professeur à la Faculté des sciences.
13. DESBORDEAUX, membre de la Soc. d'agriculture.
14. LATROUETTE, docteur ès-lettres.
15. LEBOUCHER, professeur à la Fac. des sciences.
16. MORIÈRE, professeur à la Faculté des sciences.
17. THOMINE, ancien professeur à la Fac. de droit.
18. RABOU, procureur-général.
19. BERTAULD, professeur à l'École de droit.
20. DE GUERNON-RANVILLE, ancien ministre.
21. GIRAULT, professeur à la Faculté des sciences.
22. DEMIAU DE CROUZILHAC, conseiller.
23. CAUVET, professeur à l'École de droit.
24. DU MONCEL, membre de plusieurs Soc. savantes.
25. DANSIN, professeur d'hist. à la Fac. des lettres.
26. THÉRY, recteur de l'Académie.
27. CHATEL, archiviste du Calvados.
28. OLIVIER, ingénieur en chef.
29. ROULLAND, professeur à l'École de médecine.
30. MELON, président du Consistoire.
31. JOLY, professeur à la Faculté des lettres.
32. COURTY, de la Société des ant. de Normandie.
33. TRÉBUTIEN, professeur à l'École de droit.
34. LEFÈVRE, ancien chef du génie à Caen.
35. COLLAS, conseiller.
36.

Membres associés-résidants.

MM.

DE LA CODRE, notaire honoraire.
BOUET, peintre, membre de la Soc. des antiquaires.
DUPRAY-LAMAHÉRIE, substitut du proc.-impérial.
LE PRESTRE, professeur à l'École de médecine.
RENAULT, conseiller.
MAHEUT, professeur à l'École de médecine.
LE FLAGUAIS, membre de la Soc. des beaux-arts.
LIÉGARD fils, professeur à l'École de médecine.
PIQUET, conseiller.
LE ROY-LANJUINIÈRE, secr. de l'École de médecine.
LE TELLIER, ancien inspecteur de l'Université.
FAYEL, docteur en médecine.
BUCHNER, professeur d'allemand au Lycée.
DENIS, professeur à la Faculté des lettres.
DENIS-DUMONT, docteur en médecine.
DE FORMIGNY DE LA LONDE, v.-secr. de la Soc. d'agr.
RAYNALD, professeur à la Faculté des lettres.

Membres associés-correspondants.

MM.

BOULAY, membre de l'Acad. de médecine, à Paris.
ARTHUR, professeur de mathématiques, id.
DIEN, peintre, id.
SERRURIER, docteur en médecine, à Paris.
ÉLIE DE BEAUMONT, de l'Académie des sciences.
LAMBERT, conservateur de la bibliothèque de Bayeux.

DUPIN (Charles), sénateur, à Paris.
DESNOYERS (Jules), membre de l'Institut, id.
COUEFFIN, ancien ingénieur-géographe, à Bayeux.
CHESNON, ancien principal de collége, à Évreux.
COUEFFIN (Mme Lucie), à Bayeux.
GIRARDIN, doyen de la Faculté des sciences de Lille.
DELAMARE, archevêque d'Auch.
WOLF (Ferdinand), à Vienne.
TOLLEMER (l'abbé), à Valognes.
REY, homme de lettres, à Paris.
MARTIN, doyen de la Faculté des lettres, à Rennes.
LE BRETON (Théodore), bibliothécaire, à Rouen,
A. BOULLÉ, ancien magistrat, à Paris.
BOUCHER DE PERTHES, antiquaire, à Abbeville.
MOLCHNEHT (Dominique), sculpteur, à Paris.
ROQUANCOURT, ancien colonel, à Thorigny.
SIMON (Jules), membre de l'Institut, à Paris.
BATTEMANN, jurisconsulte anglais.
DE BRÉBISSON, naturaliste, à Falaise.
BOULATIGNIER, membre du Conseil d'État, à Paris.
VÉRUSMOR, homme de lettres, à Cherbourg.
LAMARTINE, membre de l'Acad. française, à Paris.
BEUZEVILLE, homme de lettres, à Rouen.
RAVAISSON, membre de l'Institut, à Paris.
DE LA SICOTIÈRE, avocat, à Alençon.
HOUEL, ex-inspecteur-général des haras, à St-Lo.
MUNARET, docteur en médecine, à Lyon.
BAILHACHE, ancien professeur au lycée du Mans.
HUREL, professeur de seconde au collége de Falaise.
VINGTRIGNIER, docteur en médecine, à Rouen.
LAISNÉ, ancien principal du collége d'Avranches.
DUMÉRIL (Édélestand), homme de lettres, à Paris.

BELLIN (Gaspard), avocat, à Lyon.
ANTONY-DUVIVIER, homme de lettres, à Nevers.
BERGER, profr. à l'École normale supérieure, à Paris.
VIOLLET, ingénieur, à id.
SCHMITH, inspecteur de l'Académie, à Marseille.
DESAINS, profr. de physique au lycée Bonaparte.
SANDRAS, ancien recteur de l'Académie de Rennes.
RICHARD, préfet du Finistère.
DE QUATREFAGES, naturaliste, à Paris.
LALOUEL, ancien professeur, à Sourdeval.
MAIGNIEN, doyen de la Fac. des lettres de Grenoble.
ROSSET, homme de lettres, à Lyon.
DE ROOSMALEN, profr. d'action oratoire, à Paris.
CAP, directeur du Journal de pharmacie, id.
CASTEL, ex-agent-voyer chef, à St-Lo.
JAMIN, professeur au lycée Louis-le-Grand.
FAURE, professeur à l'École normale de Gap.
DELACHAPELLE, secr. de la Soc. acad. de Cherbourg.
AMIOT, professeur au lycée St-Louis.
DE LIGNEROLLES, doctr. en médecine, à Planquery.
DUMONT, avocat, à St-Mihiel.
MAGU, à Lizy-sur-Ourcq (Seine-et-Marne).
DEZOBRY (Ch.), homme de lettres, à Paris.
DE BANNEVILLE, diplomate.
TURQUETY (Édouard), homme de lettres, à Passy.
CHARPENTIER, directeur de l'Éc. normale d'Alençon.
JAMES (Constantin), docteur en médecine, à Paris.
LE HÉRICHER, profr. de rhétorique, à Avranches.
LE VERRIER, sénateur, directeur de l'Observatoire.
HUE DE CALIGNY, laur. de l'Ac. des sc., à Versailles.
EGGER, membre de l'Institut, à Paris.
DELAVIGNE, doyen de la Fac. des lettres, à Toulouse.

BOCHER, ancien préfet du Calvados, à Paris.
GASTAMBIDE, conseiller à la Cour de cassation.
ÉDOM, ancien recteur, au Mans.
SORBIER, 1er président à la Cour impériale d'Agen.
CAMARET, ancien recteur, à Douai.
RIOBÉ, ancien magistrat, au Mans.
BORDES, conservateur des hyp., à Pont-l'Évêque.
ENDRÈS, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Melun.
LE CHANTEUR DE PONTAUMONT, à Cherbourg.
LEPEYTRE, ancien procureur-général.
Mme QUILLET, à Pont-l'Évêque.
Mlle Rosalie DU PUGET, à Paris.
MOREL, lauréat de l'Académie de Caen, id.
DE KERCKHOVE, à Anvers.
MÉNANT, juge au tribunal civil d'Évreux.
HOCDÉ, officier d'Académie, à Paris.
COCHET, correspondant de l'Institut, à Dieppe.
BLANCHET, docteur en médecine, à Paris.
HOLLAND, homme de lettres, à Tubingen.
DELISLE (Léopold), membre de l'Institut, à Paris.
CHASSAY (l'abbé), à Paris.
CHÉRUEL, recteur de l'Académie de Strasbourg.
POTTIER (André), bibliothécaire, à Rouen.
BOUILLIER, doyen de la Faculté des lettres, à Lyon.
DE BUSSCHER, secrétaire de la Soc. royale de Gand.
HALLIWELL (James-Orchard), antiquaire, à Londres.
ROACH-SMITH (Charles), id., id.
Mme DE MONTARAN, à Paris.
DUVAL-JOUVE, inspectr. universitaire, à Strasbourg.
GURNEY (Daniel), à North-Runcton (Norfolk).
LE BIDARD DE THUMAIDE, proc. du roi, à Liége.
LE GRAIN, peintre, à Vire.

DE GIRARDOT, antiquaire à Bourges.
GLOGENSON, ancien préfet de l'Orne, à Rouen.
DEVALROGER, professeur à l'École de droit de Paris.
WALRAS, inspecteur de l'instruction publique, à Pau.
MERGET, professeur au lycée de Bordeaux.
QUENAULT-DESRIVIÈRES, proviseur, à Nîmes.
DE CHENNEVIÈRES, inspecteur des musées, à Paris.
CHOISY, professeur de rhétorique, à Falaise.
DECORDE, curé de Bures (Seine-Inférieure).
SIRAUDIN, à Bayeux.
TARDIF (Adolphe), de l'École des chartes, à Paris.
TARDIF (Jules), id. id.
DE SOUZA BANDEIRA (Herculano), à Fernambouc.
VALLET DE VIRIVILLE, prof[r]. à l'École des chartes.
LOUANDRE (Charles), homme de lettres, à Paris.
DE SOULTRAIT, antiquaire, à Mâcon.
HAURÉAU, homme de lettres, à Paris.
MORISOT, ancien préfet du Calvados, id.
M[lle] Amélie BOSQUET, id.
LE NORMANT (René), naturaliste, à Vire.
LAMBERT, inspecteur des écoles, à Nogent-sur-Seine.
DE BEAUREPAIRE (Eug.), magistrat, à Bourges.
DE ROZIÈRE, inspecteur-général des archives.
BORDEAUX (Raymond), avocat, à Évreux.
MICHAUX (Clovis), juge d'inst. honoraire, à Paris.
DAVID (Jules-A.), orientaliste, à Fontainebleau.
HÉBERT-DUPERRON, inspecteur d'Académie.
LOTTIN DE LAVAL, homme de lettres, près Bernay.
WRIGHT (Thomas), corr. de l'Institut, à Londres.
AKERMAN, sec. de la Soc. royale des ant. de Londres.
MAURY, membre de l'Institut, à Paris.
M[me] PIGAULT, peintre, à Paris.

ÉNAULT (Louis), homme de lettres, à Paris.
DESROZIERS, ancien recteur.
LANDOIS, inspecteur en retraite de l'Acad. de Paris.
DE RAYNAL, 1er avocat-général à la Cour de cassation.
LEPELLETIER, substitut, à Paris.
BOVET, bibliothécaire, à Neufchâtel (Suisse).
GARNIER, secr. de la Soc. des antiq. de Picardie.
DUPONT, président du Tribunal civil, à Valognes.
SAUVAGE, juge de paix, à Couptrain.
MITTERMAIER, à Heidelberg (duché de Bade).
DE GENS, secr. de la Soc. d'archéol. de Belgique.
DE PONTGIBAULT (César), à Fontenay (Manche).
LIAIS (Emmanuel), astronome, à Paris.
LE JOLIS (Auguste), naturaliste, à Cherbourg.
LE SIEUR, ancien professeur, à Paris.
LECADRE, docteur en médecine, au Havre.
DU BREIL DE MARZAN, à Marzan.
PETIT (J.-L.), antiquaire, à Londres.
POGODINE (Michel), à Moscou.
ENGELSTOFT, évêque de Fionie.
SICK, à Odensée.
DARU, ancien vice-présid. de l'Ass. lég., à Chiffrevast.
LAFFETAY, chanoine, à Bayeux.
CUSSON, secrétaire de la mairie de Rouen.
GISTEL, professeur d'histoire naturelle, à Munich.
ALLEAUME, de l'École des Chartes, à Paris.
DIGARD (de Lousta), à Cherbourg.
BERVILLE, président honor. à la Cour imp. de Paris.
LAURENT, curé de St-Martin, à Condé-sur-Noireau.
SCHWEIGHÆUSER, archiviste, à Colmar.
MARCHAND, pharmacien, à Fécamp.
TOSTAIN, inspect. gén. des ponts-et-chaus., à Paris.

LARTIGUE, ancien capitaine de vaisseau, à Versailles.
LEVAVASSEUR, homme de lettres, à Argentan.
BESNOU, ex-pharmacien de la Marine, à Cherbourg.
DE LA FERRIÈRE-PERCY, à Ronfeugeray (Orne).
MAYER, de la Soc. des antiq. de Londres, à Liverpool.
FABRICIUS (Adam), profr. d'hist., à Copenhague.
NICOT, secrétaire de l'Académie du Gard, à Nîmes.
ROELANDT, prés. de la Soc. roy. des b.-arts de Gand.
JARDIN, aide-commissaire de la Marine, à Cherbourg.
FRANÇOIS, maître des requêtes au Conseil d'État.
FOUCHER DE CAREIL, homme de lettres, à Paris.
CANTU (César), historien, à Milan.
LIVET (Charles), homme de lettres, à Paris.
DE BOUIS, membre de plusieurs Soc. savantes, id.
FLOQUET, correspondant de l'Institut, à Fromentin.
FEUILLET (Oct.), de l'Académie française, à St-Lo.
CHAUVET, profr. à la Faculté des lettres, à Rennes.
Mme CAREY, poète anglais, à Brixham.
BALLIN, archiviste de l'Académie de Rouen.
LE VÉEL, sculpteur, à Paris.
GUESSARD, professeur à l'École des chartes, à Paris.
LAIR (Jules), de l'École des chartes, id.
TARDIEU (Jules), libraire et homme de lettres, id.
ESTAINTOT (Robert d'), avocat, à Rouen.
MÉLINGUE, sculpteur, à Paris.
DE CHARENCEY (H.), linguiste, à Paris.
DESCLOZEAUX, recteur de l'Académie d'Aix.
GAUCHER, professeur de seconde au lycée Bonaparte.
DE PEYRONNY, avocat, à Lyon.
LUCE, auxiliaire de l'Institut, à Paris.
GUISLAIN-LEMALE, historien, au Havre.
HUARD (Adolphe), homme de lettres, à Paris.

PERIN (Jules), avocat, à Paris.
DENIS-LAGARDE, commissaire de la Marine, à Brest.
MORIN, directeur de l'École des sciences de Rouen.
Mme Esther SEZZI, à Paris.
TONNET, ancien préfet du Calvados.
DE ROUGÉ (Emmanuel), membre de l'Inst., à Paris.
DE BEAUREPAIRE (Ch.), archiviste de la Seine-Inf.
ASSELINEAU (Charles), homme de lettres, à Paris.
GROS, docteur en médecine, à Paris.
BOITEAU (Paul), homme de lettres, à Paris.
ANQUETIL, profr. de rhét. au lycée de Versailles.
VASTEL (Charles), avocat, à Paris.
LENOEL, avocat et publiciste, à Paris.
BLANCHE, avocat-général à la Cour de cassation.
DE ROBERT DE LATOUR, docteur en méd., à Paris.
MAREY, id.
JOAO DA CAMARA LEME, id., à Madère.
BURKE (Pierre), sergeant-at-law, à Londres.
BURKE (Sir Bernard), roi d'armes d'Irlande.
POTIN (Alphonse), homme de lettres, à Paris.
BATAILLARD (Ch.), avocat à la Cour imp. de Paris.
H. DE SAINT-ALBIN, cons. à la Cour imp. de Paris.
GOMART (Ch.), antiquaire, à St-Quentin.
CORNELIS DE WITT, historien, au Val-Richer.
RIBEYRE (Félix), homme de lettres, à Paris.
HERBERT, profr. de rhét., à Napoléon-Vendée.
BERTHIER (Johanny), homme de lettres, à Paris.
LE ROI, bibliothécaire, à Versailles.
COUGNY, professeur au lycée de Versailles.
DE CHÉNIER (Gabriel), avocat, à Paris.
OLIVIER, avocat, à Bône (Algérie).
BIGOT, homme de lettres, à Nîmes.

BOUSSON DE MAIRET, bibliothécaire, à Arbois.
BAUDEMENT, de la Bibliothèque impériale, à Paris.
PELLERIN, substitut du procureur imp. d'Alençon.
CAILLEMER, professeur de Code civil, à Grenoble.
CHARPENTIER, ancien officier supérieur, à Alençon.
FALLUE (Léon), lauréat de l'Institut, à Paris.
QUENAULT, sous-préfet de Coutances.
CIALDI (Alexandre), à Rome.
BEAUNE (Henri), procureur-impérial à Louhans.
MILLIEN, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).
DE CUYPER, inspecteur de l'École des mines, à Liége.
BLIER (Paul), professeur au lycée de Coutances.
FIERVILLE (Ch.), professeur au lycée de Carcassonne.
SCELLES DE MONTDÉSERT, médecin, à Paris.
CURMER (Léon), homme de lettres, à Paris.
VILADE (Léon de), juge au Tribunal de Bayeux.

TABLE DES MATIÈRES.

POÉSIES.



Caen, typ. Le Blanc-Hardel.

EXTRAIT

DU CATALOGUE DE LA LIBRAIRIE DE F. LE BLANC-HARDEL.



